
THE GETTY CENTER LIBRARY
Why ask for the moon
when we have the stars?
AS

RÉPERTOIRE

DES

TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE,

PUBLIÉ

Sous la direction de M. P.-M. ROUX,
SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.



TOME DIX-NEUVIÈME.

(4e de la 4e série.)

MARSEILLE,

Imprimerie GRAVIÈRE, rue Paradis, 31.

1856.

Conditions de l'Abonnement

AU RÉPERTOIRE DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE.

Depuis 1837, la Société de statistique publie le Répertoire de ses Travaux. Il se compose de quatre livraisons par an. Elles paraissent à des époques indéterminées, mais autant que possible de trois en trois mois et forment un volume in-8° de 600 pages environ, qui est terminé par une table des matières.

Chaque livraison est divisée en trois parties qui renferment : 1° des mémoires, observations, tableaux et généralement tout ce qui a paru digne d'être imprimé parmi les travaux essentiellement statistiques concernant Marseille et le département des Bouches-du-Rhône. 2° Sous le titre de *Tablettes statistiques*, des articles de statistique universelle, originaux ou extraits des recueils périodiques ou d'autres ouvrages. 3° Un extrait des procès-verbaux des séances de la Société.

Les Journaux, Recueils périodiques, Mémoires ou Transactions des Sociétés savantes, sont reçus en échange, ou comme les Editeurs en ont exprimé l'intention.

Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est fixé, par an, à 8 fr. pour Marseille, 10 fr. pour la France, 12 fr. pour l'étranger.

Tous les envois : lettres, paquets, argent, etc., doivent être adressés, *francs de port*, à M. le docteur P. M. Roux, Secrétaire perpétuel de la Société, Directeur du Répertoire, rue Montgrand, (autrefois rue Mazade), n° 12, à Marseille.

RÉPERTOIRE

DES

TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE.

AVIS.

La Société de Statistique de Marseille déclare qu'en consignant dans son Répertoire les travaux qui lui paraissent dignes de l'impression, elle n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises par les auteurs.



RÉPERTOIRE

DES

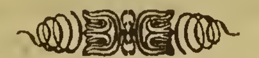
TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE,

PUBLIÉ

Sous la direction de M. P.-M. ROUX,
Secrétaire perpétuel.





TOME DIX-NEUVIÈME.

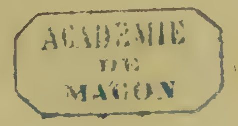
(4e de la 4e série.)



MARSEILLE,

Imprimerie GRAVIÈRE, rue Paradis, 34.

1856.



RÉPERTOIRE

DES

TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE.

PREMIÈRE PARTIE.

Statistique du département des Bouches-du-Rhône.

MÉTÉOROLOGIE.

La *Météorologie* est à l'ordre du jour. Partout, en France, en Hollande, etc., chez les peuples les plus civilisés, on s'applique à recueillir avec beaucoup de soin les faits qui se rattachent à cette science ; l'une des principales sociétés fondées dans notre belle patrie, s'en occupe spécialement depuis quelques années, et les corps les plus savants l'apprécient assez pour la placer en première ligne parmi leurs divers travaux.

Ce peu de mots répond victorieusement, ce nous semble, à quelques personnes qui, évidemment, du nombre des détracteurs de toutes bonnes choses, ont osé naguères nier les avantages des observations météorologiques.

Les tableaux qui en sont l'objet sont trop arides et même fatigants, à leurs yeux ; les chiffres, les signes destinés à simplifier l'exposé de ces observations, sont dédaignés, et, pour un grand nombre, ne craignons pas de le soutenir, tout à fait incompris. Mais si certains esprits, se fesant une idée fausse de la météorologie, s'attache à la déprécier, et si, pour expliquer bien des choses, ils préfèrent aux faits concluants qu'elle fournit, des théories, fruits de l'imagination, on voit avec plaisir les intelligences d'élite penser et agir autrement, prendre avec raison pour base de leurs démonstrations, les résultats de l'étude incessante et approfondie des phénomènes de la nature.

Sans contredit, il n'est pas de recherches statistiques plus importantes que celles ayant pour but la connaissance des mouvements barométriques, thermométriques, hygrométriques, etc., etc., qui se succèdent continuellement et dont les variations influent tant sur la santé publique, l'agriculture, l'industrie, les spéculations commerciales, la navigation, etc., etc.

Ce fut donc à juste titre que les fondateurs de la *Société météorologique de France*, avant qu'elle fut définitivement constituée, firent remarquer, dans une circulaire, les services que la météorologie peut rendre sous plusieurs rapports : « L'agriculture, disaient-ils, qui est la base de toute richesse, est essentiellement tributaire de la météorologie. La distribution des vents, les mouvements réguliers ou anormaux de la température, la quantité et la répartition des pluies, les diverses substances qu'elles peuvent tenir en dissolution, les variations dans les proportions de l'évaporation, de l'humidité atmosphérique, le cours souterrain des eaux d'infiltration sont des éléments qui influent souverainement sur la nature et l'abondance des produits du sol. »

« Est-il nécessaire, disait-on encore, de rappeler les relations qui lient étroitement la météorologie à la géographie botanique et zoologique, à l'ethnographie, aux diverses branches de la physique du globe, enfin de faire ressortir ses incessantes applications à l'hygiène, et, par suite, son influence sur le bien être et la santé des populations ? L'agriculteur, le médecin, l'ingénieur, le géologue et le naturaliste viennent tour à tour puiser à cette source déjà féconde en précieux résultats, et à laquelle l'avenir en promet de plus précieux encore. »

Ces considérations qui n'avaient pas échappé aux véritables amis de la météorologie, ont été généralement comprises, et il est à noter qu'alors qu'ils répondaient à l'appel de l'utile société naissante, le Gouvernement français donnait une grande impulsion aux recherches météorologiques, à l'Observatoire de Paris, et le Gouvernement hollandais entrait dans la même voie, en créant, à Utrecht, un institut météorologique qui a déjà produit de bons travaux.

Admirateur de ces louables efforts, nous ferons ce qui dépendra de nous pour les seconder. Ainsi, par exemple, nous continuerons d'insérer dans notre Recueil, non seulement les tableaux dressés à l'Observatoire impérial de Marseille par notre savant collègue, M. B. Valz, mais encore un exposé à part des détails qu'ils n'auront pu contenir. Nous allons donc faire précéder les tableaux de 1855, de quelques détails qui, n'ayant pu y entrer, ne sauraient être passés sous silence.

En mai, et le 30 vers 10 heures du soir, il y a eu un orage : éclairs, tonnerres, pluie battante ; il est tombé de la grêle ; le vent du Sud-Est a soufflé avec une grande violence. La quantité d'eau, résultat de cet orage, a été de 9 litres 865 = 22, mm. 92, indiqués dans le tableau.

En août, et le 4, à 9 heures et demie du matin, il

s'est élevé un orage ; des éclairs ont été presque continuels vers le Nord-Ouest et l'Ouest. Quelques coups de tonnerre, passablement forts, se sont fait entendre ; la pluie est tombée par intervalles.

La journée du 30 a été très-nuageuse, il a plu par intervalles ; à 7 heures du matin et il y a eu, à 9 heures du soir, à l'Ouest, des éclairs, ainsi que des brouillards.

Le 4 septembre a été orageux vers 7 heures du soir : pluie, éclairs et tonnerre dont quelques coups ont éclaté avec beaucoup de force, à 9 heures du soir. Cet orage a duré presque toute la nuit ; il a donné la quantité d'eau signalée dans le tableau, c'est-à-dire 6 litres 225 = 14 mm. 46.

— Le 30, un nouvel orage a éclaté vers 6 heures et 1/2 du matin : grande pluie, éclairs et tonnerre, gros vent du Sud-Est. Cet orage qui n'a pas cessé jusqu'à 7 heures et demie du matin, a donné la quantité d'eau mentionnée dans le tableau, c'est-à-dire 12 litres, 658 = 29 mm. 41. Il y a eu encore une averse, à midi.

Le 14 octobre, vers neuf heures du soir, violent orage entièrement sur la ville. Les éclairs et les coups de tonnerre dont quelques-uns très-forts, et notamment aux environs de la Place Neuve, se sont succédés sans interruption ; averse, mais de peu de durée ; il en est résulté la quantité de 1 litre 552 d'eau ou 3 mm. 51.

— Un orage non moins violent a été observé sur la ville dans la nuit du 27 : éclairs, coups de tonnerre dont plusieurs très-éclatants, pluie tombée avec rapidité et abondance par intervalles, ayant donné, en somme, 7 litres, 325 = 17 mm. 02 ; il y a eu grêle et le vent du Sud a soufflé avec violence.

OBSERVATIONS *météorologiques faites à l'Observatoire impérial de Marseille en Janvier 1855.*

Date.	9 heures du matin. barom.	thermomètre du bar	thermomètre extér.	Midi. barom.	thermomètre du bar	thermomètre extér.	3 heures du soir. barom.	thermomètre du bar	thermomètre extér.	Vents.	État du ciel.	Pluie. lever du soleil.	Pluie. couche du soleil.
	mm	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	762,40	7° 1	7° 5	761,85	7° 1	11° 7	760,75	7° 1	11° 1	N. O. as. fort	Très nuageux.		
2	758,60	7, 3	9, 2	756,95	7, 5	13, 4	756,60	7, 6	14, 1	N. O, fort.	Quelques nuages.		
3	759,00	8, 0	8, 1	757,80	8, 2	11, 4	758,45	8, 2	11, 4	N. O. gr. frais	Serein, brouillards.		
4	764,30	8, 3	7, 7	764,70	8, 3	12, 1	764,75	8, 3	12, 6	O.	Quelques légers nuages, brouillards.		
5	767,10	8, 3	10, 1	767,10	8, 4	12, 9	766,70	8, 4	12, 6	S. O.	Couvert, brouillards.		
6	769,50	8, 6	5, 4	769,30	8, 6	8, 9	768,80	8, 6	8 8	O.	Quelques nuages, brouillards.		
7	772,75	8, 6	6, 5	772,90	8, 6	11, 4	772,60	8, 8	11, 7	S. E.	Quelques légers nuages, brouillards.		
8	773,75	8, 5	5, 6	773,25	8, 5	10, 4	772,25	8, 5	10, 9	Variable.	Serein, brouillards.		
9	769,50	8, 5	3, 8	768,30	8, 5	8, 5	767,00	8, 5	9, 2	O.	Quelques nuages, brouillards.		
10	765,55	8, 3	4, 6	765,50	8, 3	8, 5	765,00	8, 3	8, 9	N. O.	Quel. lég. nuages fort rares, brouillards.		
11	767,70	8, 0	4, 7	769,35	8, 1	9, 4	767,20	8, 1	10, 9	N. O.	Quelques nuages, brouillards.		
12	768,00	7, 8	8, 4	767,50	8, 0	10, 9	766,80	8, 2	11, 9	N.	Nuageux, brouillards.		
13	763.80	7, 9	1, 7	762,65	7, 9	3, 9	761,00	7, 9	5, 5	N O.	Serein.		
14	759 15	7, 6	2, 9	758,90	7, 6	6, 9	758,70	7, 5	8, 4	N. O.	Idem. brouillards.		
15	763,00	7, 1	1, 1	763.65	7, 1	3, 9	763,80	7, 1	4, 5	N. O.	Couvert.		
16	760 20	6, 5	0, 7	758,70	6, 4	4, 2	757,60	6, 4	5, 1	N. O gr. frais	Quelques légers nuages. fort rares,		
17	755 35	6, 3	1, 1	754,30	6, 3	3, 2	753,35	6, 3	5, 1	N. O.	Idem.		
18	752,40	5, 8	3, 5	751,60	5, 8	6, 0	751,45	5, 8	6, 6	N. E.	Couv. quel. g. à 9 h. du soir, brouillards		
19	747,25	5, 6	7, 2	746,75	5, 6	8, 5	744,75	5, 6	6, 4	E. bonne br.	Q. é p. c.n à 6 h m la p-m.v 7 h.s.é.q.c.t p p 9	3, 65	4, 71
20	750,70	5, 5	-3, 6	753,30	5, 3	-2, 9	753,90	5, 3	-2, 4	N. O. gr. frais	T. nuag. neige et pl. c. n, neige à 6 h. m	17, 71	
21	754,80	5, 0	+1, 6	756 10	5, 1	+2, 9	757,35	5, 1	+1, 9	N. O.	C. un p de nei. d. la j. q. écl. p, int. 9 h. s		0, 23
22	762,75	4, 3	-2, 1	762.00	4, 3	+2, 4	762,45	4, 3	2, 4	N. O.	Très nuageux, brouillards.		
23	762,40	3, 9	+2, 2	761,65	3, 9	5, 8	760,50	3, 9	7, 1	N. O.	Quelques légers nuages. brouillards.		
24	758.30	3, 7	5, 8	757,80	3, 7	8, 6	756,30	3, 8	8, 7	E.	Nuageux, brouillards,		
25	756.50	3, 9	6, 4	756,20	4. 1	8, 9	755,30	4, 1	7, 8	N O	Idem. brouillards.		
26	754 90	4, 2	0, 1	754,75	4, 2	2, 9	754,35	4, 2	3, 2	N. O. fort,	Serein.		
27	754,80	4, 0	6, 7	754,20	4, 2	7. 6	752,70	4, 3	7, 7	E. assez fort.	Couvert. quelques gouttes à 6 h. du soir.		
28	751,25	4, 3	3, 7	751,70	4, 3	6, 6	751,70	4, 3	5, 4	N. O.	Très nuageux, pluie à 6 h et à 9 h. du m.	4, 17	5, 82
29	754,35	4, 3	3, 4	754,90	4, 3	6, 4	751,25	4, 3	9, 1	S. E.	Id. quel. gouttes à 6 h du s, brouillards.		
30	750.60	4, 8	9, 4	751 05	5, 2	13, 1	750,85	5, 2	11, 4	N. O.	Nuageux, brouillards.		
31	749,75	5, 5	10, 1	750,45	6, 2	14, 9	749,65	6, 3	13, 6	S. O.	Très nuageux, brouillards.		
	760 02	6° 37	4° 60	759,88	6° 44	7° 75	759,45	6° 46	8° 12	Moyennes.	Total des millimètres. . .	22.53	7,76

RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

en Janvier 1855.

Plus grande élévation du baromètre	753mm,08	le 7 à 9 h. du soir.
Moindre *idem*	740 ,80	le 19 à 9 h. du soir.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois	760 ,02	
Plus grand degré de chaleur	+14 , 9	le 31 à midi.
Moindre *idem*	— 4 , 7	le 20 à minima.
Température moyenne du mois	+ 5 ,08	
Quantité d'eau tombée pendant le jour	7mm, 8	Total, 30mm,3
Quantité d'eau tombée pendant la nuit	22 , 5	

Nombre de jours		
	de pluie	3
	entièrement couverts	5
	très nuageux	7
	nuageux	4
	sereins	5
	de gros vent N. O.	2
	de brume ou de brouillards	19
	de tonnerre	1

OBSREVATIONS *météorologiques faites à l'Observatoire impérial de Marseille, en Février 1855.*

Date.	9 HEURE DU MATIN. barom.	thermomètre du bar.	thermomètre extér.	MIDI. barom.	thermomètre d bar.	thermomètre extér.	3 HEURES DU SOIR. barom.	thermomètre barom.	thermomètre extér.	VENTS	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. l eve du soleil.	PLUIE. couches du soleil.
	mm	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	756,65	6° 3	9° 8	756,40	6° 5	12° 9	755,40	6° 6	13° 6	O.	Nuageux, brouillards.		
2	754,25	7, 2	12, 2	753.40	7· 3	14, 1	753 35	7, 4	14, 4	E.	Couvert, brouillards.		
3	754,45	8· 3	14, 4	755,35	8, 3	16, 0	755.75	8, 3	13, 4	E. fort	id, pluie dans l'aprés-midi.		4, 71
4	749,70	9, 3	12, 9	748,35	9. 4	13, 6	746,50	9, 4	10, 9	Variable	id. pluie cette nuit, et dans la matinée.	7, 89	2, 64
5	744,95	9, 5	8, 9	744.40	9, 6	9, 6	743.65	9, 5	10, 4	N. O. as. fort	Quelques légers nuages fort rares.		
6	742,40	9, 5	8, 1	742,45	9, 5	7, 9	743.80	9, 5	8, 1	N. O.	Q. éclaircis, pl. cette nuit, et dans la m.	1, 33	3, 20
7	750,55	9, 3	5, 9	751,55	9, 3	9, 1	751.65	9. 3	9, 9	S. O.	Serein, pluie cette nuit, brouillards.	1, 04	
8	749,15	8, 9	10, 1	748,15	8, 9	12, 1	748,40	9, 0	12, 2	E. fort	Très nuageux, pluie cette nuit.	0, 49	
9	750,35	9, 0	10, 6	749,85	9, 1	13, 8	749,05	9· 2	13, 2	S. E. bon. br.	Quelques éclaircis,		
10	750,50	9, 3	7, 7	750,80	9, 3	10, 4	750,45	9, 3	11, 5	N. O.	Quelques légers nuages.		
11	747,25	9, 3	10, 5	746,05	9, 3	10, 5	744,05	9. 3	11, 1	S. E. bon. br.	Couv, pl. c. nuit et t. la mat. et à 6 et 9h s	1, 44	9, 35
12	743,45	9. 5	9, 9	744,55	9, 5	10, 5	745,00	9, 6	11, 4	O.	Q. éclaircis. un peu de pluie cette nuit.	0, 26	
13	740.60	9, 6	11, 1	738,30	9, 6	13. 1	737 40	9, 8	13, 7	S. E. fort	Couvert, pl. depuis 6 h. à 9 h du matin.		3, 64
14	733,00	10, 3	12, 9	735,00	10, 3	12· 1	736,80	10, 3	10, 9	O. assez fort	Q. écl. pl .c. nuit et p. int. à 9 h. du mat.	0, 96	0, 14
15	749 70	9, 3	0, 1	753,45	9, 2	2, 4	754,55	9, 2	2, 9	N. O. très fort	Serein.		
16	756,80	8, 3	2, 7	754,60	8, 3	4, 7	752,85	8, 3	6, 9	S. E. bon. br.	Couvert, pl. à midi, et dans l'après-midi.		8, 21
17	753,25	8, 0	9, 6	753,30	8, 1	13, 1	751 95	8, 3	13, 4	N. E.	Nuageux, un peu de pluie cette nuit.	0, 45	
18	751,00	8, 3	12, 2	750,95	8, 4	15, 7	749 15	8. 4	14, 7	S. O.	Très nuageux, brouillards.		
19	752.00	8, 7	10, 1	751,90	9, 0	13, 7	751 30	9, 2	12, 5	N O.	Quelques nuages, brouillards.		
20	748,60	9, 3	9, 4	750,10	9, 3	8, 1	750 35	9. 3	11, 8	Variable	Q. écl. pl. écl .et q. c. de ton. à 6 h pl le m.	0, 40	9, 56
21	754,55	9, 5	9, 9	754,90	9, 6	12, 2	755,05	9, 8	13, 5	N. O. gr. frais	Serein, brouillards.		
22	757,45	9, 8	7, 9	754,20	9, 8	10, 2	756,50	10. 2	12, 4	O.	Quelques nuages.		
23	758.30	9, 8	8, 8	758,60	10, 1	12, 2	758.15	10, 1	12, 6	O.	Nuageux, brouillards.		
24	759:70	9, 8	8 ,9	759.30	10, 2	12, 1	758,75	10, 2	12, 9	N. O.	Quelques nuages, brouillards.		
25	760 50	9, 7	10, 7	759,50	9, 8	12, 1	757,60	10, 0	11, 6	O.	ideu. brouillards.		
26	751,55	10, 0	10, 9	751,50	10, 1	12, 3	750,05	10, 2	11, 9	O.	T. n, pl. c ,n. et à 6 et 9 h. du m. p. int. b.	2; 35	0, 26
27	752,30	10, 2	10 ,7	752,15	10, 3	14, 6	751,90	10, 3	14, 6	N. O. as. fort	Serein.		
28	753,65	10, 4	9, 6	753,80	10, 4	14, 6	754,05	10, 5	15 2	N. O.	Idem. brouillards.		
-	750.94	9·16	9·52	750,81	9·24	11·56	750,47	9·31	11·85	Moyennes.	Total des Milimètres: . .	16,31	38,68

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

en Février 1855.

Plus grande élévation du baromètre	759mm, 40	le 24 à 9 h. du soir.
Moindre *idem*	751 , 03	le 14 à 6 h. du matin.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois . .	750 , 94	
Plus grand degré de chaleur	+15 , 7	le 18 à midi.
Moindre *idem*	— 1 , 4	le 16 à minima.
Température moyenne du mois	+ 9 , 12	
Quantité d'eau tombée pendant le jour	38mm, 7	Total. 55mm, 0
Quantité d'eau tombée pendant la nuit	16 , 3	

Nombre de jours.		
	de pluie	13
	entièrement couverts	6
	trés nuageux	8
	nuageux	3
	sereins	5
	de gros vent (S. E. 1, E. 2, N.O 1)	4
	de brume ou de brouillards . .	11
	de tonnerre	1

OBSERVATIONS *météorologiques faites à l'Observatoire impérial de Marseille en Mars 1855.*

Date.	9 HEURES DU MATIN. barom.	thermomètre du bar.	thermomètre extér.	MIDI. barom.	thermomètre du bar.	thermomètre extér.	3 HEURES DU SOIR. barom.	thermomètre du bar.	thermomètre extér.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. lever du soleil.	PLUIE. coucher du soleil.
	mm	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	760,25	10° 5	10° 4	760,25	10° 5	13, 9	759,65	10° 6	15° 9	N. O.	Quelques légers nuages.		
2	760,50	10, 6	12, 7	760,45	11, 1	14, 5	759,00	11, 2	14, 8	O.	Nuageux.		
3	749.30	11, 2	14, 2	749,55	11, 3	14, 5	750,50	11, 3	12. 1	Variable.	C., un peu de pl à 3 h s, et qq. g. à 6 h s.		
4	752,90	11. 3	8, 8	752,15	11, 3	11, 8	751,80	11, 3	12, 2	N. O. as. fort	Quelques légers nuages.		
5	752,05	11, 2	12, 2	752,65	11, 2	10. 4	751,65	11, 2	10 1	S. E. fort.	C., p. d l m., e p t l'ap-m. i y a e u c d t v. 2 h d s		10,70
6	756,25	11, 2	12, 1	757.00	11, 3	12, 9	757,15	11, 3	11, 1	Variable.	Idem, pluie cette nuit, et dans la journée	4, 32	0, 99
7	755,25	11, 1	10, 0	754,60	11, 2	12. 5	753,30	11, 3	13, 0	O.	Nuageux, brouillards.		
8	751,70	11, 0	9, 3	751,05	11, 1	11, 4	750,00	11, 2	12, 8	N. O. as. fort.	Très nuageux.		
9	749,05	11, 3	2, 4	748,45	10, 1	4, 6	748,00	9, 9	4, 4	N. O. très fort	Serein.		
10	751,50	11, 1	2, 1	751,70	8, 5	4, 6	750,70	8, 4	5. 1	N. O. fort.	Idem.		
11	750,75	7, 9	2, 2	750 40	7, 9	5, 7	749,00	7, 8	7, 4	N. O. fort.	Quelques nuages.		
12	746,40	7, 5	8, 9	744,85	7, 5	10, 9	742,35	7, 5	11, 9	O.	Qu. éc., pluie d l'ap.-m., et g. v. d'ouest v. 4 h. d s,		0, 66
13	744,05	7, 6	7 4	743,40	7, 6	9, 6	742,75	7, 6	10, 1	N. O. fort.	Quelques nuages.		
14	749,85	7, 5	7, 1	751,05	7, 5	8, 9	750,55	7, 5	10, 1	N. O. très fort	Idem, quelques gouttes à 9 heu. du soir.		
15	752,40	7, 6	8, 8	753,00	8, 0	13, 4	753,50	8. 2	14, 7	N. O. as. fort	Légers nuages, un peu de pluie c nuit.	0, 20	
16	757.80	8, 3	11. 1	757,85	8, 5	14, 9	757,15	8, 5	14, 4	N. O.	Idem.		
17	759,75	9, 2	13, 1	759,75	9, 3	18, 2	758,85	9, 5	15, 6	S. O.	Quelques nuages, brouillards.		
18	760,55	10, 1	14 3	760 50	10, 2	16, 4	759,55	10, 3	15, 5	Variable.	Nuages.		
19	759,15	10, 3	11, 0	759,05	10, 4	14, 6	758,10	10, 4	16, 4	N. O. as. fort	Quelques légers nuages, fort rares.		
20	758,00	11, 0	14. 2	757 30	11, 2	15, 9	755,60	11, 2	14, 6	S. E. as. fort	Quelques nuages.		
21	745.35	11, 3	13. 9	743,50	11, 3	12, 9	741,25	11, 3	12, 9	S. E. très fort	Cou., pl. dans la matinée et dans l'ap-m		9, 81
22	735,15	11, 0	13, 9	736,70	11, 5	15, 2	736,15	11, 8	14, 9	S. O. fort.	Tr nua. un p d pluie c n, et à 9 h m	0,18	
23	741,55	11, 8	13, 5	742,50	12, 1	14, 6	742,50	12, 2	14, 6	O. assez fort.	Idem.		
24	743,00	11, 9	12, 6	740,75	11, 9	11, 6	737,75	12, 1	12, 7	S. E, fort.	Couv., pl dans la mat, et par int. à 3 h s		13, 14
25	743,25	11, 2	13, 4	744,15	12, 3	13, 6	744.50	12, 3	13, 8	O.	Quelques nuages, un peu de pl cette nuit.	0, 67	
26	748,90	12, 2	10, 4	749,30	12, 3	12, 9	749,30	12, 3	15, 1	S. O.	Nuag, un peu de pl. vers 5 h. et 6 h. s. b.		0,40
27	750,85	12, 3	12, 3	751,50	12, 3	12, 2	752,90	12, 3	11, 4	N. O.	Très-nuageux, un peu de pluie cette nuit.	1, 02	
28	759,65	11, 7	4, 4	759,50	11, 4	6, 6	759,10	11, 3	8, 9	N. O fort.	Idem, un peu de pluie à 9 h. du matin.		
29	761,50	11, 1	6, 9	761,00	11, 1	9, 1	760,65	11, 1	9, 2	N. O. fort.	Quelques nuages.		
30	762,00	18, 3	5, 6	761,20	10, 3	9, 7	760,70	10, 3	10, 9	N. O. gr. frais	Serein.		
31	759,90	11, 1	8, 5	759,15	10, 2	11, 6	738,00	10, 2	10, 7	N. O.	T n., qq g à m, e p d l.-m e qq g à 9 h s b		1,48
—	752,54	10°42	9.93	752,39	10°40	11°93	751,65	10°44	12.17	Moyennes.	Total des millimètres. . .	6, 39	37. 18

RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

en Mars 1855.

Plus grande élévation du baromètre		760^{mm}, 73	le 30 à 9 h. du matin.
Moindre *idem*		733 , 79	le 22 à 9 h. du matin.
Hauteur moyenne du bâromètre pour tout le mois		752 , 54	
Plus grand degré de chaleur		+18° , 2	le 17 à midi
Moindre *idem*		— 0 , 3	le 11 à minima.
Température moyenne du mois		+ 9 , 14	
Quantité d'eau tombée pendant	le jour	37^{mm}, 2	Total. 43^{mm}, 6.
	la nuit	6 , 4	

Nombre de jours.	de pluie		11
	entièrement couverts		5
	très nuageux		7
	nuageux		4
	sereins		3
	de gros vent	S. E. 3 ; S. O. 1 ; N. O. 7	11
	de brume ou de brouillards		4
	de tonnerre		1

OERVATIONS *météorologiques faies, à l'Observatoire impérial de Marseille, en Avril* 1855.

Date.	9 heures du matin. barom.	9 h. thermomètre dubar.	9 h. thermomètre extér.	Midi. barom.	Midi. thermomètre dubar.	Midi. thermomètre extér.	3 heures du soir. barom.	3 h. thermomètre dubar.	3 h. thermomètre extér.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. lever du soleil.	PLUIE. coucher du soleil.
	mm	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	754,85	9, 8	6, 1	754.30	9° 8	11, 5	753,65	10 0	12, 1	N. O.	Couvert, un peu de pluie, cette nuit.	0. 15	
2	755,80	9, 5	8, 9	755,30	9, 5	12, 6	755 30	9. 5	13, 1	N. O as. fort	Serein.		
3	757,90	9, 6	10, 4	756,70	9, 8	13, 6	755 45	10, 1	15. 6	N. O. as. fort	Quelques nuages.		
4	751,65	10, 1	9 7	749,85	10, 1	11, 9	748,30	10 2	12, 6	N. O. fort.	Quelques légers nuages.		
5	746,85	10, 2	10, 1	748,10	10, 3	13, 1	748 30	10 3	16 2	N. E.	Nuag., qq. éc., par int., v. le sud à 9 h. s.		
6	755,45	10, 3	10, 4	755,75	10, 4	15, 9	755 50	10, 4	17, 2	N. O.	Idem.		
7	757,85	10 6	12, 2	757,30	11. 1	17, 3	756 70	11 3	17, 3	N. O.	Idem.		
8	756,15	11. 3	14, 4	755,25	11, 4	16, 9	755 25	11. 6	15, 6	N. O. tr fort.	Quelques nuages.		
9	757,65	11, 4	10, 3	757,30	11, 5	11, 7	756 70	11, 5	12, 4	N. O. violent	Très-nuageux.		
10	754,50	11, 4	13, 1	753,00	11, 8	14, 1	752 35	12, 0	13, 8	O. très fort	Nuageux.		
11	752,35	11, 8	11, 4	752,45	12, 1	13, 9	752 65	12, 1	14 7	N. O. tr. fort.	Quelques éclaircis.		
12	757,80	12, 1	12, 9	756,75	12, 2	15, 6	756 00	12 2	15, 0	N.O. as. fort.	Quelques légers nuages, fort rares.		
13	756,15	12, 3	15, 1	756,50	12, 4	18, 1	756 00	12 5	18, 6	S. E. fort.	Nuageux.		
14	756,40	13, 1	19, 3	757,05	13, 2	21, 1	758 05	13, 5	21, 3	S. E. fort.	Idem, quelques gouttes vers 2 h. du soir.		
15	762,95	13, 5	16, 1	763,45	14, 2	20, 1	763 25	14 2	21, 4	O.	Quelq. légers nuages, fort rares, br.		
16	763,35	14, 4	21, 0	763,10	14, 6	21, 1	762 15	15, 1	23, 6	Variable.	Quelques légers nuages.		
17	762,40	15, 3	21, 4	762,00	15, 4	20, 1	760 75	15. 5	23, 7	Variable.	Serein.		
18	762,20	16, 1	21, 9	761,75	16, 3	24, 4	761 20	16 4	19, 3	O.	Quelques nuages.		
19	761,20	16, 5	18, 3	761,50	16, 5	18, 9	761 00	16 8	18, 4	O.	Serein, brouillards.		
20	760,65	17, 0	17, 0	760,85	17, 2	19, 3	760.15	17, 2	19; 4	O.	Idem.		
21	760,45	17, 2	17, 9	760,00	17, 2	21, 9	758 60	17, 3	23, 2	S. O.	Idem.		
22	758,90	17, 3	18, 0	758,75	17, 4	21, 2	758 30	17. 4	21, 4	O.	Très-nuageux.		
23	760,05	17, 5	16, 7	760,00	17, 5	19, 3	759.20	17 5	18, 9	O.	Nuageux.		
24	762,65	17, 3	9, 9	761,20	17, 3	12, 6	758 70	17 3	14, 7	N. O.	Quelques légers nuages, fort rares.		
25	753.00	16, 3	11, 9	750,80	16, 2	12, 9	750 45	16, 2	12, 9	N. O. violent	Quelques nuages.		
26	753,90	15, 5	15, 2	753,80	15, 5	14, 8	753 85	15. 5	15, 5	N. O. fort.	N., v. m. et d., qq c. de t., é v. le S.-E.		
27	756,65	15, 3	11, 9	756,45	15, 3	44 8	755.55	15, 3	16, 5	N. O. gr. frais	Serein.		
28	756,10	15, 0	12, 9	755,50	15, 0	16, 3	754 90	15, 1	17, 6	N. O. gr. frais	Idem.		
29	757 15	14, 5	12, 1	757,10	14, 6	17, 1	756,80	14, 6	16, 3	O.	Quelques légers nuages.		9, 85
30	758,15	14, 6	11, 6	758,20	14, 5	12, 3	758,40	14, 5	12, 4	N. O.	Couvert, pluie dans la journée.		
	757,37	13°56	13°84	757,01	13,68	16°48	756 45	13°77	17°06	Moyennes	Total des millimètres	0. 15	9. 85

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

en Avril 1855.

Plus grande élévation du baromètre		761mm, 70	le 15 à midi.
Moindre *idem*		743, 44	le 5 à 6 h. du matin.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois		757, 37	
Plus grand degré de chaleur		+24°, 4	le 18 à midi.
Moindre *idem*		—4, 3	le 2 minima.
Température moyenne du mois		+13, 30	
Quantité d'eau tombée pendant	le jour	9mm, 9	Total. 10mm, 1
	la nuit	0, 2	

Nombre de jours	de pluie		2
	entièrement couverts		2
	très nuageux		3
	nuageux		8
	sereins		7
	de gros vent	S. E. 2 / O. 1 / N. O. 6	9
	de brume ou de brouillards		2
	de tonnerre		1

OBSERVATIONS *météorologiques faites à l'Observatoire impérial de Marseille en Mai* 1855.

Date.	9 HEURES DU MATIN. barom.	thermomètre du bar	thermomètre extér.	MIDI. barom.	thermomètre du bar	thermomètre extér.	3 HEURES DU SOIR. barom.	thermomètre du bar	thermomètre extér.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. lever du soleil.	PLUIE. coucher du soleil.
	mm	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	758,30	14° 4	11° 6	758,00	14° 4	15° 1	757,35	14° 4	16° 3	O.	Quelques légers nuages, pluie cette n.	1, 10	
2	756,65	14, 3	15, 1	755,70	14, 3	18, 4	754,95	14, 3	18, 1	S. E. as. fort	Couvert. quelques gouttes à 9 h. du soir.		
3	751,50	14, 3	15, 8	751,30	14, 4	17, 4	750,50	14, 5	18, 4	S. E. as. fort.	Q. é.q^s g. 6 h. m. p. pl. par in. 9 h. m.		
4	750,50	14, 5	16, 9	749,60	14, 5	20, 1	747,85	15, 0	19, 4	E. fort,	N. p. t. 9 s. é. et t. c. v. 7 h. 1|2 d. s.		
5	750,00	15, 1	14, 9	751,90	15, 2	17, 7	753,15	15, 3	18, 1	S. E. bon. br.	Très n pl. cette n. p. de pl. d. la m.	13, 88	0. 27
6	759,15	15, 1	16, 2	759,85	15, 3	16, 6	759,15	15, 3	17. 2	O.	Nuageux, un peu de pluie vers 5 h. du s.		
7	760,50	15, 3	13, 9	759,85	15, 3	17, 6	758,95	15, 3	18; 3	N. O. gr. frais	Quelques légers nuages mais fort rares.		
8	758,65	15, 3	14, 7	757,75	15, 3	17, 7	756,50	15, 3	18. 9	N. O, as. fort	Quelques légers nuages.		
9	755,65	15, 3	11, 4	754,55	15, 3	13, 6	754,75	15, 3	14, 9	N. O. tr. fort	Idem.		
10	758,65	14, 8	15, 0	758,50	15, 0	18, 4	757,85	15, 1	19, 3	N. O. gr. frais	Nuageux.		
11	757,60	15, 2	16, 5	756,90	15, 3	17, 4	756,25	15, 3	16, 7	N. O. gr. frais	Très nuageux		
12	754,75	15, 3	14, 3	754,55	15, 3	16, 1	753,80	15, 4	18, 1	O. grand frais	Quelques nuages.		
13	758.20	15, 3	13, 5	757,65	15, 3	16, 2	756,75	15, 3	17, 7	N. O. as. f.	id. pluie à 9 heures du soir, depuis 7 h.		
14	754 85	15, 3	14, 1	754,50	15, 3	14, 8	754.15	15, 4	15, 9	O. fort.	Quelques éclaircis, pluie cette nuit.	4,06	
15	750,55	15, 3	14, 7	749,75	15, 3	17, 4	748,55	15, 4	18, 1	O.	Id. un p. de p. c. n. et p. à 9 h. m a	0,57	0, 18
16	750 25	15, 3	13, 4	750,55	15, 3	16, 2	750,75	15, 3	16, 4	O.	Quelques légers nuages, fort rares.		
17	755 25	15, 3	13, 8	755,50	15, 3	16, 1	755,80	15, 3	16, 3	N. O. fort,	Nuageux.		
18	760 65	15. 1	14, 4	760,55	15, 1	16, 6	760,35	15, 1	17, 6	N O. fort	Serein.		
19	759.80	15, 2	16, 7	739.40	15, 2	19, 4	758,45	15, 2	18, 4	O.	Quel. lég. nuag. fort rares, brouil.		
20	755.75	15. 2	16, 2	755,75	15, 3	19, 6	755,45	15 3	19, 4	S.	Nuageux.		
21	756,55	15, 4	16, 7	755.30	15, 4	18, 8	755,00	15, 4	19, 9	S. E. fort	Quelq. écl. quelq. gout. à 6 h. du matin.		
22	759,05	15, 7	14, 1	760,00	16, 1	17, 0	760,70	16, 2	17, 6	O.	Serein, pl. et gros vent S-E. cette nuit.	2, 47	
23	761,75	16, 2	15, 9	761.60	16, 2	18, 8	761,00	16, 3	18, 5	O.	Quelques nuages, brouillards.		
24	761.05	16, 3	18, 1	761.05	16, 3	20, 6	761,00	16, 3	20, 1	S. E. bon. br.	Quelques légers nuages.		
25	761,10	16, 4	17, 7	760,85	16. 5	21, 3	760,85	16, 5	20, 1	S. O.	Idem.		
26	758.10	16, 8	18, 1	758,00	17, 1	24, 2	757,30	17, 1	23, 6	S. bon. brise	Quelques légers nuages fort rares.		
27	756,45	17, 2	18, 6	757,05	17, 2	17, 9	757,10	17, 3	21, 1	S. E. bon br.	Quelques écl. pluie dans la matinée.		2, 32
28	756,80	17, 5	16, 9	756,10	17, 5	21, 1	756,00	17, 6	20, 6	S. O.	Quel. lég. nuages, fort rares, brouil.		
29	757,00	17, 8	19, 1	756,75	18, 0	21, 9	756,45	18, 2	21, 4	S.	Nuageux.		
30	753,45	18, 0	16, 1	750,90	18, 2	19, 7	749,60	18, 2	23, 7	S. E. fort.	Q é. p.c. n. et m.o. 10 h. s. p é t. v. S-E.	2. 06	0, 80
31	752,85	18. 3	18, 7	754,25	18, 3	20, 0	755,70	18. 3	20, 7	S. E. fort.	Très n. p. é. t. et g. v. du S-E. cette n.	22, 92	0, 31
	756,50	15°70	15°59	756,26	15°77	18°19	755,87	15°82	18°74	Moyennes.	Total des millimètres. . .	47.06	3,88

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

en Mai 1855.

Plus grande élévation du baromètre.		760mm, 28	le 22 à 9 h. du soir.
Moindre *idem*		743 , 70	le 4 à 6 h. du soir.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois		756 , 50	
Plus grand degré de chaleur		†24° , 2	le 26 à midi.
Moindre *idem*		† 9 , 3	le 2 minima.
Température moyenne du mois		†15 , 19	
Quantité d'eau tombée pendant	le jour	3mm, 9	Total. 51mm, 0
	la nuit	47 , 1	

Nombre de jours.	de pluie		8
	entièrement couverts		1
	très nuageux		9
	nuageux		6
	sereins		2
	de gros vent.	S. E. 3	8
		E. 1	
		O. 1	
		N. O. 3	
	de brume ou de brouillards		3
	de tonnerre		3

OBSREVATIONS *météorologiques faites à l'Observatoire impérial de Marseille, en Juin 1855.*

Date.	9 HEURES DU MATIN. barom.	thermomètre du bar	thermomètre extér.	MIDI. barom.	thermomètre d bar.	thermomètre extér.	3 HEURES DU SOIR. barom.	thermomètre barom.	thermomètre extér.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. lever du soleil.	PLUIE. coucher du soleil.
	mm	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	757,45	18° 3	18° 5	756,90	18° 3	19° 1	752,60	18° 3	22° 9	S. O.	Q. é. p. m. v. m. 1/2 ton. 6 1/2 s. q. c. 9,		3, 12
2	754,45	18, 3	18, 1	755,30	18, 3	19, 4	756,00	18, 3	20, 6	S. E. fort	T. n. p. é. et ton. cette n' et p. vers 7 h. s.	9, 51	
3	760,00	18, 2	17, 1	760,50	18, 1	20, 1	760,80	18, 3	19, 3	E. bon. br.	Q. é. p. c. n et p. i: à 9 h. du m. et 2 h s.	1, 50	6, 07
4	764,00	17, 9	17, 5	763,35	18, 0	20, 6	763,00	18, 1	21, 1	S. O.	Quelques lég. nuag. fort rares. br.		
5	760,25	18, 0	18, 6	759,70	18, 3	23, 9	759,10	18, 3	23, 7	O.	Serein.		
6	758,25	18, 4	19, 9	758,40	18, 5	22, 5	758,35	18, 6	22, 0	O.	Quelques lég nuag. fort rares, br.		
7	758,55	19, 2	21, 4	758,55	19, 3	24, 9	758,40	19, 3	26, 3	S. O.	Serein brouillards.		
8	760,45	19, 5	20, 1	760,65	19, 5	22, 6	760,25	19, 8	22, 4	S. O.	Quelques lég. nuag. fort rares br.		
9	761,45	20, 1	22, 9	761,50	20, 2	26, 4	761,20	20, 3	27, 4	O.	Quel. lég. n. vers 10 h du s. é. à l'E. b.		
10	763,60	20, 8	20, 9	763,50	21, 1	22, 5	762,55	21, 2	23, 4	N. O.	Q. l. n. m. f r. q. c. t. v. N-E. 4 s. b.		
11	761,95	21. 3	22, 8	764,40	21, 5	27, 6	761,40	21. 5	25, 2	S. fort	Nuageux brouillards.		
12	761,80	21, 9	22, 5	761,50	22, 1	27, 6	760,00	22, 2	27, 9	S. E. bon. br.	Idem. brouillards.		
13	757,00	22, 3	24, 8	757,45	22, 3	26. 7	757,10	22, 3	27, 1	S. E. très fort	Idem. pluie vers 6 h. 1/4 et 7 h. matin		0,'50
14	758,85	22, 4	23, 9	759,50	22, 4	23' 5	759,75	22, 4	24, 7	S. O.	Très nuageux quelq. gout. à 9 h. du so.		
15	758 70	22, 4	21, 6	757,10	22, 4	24, 9	755,65	22, 5	26, 3	O.	Nuageux, un peu de pluie cette nuit.	0; 14	
16	755,30	22, 5	18, 8	756,50	22, 5	20, 2	757,15	22, 5	19, 4	N. O. gr. frais	C. q. 6 h. mat. et vers 7 h. du s. br.		
17	760,70	22, 1	16, 0	760,75	22, 1	18, 1	759,80	22, 1	18, 8	O. assez fort	Quelques nuages.		
18	762,10	21, 1	15, 9	761,45	21, 1	17, 4	761,25	21, 1	18, 9	N. O. très fort	Nuageux.		
19	759,95	20, 2	15, 7	758,35	20, 1	19, 4	757,95	20, 1	19, 3	N. O. fort.	Idem.		
20	754,50	19, 5	14, 9	754,30	19, 5	17, 9	754,00	19. 5	19, 8	N. O. fort.	Idem.		
21	757,80	19, 3	14, 9	758,90	19, 3	15, 6	759,05	19, 3	18, 8	N. O. gr. frais	Quelques éclaircis.		
22	763,00	19, 0	14, 7	762,70	19, 0	20, 1	762,50	19, 0	19, 4	S. O.	Quelques nuages, brouillards.		
23	761,05	18, 8	18, 8	760,15	18, 8	21, 6	759,15	18, 8	21, 8	N. O. as. fort	Nuageux.		
24	757,25	18, 5	19, 2	757,70	18, 5	21, 3	757,60	18, 8	20, 6	N O. très fort	Idem.		
25	761 10	18, 5	19, 7	761,50	18, 5	21, 9	761,30	18, 6	23, 6	N. O. gr. frais	Quelques nuages.		
26	764,60	18, 7	21, 7	764,20	19, 1	25, 6	764,15	19, 2	24, 2	O.	Idem.		
27	765,65	19, 3	21, 9	765,95	19, 4	25, 9	765,65	19, 6	25, 1	S. O.	Serein, brouillards.		
28	765.25	19, 9	19, 9	765,00	20, 1	25, 5	764,30	20, 1	25, 4	S. O.	Quelques lég. nuages. fort rares,		
29	764.60	20, 3	20, 3	764,55	20, 3	23, 9	764,05	20, 3	24, 1	S. O.	Serein.		
30	794,00	20, 5	22, 9	764,45	20, 6	24, 5	764,30	20, 6	24, 2	O.	Quel. lég. nuages fort rares.		
—	760,45	19° 91	19° 53	760,40	19° 98	22° 38	759,95	20° 04	22° 79	Moyennes.	Total des Millimètres: . .	11, 15	9. 69

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

en Juin 1855.

Plus grande élévation du baromètre	763mm, 60	le 27 à 9 h. du soir.
Moindre *idem*	749 , 93	le 1er à 9 h. du soir.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois . .	760 , 45	
Plus grand degré de chaleur	+27 , 9	le 12 à 3 h. du soir.
Moindre *idem*	+11 , 0	le 21 à minima.
Température moyenne du mois	+19 , 12	
Quantité d'eau tombée pendant le jour	9mm, 7	Total. 20mm, 9
Quantité d'eau tombée pendant la nuit	11 , 2	

Nombre de jours. . . .	de pluie	5
	entièrement couverts	1
	trés nuageux	5
	nuageux	9
	sereins.	4
	de gros vent (S. E. 2, E. 1, N.O. 4) . . .	7
	de brume ou de brouillards . .	11
	de tonnerre	3

OBSERVATIONS *météorologiques faies, à l'Observatoire impérial de Marseille en Juillet* 1855.

Date.	9 HEURES DU MATIN.			MIDI.			3 HEURES DU SOIR			VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE.	
	barom.	thermomètre. dubar.	thermomètre. extér.	barom.	thermomètre. dubar	thermomètre. extér.	barom.	thermomètre. dubar.	thermomètre. extér.			lever du soleil.	coucher du soleil.
	mm	†	†	mm	†	†	mm	†	†			mm	mm
1	765.00	20, 9	21, 9	765,10	21° 0	26, 4	764,65	21. 1	27, 2	O.	Q. l. n. f. r.q. é. v. N-O. A.9 h. s.		
2	765,85	21, 4	22, 5	765,75	21. 5	24, 6	765 05	21, 5	26, 1	S. O:	Quelques nuages, brouillards.		
3	764,00	22, 2	23, 7	763,55	22, 3	26, 4	762 60	22, 3	27. 4	S, O.	Quelques légers nuages, brouillards.		
4	762,25	22, 5	22 9	762,40	22, 5	26, 4	761,45	22 6	25, 9	S. O.	Serein, brouillards.		
5	761,50	23, 2	23, 9	761,80	23, 3	27, 7	761.25	23. 3	27, 2	S. O.	Idem, brouillards.		
6	762 25	23, 3	25, 6	761,40	23, 5	29, 6	761 20	23, 5	28, 4	S. bon. brise	N, è c. vers 9 à 10 h. s. et q.to. p. d. p.		
7	759,30	24 1	24, 8	758.80	24. 2	28, 6	757 80	24 3	30, 2	S. O.	Serein, un peu de pluie cette nuit, br.	0. 31	
8	759,95	24. 4	24, 5	758,60	24, 4	28. 7	757 60	24. 5	28. 0	S. O.	Quelques légers nuages, brouillards		
9	756,65	25, 2	28, 7	756,00	25, 2	30, 1	754 80	25, 3	30, 4	S. E. fort.	Idem.		
10	751,95	25, 1	28, 6	753,75	25, 1	26, 1	753 75	25, 1	24, 4	S. E. tr. fort	Couvert.		
11	757,75	25, 1	24, 9	758,25	25, 1	24, 3	758 35	25 1	24. 3	O. gr. frais	Quelq. légers nuages, fort rares.		
12	760,85	25, 0	24, 9	761,00	25, 0	23, 1	760 45	25 0	23, 9	O. fort.	Quelques nuages.		
13	762,20	24, 5	22, 3	762,75	24, 5	25, 2	762 75	24 5	26, 1	S. O.	Serein, brouillards.		
14	764,55	24, 3	22, 9	764,30	24, 3	28, 1	764 20	24, 4	28, 9	S. E. fort.	Nuageux, brouillards.		
15	763,05	24, 4	27, 1	760,10	24, 4	31, 4	762 65	24, 4	26, 9	Variable.	Idem.		
16	758,90	24, 4	25, 6	758,15	24, 5	26, 4	757 95	24 5	26, 7	O.	Quelques légers nuages, fort rares, br.		
17	759,00	24, 4	21, 4	758,80	24, 4	22, 6	757,70	24, 4	24, 5	O. assez fort,	Serein.		
18	758,20	24, 3	21, 9	758,00	24, 3	24, 9	757 00	24, 3	27, 4	N.O. as. fort.	Idem.		
19	758,35	24, 2	22, 0	758,50	24, 3	25, 9	758 10	24 3	27, 4	S. O.	Quelques légers nuages, brouillards.		
20	757,90	24, 3	23, 8	757,30	24, 3	26, 1	757 00	24, 3	28, 6	O.	Serein.		
21	757,85	24, 1	21, 6	757,45	24, 1	25, 0	757 00	24 2	26, 1	N. O as. fort	Quelques légers nuages.		
22	759,90	23, 6	23, 8	760,40	25, 7	26, 5	760 10	23 7	26, 0	O.	Serein.		
23	758,40	23, 8	22, 2	758,05	24, 0	24, 9	757,75	24 0	22, 9	O.	Quelq. légers nuag, fort rares, pr.		
24	760,60	24, 0	24, 6	760,50	24, 0	28, 1	760 65	24, 1	27, 6	S. E. bou. br.	Très-nuageux.		
25	758,40	24, 0	19, 1	758,80	24, 0	22 2	758 80	24 2	23, 6	O.	Q è. q. g. à 6 h. mat. un peu pl. e.		
26	761,15	23, 5	19, 9	761,20	23, 5	22. 5	760 65	23. 5	21, 9	N. O. as. fort	Quelqes lég. nuages, fort rares.	0, 71	
27	762,65	23, 4	21, 7	762,35	23, 4	23, 6	762 05	23, 4	23, 4	O.	Quelques nuages.		
28	762,85	23, 3	23, 5	762,40	23. 3	25, 4	761 80	23, 4	24, 0	O. gr. frais	Quelques légers nuages.		
29	761,20	23, 3	23, 2	760,50	23, 3	25, 2	759.75	23, 3	23, 6	N. O. as. fort.	Serein.		
30	759,60	23, 3	21, 3	759,00	23, 4	23, 6	758 55	23, 4	23, 5	O. gr. frais.	Quelques légers nuages, fort rares.		
31	759,10	23, 4	23, 3	759,20	23, 4	24, 4	759,50	23 4	27. 3	O.	Idem.		
	760,36	23,77	23°30	760 13	23,82	25°94	759 77	23°85	26°13	Moyennes	Total des millimètres	1. 02	

RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

en Juillet 1855.

Plus grande élévation du baromètre	763mm, 21	le 2 à 9 h. du matin.	
Moindre *idem*	748 , 91	le 10 à 9 h. du matin.	
Hauteur moyenne du bâromètre pour tout le mois	760 , 36		
Plus grand degré de chaleur	+31° , 4	le 15 à midi	
Moindre *idem*	+16 , 3	le 26 à minima.	
Température moyenne du mois	+22 , 63		
Quantité d'eau tombée pendant le jour	0mm, 0	Total.	1mm, 0.
Quantité d'eau tombée pendant la nuit	1 , 0		

Nombre de jours		
de pluie		2
entièrement couverts		1
très nuageux		2
nuageux		3
sereins		9
de gros vent	S. E. 3	4
	O . 1	
	N. O. .	
de brume ou de brouillards		12
de tonnerre		1

OBSERVATIONS *météorologiques faites à l'Observatoire impérial de Marseille, en Août* 1855.

Date.	9 HEURES DU MATIN.			MIDI.			3 HEURES DU SOIR.			VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE.	
	barom.	thermomètre du bar.	thermomètre extér.	barom.	thermomètre du bar.	thermomètre extér.	barom.	thermomètre du bar.	thermomètre extér.			lever du soleil	coucher du soleil
	mm	†	†	mm	†	†	mm	†	†			mm	mm
1	761,15	23° 5	22° 1	761,55	23° 5	27, 8	761,65	23° 6	29° 6	S. O.	Serein ; brouillards.		
2	763,30	24, 2	23, 1	763,55	24, 3	24, 2	763,10	24, 3	28, 1	O.	Serein brouillards.		
3	762,60	24, 3	25, 6	762,10	24, 3	31, 4	761,15	24, 3	30, 9	S. E.	Quel. lég. nuag. fort rares, brouil.		
4	759,20	24, 4	26, 9	758,90	24, 4	28, 9	758,60	24, 5	27, 6	S. E. bon. br.	T. n. o. v. 9 h. m. é. t. i. t. v. N-O 9 h.		1, 08
5	759,15	24, 3	20, 8	758,75	24, 3	22, 9	759,00	24, 3	23, 9	N. O. très fort	Serein.		
6	761,45	24, 0	23, 2	761,45	24, 1	24, 3	761,45	24, 1	28, 1	O.	Idem brouillards.		
7	762,45	24, 1	18, 5	762,05	24, 1	21, 1	761,25	24, 2	22, 7	O.	Quelques légers nuag. fort rares, brouil.		
8	759,30	23, 8	23, 1	758,60	23, 9	25, 1	758,00	24, 0	22, 9	N. O. as. fort	Quel. nuag. écl par int. au N-E. à 9 s.		
9	758,90	23, 3	20, 0	758,20	23, 3	21, 9	757,60	23, 3	23, 2	N. O. fort.	idem.		
10	758,80	23, 3	20, 9	758,55	23, 3	24, 2	758,15	23, 3	24, 4	N.O.	idem.		
11	761,50	23, 1	22, 7	761 35	23, 2	24, 9	760,50	23, 3	25, 6	O.	Serein, brouillards.		
12	760,05	23, 1	23, 8	759,25	23, 2	25, 6	758,10	23, 3	26, 1	N. O. as. fort.	Quelques légers nuages, fort rares.		
13	756,90	23, 1	23, 5	755,75	23, 1	26, 1	755,00	23, 3	26, 7	N. O. gr. frais	idem.		
14	757,80	23, 3	23, 2	758,75	23, 3	28, 2	758,65	23, 3	27, 4	O.	Nuageux, brouillards.		
15	760,15	23, 3	23, 8	760,55	23, 3	27, 1	760,15	23, 3	29, 6	O.	Serein, brouillards.		
16	763,40	23, 4	24. 4	763,40	23, 4	25, 9	762,70	23, 4	27, 4	O.	Nuageux, brouillards.		
17	763,05	23, 5	23, 0	763,70	23, 5	26, 1	763,50	23, 6	25, 3	O.	Quelques légers nuages fort rares, brouil.		
18	763,85	24, 2	22, 8	764,00	24, 3	24, 6	764,00	24, 3	26, 1	O.	Serein, brouillards.		
19	765,60	24, 2	25, 1	765,00	24, 3	28, 1	764,80	24, 3	28, 7	S-E. bon. b.	idem.		
20	765,25	24, 3	24, 9	764,90	24, 3	25, 4	764,80	24, 3	26, 2	S-O.	Quelques nuages, brouillards.		
21	765,85	24, 3	23. 8	765,15	24, 3	26, 4	765,40	24, 4	27, 4	O.	Serein, brouillards.		
22	764,20	24, 6	24, 6	763,60	24, 6	26, 8	762,70	24, 6	27, 9	O.	idem, brouillnrds.		
23	762,50	24, 9	26, 4	762,20	25, 1	28, 3	761,25	25, 2	29, 1	S.	idem, brouillards.		
24	762,55	25, 3	25, 1	762,00	25, 3	27, 8	762.00	25, 3	27, 1	S-E. bon. br.	idem, brouillards.		
25	763,50	25, 3	24, 2	763,00	25, 3	26, 3	762,85	25, 3	27, 9	O.	Quelques nuages, brouillards.		
26	763,50	25, 3	24, 5	763,10	25, 3	26, 1	762,50	25, 3	27, 7	O.	Serein.		
27	761,70	25, 3	25, 4	761,20	25, 3	28, 2	760,25	25, 3	30, 1	O.	Quelques nuages.		
28	760,65	25, 3	24, 8	760,45	25, 3	29, 6	760,15	25, 3	29, 4	S-O.	Serein, brouillards.		
29	762,30	25, 5	27, 8	762,00	25, 5	29, 6	762,05	25, 5	27, 9	S.	Nuageux, brouillards.		
30	765,35	25, 5	26, 4	764,35	25, 6	28, 7	764,65	25, 6	27, 7	S-O.	T. n. p. pl. i. vers 7 h. m. é. O. 9 h.s.		0, 17
31	764,30	25, 6	25, 1	763,90	25, 6	28, 9	762,10	25, 6	27, 9	O.	idem, brouillards.		
	761,94	24°25	23,86	761,66	24°28	26°47	761,23	24°32	27,12	Moyennes	Total des millimètres.		1, 25

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

en Août 1855.

Plus grande élévation du baromètre	762mm,85	le 21 à 9 h. du soir.
Moindre *idem*	752 ,16	le 13 à 3 h. du soir.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois	761 ,94	
Plus grand degré de chaleur	+31° , 4	le 3 à midi.
Moindre *idem*	+16 , 5	le 11 à minima.
Température moyenne du mois	+18 ,16	
Quantité d'eau tombée pendant le jour	1mm, 3	Total, 1mm,3
Quantité d'eau tombée pendant la nuit	0 , 0	

Nombre de jours	de pluie	2
	entièrement couverts	0
	très nuageux	3
	nuageux	3
	sereins	14
	de gros vent N.O.	2
	de brume ou de brouillards	21
	de tonnerre	1

Observations *météorologiques faites à l'Observatoire impérial de* **Marseille** *en Septembre* **1855.**

Date.	9 heures du matin. barom.	thermomètre du bar	thermomètre extér.	Midi. barom.	thermomètre du bar	thermomètre extér.	3 heures du soir. barom.	thermomètre du bar	thermomètre extér.	Vents.	État du ciel.	Pluie. lever du soleil.	Pluie. coucher du soleil.
	mm	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	760,20	25° 6	26° 1	759,60	25° 6	28° 4	759,20	25° 6	25° 9	Variable	Trés nuag. écl. cont. à l'Est à 9 h. s. br.		
2	758,00	25, 6	21, 9	757,60	25, 6	25, 6	757,20	25, 6	25, 2	N, O.	Quelques nuages.		
3	759,00	25, 3	23, 1	759,00	25, 3	23, 7	758,45	25, 3	23 1	O.	C. un p. de pl. vers 11 h. m. q. g. à m. b.		0. 25
4	758,55	25, 3	23, 8	757,85	25, 3	26, 2	757,00	25, 3	26, 2	S.	T. n. p. é. t. 9 s. d 7 c. o. p. t. n. q. c, t a. f		
5	755,35	24, 7	20, 9	755,05	24, 8	22, 4	754,50	24, 8	23, 6	S. O.	Q. l. n f. r. p. é. t c, n. é. c. t. éloy. 9 s;	14, 46	
6	756,60	24, 3	19, 9	757,15	24, 3	23, 5	757,25	24, 3	23 9	N. O gr. frais	Quel. nuages, un p. pluie cette n. br.	0, 56	
7	763,15	23, 5	18, 7	764,90	23, 4	22, 1	763,50	23, 5	25, 7	O.	Serein, brouillards.		
8	765,75	23, 3	24, 1	765,60	23, 4	29, 8	764,90	23, 5	29. 9	Varia le.	Quelques nuages.		
9	762,60	23, 5	24, 8	763,40	23, 5	25, 6	762,35	23, 5	28, 3	N. O.	Nuageux.		
10	757,65	24, 1	27, 2	759,80	24, 2	25, 7	758,40	24, 3	28, 5	S. E. fort.	Très nuag. un p. de p. écl. p. int. 9 h. s.		
11	759,30	24, 3	22, 9	759,50	24, 4	25, 2	759,35	24, 4	24, 9	S. O.	Quelques nuages.		
12	761,25	24, 3	19, 4	760,50	24, 3	21, 5	759,50	24, 3	22, 1	N. O, as. fort	Idem.		
13	761,10	23, 3	18, 9	760,65	23, 3	23, 4	760,15	23, 3	23, 4	N. O. gr. frais	Serein.		
14	760,50	23, 1	18, 6	760,00	23, 1	22, 7	759,45	23, 2	22, 6	N. O	Quelques légers nuages, fort rares.		
15	760,50	22, 5	19, 2	760,65	22, 5	21, 4	760,25	22, 5	22, 7	N. O. fort,	Idem.		
16	763,00	22, 3	18, 7	763,25	22, 3	22, 2	762,55	22, 3	23, 9	N. O	Quelques légers nuages		
17	763,65	22, 1	22, 2	763,10	22, 1	24, 9	762,05	22, 3	24, 1	S. E. fort.	Quelques nuages, brouillards.		
18	758,50	22, 1	20, 9	757,65	22, 2	21, 7	758,40	22, 2	21, 8	E. as. fort,	Couv. un p de p. c, n. q. gout. d. la m.	1,25	
19	760,50	21, 8	20, 2	760,75	22, 1	23, 4	760,50	22, 1	23, 3	S. O.	Nuageux. brouillards.		
20	762,65	22, 1	21, 1	762,75	22, 2	24, 1	762,15	22, 3	24, 8	S. O.	Q. r. un p. de p. é. q. c. de t. de 7 à 8 h. s.		
21	764,00	22, 3	21, 6	763,75	22, 3	23, 8	763,10	22, 3	24, 1	O.	Quel. lég. nuages, fort rares, brouil.	0,37	
22	763,85	22, 3	23, 0	764,25	22, 3	25, 1	764,40	22, 3	24, 9	S. O.	Quelques Nuages.		
23	767,45	22, 3	23, 1	766,75	22, 4	26, 4	766,20	22, 4	24, 9	S. E. as. fort	Idem.		
24	766,15	22, 3	22, 1	765,15	22, 3	24, 9	763,10	22, 3	25, 1	S. O.	Quelques légers nuages, brouillards.		
25	760,05	22, 3	20, 6	759,10	22, 3	24, 1	757,80	22, 3	25, 6	O. grand frais	Quelques légers nuages, fort rares.		
26	763,60	22, 4	21, 1	764,00	22, 4	23, 9	764,00	22, 4	21, 9	S. E. fort	Serein.		
27	766,05	22, 3	18, 8	765,85	22, 3	22, 0	765,05	22, 3	21, 3	S. E fort.	Idem		
28	762,80	21, 9	19, 9	762,60	21, 9	21 2	761,05	21, 9	21, 7	S. E. fort.	Très nuageux		
29	756,50	21, 3	20, 2	756,35	21, 3	22, 9	755,70	21, 3	22, 6	S. E. tr. fort.	Idem un peu pluie cette nuit.	0, 29	
30	752,90	21, 3	20, 1	753,05	21, 3	22, 3	753,35	21, 3	22, 1	S. E. as. fort.	Q. é. q. 6 m. o. 6 m. f. p. é. t. v. s-e. j. 7 m-	0, 50	29, 41
	761,04	23,13	21°44	760°96	23°16	24°00	760,37	23°18	24.27	Moyennes.	Total des milimètres. . .	17. 43	29, 66

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

en Septembre 1855.

Plus grande élévation du baromètre	763mm, 69	le 23 à 9 h. du matin	
Moindre *idem*	748, 17	le 30 à 6 h. du matin	
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois	761, 04		
Plus grand degré de chaleur	+29°, 9	le 8 à 3 h. du soir.	
Moindre *idem*	+13, 8	le 16 à minima.	
Température moyenne du mois	+20, 96		
Quantité d'eau tombée pendant le jour	29mm, 7	Total. 47mm, 1	
Quantité d'eau tombée pendant la nuit	17, 4		

Nombre de jours	de pluie		8
	entièrement couverts		2
	très nuageux		6
	nuageux		2
	sereins		4
	de gros vent.	S. E. 6	7
		E. 0	
		O. 0	
		N. O. 1	
	de brume ou de brouillards		8
	de tonnerre		1

OBSREVATIONS *météorologiques faites à l'Observatoire impérial de Marseille, en Octobre 1855.*

Date.	9 HEURES DU MATIN. barom.	thermomètre du bar	thermomètre extér.	MIDI. barom.	thermomètre d bar.	thermomètre extér.	3 HEURES DU SOIR barom.	thermomètre barom.	thermomètre extér.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. lever du soleil.	PLUIE. coucher du soleil.
	mm	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	755,85	21° 3	21° 5	755,85	21° 3	22° 6	755,50	21° 3	21° 9	S.E. fort.	Quel. é. éclairs cont. vers N-O, à 9 h. s		
2	758,45	20, 8	16, 7	758,25	20. 8	19, 8	757,65	20, 8	20, 1	O. assez fort.	Quelques nuages.		
3	760,30	20, 3	18, 6	759,80	20, 3	21, 4	759,50	20, 3	21, 9	S. O.	Quelques lég. nuages, fort rares,		
4	758,85	20, 3	21, 4	758,85	20, 3	22, 1	758,55	20, 3	22, 1	S. E. fort.	Très nuageux,		
5	756,80	20, 3	23, 1	756,50	20, 3	25, 3	755,25	20, 3	25, 3	S. F. fort.	Nageux, éclairs par int. 9 heures du soir		
6	752,45	20, 9	22, 4	753,80	21, 1	22, 9	753,40	21, 2	23, 7	S. fort.	Très nuageux, pluie cette nuit.	4, 80	
7	754,80	21, 2	21, 4	754,75	21, 2	23, 3	753,80	21, 3	22, 9	S. F. fort.	Quel. écl. écl. par int N-O. à 9 h. soir		
8	756,00	21, 3	21, 9	756,50	21, 4	23, 6	756,00	21, 4	23, 6	S.O. bon. br.	Nuageux.		
9	756,30	21, 4	21, 4	755,85	21, 4	21, 9	754,55	21, 4	21, 8	S. E. bon. br.	Couv. uu peu de p. à midi ; et à 6 h. s.		0, 52
10	757,00	21, 3	17, 7	757,60	21, 3	18, 8	757,35	21, 1	20, 2	N. O. fort.	Quel. nuag. uu peu de pluie cette nuit,	0, 47	
11	760,35	20. 3	16, 7	760,05	20, 3	18, 9	759,65	20. 3	19, 9	N. O. fort.	Serein.		
12	760,05	20, 1	16, 7	759,50	20, 1	18, 4	758,50	19, 8	20, 1	N. O. fort.	Idem.		
13	758,35	19, 3	15, 9	758,20	19, 3	19, 6	757,50	19, 4	19, 4	N. O.	Quel. lég. nuages		
14	756,90	19, 3	21, 1	756,25	19, 3	22, 4	755,20	19, 3	21, 5	S. E. très fort	T. n. o. v. 9 h. s. é. t. p. et g. v. du S-E		
15	753,10	19, 5	21, 6	753,05	19, 5	21, 7	754,00	19, 5	21, 1	Variable.	Quelques éclaircis, brouillards.	3, 61	
16	760,45	19, 3	14, 4	760,20	19, 3	17, 7	759,65	19, 3	18, 1	N. O. gr. frais	Nuageux.		
17	757,10	19, 2	17, 4	756,65	19, 3	20, 1	755,55	19, 3	20, 7	S.E. as. fort	Couv. pluie cette nuit et à 6 h. soir.	0, 20	
18	759,60	19, 3	20, 3	760,45	19, 3	22, 1	760,30	19, 3	21, 9	S.E. as. fort	l. p. c. n. un p, mat. é. i. v. O et N-O. 9 s	4, 40	0, 13
19	763 00	19, 3	21, 1	763,20	19, 3	21, 8	761,20	19, 3	22, 1	O.	i. qq. m. p 6 s. é i. vers O. et N-O. 9s		
20	765,50	19, 5	19, 7	766,75	19, 5	22, 9	766,05	19. 5	22, 4	S. O.	Quelq. lég nuag. un peu pl. cette n. br.		
21	767,75	19, 9	20, 6	767,15	19, 9	22, 1	766,65	19, 9	21, 7	O.	Idem, brouillsrds.	0, 13	
22	766,30	19, 9	18, 9	765,95	20, 0	20, 5	764,60	20, 0	21, 1	O.	Nuageux, brouillards.		
23	765,35	20, 1	16, 7	763,75	20, 1	19, 4	762,85	20, 1	19, 9	N. O.	Très muageux, brouillards.		
24	761 60	19, 8	18, 1	763,15	19, 8	20, 3	763,10	19, 8	20, 7	Variable.	Q. p. p. é. t éloig. 6 m. et un p. p. vers 7 m	0, 29	1, 78
25	764,20	19, 6	15, 6	764,40	19, 7	18, 2	763,45	19, 7	18, 9	N.O.	Serein.		
26	761,20	19, 3	17, 7	759,75	19, 3	20, 7	758,00	19, 3	20, 2	S.E. as. fort	Nuageux.		
27	747,45	19, 3	17, 2	745,85	19, 3	20, 2	743,85	19, 3	18, 1	S.E. trés fort	C. o. é. t. f. p. s. p. é. t. 6 m. p. journ. 9s	17,02	10,47
28	747,75	18, 8	14, 4	749,25	18, 8	15, 1	749,20	18, 8	16, 3	O.	Quel. é. pluie vers 10 heures 1/2 du m.	32,44	5,05
29	741,75	18, 1	9, 6	741,10	18, 1	10, 0	741,40	18, 1	10, 9	N.O. fort.	Couv. pluie cette nuit, 6 h. mat. et d. m	10,62	3,65
30	744,80	17, 1	10, 7	744,75	17, 1	12 4	744,85	17, 1	13, 1	N O.	Nuageux.		
31	746,45	16, 2	10 4	747 45	16, 2	12, 6	748,10	16, 2	14, 4	N. O.	Idem.		
—	757,29	19,76	18°10	757,25	19°77	19°96	756,62	19°77	20°20	Moyennes.	Total des Millimètres: . .	73,68	21, 60

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

en Octobre 1855.

Plus grande élévation du baromètre	765mm, 29	le 21 à 9 h. du matin.
Moindre *idem*	738, 94	le 29 à midi.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois	757, 29	
Plus grand degré de chaleur	+25, 3	le 5 à midi.
Moindre *idem*	+ 8, 1	le 31 à 6 h. du matin.
Température moyenne du mois	+17, 58	
Quantité d'eau tombée pendant le jour	21mm, 6	Total. 95mm, 3
Quantité d'eau tombée pendant la nuit	73, 7	

Nombre de jours	de pluie	11
	entièrement couverts	6
	trés nuageux	9
	nuageux	7
	sereins	3
	de gros vent (S. E. 6, S. 1, N.O. 4)	11
	de brume ou de brouillards	5
	de tonnerre	4

OBSERVATIONS *météorologiques futies, à l'Observatoire impérial de Marseille en Novembre 1855.*

Date.	9 HEURES DU MATIN. barom.	thermomètre. dubar.	thermomètre. extér.	MIDI. barom.	thermomètre. dubar	thermomètre. extér.	3 HEURES DU SOIR barom.	thermomètre. du bar.	thermomètre. extér.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. lever du soleil.	PLUIE. coucher du soleil.
	mm	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	751.75	15, 5	14, 5	751,40	15° 5	16, 4	751,05	15 5	16, 4	S. E.	Q. é. p. de pl. c. n. et un p. 6 et 8 m. br	0, 29	0, 94
2	755,70	15, 1	10, 4	756,35	15. 1	10, 7	756 65	15 1	10, 4	N. O. fort.	Nuageux, pluie cette nuit.	2, 27	
3	758,45	14, 5	7, 4	758,40	14, 5	7, 5	758 90	14, 4	9 9	N, O.	Couvert pluie toute la matinée.		10, 23
4	761,40	13, 8	9 2	761,05	13,7	14, 2	760.20	13 7	13, 9	Variable.	Nuag. p. g. vers 6 1[2 du soir, brouil.		
5	763,70	13, 2	8, 6	763,10	13,2	9, 6	762 65	13 2	10, 1	N. O. as. fort	Quelques nuages, brouillards.	0. 23	
6	761 45	12 3	7, 1	760,25	12,3	9, 3	759 05	12 3	9, 2	N. O. fort.	Idem.		
7	758,60	11, 6	7, 7	758.50	11 6	11, 6	758 50	11 6	12, 4	N. O.	Serein.		
8	760,70	11, 4	12, 1	760,75	11, 5	15. 0	760 20	11. 5	14 8	S. E.bon. br.	Nuageux.		
9	758,40	11, 5	14, 1	757,75	11. 5	14, 9	756 55	11, 5	13, 4	E très fort	C. p.1[2 s. et peu 3 s. qq. é. v. S 8 h, s		4, 22
10	758,40	11, 9	14, 1	758,65	12, 1	16, 2	758 75	12, 2	15, 9	E. assez fort.	Idem.		
11	761,25	12, 3	14, 7	761,40	12, 3	16, 9	760 60	12 3	16 9	Varlable.	Idem p. c.n et à 6 et 7 1[2 m. nu p. v. 6	0, 73	2, 65
12	758.65	12, 6	15, 7	757,55	12, 9	19, 3	756 55	13 1	18, 1	N.	Quelqnes éclaircis, brouillards.		
13	754,75	13, 1	12, 1	754,30	13, 1	13, 1	753 60	13 1	12, 9	N. O.	Couvert pl. cette n. et dans la journée, b	2, 72	3, 77
14	754.75	13, 2	8, 4	755.15	13. 2	10, 1	755 35	13 2	11, 2	N O.	Quelq. légers nuag, fort rares, br.		
15	760,00	12, 8	8, 8	760,35	13, 0	12, 7	760 15	13, 0	12, 6	S. O	Serein, brouillards.		
16	762,10	12, 5	12, 5	761,80	12, 5	16, 5	761 20	12 5	16, 8	S. E. bon. br	Quelques nuages, brouillards.		
17	761,60	12, 5	14, 3	761,00	12, 5	17, 3	759 85	12. 5	16, 8	E.	Nuageux.		1, 08
18	756,00	12, 8	13, 7	755,15	12, 8	14, 1	755 15	12 8	14, 9	E. fort.	Couv. pluie cette nuit et dans la jouruée	0, 38	8, 16
19	754,30	12, 8	11, 1	754,70	12, 8	11, 7	754 55	12 8	10, 5	O.	Idem. pl toute la nuit, et toute la journ.	20, 17	
20	756.05	12, 8	9, 8	756,00	12. 8	10, 8	756 20	12 8	10; 9	N. O.	Très n. pl. cette nuit et 6 h. mat. brou.	5, 62	
21	757,75	12, 5	10, 1	757,90	12, 5	13, 2	757 65	12 5	12, 7	S. O	Quelques légers nuages, fort rares, br.		1, 47
22	758,00	12, 2	10, 9	757,90	12. 2	12, 1	756.50	12 2	12, 3	E.	Q. é. p. mat. et à 3 h. et à 9 h. soir br		5, 04
23	755,25	12, 0	10, 9	754 75	12, 0	12, 9	753 40	12 3	14, 5	E. bonne br.	Idem, pluie cette nuit, et dans la journée	5, 45	1, 89
24	751,90	12, 2	11, 1	753,20	12. 2	12, 9	751 55	12, 2	11. 6	N. O.	Très n. pl. c. n. et à 6 mat. et vers m. b.	25, 20	
25	754.45	12, 1	7, 9	753,95	12, 1	9 9	753 25	12 1	10, 7	N. O,	Quelques nuages brouillards.		0, 43
26	754,00	11, 7	11, 9	754,20	11, 7	14 1	753 10	11. 7	14, 5	Variable.	Couvert, un peu de pl. cette n. v 11 m.	0, 53	
27	754.10	11, 7	12, 1	753.55	11. 7	14, 6	752 60	11, 7	14, 1	N O.	Quelques nuages, brouillards.		
28	753,10	11. 5	3, 6	754 20	11 4	6, 7	754 25	11, 4	8, 9	N. O. gr. fr.	Idem.		
29	756,70	10, 9	7, 7	756.20	11, 1	11. 6	755 00	11, 1	10, 9	N. O.	Nuageux, brouillards.		
30	755 15	10, 4	3, 2	754,65	10, 4	7, 7	753,85	10, 3	6, 4	N. O.	Serein, brouillards.		
	755,28	12°52	10°53	757 13	12°54	12°79	756 57	12°56	12°82	Moyennes	Total des millimètres	63, 59	39. 88

RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

en Novembre 1855.

Plus grande élévation du baromètre	762mm, 08	le 5 à 9 h. du matin.
Moindre *idem*	748, 03	le 1 à 6 h. du matin.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois	757, 28	
Plus grand degré de chaleur	+19°, 3	le 12 à midi
Moindre *idem*	+ 1, 8	le 30 à minima.
Température moyenne du mois	+10, 57	
Quantité d'eau tombée pendant le jour	39mm, 9	Total. 103mm, 5.
Quantité d'eau tombée pendant la nuit	63, 6	

Nombre de jours	
de pluie	14
entièrement couverts	8
très nuageux	6
nuageux	5
sereins	3
de gros vent (E. 2, O. 0, N. O. 2)	4
de brume ou de brouillards	17
de tonnerre	0

OBSERVATIONS *météorologiques faites à l'Observatoire impérial de Marseille, en Décembre 1855.*

Date.	HEURES DU MATIN. barom.	thermomètre du bar.	thermomètre extér.	MIDI. barom.	thermomètre du bar.	thermomètre extér.	3 HEURES DU SOIR. barom.	thermomètre du bar.	thermomètre extér.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. lever du soleil	PLUIE. coucher du soleil
	mm	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	755,35	9° 5	4° 7	755,70	9° 4	7, 5	754,45	9° 4	9° 3	N. O. fort.	Quelques légers nuages.		
2	750,80	9, 1	4, 6	749,60	9, 1	8, 4	748,45	9, 1	7, 6	N.O.	Quel. éclaircis pluie à midi, brouil.		0, 43
3	745,70	8, 4	2, 6	744,75	8, 3	6, 1	744,50	8, 3	6. 2	N. O. gr. frais	Nuageux, pluie vers 7 heures du soir.		
4	752,15	7. 8	1, 4	753,25	7, 8	2, 9	753,55	7, 8	4, 2	N. O. gr. frais	Quelques nuages.	4, 94	
5	753,55	7, 1	4, 4	753,45	7, 2	7, 8	752,55	7, 2	8 9	N. O. fort.	idem.		
6	749,85	7, 2	8, 9	749,25	7, 3	11, 5	749,00	7, 3	9, 7	O. fort.	Très nuageux.		
7	754,00	7, 3	3, 9	753,65	7, 3	6, 5	752,60	7, 3	7, 3	N. O. as. fort	Serein.		
8	751,95	7, 1	3, 9	751,90	7, 1	7, 4	751,40	7, 1	7, 5	N.O.	Quelques nuages, brouillards.		
9	753,25	6, 8	4, 3	753,80	6, 8	5, 2	753,45	6, 8	5, 7	N.O.	Serein, un peu de pluie cette nuit, brou.	0, 09	
10	756,50	6, 5	1, 1	756,20	6, 5	5, 6	755,75	6, 5	6, 4	N.O.	Nuageux, brouillards.		
11	756,50	6, 3	4, 9	755 70	6, 3	5, 4	754,35	6, 3	5, 2	N.O.	Q. é. p. cette n. et un p. vers 11 h. m.	1, 02	0, 22
12	750,95	5, 7	2, 9	750,45	5, 6	-0, 4	750,00	5, 5	0, 0	N. O. as. fort	Quelques nuages.		
13	752,50	5, 1	-1 4	752,55	5, 1	+3, 5	752,60	5, 1	3, 9	N. O. gr. fr	Quelques légers nuages, fort rares, brouil.		
14	757,65	4, 3	-1, 9	757,85	4, 3	2, 4	758,00	4, 3	3, 4	N.O. gr. frais	Nuageux.		
15	756,50	3, 8	+4, 9	756,75	3, 8	7, 6	757,50	4. 1	9, 2	N. O. fort,	Serein.		
16	765.80	4, 2	15. 4	765,90	4, 3	9, 8	765,30	4, 3	10, 6	Variable.	Quelques légers nuag. fort rares, brouil.		
17	763,10	4, 5	1, 2	762,25	4, 9	12, 4	761,05	4, 9	11, 9	S.	Couvert,		
18	757,90	5, 4	10 8	757,30	5, 6	12, 8	756,80	6, 2	12, 6	N. O.	Très nuageux, brouillards.		
19	758,05	6, 3	7, 5	757,85	6, 3	12, 9	757,95	6, 3	10, 7	E.	idem, brouillards.		
20	758,45	6, 8	3, 7	757 95	6, 8	4, 5	757,70	6, 8	3, 8	E. bon. br.	Couvert.		
21	756.50	6, 6	3. 5	755,30	6, 6	3, 9	753,40	6, 6	6, 1	E. bon. br.	idem, un peu p. mat. et à 6 et 9 h. du s		0, 22
22	750,75	6, 3	7, 4	753,00	6, 3	5, 4	754,60	6, 3	5, 4	N. E.	idem, pl. cette nuit, et toute la journ. br	9, 67	11, 07
23	761,90	6, 3	5, 3	761,80	6, 3	8, 4	762,45	6, 4	9, 6	Variable.	Quelques nuages, brouillards.	0, 49	
24	764,35	6, 3	6, 4	763,85	6, 4	10, 1	763,30	6, 4	11, 6	Variable.	Très nuageux. brouillards		
25	761,10	6, 4	9, 6	760,25	6, 4	12, 2	758,60	6, 4	12, 4	S-E. bon. b.	Couv. quel. gout. à 3 soir et p à 5 h. s.		
26	759,65	7, 1	8, 5	755,55	7, 3	13, 2	758,60	7, 3	12, 7	S. E. bon. br.	Quelques nuages, brouillards	0, 43	
27	761,00	7, 6	12, 9	761,00	8, 1	14, 8	761,10	8, 2	14, 0	S. E. fort.	Nuageux.		
28	762,50	8, 5	12, 9	762,90	8, 6	14, 9	762,70	9, 1	14, 6	S. E. as. fort	idem.		
29	767,15	9, 3	12, 9	767,00	9, 4	16, 4	766,80	9, 4	16, 7	S. E. bon. br	idem, brouillards.		
30	769,55	9 8	11, 6	769,20	10, 1	14, 3	768,65	10, 1	14, 4	O.	Quelques éclaircis, brouillards.		
31	767,10	10, 1	10, 6	766,00	10, 2	14, 4	765,30	10, 3	13, 5	S. E. as. fort	Nuageux:		
—	757,49	6°89	5.93	757,26	6°96	8°64	756,86	7°01	8 88	Moyennes	Total des millimètres.	16, 64	11, 94

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

en Décembre 1855.

Plus grande élévation du baromètre.	768mm,34	le 30 à 9 h. du matin.
Moindre *idem*	743 ,50	le 3 à 3 h. du soir.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois . .	757 ,49	
Plus grand degré de chaleur	+16° ,7	le 29 à 3 h. du soir.
Moindre *idem*	— 5 ,1	le 13 à 6 h. matin.
Température moyenne du mois	+ 6 ,03	
Quantité d'eau tombée pendant le jour	11mm,9	Total, 28mm +,5
Quantité d'eau tombée pendant la nuit	16 ,6	

Nombre de jours		
	de pluie	7
	entièrement couverts	5
	très nuageux.	7
	nuageux	3
	sereins.	7
	de gros vent (S. E. 1, O. 1, N. O. 3)	5
	de brume ou de brouillards . .	15
	de tonnerre	0

ÉTAT SOCIAL.

Coup d'œil statistique sur les constructions modernes élevées à Marseille; par M. Marius CHAUMELIN, *membre actif.*

On ne saurait trop admirer avec quelle merveilleuse rapidité la ville de Marseille a vu, de notre temps, son enceinte s'élargir et les habitations se multiplier par de là ses anciennes limites.

Tant que le commerce marseillais dût se contenter de cette navigation incomplète qui ne lui permettait d'écouler ses produits qu'avec lenteur; tant qu'il n'eut, sur les bords de la Méditerranée, d'autres débouchés que l'Espagne, l'Italie et les rivages déjà lointains de l'empire ottoman; enfin, tant qu'il eut à craindre ces pirates audacieux et rapaces des Etats-Barbaresques, Marseille avec ses cent mille ames, dût se croire parvenue au faîte de sa grandeur possible. Alors, ses vieux quartiers, aux rues tortueuses et infectes, suffisaient à ses habitants, et, pourtant, elle se croyait l'une des premières villes de France. A ceux qui lui demandaient quels étaient ses titres à une pareille prétention, elle montrait son antique *Lacydon* (1), son Cours, sa rue de Rome et sa trop fameuse Canebière. Et, à bien prendre, Marseille, à la fin du dernier siècle, comptait déjà au nombre des cités commerçantes de premier ordre; seulement il n'y avait plus guère pour elle d'espérance de progrès et d'accroissement dans l'avenir.

Mais, lorsque la vapeur eut annullé les distances; lorsque Charles X eut envoyé une escadre bombarder Alger, la citadelle des Forbans et la porte des Etats-Barbaresque; lorsque notre persévérance eut fait une province française du pays fertile des Bédouins et des Kabyles, alors commença

(1) Nom que les Grecs donnaient au port de MASSILIA.

pour la capitale du Midi une nouvelle ère de prospérité qui est loin d'avoir achevé son cours.

A mesure que la richesse est allée s'augmentant à Marseille, le goût des constructions s'est aussi développé ; on vit bientôt les grands propriétaires rivaliser d'ardeur dans ces entreprises grandioses qui, en quelques mois, transformaient des plantations d'oliviers et des vignobles en quartiers animés par la présence continuelle de l'homme et par le fracas des voitures. Des rues, des boulevards, des places ont rétenu les noms de ces constructeurs infatigables et les transmettront à nos neveux.

Il suffirait de jeter les yeux sur les plans de Marseille dressés à des époques diverses, depuis le commencement de notre siècle, pour s'assurer immédiatement, par la comparaison, des agrandissements immenses qui ont, en si peu de temps, doublé l'étendue de notre ville.

Nous verrions, au commencement de la restauration, par exemple, Marseille circonscrite par le cours Bonaparte, la rue Sylvabelle (partie vieille), le boulevard d'Augoulème, la rue des Minimes, la plaine St Michel, la rue des Petits-Pères, les allées des Capucines, le Bernard du Bois et le boulevard des Dames ; en dehors de ces limites, commençait la banlieue, le pays des bastides et des cabanons.

Reculée du côté du Midi aux roches escarpées de Notre-Dame-de-la-Garde, enlacée au Nord et au Couchant par les vagues de la Méditerranée, la colonie phocéenne, sans cesse accrue par de nouveaux arrivants, s'est rejetée du côté de l'Est, a gravi les côteaux mollement inclinés des Calades, et est venu répandre à l'entour du plateau de St Michel le trop plein de sa population.

C'est véritablement de ce côté, (du côté de la Plaine) que l'agrandissement de Marseille a été prodigieux : en quelques années une nouvelle ville a été construite sur cette hauteur, naguère couverte de vignes, d'oliviers et de

pins. Le Marseillais qui ne reverrait son pays natal qu'après vingt ans d'absence et que l'on transporterait tout d'un coup au milieu de ces quartiers neufs, se croirait bien loin sans doute de la Canebière, s'il n'apercevait au loin, par dessus les constructions modernes, les montagnes marseillaises dont la physionomie, bien connue de lui, demeure éternellement la même.

Depuis 1830 environ, six grands quartiers se sont ajoutés successivement à l'ancienne Marseille.

Ce sont :

1° Le *quartier Breteuil* qui s'étend aux pieds de la montagne de la Garde et semble vouloir empièter chaque jour sur ses roches abruptes. Ce quartier compte à lui seul trois boulevards importants tracés, où, pour mieux dire, creusés sur le revers de la colline : le boulevard-Notre-Dame, le boulevard-Vauban et le boulevard-Gazino le plus rapide des trois. Ces grandes voies, ainsi que le prolongement des rues Sylvabelle, Saint-Jacques, Dragon, Breteuil, sont bordées d'aristocratiques hôtels qui ne le cèdent guères, pour l'architecture, aux maisons monumentales des rues modernes de Paris.

2° Le *quartier Castellane* qui entoure l'Obélisque et termine la longue rue de Rome. Ce quartier doit toute son importance à la création du Prado, cette magnifique promenade que nous devons au génie de Bernex et dont nous avons le droit d'être fiers.

3° Le *quartier Menpenti*, l'un des plus nouveaux, uni au précèdent par le boulevard-Baille et avoisinant le pont de la Capellette. A vrai dire, les rues, les places et les boulevards de ce quartier sont à peine ébauchés.

4° Nous n'en dirions pas autant du *quartier de la Plaine* dont nous avons déjà parlé en quelques mots ; quartier qui à lui seul forme une seconde ville et qui a mérité par là le nom de *Cité Bergère*. C'est bien là une nouvelle cité, en

effet, toute différente de notre Marseille traficante et agitée des rues St-Ferréol, Paradis, de la Darce, de Rome et Canebière; toute différente aussi du quartier Breteuil, cette Chaussée d'Antin de la capitale du Midi. La population ouvrière et la petite bourgeoisie semblent s'y être réfugiées loin des bruits assourdissants du commerce; aussi, les maisons n'ont elles rien de luxueux dans leur architecture. Voyez plutôt les rues Ferrari, de l'Olivier, Bergère, Terrusse, Jaubert, Tivoli, du Progrès, etc. Pourtant, on peut remarquer quelques belles constructions dans la rue St-Savournin, au boulevard-Chave et à la plaine St-Michel. D'ailleurs, graces à ces larges boulevards qui seront tout autant de promenades spacieuses lorsqu'ils seront complètement terminés, le quartier de la Plaine promet d'être l'un des plus agréables de Marseille. Déjà le boulevard Chave s'allonge depuis la Fontaine de St-Michel jusqu'au ruisseau frais et murmurant de Jarret, et il ne reste plus que quelques maisons à enlever pour rattacher le boulevard Mérentié au Chemin neuf de la Magdelaine.

5• Le *quartier de Longchamp* n'est pas l'un des moins beaux qui aient été ouverts depuis quelques années; il tient à la fois du quartier aristocratique de Breteuil et du quartier bourgeois de la Plaine. Il ne se compose, à proprement parler, que de trois grandes avenues : le Chemin-neuf-de-la-Magdelaine, Longchamp et le boulevard naissant d'Orléans.

La création récente du Jardin zoologique promet de rendre à ce quartier l'animation et l'importance qu'il semblait avoir perdues depuis l'ouverture du Prado.

6• Enfin, de la gare du chemin de fer au Lazaret et au port d'Arenc, le quartier de St-Lazare se peuple et s'embellît tous les jours. Laissons les doks s'établir et le nouveau port auxiliaire se créer, et nous verrons Marseille s'étendre démesurément de ce côté jusqu'alors réservé aux guinguettes et aux jeux de boules.

Ainsi notre ville s'est prodigieusement agrandie depuis quelques années. Des chiffres prouveront plus éloquemment peut-être que tout ce que nous venons de dire combien cet agrandissement a été rapide.

Déjà, MM. NATTE fils, BARTHÉLEMY et FEAUTRIER, dans des rapports faits à diverses époques à la Société de statistique, ont présenté des tableaux indiquant, par année, le nombre de constructions élevées à Marseille, depuis 1830 jusqu'à 1839.

Reproduisons le résultat général de ces tableaux.

Années.	*Constructions.*	*Reconstructions et exhaussements.*
1830	52	21
1831	63	26
1832	109	42
1833	114	56
1834	202	74
1835	152	75
1836	153	98
1837	135	65
1838	162	80
1839	112	88
Totaux.	1254	625

Il y a donc eu pendant ces six années (1830-39) 1,254 constructions neuves et 625 reconstructions ou exhaussements.

Nous avons cru qu'il ne serait pas sans intérêt de compléter ces tableaux et de présenter le chiffre des constructions et des reconstructions ou exhaussements qui ont été faits à Marseille, pendant la période décennale consécutive (1840-49). Les documents qui suivent, comme ceux déjà fournis sur le même sujet à la Société, ont été recueillis dans les bureaux de l'Hôtel de ville et de la Préfecture, exclusivement chargés de délivrer l'autorisation nécessaire pour toute construction d'immeubles. L'administration

départementale s'occupe de la *grande voirie*, et l'administration municipale de la *petite voirie*. Il ne sera peut être pas inutile d'indiquer séparément d'abord les chiffres fournis par chacune de ces administrations.

ANNÉES.	GRANDE VOIRIE.		PETITE VOIRIE.		GRANDE ET PETITE VOIRIE.	
	Constructions.	Reconstructions et Exhaussements.	Constructions.	Reconstructions et Exhaussements.	Constructions.	Reconstructions et Exhaussements.
1840					92	191
1841	25	3	93	22	118	25
1842	34	11	128	27	162	38
1843	24	11	154	17	178	28
1844	45	10	148	23	193	33
1845	47	18	200	54	247	72
1846	43	18	220	55	263	73
1847	45	16	220	32	265	58
1848	49	6	321	27	370	33
1849	37	9	133	21	170	30
					2058	581

Ainsi, pendant cette période décennale (1840-49), il y a eu, à Marseille, 2058 constructions neuves et 581 reconstructions ou exhaussements. Si nous établissons une comparaison entre cette période et la précédente, nous verrons que de 1840 à 1849 on a construit à neuf 804 maisons de plus que de 1830 à 1839, mais qu'en revanche il y a eu, durant la même période décennale, 44 reconstructions ou exhaussements de moins que pendant la précédente.

L'augmentation considérable que l'on remarque, en1848, dans le chiffre des constructions, est le résultat du décret

de l'Assemblée nationale, en date du 13 juillet 1848, portant exemption temporaire d'impôt pendant dix ans pour les constructions commencées avant le 1er janvier de l'année suivante (1).

On comprend quel effet dût produire cette mesure dans un moment où les travaux de batisse étaient tout à fait suspendus à Marseille comme ailleurs.

Aujourd'hui le mouvement et l'activité règnent par tout ; on est pris plus que jamais de la manie des constructions, si je puis m'exprimer ainsi. Sur tous les points s'élèvent des édifices élégants et coquets ; de nouvelles rues s'ouvrent sur des terrains jusqu'alors cultivés ; les bastides les plus rapprochées de la ville sont englobées dans cet envahissement des quartiers urbains sur les quartiers ruraux ; les limites de l'octroi se reculent tous les jours. De

(1) Voici le texte de ce décret :

Art. 1• Les bâtiments dont la construction sera commencée et au moins arasée jusqu'au niveau du sol avant le premier janvier 1849, seront exemptés pendant dix ans, à partir de la dite époque, de la contribution foncière et de celle des portes et fenêtres, pourvu, toutefois, qu'ils aient été achevés au premier juillet 1850.

Art. 2• L'Exemption accordée par l'article 1er sera portée à quinze ans pour des constructions consacrées à des logements d'ouvriers.

Toutefois cette exemption ne sera accordée que pour les maisons dont les plans, devis et emplacements projetés auront été soumis préalablement à l'examen de l'administration et à son approbation.

Art. 3° Dans les conditions déterminées par l'art. 1°, les batiments dont la construction a été commencée depuis le 24 février seront exemptés pendant cinq ans, à partir de la promulgation du présent décret de la contribution foncière et de ce des portes et fenêtres.

Paris, le 13 juillet 1848.

magnifiques boulevards relient entre eux les quartiers naissants et èn sont comme les artères. Si les maisons élevées au bord de ces voies spacieuses, sont d'abord clairsemées, elles sont bientôt rattachées les unes aux autres par de nouvelles constructions qui surgissent comme par enchantement; les vides se remplissent peu à peu, et à la fin nous n'avons plus aux deux côtés de la rue ou du boulevard qu'une suite continue de superbes habitations.

Ce n'est pas que tous ces percements de rues nouvelles, que toutes ces constructions précipitées, que tous ces agrandissements rapides ne soient absolument sans défaut et sans inconvénient; on l'a reconnu bien des fois: les meilleures choses ont leur mauvais côté, et nous pourrions signaler plus d'un vice capital dans la distribution de la nouvelle ville.

Nous voudrions d'abord qu'on mît plus de régularité dans le tracé des rues et qu'on ne laissât pas, par conséquent, les propriétaires décider à leur gré, l'ouverture de telle ou telle voie selon qu'ils y trouvent ou n'y trouvent pas leur avantage. Nous savons que l'administration municipale n'est pas toujours libre d'intervenir. On a vu de grands propriétaires ouvrir toute une rue sur leur domaine, la border de maisons, et puis, un beau jour, enlever les barrières qu'enfermaient les issues et la livrer à la circulation. On était bien forcé alors d'accepter leur création. Lorsqu'il s'agit de l'intérêt public, la municipalité devrait prévaloir, ce semble, sur la propriété; n'est-ce pas ce qui arrive, d'ailleurs, pour l'expropriation ?

Il serait bien aussi qu'on apportât plus de symétrie dans l'édification des maisons nouvelles; il n'existe peut être pas une seule ville en France où l'on remarque sous ce rapport plus de confusion et d'excentricité. L'Administration municipale devrait veiller tout au moins à ce que ces constructions nouvelles offrissent toutes les garanties de solidité désirable.

Nous ne dirons rien de l'état pitoyable dans lequel se trouve le pavé des rues nouvelles ; les traverses les plus effondrées de la banlieue ne sont pas comparables à certaines rues de la cité Bergère et du quartier Menpenti.

Que penserait-on d'une ville dont les palais de marbre seraient noyés dans la boue ?

Notice historique et statistique sur l'École des mousses et novices de Marseille ; par M. l'abbé TIMON-DAVID, *membre actif, etc.*

1° *Considérations générales.*

Les lois providentielles qui régissent le monde, ont divisé les hommes dans des professions diverses. Ces états différents convergent tous vers un but, celui de prouver à chaque individu, les ressources nécessaires au besoin de son âme et de son corps, qu'il ne pourrait satisfaire, si chacun devait exercer par lui même tous les états.

Parmi toutes ces professions, il en est peu, ce me semble, qui méritent plus de fixer notre attention, que celle des gens de mer. Dangers continuels, privations de toutes sortes, rigueur des saisons, ce n'est là qu'une faible partie des souffrances inhérentes à cet état, et, cependant, de tout temps, il y a eu des gens qui ont renoncé pour la majeure partie de leur vie, aux douceurs de la famille, aux profits plus certains des autres états, aux mille petites commodités de la vie pour se lancer au milieu de dangers et de peines que les plus malheureux, dans les autres carrières, ne rencontrent jamais.

Il serait bien difficile d'expliquer l'amour de la mer et de ses aventures par des raisons purement naturelles.

Plusieurs naissent, il est vrai, avec cet amour de l'indépendance, de la vie insouciante que l'on rencontre plus facilement sur mer. Si le marin est soumis au plus rude travail, par fois, cependant, sa vie se passe dans une grande oisiveté qui va à certains caractères, incapables d'un travail uniforme et soutenu. Mais ces raisons et beaucoup d'autres ne suffiraient pas pour expliquer comment il existe nn si grand nombre de marins, si la raison providentielle dont je parlais tantôt, ne présidait aux lois qui gouvernent le monde.

Séparés par des mers immenses, les hommes, tous enfants d'un même père, ne se fussent jamais rencontrés, si l'Océan qui les sépare, ne servait de grande route à toutes ces contrées dispersées, dans son étendue. Le bienfait de la rédemption n'eut jamais existé pour elles, et les plus belles parties du monde seraient encore plongées dans la Barbarie inhérente aux fausses croyances qui se sont repandues partout, On admire avec raison, les merveilleux développement de notre marine. Elle favorise un échange de produits qui contribuent au bonheur des nations. Permettez moi de croire, MM., que la Providence a des vues plus étendues que nos vues humaines. Ces navires qui portent les produits de notre industrie, cachent aussi dans leurs flancs, le missionnaire qui va civiliser les peuples, la sœur de charité qui va panser leurs plaies et instruire leurs petits enfants. La vapeur, sur ses ailes, a propagé plus de vérités qu'elle n'a porté de marchandises, et l'Église se réjouit des secours qu'elle trouve dans les admirables inventions que notre siècle l'appelle si souvent à bénir.

J'ai voulu, MM., vous montrer la mission providentielle du marin. S'il cessait d'exister, la Barbarie reconquerait tout ce qu'elle a perdu. Ne soyons donc pas étonnés de tout ce qui s'est fait pour fournir des éléments à cette noble et admirable profession.

Ce sont les règlements du grand COLBERT, qui gouvernent encore les marins. Partant de ce principe assez incontestable, que cette profession trop dure serait rarement embrasséepar des gens avancés en âge et capables dereflexions, c'est parmi les enfants qu'il a voulu recruter nos marins. Les ports de mer fournissent presque exclusivement ce personnel. La raison en est bien simple : l'amour d'un état ne peut venir qu'à ceux qui le connaissent, qui l'ont sans cesse sous les yeux. Les enfants des villes du littoral, embrassent, presque tous, cette carrière qui fut celle de leur père, dans laquelle ils sont presque nés, dans laquelle ils ont vécu et grandi. Marseille, il faut en convenir, fesait une exception à cette règle. Le Marseillais ne vit pas au bord de l'eau. Avant la création des nouveaux ports, bien des enfants devenaient des hommes, sans avoir vu cette mer qu'il fallait chercher loin. Chez quelques familles seulement du quartier St-Jean, l'état de marin était héréditaire ; les enfants des autres quartiers ne le connaissaient pas.

Aussi la pénurie des mousses était fort grande sur notre place, et tel navire chargé depuis longtemps, ne pouvait prendre la mer, faute de ce complément réglementaire de tous les équipages, lorsque la Chambre de Commerce, fidèle à sa mission de protéger tous les intérêts commerciaux de cette place, conçut l'heureuse idée de créer une école des mousses et des novices.

2° *Historique de la fondation de l'Ecole des mousses.*

Bien mieux que moi, MM., l'un de nos honorables collégues, qui a travaillé avec le plus de zéle à la fondation de cette œuvre éminemment sociale, pourrait vous dire avec quelle habileté et quelle prudence cette école fut organisée.

Les bases en furent jetées dans la délibération du 31

octobre 1839, approuvée par M. le Ministre de l'agriculture et du commerce, le 4 et le 6 novembre de la même année.

Trois points furent fixés dans cette première délibération :

30,000 francs furent votés pour les premiers frais.

Un batiment, hors de service, fut demandé au Gouvernement, pour servir de caserne.

Enfin, Monseigneur le Duc d'ORLÉANS, alors à Marseille, fut supplié de vouloir bien prendre cette école sous son patronage. A sa mort, Monseigneur le Prince de JOINVILLE devint protecteur de l'Ecole. Je ne puis m'empêcher de regretter que cet honorable souvenir ait été si vîte oublié à l'école où une grande bande noire, religieusement faite avec de l'encre sur tous les imprimés, laisse seulement deviner un patronage si ardemment désiré.

Le 6 décembre suivant, nouvelle délibération de la Chambre, modifiée plus tard, le 11 août 1850. Tout l'esprit de cette institution, tel que l'avaient compris ses fondateurs, se trouve dans cette délibération.

1° Pour alléger les sacrifices de la Chambre, on demande au Gouvernement, au Conseil général et au Conseil municipal, un secours qu'ils ont généreusement continué depuis lors.

2° Le second point montre la sollicitude de la Chambre de commerce pour les interêts moraux des enfants dont elle n'a pas voulu faire seulement des marins. Elle decide qu'un aumônier sera adjoint au personnel des officiers, afin, dit elle, « de procurer aux éléves, l'instruction morale et religieuse, et d'entretenir ainsi les bons principes « de ceux qui ont été assez heureux pour en recevoir, et « de corriger les vices et les mauvaises dispositions de « ceux qui en ont été privés ou qui les ont oubliès. »

3° Les éléves seront divisés en trois catégories :

boursiers, demi-boursiers et élèves gratuits. Permettez-moi, MM., de vous dire combien je regrette que l'usage ait aboli cet article de cette sage ordonnance. Aujourd'hui tous les élèves sont gratuitement reçus; ce qui a changé tout à fait la physionomie de l'Ecole. La misère et l'inconduite sont les deux sources où elle recrute son personnel. Les enfants, ne payant plus, sont presque immédiatement embarqués, avant d'avoir reçu aucun genre d'instruction. Les pensions des enfants, en diminuant les dépenses de la Chambre, leur permettaient un long séjour à bord. Les enfants, comme il faut, viendraient volontiers dans un établissement qui leur donnerait les théories de leur état et en ferait d'excellents marins. En un mot, sans augmenter les dépenses le séjour des élèves, reduit actuellement à quelques jours, pourrait être prolongé jusqu'à six mois, comme le règlement le prescrit encore, et même jusqu'à un an, comme tout le monde le désirerait.

Il ne manquait plus qu'un chef expérimenté, qui voulût mettre en pratique, les sages réglements qu'on avait votés et, par son dévouement, fixer les traditions et les usages de l'Ecole, en traçant la route que devraient suivre ses successeurs.

Ce chef expérimenté, ce premier commandant de l'Ecole, fut notre honorable collégue, M. Catelin. Les fonds étaient votés, le réglement était écrit, une auguste influence devait protéger l'école; elle fut donc définitivement ouverte, le 12 décembre 1840, sous les plus heureux auspices.

Après seize années d'existence, nous pouvons vous parler des résultats qu'a obtenus l'Ecole pendant cette longue carrière et des moyens qu'elle emploie pour parvenir à sa fin.

3° *Organisation de l'Ecole.*

L'Ecole est administrée par une commission spéciale, composée comme il suit :

M. le Préfet, Président d'honneur.

Le Président de la Chambre, Président titulaire.

Deux membres de la Chambre, dont l'un remplit les fonctions de Président.

Un délégué { du Conseil général.
du Conseil municipal.
de l'Intendance sanitaire.

Le Commissaire-chef du service maritime.

Le Capitaine du port.

Un Officier de marine, désigné par la Chambre.

Un Secrétaire appointé.

Le personnel de l'Ecole se compose :

D'un Commandant, capitaine de vaisseau en retraite, aux appointements de . . . . fr.	3,200
D'un Lieutenant, ancien capitaine au long cours, demeurant à bord.	1,500
D'un Aumônier nommé par l'autorité diocèsaine.	600
De deux Frères des écoles chrétiennes, à 700 francs chacun.	1,400
De quatre quartiers maîtres, anciens maîtres ou matelots au service, à 700 f. chacun.	2,800
Total pour neuf employés. . . .	9,500

Pour conserver à l'institution son caractère d'utilité nationale, la Chambre ne se borne pas à recevoir les enfants de Marseille ou du département des Bouches-du-Rhône, mais ceux de toute la France, sans distinction, pourvu qu'ils présentent des garanties morales et physiques.

Les candidats doivent justifier de leur qualité de Français, être âgés de onze ans au moins et de 15 ans au plus, jouir d'une bonne constitution et avoir été vaccinés avec succès.

Les parents ou tuteurs contractent par écrit l'engagement de ne pas retirer les enfants avant l'âge de dix-huit ans accomplis, s'obligeant, dans le cas contraire, à rembourser à l'Administration de l'Ecole, conformément au tarif, le montant des frais de toute nature, que l'entretien et l'instruction des élèves auraient occasionés.

4° Discipline de l'Ecole.

Les frères des écoles chrétiennes donnent tous les jours quatre heures d'instruction aux enfants. Mais bien peu, nous l'avons dit, peuvent profiter de cette excellente occasion de s'instruire, à cause de la briéveté du séjour à bord.

L'aumônier fait une heure d'instruction religieuse tous les jours. Ce ministère serait bien infructueux si la Providence ne m'avait fait trouver, dans ma position principale, un moyen de réagir fort heureusement sur l'esprit de cette institution.

Tous les dimanches la bordée qui n'est pas de sortie, est conduite à l'œuvre que j'ai fondé pour la jeunesse de la classe ouvrière. Le plus grand nombre de ceux qui sont sortis, viennent rejoindre leurs camarades, parce qu'on s'amuse mieux à l'œuvre que partout ailleurs.

Dans les commencements, je fus blâmé de tout le monde : ces jeunes mousses donneraient de mauvais exemples ; les membres de l'œuvre seraient gâtés par ce contact. Je dois le dire, MM. ces prévisions ne se sont pas réalisées. Si jamais la Providence vous conduisait l'après-midi du dimanche, dans mon établissement, où je serais si heureux de vous recevoir, vous verriez la fusion la plus parfaite parmi tous ces jeunes gens appartenant à 143 professions différentes. Pas un blasphème, pas une parole indécente ; à la Chapelle, tenue irréprochable ; presque tous les dimanches, quelque mousse

profite de son séjour à bord pour s'approcher de la Ste-table. Personne ne refuse de se confesser, et si ce n'était la peine que donnent ces intelligences rebelles, pour graver quelque instruction religieuse dans leur esprit, le ministère de l'aumônier serait un des plus faciles à exercer ; je dois ajouter encore que tous les officiers et employés secondent ma tache comme à l'envi.

Les officiers et sous-officiers du bord sont chargés de démontrer la pratique du matelotage, la voilerie, la natation, la conduite des embarcations.

Les fautes, selon leur gravité sont punies par le fouet, le cachot, le retranchement des vivres (jamais [du pain), des factions prolougées le soir sur les bêtes.

Depuis la République, la peine du fouet a été retradchée du Code maritime. L'Ecole ne dépendant pas de l'Etat, conlinue à l'administrer rarement. Mais c'est avec hésitation, avec timidité. La Commission administrative l'a défendu plusieurs fois. Je suis convaincu qu'un séjour à bord pendant un mois, changerait sa conviction, Sans le fouet, la discipline du bord est impossible. Le cachot est une punition immorale, mal saine et que les enfants ne redoutent pas. Enfermés seuls et pendant de longues journées dans de véritables oubliettes, sans jour, sans air, les enfants s'y livrent nécessairement à tous les vices. S'ils sont plusieurs les conversations les plus immondes occupent leurs loisirs ; la plus grande surveillance ne peut empêcher les communications qu'ils savent établir entre leurs cachots par des prodiges de patience et de travail, avec leurs ongles, avec leurs dents. Constamment couchés, parce que le cachot est trop bas pour se tenir debout et trop petit pour se promener; le baquet répand une infection inévitable, malgré toutes les précautions, et malgré cela, les enfants, en général, ne redoutent pas le cachot, on y est couché, ôn ne travaille pas, c'est un dédommagement suffisant.

Aussi, les officiers hésitent-ils à employer cette punition. Pourtant que faire au déserteur, au voleur, et Dieu sait combien il y en a, si la peine du fouet est interdite ?

Nous ne vivons, en France, que de préjugés. Envain, l'Ecriture Sainte nous conseille-t-elle d'employer le fouet pour ceux qui n'ont pas de cœur *et virgœ in dorsium illius qui indiget corde*; envain notre histoire nationale nous montre-t-elle nos anciennes universités fustigeant nos plus grands hommes ; Louis XIV, lui-même, périodiquement fouetté presque tous les jours, au dire des mémoires de son valet de chambre, pour ses nombreuses fautes dans ses devoirs ; aujourd'hui, notre amour propre se révolte devant un châtiment qui a l'avantage et d'être promptement administré, au lieu de durer des semaines comme le cachot, et de n'avoir rien d'immoral, surtout d'être redouté des enfants qui sentent mieux cette pénitence, qu'une autre moins cuisante, mais plus prolongée. Dieu fasse que la Commission administrative se rende un jour aux observations qu'elle a reçues si souvent, et que le cachot, définitivement aboli, soit remplacé par une peine plus conforme à l'interêt des enfants.

5e *Embarquements et salaires des enfants.*

Les Capitaines, en partance, viennent chercher leurs mousses à bord. Les salaires convenus se repartissent ainsi qu'il suit : deux tiers sont attribués à la Chambre pour alléger d'autant les sacrifices importants que nécessitent la nourriture et l'entretien des élèves. L'autre tiers appartient à l'élève. Il est placé en son nom à la caisse d'épargne, pour lui être remis à la fin de son engagement.

Mais d'ordinaire ce tiers ne forme qu'une somme minime; il est quelquefois de 300 francs ; rarement de 100 ; presque jamais il n'arrive à ce chiffre.

Du reste, les tableaux suivants donnent la statistique des mouvements de l'école, jusqu'à ce jour.

Premier tableau. — Mouvement des élèves, depuis le 12 décembre 1840, jusqu'au 31 décembre 1855.

Années.	Présents au 1er janvier.	Admis dans l'année.	Total des presents.	Congédiés à 18 ans.	Reformés.	Rendus à leurs parents.	Renvoyés par inconduite.	Morts.	Total à réduire.	Reste au 31 décemb. à reporter.
1841	18	103	121	«	7	4	3	«	14	107
1842	107	59	166	«	7	1	2	7	17	149
1843	149	65	214	«	9	8	7	1	25	189
1844	189	86	275	«	11	20	6	4	41	234
1845	234	81	315	9	5	20	10	6	50	265
1846	265	84	349	17	8	20	10	6	61	288
1847	288	80	368	44	20	20	8	4	96	272
1848	272	79	351	31	11	20	19	1	82	269
1849	269	89	358	37	10	15	20	6	88	270
1850	270	88	358	45	15	20	13	2	95	263
1851	263	83	346	43	8	19	5	1	76	270
1852	270	67	337	34	3	20	12	«	69	268
1853	268	71	339	37	5	34	9	2	87	252
1854	252	100	352	33	2	33	3	5	76	276
1855	276	54	330	33	1	30	2	1	67	263
Totaux.	3,390	1,189	4,579	363	122	284	129	46	944	

Sur 1207 élèves admis, 363 seulement ont fini leur engagement. S'il en était de même pour les 263 présents au 1er janvier 1856, on n'en compterait que 626 qui auraient continué leur carrière. En y ajoutant le chiffre des décédés, supposé qu'ils eussent faits de même ce serait en tout 672 contre 535 réformés, rendus à leur famille ou renvoyés.

Pour obtenir un chiffre plus positif, défalquons les 263 présents au 31 décembre 1855 et dont le sort est inconnu; ce n'est plus que 944 élèves dont 363 seulement ayant persévéré dans leur état; ce qui est bien peu satisfaisant.

122 réformés, c'est un 1/2 réformé sur 9 admis; proportion exhorbitante qui atteste un peu de facilité dans les admissions.

$$\left(\begin{matrix}122 + 9 & = & 1098 \\ 122 + 1/2 & = & 61\end{matrix}\right\} 1159\Big)$$ à peu près 1 1/2 sur 9.

Des enfants entrent à l'Ecole en punition de leur méfaits ou par un coup de tète bientôt suivi de regret. La plupart ne peuvent rembourser les frais qu'ils ont occasionés; 284 rachetés par leurs parents prouvent combien ils désirent quitter une carrière acceptée par force. La proportion est environ de 1 sur 4. (284 + 4 = 1136).

La moyenne des élèves admis a été de 80 par an.

— des décès, 3 par an (3 + 15 = 45).

— des congédiés au terme de leur engagement de 24 par an (15 + 24 = 360.)

La moyenne des reformés 8 par an (15 + = 860.)

— des rendus à leurs parents contre remboursement des frais, de 19 (19 + 15 = 285.)

La moyenne des renvoyés par inconduite; 7 par an (7 + 15 = 105.)

En somme, 535 sur 944 sont rachetés, chassés ou reformés; c'est plus de la moitié, à peu près 5 sur 9.

Deuxième tableau. — Recettes de l'Ecole, pendant les quinze années.

Années.	Deux tiers des salaires des élèves embarqués.	Restitution des frais.	Subvention du Ministre.	Subvention du Département.	Subvention du Conseil municipal.	Subvention de la Chambre.	TOTAUX.
	fr. c.	fr. c.	fr.	fr.	fr.	fr. c.	fr. c.
1841	664 45	482 85	4,850	3,000	3,000	22,202 70	34,200
1842	3,275 67	507 88	4,850	3,000	3,000	21,869 24	36,502 79
1843	5,541 73	418 76	4,925	3,000	3.000	24,142 15	41,027 64
1844	14,324 25	449 46	5,000	3,000	3,000	16,415 34	42,189 05
1845	17,584 39	1,855 37	5,000	3,000	3,000	20,013 42	50,453 18
1846	22,149 17	1,048 91	5,000	3,000	3,000	13,727 99	47,926 07
1847	22,739 05	1,506 86	4,000	3,000	3,000	12,178 17	46,424 08
1848	18,925 95	1,593 21	2,000	3,000	3,000	11,680 67	40,199 83
1849	16,234 28	1,881 48	5,000	2,000	3,000	19,868 53	47.984 29
1850	16,115 75	2,786 95	3,925	3,000	3,000	17,052 50	45,880 20
1851	17,388 40	3,596 55	3,575	3,000	3,000	13,447 85	44,007 80
1852	19,137 16	1,269 36	3,395	3,000	3,000	10,791 77	40,593 29
1853	25,080 73	3,070 74	3,000	3,000	3,000	3,172 49	40,323 96
1854	23,545 36	2,495 77	3,000	3,000	3,000	9,851 56	44,892 69
1855	27,847 61	4,207 01	3,500	3,000	3,000	1,394 03	42,948 65
Totaux.	250,553 95	27,171 16	61,020	44,000	45,000	217,808 41	645,553 52

Il résulte de ce tableau que du 12 décembre 1840 au 31 décembre 1855, les recettes de l'Ecole des mousses et des novices se sont élevées à la somme de 645,553 fr. 52 c.

La moyenne des 15 années a donc été de 43,036 fr. 90 c.; ce qui, pour une moyenne de 250 enfants, présente chaque année 172 fr. 11 c. pour chacun d'eux.

1° On remarquera que les deux tiers des salaires des enfants, qui, la première année, se montèrent à 664 fr. 45 c., se sont successivement élevés jusqu'à 27,847 fr. 61 c., la dernière année.

2° Les sacrifices de la Chambre de commerce, qui n'ont pas été moindres; la première année, de 22,202 fr. 70 c., et ont augmenté en 1843, ont fini par tomber à 1,394 fr. 03 c. la dernière année, de sorte qu'on peut dire que grâces à la sage administration de M. le capitaine de vaisseau TOULON, commandant l'Ecole, celle-ci ne coûte presque plus rien à la Chambre de commerce.

On conçoit que les ressources eussent augmenté, si, ainsi que cela a été soutenu dans cette notice, on se fut conformé à la décision prise d'admettre des élèves payants. Il est vrai qu'en les gardant plus longtemps qu'on ne le fait aujourd'hui à l'Ecole, il y aurait eu accroissement de dépenses. Mais tout porte à croire que ces dépenses auraient été assez compensées parce qu'ils auraient payé, pour que la Chambre de commerce eut été entièrement exonérée de toute espèce d'allocation en leur faveur. D'ailleurs, ne perdons pas de vue le bien qu'un séjour raisonnablement prolongé à l'Ecole procurerait à ces enfants qui en sortent longtemps avant d'avoir pu profiter convenablement des leçons tendant à les faire de bons marins autant que des hommes vertueux.

Troisième tableau. — Dépenses de l'Ecole, du 12 décembre 1840 au 31 décembre 1855.

ANNÉES.	PERSONNEL.	NOURRITURE.	HABILLEMENT.	MATÉRIEL.	DIVERSES.	TOTAUX.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1840	«	«	«	«	«	29,603 50
1841	«	«	«	«	«	28,200 »
1842	«	«	«	«	«	36,502 79
1843	«	«	«	«	«	41,027 64
1844	9,919 «	14,079 87	13,234 89	2,972 19	1,983 10	42,189 05
1845	10,664 «	11,506 39	16,702 39	2,899 06	3,681 34	45,453 18
1846	10,664 «	12,740 13	16,738 49	4,104 26	3,679 19	47,926 07
1847	12,236 «	13,993 88	13,931 30	3,275 20	2,987 70	46,424 08
1848	12,569 «	11,812 24	12,196 36	2,048 14	1,573 84	40,199 58
1849	12,253 «	12,366 32	16,895 74	4,776 65	1,691 92	47,933 63
1850	11,683 68	11,098 87	15,918 41	5,678 04	1,501 20	45,880 20
1851	12,757 50	10.017 18	16,762 80	2,643 69	1,826 63	44,007 80
1852	13.034 95	9,350 03	13,976 96	2,366 35	1,865 «	40,593 29
1853	13,111 45	7,999 28	13,358 15	3,255 15	1,599 93	39,323 96
1854	14,534 78	9,611 01	16,555 20	2,725 20	1 469 50	44,895 69
1855	10,757 «	12,512 70	16,498 80	1,682 «	1,498 15	42,948 65
TOTAUX.	114,184 36	137,087 90	182,769 49	38,425 93	25,357 50	663,159 11

Pour arriver à ce chiffre de 663,159 fr. 11 c., on doit additionner tous les totaux de la ligne verticale, et si l'on additionne ceux de la ligne horizontale, il faut y ajouter les totaux des premières années depuis 1840, époque de l'installation de l'Ecole, jusques en 1843 inclusivement; totaux qui manquent et n'ont pu par cela même être reportés dans le détail.

Considérations sur l'ancien Hôtel-Dieu et le nouvel hôpital de Marseille; par M. le docteur CHAPPLAIN, *membre actif*, *etc.*

Messieurs,

Parmi les questions locales qui ont occupé le public, il n'en est pas qui l'ait plus péniblement impressionné, à diverses époques, que celle des hôpitaux. Cette question est arrivée aujourd'hui à une de ces périodes fatales où une solution devient nécessaire. Cette solution qui doit influer d'une manière grave sur notre population malheureuse, est l'objet d'une étude sérieuse de la part de tous les hommes qui doivent directement ou indirectement participer à la disposition future des hôpitaux. C'est donc un devoir d'appeler l'attention sur des établissements aussi importants et de redresser, peut être, quelques idées trop facilement admises.

Le point le plus essentiel, celui que nous étudierons d'abord, est relatif à la salubrité de l'ancien hôpital, à son influence sur les opérations chirurgicales. Quel est l'administrateur, le médecin, l'employé des hôpitaux, quelqu'il soit, qui n'ait entendu mille fois cette assertion: les opérations ne réussissent pas à l'Hôtel-Dieu de Marseille. Cependant, les chirurgiens et médecins de l'hôpital, consultés naguères par l'Administration des hôpitaux, ont

répondu à l'unanimité : les opérations réussissent dans les salles de l'ancien hôpital.

Qui croire, disait récemment un homme connu dans notre ville pour son ardent amour du bien et placé aujourd'hui dans l'administration des hôpitaux ? Que croire entre les rapports des chirurgiens remontant à quelques années et ceux qui parviennent actuellement à l'Administration ? Pour les uns, l'Hôtel-Dieu est insalubre; c'est un hôpital qu'il faut abattre. Pour les autres, les succès sont aussi nombreux que dans les autres hôpitaux de l'Empire. Il faut croire aux rapports des deux époques. L'Hôtel-Dieu, très-insalubre d'abord, a été amélioré et est devenu un hôpital dans lequel on pratique les opérations chirurgicales, les plus graves, avec autant de chance de succès que l'on peut en espérer dans les hôpitaux.

Tout le monde connaît à Marseille l'hôpital du Saint-Esprit, son entrée si sombre, ses murs décrépis. Tout y inspire au premier abord la tristesse ; on dirait un véritable donjon. Montez maintenant à cette église si vénérée de la Vierge-de-la-Garde et delà, jetant un coup d'œil sur la vieille ville, vous verrez sur le plan le plus élevé, une double rangée d'arcades coupant agréablement l'aspect monotone des maisons se succédant les unes aux autres. C'est là encore l'Hôtel-Dieu qui nous représente une apparence monumentale infiniment moins triste.

Ces deux points de vue sous lesquels nous venons de présenter l'hôpital, doivent être considérés séparément : l'un quant à la construction, la division, l'autre relativement à la position de cet édifice.

Les observations relatives à la position de l'hôpital ont eu pour raison son entourage, plutôt que sa position en elle même. Au centre de la vieille ville, il est entouré par des rues étroites, humides, et l'on s'est demandé si ce n'était pas là une cause bien réelle d'insalubrité.

L'Hôtel-Dieu se trouve situé sur un côteau assez abrupte représenté au dehors par la Montée du St-Esprit ; côteau qui se termine à l'Ouest par la butte des Moulins. Cette disposition en plan incliné, fait que les diverses parties de l'édifice sont bâties en amphithéâtre, de manière à représenter trois échelons, d'autant plus élevés qu'ils sont plus postérieurs jouissant également d'une belle exposition en plein midi.

Les bâtiments de l'hôpital courent de l'Est à l'Ouest et présentent leur double façade au Nord et au Midi. Cette disposition fait que cet édifice ne confine en réalité aux rues étroites qui avoisinent l'hôpital que par l'extrémité des salles. Nous avons parlé de sa disposition en trois étages. L'étage inférieur n'est point destiné aux malades; il comprend la chapelle du St-Esprit, les bâtiments de la pharmacie et un dédale de chambres disposées de la plus étrange façon. Cette partie de l'hôpital longe la rue des Bannières, rue sale, étroite, humide, obscure. Là se trouvent les demeures des élèves, des aumoniers et de quelques personnes appartenant au service intérieur. Le second et le troisième plans ne sont occupés par des malades que dans leurs deux étages supérieurs, le rez-de-chaussée étant occupé par les cuisines, les dépendances de l'économat, les réfectoires, etc., etc. Ces deux échelons sont entourés dans leur façade Nord et Sud par des cours assez larges qui seraient de fort belles rues si elles étaient livrées au public, mais qui manquent d'étendue pour servir de promenoirs aux malades.

C'est avec intention que nous avons insisté sur la disposition de l'Hôtel-Dieu, afin de faire comprendre que si cet hôpital semble éprouver quelque dommage de sa présence dans les vieux quartiers, la disposition de ses deux corps de bâtiments occupés par les malades, et qui sont entourés par des cours spacieuses, en fait une construction

très-aérée, au milieu de l'encombrement des vieux quartiers. Aussi, demanderons-nous à toutes les personnes qui connaissent l'hôpital : a-t-on jamais remarqué la moindre influence pernicieuse, provenant des miasmes, de l'humidité, des mauvaises odeurs occasionées par les entourages de l'Hôtel-Dieu. Je ne parle point de l'échelon inférieur qui ne peut nous intéresser au point de vue capital de l'influence sur les malades, car là, en effet, pourraient se trouver l'humidité, l'obscurité, les mauvaises odeurs et toutes les conditions d'insalubrité.

La position de l'hôpital est donc bonne, au point de vue de la salubrité ; elle serait préférable encore, si le voisinage, au lieu d'être les rues de la Roquette, des Cartiers, étaient de grandes et belles rues, comme celles de notre nouvelle Marseille. L'hôpital trouverait dans ce nouvel entourage une apparence de gaîté, de grandeur, qui lui manque. Examinons actuellement la construction de l'édifice.

Depuis la fin du siècle dernier, l'hôpital du St-Esprit est demeuré tel qu'il était, amalgame de constructions de plusieurs époques. Les salles ont conservé leur immensité et je crains bien aussi que les murs, dans beaucoup de points, n'aient pas été recrépis depuis cette époque. Des modifications de détails, très-importantes pour la salubrité des salles, ont été opérées, il y a quelques années, en 1845, si ma mémoire est demeurée fidèle, et c'est là que nous trouverons la raison des résultats différents constatés avant cette époque, et depuis 1845 jusqu'à ce jour.

L'hôpital de Marseille avait, avant 1845, une réputation parfaitement justifiée d'insalubrité dont le public s'était fortement ému. La resorption purulente étendait ses funestes ravages sur la plus grande partie des blessés graves ; les amputations conduisaient presque toujours les

malheureux opérés à une terminaison fâcheuse. Les réclamations des chirurgiens arrivaient sans cesse à l'Administration des hôpitaux ; des mesures étaient prises pour tacher de détruire cette pernicieuse influence; des chambres particulières étaient ouvertes aux opérés. On les transportait à Ste-Françoise ; on cherchait à élever au Nord de l'hôpital un pavillon pour les amputés. Enfin, en 1845, les demandes des chirurgiens devinrent plus explicites. Un rapport de l'un des anciens chirurgiens en chef, M. Reymonet, obtint l'approbation de l'Administration des hôpitaux et de là résultèrent plusieurs améliorations que nous allons faire connaître.

L'aération de la grande salle des blessés était complétement insuffisante ; les fenêtres étaient élevées d'1 mètre 50 cent. au dessus du niveau du sol. A l'époque de la construction primitive, une galerie régnait sur toute la longueur de la façade Sud de cette salle, interrompue seulement par le double escalier, faisant communiquer les deux bâtiments. Peu à peu, cette galerie avait été fermée, une partie pour servir de dortoir aux infirmiers, l'autre pour des cellules destinées à loger les sœurs hospitalières. La galerie était limitée à la partie centrale. Vint la réclamation du chirurgien en chef, soutenue par tout le personnel médical de l'Hôtel-Dieu. L'Administration fit droit à toutes les demandes, les galeries furent rouvertes, des portes, en grand nombre, donnèrent accès à toutes ces galeries, de larges ouvertures furent pratiquées au dessous des fenêtres et suppléèrent à l'élévation insolite de celles-ci, l'air put alors pénétrer dans toutes ces parties de cette immense salle, les miasmes en furent chassés par une ventilation parfaitement distribuée. Quel a été le résultat de ces améliorations ? Il a été immense, la resorption purulente est devenue une exception là où elle était la règle, et nous trouvons là l'explication des

opinions divergentes des chirurgiens, avant 1845, et à notre époque. L'Administration des hôpitaux n'aurait probablement plus reçu de plaintes sur l'insalubrité des salles, si une amélioration qui avait été promise, à la même époque, avait été réalisée alors. Je veux parler de la cessation du lavage des salles.

L'arrêté administratif qui autorisait toutes les améliorations que nous venons de parcourir, portait aussi que les salles ne seraient plus lavées. Cirer les grandes salles de l'Hôtel-Dieu paraissait à l'Administration une chose impossible ou qui nécessiterait un surcroit de travail, augmenterait le nombre des infirmiers et par conséquent les dépenses. On prit un terme moyen : on décida que le parquet serait recouvert d'une couche de sable de Montredon, qui enleverait l'humidité du sol et permettrait encore une grande propreté par la facilité avec laquelle ce sable pourrait être enlevé. C'est ainsi qu'à Paris on conserve la propreté dans les amphithéâtres de Clamart.

Cette partie de la délibération ne reçut aucun effet ; jamais un grain de sable n'est entré dans les salles de l'hôpital ; le lavage continua comme précédemment. Il a fallu la volonté bien ferme, la surveillance la plus soutenue d'un homme, dont le passage dans l'Administration des hospices aurait pu être marqué par beaucoup de bien, pour arrêter cette habitude pernicieuse. Cet administrateur, pénétré de la valeur du cirage des salles de l'hôpital, venait, dès le matin, établir les travaux sous sa direction, les fesait continuer sous ses yeux et arriva ainsi à vaincre les résistances qu'une routine aveugle suscite toujours à un véritable progrès.

C'est à l'aide de tous ces moyens que l'hôpital a changé de face et qu'il est devenu parfaitement sain. Mais que l'Administration veille ; les portes, les fenêtres sont des choses matérielles que l'on ne peut détruire, l'aération

des salles est un fait aujourd'hui acquis. Mais en est-il de même du cirage des salles ? C'est là un point très-important et qu'une surveillance continue peut seule maintenir, et, que l'on ne s'y trompe pas, le lavage, c'est la putréfaction constante développée dans les salles de l'Hôtel-Dieu. Que faut-il. en effet, pour que la fermentation putride se développe ? Une matière organique qui existe toujours sur le parquet des salles, dans les interstices du carrelage, associée à de l'air et à de l'eau. Celle-ci est le seul élément qui manque. Or, que fait le lavage, sinon fournir le dernier agent de la putréfaction.

Nous venons de démontrer que l'opinion publique doit se modifier et ne plus considérer l'Hôtel-Dieu que comme un établissement amélioré et présentant toutes les conditions nécessaires à sa destination. Mais toutes les parties de cet hôpital sont elles également salubres ? Les exigences du service n'ont elles pas obligé d'occuper des salles qui ne devraient pas contenir des malades ? En un mot, l'Hôtel-Dieu est-il suffisant ?

Nous ne balançons pas à résoudre cette question par la négative. Non, l'hôpital du St-Esprit n'est pas suffisant. L'intérêt bien entendu des malades exige l'abandon d'un grand nombre de salles.

Quand nous avons examiné l'hôpital au point de vue de la salubrité, nous n'avons considéré cet établissement que dans ses grandes divisions, dans la partie occupée par les salles de chirurgie des hommes, par les salles de médecine des hommes et des femmes. Loin de nous la pensée d'adopter comme bons tous ces recoins dans lesquels on a établi des malades. Que dire de cette salle du rez-de-chaussée, qui contient 40 malades, où le soleil n'arrive jamais, où la lumière parvient à grand peine, et qui se trouve dans la partie correspondante à la montée des Accoules, à 6 mètres au dessous du niveau du sol ?

Que dire de cette salle dans laquelle les prisonniers trouvent un asile qui doit certainement leur faire regretter la prison?Parlerons-nous de ces petites salles de chirurgie pour les femmes, où ne sont que deux fenêtres pour aérer 20 lits de malades ? Ne trouvons-nous pas les mêmes défauts d'aération dans la salle des enfants, dans celle des protestants et celle de St-Jacques ? Peut-on admettre, enfin, l'occupation des mansardes comme devant être permanente et régulière ? On admettrait à peine que dans un moment d'épidémie, d'encombrement, toutes les parties de l'Hôtel-Dieu fussent occupées, mais présenter ces salles à un étranger comme la demeure ordinaire que Marseille donne à ses pauvres malades, ne serait ce pas la marquer au front du sceau de la cruauté, cette ville si charitable, dans laquelle une infortune ne vient pas sans qu'elle trouve immédiatement ses deniers de charité pour la secourir ?

Il est triste de mettre à nu notre pauvreté ; il est facheux d'appeler l'attention sur des détails qui peuvent justifier les reproches dont l'hôpital de Marseille a été le sujet, mais il faut aujourd'hui prendre une détermination; il faut, par conséquent, établir notre situation et voir ce que l'honneur de notre ville nous oblige d'abandonner.

Le chiffre ordinaire de la population de l'Hôtel-Dieu variait, il y a cinq ou six ans, entre 400 et 500 malades. Ce dernier chiffre était rarement atteint; le nombre des malades doit avoir un peu augmenté et la moyenne doit se rapprocher aujourd'hui davantage du chiffre de 500, sans, toutefois, excéder ce nombre. La partie habitable de l'ancien hôpital peut contenir 550 lits environ, ce sont donc 150 malades placés dans de mauvaises conditions hygiéniques et auxquels il faut chercher un asile qui présente les conditions de salubrité nécessaires au traitement de leurs maladies.

Cet état d'insuffisance des hôpitaux serait parfaitement explicable dans une ville qui présenterait une population indigente très-considérable, et, par conséquent, une très-grande quantité de malades venant reclamer les soins de l'hôpital ; mais bien loin de là. La population de 500 malades est bien audessous de ce quelle devrait être dans une ville ayant la même population que la notre. Cette proportion dans la population des hôpitaux, faible, eu égard à celle de notre ville, est due à plusieurs circonstances que nous devons qualifier d'heureuses ; c'est l'aisance plus grande de la classe ouvrière qui subit moins les chomages dans une ville commerciale que dans les villes industrielles ; c'est la persistance du lien de famille, qui fait que l'on s'adresse plutôt aux secours à domicile, c'est, enfin, la repulsion, je devrais dire l'horreur de l'hôpital repandue dans la population réellement marseillaise. Toutes ces circonstances ont fait que l'hôpital du St-Esprit a pu jusqu'à ce jour suffire aux besoins de la ville, par l'occupation successive de toutes les salles, bonnes ou mauvaises. Mais le temps des expédients a cessé ; notre ville s'agrandit, tous les jours l'industrie y prend plus de développement, la population qui viendra s'adjoindre à la notre pour habiter ces nouveaux quartiers dont vont se couvrir les terrains du lazaret, n'aura pas nos préjugés ; elle demandera à la bienfaisance publique un asile, dans ses jours de maladie; il faut donc se préparer pour l'avenir, il ne faut pas que Marseille se trouve au dessous des devoirs que lui impose son rang de grande ville.

L'insuffisance de l'Hôtel-Dieu est pour l'Administration des hôpitaux l'obligation immédiate d'ouvrir de nouvelles salles destinées aux malades. Elle peut atteindre ce but, soit en agrandissant l'ancien hôpital, soit en ouvrant un autre local. La construction de l'hôpital au quartier de St-Pierre semble resoudre cette difficulté. Cet hôpital a

été le sujet de quelques observations critiques très-sérieuses. Voyons si cet édifice peut être approprié à sa destination.

L'achat des terrains sur lesquels vient d'être bâti le nouvel hôpital, remonte à une époque où l'avenir de Marseille semblait étendre ses rues et ses boulevards sur le versant oriental de la plaine St-Michel. La construction d'un hôpital dans ces localités devenait indispensable, car il fallait subvenir aux besoins de la population environnante, population qui, par sa position excentrique, devait en grande partie appartenir à cette classe de la société, pour la quelle les secours publics sont indispensables. Devons nous regretter que l'Administration des hôpitaux n'ait point consenti quelques années plus tard à revendre ces terrains avec un bénéfice très-considérable? La reponse dépendra entièrement de la solution définitive donnée à la question des hôpitaux. Ce que l'on doit cependant constater avec un certain étonnement, c'est qu'après avoir gardé ces terrains pendant quinze ans sans y établir aucune construction, ce soit, au moment où la transaction entre la ville et l'Etat, mettait en vente les terrains du Lazaret, ou d'immenses projets, tous sur le point de se réaliser, changeaient complétement les conditions d'extension future de Marseille, que l'on se soit décidé à donner des ordres pour l'adjonction du nouvel hôpital.

Si nous examinons actuellement les conditions de salubrité de l'hôpital St-Pierre, comme nous l'avons fait pour l'Hôtel-Dieu, nous trouvons que les qualités de l'un se transforment en vices dans l'autre, et que s'il manque à l'hôpital du St-Esprit, dans sa construction, la division du nouvel hôpital pour être un établissement parfait, il manque à celui-ci de pouvoir developper ses salles neuves, bien aérées, ses cours spacieuses sur un point culminant comme l'est la butte des moulins.

L'hôpital St-Pierre est bâti sur le plan de l'hôpital Baujon : pavillons détachés à deux étages sur rez-de-chaussée reliés entre eux par une galerie montant seulement au premier étage, salles de 30 lits, petites chambres adjacentes à chacune de ces salles, servant à placer des malades graves ou pouvant troubler le repos des autres malades, chaque lit contigu à une fenêtre, cours vastes entre les pavillons destinés à servir de promenoirs aux malades ; enfin, un pavillon central et deux ailes devant contenir tout ce qui est nécessaire au service.

La disposition de cet hôpital est parfaitement appropriée à sa destination; elle témoigne des soins que l'Administration des hôpitaux a eu de mettre son nouvel édifice au niveau des constructions modernes qui sont le mieux distribuées. Les critiques nombreuses dont l'ancien hôpital avait été le sujet, ont servi de point d'observations pour établir le nouvel édifice dans les conditions les meilleures de salubrité. Pourquoi faut-il que tout ne soit point à admirer dans l'hôpital St-Pierre et qu'il ait donné lieu aussi à des observations critiques, malheureusement fondées ?

Le versant oriental de la plaine représente un plan incliné aboutissant à une vallée au centre de la quelle coule le ruisseau de Jarret. L'écoulement des eaux, d'abord facile, ne se fait plus qu'avec beaucoup de peine, temoin les flaques d'eau existant au bout de la rue Terrusse, du boulevard-Chave et au point même où est situé l'hôpital, bourbiers qui repandaient l'humidité dans tous ces points et qui n'ont disparu qu'à la suite de mesures administratives. L'hôpital St-Pierre existe donc là où convergent l'écoulement et les filtrations des parties voisines et où elles stagnent avant d'arriver au ruisseau de Jarret. Ce n'a été qu'à l'aide d'un remblai que l'on a pu diminuer un peu les inconvénients resultant de cette position déclive, sans

pouvoir, cependant, les faire disparaître d'une manière complète.

Outre l'humidité que cette position entrainera à certaines époques de l'année, il faut encore admettre que, contrairement à ce que nous avons constaté pour l'hôpital du St-Esprit, le nouvel établissement sera dominé par toutes les constructions voisines. Cet inconvénient n'existe point encore, car isolé de toute construction, ce n'est que de loin qu'il est dominé par le plateau de la plaine St-Michel, mais qu'on le compare à la maison du refuge et l'on reconnaîtra bientôt que lorsqu'il sera entouré de constructions nouvelles, il représentera le fond d'un entonnoir.

La situation déclive de l'hôpital St-Pierre est un accident facheux qui a du appeler l'attention la plus sérieuse des diverses administrations qui ont eu à se prononcer sur son édification. Mais est celà une condition qui doive empêcher d'une manière absolue son appropriation au service des malades ? Nous ne le pensons pas. Pour le plus grand nombre des affections chirurgicales aiguës, une certaine somme d'humidité est bien moins nuisible que l'encombrement et la trop grande étendue des salles. Si les salles du rez-de-chaussée pouvaient offrir quelque inconvénient d'habitation aux sujets scrofuleux, aux rhumatismes, nous pensons qu'elles conviendraient encore mieux aux accouchées que le local actuel de la charité.

L'hôpital St-Pierre peut contenir aujourd'hui 360 lits. L'Administration des hôpitaux pourra distribuer les malades dans les deux hôpitaux qu'elle posséde, suivant les besoins des localités avoisinant les établissements, suivant les conditions les plus favorables aux malades et à la bonne exécution des services. Mais c'est à St-Pierre qu'elle doit placer les 150 malades qu'elle ne saurait actuellement placer dans l'ancien hôpital, aux conditions voulues de salubrité.

L'Administration des hôpitaux a, cependant, resolu d'une manière différente cette question si intéressante, si sérieuse des hôpitaux. Une seule raison l'a dirigée, et cette raison, il faut le reconnaître, est d'une importance telle que nous convenons très-bien qu'elle ait effacé toutes celles qui devaient la combattre. Il faut de l'argent pour faire la guerre, et le pays, en ce moment, en sait quelque chose, mais il en faut également pour occuper nos deux hôpitaux. Il serait important de calculer comparativement aux dépenses de l'Administration actuelle des hôpitaux, l'augmentation des frais du service par l'occupation des deux hôpitaux. Il serait important encore de comparer ces dépenses probables à celles que nécessitera l'occupation du seul hôpital de St-Pierre, après son achévement, car sa distribution par salles de 30 lits, doit entraîner une augmentation dans les dépenses. Il nous serait impossible de donner actuellement une solution à ces deux questions. Mais tout en admettant l'importance de la question financière, nous dirons que l'excés de dépenses probables ne nous parait point au dessus des ressources de la ville et l'on nous permettra d'examiner les autres points de vue sous lesquels on doit considérer la question et qui font qu'une délibération administrative qui rejetterait l'occupation de l'un des deux hôpitaux, serait facheuse, quelque fût celui des deux édifices, qui serait conservé.

Tout édifice destiné à satisfaire aux besoins matériels et moraux d'une population, doit être placé de manière à remplir sa destination. Le clocher, la commune, sont au milieu du village, l'hôpital doit être aussi à la portée des malades, comme les salles d'asile, les bureaux de la miséricorde, etc. Aussi, bien loin d'admettre comme possible l'abandon de l'ancien hôpital, votons nous pour sa conservation en même temps que l'on occupera celui de St-Pierre. Nous espérons même que dans un avenir

prochain nous verrons établir un troisième hôpital sur les terrains où va se fonder une nouvelle ville qui reclamera également, avec justice, un asile à la portée de ses pauvres malades. Mais nous voilà aujourd'hui bien loin de nos souhaits, car il nous faut plaider encore pour la conservation de l'ancien hôpital.

Les raisons qui militent pour cette conservation sont si nombreuses, et nous paraissent tellement majeures que nous craignons, en les exposant, de ne point donner à chacune d'elles la valeur qu'elle mérite.

Si la ville de Marseille ne possédait point d'hôpitaux et que l'Administration qui serait appelée à la doter d'un pareil établissement, eut en sa possession les deux terrains de la Butte-des-Moulins et de St-Pierre, quel serait le point que l'on choisirait pour élever l'hôpital? Poser la question, c'est la resoudre, et il faut le plus singulier concours de circonstances pour que des hommes aussi désireux du bien que le sont nos administrateurs fassent pencher la balance pour la solution inverse; il faut une position financière embarrassée; il faut que l'Hôtel-Dieu réel de Marseille, (celui qu'on devrait bâtir s'il n'existait pas) reclame de grandes améliorations; il faut, enfin, qu'un autre hôpital ait été bâti et que l'on soit dans l'alternative de l'occuper ou de confesser que c'est inutilement que l'on a dépensé une somme dont nous ne connaîssons pas le chiffre, mais qui certainement est considérable.

L'une des circonstances, qui militent le plus en faveur de l'hôpital du St-Esprit, c'est sa position à la portée du nouveau et de l'ancien port, au centre de la vieille ville, habitée par les personnes qui réclament le plus les soins des hôpitaux. C'est là sans contredit la raison principale qui a fait hésiter pour arriver à l'occupation de l'hôpital St-Pierre. On a parfaitement compris que cet ancien

établissement était aussi central que l'autre était hors de la portée des malades. Cependant une statistique a été faite à l'effet d'examiner le rapport entre les entrées des malades et leur habitation en ville. La ville a été divisée en quatre parties séparées les unes des autres par la ligne formée de l'arc de triomphe à Castellane, et une seconde ligne comprenant le port, la Canebière et les Allées-de-Meilhan. On a trouvé qu'en défalquant les filles soumises qui appartiennent presque toutes aux vieux quartiers, on arrivait à ne pas trouver dans ces quartiers plus de malades venant dans les hôpitaux que dans chacune des trois autres parties de notre ville. Nous admettons pleinement ces données statistiques; mais pour examiner le rayon des servitudes, si je puis m'exprimer ainsi, de chacun des hôpitaux, ce n'est point ainsi qu'il faut diviser la ville. Ce n'est même pas en faisant un cercle dont chaque hôpital serait le point central, car ce n'est point à vol d'oiseau que l'on juge de la distance d'un point à un autre, mais bien en comparant les accidents de terrain, qui sont si prononcés à Marseille. Prenons, par exemple, un habitant de la place de Rome, si l'on en juge par la distance, il devra se trouver dans le rayon de l'hôpital St-Pierre. Mais mettez-le en face de la montée du boulevard de Rome, ne trouvera-t-il pas plus facile de se transporter à l'ancien hôpital avec un chemin un peu plus long, que de gravir les pentes de la plaine St-Michel. Outre le grand éloignement du nouvel hôpital, son abord est excessivement difficile, et c'est là l'un des motifs qui doivent le rendre impropre à tous les malades indistinctement. L'ancien hôpital est, il est vrai, dans une position élevée. Mais il a l'avantage d'être immédiatement à l'extrémité de la montée. Tous les jours des malades arrivent au bas de la montée du St-Esprit et ne peuvent la gravir. Mais alors, des infirmiers arrivent bientôt pour les porter, à l'aide

d'une chaise, dans les salles. Quel secours donnera-t-on au malade qui, arrivé au bas du coteau de la plaine St-Michel, regardera avec effroi cette montagne qui se developpe devant lui.

L'ancien hôpital dessert un rayon à peu-près égal dans tous les sens ; il est à la portée du nouveau port, de l'ancien port, de l'arc de triomphe, de la Canebière, tandis que le nouvel hôpital se trouve placé à l'extrémité des seuls quartiers qu'il puisse desservir d'une manière facile. Ces quartiers occupent le versant oriental de la plaine, mais à l'Est de cet édifice, où est la population qu'il desservira. Conséquemment si les habitants des dernières maisons de la plaine n'ont pas plus de distance à parcourir pour aller à l'ancien hôpital, que les habitants de la montée des Accoules pour arriver à l'hôpital St-Pierre, en est-il de même pour les personnes qui habitent au nouveau port et au quartier de la Joliette ? Ne seront-elles pas à une distance beaucoup trop grande des secours de l'hôpital ? Nous avons dit que les terrains sur lesquels a été bâti le nouvel hôpital, avaient été achetés à une époque où la ville semblait s'étendre vers le chemin de Toulon et le ruisseau de Jarret. Mais ne sommes nous pas aujourd'hui dans une situation tout à fait différente? La ville tend à s'agrandir vers les terrains de l'ancien lazaret et cet agrandissement n'est point le résultat de cette nécessité qui fait que toute ville, en devenant plus importante, plus populeuse, s'étend dans un sens ou dans l'autre, mais la création d'un nouveau port, de docks, fait que Marseille suit une évolution normale, en marchant vers Arenc et en délaissant des quartiers qu'elle semblait devoir occuper bientôt. L'ancien hôpital semble parer à cet grandissement de la ville : plus on s'étendra vers le lazaret, plus il deviendra central. L'hôpital St-Pierre ne deviendra-t-il pas une anomalie avec les nouvelles tendances de Marseille ?

Nous ne parlons encore que de ces malades qui tous les jours vont occuper les lits de nos hôpitaux. Mais que dire pour les temps d'épidémie, malheureusement si fréquents à Marseille ? Le choléra semble vouloir nous habituer à ses visites; il ne touche pas une seule fois la terre de France sans frapper Marseille. Comment, à une époque aussi terrible, justifiera-t-on l'abandon de l'ancien Hôtel-Dieu ? Les cholériques ne sont point de ces malades qui peuvent arriver à pied à l'hôpital ; il faut les transporter , et quand seront-ils rendus au lieu où les attendent les secours ? Ne sait-on pas, par une triste expérience, combien doivent être prompts les secours de l'art pour n'être point tout à fait impuissants ? On m'objectera que les habitants de la plaine subissent aujourd'hui les mêmes inconvénients dus à l'éloignement de l'hôpital ; c'est aussi, à nos yeux , un devoir d'écarter ces accidents par l'occupation de l'hôpital St-Pierre.

Tous les médecins savent que le nombre des guérisons dans les hôpitaux est au dessous de la proportion des guérisons dans la médecine civile. Cette différence n'a d'autre raison que le transport dans les hôpitaux se fait trop tard et quand la maladie est arrivée à un degré qui souvent ne laisse aucune espérance.

Nous avons dit que l'une des raisons qui font que la proportion des malades dans les hôpitaux de Marseille est moindre que dans les autres grandes villes de France, c'est la persistance des liens de famille. Il faut, par conséquent, considérer encore la famille dans ses rapports avec le malade. Sans rechercher par la statistique, le lieu où habitent les malades et le dégré de proximité de ces habitations avec les hôpitaux, on admettra facilement que le port est le point où se fait dans le jour la plus grande agglomération d'ouvriers. C'est là le centre du travail. Admettez pour eux, un parent, un ami dangereusement

malade à l'hôpital du St-Esprit, ne pourront-ils pas, dans leur moment de repos, aller porter des consolations, par leur présence, par leurs paroles, aux malheureux qui souffrent, qui vont, peut-être, mourir? Mais à St-Pierre, c'est une demi journée qu'il faut perdre ! c'est l'isolement, c'est l'abandon du pauvre malade!

Des considérations d'un autre ordre viennent reclamer la conservation de notre vieil hôpital. Il est un établissement, une institution que le Conseil municipal dote de ses deniers, institution qui vit bien à l'étroit dans le plan modeste que l'Administration lui a accordé, mais qui rend de grands services, je veux parler de l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie. Cent éleves, au moins, viennent à Marseille utiliser les nombreux matériaux d'instructions que renferme son hôpital. Ces éléves appartiennent, en grande partie, à notre ville ou aux départements voisins. Je n'ignore pas que les matériaux qui se trouvent à l'ancien hôpital se retrouveraient également à St-Pierre. Maìs travaîller est un châtiment imposé à l'homme; travailler est donc une peine, surtout quand on a 20 ans; que l'on vient de quîtter les bancs du Collége; il faut craindre d'aggraver cette peine, et, soyez-en bien sûr, St-Pierre sera bien loin. Craignez que cet éloignement ne nuise aux études des jeunes éléves et à leurs connaissances si nécessaires pour faire de bons médecins.

Les professeurs méritent bien aussi l'attention. Parmi les hommes voués au professorat, vous trouvez le plus grand nombre des médecins les plus occupés dans Marseille, qui consacrent une heure de leur journée, déjà si courte, à leur enseignement; quelques uns même donnent plusieurs heures à leurs éléves. Combien les conditions deviendraient-elles plus pénibles! Je ne dis rien des médecins et chirurgiens des hôpitaux, pour lesquels le service des hôpitaux est presque complétement gratuit et

qui trouveraient dans l'éloignement de l'hôpital, une perte de temps considérable.

L'hôpital du St-Esprit est entouré, dit-on, de rues étroites, humides, au milieu desquelles il manque d'air. Mais ce motif au moins spécieux d'abandon, semble devoir disparaître. Cette vieille ville, aux rues étroites, humides, ne va-t-elle pas bientôt subir l'influence de ces deux villes nouvelles, aux rues droites, larges, spacieuses, aérées, qui la cerneront de toutes parts ? Ne verrons nous pas bientôt de nouveaux quartiers remplacer les rues des Bannières, de la Roquette, etc. Certes, si l'on consulte les probabilités dont l'avenir garde le secret, elles donneront raison à nos espérances, et ce serait au moment où l'ancien hôpital, ménacé d'asphyxie, semblerait devoir respirer plus à l'aise que l'on consentirait à l'abandonner! Sachons attendre quelques années ; conservons ce qu'il y a de bon dans le local de la Butte-des-Moulins, limitons notre population, mais gardons nous bien de déserter ce vieux local qui, depuis plusieurs siècles, est l'asile des pauvres malades.

Nous venons d'exposer les raisons qui nous paraissent nécessiter la conservation de l'ancien hôpital. Disons actuellement pourquoi le nouveau doit être occupé.

L'insuffisance de l'ancien hôpital est la première des considérations à faire valoir. 150 malades, ou environ, sont placés dans des salles qui peuvent bien-être utilisées dans un moment de nécessité, mais qui ne doivent point être considérées comme étant convenables dans des circonstances ordinaires.

L'éloignement de l'hôpital St-Pierre ne doit point le faire admettre comme unique hôpital de Marseille. Les raisons qui, à ce titre, nous le font rejetter, sont précisement celles qui nous font reconnaître la nécessité de son occupation. Les quartiers du versant oriental de la

plaine St-Michel sont trop éloignés de l'hôpital du St-Esprit ; ils sont habités par la classe ouvrière, pour laquelle les secours publics sont indispensables ; il y a donc là des besoins légitimes qui doivent être satisfaits. Cette nécessité de la proximité des hôpitaux devient encore plus acquise dans les temps d'épidémie. Le choléra marque ses ravages par la rapidité avec laquelle les malades succombent : une heure suffit pour vouer à une mort certaine le malheureux que des soins plus prompts eussent pu sauver. Que l'on mette un seul hôpital, dans notre ville si étendue déjà, à la plaine ou au St-Esprit, le raisonnement sera le même ; les individus sacrifiés, ne feront que changer de localité. Ce seront ceux de la plaine ou ceux des vieux quartiers qui mourront avant d'arriver à l'hôpital, choisissez le quartier sur lequel pesera le sacrifice, à cela se bornera votre pouvoir.

Il convient d'avoir l'hôpital de la plaine, parce que beaucoup de services sont en souffrance dans les anciens hôpitaux, La mauvaise disposition de celui du St-Esprit pour certaines exigences, a placé l'Administration dans l'impossibilité d'admettre des pensionnaires. Qu'un malade ayant quelque ressource se présente à l'hôpital, pour 2 fr. par jour, on le met dans la salle commune et il n'a d'autre avantage que de payer 2 fr. Pour 3 fr., il est placé dans une salle fort mal aérée, en compagnie de six autres malades. S'agit-il d'une femme, la difficulté est plus grande ; on ne peut la recevoir. Le nouvel hôpital, avec ses divisions, satisferait à ces besoins et l'Administration trouverait un élément de revenus en même temps qu'elle aurait une institution utile eu égard à la grande quantité d'étrangers de passage à Marseille.

Les femmes en couche, les enfants nouveaux-nés, si sujets à subir l'influence de l'accouchement et d'une mauvaise aération, auraient là un lieu plus convenable que ce

dédale qui leur sert d'asile à la charité. Le nouvel hôpital est, sans que notre appellation soit une critique, une campagne qui emprunte quelques avantages à son isolement actuel de toute habitation. Les enfants avec le muguet, avec les ophthalmies, les femmes à la suite d'accouchements pénibles, ayant subi des opérations plus ou moins graves, seraient là dans les meilleures conditions de guérison.

Si beaucoup de raisons militent pour conserver l'ancien hôpital ; si d'autres motifs aussi nombreux engagent à occuper les deux hôpitaux, nous croyons que ce qui ferait adopter l'hôpital St-Pierre, à l'exclusion de celui du St-Esprit, n'est basé que sur une situation financière embarrassée et sur une fausse appréciation des besoins de la population pauvre ainsi que sur l'oubli des destinées futures de Marseille, qui l'éloignent du nouveau local. D'ailleurs, l'hôpital St-Pierre ne contient aujourd'hui que 360 lits. Il y a donc â faire de nouvelles dépenses pour le mettre en état de recevoir les 500 malades de l'ancien hôpital ; c'est un nouveau capital à aliéner, des revenus perdus. Il est vrai que la location comme caserne, de l'ancien hôpital pourrait rendre ces interêts à l'Administration. Mais en laissant les choses telles quelles sont, en transportant 250 à 300 malades à St-Pierre, en laissant l'excédant à l'hôpital du St-Esprit, on conserverait ces interêts qui couvriraient, à peu de choses près, je crois, les frais nécessités par l'occupation des deux édifices hospitaliers.

L'Administration des hôpitaux, qui, nous en sommes persuadés, ne demanderait pas mieux que de posseder ces deux édifices, si elle pensait avoir assez de ressources pour cela, a compris les embarras que lui suscitera l'occupation du seul hôpital de St-Pierre.

On a parlé de l'établissement d'une ambulance à

l'ancien local du Mont-de-Piété; c'est là un expédient qui, à notre avis, n'est pas heureux. Il a le désavantage de la création d'un second service hospitalier, sans avoir les avantages d'un hôpital. Beaucoup de malades admis là temporairement, devraient y prolonger leur séjour. Pense-t-on que celui qui reclamerait une amputation immédiate, une ligature d'artére, d'autres grandes opérations chirurgicales, pourrait, l'opération faite, être transporté à l'hôpital ? Ne sait-on pas que des hémorragies graves peuvent survenir spontanément et, à plus forte raison, quand des mouvements plus ou moins brusques sont imprimés au membre blessé ? Ferait-on sortir de l'ambulance les blessés graves, les sujets ayant des fractures ? Et que n'aurions nous pas à dire des cholériques ? L'ambulance deviendrait un véritable hôpital qui nécessiterait un personnel assez considérable et des dépenses plus élevées qu'on ne le pense.

Les observations que je viens de vous communiquer, MM , manquent peut-être de toutes les données positives qui sont l'essence de vos travaux. Mais je me suis attaché à examiner, sous son véritable point de vue, la question des hôpitaux. Je crois avoir démontré qu'il en fallait deux. Celui de St-Pierre, où une distribution bien ordonnée compense une position mauvaise, doit fournir les moyens de retablir les services hospitaliers dans les meilleures conditions possibles. Mais gardons nous d'abandonner l'ancien hôpital, dont St-Pierre n'est que la succursale, et qui ne serait pas abandonné pour longtemps, car si les exigences financières devaient actuellement l'emporter sur l'appréciation exacte des besoins de la population, nous osons dire que l'hôpital de la Butte-des-Moulins serait, avant peu d'années, rendu à sa destination première.

ETAT-CIVIL.

—

Rapport présenté à l'Association charitable de Saint Jean-François Régis de Marseille, dans l'Assemblée générale du 4 août 1855 (1).

MESSIEURS,

Nous n'avons pas pu, suivant l'usage de notre Association, vous réunir l'année dernière pour vous exposer le résultat des travaux que, grâces à Dieu et à vos libéralités, notre Œuvre a effectués. Nous devons vous donner la raison de cette omission. A l'époque ordinaire de nos réunions, c'est-à-dire vers la fête de notre saint Patron, le domaine dans lequel nous tenons nos assemblées était en réparation. La cour qui précède notre modeste salle était encombrée de matériaux, et nous ne pouvions, par suite, vous inviter à vous réunir. Plus tard, c'était encore moins le cas d'une convocation, à cause de l'absence de plusieurs de nos associés. C'est ce qui nous a fait renvoyer jusques à aujourd'hui à vous donner le compte-rendu de notre travail. A cette occasion, le Bureau a décidé, dans une réunion particulière tenue en janvier, que pour cette année nous vous donnerions aujourd'hui le résultat obtenu entre le 1er juin 1853 et le 1er janvier 1855, mais que désormais, dans la dernière quinzaine de janvier, nous présenterions à l'assemblée générale le tableau de nos opérations et qu'il comprendrait l'intervalle de temps écoulé du 1er janvier au 31 décembre de l'année précédente.

(1) Et communiqué à la Société de statistique de Marseille.

Nous avons donc aujourd'hui à vous exposer le travail de l'Œuvre, depuis le 1er juin 1853 jusqu'au 31 décembre 1854, c'est-à-dire pendant 19 mois.

Conformément à ce qui nous a été tracé par nos honorables devanciers, tous nos efforts ont tendu à aider dans leur bon vouloir les personnes qui nous ont été recommandées par MM. les Curés de leurs paroisses. Notre tâche a été facile, parce que partout nos demandes ont reçu le meilleur accueil et ont été très souvent promptement expédiées. Toujours nous avons été aidés par le plus bienveillant concours de toutes les autorités, tant ecclésiastiques que civiles, judiciaires et militaires. Qu'elles reçoivent ici le témoignage public de notre reconnaissance. Ce tribut de notre reconnaisance s'adresse aussi à tous les Consuls des puissances étrangères établis à Marseille, ainsi qu'à tous les Consuls de France à l'étranger. C'est par l'aide de toutes ces Autorités, que nous avons pu obtenir les résultats tracés dans les tableaux suivants :

Premier Tableau.

Nombre de dossiers ouverts depuis le 1er juin 1853 jusques au 31 décembre 1854.		741
Le 31 mai 1853, il nous en restait en main. . . . ,		241
Total des dossiers sur lesquels il a été opéré. . .		982
Mariages terminés à l'Église, du 1er juin 1853 au 31 décembre 1854	503	
Mariages terminés à la Mairie et dont la célébration religieuse n'a pas été justifiée. . .	50	
Dossiers dont nous n'avons plus à nous occuper	198	
Le 1er janvier 1855, il nous en reste en mains.	231	
Nombre égal à celui ci-dessus.	982	

2me *Tableau.*

Comparaison de notre dernier travail à celui opéré précédemment :

	du compte rendu actuel.	précédemment.	jusques au 31 décembre 1854.
Nombre de dossiers ouverts. . .	741	4978	5719
Mariages terminés	553	3845	4398
Mariages rompus.	198	892	1090
Dossiers restant en mains. . . .			231
			5719

3me *Tableau.*

Particularités présentées par certains dossiers.

Nombre d'enfants légitimés. . .	476	1962	2438
Mariages *in extremis*.	4	72	76
Dispenses canoniques.	32	179	211
Dispenses civiles d'alliance ou de parentés	7	56	63
Actes de notoriété et délibérations de conseils de famille.	57	492	549
Jugements des Tribunaux. . .	71	613	684
Arrêt de Cour impériale. . . .	1	»	1
Mariages mixtes.	4	54	58

4me *Tableau.*

Distinction des mariages par nationalités :

Mariages entre Français et Françaises.	325	2401	2726
— — Franç. et Sardes.	40	213	253
— — Sardes et Françaises.	75	412	487
— — Sardes et Sardes.	70	504	574
— — Français et diverses nations.	30	153	183
— — Diverses nations.	13	162	175
	553	3845	4398

Dans les tableaux ci-dessus vous remarquerez que depuis sa fondation à Marseille, en 1838, l'OEuvre de Saint-Régis a constitué 4,398 familles et fait légitimer 2,438 enfants. Elle a donc été utile à 11,234 personnes.

Vous remarquerez aussi que parmi les affaires que nous avons traitées, il en est plusieurs qui ne sont pas arrivées à bonne fin. Diverses causes font échouer nos tentatives. C'est pour quelques-uns de nos clients, un changement de détermination ; pour quelques autres, un changement de résidence ; pour un grand nombre, le refus du consentement des parents des parties. C'est parfois la lassitude d'attendre l'accomplissement de formalités longues à remplir. C'est pour les militaires et les jeunes gens qui font partie de la réserve, le refus d'autorisation de la part de leurs chefs. C'est quelquefois la mort de l'une des parties ; quelquefois aussi la misère. Pour un cas particulier, ça été la honte de produire un acte civil qui accusait une naissance illégitime. Nous avons dû aussi cesser de prêter notre concours, lorsque nous avons appris que la femme voulait imposer à l'homme l'obligation de reconnaître et légitimer un ou plusieurs enfants qu'elle avait eu d'un autre et que l'homme ayant la faiblesse de consentir à une pareille iniquité, s'apprêtait ainsi par la déclaration d'une fausse paternité à souiller dans son principe la sainteté du mariage.

Mais parmi toutes les causes qui empêchent nos efforts d'aboutir, il n'en est aucune qui nous afflige autant que le refus de quelques uns de nos clients d'aller à l'Eglise, alors que l'acte civil est terminé. Humilions-nous sous la main de Dieu qui ne veut pas nous donner la consolation de terminer tout ce que nous commençons, sans doute parce que nous n'apportons pas à notre travail toutes les dispositions que nous devons y apporter. C'est avec une vive satisfaction que nous vous annonçons que pour les visites

tant dans les paroisses que dans le domicile de nos clients, le Conseil général des conférences de Saint-Vincent de Paul de Marseille, à qui nous nous sommes adressés dès le commencement de cette année,s'est empressé de mettre à notre disposition le concours des membres des conférences d'oú résultera une amélioration sur nos tableaux de l'année courante.

Après la lecture de ce rapport, il est donné à l'assemblée lecture de la circulaire du 18 mai de M. le Président général de la Société de Saint-Régis de Paris, qui retrace une partie des travaux de feu M. Jules Gossin, le créateur de notre œuvre. L'assemblée entière considérant qu'on ne saurait mieux exprimer tout ce que l'œuvre doit à son vénérable fondateur, décide qu'une copie de cette lettre sera imprimée à la suite du rapport ci-dessus.

Le numéro de mai du *Bulletin de la Société de Saint-Vincent-de-Paul* nous avait déjà appris la perte immense que la Société avait faite en la personne de M. Gossin, et un concours nombreux de membres de Saint-Régis, des conférences de Saint-Vincent de Paul, auquel s'étaient joints les chefs de division de l'œuvre de la propagation de la Foi, s'est réuni, le 19 mai, à l'église de la Sainte-Trinité pour assister au service solennel qui a eu lieu en sa mémoire, en présence de Mgr l'évèque de Marseille, qui a voulu joindre ses prières aux nôtres, témoignant par là combien il honorait et appréciait l'homme de bien que nous avons perdu. Ce n'est point à nous à énumérer tout ce que les œuvres de charité lui doivent, nous devons nous borner à dire que c'est à sa puissante et infatigable initiative qu'est due la création de l'œuvre de Saint-Régis qui, en l'état de nos mœurs et des utiles mais sévères prescriptions de la loi, est une nécessité sociale. Jamais nous n'oublierons la bonté pleine d'affabilité avec

laquelle il a résolu les difficultés qui nous ont souvent arrêté et que nous avions jugées insurmontables. Le souvenir de ses vertus nous soutiendra dans la tâche qui nous est imposée, et il est vrai de dire que le bien qu'il a fait ne s'est pas arrêté avec sa vie, mais qu'il se perpétuera avec l'œuvre qu'il a créée.

Copie de la lettre de M. le Président de la Société charitable de Saint-Régis de Paris.

Paris, le 18 mai 1856.

Monsieur et cher confrère,

Vous avez déjà appris la perte irréparable que vient de faire la Société de Saint-Régis. Son fondateur n'est plus. Après deux années d'une douloureuse maladie, M. Gossin a été enlevé à sa famille, à ses amis et aux pauvres.

Oui, aux pauvres, car les pauvres tenaient une grande place dans sa vie ; leur soulagement était le but habituel de ses pensées, les œuvres de charité ses plus chères occupations. Magistrat ou simple avocat, il alliait aux devoirs de sa profession, ces autres devoirs que sa conscience lui imposait et qui peuvent s'appeler les devoirs de la charité.

Parler ici de toutes les œuvres auxquelles il a porté son concours, ce serait trop long. Je ne m'arrêterai qu'à celle qui fut l'objet de sa prédilection, de l'œuvre du mariage des pauvres vivant dans le désordre.

Vous savez à quelles circonstances elle doit sa naissance; le *Manuel* vous a fait connaître la teneur du vœu que M. Gossin prononça à l'autel même du Saint, sous l'invocation duquel il la plaçait ; mais ce qui est ignoré de tous, ce sont les difficultés sans nombre qu'elle a dû surmonter à son début.

Pendant plusieurs années, M. Gossin s'occupa seul, avec le pieux et vénérable M. Lauchard, de la réception des pauvres, de l'instruction des affaires, de toutes les démarches, de tous les soins. Ce fut dans sa propre demeure qu'il accueillit les premières personnes qui s'adressèrent à lui.

Jusqu'au jour où il fut frappé de cette cruelle maladie, par laquelle il a plu à Dieu d'éprouver sa patience et sa résignation, il consacra particulièrement sa journée du dimanche à cette réception. Lorsque plusieurs collaborateurs se furent adjoints à lui, il se réserva les ménages qui venaient, après avoir reçu la bénédiction nuptiale, annoncer à la Société de Saint-Régis cet heureux résultat de ses peines. Dans ses entretiens familiers avec eux, il les interrogeait avec bonté, s'informait de leurs besoins, leur rappelait leurs devoirs religieux. Il ne dédaignait pas au besoin de discuter avec eux; et plus d'une fois un cœnr endurci s'est ouvert à la vérité, sous sa parole convaincante. Tous le quittaient consolés et encouragés.

Que d'efforts, que de travail n'a-t-il pas fallu à M. Gossin, pour amener la Société de Saint-Régis au degré de développement et de prospérité où nous la voyons aujourd'hui! Ce n'était pas tout que de concevoir cette œuvre, il fallait l'organiser assez fortement, pour lui donner une vie durable.

M. Gossin y est parvenu. Se rendant compte par un examen journalier de tout ce qui se passait dans la Société de Saint-Régis, il put introduire lui-même, les améliorations qui lui parurent utiles.

C'est ainsi, que frappé de l'ignorance des pauvres, il établit àParis quatre conférences où tous les dimanches, les ménages qui ne sont pas encore mariés, reçoivent l'instruction religieuse.

Mais ce n'était pas assez pour M. Gossin d'avoir facilité aux pauvres le moyen de légitimer leur union ; il voulait que les obstacles qui entravaient en maintes circonstances leur mariage pussent être aplanis, sans que l'intervention de la Société de Saint-Regis, fût absolument nécessaire. Dans ce but, il appela l'attention de l'Institut de France, sur les résultats obtenus jusqu'alors par la Société, et une note, rédigée par l'Académie elle-même, vint proposer au gouvernement d'introduire dans le budget des recettes de 1847, un article destiné à affranchir des droits de timbre et d'enregistrement, les actes devant servir au mariage des personnes indigentes.

La loi du 6 juillet 1846 fut un premier pas ouvert dans cette voie ; celle du 10 décembre 1850 réalisa les vœux de M. Gossin, puisque, dit l'article 1er de cette loi : « Les « pièces nécessaires au mariage des indigents, à la légi- « timation de leurs enfants naturels et au retrait de ces « enfants déposés dans les hospices, seront réclamées « et réunies par les soins de l'officier de l'état civil de la « Mairie dans laquelle les parties auront déclaré vouloir « se marier. »

De nouvelles Sociétés de Saint-Régis s'établissant en France, il fallait guider leur inexpérience. Le *Manuel de la Société de Saint-Régis* fut composé par M. Gossin dans ce but.

Dès-lors, l'œuvre du mariage des pauvres devint plus facile ; la solution des principales difficultés qui arrêtent le plus ordinairement la conclusion des mariages était donnée.

La pensée de M. Gossin ne périra donc pas avec lui ; il a fondé une œuvre qui marque au premier rang, parmi les œuvres de charité de notre siècle. A nous, continuateurs de cette œuvre, à suivre d'un pas aussi ferme, avec un dévouement aussi entier, avec un zèle aussi ardent, la voie qu'il nous a tracée.

La Société de Saint-Régis de Paris avait à nommer un successeur à M. GOSSIN. Elle a arrêté son choix sur son vice-président. Lié avec M. GOSSIN depuis mon enfance, j'avais été heureux de m'associer pendant sa vie, au bien qu'il faisait ; je ne pouvais après sa mort répudier l'héritage qu'il me laissait en quelque sorte, et que mes confrères ont bien voulu me prier d'accepter.

Toutefois, le conseil a décidé que le nom de M. GOSSIN restât attaché à l'œuvre, et il a appelé son fils aîné et son gendre, l'un aux fonctions de vice-président, l'autre à celles de secrétaire adjoint.

Par suite de ces élections, le bureau de la Société de Saint-Régis de Paris se trouve ainsi constitué :

Président : M. HARDOIN, conseiller à la cour de cassation, rue de Condé, 20.

Vice-Président : M. L. GOSSIN, avocat, rue Garancière, 10.

Secrétaire : M. DELAGROUE, rue de Condé, 8.

Secrètaire-Adjoint : M. COUDRIN, ancien juge au tribunal de Mélun, rue Garancière, 10.

Trésorier : M. CHRESTIEN DE LIHUS, ancien notaire à Paris, rue Royale, 20.

Trésorier-Adjoint : M. CAPMAS, chef de bureau au ministère des finances, rue St-Roch, 30.

Permettez-moi, en terminant, Monsieur et cher confrère, de vous demander pour le repos de l'âme de M. GOSSIN, les prières de votre société. Chaque fois que nous nous réunissons, la prière adressée à Saint-Régis, est suivie d'un *De Profundis* pour le repos des âmes de nos confrères trépassés ; que dans pareille circonstance, le souvenir de M. GOSSIN soit particulièrement présent aux membres de la Société de Saint-Régis, car s'il est donné à celle-ci de faire un peu de bien, c'est à lui qu'elle le doit.

Recevez, Monsieur et cher confrère, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués,

Le Président de la Société, HARDOIN.

Etat des consommations principales faites à Marseil

Par Mr P. M. ROUX

	OBJETS DE CONSOMMATION.	TETES, POIDS OU MESURES.	EXERCICES 1845.	EXERCIC 1846.
BOISSONS ET LIQUIDES.	Vins.	Hectolitre.	222,837,	235,79
	Alcools purs.	id.	1,090,	1,39
	Alcools dénaturés.	id.	« 56	«
	Vinaigres	id.	4.074,	3,81
	Bières.	id.	3.430,	4,81
	Huiles.	id.	296,219,	261,43
COMESTIBLES.	Farines blutées.	Kilogram.	7,541,304,	3,449,54
	Farines brutes	id.	17,494,939,	23,471,47
	Vermicelles	id.	135,227,	156,62
	Bœufs, Vaches	Têtes.	9,145,3|4	9,862.
	Veaux.	id.	2,513,1|4	2.945
	Moutons.	id.	138,525,	140,698.
	Agneaux, Chevraux	id.	33,247,	34,362,
	Porcs	id.	3,602,1|2	3,779
	Charcuterie.	Kilogram.	279,127,	296,048.
	Bœuf salé	id.	27,213,	36,757
	Viande dépécée.	id.	17,015,	24,969,
	Graisse	id.	1,101,698,	710,480.
	Poissons frais.	id.	1,344,950,	1,333,950,
	Poissons salés et marinés . .	id.	104,534,	116,70
	Morues.	id.	625,000,	633,00
	Harengs saurs	id.	3,666,	4,00

nt les années 1845, 1846, 1847, 1848, 1849 *et* 1850.

, membres actifs, etc.

ICE 7.	EXERCICE 1848.	EXERCICE 1849.	EXERCICE 1850.	MOYENNE DES PRIX pendant LES SIX ANNÉES.
72,	236,721,	245,439,	246,801,20	18 fr. l'Hectolitre.
18,	943,83	858,	984,96	92 id.
	25	«	8,51	« id.
20,	3,564,21	406,551,	4,289,88	14 id.
95,	4,893,06	538,993,	5,190,69	25 fr. les 100 Cracho.s
37,	323,175,43	34.390,069,	352,072,45	112 fr. l'Hectolitre.
29,	3,722,569,	6,231,827,	10,288,719,	40 fr. les 100 Kilo.
32,	22,125,600,	15,822,401,	12,897,716,	33 id.
)6,	112,112.	74,256,	101,807,	65 c. le Kilo.
96,	K°5,104,882,	5,158,432,	5,444,027,	258 fr. par tête.
66,	K° 305,127,	275,819,	287.531,	70 id.
35,	K°4,276,630,	4.396,050,	4,506,314,	17 id.
18,	K° 461 450,-	479,108,	461,699,	10 id.
90,	K° 590,732,	510,776,	710,666,	145 id.
25,	259,090,	233,849,	261,851.	1 fr. 70 c. le Kilo.
03,	21,529,	16,039,	21,834,	60 id.
00,	7,747,	56,476,	87,663,	1 20 id.
95,	766,370,	726,420,	1,959,696,	40 id.
50,	1,289,300,	1,254,262,	1,575,458,	1 60 id.
55,	26,600,	168,000,	231,740,	1 70 id.
72,	1,011,000,	500,000,	621,520,	75 id
00,	23,700,	38,400,	51,260,	80 id.

Suite de

	OBJETS DE CONSOMMATION.	TETES, POIDS OU MESURES.	EXERCICE 1845.	EXER 18
FOURRAGES.	Foin	Myriagram.	710,420,	717,
	Paille	id.	350,103,	347,
	Avoine	DoubleDéc.	244,754,	223,
	Son	Kilogram.	2,042,670,	1,847,
COMBUSTIBLES.	Bois à brûler	Myriagram	2,455,716,	1,983,
	Charbon de bois français	id.	1,085,424,	1,127,
	Charbon étranger	id.	286,433,	237,
	Charbon de pierre	id.	6,058,983,	4,802,
MATÉRIAUX.	Chaux vive	id.	1,063,894,	993,
	Chauxéteintes et poudres hyd.	id.	188,697,	386,
	Cendrée	id.	60,317,	16,
	Platre gris	id.	2,115,234,	2,169,
	Platre blanc	id.	233,597,	241,
	Pierres dures	Mètre-cube	278,772,	227,
	Pierres tendres	Bloc.	87,499,	87,
	Planches de caisseries	Douzaine.	236,831,1/2	203,
	Planches de menuiseries	id.	21.113,	21,
	Bois de charpente	Mètre-cour.	910,630,	1,037,
	Douves	Le cent.	2,184,970,	3,572,
	Cercles	id.	7,795,260,	9,711,

CONSOMMATIONS.

…ERCICE 1847.	EXERCICE 1848.	EXERCICE 1849.	EXERCICE 1850.	MOYENNE DES PRIX pendant LES SIX ANNÉES.
2,156,	752,580,	713,106,	682,940,	80 c. le Myriagram.
4,225,	391,125,	373,070,	411,472,	40 id.
2,535,	217,483,	286,194,	246,557,	2 fr. le double Décal.
1.226,	1,311,962,	1,399,864,	1,930,161,	12 les 100 Kilo.
2,664,	2,241,499,	2,072,242,	2,259,466,	40 c. le Myriagram.
8,920,	965,232,	991,313,	1,080,900,	50 id.
1,746,	252,444,	276,567,	242,331,	65 id.
0,104,	4,906,077,	5,547,090,	5,709,385,	30 id.
52,281,	789.437,	807,182,	820,671,	25 id.
	374,098,	340,817,	486,022,	25 id.
8,500,	8,105,	4,838,	2,617,	5 c. le Kilogramme.
1,870,	1,258,258,	1,368,895,	1,317,307,	12 id.
5,111,	153,343,	160,974,	165,993,	20 id.
1,917,	212.244,	149,302,	140,709,	15 fr. le Mètre cube.
3,117,	48,702,	43,887,	35,712,	3 fr. 50 c. le bloc.
9,171,	174,409,1/2	217,725,	231,898,	3 la douzaine.
6,970,	15,118,	15,979,	15,503,	16 id.
1,835,	680,176,	662,758,	727,840,	4 fr. 50 c. le Mét.cour.
4,452,	2,724,447,	2,346,088,	2,701,642,	de 9 à 30 fr. le cent suivant les espèces.
1,966,	8,419,088,	8,566,131,	9,169,464,	de 4 à 15 fr. le cent suivant les espèces.

Suite et fin de l

	OBJETS DE CONSOMMATION.	TETES, POIDS OU MESURES.	EXERCICE 1845.	EXERC 184
OBJETS DIVERS.	Suif.	Kilogram.	751,179,	477,2
	Chandelles.	id.	12,233,	2,3
	Savons.	id.	24,446,	32,9
	Soudes.	id.	28,806,233,	17,710,9
	Sulfate de Soude	id.	«	«
	Os de bétail.	id.	5,805,855,	4,411,6
	Noir d'Ivoire.	id.	326,481,	212,9
	Sparterie non ouvrée.	Myriagram	91,778,	93,6
	Sparterie ouvrée.	id.	77,024,	87,6
	Cire jaune	Kilogram.	14,027,	11,0
	Cire blanche	id.	3,873,	3,5

Nota. Nous ne pouvons pas donner ici les quantités en Kilo pour les années 1845, 1846 et 1847 parce qu'à cette époque on pesait pas les bestiaux, mais quoique le droit ait été perçu pe dant les années 1848, 1849 et 1850 sur les quantités en Kilogr., no pouvons donner cependant ci-contre le nombre de têtes par natu de bestiaux afférent à ces dernières années.

	EXERCICE 1848.	EXERCICE 1849.	EXERCICE 1850.	MOYENNE DES PRIX pendant LES SIX ANNÉES.
	355,328,	440,386,	394,896,	100 fr. les 100 Kilo.
	1,881,	1,368,	2,623,	120 id.
	31,982,	21,558,	28,195,	de 65 à 90 fr. les 100 K. suivant les espèces.
	22,450,907,	23,837,956,	27,308,852,	de 9 à 10 fr. id. id.
	298,346,	8,962,	«	«
	2,935,710,	5,416,563,	6,943,831,	6 fr. 30 c. les 100 K.
	«	«	15,555,	24 id.
	74.761,	85,794,	110,002,	13 id.
	62,809,	71,821,	77,782,	de 40 à 60 fr. les 100 K.
	10,802,	18,812,	12,929,	3 fr. 50 c. le Kilo.
	2,054,	2,769,	5,944,	4 25 id.

	1848.	1849.	1850.
ches. . . .	10,611 têtes.	10,623 têtes.	11,320 têtes.
. . . . .	3,099 «	2,907 «	3,233 «
. . . . . .	131,830 «	131,534 «	136,044 «
Chevres. .	36,749 «	36,857 «	37,411 «
. . . . . .	4,138 «	3,623 «	5,069 «

FINANCES.

roduits de la Douane de Marseille pendant les années 1837 *à* 1855. Article communiqué à la Société de statistique, par M. MARCOTTE, membre actif, etc.

ANNÉES.	DROITS DE douanes.	SELS.	TOTAUX.
1837	27,867,086	695,342	28,562,428
1838	29,363,768	746,360	30,110,128
1839	28,920,690	709,079	29,629,769
1840	29,756,702	481,154	30,237,856
1841	30,518,415	599,616	31,118,031
1842	31,765,105	602,774	32,367,879
1843	36.092,759	632,515	36,725,274
1844	35,764,829	923,265	36,688,094
1845	36,516,586	977,510	37,494,096
1846	39,455,251	896,716	40,351,967
1847	33,920,183	821,911	34,742,094
1848	23,603,890	581,584	24,185,474
1849	30,830,212	239,099	31,069,311
1850	32,448,834	136,535	32,585,369
1851	30,549,948	181,967	30,731,915
1852	29,756,871	959,676	30,716,547
1853	32,292,981	1,490,000	33,782,991
1854	34,829,647	1,497,149	36,326,796
1855	36,695,109	1,304,242	37,999,351

AGRICULTURE.

Aperçu sur les avantages qui résulteraient de la création de Banques agricoles dans le département des Bouches-du-Rhône, et généralement dans le Midi ; par M. Sapet, *membre actif, etc.*

Messieurs,

Dernièrement un négociant, habitant un chef-lieu de canton dans le département des Bouches-du-Rhône, et maire de sa commune, a fait dresser par devant deux notaires de Marseille, les statuts d'une société par actions ayant pour but la vente à la commission et la consignation des produits agricoles.

Nous tairons, Messieurs, le nom du promoteur et le titre de cette société, parce que nous n'avons pas l'intention de faire une reclame en sa faveur, quelque digne qu'elle nous paraîsse de l'intérêt de notre compagnie. Mais nous vous donnerons en peu de mots un aperçu de l'idée fondamentale qui a dirigé son organisation parceque cette idée se rélie, sous plusieurs rapports, à celle que nous soumettrons tout à l'heure à votre appréciation éclairée.

L'organisateur de cette société, qui doit en être en même temps le gérant, dit dans son prospectus : le producteur et principalement l'agriculteur peu fortuné sacrifient journellement le fruit de leurs labeurs aux exigences intéressées du capital, et c'est le plus souvent à leurs combinaisons et à leurs calculs qu'est due la vileté des produits agricoles. La vente d'une denrée se réalise presque toujours pour satisfaire à des obligations pressantes ou pour faire face à de nouveaux frais de culture, et, dans cette situation, que de produits abandonnés à la spéculation qui,

en les détenant et en les accaparant, préléve à son profit les bénéfices légitimes acquis à l'agriculture, si l'on avait pu ajourner l'époque de la vente de ces produits ! Il n'est pas un seul habitant de la campagne qui n'ait eu à déplorer un pareil malheur.

L'auteur du prospectus dont il s'agit, a pu, et comme particulier, et comme administrateur, entendre les justes plaintes de l'agriculteur à ce sujet, et il a cru trouver une protection efficace pour l'agriculture de son canton, dans l'établissement d'une maison de commission pour la vente des produits agricoles. Certes, c'est là une idée excellente qu'il est bien désirable de voir passer du domaine de la théorie dans celui des faits pratiques.

Mais le fonctionnement d'une société de ce genre dans un canton rural, remédiera-t-il à tous les maux dont souffre l'agriculture ? Nous ne le pensons pas. Et d'abord, cette société sera montée par actions et dirigée par un gérant qui aura une large part dans les bénéfices et qui sera intéressé à procurer aux actionnaires les plus gros dividendes possibles. La société en question sera tout bonnement une maison de commerce cherchant à faire de bonnes affaires. Or, elle réalisera ses bénéfices, soit au détriment des agriculteurs par le droit de commission prélevé sur les produits vendus pour leur compte et par l'intérêt également grevé d'un droit de commission sur les sommes dont elle leur fera l'avance, soit au détriment du consommateur en fesant hausser le prix des denrées qui resteront en magasin jusqu'au moment favorable pour la vente.

A notre avis, il y a donc mieux à faire que de créer une maison de commission fonctionnant hors de l'action et du contrôle de l'autorité, dans un intérêt privé ou dans l'intérêt collectif de plusieurs actionnaires cherchant un placement avantageux pour leurs capitaux.

Nous vous dirons bientôt quelles sont nos idées à ce

sujet. Mais avant, permettez nous d'entrer dans quelques explications préliminaires et de vous dire comment le malheureux agriculteur est pressuré par le spéculateur. On dit bien que l'usure est la plaie de l'agriculture ; mais ce que tout le monde ne sait pas, c'est la manière dont l'usure se pratique dans les campagnes et principalement dans le Midi. Disons, d'abord, et la dessus nous n'apprendrons rien à personne, qu'il est peu d'agriculteurs qui aient les avances nécessaires, soit pour faire face à leurs frais de culture, soit pour vivre en attendant le moment de leurs récoltes. Nous n'écrivons pas pour ces agriculteurs qui sont dans une intime minorité et qui se trouvent, d'ailleurs, parfaitement en mesure de s'affranchir des charges de la spéculation.

Quand un agriculteur peu fortuné, comme ils le sont presque tous, a besoin, par exemple, de 6, 8 ou 10 doubles décalitres de blé pour les sémailles qui ont lieu au mois d'octobre, il va trouver l'un des deux ou trois spéculateurs que compte chaque localité, selon son importance, et lui expose sa situation. Mais le spéculateur se garde bien de lui offrir de l'argent à un intérêt de 8, 10 et 12 p. 0/0, car il s'exposerait à la rigueur des lois sur l'usure. Il dit, au contraire, à l'agriculteur : je n'ai pas d'argent, mais j'ai du blé à ta disposition et je t'en donnerai la quantité nécessaire pour ensemencer la terre et même pour te faire *passer l'hiver* ; tu me rembourseras à la récolte, en me vendant ton blé au prix courant. La transaction a lieu sur cette base et le blé nécessaire aux semailles et à la nourriture de l'agriculteur et de sa famille, pendant l'hiver, est livré par le spéculateur, au prix du jour, c'est à dire à 24 ou 25 fr, l'hectolitre, et ne croyez pas que le malheureux agriculteur reçoive exclusivement du blé du pays, c'est-à-dire de bonne qualité. La majeure partie lui est livrée en blé étranger que le spéculateur a acheté à un prix bien

inférieur et qu'il fait payer fort cher à son client. Huit ou neuf mois après, c'est-à-dire à la fin de juillet ou au commencement du mois d'août, la récolte a lieu, et l'agriculteur, pour se libérer, cède son blé au prix courant, à 22 ou 23 fr. au plus, parce que, par suite de la spéculation, il y a toujours environ deux francs de différence par hectolitre, entre le prix du blé en hiver et celui du moment de la récolte. Et notez encore que l'agriculteur qui trouve crédit chez un spéculateur, lui cède toujours son blé de récolte à 25 et à 50 centimes au dessous du cours réel parce qu'il a intérêt à ne pas mécontenter celui à qui il sera forcé d'avoir recours dans quelques mois, lorsque son grenier sera vide du peu de blé qui lui restait après la vente forcée de la majeure partie de sa récolte.

On voit par cet exposé succinct que le spéculateur retire de 10 à 12 p. 0/0 de son capital puisqu'il cède en novembre ou dans le courant de l'hiver, et au prix de 24 ou 25 fr., un hectolitre de blé de qualité souvent inférieure, qui lui est rendu en nature, en bon blé du pays et 8 ou 9 mois après, aux prix de 22 et 23 fr. au plus.

Ce que nous disons ici du blé s'applique aux autres récoltes, et c'est de cette manière que s'enrichissent les deux ou trois spéculateurs que comptent toutes les localités, au détriment des malheureux petits agriculteurs qui, faute de 200 ou 300 fr. d'avance, ne peuvent pas s'affranchir de ce triste état de choses.

Cette spéculation honteuse dure depuis si longtemps; elle est, pour ainsi dire, tellement passée dans les usages, dans les mœurs de certaines localités, que les paysans ne songent pas même à s'en plaindre et que les spéculateurs qui font ce trafic de pére en fils, se fâchent tout rouges, si vous les accusez de faire l'usure. C'est ce dont j'ai été témoin, il y a huit jours à peine, dans un chef-lieu de canton du deuxième arrondissement des Bouches-du-Rhône,

où je suis allé passer les deux fêtes de la Pentecôte. C'est la colère burlesque d'un semblable usurier, sans le savoir, qui m'a suggéré la pensée de vous soumettre quelques observations à ce sujet. Mais, au préalable, j'ai voulu savoir comment se décomposait la population de ce chef-lieu de canton, et quel était le nombre des malheureux agriculteurs voués de génération en génération à la lèpre de l'usure, faute d'un remède efficace pour s'en guérir.

La population de ce canton est de 3,800 habitants ; il compte donc 760 feux, en admettant 5 habitants par famille, d'après les calculs de la statistique générale de France. Il y a tout au plus 50 familles aisées qui vivent du produit de leurs propriétés, et qui, pouvant garder leurs récoltes en grenier et en vendre même une partie quand le moment opportun est arrivé, s'affranchissent de l'action des spéculateurs. Dix familles, environ, d'employés du gouvernement ou de fonctionnaires retraités, ne possèdent rien dans le pays et vivent de leurs émoluments ou de leurs petits revenus ; elles n'ont pas besoin de recourir directement aux spéculateurs, mais elles ne souffrent pas moins de l'élévation du prix de toutes les denrées ; élévation qui est devenue générale. Enfin quatre cent familles subsistent à l'aide d'une petite industrie ou d'un état manuel, et comme, en outre, elles possèdent à peu près toutes un morceau de terre où elles récoltent, dans les années ordinaires, assez de blé et de vin pour leurs besoins, elles sont moins exposées à passer par les fourches caudines de la spéculation.

Restent donc, en définitive, trois cent familles de pauvres agriculteurs qui souffrent outre mesure de l'usure que nous avons signalée ci-dessus. Ces trois cent familles se divisent encore en deux catégories : celle des fermiers, et celle des paysans proprement dits, dans le pays, ou, en d'autres termes, des travailleurs à la journée, lesquels, bien que possédant un coin de terre, sont obligés de louer leurs bras

pour se créer les moyens de pourvoir à leur existence et à celle de leurs familles. Eh bien ! C'est triste à dire ! Ce sont ces derniers, les plus malheureux, qui sont les principales victimes de la spéculation. Toutes leurs récoltes, quelques minimes quelles soient, sont engagées d'avance ; ils doivent les céder à jour fixe et au cours du moment, ce qui signifie à bon marché, pour retourner quelques mois après chez le spéculateur qui leur livre quelquefois même leurs propres produits, mais à un prix bien supérieur, quand il ne leur donne pas des denrées sophistiquées ou de basse qualité, comme nous l'avons avancé, en ce qui concerne les blés étrangers vendus au même taux que nos meilleurs blés de pays.

Que faudrait-il pour remédier au mal que nous signalons ? Peu de choses, un simple établissement de crédit, une banque agricole par canton, qui pût venir en aide à la partie de la population rurale qui souffre le plus du manque d'argent, et qui, tranquille et sobre, arrose la terre de ses sueurs, végète, languit et meurt sans se plaindre ; à laquelle jusqu'à présent on n'a guère songé et pour laquelle, cependant, le gouvernement actuel paraît très-disposé à faire quelque chose, parce qu'il a eu la sagesse de comprendre que la subsistance du pays dépend d'elle seule.

En parlant du chef-lieu du canton sur la situation duquel nous avons fait certaines études sommaires, nous avons dit que 300 familles d'agriculteurs environ étaient dévorées par la lèpre de l'usure faute de 200 ou de 300 francs d'avance, et nous croyons avoir démontré que le prêt d'une aussi faible somme garantie par les futures récoltes de l'année suivante, lesquelles sont, du reste, le seul gage du spéculateur actuel, serait un grand bienfait pour ces 300 familles. Eh bien ! qui empêcherait d'étendre ce bienfait aux quatre ou cinq communes qui

forment le canton et dont les populations réunies ne dépassent guères celle du chef-lieu ? Admettez, du reste, si vous le voulez, qu'il fallut faire des avances d'argent à 1,000 familles dans le canton. Ce serait une affaire de 300,000 francs, à raison de 300 francs en moyenne par famille. Ce n'est assurément pas là une somme énorme eu égard aux bons résultats que l'on obtiendrait.

Dans ma pensée, un établissement de ce genre devrait être créé dans chaque canton, par actions et sous le patronage direct et immédiat du Gouvernement. Le Conseiller général du département et celui d'arrondissement, nommés dans le Canton, le Maire de chaque commune, le Juge-de-paix et le Curé du chef-lieu seraient les administrateurs gratuits de l'établissement qui, fonctionnant dès-lors à peu de frais et ne cherchant pas à réaliser des bénéfices comme le ferait un établissement privé ou une maison de commission et de consignation, pourrait prêter à 4 ou à 4 1/2 pour cent tout au plus. Nous n'avons pas, d'ailleurs, l'intention de poser ici les bases des statuts d'une banque agricole. Nous voulons seulement appeler votre attention sur une idée dont l'exécution serait féconde en bons résultats, tant au point de vue matériel qu'au point de vue moral. En effet, sous le rapport matériel, l'établissement des banques agricoles dans le Midi, semblables à celles qui existent en Allemagne et dans quelques départements de l'Empire, notamment dans la Moselle, soulagerait une partie des misères qui affligent la classe la plus intéressante de la société, celle des agriculteurs ; il favoriserait le développement de l'agriculture et contribuerait à la prospérité générale du pays en augmentant la production. Sous le rapport moral, les banques agricoles empêcheraient l'émigration dans les villes d'un grand nombre d'agriculteurs qui se décident à déserter les campagnes parce qu'ils

n'y trouvent pas des moyens suffisants d'existence, et affluent tous les jours davantage vers les grands centres de population où les attend souvent une misère encore plus poignante. Les banques agricoles seraient encore un moyen de moraliser les habitants des campagnes parmi lesquels on a cherché dans un passé qui n'est pas très éloigné de nous, à propager de fâcheuses idées. Chaque agriculteur, chaque paysan se ferait un point d'honneur d'être bien noté à la banque pour obtenir d'elle les avances réclamées par ses besoins sur l'importance desquels il lui serait difficile, sinon impossible, de tromper le conseil de surveillance parce que, dans un petit pays, les affaires de chacun sont connues de tous, et, dès lors, il se conduirait de manière à mériter l'estime de ses concitoyens. Avoir éprouvé un refus d'argent à la banque cantonale, deviendrait, ce nous semble, avec le temps, un stygmate auquel seraient seuls insensibles, ces hommes tarés ou à réputation équivoque, comme il s'en trouve malheureusement dans presque chaque localité.

Nous terminons ici notre aperçu. Si l'idée que nous venons d'avoir l'honneur de vous soumettre et qui n'est pas neuve, nous en sommes certains, pour quelques-uns d'entre vous, vous paraît digne d'encouragement, une commission prise dans le sein de la compagnie et composée d'hommes plus éclairés et plus pratiques que nous, pourrait la développer et faire fructifier. Nous vivons à une époque où les besoins de l'agriculture fixent l'attention de tous les esprits sérieux. Nous avons donc pensé que notre société ne devait pas rester étrangère à ce mouvement généreux et nous serions heureux, Messieurs, si vous daigniez prendre notre travail en considération, quelque faible et quelque incomplet qu'il soit.

— Ce rapport, ayant été mis à la discussion et aux voix, a été adopté, et, conséquemment, une commission chargée de donner suite à la proposition de M. SAPET a été nommée et composée de M. SAPET lui-même, de MM. PLAUCHE et VAUCHER. ainsi que du Président et du Secrétaire perpétuel, membres de toutes les commissions.

De la culture de la vigne, en Provence, et de la fabrication du vin; par M. Victor LEROY ; *Mémoire communiqué par l'auteur aux Sociétés d'Agriculture et de Statistique des Bouches-du-Rhône.*

La culture de la vigne, nous le disons avec la Société d'agriculture, sera toujours une des plus importantes pour nos contrées. La maladie dont elle a été atteinte dans ces dernières années, n'a pu que faire ressortir davantage de quelles sources de richesses elle est pour notre pays. Aussi, ne saurions-nous laisser échapper aucune occasion de mettre sous les yeux de nos lecteurs tout ce qui peut amener quelques progrès dans cette culture, comme dans la fabrication de ses produits. C'est ce qui nous engage à publier un mémoire remarquable de l'un de nos estimables agronomes, M. LEROY, sur ce sujet, qui vient à juste titre d'être couronné par l'Académie d'Aix. Les viticulteurs y trouveront d'excellentes observations pratiques, qui ne pourront que leur être très-profitables.

Qu'il nous soit permis de faire précéder cet excellent travail du jugement qu'en a porté l'Académie d'Aix et qui se trouve ainsi consigné dans son rapport.

Le mémoire inscrit sous le numéro 2 et dont l'épigraphe est ce passage d'OLIVIER de SERRES : *Toutes les récoltes de la terre peuvent être faites par procureur, mais celle*

du vin exige la continuelle présence de l'œil du maître
ce mémoire a une toute autre importance que le précédent. L'auteur a consacré plus de 50 pages à l'examen de la question et s'est montré tout à la fois habile théoricien et praticien consommé. Il fait connaître environ soixante variétés de vignes les plus répandues parmi celles cultivées en Provence, tout en dépeignant leur caractère le plus saillant. D'après le judicieux écrivain, il n'est pas nécessaire de cultiver une si grande variété de ceps dans l'intérêt soit de la qualité soit de la quantité du vin, il suffit de deux à quatre variétés que l'auteur indique d'après ses propres expériences. Il ne faudrait pas croire, toutefois, que ce sont les cépages seuls qui constituent l'excellence du vin ; une foule de circonstances doit concourir à sa perfection : ce sont la nature du sol, l'exposition, le degré de maturité, les façons données à propos, une fermentation bien conduite, le soutirage, la clarification. On peut donc fabriquer d'excellent vin dans tous les pays où le raisin arrive à une maturité complète, et la Provence ne saurait faire exception à la règle. Ainsi, lord Brougham, pour ne donner qu'un exemple, ayant planté dans sa propriété, à Cannes, des cépages choisis du pays, a produit un vin qui est déjà renommé dans la Grande-Bretagne. Nous n'analyserons pas le mémoire dans tous ses développements : la commission a été d'avis que l'auteur avait été sagement inspiré, en ne se bornant point à décrire les espèces de vignes et le choix à en faire pour ne cultiver que les unes à l'exclusion des autres. C'était entrer dans les vues du programme que d'exposer à l'aide de quels soins et de quels procédés on parvient à une vinification qui ne laisse rien à désirer, et c'est ce que l'auteur du mémoire n. 1 a négligé de faire : ajoutons qu'au mémoire n. 2 étaient joints divers échantillons de vins obtenus à l'aide des procédés de son auteur. La

commission a donc pensé que ce dernier travail devait être couronné et l'Académie a adopté ces conclusions. Le billet ayant été décacheté, nous proclamons le nom de M. Victor Leroy, membre de la Chambre d'agriculture de Marseille.

Voici maintenant le mémoire de M. Leroy.

L'Académie d'Aix a mis au concours, pour l'année 1853, les questions suivantes :

Rechercher quelles sont les variétés de vignes actuellement cultivées en Provence, déterminer celles qu'il serait essentiel de conserver ou de supprimer, et celles qu'il conviendrait d'introduire, sous le double rapport de l'augmentation de la quantité et de l'amélioration de la qualité du produit.

La vigne, comme tous les autres végétaux exotiques, se plaît de préférence sur un sol qui, par sa nature et le degré de sa température, la place dans les conditions de son pays natal. La Provence se trouve dans les conditions les plus favorables.

Il ne doit pas être indifférent, aux cultivateurs, de connaître le pays où ce précieux arbuste a été cultivé de temps immémorial. Nous allons, en conséquence, dire quelques mots sur l'origine de ce végétal. L'on s'accorde à dire que la vigne, comme la plupart des bons arbres fruitiers, nous vient de l'Asie. Ce furent les Phéniciens qui en introduisirent la culture dans la Grèce d'où elle se répandit dans les îles de l'Archipel. La Palestine renfermait autrefois des vignobles renommés, entre autres ceux de Sorec, de Juzer, de Chelbon, d'Abel, etc On pense que ce sont les Phocéens qui ont introduit la culture de la vigne en Provence, lorsqu'ils vinrent s'établir sur les bords de la mer, à l'embouchure de l'Huveaune.

La vigne était connue des Gaulois ; il est rapporté que

DOMITIEN en fit arracher tous les pieds dans la crainte que la passion du vin n'attirât les Barbares.

La France, étant placée presque au centre de la zône tempérée, est la partie de l'Europe où la vigne se plaît à être cultivée, et où elle donne des produits supérieurs en qualité et appréciés du monde entier ; cet arbuste occupe le second rang dans la richesse territoriale de notre pays.

Dans la Provence, la vigne a rencontré une nature de sol qui lui convient, ainsi qu'une température qui lui est favorable, et elle s'y trouve parfaitement acclimatée. Sous l'influence de circonstances aussi propices, elle acquiert, par la culture, un très-grand développement; elle se trouve placée dans des conditions si avantageuses, qu'elle se reproduit d'elle-même et sans le secours de l'homme.

Cette facilité de reproduction a donné naissance à une grande quantité de variétés que nous cultivons depuis fort longtemps. Ces variétés sont très-nombreuses ; il y a même une assez grande quantité de ceps qui sont cultivés de temps immémorial sans jamais avoir reçu un nom bien déterminé par ceux qui les cultivent.

On doit observer que le nombre des variétés cultivées en France est très-considérable. Il existe des établissements où l'on a réuni une très grande quantité de ceps. Nous citerons 1° la pépinière du Luxembourg, à Paris, dirigée par M. HARDY ; déjà, du temps de CHAPTAL, l'on y comptait 500 variétés; aujourd'hui le nombre s'élève à près de 1,400 ; 2° celle de M. le comte ODART, président de la Société d'Agriculture de Tours, où se trouvent presque toutes les espèces connues ; 3° la pépiniére de MM. BOUCHEREAU frères, au château de Carbonnieux, près de Bordeaux, département de la Gironde, où l'on cultive près de mille variétés, dont les principales sont tirées de l'ancienne Guyenne ; 4° celle de MM. AUDIBERT

frères, à Tarascon sur Rhône, où l'on compte 500 variétés de choix; 5e celle du Jardin botanique de Dijon, (Côte-d'Or), renfermant une collection de 800 plants très-variés, 6° celle de la sociétéd'agriculture de Valence (Drôme), comprenant plus de 800 variétés, dirigées par M. Thanaron; 7e enfin la collection de M. A. Pellicot, secrétaire du Comice de Toulon (Var), où sont environ 500 variétés, dont une bonne partie est tirée de l'Italie.

Nous avons quelques raisons de croire qu'un grand nombre de ceps, de la même espèce, sont cultivés, dans ces divers établissements, sous des noms différents. Nous pensons que si les espèces et les variétés étaient bien classées, si, dans les cinquante départements où l'on cultive la vigne pour faire du vin, l'on établissait rigoureusement la synonymie des cépages, le nombre s'en trouverait réduit d'une manière étonnante.

Nous avons observé que, dans le Midi, le nom des mêmes ceps varie bien souvent d'une commune à une commune limitrophe; que le catalan, par exemple, cultivé à Aix, s'appelle mourvède à Gardanne; que le mourvède s'appelle teinturier dans diverses communes de l'arrondissement d'Arles, que le coulombo de Marseille, est l'aubier de La Ciotat. Il est même certains cépages dont le nom varie dans les divers quartiers d'une même commune. On sent qu'avec une pareille confusion il est fort difficile de s'entendre et qu'il n'est guère possible de donner d'une manière exacte le nom de toutes les variétés de vignes qui sont actuellement cultivées en Provence, alors surtout qu'il existe des variétés qui, s'étant reproduites d'une manière spontanée, n'ont pas même reçu de nom. Toutefois, pour nous conformer au programme, nous allons donner la nomenclature des ceps dont les noms sont généralement connus en Provence, savoir :

Abeilland.
Aubier.
Alicante.
Aragnan.

Barbaroux.
Bouteillan.
Brun-fourcat.

Cabernet-sauvignon, (nouvellement introduit).
Catalan.
Carignan.
Chasselas (plant nouveau).
Clairette.
Corinthe.
Coulombo.
Cornichon, peu cultivé.

Danugue.
Doucette.
Espagnen.
Espart.

Foireux.
Folle-verte (peu connu.)
Firmin, rare.
Frontignan.

Grenache.

Isabelle (plant nouveàu).

Junen.

Magdeleine. (plant nouveau).
Malaga.
Malingre, très hatif.
Malvoisie.
Manosquen ou Monastel.
Marocain.
Mourvède.
Muscat.

Noiret, rare.
Notre-Dame.

Olivette.

Panse-ordinaire.
Panse-muscade.
Pascal.
Pendoulaou.
Peyrard.
Plant d'Arles
Id. d'Auriol.
Id. de Bordeaux.
Id. de Bourgogne.
Id. des Dames.
Id. de St-Gilles.
Id. de l'Hérault.
Id. du Languedoc.
Id. de Ledenon.
Id. de St-Jean.
Id. de Rousssillon.
Id. de Vénel.

Roussane (rare.)

Serine. Terret.
Servan. Tibouren.
Syrah. Teinturier.
Trebizonde (nouveau).
Teoulier. Uni.

Voilà, environ, soixante variétés de vignes qui sont les plus connues de celles que l'on cultive en Provence.

Nous allons, maintenant, dire brièvement quelques mots sur les caractères les plus saillants de ces variétés :

1° *L'Abeilland* est un gros raisin blanc nankin, le grain, à forme ovoïde, croquant, très-doux et abondant ; maturité assez précoce et recherché par les abeilles à cause de sa douceur. On le cultive dans la partie Sud du département des Bouches-du-Rhône, notamment du côté de Roquevaire et d'Aubagne.

2° *L'Aubier* : gros ràisin blanc, grain rond, d'un bon produit ; son plant est très-vigoureux et n'est pas sujet à la coulure.

3° *L'Alicante* : raisin noir, grosseur moyenne, assez productif, grain noir, à reflet bleu et très-doux.

4° *L'Aragnan* : gros raisin blanc un peu verdâtre, grain rond, très-gros, dur, assez doux et se conservant pendant l'hiver.

5° Le *Barbaroux* : très-beau, raisin gros, grain rond, couleur rose terne et verdâtre dans la partie intérieure, vers le pédoncule ; assez productif.

6° *Le Bouteillan* : très-gros raisin à gros grain bleuâtre, tirant sur le violet, très-productif ; nous comptons deux variétés formant la base des vins récoltés dans la haute Provence.

7° *Le Brunfourcat* : raisin noir assez gros, passablement productif, grain gros presque rond, lâche, se détachant facilement de la grappe.

8° *Le Cabernet-sauvignon* n'est connu en Provence que

par un petit nombre d'amateurs ; c'est le raisin qui fait la base du fameux vin du Médoc. Nous l'avons fait venir de ces contrées pour le cultiver dans notre champ. C'est un raisin noir, peu productif, ayant quelque rapport, pour la forme, avec le petit mourvède ; sa saveur a quelque chose d'épicé. Il demande à être taillé long. Sa feuille est gracieusement découpée et rappelle celle de l'acanthe.

9° *Le Catalan* est plus généralement connu sous le nom de mourvède, raisin noir; on en cultive deux variétés: l'une est plus grosse, a de plus gros grains, peu serrés entre eux ; l'autre est plus petite, à grains très-serrés et très-durs. Ces deux variétés, très-sucrées forment la base des vins de la Provence. Elles résistent à la sécheresse de notre sol, ne sont pas sujettes à la coulure et donnent un vin de conserve et qui réunit les meilleures conditions pour être exporté dans les pays les plus éloignés. Ces deux variétés de vigne vieillissent beaucoup, mais elles demandent à être ménagées dans la taille, sans quoi elles s'épuisent promptement.

10° *Le Carignan* : bon raisin noir, assez productif, cultivé dans le Var et plus particulièrement dans l'Hérault.

11° *Le Chasselas :* raisin blanc, très-estimé pour la table ; il en existe plusieurs variétés, toutes sont plus ou moins précoces. Le chasselas de Fontainebleau est cultivé principalement pour être mangé à la main : nous en parlerons plus loin, lorsqu'il sera question des variétés hâtives. Chaptal, dans son traité sur l'art de faire le vin, dit que cet excellent raisin ne produit que du mauvais vin. Cela pouvait être à Paris, mais il en est autrement dans le Midi ; nous avons goûté du vin doux, fait avec du chasselas, qui ne laissait rien à désirer.

Il est une autre variété de chasselas-rosé, qui est très-sucrée et qui a fort bon goût. Nous cultivons une variété de chasselas musqué dont le parfum a quelque chose de

plus délicat que notre muscat ordinaire ; nous devons ce bon raisin à l'obligeance de M. Cazalis-Allut, président de la Société d'Agriculture de l'Hérault.

12° La *Clairette* : raisin blanc tirant sur le roux terne, assez productif, à grains lâches, petits, oviforme; pulpe dure et renfermant peu de jus, assez sucré, donnant un excellent vin blanc. Nous cultivons une variété de clairette qui nous a été envoyée de Limoux, dont on fait un vin très-estimé, sous le nom de blanquette.

13° Le *Corinthe* : il en existe deux variétés, une blanche, l'autre noire ; cette dernière a été apportée en Provence, en 1828, lors de l'occupation de la Morée par notre armée.

Ce raisin a quelque ressemblance avec le petit mourvède, mais moins dur et moins serré. Son goût n'a rien de remarquable. Cette variété nous a été remise, dans le temps, par M. de Villeneuve, alors préfet du département. Nous avons remarqué que les nœuds des sarments sont éloignés, ce qui caractérise une vigne de treille, et, en effet, cultivée en vignes basses selon notre méthode, elle est peu productive, et, cultivée en treille, elle s'étend beaucoup et donne un fort produit.

Nous cultivons depuis assez long-temps la variété dite corinthe blanche ; c'est un raisin qui a la forme de la clairette, et dont la couleur n'est pas terne comme celle-ci, mais d'un beau blanc paille, diaphane, sans pépin et d'un fort bon goût.

14° Le *Coulombo* est une sous-variété de l'aubier, raisin blanc à grains ronds, assez sucré, cépage vigoureux et productif.

15° Le *Cornichon* est un raisin très-tardif, de forme allongée, d'un blanc verdâtre, très-dur, ayant peu de jus, peu propre à faire du vin ; on le met dans l'eau-de-vie en guise de cerises.

16° Le *Danugue* : c'est un très-gros raisin noir, ayant

de gros grains très-durs qui ressemblent à des prunes, ce qui est cause qu'on le nomme aussi raisin-prune, Ce raisin mûrit très-difficilement dans notre climat. On le conserve dans l'eau-de-vie comme le cornichon.

17° La *Doucette* : raisin blanc assez précoce, à grains lâches et doux. Ce raisin est cultivé dans l'arrondissement d'Arles, sous le nom de doucinelle.

On cultive aussi, dans le même arrondissement, quelques plants de la doucinelle noire.

18° L'*Espagnen* : gros et excellent raisin noir, à grains croquants, peu serrés, très-productif, également bon pour la table comme pour la cuve. Ce raisin fit l'admiration des vignerons étrangers, lors du Congrès des vignerons, tenu à Marseille, en 1844. Plusieurs membres de ce Congrés nous ont demandé de leur procurer cette vigne.

19° L'*Espart* : bonne variété de mourvède, cultivée dans l'arrondissement d'Arles et plus particulièrement en Languedoc.

20° *Foireux* : raisin blanc, petits grains assez juteux, très-tendres, donnant un vin peu alcoolisé.

21° *Folle-verte* : ce raisin n'est connu ici que par quelques amateurs. C'est avec le vin provenant de ce cépage que l'on fait l'eau-de-vie de Cognac.

22° *Firmin* : ce raisin n'est guère connu en Provence, c'est avec son produit que l'on fait, en Hongrie, le fameux vin de Tokai. — On le cultive en Languedoc ; M. Cazalis-Allut, à Montpellier, et M. le docteur Baume, à Nîmes, ont obtenu des produits qui ne laissent rien à désirer, et qui n'ont d'autres défauts que de n'être pas sortis des caves de Tokai.

23° *Frontignan* : raisin noir, violacé, grains lâches, légèrement oblongs, sucré et assez productif.

24° *Grenache* : ce raisin noir a beaucoup de rapport, pour la forme, avec le précédent ; il est très précoce et

sujet, par conséquent, aux gelées du printemps. Le vin qui en provient est très-sucré ; on le cultive généralement dans l'arrondissement de Marseille, pour l'associer au mourvède et à l'uni.

25° *Isabelle* : ce raisin noir n'est cultivé, en Provence, que par les amateurs ; il est à grains lâches, de moyenne grosseur, très-sucré et d'un parfum fortement prononcé, rappelant le goût de la fraise. Il nous vient de l'Amérique. On est parvenu à en faire du vin dans les contrées tempérées de ce pays. M. Rehfuss de Katawha (Etats-Unis), a envoyé un échantillon de ce vin à la Société centrale d'Agriculture de France, lequel ayant été dégusté et analysé par M. Bouchardat, a été trouvé extrêmement sucré et parfumé.

26° *Le Junen* : raisin blanc, un peu verdâtre, à grains ronds, de moyenne grosseur, ayant peu de saveur et très-peu productif. On ne le cultive que comme primeur. Dans les bonnes expositions de la Basse-Provence, il arrive à un commencement de maturité, vers la fin du mois de juin, ce qui lui a fait donner probablement le nom de Junen.

27° *La Magdeleine* est une variété du junen ; il mûrit vers la fête de Ste-Magdeleine, le 22 juillet. Ce raisin a, à très-peu-près, les mêmes propriétés que les précédents.

28° *Le Malaga* : raisin noir, très-productif, d'un cépage vigoureux. Il a quelque rapport avec le gros mourvède, mais il est plus sucré ; il donne des produits très-estimés. Nous en cultivons plusieurs oulières que nous devons à l'amitié de M. Roussin, membre du Conseil général du département, agronome zélé, et qu'il a recueillis de sa propriété du territoire de Bouc, près celui de Gardanne. M. Roussin, connaissant la bonté de ce cépage, se fait un plaisir d'en envoyer aux personnes de sa connaissance qui lui en font la demande en temps opportun.

29° *Le Malingre* : du nom de son auteur, n'est point connu en Provence; c'est un nouveau raisin, obtenu de semis et que l'on dit être le plus précoce des raisins cultivés en France. Nous en possédons quelques ceps qui nous ont été envoyés par M. Hardy, du Luxembourg, à Paris.

30° *Le Malvoisie* : ce cépage est cultivé dans une petite île de la Grèce, où l'on en retire un vin trés-estimé. Diverses variétés de ce plant ont été introduites dans le Midi, ainsi que la grosse et la petite verte ; une belle variété rose, très-sucrée; une bonne variété donnant de bons produits, dite de Tarragone; une variété hâtive, parfumée au muscat, cultivée dans l'Hérault ; une rousse cultivée dans le Tarn.

31° *Le Manosquen* : raisin noir, assez gros, grains ronds, pas trop serrés et d'un bon produit. Il est des contrées du Midi où il est appelé Monastel et quelquefois plant de Ledenon. La variété que nous cultivons se trouve entremêlée de petits grains qui n'arrivent pas à maturité.

32° *Le Marocain* est un gros raisin, à gros grains ovoïdes, d'un rouge pâle du côté de la périphérie extérieure et verdâtre dans la partie intérieure du raisin. Il n'est cultivé qu'en treille et mûrit fort tard.

33° *Le Mourvède* est, dans quelques contrées, aux environs d'Aix, désigné par le Catalan. Ce que nons avons dit de ce dernier s'applique donc au Mourvède,

34° *Le Muscat* : on cultive en Provence, cinq variétés de muscat, toutes assez hâtives et très-douces : 1° Muscat blanc, prenant une couleur dorée du côté où frappent les rayons lumineux ; 2° le Muscat rouge, légèrement reflété de violet ; 3° le Muscat noir bleu légèrement réflété de rose ; 4° le Chasselas musqué ; 5° le Pascal musqué ; les deux dernières sont peu connues, le pascal musqué est une bonne acquisition assez productive, elle nous a été remise par M. l'avocat Drogoul, qui l'a tirée de sa propriété rurale, de la Croix-Rouge, près d'Allauch.

35° *Le Noiret* est un raisin noir, un peu moins gros que le petit mourvède, à grains moins durs et moins serrés ; il est très productif.

36° *Raisin de Notre-Dame* : ce raisin blanc est une variété du magdeleinen dont il a été déjà question et dont il diffère fort peu.

37° *L'olivette* : raisin blanc jaune clair, à grains très-lâches, de forme ovoïde et très-durs ; il est sujet à la coulure et demande à être taillé long ; on ne le cultive guère que pour la table ; il a fort bon goût et se conserve fort longtemps ; on en cultive en treille une variété noire violacée, à grappe plus grosse et dont le fruit est moins doux et moins ferme que la variété blanche.

38° *La Panse* est l'un des plus gros raisins blancs que l'on cultive ; son grain rond, légèrement allongé, est croquant et assez doux, lorsqu'il est arrivé à parfaite maturité, ce qui n'a lieu qu'en octobre. Ce raisin plongé dans une lessive de potasse, chauffée à 70 degrés R. et ensuite exposé au soleil, sur des claies, produit ce qu'on appelle le raisin sec. La commune de Roquevaire en fait un commerce très étendu.

39° *La Panse muscade* est une variété blanche à grains plus allongés et très-clair semés ; ce raisin est fort sujet à la coulure ; ordinairement plus de la moitié des grains avortent.

Nous possédons une variété de panse muscade plus petite, à grains ovoïdes, d'un rouge terne, qui est assez productive sans être sujette à la coulure.

40° *Le Pascal* ; on cultive en Provence 4 variétés de pascal : 1° la plus répandue est un raisin ramassé à grains ronds, très-serrés, couleur verte à reflet jaune et fort sujette à la pourriture ; sa maturité devance celle des autres raisins de cuve de 8 à 15 jours; 2° raisin un peu plus allongé, couleur jaune doré du côté où frappe le soleil, grains

ronds moins serrés et moins sujets à la pourriture ; 3° variété noire à reflet violet, grains ronds et moins serrés que la première ; 4° la variété musquée dont il a été question en parlant du muscat.

41° *Le Pendoulaou* : c'est un gros raisin blanc, à grains ronds et à pulpe dure, qui n'est guère cultivé que pour la provision d'hiver ; il se conserve assez bien étant pendu au plancher au moyen de gros fils.

42° *Le Peyrard*, raisin noir à reflet rouge, à grains ronds, de moyenne grosseur, doux et croquant, bon pour la cuve comme pour la provision ; il est un des raisins noirs qui se conservent le plus longtemps pendus ou étendus sur une claie.

43° *Plant d'Arles* ; nous cultivons en Provence une foule de ceps, connus par le nom du pays d'où ils ont été apportés, nom précédé du mot Plant, c'est ainsi que l'on connait le Plant d'Arles, le Plant d'Auriol, le Plant de Bordeaux, le Plant de Bourgogne, le Plant des Dames, le Plant de St-Gilles, le Plant de Ledenon, le Plant du Languedoc, le Plant de St-Jean, le Plant du Roussillon, le Plant de Venel, etc., etc.

Comme tous ces plants n'offrent rien de bien distingué, nous nous bornons, pour ne pas être long à les énumérer. Nous dirons seulement que le dernier, le Plant de Venel, est un raisin blanc verdâtre assez gros, à grains ronds, lâches, doux et croquants, se conservant très-bien pour la provision d'hiver.

44° *La Roussane*, variété de barbaroux à grains plus petits.

45° *Le Servan*, beau raisin blanc paille à grains inégaux, assez productif.

46° *La Serine*, raisin long, noir, peu connu ici, formant la base des bons vins de la Côte-Rôtie.

47° *Le Syrah*, noir, gros et petit, deux variétés formant

la base du fameux vin de l'Hermitage ; on y associe la roussane ; ces variétés sont peu connues ici.

48° *Le Teoulier*, est le même que le manosquen déjà cité, ou du moins ces deux variétés se confondent.

49° *Le Terret*, raisin noir, moyennement gros, grains assez serrés, très-fécond ; on le cultive dans le 3me arrondissement.

50° *Le Tibouren*, beau raisin noir précoce, productif ; on l'associe au mourvède, dans le Var, où il est recherché pour la table.

51° *Le Teinturier*, sorte de mourvède, ayant une couleur très-foncée.

52° *Le Trébizonde* ; cette vigne est cultivée en Georgie, en Asie ; elle a été apportée en Provence par le capitaine Rougemont, dans un voyage qu'il fit à Trébizonde.

Son fils, avocat, à Marseille, l'a cultivée sur une grande échelle, dans sa propriété rurale, au quartier de Ste-Marguerite.

Ce raisin est noir, de moyenne grosseur, à grains presque ronds non serrés et à saveur très-sucrée. Cette vigne se met en produit dès la troisième année de sa plantation et donne beaucoup de fruits. M. Rougemont nous en a donné trois cents ceps que nous cultivons depuis plusieurs années.

53° *L'Uni* : nous possédons en Provence trois variétés d'uni : une blanche, une rose et une noire violet ; toutes les trois à grappes allongées, à grains ronds, peu serrés, et très-sucrées. La variété la plus cultivée et la plus productive est la blanche ; elle donne le moût le plus sucré parmi tous les raisins que nous cultivons pour la cuve. Nous en avons obtenu du moût marquant jusqu'à 16 degrés au Glucoœnomètre. La variété rose est peu productive et sujette à la coulure. La variété noire est aussi productive que la blanche ; on l'associe parfaitement au mourvède ; cette variété

est souvent confondue avec un plant du Roussillon, désigné sous le nom de l'Aramon.

Telles sont les qualités principales des vignes les plus généralement connues en Provence.

Nous pensons que, pour faire du bon vin aussi bien que pour en augmenter la quantité, il n'est pas nécessaire de cultiver une aussi grande variété de ceps. Il est reconnu que, dans tous les bons vignobles de France, là où les produits atteignent des prix si élevés, on ne cultive guère que de deux à quatre variétés de vignes. Il en est de même dans les vignobles de qualité moyenne et dans ceux où l'on vise à la quantité. laquelle s'élève en moyenne à 50 hectolitres par hectare et même au-dessus, tandis qu'en Provence, si l'on en excepte quelques contrées du Var, souvent nous n'arrivons pas à obtenir 20 hectolitres par hectare.

Nous allons indiquer les variétés de vignes qui nous ont donné les meilleurs résultats. Nous sommes convaincus que, pour la confection des vins rouges, comme pour celle des blancs, nous possédons d'assez bonnes variétés de ceps pour arriver à une amélioration notable dans les produits, si nous savons les utiliser convenablement.

En fait de choix, nous pensons que, pour les vins rouges, il faut mettre en première ligne le mourvède ou catalan, comme étant le raisin par excellence à cause de la bonté du fruit, de la fécondité du plant et de la qualité du cep, qui ne craint ni les gelées, ni la coulure, ni la sécheresse et qui vieillit beaucoup ; si toutefois on sait conduire la taille selon son degré de force.

Si l'on associe au mourvède, l'uni blanc qui étant très-fécond, n'est ni sujet à la coulure, ni à la pourriture, son moût très-sucré donne de la légèreté au mourvède qui a trop de corps et diminue l'intensité de sa couleur trop chargée. On peut y joindre le grenache qui. par sa douceur, donne du moelleux au vin, mais comme ce dernier

devance de huit jours au moins en maturité les raisins que nous venons de citer, on devancera la vendange de ceux-ci; il en résultera un vin de table plus léger, plus délicat et moins alcoolisé. On peut y joindre encore l'uni noir, dont les produits sont abondants et délicats, et le manosquen.

Le produit de ces cepages ne peut manquer de donner un excellent vin et pouvant être transporté au loin sans crainte qu'il se gâte.

Si l'on tient un peu moins à la qualité et un peu plus à la quantité, on cultivera, de préférence le bouteillan, le brun fourcat, le barbaroux, l'espagnen, le teoulier et les quatre variétés de pascal; ces diverses variétés donneront un vin un peu moins délicat, mais plus abondant et qui ne se conservera pas moins.

La qualité des vins serait augmentée sans en diminuer la quantité, si on introduisait le trébizonde et le malaga qui sont productifs et d'un parfum agréable.

Toutes ces variétés arrivant à maturité, à la même époque, il n'y a aucun inconvénient à les mêler ensemble dans la cuve.

Pour les vins blancs, nous mettons aussi en première ligne, l'uni blanc, l'aragnan, la clairette, les espèces de pascal. Avec ces quatre variétés on peut faire d'excellent vin, et, ce qui est le point essentiel, un vin de conserve.

Pour la confection des vins doux, on choisit de préférence, pour le noir, le malaga, le muscat, le grenache, le mourvède

Pour le vin blanc, la clairette, le muscat, l'uni, le pascal jaune : tous ces raisins étant cueillis bien mûrs et exposés au soleil pendant au moins dix jours et ensuite foulés et entièrement égrappés, puis mis dans un tonneau soufré à diverses reprises, et si l'on ajoute au moût 1/8 de son volume d'alcool, on aura un vin doux, lequel en vieillissant imitera les vins étrangers les plus estimés.

Nous sommes persuadés qu'avec les cepages que nous avons indiqués, on doit arriver à de bons résultats. L'introduction surtout des plants de Trébizonde et de Malaga doivent apporter une amélioration notable dans la qualité comme dans la quantité des produits.

Le Languedoc possède des variétés qui donnent de trés-bons produits et abondants. Nous citerons en première ligne l'aramon, raisin noir d'excellente qualité, très-productif. Ce raisin a beaucoup de rapport avec notre uni noir. Il est connu dans l'Hérault sous le nom de plant-riche, comme le pinot est appelé en Bourgogne, le plant-noble. Le liverdon et le terrébouré noir de ce pays sont encore de bons plants qui, étant introduits dans nos vignobles, donneraient d'excellents résultats. Enfin si l'on tient tout-à-fait à la quantité plutôt qu'à la qualité, nous citerons le gouais, comme étant la plus productive des vignes connues. On reproche à son produit de manquer de spiritueux; mais comme dans nos contrées cette qualité surabonde, ce serait une excellente acquisition pour le pays.

Il ne faut pas croire que ce sont les cepages seuls qui ont la bonté du vin; non, une foule de circonstances concourent à la perfection de cette boisson : la nature du sol, l'exposition, le degré de maturité, le genre de culture, les soins, la fermentation, la propreté etc., sont autant de causes qui peuvent influer d'une manière notable sur le produit. Cela est si bien ainsi, que si à l'un de nos paysans vignerons, il venait à échoir en partage un bon vignoble de Bourgogne et qu'il allât dans ce pays cultiver et fabri quer son vin, selon sa manière d'opérer, il ne produirait qu'un vin détestable. Dans notre pays, ce ne sont ni la nature du sol, ni le climat, ni l'exposition, ni la qualité des cepages qui manquent, mais les bonnes méthodes de culture et de fabrication. Il ne suffit pas de remettre à un ouvrier un bon outil, mais il faut encore que, pour

perfectionner son travail, cet ouvrier sache le manier ou qu'on lui indique la manière de s'en servir.

Il ne faut pas perdre de vue que, règle générale, la qualité du vin produit par une vigne est en raison inverse de la quantité ; que plus une vigne est vigoureuse, plus les raisins qu'elle produit sont gros et les grains remplis de jus, plus le vin qui en provient est commun ; par contre, moins le plant est vigoureux, moins le raisin est nourri et plus le vin qui en résulte est fin et délicat.

Les produits de la vigne sont le résultat du travail et de l'industrie de l'homme ; il est reconnu que plus l'homme applique ses soins et son travail soit à la culture de la vigne, soit à la confection du vin, plus il est satisfait des résultats.

Dans tous les pays où le raisin arrive à une maturité complète, l'on peut faire d'excellent vin. Pourquoi la Provence serait-elle *exclue de cette règle?*

A ce sujet nous citerons quelques exemples : M. le docteur Baume, de Nîmes, est parvenu à faire le vin de Tokai qui le dispute à celui de Hongrie; M. Casalis-Allut, grand cultivateur de l'Hérault, agronome distingué, fait des vins de première qualité, notamment dans les qualités liquoreuses. Lord Brougham, dans sa propriété à Cannes (Var), sur un coteau dit le sommet de la Croix des Gardes, ayant planté des cepages choisis du pays, a produit du vin qui est déjà en grande réputation en Angleterre.

A Roquevaire et à Cassis surtout, avec du raisin muscat noir, on fait du vin qui, en vieillissant, a beaucoup d'analogie avec le délicieux vin de Constance.

M. de Bourrissac, à Noves, sur la Durance, fait une sorte de vin de malvoisie qui est très-estimé par les connaisseurs.

Enfin, sans avoir la prétention de nous égaler aux personnes susdésignées, nous fournirons à l'appui de ce mémoire des échantillons de nos produits qui prouveront à

l'Académie que l'on peut en Provence, aussi bien que partout ailleurs, faire des vins qui ne sont pas sans mérite.

Nous bornons là nos citations. Nous avons dit que le choix du cepage ne suffit pas pour arriver à une bonne production et à une abondante récolte ; pour atteindre ce but il faut encore :

1° Choisir autant que possible la nature du sol ;
2° L'exposition la mieux abritée des vents ;
3° La profondeur de la couche de terre pour opérer la plantation ;
4° La plantation convenablement espacée ;
5° Les cultures et façons données à propos ;
6° Une taille raisonnée ;
7° Le degré de maturité ;
8° Le choix dans les raisins ;
9° Un foulage complet ;
10° Une fermentation bien conduite ;
11° De la propreté surtout dans les vases vinaires ;
12° Le soutirage ;
13° Le soufrage ;
14° La clarification ;
15° La vétusté.

Il est évident que toutes ces circonstances influent d'une manière notable tant sur la production du vin que sur sa qualité ; cela étant, nous croirions notre mémoire incomplet si nous ne donnions pas quelques briéves explications sur chacune de ces circonstances.

I. *De la nature du sol.* — Dans notre pays, lorsque l'on plante une vigne, on ne s'inquiète guère de la nature du sol ; on plante la vigne sur un point donné selon la convenance des lieux ou au hasard, sans savoir si le sol est propice ou non, parce que l'on sait d'avance que la vigne est douée d'une force végétative capable de la faire prospérer dans les terrains les plus ingrats. Cependant la nature du terrain n'est pas chose si indifférente qu'on le croit.

Il est reconnu que la vigne se plaît de préférence sur un sol où l'eau trouve moyen de s'écouler ; car, si l'eau demeure stagnante la vigne produira de mauvais fruits, impropres à faire du bon vin et finira par périr. C'est pourquoi la vigne se plaît sur les coteaux, dans un terrain léger, graveleux, composé de débris calcaires et siliceux ; mais il faut aussi que ce sol contienne une quantité plus ou moins grande d'argile pour donner du corps et de la consistance à la terre, afin de retenir les éléments nécessaires à la végétation et pour fournir un appui solide aux racines.

Un terrain trop léger et aride laisse passer l'eau de pluie comme à travers un crible, et lorsque les grandes chaleurs arrivent, les racines ne trouvant plus l'humidité nécessaire, la vigne végète péniblement, ne donne que peu ou point de fruits et finit par périr. Par contre, si l'on plante une vigne sur un sol trop argileux, elle prospère les premières années, mais plus tard, le terrain étant trop fort et compacte, les racines ne peuvent plus se développer, l'eau n'ayant pas un écoulement suffisant, elles pourrissent et le plant meurt avant le temps.

Il existe d'autres inconvénients : dans les sols trop légers et arides, les engrais sont trop tôt dévorés pour que le plant puisse à propos se les assimiler, et dans un sol trop argileux et compacte les engrais et l'humus ne peuvent être convenablement élaborés pour que le plant puisse les approprier à sa nourriture.

Les inconvénients signalés démontrent dans l'un et l'autre cas, qu'il faut amender le sol. Lorsque l'on est dans le cas de planter une vigne sur un sol trop léger, on gagnera beaucoup en fesant la dépense de l'amender avec quelques mètres cubes d'argile ; il suffit d'en recouvrir le sol sur une épaisseur de 0m 05, pour produire de bons effets. L'argile doit n'être employée qu'après avoir été exposée pendant six mois au moins, aux influences atmosphériques. Si le

terrain que l'on veut planter est trop argileux, on y apportera du sable silicocalcaire, on en formera une couche sur le sol, qui sera d'autant plus épaisse que la terre sera plus compacte ; cinq à six centimètres d'épaisseur suffisent ordinairement pour amender ces sortes de terrains.

On peut encore amender les terrains argileux d'une manière très-avantageuse au moyen de la cuisson; à cet effet, au lieu de faire des tas, dits fourneaux, comme cela se pratique dans nos contrées, on creuse dans le sol une tranchée de 0m 75 de largeur, sur autant de profondeur, la longueur est indéterminée, on remplit le vide au moyen de menues branches d'épines des haies, de la paille etc., on recouvre le tout avec des mottes, disposées en voûte, provenant de la fouille ou d'autre part, ensuite on met le feu du côté d'où vient le vent, en ayant soin de laisser des trous d'appel pour le bien diriger. L'argile légèrement calcinée, ne formant plus une pâte tenasse avec l'eau, sert d'amendement; elle divise le sol et le rend perméable ; elle a, en outre, la propriété d'absorber l'ammoniaque répandu dans l'atmosphère.

Par cette combustion on produit des cendres renfermant de la soude et de la potasse, qui sont les sels les plus recherchés par la vigne, pour s'en nourrir.

II. *De l'exposition.* — Il faut autant que possible planter la vigne dans une situation où elle ne soit pas trop exposée aux vents violents qui règnent dans notre pays.

On remarque que lorsqu'elle a étendu ses rameaux dans un sens, si le vent vient à les pousser dans le sens opposé, le sarment se brise ou se tord de manière à intercepter la circulation de la sève. En cet état le sarment n'est plus apte à porter des fruits ; il arrive aussi que les raisins sont meurtris par l'agitation et quelquefois même sont arrachés avec violence. A part ce grave inconvénient, toutes les expositions sont bonnes dans notre pays, même celle

du Nord, par la raison que nous avons toujours assez de chaleur pour que le raisin arrive à maturité avant les gelées.

Cependant lorsque l'on plante des vignes pour avoir du vin doux, comme dans ce cas le raisin doit être parfaitement mûr, il faut choisir l'exposition au Midi ou au Couchant comme étant les expositions les plus chaudes.

Dans les contrées au dessus de Lyon, où les raisins n'arrivent qu'avec peine à maturité, M. le comte ODART a divisé les influences diverses, en vingt parties. Dans ces pays, la maturité exerce, comme on le voit ci-dessous, la plus grande influence :

La maturité	6 parties.
La qualité du cepage . . .	4
La nature du sol	2
L'exposition.	2
La culture	3
Et les soins de fabrication .	3
Ensemble	20 parties.

III. *De la profondeur de la couche arable.* — Sous notre soleil brûlant, et sur un sol naturellement sec, pour que la vigne puisse recevoir une alimentation suffisante à son accroissement, il faut qu'elle soit plantée sur une couche de terre qui ait au moins de 0ᵐ 75 à 1 mètre de profondeur. Il est reconnu que là où le sol n'a pas cette profondeur, la vigne souffre des ardeurs de la chaleur ; elle présente une végétation languissante et ne donne que peu de fruits.

En Provence, il est nécessaire que le défoncement soit complet, afin que les longues racines de la vigne puissent facilement pénétrer dans le sol et circuler dans toutes les directions.

Dans nos contrées, le défoncement, à cause de sa profondeur, ne peut être opéré qu'à main d'homme, ce qui le rend, par conséquent, fort coûteux; mais, en compensation,

une vigne bien plantée et bien entretenue dure un siécle, ce qui n'arrive pas dans les autres pays.

Il est de règle que la situation des branches d'un végétal ligneux, a une concordance avec les racines ; c'est ainsi que du côté où se trouve la plus forte branche se trouve aussi la plus forte racine. Une vigne qui a les sarments érigés, comme le mourvêde et l'espagnen, a ses racines pivotantes qui descendent bien bas, tandis qu'une vigne qui a les pampres rampants, comme l'uni et le pascal blanc, a ses racines traçantes, qui ne s'enfoncent pas et qui s'étendent près de la surface du sol. L'on doit mettre cette règle à profit pour planter, sur les sols profonds, les sujets à racines pivotantes, et, sur les sols moins profonds, les sujets à racines traînantes. Pour ce dernier la profondeur doit être moindre que celle précédemment énoncée.

Il faut veiller aussi à ce que, dans le défoncement du sol, les pierres que l'on y trouve soient mises dans le fond de la tranchée, où elles entretiennent une fraîcheur que les racines s'approprient, ce qui augmente la force de la végétation.

Il est une remarque essentielle à faire, savoir : si le terrain est neuf, ou si déjà une vigne y a été plantée : dans le premier cas, l'on peut planter la vigne sans disposer le sol par des récoltes préalables et même sans engrais. Mais si le terrain a déjà été épuisé par une vigne que l'on a arrachée et qu'il s'agit de replanter, il faut absolument attendre, au moins, quatre ans avant de procéder au défoncement. Durant ces quatre années, l'on sème sur le terrain des céréales et des plantes sarclées. Pendant ce temps, le sol puise, dans l'atmosphère, les gaz ainsi que les sels qui lui sont indispensables pour fournir à une nouvelle plantation.

Il faut considérer aussi qu'un sol, qui a déjà été appauvri par une première plantation, a besoin d'être enrichi

par des engrais où abondent les sels alcalins, sans cela la vigne ne présentera qu'une végétation languissante. Les engrais les plus propres, pour cet objet, sont : les cendres lessivées ou non, le phosphate de chaux, des os, la suie, les engrais organiques d'une dissolution lente, tels que les chiffons de laine, les rognures de cuir, les débris de cornes, etc.

IV. *De la Plantation.* — Dans la plantation, le choix du cepage doit être fait avec le plus grand soin : la convenance dans les espèces, une maturité égale, une couleur assortie, l'abondance du fruit, rien ne doit être négligé.

L'on doit se rappeler aussi que tout ce qui vit est susceptible de vieillir et de mourir ; la vigne, aussi bien que les autres végétaux, est soumise à cette loi inexorable de la nature. Nous faisons remarquer que lorsqu'on plante une vigne, par la méthode usitée de la bouture, l'on ne fait que continuer l'existence du sujet, lequel pouvant déjà avoir atteint l'âge de décrépitude, n'a plus qu'une durée de vie fort courte. Il faut donc choisir des sujets jeunes et dans la force de l'âge. On obtiendrait de bien meilleurs résultats, si les plants étaient reproduits par le semis.

On demande souvent s'il y a plus d'avantage de planter une vigne à plein, ou de la planter en allées, dites oulières, dans lesquelles on cultive des céréales et des plantes légumineuses.

Il est reconnu que la plantation à plein donne plus de produits que par oulières ; mais quand le prix du vin descend, en moyenne, à 6 fr. l'hectolitre, que le blé vaut 40 fr. les 8 doubles décalitres, il vaut mieux cultiver la vigne par oulières, parce que dans ce cas, les façons ainsi que les engrais donnés à la culture du blé, profitent à la vigne. Dans le cas où le blé est moins cher et le prix du vin est plus élevé que ce que nous venons d'indiquer, il y a plus d'avantage à consacrer tout le terrain

à la culture de la vigne, par la raison que l'excédant du produit compensera bien au-delà les frais de culture et le coût des faibles engrais consacrés spécialement à la vigne. En plantant une vigne à plein, on doit disposer les ceps de manière à pouvoir faire le travail à la charrue à versoir, dite vigneronne, laquelle économise beaucoup de temps et de frais.

V. *De la Culture.* — La vigne, étant généralement plantée par oulières, l'espace, occupé par elle est ordinairement très-négligé. On sait trop bien que les labours et fumures des oulières profitent à la vigne. On sait aussi que cet arbuste étant doué d'une grande force de végétation, sa culture peut être réduite à sa *plus simple expression*. C'est pour cela qu'on se contente de ne donner qu'une façon en mars, dite le *fouiré*, sur 0 15 de profondeur, et une autre façon en juin. dite *réclaouré*, de 0 7 à 0 10 de profondeur. Ces travaux sont évidemment insuffisants. Or, si au lieu de deux façons, on en donnait trois, en faisant un bon guéret pendant l'hiver, l'eau de pluie, qui contient des sels propres à l'alimentation de la vigne, s'infiltrerait profondément dans le sol, déterminerait une végétation vigoureuse et l'on pourrait espérer une récolte beaucoup plus abondante. On doit observer que les labours et façons doivent être d'autant plus profonds que la terre est plus compacte.

Dans les pays où la vigne végète moins bien que chez nous, on en prend bien plus de soin et l'on obtient, par ce moyen, des produits plus avantageux, en qualité comme en quantité. Mais, dans ces pays, la vigne n'est pas abandonnée à elle-même : un homme ayant des connaissances spéciales s'en occupe constamment, tandis qu'ici sa culture est très-négligée, elle est livrée à un homme routinier, insouciant, la laissant, par indifférence, envahir par de mauvaises herbes, qui viennent

lui enlever le peu de suc que lui laissent les plantes cultivées dans les oulières et qui arrivent presque au pied du cep.

Si, au lieu de laisser un espace seulement de 0 25 entre les cultures et le pied de la vigne, on laissait 1 mètre, on augmenterait d'une manière notable, le nombre et la grosseur des raisins.

VI. *De la Taille de la Vigne.* — L'on sait que la vigne, abandonnée à elle-même, produit beaucoup de petits raisins, ayant peu de jus, presque pas de saveur et n'arrivant que rarement à une complète maturité. Au moyen d'une taille raisonnée, l'on met à profit cette disposition à la fructification, et, en ménageant le sujet, on obtient, sans trop l'épuiser, des raisins plus gros, bien mûrs et donnant un moût plus ou moins sucré et parfumé. Le fruit étant produit sur le bois de l'année, il est indispensable de tailler tous les ans la vigne, pour régler jusqu'à un certain point, le nombre des sarments qu'elle doit produire, et pour concentrer sur ces sarments toute la sève produite par le sujet.

La taille de la vigne est une des opérations les plus importantes; elle exige des connaissances pratiques et raisonnées; car c'est de la taille que dépendent l'avenir de la vigne, l'abondance du produit et la qualité du vin.

Nous ferons remarquer que l'on est tombé ici dans une étrange erreur en soumettant la taille de la vigne à une règle générale, laquelle consisterait à ne laisser sur chaque membre ou branche d'une vigne, qu'un seul courson, dit *pourtadou*, de manière à ne lui conserver que deux yeux ou boutons, plus celui inférieur, dit *agacin*, qui est ordinairement peu porté à se développer et à se mettre à fruits.

On procède ainsi sans s'inquiéter, ni de la force végétale du plant, ni de son âge, ni de la qualité, ni de la

fertilité plus ou moins grande du sol, ni des cultures qu'on y fait, ni de toute autre cause. Il résulte de l'application de cette règle que des sujets vigoureux plantés dans un bon sol, s'emportent et s'épuisent à pure perte en donnant une plus grande quantité de jets dits gourmands, qui s'emparent de la sève, produisent beaucoup de bois et ne donnent point de fruits. Un cultivateur attentif doit mettre à profit cette végétation luxuriante en taillant plus long, afin de faire produire moins de bois et plus de fruits. Il vaut mieux encore augmenter le nombre des coursons. D'un autre côté, lorsque cette règle est appliquée sur des sujets faibles, d'un âge avancé et cultivés dans un sol màigre et appauvri, la vigne s'épuise, fait peu de fruits et finit par ne plus en donner. Il faut donc veiller à ce que la taille soit faite de manière que la production des bourgeons soit proportionnée à la force comme à la faiblesse du plant, comme encore à la qualité du cep.

En taillant une vigne, il faut aussi connaître l'espèce sur laquelle on opère par la raison qu'il est des variétés qui portent leurs raisins à une distance plus ou moins éloignée de la naissance du sarment. Une variété de malvoisie d'Italie donne son fruit vers la partie extrême du sarment; si cette variété était taillée à deux yeùx, on n'aurait jamais de raisin.

Il faut encore étudier les espèces de vigne qui sont sujettes à la coulure, lesquelles, pour retenir, demandent à être taillées long.

On doit observer qu'après une année d'abondance, il faut tailler court, afin de ménager le sujet en lui procurant du repos.

Nous ne dirons rien sur l'époque à laquelle on doit tailler la vigne, parce qu'on peut la tailler depuis la chute des feuilles jusqu'au moment où le bouton va se

développer ; nous ferons seulement remarquer que la taille précoce devance la maturité. Un observateur très-attentif, OLIVIER de SERRE, a dit : plus tôt, plus de bois ; plus tard, plus de fruits.

VII. *Du degré de maturité.* — La question du degré de maturité est une question capitale pour les vignobles du Centre et de l'Ouest de la France où les raisins n'arrivent que rarement à maturité ; mais, en Provence, c'est une question très-secondaire et qui n'a pas une bien grande importance, par la raison que nos raisins sont toujours assez mûrs à l'époque de la vendange. Cette maturité, à part quelques points de la haute Provence, arrive toujours avant les gelées d'automne.

Il est reconnu que le degré de maturité influe d'une manière sensible sur la fermentation et sur la qualité du vin. Les raisins les plus mûrs entrent plutôt en fermentation que ceux qui le sont moins ; il faut donc, autant que possible, pour avoir une bonne fermentation, que les raisins soient arrivés à une maturité à peu près égale, autrement si on mêle dans la cuve des raisins trop mûrs, avec des raisins non mûrs on aura une fermentation incomplète.

Nous ferons remarquer que le degré de maturité qui manque assez souvent dans les autres pays, nous l'avons ici en excès, et cet excès est souvent l'une des causes de la médiocrité de la qualité de nos produits.

L'expérience nous a appris que lorsque le degré de maturité du raisin est arrivé à son complément, la partie sucrée étant trop abondante, la fermentation ne s'effectue que d'une manière incomplète, le vin reste doux, s'aigrit facilement, est sujet à diverses maladies et est peu propre à l'exportation.

Nous avons observé que lorsque les raisins sont cueillis avant d'être arrivés à une complète maturité, la proportion

sucrée se trouve plus en harmonie avec les autres parties constituantes du fruit, la fermentation, à laquelle l'on soumet ces raisins, suit son cours d'une manière plus régulière et se trouve plus complète, le vin qu'on obtient est plus fin, plus moelleux, moins sujet aux maladies et gagne beaucoup à être conservé.

VIII. *Du choix des raisins.* — Nous nous sommes déjà expliqué sur le choix des cepages, nous n'y reviendrons pas; nous allons maintenant faire quelques courtes remarques sur le choix des raisins, pour démontrer que rien n'est indifférent dans l'art de faire le vin.

Il ne suffit pas, ainsi que nous l'avons dit, de choisir des raisins d'égale maturité, il faut savoir associer les variétés pour avoir la qualité de vin que l'on désire produire, soit pour la couleur, soit pour le goût. Il faut écarter, avec soin, du fouloir, tous les raisins gâtés, par quelque cause que ce soit, ainsi que ceux qui sont échauffés par le soleil et ceux qui sont altérés pour avoir été traînés à terre; il faut en éloigner les hélices blanches, limaçons, les araignées, les chenilles, les feuilles, etc. Tous ces corps étrangers ne peuvent que nuire à la qualité du vin.

Si l'on veut faire un vin de choix, pour sa provision, on doit prendre, dans les vignes les plus vieilles, les mieux exposées, les raisins les moins gros et ceux d'une égale maturité que l'on égrappe plus ou moins soigneusement selon le degré de maturité. C'est ainsi que l'on procède dans les bons vignobles; on va jusques à prendre la partie centrale d'un coteau, en laissant, pour les vins d'une qualité inférieure, les raisins produits par les vignes de la base et ceux du sommet de ce coteau.

IX. *Du Foulage.* — Du moment où les raisins sont suffisamment mûrs on doit s'empresser de les soumettre au foulage. On sait que les parties constituantes du moût

sont renfermées, à l'état liquide, dans des cellules séparées par des membranes fort minces, mais suffisantes pour les isoler. Ces diverses cellules sont enveloppées par une pellicule dont la couleur varie et sous une forme ronde plus ou moins allongée, ce qui constitue le grain du raisin. Tant que ces membranes ne sont pas brisées, les éléments du raisin ne se trouvent pas en contact, restent les mêmes et n'éprouvent d'autre changement que de se dessécher par la suite du temps. Mais si, par une légère pression, ou par un froissement quelconque, ces membranes viennent à être rompues, alors les éléments, se trouvant en contact, se combinent et coulent sous la forme d'un liquide plus ou moins coloré et sucré, qu'on appelle le moût, lequel, étant abandonné à son propre mouvement et sous une température de + 12 degrés Réaumur, ne tarde pas d'entrer en une fermentation qui se prolonge d'autant plus que le moût est plus sucré.

Ainsi, le but du foulage est de briser ces cellules pour mettre les éléments en contact.

Cette opération du foulage se fait, en Provence, en général, d'une manière très-négligée et fort sale. La négligence que nous signalons est due à deux causes : 1° le paysan, n'apportant que ses bras pour participer au partage des récoltes, cherche, par tous les moyens possibles, à abréger la durée du travail ; peu lui importe de mal faire, pourvu qu'il aille plus vite ; 2° plus il fait mal et plus les grains de raisins restent entiers, plus il reste de moût dans le marc ; et, comme la piquette qu'il en retire lui est abandonnée, il a un intérêt à ce que beaucoup de grains restent entiers.

Il est d'usage que le marc, combiné avec une forte proportion d'eau, est soumis à une nouvelle fermentation, produisant de la piquette. Or, les raisins qui n'ont pas été écrasés lors du foulage, ayant éprouvé dans la

fermentation une espèce de cuisson, ne résistent pas à cette nouvelle fermentation, ils crèvent et cèdent tout leur jus à la piquette; ce qui la rend meilleure et de conserve.

Cet avantage, pour le paysan, est encore plus grand dans les pays où, comme à Marseille, l'on ne presse pas le marc, et oû le paysan retire un bon produit de la piquette.

Nous ne relèverons pas ici combien nos paysans sont sales dans l'opération du foulage, il suffit de les avoir vu manœuvrer pour être dégoûté de boire du vin. Lorqu'on leur fait, à ce sujet, quelques observations, ils vous répondent bêtement : *lou bouilli levo tout !*

Les propriétaires, jaloux d'avoir du bon vin, doivent veiller à ce que le foulage se fasse avec régularité et propreté. Ils doivent savoir que, par un fouloir mécanique, l'on expédie au moins aussi vite la besogne, et le travail est fait plus proprement et plus uniformément. Chaptal, dans son traité sur l'art de faire du vin, dit : « que le foulage ne sera bien fait qu'autant que tous les grains seront également écrasés, sans cela la fermentation ne saurait marcher d'une manière régulière; le suc exprimé terminerait sa période de décomposition avant que les grains qui ont échappé au foulage eussent commencé la leur, ce qui, dès lors, présenterait un tout dont les éléments ne seraient plus en rapport. »

X. *De la Fermentation.* — La fermentation est l'une des opérations qui contribuent le plus à la bonne comme à la mauvaise qualité du vin.

L'importance de cette opération nous met dans le cas d'entrer dans quelques développements un peu longs sur cet objet.

Et d'abord, nous disons qu'à l'époque de la vendange, le degré de chaleur étant encore assez élevé, la fermentation s'établit aussi bien dans une cuve en bois que dans

une cuve en pierre, quoique cette dernière soit naturellement plus froide. L'essentiel est d'avoir assez de raisins pour faire une cuvée d'une certaine capacité, car plus la cuvée est forte et plus la fermentation est complète. et moins elle est sujette à être dérangée par les variations atmosphériques. Il faut aussi avoir assez de monde pour que la cuve soit remplie dans la même journée, afin de ne pas déranger la régularité de la marche de la fermentation. A cet effet, on ne doit pas craindre , comme quelques personnes le pensent , de commencer la journée de grand matin, pour ne la finir que le soir ; nos raisins sont toujours assez riches en principes sucrés pour ne pas craindre la présence de quelques gouttes de rosée qui peuvent les recouvrir pendant la matinée.

Il est bon d'observer que, si l'on désire récolter un vin délicat, on fera, comme nous l'avons dit, un choix des raisins, en écartant du fouloir les grains échaudés , pourris, verts, ou ayant été traînés à terre, ainsi que tous les corps étrangers dont la présence peut influer sur le résultat de la fermentation.

Le foulage étant soigneusement fait, avec des pieds propres, ou mieux encore avec un fouloir mécanique, on procède à l'*égrappage*. Cette opération doit être faite d'une manière plus ou moins complète, selon la maturité du fruit ; aussi plus le raisin est mûr, moins il faut égrapper ; mais lorsque les raisins sont peu mûrs , l'égrappage doit être plus complet.

Il est de fait que la grappe est âpre, et que le vin qui provient des raisins non égrappés participent à cette qualité. Nos vins sont naturellement durs, et cette âpreté, loin de les rendre meilleurs, ne ferait que leur donner plus de dureté.

Nous rappelons ici qu'il y a dans la nature trois degrés de fermentation : 1° la fermentation spiritueuse ; 2° la

fermentation acéteuse, 3° la fermentation putride. Pour que la fermentation puisse avoir lieu et parcourir les divers degrés de sa période, il faut principalement : 1° que les matières soient assez liquides, pour que les molécules puissent se rapprocher et se confondre ; 2° un certain degré de chaleur ; 3° une dose d'air en rapport avec la masse mise en fermentation.

Le moût, provenant de l'expression du raisin réunissant toutes les qualités, ne tarde pas à se mettre en fermentation. Nous admettons que la température, lors de la vendange, est encore élevée de 10 à 12 degrés R'.

Pour ne pas agir en aveugle, il faut se procurer un petit instrument de physique, sorte de pèse liqueur, que l'on nomme glucoœnomètre, dont le mot à mot est sucre, vin, mesure ; il est reconnu que, pour que le moût soit dans de bonnes conditions, il faut qu'il marque, à cet instrument, 10 à 11 degrés. Si, par l'exposition, la qualité des raisins ou par un excès de maturité, le moût marquait plus de 11 degrés, la proportion du sucre, n'étant plus en rapport avec les autres éléments, la fermentation ne pourrait s'opérer que d'une manière incomplète, et le vin qui en proviendrait se ressentirait de ce défaut, il faut donc ramener le moût à ce degré par une addition d'eau. Nous devons faire observer que cette opération présente les inconvénients que voici : si l'eau est versée tout à la fois dans le moût, elle peut arrêter la marche de la fermentation, que l'on ne dérange pas en vain.

Pour prévenir cette difficulté, l'eau doit être élevée à la même température que celle du moût; elle doit être versée en petite quantité, afin de faciliter une union intime entre les deux liquides, et, pour accélérer cette union, il faut brasser la masse à diverses reprises. Si l'union n'était pas parfaitement opérée, comme les deux liquides ont une densité différente, il serait à craindre que la fermentation ne fût

incomplète; le vin, en provenant, n'acquerrait pas alors toutes les qualités voulues, et, aux premières chaleurs, il passerait à la deuxième fermentation qui est acéteuse ou peut être à la troisième, la fermentation putride.

Nous allons faire sentir toute la différence qu'il y a entre l'eau versée, par la main de l'homme, et celle amenée par les admirables prévoyances de la nature.

On a souvent remarqué qu'après un été sec, les grains des raisins restent petits, mais s'il survient une pluie, seulement cinq à six jours avant l'époque de la vendange, la vigne, absorbant, par tous les pores, l'humidité de l'air et de la pluie, la transmet aux raisins avec une étonnante rapidité. Cette rapidité est telle que les raisins se gonflent à vue d'œil, au point que la récolte se trouve, par ce fait, considérablement augmentée. Il est reconnu que, dans ce cas, cette augmentation ne saurait être nuisible à la qualité du vin, par la raison que l'eau de pluie, avant d'arriver aux raisins, est élaborée en parcourant tout le végétal, où elle rencontre des éléments qui modifient sa nature et la rendent propre à la production du moût. On sent que l'eau pure, introduite dans le moût par la main de l'homme, n'ayant pas subi la même préparation, ne peut avoir les mêmes qualités que celle-ci, et qu'il faut, par conséquent, en user avec ménagement, en observant d'opérer le mélange de la manière la plus intime.

Nous devons signaler un autre inconvénient : on peut rencontrer des vignes qui soient cultivées dans des bas fonds, et dont le produit à la suite d'un temps froid et humide n'arrive pas à parfaite maturité ; les raisins, dans ce cas, sont souvent trop aqueux ; le moût en est faible et n'atteint pas dix degrés au glucoœnométre. Si l'on veut, avec un pareil moût, faire du bon vin et de conserve, il faut nécessairement le ramener au degré voulu, soit en le fesant évaporer par la cuisson, soit en y ajoutant du sucre et bien

brasser le tout, pour que les liquides s'incorporent ensemble. La fermentation achèvera le mélange.

Le moût étant dans les conditions indiquées, et la chaleur naturelle du cellier, étant à dix degrés R' et au-dessus, la fermentation ne tarde pas à s'établir. La masse, éprouvant une tuméfaction qui varie de 1/6 à 1/8 de son volume, il est nécessaire de ne pas achever de remplir la cuve pour ne pas s'exposer à perdre le liquide.

Nous avons dit que, pour que la fermentation puisse s'établir, il faut non seulement du liquide et de la chaleur, mais encore de l'air. Il est reconnu que du moût, privé d'air, ne passe jamais à l'état vineux. Il faut donc de l'air pour alimenter la fermentation, mais il en faut modérément. C'est pourquoi l'on se trouve généralement bien de couvrir la cuve d'une manière quelconque, en ayant soin de laisser une issue libre et suffisante pour le dégagement de l'acide carbonique qui se dégage pendant tout le temps que dure la fermentation. Tout le monde connaît les effets désastreux de la présence de cet acide dans un endroit clos : ainsi nous n'en parlerons pas.

Nous allons citer l'opinion de Puvis, au sujet de la fermentation vineuse. Cet auteur prétend qu'en couvrant les cuves on évite une perte de six pour cent et l'on conserve le bouquet au vin ; le marc, qui se tient au-dessus de la vendange, est moins sujet à s'aigrir, le vin du pressoir n'est point altéré et la piquette est meilleure.

On n'est pas bien d'accord sur le nombre de jours que doit durer la fermentation. Cela dépend de beaucoup de circonstances et de la qualité du produit. Nous avons été à même de voir décuver certains vins de Bourgogne, de qualité supérieure, seulement aprés 24 heures de séjour dans la cuve. Il est des vignobles, dans le département de la Marne, où le décuvage s'opére dans la même journée. Dans la Provence, le temps de la

fermentation varie entre cinq et quinze jours. C'est dans le Var oú le décuvage est le plus retardé. Dans la Haute-Garonne, on décuve après un mois, et dans les Hautes-Pyrénées, surtout dans le canton de Vic, on laisse cuver le vin pendant six semaines.

Il est évident que plus le vin reste dans la cuve, plus il est exposé à se détériorer ; il est aussi plus coloré, plus dur et plus alcoolisé. Moins le vin reste dans la cuve, moins il est coloré, plus il est léger et délicat.

Les propriétaires doivent se règler d'après ces principes pour se guider dans la qualité du vin qu'ils veulent récolter.

On s'accorde à dire qne le vin une fois fait, n'a plus rien à gagner dans la cuve, et que le vin est fait, quand la masse de la vendange a cessé de croître et tend à baisser ; il faut alors s'empresser de soutirer le vin dans des tonneaux propres, exempts de goût.

XI. *De la propreté dans les vases vineux.* — On ne se doute pas combien le vin est impressionnable, et combien le manque de soin et la malpropreté influent sur le goût comme sur la qualité et la conservation. Nous allons citer un exemple : nous avions fait remplir de vin ordinaire, une piéce neuve, contenant cent litres, laquelle était faite avec du bois de chêne, dit de Romagne. Le vin, déposé dans ce fut, contracta un goût de chêne assez prononcé. Nous étant servi de ce vin, dans la proportion de un pour cent, pour ouiller (remplir) les tonneaux, tout notre vin fut entâché du goût de chêne, et nous eûmes assez de peine pour nous en *défaire.*

La propreté la plus scrupuleuse doit être observée, surtout à l'égard des tonneaux où le vin séjourne ordinairement assez longtemps, et où il subit encore une légère fermentation qui le dispose à s'approprier tous les goûts des corps avec lesquels il est en contact. Ainsi, si le

tonneau est sale, s'il est infecté du goût du pourri ou du moisi, la saveur du vin participera de ces mauvaises qualités.

Nous observons qu'il est bien rare, dans nos campagnes, de trouver des tonneaux bien tenus et exempts de goût.

Les paysans trouvent plus commode, aprés le soutirage du vin, de laisser dans les tonneaux le dépôt du vin, nommé lie. Ce dépôt, étant privé de sucre, n'est plus dans le cas de subir la fermentation alcoolique; il passe tout d'abord à la deuxième fermentation acéteuse, et ne tarde pas d'arriver au troisième degré, la fermentation putride, de telle sorte que le tonneau se trouve vicié au point d'altérer la saveur du vin qu'on y mettra, et de le disposer à s'aigrir. Pour éviter ces graves inconvénients, qui influent d'une manière si fâcheuse sur la qualité du vin, il faut s'empresser d'enlever de suite cette lie, nettoyer et brosser, à l'eau propre, tout l'intérieur du tonneau, sécher, avec un linge blanc, toute l'humidité, puis le rincer avec du bon vin ; et, si l'on craint que, par la suite, le tonneau sèche trop, on verse une quantité de vin, égale à un pour cent de sa capacité ; après, lorsque le tonneau est soigneusement préparé et fermé, on y brûle par la bonde, une mèche soufrée d'une longueur égale à son diamètre. Les tonneaux peuvent, en cet état, être conservés pendant six mois, après quoi on renouvelle le vin et l'action de mêcher, si besoin est.

Toutes les fois qu'on s'aperçoit que le vin devient piquant ou qu'il se trouble, il faut le transvaser sans retard, et si la maladie continue, il faut de suite le vendre ou le consommer, par la raison qu'il est très-difficile de trouver un remède pour arrêter les progrès de la maladie.

En 1798, un Bavarois du nom Altona, fit paraître un ouvrage sur la vinification, où il est dit que, pour conserver le vin, il faut y mettre du plomb. Plus tard, on a

employé la litharge, oxide de plomb, puis l'acétate de plomb, deux poisons actifs ayant une saveur douçâtre, qui ne fait que masquer l'acidité sans la guérir.

M. Payen, de l'Institut, conseille d'employer, pour enlever l'acidité du vin, le tartrate neutre de potasse.

Nous ferons observer que l'acidité du vin ne peut avoir lieu qu'après la deuxième fermentation et aux dépens de l'alcool, et que si on parvient à neutraliser les effets de l'acidité, il ne restera plus qu'un vin plat, sans saveur et sans force.

XII. *Du Soutirage.* — Le soutirage des vins doit être fait dans des tonneaux bien préparés comme il a été dit plus haut, c'est une opération qui tend à les bonifier et qu'on néglige trop souvent. On a la fâcheuse habitude de laisser les vins séjourner sur la lie, où ils ne peuvent rien gagner et où ils doivent s'altérer. Il suffit d'un léger mouvement fermentatif pour faire remonter la lie dans le vin, pour le troubler et l'altérer pour toujours.

On désigne cette altération sous le nom de *rébouilli.*

XIII. *Du Soufrage.* — Nous avons parlé de soufrer un tonneau, au moyen d'uue mèche soufrée. Nous ferons remarquer que la forme de ces mèches varie : quelques unes sont en coton, minces et fort longues, d'autres sont en papier, larges et plates. Il y en a de parfumées ; celles venant de Strasbourg, sont parfumées à la violette et sont les plus estimées.

L'action du soufrage a pour but de chasser du tonneau l'air atmophérique qui y est contenu.

Nous avons dit que sans air il n'y a point de fermentation ; par conséquent, le vin privé complétement d'air, ne peut ni s'aigrir, ni se corrompre.

En brûlant une mèche dans un tonneau, on produit de l'acide sulfureux, qui a la propriété d'éclaircir et de bonifier le vin, et même d'empêcher jusqu'à un certain point

la formation de l'acide acétique, aux dépens de l'alcool qui y est contenu.

Il est à remarquer que l'acide sulfureux attaque la couleur du vin et diminue son intensité. Nos vins sont toujours assez chargés en couleur pour craindre cet effet : au contraire, la couleur devenant plus brillante, les vins sont ce que l'on appelle plus marchands.

XIV. *Du collage ou clarification des vins.* — Environ six mois après que le vin a été soutiré, il est nécessaire de le clarifier pour lui donner le brillant et la limpidité recherchés, en le débarrassant des matières légères les plus tenues, qu'il tient en suspension.

Peu de personnes, en Provence, soutirent et clarifient leur vin ; aussi le bon vin y est-il assez rare. Cependant, il est reconnu qu'en clarifiant le vin, on le met dans de meilleures conditions de conservation ; il perd une partie de l'âpreté qui lui est propre, devient plus léger, plus moelleux et beaucoup plus agréable au goût.

Pour clarifier, ou se sert, indistinctement, de glaires d'œufs, de la gélatine, de la colle de poisson et de la poudre JULLIEN.

L'opération étant connue, nous nous dispensons d'en dire davantage.

XV. *De la Vétusté.* — Si tous les vins gagnent en vieillissant, ceux qui seront traités comme il est dit ci-dessus gagneront bien plus encore ; ils sont bien moins sujets à se détériorer, et, après trois ans de conservation, ils ne sont plus reconnaissables, tant ils sont améliorés.

Pour bien conserver le vin, il faut : 1° avoir une cave située au Nord, dans un air très-pur ; qu'elle ne soit ni sèche, ni trop humide, et que les rayons du soleil n'y pénètrent pas ; 2° loger le vin dans de bonnes futailles, bien entretenues et cercleés en cercles de fer forgé ; 3° ouiller le tonneau avec du vin bien conservé, au moins

tous les deux mois, et tenir la bonde hermétiquement fermée ; 4° éloigner de la cave tous les corps sujets à fermentation, même la futaille destinée au vinaigre, etc.

Il est démontré que la pratique des opérations qui précèdent doit amener des résultats utiles et avantageux; mais cela ne suffit pas.

Pour que nos produits vinicoles éprouvent une amélioration notable et soutenue, il ne faut pas en laisser le soin à nos paysans, qui ne sont pas dans des conditions convenables pour s'en acquitter ; il ne faut pas penser non plus que quelques agriculteurs isolés puissent atteindre ce but ; il faut qu'un assez grand nombre de propriétaires et d'agriculteurs éclairés agissent ensemble de manière à ce que toute une contrée, produisant des qualités supérieures, le vin acquerra une valeur assez élevée, pour indemniser les cultivateurs des peines et soins apportés dans ce produit.

Nous ne terminerons pas notre travail sans parler d'une circonstance heureuse qui doit amener, si on sait la mettre à profit, une amélioration dans nos produits vinicoles: nous voulons parler du chemin de fer de Paris à Marseille. Dans trois ans d'ici, la Provence ne sera plus qu'à quelques heures de Lyon et à une journée de Paris.

Notre sol, étant très-accidenté, présente des expositions bien abritées. On pourrait, avec avantage, cultiver les espèces hatives, qu'on expédierait sur Lyon et sur toutes les villes importantes qui avoisinent le chemin de fer, jusqu'à Paris, un mois avant l'époque de la maturité des raisins que l'on récolte dans ces pays. On sait combien est élevé le prix des primeurs apportées dans les villes tant soit peu considérables.

Nous possédons peu d'espèces hâtives, si ce n'est le junen, le magdaleinen et le muscat ; les deux premiers sont presque sans saveur et n'ont d'autre mérite que leur précocité.

Il n'en est pas de même du muscat ; nulle part on ne le mange aussi parfumé que dans le Midi.

Une variété très-précoce à introduire, est le malingre qui mûrit aux environs de Paris, en fin juillet.

Les chasselas blanc et rose, ainsi que le chasselas musqué sont trois variétés hâtives que l'on pourrait cultiver: le mourisson noir hâtif et le liverdon noir de l'Hérault sont des variétés hâtives que l'on pourrait introduire dans nos vignobles de primeur.

Toutes les espèces que nous venons d'indiquer étant soigneusement cultivées dans de bonnes expositions, bien abritées, ne pourraient manquer de procurer à nos vignerons une nouvelle industrie qui ne serait pas sans profit pour eux.

A l'appui de ceci, nous allons parler de la culture du chasselas hâtif, pratiquée en grand dans le territoire de la petite ville de Thomery, près Fontainebleau.

Le terrain consacré à cette culture a la forme d'un carré plus ou moins long, en général clos de murs élevés à trois mètres audessus du sol. Dans l'intérieur de ce clos, on construit divers murs parallèles entr'eux de 2m 25 de hauteur et à dix mètres de distance.

La face intérieure des murs du clos, ainsi que la face tournant vers midi des autres murs, est garnie de treilles en gros fils de fer dont les mailles forment des carrés de vingt centimètres ; entre ces murs sont construits des contre-espaces en fils de fer, à la distance de trois mètres. Les choses étant ainsi arrangées, on défonce le sol qui est de bonne qualité, pouvant porter du froment à 0m 60 de profondeur, et l'on plante les ceps en boutures à 1m 25 du mur et à 0m 66 de distance les uns des autres. A la deuxième ou à la 3me année de la plantation, on couche les ceps que nous avons dit être à la distance de 1m 25 du mur et on les fait arriver au pied de ce mur ; ces ceps en parcourant un mètre

de distance dans la terre, poussent de nouvelles et nombreuses racines, ce qui leur donne une forte puissance de végétation. Les années suivantes on dirige un sarment à droite et un à gauche, de manière à former sur le mur ou sur les contre-espaces plusieurs cordons de vigne où les raisins reçoivent toute l'influence de la chaleur et de la lumière qui les font arriver à une complète maturité.

Les frais pour l'établissement d'un enclos d'un hectare de superficie sont très-considérables; ils s'élèvent à la somme de 25 mille francs, y compris l'achat du sol. La construction des murs et des contre-espaliers absorbe plus de la moitié de cette dépense. L'on obtient trois qualités de produits, les raisins de l'espalier forment la 1re qualité, cette première qualité de raisin se vend fr. 1 50 le kil. à Paris. Un enclos d'un hectare rapporte de 5 à 6 mille francs par an, produit brut.

Nous avons vu ces enclos, dont quelques-uns ont été coupés pour le passage du chemin de fer; les vignes y sont placées avec une précision étonnante, les cordons y règnent avec une régularité parfaite et la culture ne laisse rien à désirer.

Avant de terminer, nous croyons devoir signaler l'une des causes qui ne contribuent pas peu à la dépréciation de nos produits vinicoles; cette cause est l'impôt qui a été établi sur les boissons, désigné autrefois sous le nom des droits réunis, aujourd'hui par impôts indirects; indirect ou direct, cet impôt ne laisse pas d'être fort lourd et très gênant pour le consommateur, encore plus pour le producteur.

Il faut remarquer que le sol consacré à la vigne est généralement un sol de peu de valeur; s'il était cultivé pour des céréales, ou d'autres produits herbacés, il ne donnerait que de faibles recoltes et serait imposé comme tel; et, malgré son peu de fécondité, ce sol est imposé comme si c'était

un bon terrain produisant du froment ; jusque-là le gouvernement a été conséquent en imposant un sol en raison de ses produits. Mais lorsque, par un défoncement très-profond, ne pouvant se faire qu'à bras, le vigneron a dépensé une somme considérable pour créer un vignoble ; lorsque le produit est retardé jusqu'à la cinquième année; que pendant ces cinq ans, le vigneron n'a cessé de consacrer ses soins et son temps à une culture jusque-là improductive; lorsque pendant cinq ans il a payé l'impôt de première classe pour une terre restée sans produit ; lorsque, enfin, il va recueillir le fruit de ses labeurs et de ses sacrifices, le fisc, l'inexorable fisc, vient en compagnie de l'octroi frapper les produits vinicoles de divers impôts lourds et vexatoires, qui, en entravant le commerce, favorisent la fraude et diminuent la consommation. Et si au moins, après avoir payé les divers droits, on était libre de disposer de son vin ; mais point du tout, on n'est pas maître d'en faire un cadeau à un ami sans de longues formalités préalables.

En terminant, nous allons parler de la maladie de la vigne, comme d'une cause grave de dépréciation.

Depuis quelques années la vigne est atteinte d'une maladie qui attaque d'abord le sarment, puis les feuilles, puis le raisin, lequel éprouve un temps d'arrêt dans la croissance et n'arrive pas à maturité. Cette maladie qui aurait pris naissance dans les serres forcées de l'Angleterre, serait venue, on ne sait comment, attaquer les serres des environs de Paris et se serait ensuite répandue dans presque tous les vignobles de la France. On est convenu de l'appeler l'*Oïdium Tuckeri.* C'est un jardinier des environs de Paris, nommé Tuckeri, qui, le premier, a signalé la présence de cette maladie.

Mais observons que la France n'a pas été frappée seule de ce fléau : l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, la *Sicile* et diverses îles de la Grèce se sont ressenties de ses tristes

effets. L'île de Madère surtout ne produisant presque que du vin, ayant été cruellement frappée par cette maladie, ses habitants sont aujourd'hui plongés dans la plus affreuse des misères.

Nous avons observé que les effets de cette maladie sont tout-à-fait bizarres. Ici ce sont les bas fonds qui sont attaqués, là ce sont les coteaux; ici ce sont les espèces blanches, là les noires ; ici les vignes jeunes ont été épargnées, et là ce sont les vieilles. Nous avons été à même de connaître l'opinion émise au sujet de la maladie, par les 27 commissions des 27 cantons du département, et nous avons pu nous convaincre que la marche, le développement, ainsi que les effets de cette maladie, n'ont rien de régulier; seulement on s'accorde à dire que les qualités des raisins à grains durs, avaient été les plus épargnés et par contre ceux à pellicule tendre ont été les plus maltraités.

En l'état des choses, est-ce bien un cryptogame, sorte de champignon microscopique, qui occasionne la maladie, ou, comme le prétendent quelques personnes, un acarus? Il y a contradiction : les uns prétendent avoir vu sur la vigne malade une végétation, tandis que les autres y voient un animalcule.

L'année dernière, au commencement du mois de juin, nous avons observé les fleurs de la vigne, avec un microscope, d'un fort grossissement; nous avons reconnu que dans quelques fleurs se trouvaient des animaux se mouvant et cherchant à se cacher dans les cavités les plus obscures de la fleur. Dans les autres périodes du développement de la maladie, nous avons toujours vu sur les parties atteintes, une sorte de végétation stable laquelle s'agrandissait graduellement sans que nous ayons jamais aperçu de corps mouvants.

Maintenant l'oïdium ou l'acarus, sont-ils la cause ou les

effets de la maladie ? C'est ce que pour le moment personne n'ose affirmer.

Nous fairons remarquer que jusqu'à ce jour, l'on a cherché un reméde efficace et pouvant s'appliquer, avec profit, sur les vignobles d'une certaine étendue, mais que l'on n'a rien trouvé de praticable ; quand nous disons que l'on n'a rien trouvé, nous voulons parler de l'application du remède dans nos contrées, oú un raisin, d'une moyenne grosseur, vaut deux à trois centimes.

L'on conçoit que dans des vignobles où un raisin représente en moyenne une valeur de 0 fr. 25 cent., l'on puisse faire des lotions avec des liquides alcalins, ou asperger une treille avec de l'eau, puis y répandre de la fleur de soufre, ou oindre le cep avec de l'huile de Colza. Tous ces remèdes peuvent produire de bons résultats et ne pas absorber la valeur des raisins, mais dans nos contrées les raisins représentent une valeur trop minime pour pouvoir supporter la dépense de la matière du remède et du temps qu'il faut y consacrer pour l'appliquer.

Cette maladie continuera-t-elle ? Le préjudice serait immense. S'arrêtera-t-elle au point où nous l'avons vue ? Dieu seul est grand.

Apparition de l'oidium, en 1855 ;

par M. Victor Leroy.

Une Commission prise parmi les membres de la Chambre d'agriculture de Marseille, dont j'ai eu l'honneur de faire partie, s'est transportée, le 1er du mois de mai 1855, sur divers points du territoire, notamment dans les communes de La Ciotat et de Cassis, situées dans la partie Sud de

Marseille. La Commission a éprouvé un sentiment pénible en constatant la présence de la maladie si fatale pour la végétation de la vigne, maladie connue sous le nom d'*oïdium*. Les maires et les conseils municipaux de ces deux villes, ayant été consultés sur la présence du mal, ont été unanimes pour affirmer qu'il s'est manifesté dès le 15 avril dernier.

Il est une autre circonstance très-fâcheuse, c'est que la maladie présente aussi un certain degré de gravité, au Nord de Marseille, notamment dans ma propriété de Séon et sur d'autres points du canton que je représente.

Dans les précédentes années, l'affection ne se montrait guère avant les premiers jours du mois de juin. Actuellement elle a fait son apparition du 15 au 25 avril.

Cette apparition, si précoce, aurait quelque chose d'étrange si l'on ne se rappelait qu'a cette époque nous avons eu une température anormale. Le thermomètre s'est tenu, pendant quelque temps, entre 15 et 20 degrés R^r^, à l'exposition du Nord, ce qui facilitait singulièrement le développement de la maladie.

Ceci confirme l'observation que j'ai faite dans le temps, savoir : que l'*oïdium* ne se développait d'ordinaire que lorsque la température atteignait l'élévation désignée plus haut.

L'état de l'atmosphère ayant éprouvé, depuis, une variation subite, par la présence de la neige sur les montagnes voisines, et la température étant descendue jusqu'à 0, la maladie a paru sommeiller ; mais le thermomètre étant, plus tard, remonté à 15 dégrés et au-dessus, l'*oïdium* a fait des progrès qui inspirent des craintes qui ne sont que trop justifiées par le passé.

Par suite d'une situation si pénible, bien des tentatives ont été faites sur diverses localités, par un assez grand nombre de personnes, pour trouver un remède efficace

pouvant combattre les effets du mal; mais jusqu'à présent on peut dire que les procédés employés ont été presque tous sans succès.

Toutefois, il ne faut pas se décourager, ni désespérer. Le mal est grand, il est vrai; les pertes qu'il occasionne sont immenses, tant pour l'Etat, que pour le consommateur, comme pour le producteur. C'est pourquoi il convient de mettre en pratique tous les remèdes dont on peut disposer, notamment ceux qui sont peu coûteux et d'un emploi facile; peut-être qu'à force d'essais quelqu'un, bien inspiré, pourra découvrir un remède donnant des résultats satisfaisants. Déjà, dans divers pays, on a employé, avec succès, le soufre en fleur. On a aussi atténué les effets du fléau tout simplement par une eau argileuse projetée sur les raisins ainsi que sur les feuilles attaquées. Le savon blanc, dissout dans l'eau, a produit d'assez bons résultats; des sarments, mis en contact avec le sol, ont été épargnés, tandis que ceux de la même vigne qui n'étaient pas courbés vers la terre étaient atteints, etc., etc. Peut-être qu'à force de chercher, quelqu'un aura la main assez heureuse pour trouver enfin le bon moyen, ce qui lui procurerait l'immense avantage d'être placé parmi les bienfaiteurs de l'humanité!

INDUSTRIE.

M. le Ministre de la guerre ayant fait demander à M. le Préfet des Bouches-du-Rhône, des renseignements sur une machine à filer la soie, que l'on considérait comme étant plus simple et présentant néanmoins des avantages plus grands que les machines employées jusqu'à ce jour, M. le Maire de Marseille s'est adressé à la Société de statistique pour connaître les resultats de cet appareil, ainsi que le prix auquel il serait vendu. La Société, pour mettre ce magistrat à même de répondre à M. le Préfet en lui transmettant les renseignements demandés par M. le Ministre, a nommé une Commission composée de MM. ALLIBERT, PLAUCHE, P. M. ROUX et VAUCHER, à l'effet de faire un rapport à ce sujet. Voici ce rapport qui a été adopté.

P.-M. ROUX.

Rapport fait par M. ALLIBERT *à la Société de statistique de Marseille, au nom d'une Commission spéciale, sur un nouveau moulin à filer la soie, établi à Marseille.*

Messieurs,

La Société de statistique nous a chargé et nous nous sommes empressés de rechercher les renseignements que M. le Maire de Marseille lui a demandé, le 4 janvier courant, sur une nouvelle machine à filer la soie, avec laquelle des expériences publiques auraient été faites à Marseille.

Il y a quelque temps, il est vrai, un appareil nouveau pour filer la soie a été exposé dans la maison rue Cannebière n° 42, pendant plusieurs jours; les journaux en ont parlé.

Mais l'opinion publique, dans notre ville, porte un faible intérêt à des objets de cette nature ; il ne parait pas qu'un grand concours de visiteurs ait eu lieu (cette observation est faite sans vouloir déprécier l'invention.) Nous regrettons que l'on n'ait pas appelé les Sociétés qui, s'occupant des questions d'intérêt général, auraient constaté d'une manière exacte le mérite de la machine dans son fonctionnement.

Quoiqu'il en soit, en suivant nos recherches, nous sommes parvenus à obtenir des renseignements exacts, et un dessin de l'appareil nous a donné une idée assez complète des choses.

Peu de mots suffiront : au centre est une chaudière avec son foyer et ses accessoires (G. M. N. O. Z.).

Au dessus de la chaudière mère est une machine (U) en toile métallique, comme une corbeille, qui baigne dans l'eau chaude. C'est là que l'on bat les cocons pour les préparer au filage.

A droite et à gauche de la chaudière sont deux tables en cuivre contenant chacune deux bassines. Ces tables sont reliées chacune par deux écrous.

L'eau arrive par les tuyaux H de la partie supérieure de la chaudière où elle retourne par les branches inférieures Y.

Comme l'eau se charge, pendant l'opération, d'une sorte de gomme provenant des cocons, un robinet Z, au bas de la chaudière, sert à l'enlever lorsque cela devient nécessaire.

Devant chaque bassin est installé un tour avec ses accessoires (L. P. Q. R. S. T. V. X. Y.)

Le tour est mis en mouvement par le pied de la fileuse.

Ce peu de mots dispensent d'entrer dans de plus amples détails.

Le premier avantage qui frappe dans ce système est la

facilité de son installation. On peut placer et déplacer cet appareil partout, sans qu'il soit besoin d'aucune dépense accessoire, sans aucun frais de construction. Le transport en est tout aussi aisé.

Le chauffage étant un thermosiphon, l'eau est aisément et avec économie entretenue, à une chaleur convenable et égale, par la femme qui, placée devant la chaudière, est chargée de battre les cocons qu'elle remet préparés à chaque fileuse qui n'a plus, comme dans l'usage ordinaire, à s'occuper de ce point et donne uniquement son attention et son temps au tirage de la soie.

Dans les métiers ordinairement employés, le tour est mis en mouvement par une seconde personne qui est ici économisée.

Quoique nous n'ayons pu voir l'appareil fonctionnant, nous estimons qu'il doit être utile pour de petites exploitations et si, comme cela est probable, M. le Ministre de la guerre veut l'employer dans l'industrie séricicole de l'Algérie et dans les petits centres de population, nous croyons que rien ne remplirait mieux le but désiré.

Ce qui prouve que le mérite de l'appareil-Jouveau a été reconnu par gens compétents, c'est que la maison Rochaid-Dahdah et Michel de Roux, de Marseille, dont un membre est originaire du Mont-Liban, non seulement a commandé de ces appareils, mais a encore pris un intérêt dans l'opération.

Quant au prix, voici la réponse qui nous a été faite : « dans le principe, nous pensions que le prix pouvait être réduit à 500 fr. et 700 fr. pour deux ou quatre bassines. Mais depuis lors, la hausse du cuivre, les soins que nous apportons à la confection de ces machines en ont augmenté le revient et il nous sera difficile de les céder à 500 et à 700 fr. pris à Avignon, payables comptant. Nous serons peut être obligés d'augmenter de cent francs le prix de chaque système.

« Cependant, avant de nous décider, nous attendrons de connaître exactement le prix de revient des commandes que nous avons faites à divers fabricants, et si le prix de revient nous permettait de livrer à 500 et à 700 fr., nous nous empresserions d'en faire jouir nos acheteurs. Nous déclarerons franchement s'il nous est possible de délivrer à ce dernier prix ou si nous serons obligés de les porter à 550 et à 800 fr. »

Par un dernier avis, les prix ont été fixés à 550 et définitivement à 880 francs.

Nous espérons, Messieurs, que ces renseignements seront trouvés suffisants. En tous cas, nos efforts pour les recueillir seront, aux yeux de Monsieur le Maire de Marseille, une nouvelle preuve du désir de la Société de statistique de répondre avec empressement à toutes les demandes de ce magistrat.

Notice sur la raffinerie impériale de Salpêtre et de soufre, à Marseille, par M. le commissaire des poudres et salpêtres, en réponse à une demande de la commission cantonale de statistique; notice communiquée à la Société de statistique des Bouches-du-Rhône, par M. le docteur P.-M. Roux, *Secrétaire-archiviste des deux Sociétés.*

La raffinerie impériale de Marseille se compose de deux établissements entièrement distincts : la raffinerie de salpêtre et la raffinerie de soufre. Après avoir exposé tout ce qui est commun aux deux établissements, nous aurons à nous occuper séparément de chacun d'eux.

Composition du personnel. — Le personnel administratif de l'établissement se compose d'un commissaire des

poudres et salpêtres, chargé de la direction des travaux et de tous les mouvements du matériel ; d'un officier d'artillerie, inspecteur, chargé du contrôle de toutes les opérations et remplissant les fonctions de l'ordonnateur secondaire pour la délivrance des mandats de paiements. Au bureau de l'inspecteur est attaché un garde d'artillerie comme secrétaire.

Il y a un contre-maître, sous la dénomination de maître-raffineur ; il a plus particulièrement le salpêtre dans ses attributions. Un second contre-maître porte le titre d'adjoint au maître raffineur ; il a plus spécialement la surveillance de l'atelier du soufre. Il y a, en outre, un portier : c'est un ancien militaire retraité qui cumule sa retraite avec les appointements de 33 fr. 33 c. par mois.

Situation de l'établissement. — Elle est à l'extrémité Ouest de l'île comprise entre la rue Bernard-du-Bois et le boulevard de la Paix; l'établissement occupe la majeure partie de cette extrémité, sauf quelques enclaves dont il conviendra plus tard que la direction des poudres fasse l'acquisition pour s'équarrir et s'isoler. La surface du sol qui embrasse les deux raffineries, y compris les bâtiments d'habitation, est de 3,899 mètres carrés 31. L'ensemble des bâtiments dont la majeure partie a été reconstruite depuis 30 ans, s'élève à une valeur de 148,881 fr. 87 c.

Raffinerie de salpêtre. — La raffinerie de salpêtre est alimentée par des achats qui se font par adjudication, le plus souvent à Paris ; le salpêtre, ainsi acheté au commerce, provient de l'Inde ; la commande habituelle de l'année varie de 400,000 à 500,000 kilogrammes suivant les besoins plus ou moins considérables de la poudrière de St-Chamas, qu'elle est exclusivement appelée à alimenter ; quant au salpêtre, on en raffine mensuellement de 35,000 à 40,000 kilogrammes. Les salpêtres, ramenés à l'état pur, sont embarillés solidement et expédiés par

le chemin de fer à la poudrière de St-Chamas. La raffinerie de Marseille sera en mesure de raffiner facilement six cent mille kilogrammes et avec un peu plus de peine 720,000 kilog., alors que la poudrière de Saint-Chamas qui se développe journellement, aura atteint le maximum de ses moyens de fabrication.

Ouvriers. — Il y a d'ordinaire 8 ou 10 ouvriers au salpêtre, ce sont tous des hommes qui ont passé 40 et 50 ans, d'une moralité éprouvée. Comme il y a constamment des matières lourdes à mettre en mouvement, des jeunes gens de 18, 15 ans et au dessous, ne résisteraient pas longtemps à la fatigue de cet atelier

Les ouvriers sont considérés comme journaliers et reçoivent un salaire de 2 fr. par jour, fixé par l'administration supérieure. Les ouvriers, en cas de maladie, sont soignés par le médecin de l'établissement et reçoivent *gratis* les médicaments.

Indépendamment des ouvriers attachés au salpêtre, il y a, dans l'atelier de la tonnellerie, 6 ou 8 ouvriers pour confectionner les barrillages neufs, radouber les barrillages vieux, ayant déjà servi et été renvoyés à la raffinerie, rabattre les barillages remplis de salpêtre ou de soufre au moment de leur expédition. Ces ouvriers sont tarifés pour chacune des opérations qu'ils ont à pratiquer ; ils gagnent moyennement 2 fr. 50 c. par jour.

L'atelier du salpêtre se compose de quatre fourneaux montés de leur chaudière en cuivre ; la flamme de ces fourneaux, après avoir circulé sous des bassins de séchage, vient se réunir 2 par 2 dans une même cheminée.

Les ustensiles les plus importants sont le bassin de cristallisation du salpêtre raffiné, deux bassins de lavage du salpêtre brut, un bassin pour la cristallisation des cuites du salpêtre raffiné.

Les chomages sont accidentels et résultent seulement

des adjudications manquées ou de ce que tel fournisseur n'a pas rempli ses engagements en temps utile ; ordinairement, ils se prolongent peu, et le commissaire a réussi jusqu'ici à faire occuper momentanément ses ouvriers congédiés dans les grands travaux exécutés par la ville ou le département. Il se plait à consigner ici son tribut de reconnaissance pour MM. les architectes et entrepreneurs chargés de ces travaux.

Raffinerie de soufre. — Cette raffinerie approvisionne toutes les poudrières de France ; elle raffine annuellement de 500 à 550,000 kilogrammes. Au commencement de chaque année, le directeur-général du service envoie au commissaire une répartition des quantités à expédier à chaque poudrière.

Les approvisionnements du soufre brut se font par adjudication publique. L'administration demande des soufres bruts de Sicile de troisième qualité, contenant au maxîmum 3 p. 0/0 de matières terreuses.

Depuis plus de 40 ans, le procédé de raffinage employé était celui de M. MICHEL, de Marseille ; mais il était sujet à plusieurs inconvénients graves auxquels on avait tenté de remédier. M. DEJARDIN, ingénieur civil, qui fut invité au commencement de l'année dernière (1854) à s'occuper de cette question, s'y est livré avec ardeur en y apportant toute l'expérience qu'il a des différents arts industriels. Bientôt il prit de concert avec M. COURT de PAYEN, raffineur de soufre de cette ville, un brevet pour l'exploitation de son nouveau procédé. Ce procédé fut mis en pratique dans la raffinerie de M. COURT et les résultats furent très sensibles sous le rapport de l'économie et surtout au point de vue de l'humanité et de la salubrité publique. Les déchets qui variaient autrefois de 6 à 8 p. 0/0, ont été reduits à 4 1/2, et comme sur cette quantité, il y a 3 p. 0/0 de corps étrangers, il en résulte qu'il

n'y a réellement qu'un kil. 50 d. de soufre perdu par la combustion ; ce qui est aussi favorable pour les ouvriers attachés à ce service que pour le voisinage de la raffinerie de soufre.

Les chefs de la raffinerie furent bientôt autorisés à faire un essai du procédé Court et Dejardin. Cet essai qui a eu lieu, depuis le mois d'août jusqu'au mois de septembre, sur une quantité de 275,000 kil. de soufre brut, a été conduit avec les soins les plus minutieux, de manière à ce qu'on ait pu se rendre compte de toutes les économies partielles comparativement à une moyenne de dix années antérieures.

Il est resulté de cet essai : 1° qu'il y a économie de temps et, par suite, de main d'œuvre, puisque désormais la raffinerie pourra exécuter, dans une campagne de 8 à 9 mois, sa commande annuelle qui en exigeait antérieurement de 10 à 11.

2° Qu'il y a économie sur les déchets, puisque, anciennement, ils variaient de 6 à 8 pour 0[0, tandis qu'ils seront désormais reduits à 4,25 p. 0[0 du brut mis en raffinage, ou à 4,47 p. 0[0 du produit en soufre raffiné.

3° Que l'économie sur la consommation du charbon n'est pas moins sensible. Autrefois, cette consommation s'élevait à 28,54 p. 0[0 du pur produit; elle est maintenant reduite à 18,72, et, si l'on considére qu'on n'emploie actuellement qu'un charbon d'une qualité et d'un prix inférieurs, l'économie se trouve au moins de moitié.

4° Qu'il y a économie dans l'usure des ustensiles. La raffinerie consommait antérieurement six chaudières en fonte de fer, du prix d'environ 1,500 à 1,600 francs ; à l'avenir, elle consommera au plus deux cornues du prix d'environ 1,100 francs.

Ces points principaux suffisent pour faire reconnaître tous les avantages du nouveau procédé. En resumé, l'Administration de la raffinerie a reconnu que les dépenses,

pour le raffinage du soufre, lesquelles, d'après une moyenne de 10 années s'élevaient à 13,000 francs, pourront être reduites à 8,200 francs et qu'il y aura annuellement une économie de 4,800 francs.

Deux ouvriers seulement sont attachés à cet établissement qui fonctionne sans interruption, jour et nuit, et ne s'arrête que le dimanche au matin, époque à la quelle on laisse reposer dans la chambre le produit des raffinages, que l'on fait écouler le lundi matin.

Comme il serait difficile que les mêmes hommes fussent constamment en activité, jour et nuit, quelques ouvriers de la raffinerie de salpétre, sont appelés à participer aux nuitées ; ce qui améliore d'autant leur salaire à la fin du mois. Les journées et les nuitées sont payées à raison de 2 fr. 40 cent. comme pour les raffineries de salpêtre.

Les soufres raffinés sont coulés dans des futailles construites dans l'établissement ou en barillages plus petits provenant de renvois. Quand vient le moment des expéditions, elles ont lieu, soit par la voie de mer pour les ports de Brest, Nantes, le Havre et Dunkerque. Le surplus est dirigé par voie de navigation intérieure.

SECONDE PARTIE.

TABLETTES STATISTIQUES. — STATISTIQUE UNIVERSELLE.

Mémoire sur la statistique de Nice, par M. Chambovet fils, *Membre correspondant.*

Topographie.— L'Europe est la partie du monde sur laquelle nous allons nous fixer pour la statistique d'une ville appartenant au Roi de Sardaigne, et capitale de l'ancien comté de Nice, faisant partie du Piémont.

Des bords du Var, en sortant des frontières de France, on voit au Nord se confondre avec les nuages, un sommet fort élevé, et couvert presque toujours de glaçons et de neiges, c'est le Monttego (Mont Ego); à sa droite s'élève le Monnier (Mons Niger), de la cime duquel on distingue les Bouches-du-Rhône ; à sa gauche s'élève le pic de Vallega (Vel Ego), d'oû l'on aperçoit le promontoire de Porto-Vénére, derrière lequel coule la rivière de la Magre ; le groupe des élévations qui s'étend vers le Sud, forme les Alpes Maritimes, lesquelles après une infinité de divisions, d'embranchements, de bifurcations courent en divergeant et en s'abaissant graduellement baigner leurs pieds dans la Méditerranée.

La composition géologique de ces hauteurs est un noyeau de roches granitoïdes, poussées à travers des roches feuilletées, où vinrent se mouler les terrains secondaires,

sur lesquels se déposa la formation tertiaire; le tout inondé par les eaux diluviennes qui laissèrent des traces de leur passage par des dépôts d'alluvion (1). Cet ensemble vu de la haute mer n'offre qu'un horizon imposant de sommités de montagnes nues et arides, dont la direction sinueuse des vallées et des ravins se dessinent sur leurs flancs tourmentés et frappent l'esprit de tout observateur qui contemple de loin ces immenses ruines ; quelques arbres de pins et d'oxicèdres nés isolément sur ces élévations stériles semblent limiter cet espace, qu'on ne croirait pas habité par des êtres vivants ; ces enfants des siècles paraissent seuls vivifier cette triste contrée, animer seuls de leur verdure ce morne rivage, si différent en réalité de sa trompeuse apparence, et, sous ce rapport, véritable image des contrastes qu'on remarque trop souvent au moral de l'espèce humaine. Là, cependant, est placée cette ville délicieuse, rendez-vous général de tous les étrangers.

N'anticipons pas : et plus târd, nous verrons quelle est cette cité où de pauvres malades accourus de bien loin, ne viennent qu'entendre des glas funèbres, se mêler journellement aux sons joyeux des instruments et au bruit léger des danseurs.

Situation. — La latitude de Nice est de 43° 41' 16", sa longitude en degrés du méridien de Paris 4° 56' 22"; de celle de l'Ile de Fer 24° 56' 22" vers l'Est égale 17,780 et en temps, 0° 19' 45".

Limites. — Nice est bornée au Sud par la mer, à l'Ouest par le torrent de Paglion, à l'Est par les rochers du Château, et au Nord, elle n'a d'autres limites que la campagne.

Pour bien juger des qualités atmosphériques d'une

(1) Notice sur l'histoire civile et naturelle de Nice ; par A. Risso.

région, pour bien déterminer l'influence du climat auquel elle est soumise indépendamment des degrés de latitude et de longitude sous laquelle elle est placée, il faut étudier attentivement l'aspect et la hauteur des montagnes qui l'abritent, la configuration et la pente des côteaux qui la protégent; la direction et la marche du soleil qui l'échauffe, le voisinage de la mer qui concourt à modérer les températures excessives, la nature des eaux qui donnent dans son sein, les cours des sources, des torrents, des ruisseaux qui l'arrosent, tout jusqu'à la nature et à la végétation des arbres qui couvrent et ombragent le sol. Ce sont là, en effet, autant de causes primordiales qui constituent les grandes différences des climats, différences qui sont encore modifiées à l'infini par mille causes locales, accidentelles ou constantes. Cet ensemble de causes diverses constitue pour la climatologie un vaste champ d'observations qu'on ne doit point négliger.

Une double et triple ceinture de montagnes étreignant le bassin de Nice, exerce par ses positions variées, par ses degrés d'élévation, par les nombreux affaissements ou abaissements qu'elle affecte, une influence incontestable sur le climat du pays.

Aspect général du sol. — Montagnes. — De toutes les montagnes qui bornent le bassin du côté du Nord, la plus escarpée est le Monceau, ou le Mont Chauve dont l'élévation est d'environ 867 mètres au dessus du niveau de la mer, tandis que les hauteurs environnantes ne dépassent pas 200 à 682 mètres, (toutes les hauteurs ayant été déterminées au moyen du baromètre.) (1).

Ce Mont majestueux que l'on peut considérer comme un des principaux échelons des Alpes naissantes descend

(1) L. Roubaudi, Nice et ses environs.

du Nord-Nord-Est par une pente rapide, formant divers monticules, dont le plus reculé et le plus haut s'élance tout couronné de pins et porte le nom de Gairaut, ou Mont-Chauve de Tourette. Un ravin profond, où coule entre des rocs taillés à pic le torrent du vallon de St-André, sépare du Mont-Chauve le Col de Revel qui lui succède dans la même direction du Nord-Nord-Est. Cette hauteur est terminée par un sommet nu de forme conique nommé la Tour ou Tournon.

C'est encore dans la direction du Nord-Nord-Est qu'on rencontre deux élévations plus considérables, qui succèdent au Col de Revel : la première, qui se détache de la Tour par une crête, se nomme la Cime; la seconde, plus haute, plus reculée, est le Col de Toart qui s'élève à 682 mètres au dessus du niveau de la mer ; un bouquet de pins ombrage son sommet conique et forme un contraste frappant avec la nudité des montagnes qui précèdent et celle des nombreux monticules adossés à sa base orientale.

A la base méridionale et orientale de ces élévations se dressent les campagnes accidentées de Revel, de l'Abadie, de l'Ariane, etc., avec leurs magnifiques bouquets d'oliviers, et qui, en se prolongeant au Sud, se terminent par le monticule de Mérindol, à l'extrémité duquel les eaux du vallon de Saint-André s'unissent à celles du torrent Paillon.

Une grande vallée tortueuse et au fond de laquelle le torrent Paillon a creusé son lit, sépare les flancs de Revel et de Mérindol de la colline de Mont-Gros, située au Nord-Est. Ces deux chaines, qui s'écartent l'une de l'autre à mesure qu'elles s'allongent vers leur sommet, se rapprochent tellement à leur base, que le torrent seul les sépare, et qu'on dirait qu'elles n'ont formé dans les temps reculés qu'une seule chaine. Cette conjecture semble d'autant plus fondée, qu'un peu plus bas vers

Nice, on aperçoit à droite et à gauche du torrent Paillon, une carrière de chaux sulfatée, qui se présente de part et d'autre dans des circonstances tout à fait identiques, ce qui porte à croire que les eaux se sont ouvert un passage à travers cette formation, en creusant le lit de masse calcaire qui s'étend au dessous.

Le Mont-Gros ainsi nommé de ce que sa circonférence l'emporte de beaucoup sur sa hauteur, s'élève rapidement du point où l'on a pratiqué la grande route de Gênes, qui sépare cette montagne du monticule de Saint-Aubert, adossé à sa base occidentale, et, après avoir décrit une longue courbe vers l'Est, il va se rattacher à la montagne du Vinaigrier, dont le sommet abrupte et garni de pins contraste avec la nudité et la forme arrondie du Mont-Gros. L'élévation de ces deux montagnes est d'environ 323 mètres, un autre de 575 mètres est superposée à celle du Vinaigrier, au pied de laquelle passe la route de Génes.

Ainsi que le Mont Chauve et le Toart, la montagne du Vinaigrier s'abaisse rapidement du côté de son flanc gauche jusqu'au point où passe la route de Villefranche. Là commence la colline du Mont-Alban qui a donné son nom au fort qui couronne sa cime (1).

La colline du Montalban prolonge vers le Sud sa crête arrondie qui s'élève de 290 mètres au dessus du niveau de la mer. A son extrémité, elle forme le promontoire

(1) Ce fort qui autrefois était très-important fut construit vers le milieu du XVI[e] siècle (1563-1577). Attaqué, en 1744. par une armée gallo-espagnole, il fut défendu avec intrépidité par les troupes piémontaises sous les ordres du commandeur de Cinzano.

Une inconcevable terreur panique fit abandonner sans coup férir cette position avantageuse lors de la dernière invasion des Français, en 1792.

du Mont-Boron, dont la base est mouillée par les flots de la mer.

La cime du Mont-Boron, d'une élévation presque égale à celle du Mont Alban, supporte les ruines d'un moulin à vent qui fut construit, en 1683, aux frais de la ville et abandonné bientôt après, les vents n'étant pas assez continus sur cette élévation pour mettre en mouvement une aussi lourde machine (1).

(1) La presqu'ile du Mont-Boron est célèbre dans l'histoire de Nice, par les grands faits d'armes dont elle fut le théâtre au temps où lesSarrasins occupaient le Fraxinet situé à la presqu'ile de Saint-Hospice. Justiani dit,dans sa description de la Ligurie, que de la tour des gardes, qu'ils avaient élevée, sur la cime du Mont-Boron, ils correspondaient avec Antibes et le cap Roux; au moyen de signaux et de feux qu'ils transmettaient à la Turbie. L'Etymologie du Mont-Boron a fréquenment occupé les érudits, les uns l'ont fait dériver par corruption, de Mont Moron, Mons Mororum, ou Mons Maurus. Mont des Maures ou Sarrasins, à cause des fortifications qu'y construisit ce peuple; les autres de Bobon Saint Anachorète qui poussa les habitants de Nice à resister aux Maures et à les expulser de cette hauteur et plus tard du Fraxinet, lors de l'attaque que dirigea contre eux, Guillaume, Comte d'Arles et de Provence.

On a prétendu encore que le nom de Mont-Alban dérivait de Mons-Alborum, Mont des blancs, parceque ce fut de cette hauteur que les Blancs, (les Nïçois) attaquérent les Maures.

Mais d'aprés Muratori, le Mons Alborum (Mons Mororum) est cette montagne qui domine le golfe Sombraccia (sinus sembraticanus) maintenant Grimaud, sur la quelle les Maures se retirèrent lorsqu'attaqués par le Roi Hugues, ils abandonnérent le Fraxinet qu'ils avaient construit dans les environs.

Fraxinet, d'après M. le Baron Duranti, viendrait d'un mot arabe, signifiant forteresse, mais d'après plusieurs auteurs fort anciens, ce nom dérive du latin Fraxinus, Frène, parceque la première forteresse que les Maures élevèrent près

Des flancs abruptes du Mont-Chauve, dans la direction du N.-N.-O. au S.-O., part une chaine de collines, offrant à l'œil une belle ligne circulaire qui, mollement ondulée, s'incline au loin insensiblement jusqu'à la pointe de Carras et au confluent du Var. Les premières hauteurs qui se détachent du Mont-Chauve sur la Gra et Château Renard, petits mamelons à la base desquels se rattachent successivement les collines de la Sereine, de St-Brancai, du Col de Bast, de Pessicart, de Pessie, de St-Pierre, de St-Philippe, de Bellet, de Ginestière, de Fabron et de la Lanterne, qui termine cette cordillière de collines dont le versant est tout couvert d'oliviers de la base au sommet; ces élévations disposées comme autant de segments de cercle, rentrant les uns dans les autres, et dont le cercle où le point de convergence des rayons part de la base occidentale du Mont-Chauve, forment à leur pente et à leur base autant de vallons et de ravins que le terrain forme de plis,

Du côté de la mer, ces hauteurs ont à peu près 200 mètres d'élévation et de 300 à 660 mètres du côté du Nord.

De la description succincte que nous venons de donner des monts et des collines qui entourent la plaine de Nice, il résulte que la chaine en est souvent interrompue par des interstices, et que souvent elle ne s'élève qu'à la hauteur d'un monticule. Aussi, pour suppléer ce qui manque à cette première enceinte, et pour achever d'abriter ce bassin favorisé du ciel, la nature lui a-t-elle posé pour dernières limites une enceinte plus élevée qui entoure et protège complètement la première. Entre le Mont-Chauve

du golfe Grimaud était située dans un lieu alors couvert de frênes, d'où le nom générique de Fraxinet donné à toutes les forteresses de ce peuple.

et le Toart, derrière le col modeste de Revel, surgit à l'horizon une chaine de montagnes dont la plus reculée au Nord-Nord-Est, le Ferrion, dépasse de 1400 mètres le niveau de la mer. Plusieurs de ces montagnes se rattachent au Mont-Chauve, tandis que le Ferrion se lie au Toart par la colline et le promontoire du Château Neuf sur lequel on voit encore les restes de l'ancienne ville de ce nom, qui fut le berceau de la féodalité du Comté de Nice, et il en résulte une barrière qui, de ce côté, forme entièrement le Bassin. Sur les derrières du Mont-Gros et du monticule de St-Aubert s'éléve, dans un horizon très éloigné, une grande chaine de montagnes dont on ne voit de Nice que la cime sourcilleuse de quelques-unes, Branss, Laution et Mille Fourches. Cette nouvelle Cordillière vient depuis le Ferrion se rattacher circulairement à Lense, qui est superposé, comme nous l'avons dit, au Mont du Vinaigrier.

Au Nord-Nord-Ouest, et dans un horizon également éloigné, entre le Var et l'Esteron, s'élève une autre grande chaine de montagnes d'une hauteur prodigieuse dont une seule, celle de Vial, laisse voir un de ses sommets, Toart, à la plaine de Nice.

A ces montagnes succèdent, dans la direction du Nord-Ouest au Sud-Ouest, le Schéron et la Cordillière sourcilleuse de Provence, dont le vaste croissant se prolonge jusqu'à la pointe d'Antibes et au promontoire de Saint-Tropez.

Toutes ces montagnes déchirées à leurs flancs, présentent plusieurs abaissements, plusieurs intersections longitudinales et transversales, de petits bassins, des gorges, des vallées entrecoupées de torrents et de chemins qui ouvrent divers passages aux voyageurs pour pénétrer dans les Alpes.

Si donc la première ceinture de montagnes, qui

environne Nice, n'a que 200 à 867 mètres d'élévation, les secondes chaines, soit dans le haut comté de Nice, soit du côté de la Provence, atteignent à une hauteur bien plus considérable, puisque de Ferrion aux sommités de Brauss, Laution, de Mille Fourches et des montagnes voisines, elle n'est pas moindre de 1400 à 2169 mètres et de 560 à 1600 mètres, du côté de la Provence, depuis le Scheron jusqu'aux cimes de Vial, dont les principales sont Toart, St-Jean d'Aurélc et la Baume.

Dans l'intérieur du bassin, entre bon nombre de coteaux adossés aux hauteurs environnantes et s'élevant en terrasses depuis leur base, tels que les campagnes du Piol, les Baumettes supérieures, Ste-Heléne, etc., trois principaux chainons de collines couverts d'oliviers, se détachent au Midi du Mont-Chauve, de la Sereine et garantissent les vents du Nord des localités qui s'étendent à leurs pieds, en font de véritables serres chaudes durant l'hiver. Ces trois chainons de collines sont vers l'Ouest Gairaut, dont la base se lie aux belles campagnes de St-Barthélemy, du Ray et de St-Maurice et vers l'Est, Falicon et Rimier, le premier se termine au vallon de St-André et offre à son sommet le village de Faillon; le second qui aboutit au torrent Paillon par le promontoire des Armirades voit se grouper à ses pieds les quartiers de Cap de Croix, les coteaux de Cimier, de Brancolos, de Carabacel, qui descendent dans la plaine par une pente douce et insensible,

Une foule de buttes, de ravins, de torrents, de sillons, que l'on dirait avoir été creusés à d'autres époques par l'action longtemps continue des courants d'eau qui auraient rongé leurs flancs, donnent à ces chaines et plus particulièrement à cette lisière de collines, qui borne au Nord-Est et à l'Ouest le bassin de Nice, l'aspect d'un vaste évantail déployé.

Adossée à un rocher élevé de 100 mètres environ au dessus du niveau de la mer, Nice proprement dite descend en amphithéâtre, du Nord-Est au Sud-Ouest, s'approchant par des pentes brusques promptement adoucies, de l'espace angulaire, à peu près plan, qui sépare la gauche du Paillon du rivage de la mer.

Elle est inscrite dans un triangle scalène, dont le plus grand côté du Nord au Sud-Ouest, formant la rive gauche du Paillon, s'étend sur une longueur de 1200 mètres environ, de la place Victor à l'embouchure du Paillon.

Le moyen côté, d'environ 1080 mètres, est formé par le rocher qui du Nord au Sud-Est, s'étend de la place Victor au bord de la mer, au point dit des *Ponchettes*.

Le moindre côté d'environ 1020 mètres, le long de la mer, unit les Ponchettes et l'embouchure du Paillon.

L'angle Sud-Ouest est estimé, à 63 degrés, l'angle Nord à 50° environ et l'angle Sud-Est à 67° environ (1).

Mais Nice actuelle n'est point limitée à ce faible développement : des faubourgs considérables ont pris naissance dans l'angle extérieur du triangle que forment au Nord-Est le côté oriental du Rocher et le haut du Paillon, et surtout le long du rivage de la mer à l'Ouest du Paillon.

Les faubourgs de l'angle Nord-Est, s'étendent d'abord du Rocher et de la place Victor dans la petite vallée de la *Limpia*, à l'embouchure de laquelle a été creusé le port de Nice, et qui coule au pied de la chaine des Mont-Baron, Mont-Alban et le col de Villefranche, qui séparent Nice de Villefranche; et ensuite du Paillon, vers la campagne que bornent les flancs des monts dits le Vinaigrier, le Mont-Gros, etc.; qui font suite aux monts précédents.

(1) Indicateur Niçois.

Les faubourgs situés sur le rivage occidental de la mer s'étendent librement à l'Ouest du côté du Var et s'avancent au Nord, avec ceux de la rive droite du Paillon, vers des campagnes, limités par une série de collines qui, suivant de l'Ouest au Nord-Est, regardent la mer, se relévent peu à peu vers le Nord, pour se diriger ensuite au Nord-Est et à l'Est et revenir au Sud-Est, au Sud et au Sud-Ouest aboutir à quelques métres du Paillon, au point dit, *Montée de Cimier*, un peu en amont de la place Victor, pour s'écarter de nouveau du Paillon, en retournant au Nord-Est et s'en rapprocher enfin en le serrant de plus ou moins près jusqu'au vallon de St-André avec des accidents divers.

Le territoire de Nice proprement dit peut-étre subdivisé dans les cinq zones suivantes :

La première comprendrait le Lazaret, le fort Thaon, le flanc occidental du col de Villefranche, Roquebiliére supérieure, St-Aubert, la Trinité-Victor, l'Ariane, l'Abadie, St-André, Falicon, la Séreine, St-Pancrace, Férié, Magnan supérieur, Magnan inférieur.

La deuxième : Cimier, Brancolar, Cap de Crous, Rimier, Gairaut inférieur, Gairaut supérieur, St-Sylvestre, St-Barthelemy supérieur, Pessicart, St-Pierre de Frésià, la Magdeleine, les Conques, Saint-Jean, St-Philippe.

La troisiéme : Carabacel, St-Lambert, la Foncacida, le Ray, le temple, St-Barthélemy, la Mantica, le Piol.

La quatrième : la Limpia, Riquier, St-Roch, Roquebilière inférieure, Bon voyage, le Mérindol, St-Pons, l'Aubre, l'Eau-Fraîche, Camp-long, Saint-Michel, St-Etienne, la Buffa, les Beaumettes, Ste-Hélène, Baril-le-maçon, Carras, les Saignes, la Caucada.

Enfin, à la cinquième, enclavée dans la précédente, figurerait la ville actuelle composée principalement de

Campo-Santo, (rue Victor) l'ancienne ville, la Croix de Marbre, Beaulieu. — *Indicateur Niçois* 1855 — (1).

(1) Sans vouloir donner une grande extension au chapitre Topographie, M. Chambovet s'était proposé d'en dire assez pour, dans un résumé, déduire quelques conséquences et rendre ainsi son exposé aussi utile que possible.

Malheureusement, ses recherches ayant pour but l'annotation de faits positifs, n'ont pas été faites constamment sans difficultés, et, par exemple, il a frappé envain à la porte de diverses administrations en vue d'obtenir des renseignements dont rien ne légitimait le refus. Cela explique pourquoi il a été forcé d'ajourner l'envoi à notre Société des documents d'une statistique complette.

Aussi, en livrant aujourd'hui à l'impression le résultat de ses investigations, nous nous serions bornés à intituler modestement ce résultat : Fragments de Statistique de la Ville de Nice. Mais l'auteur nous ayant annoncé qu'il était en mesure et nous ayant bien promis de combler immédiatement les lacunes de son travail, nous n'avons pas hésité à attacher à celui-ci un titre que, pourtant, nous sommes réduits à regretter de ne pouvoir justifier. Ainsi, la topographie laisse à désirer, les distances, tout ce qui se rattache à la division de la superficie, etc., n'y ayant point été mentionnés. Ainsi, malgré des demandes réitérées, attendons-nous encore ce qui a trait à l'Hydrographie, à la Géologie, à la Zoologie, etc., tandis que nous sommes forcés de continuer, pour la terminer sous peu, la publication assez avancée des matériaux que nous possédons sur la Météorographie, la Botanique, l'Etat social, l'Archœologie.

Espérons qu'avant la fin de cette publication, l'auteur, comprenant l'importance de nos réclamations, nous aura fait parvenir le complément de son mémoire. Dès-lors, il nous sera permis (sinon en suivant l'ordre établi, du moins dans un appendice ou supplément) d'insérer dans ce volume-ci, le XIXe, une statistique et non des morceaux de statistique sur la ville que M Chambovet avait avec raison à cœur de nous faire connaître dans les moindres détails.

Note du directeur du Répertoire.

Météorographie.

Climat.— Quoique placée à peu près sous la même latitude que Pise, Livourne et Montpellier, quoique située plus au Nord que Hyères, Toulon, Rome surtout, et Naples, Nice rivalise avec cette dernière ville et a une supériorité incontestable sur toutes les autres pour la beauté du climat et la douceur de la température. Ces avantages, elle les doit à sa position topographique, à cette double ceinture de montagnes qui sous la forme d'un amphithéâtre, ouvert seulement au Midi, abritent de tout côté son fertile bassin. C'est principalement en automne et en hiver qu'on peut réellement juger de sa douce température. Rarement la neige se montre sur sa plaine, et, quand il en tombe, elle fond d'ordinaire, ou en tombant, ou dès quelle a blanchi le sol; la gelée apparaît quelquefois, mais dans certaines localités seulement.

Etranger à cette ville et au pays, nous ne devions point juger de son climat par les apparences de quelques années de séjour, mais d'après les expériences des savants, qui, tels que MM. Roubaudi et Risso, se sont occupés de dresser des tableaux exacts des diverses températures et dont la patience ne s'est point d'émentie pendant long temps.

Depuis quelques années seulement que nous habitons ces contrées, la température semblait être entièrement changée; la première année (1846), des pluies extraordinaires firent déborder le Paillon (torrent qui sépare Nice de ses faubourgs) et ne discontinuèrent point pendant trois mois ou environ.

Un hiver assez doux succéda à cette saison pluvieuse, mais l'été arriva ensuite avec des chaleurs extraordinaires.

Etonné de ce presque changement dans la température ordinairement si douce, nous formâmes le projet d'en relever jour par jour les divers degrés. Mais malheureusement une maladie imprévue nous força à demeurer alité pendant plusieurs mois, et nous dûmes renoncer à l'exécution de notre projet.

L'automne et l'hiver de 1847 se présentèrent sous de facheux auspices. Tous les journaux de l'Europe ont parlé de ces pluies torrentielles qui emportèrent des ponts, détruisirent une partie des routes et nous isolérent pendant quelque temps, sans cependant nous engloutir, comme de mauvais plaisants l'écrivirent, fesant ainsi un tort considérable à la ville de Nice dont l'un des principaux revenus consiste, on ne l'ignore pas, dans l'argent qu'y laissent les étrangers.

Certainement la température ordinaire de Nice est sans pareille, quoique le vent y soufle quelquefois avec fureur pendant 30 à 40 jours ; la pluie y tombe pendant un mois et la gelée y arrive aussi quelquefois.

A Nice, trois vétements différents y seraient nécessaires dans la journée : le premier pour les matinées qui y sont très fraiches ; le second, de 10 heures à 4, où les chaleurs sont excessives, et le troisiéme pour le soir où l'humidité se fait sentir.

Aussi, par ces transitions subites de la chaleur à l'humidité, les rhumes y sont très fréquents. La température change brusquement et plusieurs fois dans la même journée.

L'exposition des maisons presque toutes au Midi contribuent souvent à éprouver la santé par l'effet de la fraîcheur, quand on quitte les promenades.

Protégée contre le Nord-Ouest par les collines qui l'entourent de ce côté, Nice est à l'abri de ce terrible mistral qui désole et refroidit les côtes et l'intérieur

de la Provence. Elle doit à sa position seule, la température plus douce de son climat. Mais elle n'échappe pas aux vents du Nord et du Nord-Est, qui y soufflent assez souvent durant l'hiver et le printemps, et qui suppléent aux fonctions que les médecins provençaux ont attribuées au Mistral, de chasser au loin les vapeurs malfaisantes.

Bornée à l'Est et à l'Ouest par de longues collines qui vont par échelons s'adosser vers le Nord à de hautes montagnes qui sont elles mêmes dominées par un double rang de monts plus élevés, c'est à cette position presque unique dans l'Europe méridionale que cette ville doit la renommée dont elle a joui dans tous les temps et que les physiciens, les naturalistes et les médecins ont rendue célèbre, à cause de la salubrité et de la douceur de son climat.

La beauté et la pureté d'un ciel presque toujours sans nuage, une température modéle, la salubrité de l'air, une lumière vive, la présence du citronnier cultivé en rase campagne, un sol constamment émaillé de fleurs dont un grand nombre sont originaires des tropiques, une nature qui se renouvelle sans cesse, font de ce coin de terre une serre chaude en hiver et un séjour délicieux dans toutes les saisons de l'année.

Mais pour faire apprécier d'une manière exacte les qualités bienfaisantes d'un climat, des observations météorologiques sont indispensables. En effet, la différence qui sépare le maximum et le minimum de la température, non seulement fait connaître la moyenne proportionnelle de l'état atmosphérique d'un pays, mais elle en détermine encore les oscillations, et ces oscillations sont précisément ce qui exerce le plus d'influence sur la constitution sanitaire d'une région, sur la vie et sur la mort de ses habitants.

Observations thermométriques faites à Nice, de 1830 à 1842 inclusivement.

(Thermomètre Réaumur et centigrade.)

Variabilité de la température pendant l'année et les saisons.

	MAXIMUM		MINIMUM		MOYENNES		OSCILLATᵉ	
	R.	C.	R.	C.	R.	C.	R.	C.
Année.	25,5	31.8	-2,0	-2,5	12,7	15,9	27,5	34,3
Hiver.	16.5	20.6	-2,0	-2,5	7,7	9,6	18,5	23,1
Printemps	24.0	30.0	4,6	5,7	14,4	18,0	19,4	24,3
Eté.	25.5	31 8	8,0	10,0	18,6	23,2	17,5	21,8
Automne.	20.9	26.1	-1,0	-1,2	10,3	12,8	21,9	27,3

Différence de la température moyenne des saisons.

De l'hiver au printemps.		Du printemps à l'été.		De l'été à l'automne.		De l'automne à l'hiver.	
R.	C.	R.	C.	R.	C.	R.	C.
6,7	8,3	4,2	5,2	8,3	10,3	2,6	3,2
Différence moyenne des saisons.						5,4	6,8

Variabilité de la température des mois et des jours.

	MAXIMUM.		MINIMUM.		MOYENNES.		Extrême oscillation des mois.		Minime oscillation des mois.		Extrême oscillation des jours.		Minime oscillatoin des jours.	
	R.	C.	R.	C	R.	C.	R.	C.	R.	C.	R.	C.	R.	C.
Janvier . . .	12,5	15,6	-2,0	-2,5	6,5	8,1	14,5	18.1	0,0	0,0	10,3	12,8	0,2	0,3
Février . . .	14,5	18,1	-0,5	-0,6	7,6	9,5	15,0	18,1	0,0	0,0	8,4	10,5	1,3	1,6
Mars	16,5	20,6	1,0	1,2	9,0	11,2	15,5	19,3	0,0	0,0	8,1	10,1	1,1	1,3
Avril	21,7	27,0	4,6	5,7	11,6	14,5	17,1	21,3	0,0	0,0	8,2	10,2	0,1	0,1
Mai	22,5	28,1	7,3	9,1	14,4	18,0	15,2	19,0	0,0	0,0	8,4	10,5	1,2	1,4
Juin.	24,0	30,0	10,0	12,5	17,2	21,5	14,0	17,5	0,0	0,0	6,5	8,1	2,1	2,6
Juillet. . . .	24,8	31,0	13,0	16,2	19,4	24,2	11,8	14,7	0,0	0,0	6,2	7,7	2,0	2,5
Août	25,5	31,0	12,0	15,0	19,5	24,3	13,5	16,8	0,0	0,0	5,5	6,8	0,0	0,0
Septembre. .	24,0	30,0	8,0	10,0	17,3	21,6	16,0	20,0	0,0	0,0	7,9	9,8	0,0	0.0
Octobre. . .	20,9	26,1	5,1	6,3	13,3	10,8	15,8	19,7	0,0	0,0	8,2	10,2	0,0	0,0
Novembre. .	17,1	21,3	1,9	2,3	10,1	12,6	15,2	19,0	0,0	0,0	7,7	9,6	0,0	0,2
Décembre. .	14,6	18,2	-1,0	-1,2	7,3	9,2	15,6	19,5	0,0	0,0	6,4	8.0	1,0	1,0

Différence moyenne dans la succession des mois.

	R.	C.
De janvier à février	1,1	1,3
De février à mars, ...	1,4	1,7
De mars à avril	2,8	3,5
D'avril à mai	2,8	3,5
De mai à juin.	2,8	3,5
De juin à juillet	2,2	2,7
De juillet à août. . . . . . , . .	0,1	0,1
D'août à septembre	2,2	2,7
De septembre à octobre.	3,8	4,7
D'octobre à novembre.	3,4	4,2
De novembre à décembre, . . .	2,8	3,5
De décembre à janvier.	0,8	1,0
Différence moyenne des mois. .	2,1	2,6

N. B. Les extrémes et, parconséquent, les oscillations de la température des quatre saisons et des mois, ne sont pas toutes les années aussi prononcées que dans les observations relatives à la période des treize années ci-dessus. Il y a des années où le thermomètre ne tombe en hiver qu'à 2 ou 3 degrés au dessus de zero, et il ne monte pas en été au delà de 22 d. Réaumur. Ordinairement l'échelle que le thermomètre parcourt la nuit et le jour est ainsi qu'il suit :

	Réaumur.	Centigrade.
Janvier	de 3 à 8	de 3,7 à 10
Février	de 5 à 10	de 6,2 à 12,5
Mars.	de 6 à 12	de 7,5 à 15
Avril.	de 8 à 14	de 10 à 17,5
Mai.	de 11 à 16	de 13,7 à 20
Juin	de 14 à 18	de 17,5 à 22,5
Juillet	de 16 à 21	de 20 à 26,2
Août.	de 18 à 22	de 22,5 à 27,5
Septembre. . . .	de 13 à 19	de 16,2 à 23,7
Octobre	de 10 à 16	de 12,5 à 20,0
Novembre	de 7 à 13	de 8,7 à 16,2
Décembre	de 6 à 11	de 7,5 à 13,7

Cette période de treize années (1830 à 1842) d'observations thermométriques faites chaque jour, à deux heures après midi, le soir à neuf heures, et le matin au lever du soleil, époques de la journée où le mercure arrive au maximum et au minimum de la température, démontre que le thermométre Réaumur descend dans le courant de l'année 2 ou 3 fois seulement, au point ou au dessous du point de congélation, ce qui, au reste, n'arrive pas régulièrement tous les ans, mais d'ordinaire dans la proportion de deux années sur trois.

En hiver, le minimum de la température n'a jamais été plus bas de deux dégrés au dessous de zéro; encore cette basse température, qui généralement ne représente que le froid de la nuit, du matin ou du soir, ne dure que quelques heures. Vers le milieu du jour le thermométre ne descend guére plus bas de 5° au dessus de zéro, et la plus haute température ne monte pas au delà de 16°.

Au printemps, le minimum de la température est de 5°

et le maximum de 24 degrés. En été, le thermomètre s'élève très rarement au dessus de 24 à 25 degrés, et le minimum dans cette saison n'a jamais été au dessous de 8 degrés en automne ; le point le plus haut où le thermomètre arrive est 21 degrés, le minimum 1 degré au dessous de zéro ; mais la température des quatre saisons n'atteint pas, toutes les années, de tels extrêmes ; généralement l'échelle que parcourt le thermomètre est de 4 à 11 degrés, en hiver ; 10 à 17 degrés, au printemps ; 16 à 21 degrés, en été ; 8 à 15 degrés, en automne.

La température moyenne peut être évaluée, par treize années d'observations, pour l'hiver, à 7 d. 7 ; pour le printemps, à 14 d. 4 ; pour l'été, à 18 d. 6; pour l'automne, à 10 d. 3, et pour l'année entière, à 12 d. 7, soit qu'on calcule cette moyenne par la méthode ordinaire, soit qu'on la déduise des observations faites avec des thermomètres à maxima et à minima, soit enfin qu'on la base sur la moyenne de 9 heures du soir. Les moyennes des mois d'octobre et d'avril sont encore très rapprochées de celles de l'année; seulement celles du mois d'octobre sont un peu plus fortes, celles du mois d'avril un peu plus faibles. Pendant ces treize années, la moyenne la plus basse a été de 11 d. 4 ; la plus haute, de 14 d. 6, différence en maximum, 3 d. 7. Ainsi, la moyenne de 12 d. 7, résultant des treize années présente une erreur probable de 3 d. 2. Enfin le climat de Nice (voir le tableau des observations thermomètriques) offre pour différence moyenne de la température des saisons, 5 d. 4, tandis que, dans la succession des mois de l'année, la différence moyenne n'est que de 2 d. 1.

Comme la saison d'hiver, qui est celle du séjour des étrangers à Nice, mérite le plus de fixer l'attention, sous le rapport des variations thermométriques, nous avons plusieurs fois procédé aux observations qui la concernent,

avec 3 thermomètres de comparaison, un au Nord, à l'abri de tout rayonnement ; le second , au soleil , en plein vent; le troisième, au soleil, dans des lieux abrités par des murs , ou exposés à l'action du rayonnement produit par les parois voisines , soit verticales , soit inclinées.

Le premier, de midi à trois heures, marquait environ 8 d. à 10; le second , 20 à 25 d.; le troisième, 30 à 33 d. Ce dernier degré est à peu près le plus haut auquel , pendant l'année , le mercure arrive dans la colonne thermomètrique , puisque , en été , il est très rare que le thermomètre exposé au soleil, ou dans des lieux abrités, s'élève au dessus de 35 d. à 40 degrés.

De ce qui précède il résulte qu'en hiver , entre les expositions du Midi et celles du Nord , l'ombre et le soleil, entre les lieux habités surtout et ceux qui sont en plein air ou à l'ombre , il y a une différence de 12 à 14 d. Ces brusques transitions du chaud au froid , pouvant être nuisibles aux personnes d'une constitution faible et délicate, et particulièrement à celles prédisposées à la phthysie pulmonaire , il est prudent de faire usage d'ombrelles dans les longues promenades au soleil. Après la promenade , il ne faut pas s'arrêter long-temps dans les lieux ombragés, quand même on serait muni d'un manteau. Enfin , par le rayonnement vers les régions supérieures de la chaleur des corps terrestres, qui refroidissent d'autant plus considérablement les couches inférieures de l'air que le temps est calme et serein , on remarque encore que le froid qu'on éprouve dans ce pays , en hiver , est très vif le matin et le soir comparativement au reste de la journée ; ce qui explique pourquoi , à Nice , on est plus sensible au froid , que dans d'autres pays bien moins chauds. Par le refroidissement de l'air , qui est une conséquence de la pureté et de la sérénité du ciel , il convient de ne pas sortir le matin avant 10 heures , et de rentrer le soir avant 3 ou 4 heures.

Il est très probable qu'à différentes époques, des températures plus chaudes et plus froides surtout, ont dû dépasser les limites que nous avons tracées, puisque des gelées, à la vérité, séculaires, ont parfois frappé de mort grand nombre d'oliviers, et l'on sait que cet arbre ne cesse de vivre qu'à 8 à 9 d. au dessus de zéro. Mais, ainsi qu'on le remarque partout ailleurs, on peut regarder ces températures comme des exceptions fort rares et corrélatives à la température générale de l'Europe. D'ailleurs, on sait que diverses circonstances atmosphériques, jointes au rayonnement nocturne, peuvent accidentellement faire descendre sur un point donné du globe, les couches très froides et très sèches situées dans les hautes régions. Aussi, on a vu des hivers où le froid était plus fort dans le Midi que dans le Nord de la France.

Il paraît aussi que dans le siècle dernier, les hivers rigoureux furent plus fréquents, témoins ceux des années 1709, 1749, 1768, 1782, 1789 et 1792, pendant lesquels le froid causa de grands dommages aux arbres, aux fruits juteux et aux oliviers.

Papon rapporte, dans son histoire de Provence, que durant les siècles antérieurs, pendant les années 1302, 1364, 1460, 1506, 1564 et 1601, il fit en Provence des froids si excessifs, que beaucoup de vignes, d'oliviers, d'amandiers et la plupart des arbres fruitiers périrent.

D'après les observations météorologiques faites par M. Risso dans le siècle où nous vivons, le froid le plus rigoureux a été celui du onze janvier 1820. Le thermométre baissa durant une demi heure jusqu'à 7 d. 7 au dessous de zéro, et presque tous les orangers périrent. La plus grande chaleur a été celle de Juillet 1808; le thermomètre est monté jusques à 26 degrés 7.

Ces documents prouvent que la température de Nice ne

serait pas maintenant plus froide que dans les temps passés, et que le climat n'aurait pas été détérioré, ainsi qu'on le croit généralement dans ce pays. Au contraire, tout porte à faire penser que par la destruction des forêts qui, avant le XIVe siècle, couvraient les montagnes environnantes, la constitution de l'air aurait subi un changement dans son état hygrométrique; l'air serait plus sec et le pays moins à l'abri des vents, dont la violence est toujours en raison inverse des obstacles qu'ils rencontrent. Mais, par contre, le climat serait plus doux en hiver, et moins chaud en été.

M. Arago, par des calculs très ingénieux et très intéressants tirés de documents astronomiques et agronomiques, a établi qu'en deux mille ans la température générale de la masse de la terre n'a pas varié de la dixiéme partie d'un degré, et que si quelques climats, quelques localités ont subi des changements, ils doivent être attribués aux travaux agricoles. Il a prouvé que si en Europe et plus particulièrement dans l'Amérique du Nord, le climat de certaines contrées s'est sensiblement modifié, si les hivers y sont aujourd'hui moins rudes et les étés moins chauds; en d'autres termes, si les extrêmes des températures observées en janvier et juillet se rapprochent d'année en année, ces modifications sont l'effet du défrichement, du déboisement des plaines et des montagnes, du desséchement des marais, et de la formation même de larges clairières dans les forêts conservées, puisque, dans les contrées où ces opérations de l'industrie humaine n'ont pas eu lieu, là où l'aspect physique n'a pas sensiblement varié depuis une longue suite de siècles, le climat n'est devenu ni plus chaud, ni plus froid.

Nous étions embarrassé pour le choix à faire sur les différentes notes qui avaient été recueillies sur la

température soit par M. Risso, pendant vingt ans, soit par M. Roubaudi, pendant treize ans, l'un et l'autre ayant pendant ces laps de temps, relevé jour par jour les divers degrés de température. Les imiter en prenant nous même de pareilles notes, eut été chose longue et difficile, notre état nous obligeant de nous absenter.

Dans cette position délicate, nous avons mûrement étudié les ouvrages de ces deux écrivains; nous avons trouvé une différence légère, il est vrai; mais aidé des conseils et des lumières d'hommes spéciaux qui avaient tous connu feu M. Risso et fréquenté M. Roubaudi, avec lequel nous avons eu diverses entrevues, nous avons adopté les tableaux de ce dernier; tableaux que nous avons copié en entier. Mentionner en même temps ceux de M. Risso, c'était rendre justice à un homme dont la science regrette la perte.

Cependant, désireux de présenter un tableau de fraiche date et fait avec tout le soin possible, nous nous sommes occupés depuis octobre 1846 jusqu'en octobre 1847 de relever jour par jour les divers degrés de température, dont voici l'exposé :

	Température moyenne (therm. R.)	Etat atmosphérique.
Novembre 1846	+ 12 : 2	27 pouces 11 lig. 1
Décembre id.	+ 6 : 3	27 — 12 — 2
Janvier 1847	+ 7 : 8	27 — 6 — 3
Février id.	+ 7°, 6	27 — 9 — 6
Mars id.	+ 8°, 1.	27 — 10 — 3
Avril id.	+ 9°, 4	27 — 11 — 2
Mai id.	+ 13° 6	27 — 10 — 3
Juin id.	+ 13° 10	27 — 11 — 1
Juillet id.	+ 14° 2	27 — 9 — 3
Août id.	+ 14° 1	27 — 10 — 9
Septembre id.	+ 13° 9	27 — 11 — 2
Octobre id.	+ 13° 2	27 — 10 — 2

Pour offrir à nos lecteurs les moyens de comparer la température moyenne de l'année et des saisons du climat de Nice, avec celles de différents autres pays, nous allons donner, après l'exposé d'observations barométriques faîtes dans cette ville, un tableau synoptique de plusieurs climats différents.

Nous avons emprunté les résultats de ce travail aux ouvrages de MM. le baron de Humboldt et James Clark.

Observations barométriques faites à Nice de 1830 à 1842 inclusivement.

Variabilité barométrique pendant l'année et les saisons.	MAXIMUM.	MINIMUM.	MOYENNES	OSCILLATIONS.
Année. . . .	28, 6, 0	27, 0, 8	27, 11, 8	1, 5, 2
Hiver	28, 6, 0	27, 0, 5	27. 11, 8	1, 1, 0
Printemps. .	28, 4, 6	27, 4, 8	27, 11, 4	0, 11, 8
Eté	28, 3, 9	27, 6, 1	28, 0, 2	0, 9, 8
Automne . .	28, 5, 2	27, 2, 7	27, 11, 9	1, 2, 5

Différence barométrique moyenne des saisons.

De l'Hiver au Printemps.	Du Printemps à l'Eté.	De l'Eté à l'Automne.	De l'Automne à l'Hiver.
0, 0, 4	0, 0, 8	0, 0, 3	0, 0, 1

Variabilité barométrique des mois.

	MAXIMUM.	MINIMUM.	MOYENNES.	OSCILLATIONS.
Janvier . . .	28, 6, 0	27, 2, 4	28, 0, 0	1, 3, 6
Février . . .	28, 5, 2	27, 0, 8	28; 0, 1	1, 4, 4
Mars	28, 4, 7	27, 4, 2	27, 11, 5	1, 0, 5
Avril	28, 3, 5	27, 4, 3	27, 10, 9	0, 11, 2
Mai	28, 3, 9	27, 7, 2	27, 11, 3	0, 8, 7
Juin	28, 3, 0	27, 8, 8	28, 0, 1	0, 6, 2
Juillet , . . .	28, 2, 9	27, 8, 1	28, 0, 4	0, 6, 8
Août	28, 2, 7	27, 8, 4	28: 0, 3	0, 6, 8
Septembre . .	28, 3, 9	27. 6, 0	28, 0, 0	0, 9, 9
Octobre. . . .	28, 4, 9	27, 3, 1	28, 0, 2	1, 1, 8
Novembre . .	28, 4, 7	27, 6, 3	28, 0, 2	0, 10, 4
Décembre. . .	28, 4, 9	27, 4, 3	27, 11, 5	1, 0, 6

Différence barométrique moyenne dans la succession des mois.

De janvier à février	0, 0, 1.
De février à mars	0, 0, 6.
De mars à avril.	0, 0, 6.
D'avril à mai.	0, 0, 4.
De mai à juin	0, 0, 8.
De juin à juillet.	0, 0, 3.
De juillet à août	0, 0, 1.
D'août à septembre.	0, 0, 3.
De septembre à octobre	0, 0, 2.
D'octobre à novembre.	0, 0, 0.
De novembre à décembre	0, 0, 7.
De décembre à janvier	0, 0, 5.
Différence moyenne des mois. .	0, 0, 1.

Tableau Synoptique de la température moyenne de différents climats.

Bandes iosthermes.	NOMS des LIEUX.	POSITION en Latitude.	POSITION en Longitude.	Température moyenne de l'année Therm. centigrade.	Température moyenne des saisons. Hiver.	Printemps.	Eté.	Automne.	MAXIMUM et minimum. Température moyenne du mois le plus chaud.	Température moyenne du mois le plus froid.
Bandes isothermes de 0° à 5°	St-Pétersbourg .	59° 56	27° 59 B	-8° 3	-8° 3	3° 4	16° 7	3° 7	13° 7	-13° 0
	Moscou. . . .	55, 45	35, 12 E	4, 5	11, 8	6, 7	19, 5	3, 5	21, 4	-14, 4
Bandes isothermes de 5° à 10°	Stockholm. . .	59, 20	16, 45 E	5, 7	-3, 6	3, 5	16, 6	6, 2	17, 8	-5, 1
	Copenhague . .	55, 41	10, 15 E	7. 6	-0, 7	5, 1	17, 0	9, 1	18, 7	-2, 7
	Edimbourg. . .	55, 57	5, 30 U	8, 8	3, 7	8: 0	14, 6	9, 2	15, 2	3, 5
	Dublin. . . .	53, 21	8, 39 O	9, 5	4, 0	8, 5	15, 3	10, 0	16, 2	1, 9
	Berne	46, 59	5, 6 E	9, 6	0, 0	9, 4	19, 2	9, 9	19, 6	-0, 8
	Genève. . . .	46; 12	3, 48 E	9, 6	1, 5	8, 7	18, 3	10, 0	19, 2	1, 2
	Vienne. . . .	48, 12	14, 2 E	10, 3	0, 4	10, 7	20, 7	10, 3	21, 4	-3, 0

Bandes isothermes de 10° à 15°	Paris	48, 50	0, 0	10, 6	3, 7	9, 6	18, 1	10, 8	18, 5	2, 3
	Londres	51, 30	2. 25 O	10, 2	4, 2	9, 2	17, 1	10, 3	18, 0	3, 2
	Turin	45, 4	5, 20 E	11, 8	3, 7	15, 0	21, 2	7, 5	21, 6	0, 6
	Philadelphie	39, 56	77, 36 O	11, 9	0, 1	10, 8	23, 3	13, 6	25, 0	0, 4
	New-York	40, 40	76, 18 O	12. 1	-1, 2	10, 7	26, 2	12, 5	27, 1	-3, 4
	Pekin	39, 54	114, 7 E	12, 7	-3, 1	13, 5	28, 1	12, 4	29, 1	-4, 1
	Milan	45. 28	6, 51 E	13, 2	2, 4	13. 4	22, 8	13, 8	23, 7	2, 3
Bandes isothermes de 15° à 20°	Marseille	43.,17	3, 2 E	15, 0	7, 5	14, 2	22, 5	15, 6	23, 7	6, 9
	Florence	43. 46	8, 55 E	15, 0	6, 7	13, 3	23, 3	15, 9	24, 5	5, 4
	Montpellier	43. 36	1, 32 E	15, 2	6, 7	13, 7	24, 3	16, 1	25, 7	5, 6
	Gênes	44, 28	6, 37 E	14, 6	6, 8	14, 7	23, 9	17, 1	24, 9	6, 3
	Pise	43. 43	8, 4 E	15. 7	7, 9	13, 9	24, 1	17, 0	25, 4	6, 6
	Rome	41. 53	10, 7 E	15, 8	7, 7	14, 3	24, 0	17, 1	25, 0	5, 7
	Nice	43,	4, 66 E	15, 9	8, 9	14, 5	23, 0	17, 0	24, 3	8, 1
	Naples	40. 50	11, 57 E	16, 2	9, 4	16, 8	24, 1	15, 1	24, 8	7, 9
Bandes isothermes de 20° à 25°	Funchal (Ile de Madère)	37, 37	19, 16 O	20, 3	18, 0	18, 8	22, 5	22, 4	24, 2	17, 8
		34, 48	41, E	21, 1	16, 4	18, 7	26, 8	22, 5	28, 5	15, 6
Bandes isothermes au dessus de 25°	Le Caire	30, 2	28, 58 E	22, 4	14, 7	23, 1	29, 5	21, 9	29, 9	13, 4
	La Vera Crux	19, 11	98, 21 O	25, 4	22, 2	25, 5	27, 5	29, 5	27, 7	21, 7
	La Havane	23, 10	84, 33 O	25, 6	21, 8	26, 1	28, 5	26, 1	28, 8	21, 1

Les plus grandes élévations du mercure dans le baromètre, observées de 1830 à 1842, ont été de 28 p. 6' o'', et les dépressions les plus considérables de 27 p. o' 8'' ; moyenne 27 p. 11' 8,'. Par un cas extraordinaire, les 24, 25 et 26 fevrier 1838, le baromètre est descendu à un point où on ne l'avait jamais vu ; le soir du 25, le mercure tomba à 26 p. 10 lignes et se tint ainsi abaissé pendant toute la journée du 26 ; il ne survint cependant rien de remarquable, si ce n'est que l'hygromètre était à l'humide et qu'il tomba une petite pluie.

Pendant les mêmes treize années d'observations, nous avons noté que la plus haute moyenne du baromètre a été de 28 p. 2' 3'' et que la plus basse a été de 27 p. 11' 2''. La différence étant de trois lignes et un dixième, on en peut conclure que la moyenne, est, en erreur probable, de trois lignes, 1 dizième. Dans ce pays les plus grandes ascensions et les plus grandes dépressions du mercure ont lieu depuis le mois d'octobre jusqu'au mois de mai, et surtout dans l'intervalle des mois de janvier, fevrier et mars. Les moindres élévations et les moindres dépressions se présentent d'ordinaire dans les mois de juin, juillet, août et septembre.

Quoique l'objet principal du baromètre soit d'indiquer la pression de la colonne d'air, les variations de cette même pression sont si étroitement liées avec les divers autres phènomenes atmosphériques qu'on a recours à cet instrument pour prédire 24 heures à l'avance le beau et le mauvais temps.

Il est reconnu qu'à Nice, les grandes dépressions ont pour cause générale, les vents, notamment ceux du Sud-Ouest, du Sud-Sud-Est et du Nord-Est. Les vents du Nord et du Nord-Ouest tiennent ordinairement le baromètre au dessus de la hauteur moyenne. Les dépressions

graduelles et lentes annoncent des pluies continuelles, ou un temps variable de longue durée, tandis que, lorsque le mercure s'élève beaucoup et lentement, il est presque toujours le présage d'un beau temps continu. Dans ces deux cas, la condensation et la raréfaction des nuages, ainsi que l'élévation des vapeurs, ont lieu d'une manière graduelle, uniforme et lente. L'atmosphère, par conséquent, ne perd ou ne prend de l'élasticité qu'après un long espace de temps. Après ou durant des pluies abondantes ou de longue durée, le mercure, pour peu qu'il s'élève ou continue à s'élever, est presque toujours un indice de beau temps. Mais, comme partout ailleurs, à Nice, le baromètre est sujet à des anomalies: le mercure s'élève parfois par un temps humide et pluvieux, tandisque, d'autres fois, il s'abaisse considérablement par un temps sec et beau. Ces anomalies sont souvent produites par des contrastes de vents, du Sud et du Nord. On observe que lorsque ces deux vents régnent simultanément, l'un dans la région supérieure de l'atmosphère, l'autre dans la région inférieure, si le vent le plus près de la terre est Nord, et le vent le plus haut, Sud, il ne pleuvra pas, quoique le baromètre soit très bas. Si, au contraire, c'est le vent du Nord qui est le plus élevé et celui du Sud, le plus bas, il tombera le plus souvent de la pluie, quoique le baromètre soit très haut. Mais en général ces variations, nous l'avons dit, sont l'effet de changements survenus dans l'atmosphère; le beau temps suit presque toujours les élévations; un temps mauvais, la pluie, le vent succèdent aux dépressions, et, lorsque ces variations sont subites, considérables, le beau, comme le mauvais temps, est de courte durée, et cela par la raison inverse que nous avons donnée (voyez le tableau des observations barométriques.)

Passons, maintenant, aux observations hygrométriques faites à Nice, dans la même période de 13 années, c'est-à-dire de 1830 à 1842 inclusivement.

Variabilité hygrométrique pendant l'année et les saisons.

	MAXIMUM.	MINIMUM.	MOYENNES	OSCILLATIONS.
Année. . . .	90, 0	15, 0	58, 2	75, 0
Hiver	90, 0	15, 0	57, 0	75, 0
Printemsps. .	90, 0	25, 0	58, 6	65, 0
Eté	86, 0	22, 0	58, 2	64, 0
Automne . .	90, 0	18, 0	59, 1	72, 0

Différence hygrométrique moyenne des saisons.

De l'Hiver au Printemps.	Du Printemps à l'Eté.	De l'Eté à l'Antomne.	De l'Automne à l'Hiver.
1, 6	0, 4	0, 9	2, 1
Différence moyenne des saisons.			1, 2

Variabilité hygrométrique des mois.

	MAXIMUM.	MINIMUM.	MOYENNES	OSCILLATIONS.
Janvier.	90, 0	18, 0	51, 0	75, 0
Février	90, 0	21, 0	55, 8	69, 0
Mais.	84, 0	17, 0	58, 8	67, 0
Avril..	90, 0	25, 0	58, 8	65, 0
Mai..	81, 0	27, 0	59, 4	54, 0
Juin	77, 0	31, 0	57, 6	46, 0
Juillet	75, 0	28, 0	58, 3	47, 0
Août..	75, 0	26, 0	58, 0	49, 0
Septembre.. . .	86, 0	22, 0	58, 3	64, 0
Octobre.	89, 0	18, 0	60, 0	71, 0
Novembre. . . .	90, 0	26, 0	58, 0	64, 0
Décembre. . . .	90, 0	20, 0	59, 4	70, 0

Différence hygrométrique moyenne dans la succession des mois.

De janvier à février	0, 3
De février à mars, ...	3, 0
De mars à avril	0, 0
D'avril à mai	0, 6
De mai à juin.	1, 8
De juin à juillet	0, 7
De juillet à août. . . . . . , . .	0, 3
D'août à septembre	0, 3
De septembre à octobre.	1, 7
D'octobre à novembre.	2, 0
De novembre à décembre, . . .	1, 4
De décembre à janvier.	3, 3
Différence moyenne des mois. .	1, 2

Si dans le climat de Nice, on ne connait pas les extrêmes du chaud et du froid, on y éprouve en revanche, quoique assez rarement, les extrêmes de la sécheresse et de l'humidité. Des observations que nous avons faites avec l'hygromètre de SAUSSURE, il résulte que le maximum de l'humidité y est de 90, le minimum de 15, la moyenne de 58, 2. Les plus grandes oscillations affectent ordinairement les mois de janvier, février, mars, avril, septembre, octobre, novembre et décembre. Les moindres oscillations, ceux de mai, juin, juillet et août.

Au reste, la marche de l'aiguille de cet instrument étant en général conforme, quoique dans un sens inverse, à celle du mercure dans la colonne barométrique, il s'en suit que le beau et le mauvais temps exercent la même action sur l'hygromètre que la sécheresse de l'air ou l'humidité. A Nice et dans les environs, la marche de l'instrument et ses grandes oscillations dépendent beaucoup des vents qui régnent dans le pays. (voyez le tableau des observations hygromètriques.)

Aussi, avons nous pensé devoir compléter ce travail sur l'hygromètrie de Nice en général par des recherches ayant pour but de déterminer quels sont en particulier, parmi les quartiers de cette ville et des environs, les plus secs et les plus humides.

L'hygromètre dont nous nous sommes servis pour ces observations comparatives est celui de DANIEL, instrument d'une grande précision pour ces recherches, puisque non seulement, à quelques heures près, il aide à prédire l'arrivée du beau ou du mauvais temps, mais il indique encore le poids positif de la vapeur aqueuse répandue dans une portion donnée de l'espace ou de l'air.

La plupart de ces observations ont été faites dans les divers quartiers, à peu près pendant une heure et elles

ont été répétées à différentes époques du jour et de l'année.

Afin de déterminer le plus exactement possible les différences de sécheresse et d'humidité des localités, et de tenir compte des variations fortuites qui pouvaient subvenir dans l'atmosphère durant les expériences, nous commencions toujours à les faire sur un point donné de la ville, puis, quand elles étaient terminées dans les divers quartiers, nous avions soin de tenir compte des degrés et des variations du thermomètre et des vents qui régnaient.

Le résultat de ces observations a été qu'il existe une différence assez sensible dans les quantités de vapeur aqueuse répandue dans l'air des divers quartiers de la ville et des environs, et que cette différence est subordonnée aux différentes saisons, aux vents qui règnent, et quelle est, en outre, plus marquée, le soir et le matin, que pendant la journée. Nous avons, en effet, remarqué que, le matin et surtout le soir, l'hygromètre nous signalait dans les divers quartiers observés, une différence entre eux de plusieurs degrés, tandis qu'une heure après le lever du soleil et avant son coucher, cette diffèrence devenait à peine sensible.

Généralement l'air de Nice est sec, principalement en hiver et au printemps, lorsque souffle le vent du Nord.

Les quartiers où il est le moins chargé de vapeurs aqueuses sont les Ponchettes, la nouvelle ville et ceux qui se rapprochent le plus du château. Dans ceux, au contraire, qui occupent l'enceinte de la ville, notamment celui de la boucherie, celui du marché et en longeant de ce point les boulevards jusques à la place St-François, dans les quartiers, enfin, de St-Jean-baptiste et de la Place-d'Armes, l'air, surtout le soir et le matin, est chargé de quelques degrés de plus d'humidité.

Nous avons aussi reconnu que sur le bord de la mer, au faubourg de la Croix-de-Marbre, et principalement aux campagnes qui sont à la base méridionale de la colline de Cimier, de St-Charles et de Carabacel, l'air est sec comparativement aux quartiers susmentionnés. Mais à la base de ces élévations et particulièrement sur cette vaste plaine qui s'étend sur les derrières des faubourgs de St-Jean-Baptiste et de la Croix-de-Marbre, les degrés d'humidité augmentent à mesure qu'on quitte la grande route et qu'on s'avance dans l'intérieur des terres. Néanmoins, l'humidité contenue dans l'air de cette plaine est évidemment moindre que celle du quartier de Riquier, situé sur la rive gauche du torrent-Paillon et particulièrement des terres de la région du Var, des grenouillères, des sagnes, des iscles. La plus grande humidité du quartier de Riquier, nous nous empressons de le déclarer, est même circonscrite dans cet espace de terrain situé entre la route de Gênes et le chemin de Villefranche, et depuis Campo-Santo jusqu'à la base du col de Villefranche. Dans tous les autres quartiers de cette partie de la plaine de Nice, l'air est beaucoup moins chargé de vapeurs aqueuses, et les degrés d'humidité diminuent à mesure que de l'intérieur des terres on se rapproche des collines et de la grande route de Turin.

Nous avons dît que l'état hygrométrique de l'atmosphère est subordonné aux vents qui régnent. Nous devons ajouter que ceux-ci, selon la direction vers les lieux où ils soufflent, exercent encore des influences locales assez sensibles pour amener des variations dans l'état hygromètrique de l'air de quelques points de la ville et des environs. C'est ainsi que nous avons observé que, quand régnent les vents du Nord, du Nord-Est-Nord-Ouest, de l'Ouest-Nord-Ouest et de l'Est, lesquels font ordinairement passer l'hygromètre au maximum de siccité

et font descendre le thermomètre de plusieurs degrés, certains quartiers de Nice et des alentours, ceux des Ponchettes, du port, ceux situés au pied des élévations adossées à la colline de Cimier, en subissent moins l'influence que les autres. Il est vrai que le vent de l'Est arrive quelquefois à Nice, saturé d'humidité, mais c'est alors que le vent du Sud qui le précède, venant frapper les Apennins, est refoulé vers l'Ouest par les vents du Nord et de l'Est, qui soufflent simultanément et s'opposent à son passage. Il en est de même des vents du Nord-Est et de l'Est-Nord-Est qui, ordinairement, secs, arrivent quelquefois humides, ce qui dépend, en partie, des lieux qu'ils ont parcouru en route et plus particulièrement de ce que, s'engouffrant dans la chaîne des Apennins, laquelle se prolonge jusqu'au près de la mer, ils sont ensuite repoussés à l'Ouest. par le vent de l'Est et se saturent plus ou moins d'humidité en traversant la mer, avant d'arriver à Nice. Lorsque, au contraire, régnent les vents du Sud, du Sud-Sud-Est, du Sud-Ouest et de l'Ouest-Sud-Ouest, les quartiers susmentionnés, ceux de la nouvelle ville, du port et du faubourg de la Croix-de-Marbre, en éprouvent d'ordinaire une action plus sensible, comparativement aux autres quartiers. En effet, ces vents, notamment le Sud, et le Sud-Sud-Est, en traversant la Méditerranée, se saturent plus ou moins de vapeurs aqueuses, suivant leur degré de force et de température, et ce sont ceux qui apportent le plus d'humidité au pays.

Lorsque les vents du Sud-Ouest, et de l'Ouest-Sud-Ouest sont secs et froids, c'est toujours le vent du Nord-Ouest qui régne primitivement. La direction de ce vent n'est pas toujours celle du Nord-Ouest ; si ce vent est très impétueux en s'engouffrant dans la vallée du Rhône, il arrive quelquefois à Nice dans la direction du Sud-Ouest

ou de l'Ouest-Sud-Ouest, selon qu'il rencontre des vents venant des Pyrénées, lesquels le repoussent vers l'Est.

Les vents marins, et particulièrement le vent frais et tranquille du Sud-Est ; exercent sur le climat de Nice une action bénigne et salutaire. Dans la saison froide, ils font monter le thermomètre, tandis qu'en été, ils tempèrent les chaleurs et la sécheresse de l'air. Pendant cette dernière saison, le Sud-Est règne presque exclusivement et périodiquement, à Nice et à la distance de 20 lieues environ, à l'intérieur des terres, depuis 9 ou 10 heures du matin jusques à quatre ou cinq heures du soir ou environ ; ce qui fait que l'échelle que parcourt le thermomètre de Réaumur, est communément de 18 à 22 d.

De toutes les campagnes qui environnent Nice, les quartiers de la région du Var étant ceux que nous avons trouvés les plus humides, il était important de vérifier si, indépendamment de la grande humidité qui y règne le soir, après le coucher du soleil, et à laquelle on attribue les fièvres d'accès que les habitants y contractent surtout au printemps et en automne, saisons oû il se condense le plus de vapeurs aqueuses par les lois du rayonnement nocturne, il pouvait exister dans l'air quelque principe malfaisant, s'élevant de la terre pendant le jour et descendant le soir avec la rosée. On a reconnu dans l'air des pays marécageux et chauds un principe agissant sur l'économie animale avec tant d'énergie qu'il suffit d'un séjour de courte durée dans ces pays et quelquefois même de les traverser seulement, pour en éprouver l'influence maligne. On sait encore que ce principe sur la nature duquel nous ne possédons que de vagues notions, se développe constamment là où les matières organiques mortes sont exposées à l'action de la chaleur et de l'humidité, et on en a conclu que, sous

l'influence de divers agents, les matières organiques produisent des miasmes et que ceux-ci, les déposant en grande partie avec la rosée, sont la cause de l'insalubrité de l'air. MOSCATI en Toscane, RIGAUD de l'Isle dans les marais du Languedoc, M. BOUSINGAULT en Amérique, ont démontré que, dans ces circonstances, la vapeur de l'eau condensée dans l'air, ne tardait pas à se putréfier. Ce dernier savant, ayant analysé la rosée des bords du lac Farciagua, en Amérique, et celle d'autres pays marécageux, n'a pas balancé à la regarder comme une matière organique. Il est même parvenu à y constater la présence de l'hydrogène en fesant passer l'air mal sain, bien desséché, à travers un tube de verre échauffé au rouge. A cette haute température, le miasme se brûlait et la combustion de son hydrogène produisait de l'eau qui était recueillie dans un tube, contenant du chlorate de chaux. En pesant ce tube avant et après l'opération, ce chimiste avait la quantité d'eau formée et par suite la quantité d'hydrogène nécessaire à sa formation.

Dans le but de constater si cette matière organique existait dans l'air du Var, nous avons recueilli le soir, après le coucher du soleil, de la rosée, en veillant bien à ce qu'aucun corps organique ne tombât dans le vase pendant qu'elle s'y précipitait. Evaporant ensuite jusques à siccité cette rosée dans une capsule de verre, après y avoir préalablement ajouté quelques gouttes d'acide sulfurique concentré, nous avons observé qu'elle devenait noire et déposait une matière charbonneuse. Nous croyons, d'après cette expérience, que l'insalubrité de l'air du Var provient plutôt de miasmes, que de causes climatériques, telles que l'humidité, la sécheresse, le froid, le chaud, bien que ces changements subits puissent, de leur côté, exercer une influence fâcheuse sur

l'état sanitaire ; et notre opinion acquiert un nouveau degré de certitude de ce que c'est surtout au printemps et en automne, époques de l'année où tombe le plus de rosée, où se déposent, par conséquent, plus de miasmes, qu'on ressent l'influence maligne de ce quartier, car alors il suffit quelquefois d'y aller chasser, d'y faire une journée de travail, d'y passer une soirée, pour en rapporter la fièvre. S'il est vrai encore que les miasmes des pays marécageux consistent en une matière organique susceptible de se condenser et que, pour se garantir de leurs effets, il suffit de se couvrir le visage d'un mouchoir, d'un simple voile, nous ne saurions trop engager les habitants des rives du Var à prendre cette précaution toutes les fois qu'ils sont obligés de passer une nuit à la belle étoile.

Le quartier de Requier, étant, après celui du Var, le plus humide et le plus mal sain (1), nous avons dû répéter la même expérience sur la rosée qui y tombe, mais nos résultats ayant été négatifs, c'est-à-dire la rosée de ce quartier, additionnée de quelques gouttes d'acide

(1) Pour être à proximité du port, nous avons choisi une habitation convenable par rapport à notre établissement de construction de machines, et bientôt nous avons pu nous convaincre de la vérité des écrits relatifs au quartier de Requier, car non seulement nous avons été maladif, mais notre famille et des amis qui, venus de France, habitaient dans notre voisinage, ont été tous souffrant pendant assez longtemps, spécialement ceux qui, comme nous, étaient obligés de sortir de grand matin et de rentrer tard.

Cependant, malgré la situation de ce quartier entre deux collines, il est à croire que les maisons nombreuses qui s'y élèvent, la rendront plus salubre par les puits également nombreux que l'on y creusera et les emplacements des jardins qui seront travaillés et cultivés.

sulfurique et évaporée ensuite jusques à siccité, ayant donné seulement un résidu de couleur jaune fauve, nous sommes portés à croire que l'insalubrité qui y règne vient plutôt des abondantes sources qui sourdent du sol et dont les eaux retenues dans ces lieux par le peu de déclivité, du terrain, par une multitude de rigoles qui les reçoivent et les gardent dans tous les sens par des fossés permanents destinés à rouir le chanvre, rendent ce quartier humide et mal sain. Or, cette humidité n'affecte que l'homme placé sur le lieu d'où elle émane, tandis que lorsqu'elle est accompagnée de miasmes comme dans le quartier du Var, elle est beaucoup plus dangereuse; elle peut même, par sa volatilité, s'élever à une certaine hauteur, et, poussée par le vent, infecter les habitants des côteaux voisins, comme l'expérience le prouve, par les quartiers que nous avons cités.

Dans l'état de progrès où nous sommes parvenus par la culture des sciences, on peut soutenir qu'il n'y a pas de terrains trop humides ou marécageux, qui ne soient susceptibles de dessèchement et d'assainissement, ou du moins qu'on ne puisse, selon les localités, diminuer l'influence maligne de l'air qu'on y respire. Quand on parcourt les terres de la plaine du Var, et qu'on reconnait que ces lieux sont mal sains par cela même que les eaux y sont retenues en abondance, à cause du peu de déclivité du sol, on est surpris que l'on n'ait pas encore pensé à donner à ces terres de plus larges et plus profonds écoulements, en creusant beaucoup plus de canaux en lignes longitudinales et transversales pour conduire dans le lit du Var et dans la mer ces masses successives d'eau, qui produisent par leur long séjour, avec les matières organiques des miasmes que l'air reçoit à mesure qu'ils se volatilisent, pendant les chaleurs du jour avec les molécules aqueuses, pour retomber le soir et pendant

la nuit, avec la rosée, lorsque la température de l'air a acquis son maximum d'abaissement. Indépendamment des avantages, sous le rapport de l'Hygiène publique, qui resulteraient du dessèchement de ces terres, il y aurait encore ceux non moins importants qui se rattachent à l'économie rurale. Une culture plus soignée et mieux entendue rendrait ces terres plus fertiles et plus productives. Le mûrier, le maïs, le blé, etc., y viendraient très bien, ainsi qu'on le voit dans quelques localités moins humides. Tout le monde sait que l'eau si nécessaire à la végétation, est quelquefois, par sa surabondance, un obstacle à la culture, et tel est l'état des terres du Var en général. Les moyens qu'on emploie pour livrer à la culture et assainir les terrains marécageux ou trop humides varient suivant les dispositions locales. Nul doute qne l'endiguement du Var, qui s'exécute actuellement (nous nous proposons de parler de ce travail à l'article canaux) tout en préservant ce quartier des empiétements des eaux vagabondes de ce fleuve, contribue puissamment à dessécher et à assainir ces terres précieuses. Mais un pareil travail ne suffira pas pour amener le dessèchement nécessaire; un dessèchement par un système de canaux dont un principal et les autres secondaires, serait toujours indispensable pendant un espace de temps assez long, c'est-à-dire jusqu'à ce que par des alluvions réitérées, et au moyen d'écluses, on eût suffisamment exhaussé le sol. Le creusement de ces canaux n'entraînant pas dans une dépense excessive, il serait à désirer que tous les propriétaires s'entendissent ensemble pour se cotiser à l'effet de faire exécuter ces travaux.

Vents. — Les vents qui soufflent à Nice, dans le cours de l'année, sont au nombre de 16, affectant des dénominations vulgaires, prises, en général, des localités d'où ils paraissent venir.

Bien établir la direction de chaque vent, était difficile par la position de Nice, entourée de montagnes. Les vents y tourbillonnent et ne suivent point leur ligne directe. Deux positions spéciales, le château et le fort Mont-Alban, étaient les seuls moyens d'arriver à des résultats plus exacts et c'est sur une de ces hauteurs qu'ont été prises les notes que nous écrivons.

Les seize vents qui soufflent sont :

Nord.	*Tramontana.*
Nord-Nord-Est.	*Grek-Tramontana.*
Nord-Est.	*Gregaou.*
Est-Nord-Est.	*Grek-Levant.*
Est.	*Levant.*
Est-Sud-Est.	*Levant-Siroc.*
Sud-Est.	*Siroc ou vent marin.*
Sud-Sud-Est.	*Miegiou-Siroc.*
Sud.	*Miegiou.*
Sud-Sud-Ouest.	*Miegiou-Lebec.*
Sud-Ouest.	*Lebec.*
Ouest-Sud-Ouest.	*Pounent-Lebec.*
Ouest.	*Pounent.*
Ouest-Nord-Ouest.	*Pounent-Mistraou.*
Nord-Ouest.	*Mistraou.*
Nord-Nord-Ouest.	*Mistraou-Tramontana.*

Les plus fréquents sont le Sud-Est, le Nord, l'Est et le Nord-Est. Les plus rares sont l'Ouest, le Nord-Nord-Ouest, le Nord-Nord-Est, l'Ouest-Sud-Ouest, le Sud, le Sud-Sud-Est et le Sud-Sud-Ouest.

Dans l'ordre des saisons, les plus fréquents sont, en hiver, le Nord-Est, le Nord-Ouest, l'Ouest-Nord-Ouest et le Nord. Au printemps, ce sont le Sud, le Sud-Est, le Sud-Sud-Est et l'Ouest-Nord-Ouest. En été, règne presque exclusivement le Sud-Est auquel succèdent, en automne, le Nord-Ouest, le Nord-Est et l'Est.

Les plus impétueux sont le Sud-Ouest, l'Ouest-Sud-Ouest, l'Ouest-Nord-Ouest, le Nord-Nord-Ouest, le Nord-Est, l'Est-Nord-Est, et particulièrement le Nord-Ouest. Ce dernier, si fort dans toute la Provence, n'est pas moins violent dans le bassin de Nice, soit à cause du peu d'élévation de la première ceinture de collines qui entourent le bassin, soit à raison de l'éloignement et de la coupe irrégulière des montagnes de la Provence. Sa durée est quelquefois de 3, 7 ou 9 jours. Mais, ordinairement, il tombe au bout de 24 heures.

Le vent du Nord, passant en hiver sur les Alpes couvertes de neige, apporte le matin, avant le lever du soleil, une bise, un froid piquant, généralement sec, surtout au printemps. Toutefois, il est rare qu'on éprouve toute sa force dans le bassin à cause des hautes rangées de montagnes qui l'abritent de ce côté. Ordinairement ce n'est que sur la mer, à une certaine distance de la plage, qu'il déploye toute sa violence. On aperçoit alors les vagues s'agiter tumultueusement et devenir houleuses dans le lointain, tandis quelles meurent paisiblement sur le littoral. Cependant, quand le vent du Nord s'élance impétueusement, quand il souffle surtout de concert avec l'Est, l'Ouest ou ses collatéraux, alors il s'aterrit, comme dit le peuple ; il s'engouffre dans la gorge du torrent-Paillon, dans la vallée du territoire de fourrettes, et, ne trouvant d'issue que vers le col de Revel, vers le monticule de St-Aubert, seuls endroits où le terrain s'abaisse, il se jette furieux sur le bassin de Nice, et les quartiers qui bordent le Paillon éprouvent plus particulièrement ses effets.

Lorsqu'il est déchainé et qu'il régne simultanément avec celui du Sud, ce vent fait naître quelquefois en suivant les défilés des montagnes, des phénomènes aériens appelés *foulets*, dans le pays. Au point où ces courants

se rencontrent, ils s'impriment réciproquement un mouvement de rotation qui fait jaillir des tourbillons de poussière à la hautenr de plusieurs mètres. De pareils phénomènes sont quelquefois produits par des courants électriques. Alors, par un temps calme, des colonnes de poussière ou de feuilles séches jonchant le sol, mues en tourbillons par ce fluide, se lèvent, tenant par une extrêmité, à un nuage ; par l'autre, à la surface de la terre. D'autres fois cette puissance d'attraction et de répulsion, résidant ordinairement, dans les nuées orageuses, électrisées les unes positivement, les autres négativement, se montre sous un ciel serein. Il doit exister alors, comme l'a démontré M. Peltier, des nuages invisibles, des zones positives et des zones négatives. Par un temps très calme et sous un ciel serein, nous avons vu, sur une colline des environs de Turin, un monceau de feuilles de blé de Turquie s'élever tout-à-coup en tourbillonnant, à une hauteur prodigieuse, et ces feuilles dispersées dans l'air, retomber sur le sol à de grandes distances.

Nice, il faut le dire, doit au vent du Nord et à ceux qui soufflent des points les plus rapprochés du Nord, le beau soleil et les beaux jours d'hiver dont elle jouit. Ce vent qui régne d'ordinaire le matin avant le lever du soleil, chasse et disperse les nuages qui obscurcissent l'atmosphère. Les vents de l'Ouest, du Nord-Ouest, du Nord-Nord-Est, de l'Ouest-Nord-Ouest, de l'Est, du Nord-Est, et de l'Est-Nord-Est sont ceux qui font passer l'hygromètre au maximum de siccité, ou qui conservent à l'air toute sa sécheresse. Mais les observations hygromètriques, faites avec l'instrument de Daniel, nous ont prouvé qu'en certaines circonstances, assez rares, à la vérité, ces vents, et, en particulier, ceux de l'Est, du Nord-Est, et de l'Est-Nord-Est arrivent à Nice presque saturés

d'humidité. Toutefois, ceux qui apportent le plus d'humidité et amènent les plus fortes pluies et des ouragans, sont le Sud, le Sud-Sud-Est, le Sud-Sud-Ouest et l'Ouest-Sud-Ouest.

En général, ces vents originairement secs, non seulement deviennent chauds, mais humides, parce qu'en procèdant des régions méridionales, ils traversent la Méditerranée dont ils pompent les vapeurs. Quand ils règnent avec violence, ils portent à l'excès la raréfaction de l'air qui, devenant cause à son tour, redouble l'action des vents. Alors ils se précipitent dans le golfe de Nice par bouffées et avec une impétuosité telle que par moment on croirait respirer à la bouche d'un four. Ces vents, heureusement rares, sont aussi nuisibles aux hommes qu'aux plantes. Ils se font sentir de préférence aux personnes d'un tempérament nerveux et délicat, aux femmes surtout et aux hypocondriaques. Ils relachent les fibres, provoquent au sommeil, abbattent la vivacité et chassent la bonne humeur. Dans l'hiver de 1838, ils firent beaucoup de mal aux olives, cautérisèrent le pédoncule au point d'insertion, interrompirent dans le fruit la circulation des sucs nourriciers, et l'olive se détacha de l'arbre, ou se racornit,

C'est d'ordinaire le Sud-Est qui ramène et fixe le beau temps, surtout dans la belle saison. Ce vent, toujours frais et calme, exerce sur le climat de Nice une action bienfaisante. En hiver, il fait monter le thermomètre ; en été, il tempère les chaleurs et la sécheresse de l'air. Durant cette dernière saison, le Sud-Est règne périodiquement à Nice. C'est dans les maisons de campagne, dont les appartements sont exposés au Sud, au Sud-Sud-Est, et au Sud-Sud-Ouest qu'on jouit de la fraîcheur agréable de ce vent en laissant les croisées ouvertes, afin qu'il ne pénètre dans l'intérieur que par les persiennes.

Des expériences faites avec des thermomètres de comparaison, nous ont prouvé que cet instrument, placé au Midi et à l'ombre, dans les lieux les plus exposés au vent du Sud-Est, s'élève moins que celui placé au Nord, à l'abri du vent. Entre ces deux expositions, il y a presque toujours la différence d'un degré ou deux.

La cause de la périodicité de ce vent alizé que les marins appellent encore *vent marin*, *vent bas*, dépend probablement de la température de la mer, qui n'éprouve jamais des variations aussi grandes que celle de la terre. En été, la mer étant plus froide que la terre, l'air qui pose sur cette masse d'eau, se porte vers la côte et dans l'intérieur des terres où l'air est pendant le jour plus léger et plus dilaté. Le voisinage de la mer ne contribue pas moins en hiver, à échauffer l'air. On sait que les terres situées près de la mer, n'éprouvent pas en général des hivers aussi rigoureux que les pays situés dans l'intérieur des terres sous des latitudes égales. La température de la mer étant, en hiver, plus chaude que celle de la terre, les vents qui règnent sur le bord font partager à la terre la température moyenne des mers. En effet, on voit les plantes délicates ou tropicales souffrir moins sur les terres qui avoisinent les mers que dans l'intérieur des terres, bien que situées plus au Midi, témoins les figuiers, les lauriers, les myrthes, les grenadiers qui ne peuvent subsister en pleine terre, au centre de la France, tandis qu'ils croissent naturellement et très bien à Brest.

On connait peu, dans ce pays, les extrêmes du froid et du chaud. A Nice, l'inconstance des vents est extrême; souvent ils changent plusieurs fois par jour; souvent aussi plusieurs vents règnent ensemble avec violence; une tempête aèrienne s'ensuit, et alors ce beau climat passe brusquement du chaud au froid et réciproquement. Ces variations subites, ces contrastes inattendus,

ces coups de vents qui éclatent soudain au milieu des journées les plus calmes, les plus douces, jettent dans l'air une apreté aussi désagréable que nuisible. Ces changements imprévus donnent quelquefois au printemps des retours de froid si inopinés que si, à Nice, il n'y a pas d'hiver, on peut dire en revanche, qu'on n'y trouve pas de printemps. En effet, l'hiver y est si doux, et le printemps si prompt, qu'à moins que le cours de ces deux saisons n'y soit interverti par ces vents orageux, à peine s'aperçoit-on de la transition de l'hiver à l'été.

Les vents les plus impétueux dont on ait conservé le souvenir, furent celui du Sud-Sud-Ouest, du milieu de septembre 1516, qui renversa plusieurs édifices, découvrit une grande partie des maisons et des églises, arracha une grande quantité d'arbres et fit périr tant de bâtiments marchands, et celui du Nord-Nord-Ouest, qui se manifesta dans le courant de février 1803, qui emporta un bâtiment pécheur de nos bords, en moins de trois heures, près des côtes d'Afrique.

Les retours de froids tardifs doivent engager les habitants de Nice et surtout les étrangers à ne pas cesser trop tôt de se couvrir au printemps, lors même qu'on y serait invité par les plus belles journées d'été. Dans ce pays, ce n'est que vers la fin de mai qu'on peut quitter sans crainte les vêtements de laine, les gilets de flanelle, etc. On ne saurait aussi trop conseiller aux étrangers, aux personnes délicates de ne pas s'exposer au grand air, quand il règne de ces coups de vents violents. Mais les Anglais, en général, font le contraire. Ce sont ces moments là qu'ils choisissent de préférence pour faire de longues promenades à pied. Habitués sous leur ciel brumeux et épais, à profiter du premier coup de vent qui disperse les brouillards, pour aller respirer un air

plus raréfié et plus pur, ils oublient qu'à Nice, on ne voit presque jamais de brouillards, que l'air y est sain et que c'est seulement à ces variations subites de température qu'il faut faire ensorte de s'exposer le moins possible.

Pluie. — Des observations faites avec le pluviomètre de Walkins, durant plusieurs années, mais à des intervalles les unes des autres, ont démontré que la plus grande quantité de pluie qui tombe dans le cours de l'année, peut-être évaluée à environ 45 pouces (1), la moindre à 16, et la moyenne à 26. Nous avons encore reconnu que le minimum et le maximum de la quantité de pluie qui tombe dans les quatre saisons, ont d'ordinaire les proportions suivantes : en hiver, de 4 à 7 pouces ; au printemps, de 3 à 8 ; en été, de 2 à 7, et en automne, de 6 à 10.

Météores aqueux. — Il n'est pas rare de voir tomber, à différentes époques de l'année, notamment aux équinoxes, des pluies considérables et continues, pouvant donner 5 pouces d'eau, en moins de 24 heures. La pluie est dans ce pays quelquefois si grosse, si subite et abondante qu'il en tombe jusqu'à demi pouce, en dix minutes de temps. Pendant l'hiver de 1837-1838, il est tombé dans l'espace de 50 jours, jusqu'à 15 pouces d'eau, quantité qui repond parfois à celle d'une année entière, tandis que, durant les deux derniers hivers qui ont suivi, il s'est écoulé à peu près le même espace de temps, sans qu'il soit tombé une goutte d'eau. Dans la belle saison, il arrive aussi que pendant l'espace de 3 à 4 mois, il ne tombe pas de pluie, ou seulement quelques centièmes de pouce.

(1) L'auteur, que nous savons être très familiarisé avec le système métrique, ne devait pas déparer son travail en se servant ici, comme dans d'autres passages, de mots appartenant à l'ancien système aujourd'hui condamné.

Note du directeur du Répertoire.

Tableau de la quantité d'eau tombée chaque année, mois par mois, depuis 1829 jusqu'en 1831, et depuis 1838 jusqu'en 1842, exprimée en pouces. cubes.

	1829.	1830.	1831.	1838.	1839.	1840.	1841.	1842.
	P. C.	P. C.	P. C.	P. C.	P. C.	P C.	P. C.	P. C.
Janvier . . .	8, 50	3, 97	0, 00	1, 38	0, 27	0, 50	4, 00	4, 00
Février . . .	2, 00	0, 90	0, 30	0, 00	6, 63	0, 20	6, 50	0, 70
Mars	7, 50	0, 13	1, 05	0, 80	3, 20	0, 70	1, 00	0, 00
Avril	4, 50	0, 00	5, 72	3, 20	0, 70	4, 60	1, 00	6, 30
Mai	1, 01	0, 80	2, 41	3, 00	0, 93	4, 50	0, 20	0, 00
Juin.	1, 40	1, 70	0, 50	0, 40	1, 63	0, 00	0, 00	1, 00
Juillet. . . .	4, 00	0, 90	1, 50	0, 00	0, 00	0, 00	0, 00	3, 70
Août	0, 48	2, 30	0, 00	0, 00	0, 00	0, 00	0, 80	2, 30
Septembre. .	9, 78	5, 10	0, 50	2, 50	0, 74	5, 50	9, 00	7, 50
Octobre. . .	3, 82	0, 00	1, 70	0, 00	2, 40	3, 00	0, 00	1. 35
Novembre. .	4, 40	5, 40	2, 00	7, 01	1, 00	4, 00	1, 50	2, 90
Décembre. .	1, 87	7, 12	0, 30	2, 11	1, 50	4, 50	4, 50	0, 80
	49, 26	28, 32	15, 98	20, 40	19, 00	27, 50	28, 50	30, 55

Moyenne de la quantité d'eau tombée par mois, par saisons et moyenne de huit ans.

	P. C.		P. C.		P. C.		P. C.		P. C.
Janvier . .	1, 82	Avril . . .	3, 25	Juillet. . .	1, 38	Octobre . .	1, 53	Moyenne	
Février . .	2, 02	Mai	1, 60	Août. . . .	0, 51	Novembre.	3, 52	de	25, 78
Mars . . .	1, 79	Juin. . . .	0, 80	Septembre.	4, 73	Décembre.	2, 83	Huit ans.	
Hiver.	5, 63	Printemps.	5, 65	Eté.	6, 62	Automne.	7, 88		

N. B. Ces quantités de pluie ont été recueillies, les trois premières années, sur le sol ou au niveau de la mer, et les autres sur une terrasse à 18 mètres de hauteur du sol. A Nice, la quantité de pluie qui tombe sur le sol, est à peu près la même que celle qui tombe à 18 mètres de hauteur, ainsi que nous l'avons reconnu par une expérience directe, tandis que, d'après des observations faites à Paris, la quantité de pluie qui tombe à 28 mètres de hauteur n'est que de 8/9 à peu près de celle qui tombe sur le sol. Nous présumons que, si la quantité de pluie qui tombe à Nice, à une certaine hauteur, est à peu près la même que celle recueillie à la surface du sol, cela dépend plutôt de l'absence des brouillards qui déposent une quantité notable d'eau et qui sont toujours plus denses à la surface du sol, que de la condensation que les gouttes de pluie froide déterminent dans la vapeur en traversant les couches inférieures de l'atmosphère, ainsi qu'on l'a presumé. (Roubaudi Ls.)

De treize années d'observations il resulte que la distribution des jours de l'année peut être faite de la manière suivante : la plus grande quantité de jours pluvieux est de 75, la moindre de 42, la moyenne de 60. Le nombre moyen des jours de soleil pur est ordinairement de 180 ; celui des jours pendant lesquels le ciel est couvert de nuages, ou seulement à demi voilé, est de 125. Enfin, on peut fixer le nombre de jours durant lesquels le soleil se montre pur, du matin au soir, à 40, pour l'hiver, 44 pour le printemps, 56 pour l'été et 40 pour l'automne.

Les pluies les plus remarquables dont on ait conservé le souvenir dans les mémoires du pays, sont celle du 9 octobre 1530, qui occasiona la chute du pont et inonda toute la plaine de Nice, celle du 8 du même mois 1851, qui ravagea le quartier de Limpia et emporta l'église de St-Lazare, située hors la ville ; celles des 13

juin et 8 septembre 1616 qui renversèrent plusieurs murs et inondèrent toutes les terres riveraines ; celles du 20 et du 21 octobre, époques où plusieurs personnes furent noyées par les débordements des vallons et des torrents ; celle du 19 octobre 1630, qui fit verser tous les écoulements d'eau et forma un nombre considérable de ravins ; celle du 9 février 1635, qui fit déborder le Paillon du coté du port ; celles des 19 décembre 1674 et 24 août 1678, celles du 25 juin 1681, des 17 et 19 octobre 1689, du 29 mars 1690, du 19 décembre 1702, du 15 juin 1715, du 8 novembre 1736, du 18 octobre 1738, du 10 du même mois 1744, du 7 janvier 1746, du 9 février 1769, du 8 novembre 1773, du 8 octobre 1781, du 18 novembre 1808, du 6 août 1810. du 7 octobre 1812, du 12 janvier 1814, du 10 décembre 1815, du 21 septembre 1816, des 8 et 9 novembre 1817, du 7 juin 1820, des 3 et 6 janvier 1821, du 9 juillet 1822, du 11 octobre 1824, et du 13 décembre 1825, pluies qui, toutes, doivent figurer dans les fastes des calamités de cette ville (Risso).

Dans l'atmosphère de Nice, les nuages offrent souvent par leurs formes, leurs dispositions, leurs trainées ou stries, des aspects, des effets bizarres, des perspectives presque féériques. Souvent par un ciel couvert, ou à demi voilé, des nues se déploient en rideaux sur l'horizon maritime et semblent pomper l'eau des vagues écumantes. D'autres fois, par un beau ciel, par un soleil ardent, des nuages sombres, denses, affectent l'apparence de montagnes, de monticules, de pitons, paraissent, comme autant d'Iles, s'élever du sein des ondes et présentent, par leur dilatation, des illusions singulières. On en voit encore se former, se grouper tout à coup dans l'atmosphère, s'éparpiller en trainées interrompues, ou en stries imbriquées, les unes plus basses se promenant en sens inverse de couches superposées, sans que le plus léger

souffle vienne agiter les feuilles des arbres, pendant que les horizons maritime et montueux, restant à découvert, offrent aux regards un ciel azuré des plus beaux.

On observe encore, dans ce pays, que, lorsqu'il s'élève un conflit de vents, alors surtout que celui du Nord dispute l'empire de l'air à celui du Midi, les nuages poussés et repoussés d'abord les uns contre les autres et d'un point à l'autre de l'horizon, finissent par s'accumuler, probablement sous le choc de l'électricité, au sommet des montagnes environnantes, et par s'y résoudre en torrents de pluie. Des masses d'eau tombent alors inopinément dans le bassin ; en une heure, le torrent Paillon et ceux de Magnan, de Barla, de St-Barthelemy, de la Montega grossissent rapidement ; leurs eaux débordent sur les campagnes riveraines et y portent la désolation, et, comme le lit de plusieurs de ces torrents est beaucoup plus exhaussé que les terres adjacentes par suite de la grande quantité de cailloux, de galets, de pierrailles que les eaux y entraînent dans ces subites averses, plusieurs localités, quoique ceintes de murs, sont presque toujours inondées et même transformées en une grève aride. C'est ce qui arriva dans le cours de 1837.

Dans ce pays où les sources de l'électricité atmosphérique sont très abondantes, à cause de la grande végétation et de l'évaporation presque continuelle, le vent n'est pas la seule puissance qui occasionne les mouvements extraordinaires des nuages, l'électricité détermine quelquefois sur ces amas considérables de vapeurs, des mouvements d'attraction et de répulsion, qui simulent les effets du vent, ou modifient son influence. On voit alors les nuages s'approcher ou s'éloigner avec rapidité, ou tournoyer sur eux mêmes, chargés qu'ils sont, comme nous l'avons dit, les uns d'électricité négative, les autres d'électricité positive, c'est-à-dire s'attirant comme si le vent les

emportait, quand ils ont des électricités contraires, ou se repoussant quand ils ont la même électricité. Dans ces grandes agitations de l'atmosphère, un orage accompagné d'éclairs et de tonnerres, a toujours lieu.

Neige. — Toutes choses égales, la neige ne paraît dans les environs de Nice, que de cinq à six ans. Quand elle résulte des vents de l'Est et du Septentrion, on la nomme neige de montagne : ce sont de petits flocons en forme d'éguilles, très subtils, qui se fondent ordinairement en touchant la terre. Quand elle est le produit des vents Sud-Sud-Est, et du Nord ou du Nord-Est, on l'appelle neige de Corse ; elle est alors sous forme de petits cristaux granulés, anguleux, difficiles à dissoudre, c'est-à-dire qui résistent 2 ou trois jours à l'intempérie de l'air ; quelquefois si sec, qu'il la dissout et l'évapore sans fusion, toutes les fois, cependant, que la température se trouve au dessous de 4 ou 5 degrés sous zéro, comme nous l'avons observé dans la fatale journée du 10 janvier 1820 (Risso).

Si le plateau de Nice est souvent exempt de ce fléau, il n'en est pas de même des montagnes qui l'entourent, principalement les Alpes maritimes qui en sont couvertes, pendant la plus grande partie de l'année. En effet, rien de plus curieux et qui offre plus de contraste à l'œil, que de voir à la base de ces montagnes, cette foule de végétaux des tropiques en continuelle végétation, chargés de fleurs et de fruits qui avancent dans leur maturité, tandis qu'on n'aperçoit sur leur faite que frimats et givre.

Dans cette cordillière maritime, on pourrait déduire jusqu'à un certain point, au moyen de la neige, la succession des diverses températures de son atmosphère. En hiver, et presque chaque année, elle s'avance à trois kilomètres de la mer, sur les montagnes de 600 à 800 mètres d'élévation au dessus du niveau de celle-ci, et ne disparait qu'après un mois ou environ. L'air ambiant doit

se trouver pendant ce temps, par intervalle, à zéro de température. Au printemps, à mesure que la chaleur s'imprégne dans l'atmosphère, la neige commence à fondre jusques à la hauteur de 1,400 mètres, le soleil de l'été est à peine suffisant pour dissoudre celle de nos plus hauts sommets, de 3,200 mètres, effleurant à peine la neige glacée des fonds, des crevasses et vallons très profonds, quoique exposés à toute l'intensité de la chaleur de cette saison. L'automne raméne les frimats et la neige, dont une partie reste sans se fondre et se mêle avec celle qui n'a pû se dissoudre en été.

Ce flux et reflux de la neige montent, descendent, s'abaissent, restent stationnaires plus ou moins, suivant les courants des vents qui règnent, la température de l'air qui circule, et la marche des saisons.

L'année 1837 est mémorable à Nice, par la grande quantité de neige qui y tomba. On n'en avait jamais vu autant; il y en avait jusques à un demi pied, et ce qui fut plus extraordinaire pour le pays, ce fut de la voir se convertir en verglas pendant qu'elle avait tardé à se fondre.

La neige est un objet de spéculation pour quelques Alpiciens qui la transportent à Nice, pendant les fortes chaleurs pour le raffraichissement des boissons.

Grêle. — En général, la grêle est rare dans le bassin de Nice et se montre presque toujours accompagnée de pluie. Cependant, depuis quelques années, nous avons à déplorer plus souvent les effets de la grêle et on ne saurait guères attribuer la fréquence de ce funeste météore qu'à la déplorable destruction des forêts des montagnes subalpines dont nous avons déjà parlé. Le 14 septembre 1839 est noté dans le pays, à cause de la quantité de neige qui tomba. Jamais orage n'avait vomi, avec des torrents de pluie, de plus énormes grêlons; il y en avait même du poids de 4 hectogrammes.

Brouillards. — La mer et la rivière du Var donnent naissance aux brouillards que l'on remarque quelquefois dans le pays. Les brouillards marins dérivent de l'horizon méridional comme une fumée épaisse (ce que les marins appellent la *mar tuba*) toutes les fois que la température de l'eau est plus élevée que celle de l'atmosphère. Ces brumes s'avancent peu à peu vers la terre, rasent quelquefois la ville de Nice et vont se convertir en nuages ou s'épanouir dans l'air, quand celui-ci a changé de température. Les brouillards qui se forment dans la vallée du Var, beaucoup plus fréquents, ont lieu après le coucher ou avant le lever du soleil, chaque fois que la température est plus basse que celle de l'eau. Ces vapeurs aqueuses restent immobiles à quelques mètres du sol jusqu'à ce que le soleil, semblable à Saturne qui dévore ses enfants, vienne en échauffant l'air ambiant, les enlever, les dissoudre, les condenser en nuages sous forme de vapeurs vésiculaires, et en couronner les faites des hauteurs.

Dans certaines saisons, on voit du côté du Midi, une brume uniformément répandue dans l'air, parfois semblable à une gaze légère et transparente, souvent opaque, ou bien très épaisse qui, en s'élevant de la surface des eaux, s'évanouit insensiblement, à mesure que l'évaporation augmente avec la chaleur, et aussitôt qu'elle atteint la zône où règnent quelques courants d'air qui servent à la dissoudre. Dans d'autres saisons, on voit les vapeurs aqueuses qui s'élèvent continuellement de la mer, parvenir invisibles dans les hautes régions de l'atmosphère où existe une température plus basse, se condenser peu à peu, se réunir, former des nuages qui, quelquefois, sans se dilater, restent stationnaires et suspendus dans les airs, jusqu'à ce que des courants aériens les aient dissous ou dispersés.

Les habitants de nos campagnes pensent que c'est aux émanations de certains brouillards, qu'est due la maladie particulière qui attaque les plantes en fleurs, en fruits ou en semences et les fait couler *(nebla)*. Cette opinion n'est pas exempte de quelque anomalie, mais il serait bien possible que le passage brusque d'une atmosphère fraîche et brumeuse à celle de l'action directe du soleil, qui évapore avec une grande promptitude toute humidité ; que ce passage subit, disons-nous, de l'état aqueux à l'excès de sécheresse, du froid au chaud, fut l'une des principales causes de ce phénomène. Ne pourrait-on pas l'attribuer aussi aux émanations méphytiques que certains brouillards répandent et qui sont quelquefois si sensibles à notre odorat ?

Généralement les brouillards sont fort rares à Nice, et ce n'est d'ordinaire que jusqu'à l'approche du soleil qu'ils se dissipent. Les 24 et 30 avril 1840, ce qui fut extraordinaire, c'est que toute la plaine de Nice se reveilla enveloppée dans un brouillard qui ne disparut que vers 10 heures du matin. Par l'effet du refroidissement du sol et de l'atmosphère, survenu pendant la nuit, il arrive quelquefois que les vapeurs aériformes plus ou moins denses et transparentes, apparaîssent avec le jour sur l'horizon montueux, s'effacent ordinairement après une heure ou deux de soleil, pour se montrer, l'après midi, à l'horizon maritime, et cela, parce que la mer est plus froide que la terre pendant le jour.

Quand, dans la soirée, les pêcheurs aperçoivent des brouillards qui entourent nos montagnes les plus élevées, ils pronostiquent la pluie. Mais Risso a observé souvent que l'atmosphère se joue de leurs pronostics incertains. Les brouillards les plus humides et les plus denses n'ont jamais (dans les 20 années d'expérience de Risso) fait passer l'hygromètre au delà de 77 degrés d'humidité.

Un autre genre de brouillards se remarque dans notre atmosphère toutes les fois que la mer est dans ses plus grandes fureurs ; il est produit par l'évaporation des vagues agitées, qui, par leur violence, se réduisent en globules opaques, se dissolvent confusément dans l'air et l'offusquent comme une fumée épaisse qui se dissout toujours quand il a atteint la région des montagnes.

Météores lumineux. — Signes ou pronostics indicateurs des changements de temps. — Nous avons déjà vu que les instruments de météorologie font connaître avec assez d'exactitude les influences atmosphériques, apprécier l'état actuel et présumer l'état futur du temps. On peut donc avoir recours à ces instruments pour prédire les changements qui doivent survenir dans l'air. Mais il est encore, dans chaque contrée, dans chaque localité, des signes indicateurs, des pronostics fournis par les astres, par l'atmosphère, par des êtres organiques qui annoncent d'avance l'approche du beau ou du mauvais temps. La connaissance de ces signes indicateurs pouvant intéresser le voyageur, le touriste, le cultivateur, etc., nous allons faire connaître rapidement ceux qui concernent le bassin de Nice.

Le plus sûr indice d'un temps beau et durable, c'est l'apparition, après le coucher du soleil, par un ciel sans nuage, vers l'horizon montagneux et maritime, d'une clarté roussâtre qui semble s'évanouir dans l'azur des cieux, en offrant aux regards un mélange de couleurs semblables à celles de l'iris. Mais lorsque cet astre se couche au milieu de nuages dorés ou rouges ; lorsque l'horizon s'illumine de feux ardents qui éblouissent l'œil, il est presque toujours sûr que le temps va changer et qu'on aura bientôt de la pluie.

Les autres signes du beau temps sont le soleil levant, environné d'un cercle dont il est également éloigné de

tous côtés ; au lever de cet astre, le ciel pommelé ou criblé de légers nuages blancs et grisâtres, formant de petites boules qui disparaissent en se dirigeant vers l'Ouest. Toutefois, cette apparence atmosphérique, qui présage un beau temps pour le jour où elle se montre, est quelquefois suivie de pluie peu de jours après, surtout si les nuages, au lieu de se dissiper, au lever du soleil, s'accumulent de plus en plus vers l'Occident. On peut s'attendre encore à du beau temps quand les taches de la lune sont bien visibles, que les contours de son croissant sont bien nets, bien dessinés et que les étoiles, en grand nombre, sont plus étincellantes qu'à l'ordinaire.

Arcs en ciel. — Le ciel étant très serein, les arcs en ciel se voient presque toujours après de fortes pluies. Par la même cause on en remarque quelquefois deux en même temps : celui du 26 février 1809 étonna les habitants par la série de couleurs vives qu'il manifesta pendant plus de demi-heure.

Les arcs en ciel aux vives couleurs annoncent ordinairement, à Nice, le retour du beau temps, lorsqu'ils paraissent après de fortes pluies et qu'ils sont doubles. On peut encore prédire, à coup sûr, un beau temps qui durera, quand les insectes se tiennent dans les régions supérieures de l'atmosphère, quand surtout les cousins, hôtes très incommodes de cette contrée, particulièrement en automne, jouent dans l'air, après le coucher du soleil. Les jeux des dauphins sur la mer, pendant un orage, annoncent presque toujours le retour du calme, tandis que lorsqu'ils bondissent au sein des flots par un temps serein, il est à craindre de voir le temps changer bientôt. Les pêcheurs regardent comme un signe assuré de changement de temps, comme un présage de pluie, de vent, ou de tempête, la prise à l'hameçon, de la Scorpéne-rascasso, *(Scorpena Porcus.)*

Etoiles filantes. — Globes de feu. — Les étoiles filantes, les globes de feu sont assez fréquents dans l'atmosphère de Nice. Ces phénomènes ont lieu ordinairement le soir, après le coucher du soleil, aux mois d'août et de novembre ; ils filent le plus souvent de l'Est à l'Ouest, ou du Nord au Sud. Les distances qu'ils parcourent sont quelquefois si considérables, et la lumière qu'ils projettent, dans leur route, est si vive, si brillante, qu'ils ressemblent à des fusées d'artifice, quoique le ciel soit presque toujours alors, ou légèrement voilé, ou en partie couvert par des nuages. On a remarqué qu'ils étaient plutôt précédés et suivis de beau temps que de vent et de pluie.

Les globes de feu se laissent voir également dans notre atmosphère. L'apparition de celui du 5 janvier 1405, qui était beaucoup plus gros que la lune, répandit l'épouvante; il s'évanouit vers le Septentrion. Celui de mars 1803 traversa avec vélocité, de l'Est à l'Ouest, une partie de notre golfe. Le globe lumineux du 15 mai 1811, qui apparut à 8 heures, 36 minutes du soir, brilla pendant plus de deux minutes, d'un éclat aussi vif que ceux des 24 février et 16 août 1819, qui, à peine formés, s'évaporèrent dans l'espace.

Les autres avant coureurs des changements de temps (pluie ou vent) sont la paleur du disque de la lune, l'aspect mousse et obscur de son croissant; l'apparition d'un halo plus ou moins brillant, plus ou moins coloré autour de son disque ; les étoiles enfoncées ne brillant que d'une scintillation imperceptible, environnées d'un cercle qui semble les grossir. C'est surtout le soleil, se levant au milieu de nuages rouges, apparaissant ensuite noirâtre, entouré d'un halo, longtemps après son lever, ou luisant à travers un nuage sombre et nébuleux, l'air, dans cette région, ayant l'aspect d'un brouillard.

Les indices les plus sûrs de la pluie sont tirés des nuages, de leurs apparences diverses et de leurs changements d'aspect. Nous avons déjà vu que, lorsque, par un temps nuageux, les vents du Nord et du Sud, ou leurs collatéraux, régnent simultanément, les nuages, après avoir été poussés et repoussés d'un point à l'autre de l'horizon, s'amoncellent finalement sur un point, couvrent ensuite tout l'horizon et se résolvent en torrents de pluie. L'apparition des nuages sombres et denses, qui semblent s'élever du sein de la mer et se grouper les uns les autres, comme autant d'îles, de montagnes, de mamelons, sont des indices certains de pluie. Cette pluie est subite, de longue durée si les nuages viennent du Sud, de l'Est ou de l'Ouest, et qu'il règne des vents du Sud-Sud-Est, du Sud-Ouest, du Sud-Sud-Ouest ; elle est, au contraire, en été, de courte durée, ou se réduit à un petit orage, si c'est le vent du Sud qui souffle, si les nuages se présentent d'abord sous la forme de grands amas de vapeurs blanchâtres, entassés les uns sur les autres et accompagnés d'autres nuages noirs en dessous ; s'il fait, enfin, une chaleur étouffante et si, pendant ce temps, les insectes les plus importuns, plus lourds que de coutume, inquiétent et piquent avec plus d'obstination. On remarque encore dans la campagne de Nice que, lorsque après la pluie, le beau temps est ramené par le vent du Nord-Ouest, les nuages ne tardent pas à reparaître, et la pluie à tomber dès que ce vent ne souffle plus. De là, ce dicton populaire : le mistral laisse le temps comme il l'a trouvé. Le retour du mauvais temps dans ce pays, en hiver surtout, presque certain, quand, après la pluie, le temps se met au beau par un soleil ardent, insupportable, et l'on a observé que, lorsque règnent ces alternatives de beau et de mauvais temps, un coup de mer est indispensable pour fixer ce temps au beau.

Tout le monde sait que ce sont encore des indices de pluie que le séjour persévérant des insectes dans les régions basses, le passage brusque des hirondelles rasant de l'aile la surface des eaux et de la terre, pour chasser ces insectes ; l'apparition, le soir, dans la campagne, de vers et de rats sortants en plus grand nombre de leurs gites.

L'air de Nice étant généralement sec, on peut s'attendre à de la pluie, ou à une abondante rosée, quand un cercle remarquable se montre autour des lumières ; que le sel devient humide, que le bois se gonfle et principalement lorsqu'un léger aspect d'humidité se produit sur les ardoises des maisons et sur les cailloux roulés qui pavent les rues de la ville.

On peut s'attendre à ce que le vent soufflera bientôt, surtout du Nord et du Sud, quand la mer, calme le long de la grêve, se dresse houleuse dans le lointain, ou clapotte et frise à sa surface ; quand le soleil se lève pâle et que son disque semble s'agrandir; quand le ciel et les nuages rougissent, particulièrement du côté du Nord. Un autre indice de vent, c'est la teinte rougeâtre, l'apparence de plus de volume de la lune et notamment un cercle clair et rougeâtre autour de son disque, cercle qui paraît souvent brisé d'un côté. Si la braise est plus ardente, la flamme plus agitée qu'à l'ordinaire, le villageois des environs de Nice ne balance pas à prédire encore du vent.

L'arrivée des oiseaux de passage, bécasses, canards, oies, cormorans, est un présage de froid ; celle des cygnes et des outardes, un indice de froid plus vif, l'annonce presque certaine d'un hiver rigoureux.

Une autre observation nous a été communiquée par un paysan de Montredon (terroir de Marseille) : lorque les cannes fleurissent toutes dans l'été, on doit s'attendre à

un hiver rigoureux. C'est ce que nous avons vu à Nice, un été où tous ces roseaux étaient fleuris et notre attente ne fut point trompée.

Il est à regretter qu'un trop petit nombre de savants s'attachent à recueillir des notes sur ce chapitre. Nous empruntons encore celles-ci à MM. Risso et Roubaudi.

Aucun observatoire n'existe et nous mentionnerons avec douleur le fait qui arriva, il y a peu d'années : le célèbre astronome irlandais, Cooper, vint à Nice, apportant avec lui une quantité d'instruments très précieux. Enchanté de l'accueil qu'il reçut dans cette ville, ainsi que de la position de Nice, il offrit à l'administration municipale d'établir, à ses fraix, un observatoire sur le sommet de la montagne dite du Château. Il s'engageait à le faire construire et à le monter entièrement, sauf à le détruire par la suite, en cas de guerre ou de force, en ne réclamant aucune indemnité. L'administration civile avait accepté. Turin refusa ; pourquoi ? Nous l'ignorons !

Aurores boréales. — Les apparitions des aurores boréales sont fort rares. Celles du 19 octobre 1726, du 29 mars 1739, des 15 et 20 octobre 1809 répandirent une clarté extraordinaire dans toute la contrée.

Pierres métalliques. — Un exemple à citer avec certitude sur la chute des pierres météoriques dans nos environs, est celui de la matinée du 2 juillet 1787, au quartier de Terron, au dessus de Ste-Helène, où, après un orage des plus violents, la chute d'une pierre grise, peu pesante, poreuse, à odeur de soufre, de la grosseur d'un gros poing, s'enfonça à deux pieds de profondeur dans la terre, près d'un noyer, d'où elle fut rétirée et vendue pour le cabinet d'histoire naturelle du consul de France, à Nice. Nous citerons avec plaisir une pierre météorique de la grosseur d'une boule, qui est entre les mains de l'un de nos amis et compatriotes. D'où provient cette

pierre ? Nul ne le sait. La famille de cet ami en est possesseur depuis plus de 60 ans et nous serions tentés de croire que c'est celle que nous venons de décrire.

Phenoménes électro-magnétiques. — Orages. — La situation de Nice au niveau de la mer, le triple rang de montagnes qui l'entourent, rendent cette ville moins exposée aux orages et aux effets de la foudre. Cependant, à l'approche du printemps, quand la chaleur se développe dans une atmosphère humide, ou bien, en automne, quand la chaleur est tempérée par des vents humides et impétueux, de gros nuages noirs se forment, s'amoncellent, se dissolvent en pluies, de grandes explosions électriques se font entendre, les éclairs commencent, la foudre tombe le plus souvent dans la mer, rarement sur nos collines. C'est alors que la fureur des divers vents qui s'engouffrent dans notre golfe, le bruit des vagues, l'éclat du tonnerre, les averses d'eau, surtout dans la nuit, offrent un tableau effrayant et sinistre. Ces grains, connus ici sous le nom de *cavana*, ne durent que l'espace de deux à trois heures. Aussitôt que la pluie cesse, le beau temps reparait et les instruments météorologiques qui avaient baissé, commencent à marcher en sens inverse, quoique l'atmosphère reste encore encombrée d'une couche épaisse de vapeurs.

On compte à Nice, dans le cours de l'année, de 4 à 5 orages, quelquefois 6 ou 2 seulement. Les détonations électriques sont rares ; parfois elles ont lieu en hiver ; plus rarement on a à déplorer les effets de la foudre. Tout porte à croire qu'elle est presque toujours ascendante, c'est-à-dire que la recomposition du fluide se fait de la terre au nuage et non du nuage à la terre. Des rafales de vent, des giboulées accompagnent souvent ces explosions électriques, et la rupture de l'équilibre est communément suivie d'un beau temps et d'un soleil ardent.

Quelquefois, on a vu, sur la mer, des orages se

transformer en trombes par une attraction prodigieuse qui très vraisemblablement s'établit entre les nuages et la mer. Alors des colonnes d'eau, ayant la forme d'un cone renversé, se dressent et s'élancent, en tourbillonnant, vers la pointe d'un nuage. Ces syphons d'eau, souvent appuyés sur une base de feu, font quelquefois de grands ravages; ils enlèvent, dans leur course rapide et vagabonde, les tuiles des toitures et déracinent les arbres qu'ils rencontrent sur leur passage. Armés d'un conducteur électrique, ils peuvent se produire sous un ciel orageux, au milieu des tempêtes comme sous un ciel serein, avec le calme le plus profond. Mais, dans ce dernier cas, il y a toujours des zones négatives et des zones positives, ainsi que M. Peltier l'a prouvé au moyen de cerfs volants. Il existe donc des nuages invisibles qui, doués d'une puissance d'attraction et de répulsion, produisent ces météores.

Les ouragans les plus terribles que l'on ait éprouvés sont celui du 15 août 1601, qui porta la désolation dans toutes nos campagnes; celui du 31 juillet 1675, qui arracha une quantité d'arbres et renversa les chéminées des maisons; celui du 6 août 1810, qui fut le résultat des vents de l'Est, du Sud et de l'Ouest qui règnaient tous à la foîs avec un bruit épouvantable; enfin l'ouragan du 9 juillet 1822, dont l'électricité fut si funeste à nos oliviers.

Aiguille aimantée. — Aucune expérience n'ayant été faite et les instruments, pour cela, manquant, nous ne saurions rien en dire ici.

Gelée. — Grésil. — La gelée blanche et le grésil se montrent quelquefois aux environs de Nice, dans les mois de décembre, janvier et février. Lorsqu'ils sont rapidement fondus par le soleil, ils nuisent beaucoup aux jeunes plantes, aux petits pois, etc. Il parait que, dans ce cas, les rayons calorifiques, en frappant la partie des plantes saisie par la gelée blanche ou par le grésil, leur enlèvent de la

chaleur, et ce refroidissement, produit par l'évaporation, occasionne de graves désordres dans leur organisation et leur développement.

Rosée. — Serein. — La rosée est trés-abondante dans les environs de Nice. Les saisons où il y en a le plus, sont le printemps et l'automne, époques où a lieu une réunion de circonstances qui favorisent la condensation des vapeurs aériennes par les lois du rayonnement nocturne. Les quartiers où il s'en précipite le plus, sont ceux du Var, de Riquier et de la Buffol; elle tombe après le coucher du soleil; la quantité en est quelquefois en hiver si grande qu'elle couvre la transparence de l'air d'une légère fumée de vapeur jusqu'à un mètre et plus au dessus du sol et simule un brouillard. Comme les brouillards, la rosée disparait ordinairement au lever du soleil ou bientôt après.

Dans un climat sec et chaud, tel que celui de Nice, où la vapeur d'eau est ordinairement privée de ses facultés hygrométriques par l'union intime qu'elle contracte avec le fluide atmosphérique, la rosée est un bienfait de la nature pour les végétaux qui, par leur faculté considérablement rayonnante et absorbante, lui doivent une partie de l'humidité nécessaire à leur existence. Mais elle est nuisible aux personnes, notamment à celles d'une santé délicate. Dans ce pays, il est prudent, quand on loge hors de la ville, de ne pas s'exposer en hiver au grand air après le coucher du soleil, car c'est alors qu'il tombe le plus de rosée dans la plaine, à moins que le temps soit sec et chaud ou que des nuages obscurcissent le ciel. Dans ce cas ci, il s'établit un échange de calorique entre la surface de la terre et les nuages, les objets terrestres, et l'air atmosphérique ne rayonnant plus vers le ciel, il n'y a plus ni refroidissement des corps, ni condensation de l'air ou formation de rosée qui est la conséquence du refroidissement et c'est pour cela que les nuits couvertes sont moins

froides que les nuits sereines. Il est encore prudent de ne pas sortir dans les soirées où, sans qu'on apperçoive aucun nuage au ciel, il tombe une pluie fine qui refroidit et humecte le corps, comme une rosée abondante. Cette condensation de vapeurs, dépendante de la température ambiante et de la force élastique de la vapeur elle même repandue dans l'air ; est la cause qui produit le serein. Mais on peut sortir sans crainte après que la température de l'air s'est abaissée au dessous de celle qui convient à la force élastique de vapeur, parce qu'alors la condensation cesse et cela arrive ordinairement, comme pour la rosée, une ou deux heures après le coucher du soleil.

Nous avons omis de parler de certains phénomènes celestes. Lorsque du côté de la France, vers Antibes, le soleil se couche limpide et sans nuages ,. il y a la sûreté d'un beau jour pour le lendemain. Mais, par contre, s'il y a quelques nuages, le jour suivant sera sombre ; si le ciel est clair, avec quelques couleurs rougeâtres, ou bien si les nuages, au couchant du soleil, ont la teinte rouge, il y aura infailliblement du vent le jour suivant. Cette observation a été faite pour toutes les saisons de l'année.

Phénomènes terrestres. — Tremblements de terre.—Les principaux tremblements de terre que l'on ait ressentis dans les Alpes maritimes, datent du XII[e] siecle et vont jusques au XVII[e]. Le premier tremblement dont la tradition nous ait conservé le souvenir, est celui de 1212. Les secousses qu'on éprouva dans cette contrée furent si violentes qu'elle détachèrent des portions de montagnes subalpines et ensevelirent sous leurs ruines plusieurs villages. On croit qu'il périt dans cette horrible catastrophe à peu près 5000 personnes.

Le tremblement de 1226 ne causa pas moins de ravages sur la plus grande partie des villages et hameaux adossés le long de notre cordillière alpine, sans causer, néanmoins, aux habitants, des malheurs aussi considérables.

En 1340, des exhalaisons fétides produites par les tremblements survenus dans le courant de cette année, principalement sur les bords de la mer, causèrent la mort d'un grand nombre de personnes.

Les fortes commotions que le terroir de Nice éprouva le 13 juin 1493, à dix heures du matin, jetèrent l'alarme parmi les habitants de cette ville, lesquels ne furent pas moins épouvantés par les ébranlements plusieurs fois répétés dans le courant des années 1531, 1535, 1538, qui renversèrent les sommets de plusieurs édifices et dont les effets funestes s'étendirent dans toute la contrée.

Le 20 avril 1556, les oscillations qui se succédèrent dans la Vésubie, rivière qui traverse presque le centre des Alpes maritimes, au village de la Bollène, furent si fortes qu'elles ensevelirent plus de 150 individus. Une inscription a été conservée dans l'église de cette commune sur ce fatal événement.

Le 10 juillet 1554, à 6 heures du soir, de très-fortes secousses de tremblement de terre, accompagnées d'un bruit souterrain qui ressemblait à des décharges réitérées de grosses pièces d'artillerie, se succédèrent dans les Alpes maritimes. Les villages de Saint-Martin, Venauson, Raccabilière, Belvedére, la Bolléne, Lantosca, Figaret, etc. furent presque détruits ; la plus grande partie des habitants périt et les bestiaux furent ensevelis sous des monceaux de ruines ; le cours de la Vésubie fut obstrué, arrêté pendant quelque temps ; une montagne de calcaire alpin se fendit et l'on vit sortir des flammes et des gerbes de feu, sans aucune éruption volcanique. Les eaux de la mér de la baie de Villefranche, du golfe de Nice jusques à la pointe d'Antibes, montèrent au dessus de leur niveau et baissérent ensuite avec une telle rapidité qu'elles laissèrent un grand espace à sec pendant quelques minutes.

Les deux premiers jours du mois d'août de la même

année, d'autres secousses non moins épouvantables, suivies de bruits souterrains, ensevelirent divers édifices et plusieurs habitants; des sources d'eau disparurent, d'autres, qui n'étaient pas connues, se firent jour à travers diverses crevasses.

Le tremblement de terre de 1565 fit écrouler une montagne dans le voisinage de Peglie. Celui de 1569 alarma la commune de la Bollène par les secousses ondulatoires plusieurs fois répétées et les vapeurs sulfureuses qui s'élevèrent de l'intérieur du sol.

En 1610, toutes les maisons de Nice furent ébranlées de fond en comble. Cette grande secousse fut suivie d'un sourd murmure dans l'air.

Le tremblement qui se fit sentir le dernier jour de janvier 1612, à 3 heures après midi, fut si fort que toutes les cloches furent ébranlées et se firent entendre à plusieurs reprises.

Les secousses du 14 janvier 1617 alarmèrent tellement les habitants qu'ils furent obligés de camper en pleine campagne; quelques uns périrent sous les décombres de leurs maisons.

L'année suivante, le 18 du même mois, un mouvement d'ondulation fut si violent que diverses maisons et des églises se renversèrent, de gros rochers s'écroulèrent des montagnes, et l'éboulement des terrains causa de grands dégats dans les vallées.

En 1619, une autre forte secousse eut lieu sans accident.

Dans l'année 1626 et aux mois d'octobre et de novembre, diverses commotions se firent sentir, de grands bruits souterrains se firent entendre.

Les commotions de 1644 furent également remarquables par les agitations répétées qui continuèrent pendant une longue suite de jours.

Les mêmes événements se renouvelèrent avec plus ou

moins de force, le 2 septembre 1678, le 16 février 1752, le 13 janvier 1756, le 9 mars 1763, les 26 et 27 décembre 1772, le 12 mars 1802, le 10 mai 1803, les 18 et 20 juin 1806, le 5 septembre 1807, les 2, 15, 16, 18, 20 avril 1808, le 20 mars 1812.

Enfin, les différentes commotions, avec bruissement, des 14, 24 et 26 février 1818, du 2 mars, à 3 heures 35 minutes et à 4 heures du matin, suivies de 3 oscillations sensibles; celles du 13 février et du 10 décembre 1819 terminent cette série d'alarmes et d'épouvante pour les habitants de cette contrée.

Les grands effets par lesquels ces fluides élastiques se sont échappés à différentes reprises dans les Alpes maritimes et y ont causé tant de ravages, se lieraient-ils au système des volcans actifs existants sur les confins de l'Italie méridionale ?

Si aucun volcan éteint n'a encore été rencontré dans nos montagnes, il parait probable que les Alpes maritimes lient les volcans du Vivarais, de l'Auvergne, de la Provence à la chaine des Alpes, (laquelle, par les Apennins, se prolongent jusques au Vesuve, à l'Etna; aux îles ioniennes, aux soulevements ignés près de Santorin dans l'Archipel, à la chimère de la Lycie et à d'autres élévations enflammées de l'Asie mineure.)

Par la Suisse, les Alpes maritimes se lient avec les volcans du haut et du bas Rhin, lesquels se ramifient avec ceux des Tropacks, d'Ecosse et de la mer calédonienne, d'où ils joignent les cratéres du Groënland, à l'Hécla et à d'autres bouches ignivores de l'Islande et de l'Océan septentrional. Ces chaines, se subdivisant au delà du bassin arctique, sont, d'un côté, prolongées par les volcans du Kamtchatka, des îles du Japon, de l'Archipel des Moluques, de la mer des Indes; de l'autre coté, par ceux de la partie Nord-Ouest du nouveau continent, et qui aboutissent

aux célébres volcans des Cordillières, des Antilles, des terres antarctiques, pour, en remontant la côte orientale de l'Amérique, rejoindre ceux de l'Océan atlantique, des îles Palma, Téneriffe, Lancérote, enfin se réunir aux cratères de l'Atlas et de l'Espagne.

Phosphorescence de l'eau de la mer. — Causes. — Electricité atmosphérique. — Le phénoméne de la phosphorescence de l'eau de la mer se rattachant beaucoup à la météorologie, il convient d'en dire ici quelques mots. Cette phosphorescence est fréquente dans la mer de Nice, surtout lors des chaleurs de la canicule. Du reste, on ne l'observe que de nuit et le plus souvent à une assez grande distance de la plage. Elle est parfois si lumineuse qu'elle rend la pêche impossible ; les poissons guidés par sa clarté, évitent les filets. Quelquefois aussi, il suffit de frapper l'onde pour faire jaillir des étincelles de la petite nappe d'eau qui se déplace. D'autres fois des milliers d'étoiles semblent flotter à la surface.

D'après les recherches qui ont été faites sur la cause et le mode de production de ce curieux phénomène, il a été reconnu que cette propriété phosphorescente n'est point inhérente à la nature du liquide, mais qu'elle est due essentiellement à la présence d'êtres organisés marins, appartenant à différentes classes, telles que les crustacés, les mollusques, les zoophites, etc. On lit dans le journal de chimie médicale de 1838, page 292 : « On trouve dans certains parages, à la surface de la mer, de très-petits corps jaunatres, qui sont entièrement phosphorescents. On rencontre ces petits corps, en très-grande abondance à l'attérissage des îles de Sandwich et dans la traversée de cet archipel aux îles mariannes. On les a également retrouvés en si grande quantité à l'embouchure du détroit de Malacca sur les côtes de Pulo-penang, que la surface de la mer à une grande étendue, paraissait couverte d'une

poussière épaisse et jaunâtre. Ces petits corps phosphorescents ont été examinés au microscope et soumis longtemps à l'observation ; on n'a jamais pu saisir en eux le moindre mouvement. »

Dans la mer de Nice, plusieurs de ces êtres marins possédent à un haut degré cette propriété remarquable, même hors de l'eau et dans l'obscurité, spécialement quand on les frictionne à la surface; ils jettent alors tant de traits de lumière changeante, qu'on les dirait imprégnés de phosphore. De quelques essais faits par nous au moyen de réactifs, par la filtration de l'eau et par l'observation à l'aide du microscope, il nous a paru resulter que la phosphorescence de la mer de Nice est due particulièrement à une très-légère couche de matière huileuse, produite vraisemblablement par les dépouilles et la putréfaction d'un grand nombre d'animaux marins; ce qui communique à l'eau une certaine mucosité et onctuosité très-sensibles.

L'électricité atmosphèrique se rattachant naturellement à la météorologie, quelques détails à cet égard ne seront peut-être pas déplacés à la fin de cet article.

La présence de l'électricité dans l'atmosphère a été constatée depuis long-temps. L'expérience a prouvé que cette électricité habituelle croît en intensité à mesure qu'on s'élève dans les régions de l'air. A l'exemple de Saussure, M. Roubaudi a plusieurs fois lancé dans ce fluide atmosphérique, au moyen d'une petite boule métallique, une ficelle de plusieurs mètres de longueur et dont l'extrémité touchait la tige d'un électromètre ; dès que la ficelle était déplacée et que par la continuation du mouvement en l'air, elle se détachait de l'électromètre, elle lui communiquait l'électricité continue dans la couche atmosphérique qu'elle touchait.

Des expériences directes semblent avoir confirmé que

la végétation est l'une des principales sources de l'électricité atmosphérique. M. Pouiller a démontré que sur une surface de cent mètres carrés et en pleine végétation, il se dégage en un jour plus d'électricité vitrée ou positive qu'il n'en faudrait pour charger la plus forte batterie; il est aussi prouvé que les solutions salines produisent de l'électricité par la ségrégation chimique qui accompagne l'évaporation. Cela étant, il était intéressant de vérifier si, à Nice, où la végétation est continuelle et où il s'élève de la mer, dans toutes les saisons, une grande quantité d'eau en vapeur, l'atmosphère était dans un état continuel de tension électrique.

Une série d'observations faites avec deux électromètres dont un à condensateur, ont démontré que l'électricité atmosphérique de ce pays est presque toujours à l'état neutre. Par un temps calme ou agité par les vents, par un ciel serein ou couvert de nuages, jamais ou presque jamais l'électromètre a donné des signes d'électricité, soit qu'il fut placé au sein d'une grande végétation, soit sur le bord de la mer ou sur la mer même. Comme partout ailleurs cet instrument ne donne, ce nous semble, des signes d'électricité que dans un temps orageux, lorsque la terre ou l'atmosphère sont électrisées par une quantité additive de fluide électrique, et qu'alors il n'y a plus égalité de répulsion et d'attraction entre le fluide négatif de la terre et le fluide positif de l'atmosphère.

Mais comme l'électricité atmosphérique tend toujours, avons nous dit, à s'élever, à parcourir l'espace, à s'accumuler dans les vapeurs aériennes, dans un nuage, à prendre plus de tension ou d'intensité et à se détruire enfin par les explosions du tonnerre, il était encore important de vérifier si à une certaine hauteur du sol, l'électricité atmosphérique était aussi généralement à l'état de repos, ou si elle était modifiée par les moindres nuages et par

les vapeurs aériennes. Pour cela, nous nous sommes servi d'un cerf volant armé de pointes métalliques, qui s'élevait à plus de 200 mètres au dessus du niveau de la mer, et qui communiquait au sol avec un électromètre par le moyen d'un petit cordon métallique. Les résultats ont encore été négatifs, soit que le temps fut calme ou agité par le vent, soit que le ciel fut serein ou couvert de nuages. Nous ne pensons pas, cependant, que le cerf volant ait jamais atteint la région des nuages qui, dans ce pays, se tiennent presque toujours à une grande élévation.

Par suite de ces expériences répétées plusieurs fois, dans le courant de l'année, il nous paraît démontré que l'atmosphère de Nice, hors le cas où le temps est orageux, est généralement sans tension électrique, même à une élévation de plus de 200 mètres au dessus du sol (1).

(1) Nous regrettons de n'avoir point à notre disposition le chapitre Hydrographie qui devait trouver sa place ici. L'auteur n'avait qu'à coordonner des notes sur ce sujet, qu'il nous a montrées, dans un voyage fait à Marseille; coordination qui ne demandait que quelques heures d'application. Nous avons attendu envain ce document, bien qu'il dût nous être envoyé de Nice, un mois avant la publication de ce qui a trait à l'hydrographie. Ce n'eut pas été trop tôt. M. Chambovet n'ayant pas eu seulement des mois, mais des années pour compléter autant que possible son mémoire. On ne s'explique pas ce qui l'en a empêché.

Encouragé par une médaille de bronze, ne devait-il pas se montrer plus soucieux de présenter une statistique digne de lui et de notre Société, alors qu'il en avait été jugé capable par la production de quelques fragments?

Note du directeur du Répertoire.

Botanique.

Quoique, par la sécheresse du sol, jointe à la douceur du climat, le territoire de Nice semble devoir être plutôt l'asile nourricier de l'olivier, de l'oranger, du figuier et de la vigne, il ne manque pas, néanmoins, dans l'intérieur des campagnes de sites délicieux constamment couverts de vastes tapis de verdure ; un grand nombre d'arbres et d'arbustes qui conservent leur feuillage, ombragent de riants côteaux ; des chênes-verts, des arbousiers, des caroubiers, des lentisques, des térébinthes, de faux-baguenaudiers, des cystes, des garous, des myrthes, des bruyères en arbre et multiflores, des genêts à feuilles de saules, des coronilles, émerus, etc., bordent généralement les sentiers qui y conduisent. Assis sous ces frais ombrages naturellement protégés par des dômes plus élevés, d'où l'on jouit de perspectives variées, magnifiques, ayant en face le miroir de la mer, dont on contemple avec plaisir les différents aspects ; respirant un air embaumé par le parfum du romarin, du thym et d'autres plantes aromatiques, qui croissent en profusion sur les sites vagues et rocailleux du sol, l'étranger, le naturaliste, le philosophe, le poète se croient, en plein hiver, transporté dans un séjour de délices et d'enchantement, quand ils pensent qu'à cette époque, les frimats sévissent presque partout ailleurs et qu'un ciel brumeux sature de *spleen* la plupart des peuples de l'Europe.

Les champs en plaine sont exclusivement cultivés en toutes sortes de plantes potagères et légumineuses qui donnent les productions de chaque saison.

On cultive également des pêchers, des pruniers, des abricotiers, des poiriers, des cognassiers, etc., dont les variétés au nombre de plusieurs centaines, offrent des

fruits d'été excellents et de ceux d'automne qui s'y conservent pendant plusieurs mois de l'année. On y trouve aussi diverses races de muriers, dont le revenu chanceux, depuis quelque temps et le manque de sol, ont arrêté la propagation. On a également introduit dans ces plaines, des plates-bandes de jonquilles, de violettes, de roses, de jasmins, de tubéreuses, de mimoses, etc., dont les fleurs employées pour la parfumerie, récompensent assez des soins qu'on se donne pour les cultiver. Enfin ces terrains servent encore à quelques chenevières et prairies bordées de cannes; à quelques champs à froment, fève et lin, et qu'on utilise dans les endroits arrosables par la culture du maïs, des haricots, des pommes de terre, et même des patates. Les champs qui avoisinent les torrents, les sources, les fontaines ont des heures fixes d'irrigation et ceux qui en sont écartés ont pour arroser des machines dites Norias.

Les jardins sont l'objet spécial de la culture de la famille des hespéridées; ils sont ordinairement clos de murs, munis de ces Norias appelés *Maccina*, qui autrefois étant faites toutes en bois, employaient beaucoup de force motrice, occupaient bien de la place, masquaient la vue, et étaient de peu de durée. Actuellement, M. Chambovet fils, constructeur-mécanicien, les remplace toutes par de très élégantes et bonnes machines en fer et fonte, et qui lui attirent journellement des éloges.

On commence à propager à Nice la figue caque, le dasycarpa, le néflier du Japon, le cognassier de la Chine, le pistachier, le chérimolier, le nandine domestique et d'autres arbres remarquables par la délicatesse de leurs fruits qui sont consommés par le propriétaire.

Les monticules, les collines sont propres à la culture des céréales et plantes légumineuses telles que blé, orge, seigle, pois, fèves, fèverolles, pois-chiches, gesses,

lentilles dont on cultive un grand nombre de variétés. On y voit aussi plusieurs jujubiers, cérisiers, amandiers, câpriers, dattiers. L'olivier, le figuier et la vigne qui offrent à chaque pas tant de variétés utiles, sont les végétaux qu'on y cultive de préférence et qui forment le principal revenu du pays.

Les versants des montagnes offrent le plus souvent jusqu'à une certaine élévation, la même culture que celle des collines ; on les voit parfois couronnés de quelques bouquets de pin, et de caroubiers qui se plaisent dans les fentes des rochers et finissent à des steppes frappés de la stérilité la plus complète.

Le genre ou la famille des aurentiées, ou des orangers hespérides a été enrichi dans ces derniers temps d'une foule de variétés. Un grand nombre de ces variétés et plusieurs hybrides ont même été signalées comme des espèces nouvelles; mais les caractères distinctifs de la plupart échappent aux botanistes ; et les variétés ou hybrides qui ont été prises comme types de nouvelles espèces, ont des caractères souvent incompatibles. Le plus ordinairement elles sont stériles, et quand elles se reproduisent par la semence, ou elles engendrent des êtres qui se rapprochent d'un des types des espèces connues, et dont les caractères sont permanents, ou si elles conservent le caractère de l'hybridité, elles se diversifient en plusieurs accidents et constituent des variétés ou des races.

Le principal caractère qui distingue l'oranger des autres espèces de citrus, et surtout du bigaradier auquel il ressemble le plus, est celui du fruit. L'écorce de l'orange, verte dans son développement, passe dans sa maturité au jaune doré, ou au rouge safran, moins foncé que celle du fruit du bigaradier ; elle est aussi moins chagrinée à la surface et moins aromatique ; le suc renfermé dans les vésicules de l'orange est doux, tandis qu'il est acide ou

légèrement amer dans le fruit des trois autres espèces. L'oranger est riche en variétés : les principales, celles qui donnent dans ce pays les fruits les plus estimés, sont l'*oranger de Chine*, à écorce fine et luisante ; l'*oranger de Portugal*, à écorce épaisse ; l'*oranger de Malte*, à vésicules vineuses ; l'*oranger à galettes* ou à fruits déprimés, connus aussi sous le nom de beignette ; l'*oranger à grains de riz*, à vésicules jaunes et rouges ; et l'*oranger à poire* ou à fruits oblongs. De toutes ces variétés, celle qu'on cultive le plus à Nice est l'orange du Portugal à écorce épaisse, connue sous le nom vulgaire de *Noustral*. Les fruits de cet oranger qui est considéré comme type, étant plus précoces que les autres, et l'écorce plus charnue, on croit qu'ils résistent plus quand on les expédie à l'étranger.

On cultive encore dans ce pays une variété très estimée qui porte le nom de *Majorquin* ; l'écorce en est fine ; les vésicules sont remplies d'un suc abondant; mais les fruits comparés à ceux de Majorque, en différent par le suc qui est moins sucré, moins parfumé ; ils sont, d'ailleurs, beaucoup plus petits.

De toutes les espèces de genre *citrus*, l'oranger est celle qu'on cultive le plus aux environs de Nice. Il occupe une grande partie de la plaine, rangé d'ordinaire en allées, ou distribué sans ordre et entre-mêlé d'oliviers, de figuiers, de muriers, de grenadiers, de dattiers, de jujubiers et d'autres arbres à fruit, comme pour relever la monotonie des uns et la verdure sombre des autres.

On voit dans ce pays des orangers, dont le tronc a jusqu'à trois mètres et demi de circonférence, et qui ont atteint une hauteur de plus de vingt métres; quelques-uns de ces arbres donnent par pied, jusqu'à deux mille oranges et au delà. Les plus remarquables, ceux qui produisent les meilleurs fruits, croissent dans les campagnes et dans les

jardins situés sur la rive droite de Pallion, depuis le quartier de l'Arbre jusqu'à Saint-Pons.

L'oranger et le bigaradier résistent plus au froid que le cédratier et le limonier. Si le temps est sec, et le ciel couvert de nuages, les fruits de ces deux dernières espèces supportent un froid de trois degrés au dessous de zéro sans geler, et les arbres ne périssent qu'à une température de quatre à cinq degrés, tandis que les fruits de l'oranger et du bigaradier supportent par un temps pareil une température de quatre degrés au dessous de zéro, et les arbres ne périssent que par un froid de 6 à 7 degrés. Mais si le froid survient après un dégel ou des pluies, ou si l'atmosphère se trouve surchargée de vapeurs humides, si le ciel est serein par l'effet du rayonnement nocturne, les fruits gèlent et les arbres périssent à une moindre température.

La famille des aurentiées est sujette a beaucoup de maladies. Les plus nuisibles sont la *morphée*, cochenille de l'oranger, le *Kermés des espérides*, (*coccus esperidum*): maladie qui lui est commune avec l'olivier, et qui gît dans une espèce de pou fécondé par un moucheron, originaire, dit-on, de Rome, où il se developpa d'une manière extraordinaire lors des travaux entrepris pour le dessèchement des marais pontins. Ces insectes qui se sont ensuite propagés dans toute l'Italie, s'attachent de préférence aux fruits, aux feuilles et à l'écorce des jeunes pousses des arbres les plus vigoureux, les mieux nourris et les plus touffus, en épuisent les sucs nourriciers et ne les abandonnent qu'après les avoir réduits à la plus extrême langueur. Le mal que ces animaux font à la famille des orangers, est en général peu sensible au commencement; il ne devient redoutable que lorsqu'ils sont en grand nombre. De tous les remèdes qu'on a proposés pour les détruire, les meilleurs paraissent être, l'élagage fréquent de ces arbres, pour que l'air

y puisse bien circuler, la destruction de ces insectes qu'on écrase en frottant les branches qui en sont chargées, avec quelque chose de rude, et fesant ensuite de fortes aspersions sur les feuilles et les tiges d'eau aiguisée d'acide sulfurique, ou tout simplement d'eau de lessive.

Les feuilles et les bourgeons de l'oranger sont souvent couverts d'une pellicule noire, semblable à de la suie ; et l'on remarque que ceux qui sont le plus attaqués de cette maladie, ont une végétation faible ; les fruits en sont plus petits, moins savoureux ; plusieurs tombent avant leur maturité.

M. de Candolle croit que cette pellicule noire plaquée sur les feuilles est une plante parasite (le *Dêmatium monophilum*) ; d'autres naturalistes pensent, au contraire, que ce n'est que du *miléat* ou *fumago*, matière sucrée qui transsude des feuilles, des tiges et des fruits, mélée avec la poussière qui flotte dans l'air. Ils pensent encore que les pucerons, les cochenilles etc. qui, pour se nourrir du miélat, piquent avec leur trompe le parenchyme des feuilles et des bourgeons, en augmentent considérablement l'écoulement, soit en lui ouvrant de plus grandes issues, soit en le rendant à peine altéré, par l'extrémité de leur corps ; cette matière gommeuse sucrée en se desséchant sur les parties de l'arbre qui en est recouvert, en arrête la transpiration et le fait périr.

L'oranger proprement dit, *citrus aurentium*, est originaire de la Chine. On assure que les Portugais ont été les premiers à en apporter des graines en Europe au commencement du 15e siècle. Valmont de Bomare assure que vers la fin du dernier siècle, on voyait encore à Lisbonne, dans le jardin du comte de San Lourenço, le premier arbre duquel sont issus tous les orangers qui font l'ornement des jardins de l'Europe; et c'est, peut-être, pour cette raison qu'on appelle oranger du Portugal ou *Portugalié* l'oranger de la Chine, ou oranger à fruits doux.

Le limonier ou citronnier, est une espèce distincte de l'oranger par son feuillage glauque et peu touffu, par ses tiges ou pousses élancées qui, lorsqu'elles sont jeunes, portent des feuilles de couleur purpurine. Le pétiole est à peine ailé, le fruit ovoïde est terminé par un petit mamelon, son écorce extérieure a un arôme agréable et une couleur jaune souffrée plus ou moins claire. Dans sa maturité, l'écorce intérieure est mince, coriâce ; la pulpe renfermée dans les loges, forme, ainsi que dans l'oranger, la partie la plus considérable du fruit ; le suc contenu dans les vésicules est très-acide, très-savoureux et un peu odorant. Comme l'oranger, cette espèce est riche en variétés ; les meilleures variétés sont le limonier beignette, à gros fruit ; le limonier à fruit fin, ou lustrato de Rome ; le limonier de San-Remo, connu aussi sous le nom de St-Jérôme ; le limonier de St-Vincent, dont le fruit fournit une écorce qui sert pour les confitures : le limonier de Gènes qui passe pour être le type de l'espèce ; et celui de Sicile, dit *Petitoni*, à gros fruit. Cette variété qui est très-rare mérite d'être propagée.

Le limonier donne annuellement plusieurs récoltes et présente ainsi une succession continuelle de fleurs et de fruits. Comme il est plus sensible au froid que l'oranger, on le cultive généralement en espalier. Néanmoins, il existe des plantations de limoniers en plein champ, et leurs fruits parviennent à leur maturité plusieurs fois dans l'année. Cet arbre est surtout cultivé à Menton et à San-Remo.

Le limonier et le bagaradier sont originaires d'Asie. Ils furent transportés de la Palestine en Europe par les croisés, vers le commencement du 12e siècle.

Le cédratier, *citrus cédra,* indigène ou naturalisé dans la Perse et dans la Médie, a été si bien décrit par Théophraste qu'aucun auteur n'a mis en doute sa réalité, ainsi

que ce qu'en ont dit, VIRGILE, dans ses géorgiques, et tous les Naturalistes romains. Cet arbre passa de la Persè dans les jardins de Babylone et de la Palestine où ses fruits servaient aux Juifs, alors comme aujourd'hui, dans la fête du tabernacle. On le transporta ensuite dans la Grèce, les îles et le littoral de la Méditerranée boréale, où d'après des auteurs dignes de foi, il était cultivé vers la fin du second siècle de l'ére vulgaire.

Le cédratier forme une espèce ayant de nombreux caractères, qui lui sont communs avec le limonier. Comme lui, il a des fleurs lavées de pourpre en dehors et blanches en dedans ; un nombre à peu près égal d'étamines, (35 à 40) ; des fleurs dont partie sont hermaphrodites, ou ayant un pistil, parties dépourvues de pistil, ou monoïques ; mais il en diffère par les feuilles qui sont moins glauques, et par le pétiole qui est linéaire et nu ; il en diffêre surtout par le fruit dont l'écorce extérieure, rouge pourpre dans son developpement, verdit ensuite, et prend dans sa maturité une couleur jaunâtre mélée quelquefois de vert, elle est chagrinée et raboteuse ; l'écorce intérieure (ou le blanc) est très-épaisse, tendre, charnue, légérement aromatique, elle en forme la partie la plus considérable qui est douce, agréable à manger avec du pain et du sucre. La pulpe enfermée dans les loges, est charnue et peu volumineuse. Le suc contenu dans les vésicules, est moins acide et moins parfumé que celui du limonier.

Lorsque l'arbre est cultivé dans un terrain gras et qu'il est bien soigné, il fleurit presque tous les mois et présente ainsi sur le même pied, les divers developpements du fruit, L'huile essentielle contenue dans les vésicules saillantes de l'écorce extérieure du fruit, et qu'on retire par expression, est des plus suaves, et forme avec le blanc ou l'écorce intérieure que l'on confit, l'une des qualités les plus estimées de cet arbre.

Les variétés qui donnent les meilleurs produits pour ces usages sont le cédratier des Juifs, qui paraît être le type, le cédratier de *Salò*, celui de Florence, ou petit poncire, dont le fruit plus petit que ceux des autres variétés, l'emporte sur eux par la suavité de l'arôme. Cette variété, et une autre qui porte le nom de limon cédrat, pomme de Paradis ou poncire, ne paraissent être que des hybrides du cédratier et du limonier, si l'on en juge par le mélange de cédrat et de limon que les fruits offrent dans leur caractère. De toutes les espèces de citrons, le cédratier fut le premier transporté en Europe.

Le bigaradier, ou orange amere, espèce connue à Nice sous le nom impropre de *citronnier*, ne diffère presque pas, au premier aspect, de l'oranger par le port de l'arbre, la couleur du fruit, celle des feuilles et des fleurs, lesquelles sont constamment hermaphrodites, avec étamines au nombre de 20 à 25 environ.

Maîs l'arbre ne s'élève pas autant que l'oranger, les feuilles d'un vert foncé comme les siennes sont elliptiques et portées par un pétiole ailé, beaucoup plus prononcé ; les fleurs sont plus blanches et plus developpées. L'écorce extérieure du fruit est plus chagrinée ou raboteuse; elle se colore à sa maturité, d'une teinte rouge plus foncée ; l'huile essentielle contenue dans les vésicules de l'écorce, a un mordant et une amertume plus prononcés ; le caractère le plus distinctif du bigaradier est le suc du fruit qui a un goût moitié amer, moitié légèrement acide. Aussi est-il employé, comme le jus du limon, à assaisonner les substances végétales et animales. On se sert aussi de l'écorce pour faire des confitures au sucre, qui sont très-agréables, ou bien, on la coupe par quartiers, on la fait sécher et on l'expédie à l'étranger, en Hollande surtout, ou on l'emploie dans la préparation du *curaçao*. Mais le produit principal du bigaradier est dans ses fleurs

fort abondantes et douées de plus de parfum et de suavité. Aussi sont-elles préférées pour les eaux de senteur et pour l'essence connue sous le nom de *Néroli*.

Les variétés les plus estimées, comme donnant un produit supérieur en eau de fleurs d'oranger et en essences, sont le bigaradier *bouquetier à feuilles brisées*, connu aussi sous le nom de *riche dépouille*, et le bigaradier *bouquetier à feuilles presque lisses*. Ce dernier est même préférable, parce qu'il n'est pas nécessaire de le greffer: il se reproduit naturellement par semis, et ses fleurs sont des plus parfumées. Viennent ensuite le bigaradier *seriotto à fruits amers*, *le seriotto à fruits doux*, ainsi appelé parce que le goût en est d'un doux fade ; le bigaradier *à feuilles de saule*, connu aussi sous le nom d'*oranger turc* ou *turquoise*, et le bigaradier d'*Espagne*, *à suc doux*. On cultive encore deux variétés de bigaradiers, qui sont très-petits et très-agréables pour l'ornement des jardins. L'un appelé *oranger nain*, ou *petit chinois* ; l'autre, *oranger nain à feuilles de myrthe*. Le fruit, de la grosseur d'un petit abricot, est excellent, étant confit.

Parmi les individus du genre *citrus*, qui ont pris naissance par suite de fécondations croisées, il n'en est pas de plus remarquable que celui qui porte le nom de *bigaradier à fruits mélangés*, ou *bizarrerie*, ou improprement *hermaphrodite ;* ses rameaux portent pêle méle des bigarades pures, des cédrats purs et des fruits à tranches mélangées de ces deux espèces. Ses fleurs poussent deux fois l'année, au printemps et en automne ; elles portent un nombre variable d'étamines (de 20, à 35 et 40); les unes ont des pétales blancs en dedans et purpurins en dehors, elles donnent des cédrats ; les autres sont blanches comme celles du bigaradier ou de l'oranger et se nouent en bigarades. Les fleurs qui donnent les fruits mélangés et qui sont les plus grandes, ont une couleur blanche pâle. Les

feuilles longues, rayées ou recoquillées, affectent la forme et la couleur tantôt de celles du bigaradier, tantôt de celles du citronnier : ou bien elles réunissent souvent quelque chose de ces deux espèces.

On remarque dans le bassin de Nice, une variété de *citrus* à laquelle on donne le nom de bizarrerie, ou d'hermaphrodite. Comme celles que nous avons déjà citées, elle porte plusieurs variétés de fruits par les branches différentes qui sortent du même tronc, mais il n'y a rien là de commun, ni avec les véritables bizarreries que nous avons décrites, ni avec les amalgames bizarres que l'on rencontre dans le jardin de M. Clary ; il s'agit ici d'un simple résultat de greffe.

M. Gallesio, ayant semé pendant plusieurs années de suite des graines d'oranger de la Chine, à écorce fine et luisante, a toujours obtenu des oranges à fruits doux, dont les unes à écorce épaisse et raboteuse, les autres à écorce plus fine que celles qui lui avaient fourni les graines. Le même phénomène aurait résulté de semis d'orangers ordinaires, ayant le fruit à écorce épaisse et raboteuse.

La bergamotte ou la lime-bergamotte est une variété hybride du limonier et de l'oranger, parce qu'elle tient à cette derniere espèce par les feuilles et les fleurs, et au limonier par le fruit. L'odeur très-suave de l'huile essentielle, contenue dans les vésicules de l'écorce du fruit, ne serait que l'effet de la combinaison des principes odorants de ces deux espèces. La *lumie-oranger* ou *l'orange citrée* est une varieté hybride de l'oranger, du cédratier et peut être aussi du limonier, par les rapports qu'elle a avec ces deux ou trois espèces. En effet, ses feuilles sont d'un vert foncé comme celles de l'oranger ; ses fleurs, purpurines en dehors, appartiennent au cédratier ou au limonier ; son fruit est très-volumineux ; sa forme est à peu près celle de l'orange, mais le suc en est acidulé et

la couleur de l'écorce extérieure qui est inégale et raboteuse comme celle du cédrat, se rapproche plus de celle de l'écorce de l'orange, que de la couleur de l'écorce du limon, ou du cédrat; la lumie sucrée, ou le limon à pulpe d'orange, variété qu'on ne cultive que pour la singularité du fruit, est également une hybride de l'oranger et du citronnier, et a les caractères communs de ces deux espèces. La méllarose ou l'*orange-étoilée*, ainsi appélée de l'écorce de son fruit, qui est divisé en plusieurs côtes relevées, est aussi une hybride de l'oranger, duquel elle se rapproche par les feuilles, et du limonier auquel elle tient par la couleur du fruit et par le jus, qui est acide et légèrement aromatique; cette espèce hybride l'emporte sur les deux autres par la suavité de l'arôme du fruit. Enfin ce serait encore d'une fécondation croisée entre l'oranger et le citronnier qu'aurait pris naissance le *cédrat monstrueux* ou *cédrat de la Chine*, connu aussi sous le nom de merveille d'Espagne ou de cédrat-orange. La couleur verte des feuilles et celle de l'écorce extérieure du fruit qui est jaune doré, le font prendre au premier coup d'œil pour une variété de l'oranger; mais ses rameaux sont courts et raides comme ceux du cédratier, la couleur de sa fleur est purpurine en dehors et blanche au dedans; le fruit, dont le suc est acidulé, est très-volumineux, rugueux à la surface et tuberculeux; l'écorce interieure très-épaisse, compacte, forme presque, comme le cédrat, la majeure partie du fruit.

Le pompelmousse, *citrus Pompelmos*, passa de la Palestine en Europe, et ce furent les Croisés qui vinrent embellir nos jardins de cet arbre singulier.

Le limettier, *citrus limetta*, cultivé vers le treizième siècle, dans la lisière ligurique, fut distingué par MATHEUS SYLVATICUS comme une espèce particulière, ce qui fut ensuite confirmé par les BAUHINS, les Volcamérius et confondu par la suite avec d'autres espèces.

Le bergamotier, *citrus bergamia*, le mellarose, *citrus mellarosa*, les perettes, *citrus peretta*, le chénetier, *citrus sinensis*, le rhumphius, *citrus rumphii*, le margarite, *citrus margarita*, sont cultivés depuis longtemps dans le Midi, non seulement à cause de leur beauté, mais parce que les fruits des premiers servent pour faire des bombonières nommées bergamottes, et pour en retirer cette essence si agréable pour la composition des eaux de senteur, et que de tous les autres on fait les confitures les plus estimées.

Le lumies, *citrus lumia*, l'esperthuse, *citrus hespertusa*, le *citrus dulcamara*, le *citrus arethusa* sont également venus enrichir nos jardins.

Le citre à écorce épaisse, *citrus pachiderma*, connu sous le nom de limon cédrat, fut introduit par Ebndjemi qui le croyait le produit d'un limonier greffé sur un cédratier.

Le citre doré, *citrus auratus*, ainsi nommé par Ebn-ell-Awam qui le sépara de la bigarade, est un arbre gracieux dans sa forme et élégant par son feuillage. Si ses fruits réunissaient l'utilité à l'agrément, il formerait sans contredit le plus bel ornement des jardins.

Le citre d'Adam, *citrus adami*, est cultivé pour l'arôme suave et particulier qu'exhale son endocarpe qui le fait rechercher ainsi que le *citrus rissoi*, l'harmonille, pour en préparer des confitures fines.

Le citre d'Otaïti, *citrus taïtense*, se développe avec une force végétative si grande, qu'il peut servir, à cause de sa petite portée, à faire des haïes vives odoriférantes.

Le citre hérisson, *citrus histrix*, originaire de l'île Maurice, n'a été transporté en Europe, ainsi que le citre commandeur, *citrus limonea commendatoris*, le citre noble, *citrus nobilis*, que depuis une trentaine d'années, et ils résistent tous les deux aux hivers du Midi.

Le citre gordon, *citrus gordoni*, qui joint à son singulier branchage de jolies fleurs pourprées et des fruits très-parfumés. Le citre à feuilles de buis, *citrus buxifolius*, et le citre austral, *citrus australis*, devaient former le nouveau genre *citromela*, dans la troisième édition de l'histoire des orangers que M. Risso devait publier.

Une foule de variétés d'æillets, de pelargonium, de camélia, de crassules, de cierges, de ficoïdes, et d'autres plantes rares bravent les hivers de ce pays. Généralement tout ce qu'on a ailleurs grande peine à cultiver dans des orangeries et dans des serres chaudes, vient à Nice en plein vent ; il suffit de choisir pour ces plantes les expositions du Midi, et les élévations qui forment les coteaux de Ste-Hélène, de St-Charles, de Carabacel et de Cimier, et de les abriter des vents du Nord, au moyen de hangars, ou de serres ouvertes pour qu'elles ne périssent pas ; toutefois les serres vitrées sont de rigueur pour les plantes délicates qu'on cultive dans la plaine et dans les localités humides. Rien n'est plus contraire dans ce pays aux plantes tropicales que l'humidité du sol, jointe à un certain degré de froid. En général, les plantes exotiques qu'on cultive dans ce pays en pleine terre, présentent une force de végétation aussi puissante que dans leur pays natal, ce qui prouve l'analogie du bassin de Nice avec les pays chauds. C'est ainsi que le palmier dattier, l'acacia de Farnèse, la canne à sucre, le laurier des Indes, le céanothe azuré, le gouyavier ou poirier des Indes, le laurier thym de la Chine, le yucca à feuilles d'aloés, plusieurs variétés de correa, de mélaleuque, de metrosideros, de pittosporum, de solanum, de cierges, de ficoïdes, etc. prennent toutes leurs dimensions; plusieurs même de ces arbres murissent leurs fruits ou donnent des graines à parfaite maturité et fertiles.

Dans le petit parterre de M. Ferdinand Stire, botaniste

aussi instruit que modeste, on remarque une yucca aloëfolia gigántesque; par des fécondations croisées entre la cassia tomentosa, la corymbosa ou la levigata, il s'est formé dans ce petit jardin une hybride qui est en fleur presque toute l'année. Les folioles au nombre de cinq opposées, sont très-oblongues et légèrement arquées ou en cœur à la partie des limbes la plus rapprochée du pétiole; les fleurs d'un jaune safran, très-éclatant, sont plus développées que celle de leurs parents; cette casse cultivée en espalier forme des massifs très-agréables à la vue. On voit encore dans ce joli parterre, un caroubier qui se fait remarquer par sa tige droite et par la forme conique que l'art et la taille sont parvenus à donner à ses branches.

Les parterres de MM. Roissal et Toselli se font remarquer par le nombre des plantes exotiques et tropicales qui y sont cultivées en plein vent, n'ayant pour tout abri que les maisons d'habitation.

Le jardin de Son Exc. le comte de Cessole mérite d'être vu pour ses belles variétés de camélia, et surtout pour sa riche collection d'ananas, auxquels on est parvenu à faire produire du fruit dans toutes les saisons de l'année, au moyen de chassis de hauteurs différentes.

Les plantes et les arbrisseaux sermenteux et grimpants dont on couvre les berceaux de treillage et dont on tapisse les murs, sont: *Noya carnosa; Cissus quinque folia; Dolichos lignosus; Geranium zonale; Bignonia radicans; Phaseolus caracalla; Trophæolum majus; id. minus; Cobea scandens; Periploca græca; Passiflora cærulea.*

Les arbres et les plantes que l'on cultive pour la parfumerie, sont: *Mimosa farnesiana, Nyctantes sambac; Polyantes tuberosa; Narcissus jonquilla; Jasminum grandiflorum; Rosa centifolia; Viola odorata* fl. pl.: *Cerosus lauro-cerasus.*

Les arbres et les plantes qui peuvent intéresser l'industrie

manufacturière et tinctoriale, sont : *Punica granatum*; *Pinus halepensis*; *Pinus pinaster*; *Coriara myrthifolia*; *Ceratonia silica*; *Cneorum tricoccon*; *Reseda luteola*; *Jsatis tinctoria*; *Croton tinctorium*; *Rubia tinctorum*; *Rhus cotinus*; *Agave americana*.

Le *Rhus cotinus* (Sumac fustet) des Alpes maritimes, par la quantité de tanin et de matière colorante qu'il contient, est bien supérieur pour la teinture à celui des autres pays.

L'Agave d'Amérique vient dans l'intérieur des terres jusqu'à dix lieues de distance de la mer. Cette plante végète et se plait singulièrement dans les interstices des rochers et dans les lieux où l'on ne voit presque que la pierre nue; ce qui la rendrait très-utile dans ce pays où il y a beaucoup de ces terres vagues, vaines et rocailleuses, si l'on y connaissait l'art d'extraire le fil contenu dans les feuilles de ce végétal, dont, en Espagne, en Portugal, en Afrique, on fait des rubans, des mouchoirs et différents ouvrages de sparterie, tandis qu'on s'en sert à Nice seulement pour former des haies impénétrables.

Le jujubier, le caroubier, l'oranger, le fustet, le figuier, le cérisier et l'olivier fournissent les bois indigénes les plus recherchés des tourneurs et des ébénistes, qui, avec ces bois nuancés de différentes couleurs, fabriquent des meubles et des pièces en marqueterie de toute beauté. Les bois qu'on expédie à l'étranger pour l'ébénisterie, sont particulièrement l'oranger, le caroubier, l'olivier et le jujubier.

Voici maintenant le catalogue des principales plantes médicinales du territoire de Nice, dans l'ordre de leurs propriétés :

Emollients. — *Malva rotundifolia*, feuilles et fleurs; *Malva silvestris*. id.; *Linum usitatissimum*, graines; *Acanthus mollis*, feuilles.

Pectoraux émollients. — *Viola odorata*, fleurs; *Verbascum thopsus*, fleurs; *Tussilago farfara*, fleurs; *Ziziphus vulgaris*, fruits.

Expectorants excitants. — *Glecoma hederacea*, toute la plante; *Erysimum officinale*, feuilles; *Scilla maritima*, l'oignon.

Diurétiques émollients. — *Triticum repens*, racine: *Parietaria officinalis*, feuilles et tiges; *Borrago officinalis*, feuilles et fleurs; *Arundo donax*, racine.

Diurétiques excitants atoniques. — *Ruscus aculeatus*, racine; *Ononis arvensis*, id.; *Apium graveolens*, id.; *Apium pretroselinum*, id.; *Asparagus acutifolius*, id.; *Eringium maritimum*, id.

Excitants aromatiques. — *Salvia officinalis*, feuilles et fleurs; *Rosmarinus officinalis*, id.; *Lavandula spica*, sommités des rameaux, feuilles et fleurs; *Melissa officinalis*, idem; *Origanum majoranoïdes*, id.; *Satureja montana*, id.; *Mentha pulegium*, id.; *Teucrium polium*, id.; *Chamæpitis iva*, id.; *Tilia europæa*, fleurs.

Dépuratifs. — *Arctium lappa*, racine; *Rumex patientia*, id.; *Smilax aspera*, id.; *Polipodium vulgare*, id.; *Fragaria vesca*, id.; *Cychorium intibres*, racines et feuilles; *Leontodon taraxaci*, id.; *Rosa centifolia*, fleurs; *Solanum dulcamara*, tiges; *Humulus lupulus*, cones florifères et racines; *Saponaria officinalis*, toute la plante; *Fumaria officinalis*, id.; *Galium luteum*, sommités des rameaux.

Anti spasmodiques excitants. — *Mentha piperita*, feuilles; *Matricaria parthenium*, fleurs; *Tanacetum vulgare*, sommités des tiges et fleurs; *Aloysia citrodora*, feuilles; *Citrus bigaradia*, feuilles et fleurs; *Citrus aurantium*, fleurs; *Chenopodium botrys*, feuilles et fleurs.

Stomachiques ·toniques. — *Chironia centaureum*, sommités fleuries; *Arthemisia absinthium*, feuilles et

sommités des rameaux ; *Anthemis nobilis*, fleurs et tiges fleuries ; *Citrus bigaradia*, écorce du fruit.

Carminatifs excitants. — *Anethum fœniculum*, toute la plante ; *Origanum vulgare*, sommités des rameaux et feuilles ; *Coriandrum sativum*, graines.

Antiscorbutiques. — *Cochlearia armoracia*, racine, *Veronica beccabunga*, feuilles ; *Sisymbrium nosturtium*, toute la plante.

Rafraichissants. — *Citrus aurantium*, fruits ; *Punica granatum*, fruits ; *Morus nigra*, fruits ; *Ribes rubra*, fruits ; *Cucurbita anguria*, semences.

Purgatifs. — *Momordica elaterium*, racines et fruits ; *Rhamnus catharticus*, fruits ; *Ricinus communis*, semences ; *Globularia alympum*, feuilles ; *Gratiola officinalis*, tige et feuilles.

Astringents. — *Rosa canina*, fruit ; *Rosa gallica*, pétales des fleurs non ouvertes ; *Achillea millefolium*, feuilles ; *Litheum salicaria*, feuilles ; *Myrthus communis*, feuilles ; *Vinca major*, feuilles ; *Rucus aculeatus*, feuilles ; *Punica granatum*, fleurs et écorce des fruits ; *Quercus robur*, écorce ; *Quercus suber*, écorce ; *Ulmus campestris*, écorce ; *Verbena officinalis*, toute la plante ; *Salvia verbenacea*, toute la plante ; *Cydonia communis*, semence ; *Symphitum officinale*, racine ; *Cupressus fastigiata*, cônes.

Narcotiques et calmants. — *Hyoscyamus albus*, feuilles et graines ; *Solanum nigrum*, toute la plante ; *Cynoglossum pictum*, racine ; *Nymphea alba*, racine et fleurs, *Datura stramonium*, feuilles et suc de la plante ; *Papaver somniferum*, feuilles et capsules.

Vulnéraires. — *Hypericum perforatum*, fleurs ; *Agrimonia eupatorium*, feuilles ; *Polygonum maritimum*, feuilles ; *Scrophularia aquatica*, feuilles.

Antipsoriques. — *Plumbago europea*, écorce des

racines; *Rumex aquaticus*, racine; *Nerium oleander*, feuilles.

Vésicatoires. — *Daphne gnidium*, écorce; *Euphorbia dendroide*, suc; *Ficus carica*, suc.

Plantes cordiales. — *Citrus medica*, fruit; *Lavandula Stœchas*, fleurs.

Sudorifiques. — *Sambucus nigra*, fleurs; *Papaver rhœas*, fleurs.

Antifébriles. — *Licopus europeus*, feuilles; *Gnafalium arvense*, feuilles.

Emménagogues.— *Marrubium vulgare*, toute la plante; *Adianthum capillus veneris*, feuilles; *Crocus sativus*, stigmates.

Jetons maintenant un coup d'œil sur le catalogue des principales espèces de plantes qui servent de nourriture au gros et au menu bétail, ainsi qu'aux bêtes chevalines.

La prospérité de ces animaux et la bonté du lait tenant essentiellement à la bonne qualité des herbes et conséquemment à celle du fourrage, il ne sera peut-être pas inutile de faire connaître les plantes qui les nourrissent. Nous les classerons par ordre des localités où elles croissent et par tables alphabétiques. Et d'abord, voici les plantes des prairies naturelles ou artificielles de la plaine de Nice, lesquelles sont soumises à des irrigations régulières : *Achillea millefolium; Alopecurus bulbosus; Anthoxanthum odoratum; Avena fatua; Avena elalior; Avena fragilis; Avena mollis; Briza minor; Bromus mollis; Bromus sterilis; Bromus erectus; Campanula racunpulus; Centaurea jacea; Chrysanthemum leucanthemum; Cynoserus cristatus; Dactilis glomerata; Ænanthe pimpinelloïdes; Festuca phœnicoïdes; Gallium molugo; Gallium verum; Geranium molle; Helminthia echioïdes; Hordeum murinum; Lathyrus pratensis; Leontodon taraxaci; Leontodon crispum; Linum usitatissimum;*

Lolium perenne; Lotus corniculatus; Lychnis flos-cuculi; Medicago sativa; Milium multiflorum; Onobrychis sativa; Plantago lanceolata; Plantago major; Ranunculus acris; Ranunculus arvensis; Seriola athenensis; Trifolium pratense; Trifolium procumbens; Trifolium fragiferum; Urospermum picrioïdes; Vicia sativa.

Parmi ces plantes croissent encore les suivantes, mais en moindre quantité : *Agrostis alba; Ajupa pyramidalis; Andropogon arundinaceum; Andropogon hirtum; Carex provincialis; Carex distans; Carex tomentosa; Carex divulsa; Carex maxima; Cichorium intylus; Dauchus carota; Lithrum salicaria; Orchis latifolia; Orchis laxiflora; Orchis maculata; Panicum crus-galli; Panicum viride; Poterium sanguisorba; Rhinanthus crista galli; Rumex patientia; Salvia pratensis; Symphytum officinale.*

La plupart des plantes précitées garnissent les prairies qui sont dans la région du Var (Iscles, Grénouillères et Sagnes). Mais dans les lieux très humides ou marécageux, il croit encore, en plus ou moins grande quantité, les plantes suivantes : *Alisma ranunculoïdes; Aster tripolium; Atriplex rosea; Bartsia viscosa; Carex acuta; Carex divisa; Carex hirta; Carex paludosa; Carex drimeja; Carex vescicaria; Cirsium monspesulanum; Cyperus junciformis; Cyperus fuscus; Cyperus flavescens; Cyperus monti; Dorycnium suffruticosium; Epipactis palustris; Epipactis rubra; Equisetum arvense; Juntus acutus, juntus acutiflorus; Juntus glomeratus; Lotus siliquosus; Lotus rectus; Melilotus leucantha; Neottia spiralis; Ophrys apyfera; Polypogon monspeliense; Postaprogeton natans; Ranunculus repens; Schœnus nigricans; Scirpus palustris; Scirpus lacustris; Scirpus maritimus; Sonchus maritimus; Sinapis villosa; Typha angustifolia; Typha minimâ.*

Depuis quelques années plusieurs de ces plantes

aquatiques: les carex, les joncs, les choins, les prêles et les scirpes; par suite des labours, des engrais et particulièrement des petits canaux qu'on a pratiqués sur ces terres pour l'écoulement des eaux, disparaissent pour faire place à des plantes de meilleures qualités, telles que le trèfle, la luzerne, l'esparcette, le caille-lait, plusieurs espèces d'avoine, de vesces, etc. Mais, en général, le fourrage des prairies du Var, est de mauvaise qualité, soit parce qu'il est, peut-être, imprégné des miasmes qui existent dans l'air de cette plaine, soit parce qu'il contient, plus ou moins, des joncs, des carex, des choins et autres plantes aquatiques, soit aussi par ce que ces plantes, venant sur un terrain trop humide et marécageux, leurs principes nutritifs sont mal élaborés; ils déterminent sur les animaux qui s'en nourrissent et particulièrement sur les bêtes chevalines, la cachexie et l'hématurie ou pissement de sang.

Les plantes qui croissent naturellement dans les terres ensemencées ou dans les champs et qui sont fauchées ou arrachées, à leur maturité, pour être converties en fourrage, sont: *Ajupa campestris; Allium album; Allium roseum*; *Ammi maius; Anagalis cœrulea; Anchusa italica*; *Andropogon arundinaceum*; *Anthemis incressata*; *Anthirrinum oronthium*; *Arabis thaliana*; *Asperula arvensis*; *Atriplex patula*; *Avena mollis*; *Avena fattua*; *Avena elatior*; *Avena fragilis*; *Barchansia taraxacifolia*; *Borrago officinalis*; *Brassica erucastrum*; *Briza major*; *Briza minor*; *Bromus arvensis*; *Bromus multiflorus*; *Bromus mollis*; *Bromus sterilis*; *Bupleurum rotundifolium*; *Calendula arvensis*; *Campanula speculum*; *Campanula falcata*; *Cardamine hersuta*; *Caucalis nodosa*; *Caucalis platycarpos*; *Caucalis daucoides*; *Centaurea crupina*; *Centaurea cyanus*; *Cerinthe aspera*; *Chenopodium blitoides*; *Chironia centaureum*; *Chlora perfoliata*;

Cimoserus echinatus; *Cirsium arvense*; *Cochlearia draba*; *Coniza ambigua*; *Crepis fœtida*; *Crucianella angustifolia*; *Cynoglossum pietum*; *Cynoglossum officinale*; *Diplotaxis erucoides*; *Echium vulgare*; *Erigeron canadense*; *Erodium malacoides*; *Euracago segetum*; *Fumaria officinalis*; *Fumaria capreolata*; *Fumaria parviflora*; *Galeopsis grandiflora*; *Galium saccharatum*; *Galium tricorne*; *Geranium robertianum*; *Gladiolus communis*; *Heliotropium europeum*; *hordeum murinum*; *Hordeum maritimum*; *Hurospermum dalechampii*; *Hyoseris cretica*; *Hyoseris scabra*; *Hypericum perforatum*; *Lactuca saligna*; *Lathyrus annuus*; *Lathyrus setifolius*; *Lathyrus ochrus*; *Linaria vulgaris*; *Linaria elatine*; *Linum strictum*; *Littospermum arvense*; *Lolium perenne*; *Lolium tomulentum*; *Lotus corniculatus*; *Lotus cytisoïdes*; *Lychnis githago*; *Malva sylvestris*; *Medicago lupulina*; *Medicago orbicularis*; *Medicago scutellata*; *Medicago turbinata*; *Medicago lapacea*; *Medicago intertexta*; *Medicago echinata*; *Melilotus parviflora*; *Myagrum paniculatum*; *Myosotis annua*; *Muscari racemosum*; *Nigella damascena*; *Ornithopus scorpioïdes*; *Panicum viride*; *Papaver rhœas*; *Papaver hybridum*; *Passerina annua*; *Phalaris canariensis*; *Picris hieracioides*; *Poa heragrostis*; *Poterium sanguisorba*; *Prenantes muralis*; *Pteroteca nemausensis*; *Ranunculus bulbosus*; *Reseda phyteuma*; *Rhadogiolus stellatus*; *Scandix pecten*; *Scorpiurus subvillosa*; *Senecio vulgaris*; *Sherardia arvensis*; *Silene nocturna*; *Silene quinque vulnera*; *Silene inflata*; *Sinapis arvensis*; *Sisymbrium officinale*; *Sisymbrium tenuifolium*; *Sonchus arvensis*; *Sonchus oleraceus*; *Theligonum cynocrambe*; *Thlaspi bursa*; *Thlaspi perfoliatum*; *Tragopogon porrifolium*; *Trifolium campestre*; *Valerianella hamata*; *Valerianella pumila*; *Veronica arvensis*; *Veronica filiformis*; *Vicia hirta*; *Vicia hybrida*; *Viola arvensis*.

Plusieurs de ces plantes croissent sur les terres en friche, sur les rives fourrageuses ou de soutenement, sur les sites vagues et rocailleux des environs de Nice, et elles servent de nourriture au même bétail. Dans ces patis ou paturages secs et non fauchés connus dans le pays sous le nom de *bandites* on remarque encore les plantes suivantes: *Ægilops ovata*; *Alyssum maritimum*; *Andropogon hirtum*; *Andropogon ischœnum*; *Andropogon distachion*; *Anethum fœniculum*; *Anthyllis tetraphylla*; *Asperula cynanchica*; *Aster acris*; *Astragalus monspessulanus*; *Bellis perennis*, *Bellis sylvestris*; *Biscutella ambigua*; *Bromus polistachius*; *Buphthalmum spinosum*; *Campanula urticifolia*; *Carex ginobasis*; *Centaurea collina*; *Centaurea paniculata*; *Cerastium vulgatum*; *Convolvulus althœoides*; *Dianthus barbatus*; *Dianthus cariophyllus*; *Dianthus cartusianorum*; *Digitaria stolonifera*; *Draba verna*; *Erigeron acre*; *Erysimum canescens*; *Festuca ovina*; *Festuca duriuscula*; *Festuca gracilis*; *Globularia vulgaris*; *Gypsophila saxifraga*; *Helianthemum fumana*; *Helianthemum vulgare*; *Hieracium pilosella*; *Hieracium murorum*; *Inula viscosa*; *Leontodon villarsii*; *Lepidium draba*; *Lepidium iberis*; *Medicago pubescens*; *Melica ciliata*; *Milium multiflorum*; *Origanum vulgare*; *Oxalis corniculata*; *Panicum viride*; *Plantago psyllium*; *Plantago lanceolata*; *Plantago lagopus*; *Poa annua*; *Poa bulbosa*; *Poa nemoralis*; *Potentilla repens*; *Psoralea bituminosa*; *Rubia peregrina*; *Scabiosa arvensis*; *Scabiosa leucantha*; *Scabiosa columbaria*; *Silene italica*; *Sonchus picroïdes*; *Stipa juncea*; *Thesium linophyllum*; *Thrincia tuberosa*; *Thymus vulgaris*; *Trifolium stellatum*; *Trigonella monspeliaca*; *Triticum cœspitosum*; *Triticum phenicoïdes*; *Triticum repens*; *Vicia peregrina*.

Le territoire de Nice, depuis les bords de la mer jusques à environ trois lieues dans l'intérieur des terres,

offre une riche moisson aux botanistes, ainsi que nous le verrons par le catalogue ci-après. Quelques localités, entre autres les versants des collines de Mont-Gros, du Vinaigrier, de Mont-Alban, Cimier, la péninsule de St-Hospice, les campagnes de Beaulieu, les plaines du Var et généralement tous les vallons des alentours abondent tellement en plantes rares, qu'on peut les considérer comme autant de jardins botaniques naturels. Partout, mais particulièrement sur les collines environnantes, des flots de parfums s'échappent des plantes aromatiques, qu'on foule à chaque pas et dans toutes les saisons. Aussi, dans ce pays, les essences de thym, de romarin, de lavande, etc., sont elles plus délicates et plus suaves que partout ailleurs. On sait que dans les contrées bien exposées, où le ciel est généralement serein, où il n'y a presque jamais de brouillards, et où l'air est fréquemment renouvelé, les odeurs des plantes sont plus prononcées, plus tranchées que dans les contrées qui sont dans des conditions opposées.

Nous ferons encore remarquer que les plantes indigènes des environs de Nice, qui sont communes aux montagnes subalpines, sont plus vigoureuses et plus développées dans l'enceinte du bassin que partout ailleurs.

Dans le catalogue, que nous allons exposer, des principales plantes méridionales qui croissent dans les environs de Nice, les plus caractéristiques, celles qui peuvent, comme autant de thermomètres permanents, faire apprécier la douce température et la bonté du climat, sont désignées par des astériques.

Mentionnons avec plaisir les savantes recherches de M. l'abbé Montolivo, bibliothécaire de la ville de Nice et botaniste très distingué.

Noms des plantes.	Floraison.	Localités.
Renonculacées.		
Clematis flammula,	juin	Haics.
« *id.* var. marit.	id.	Mer d'Eza.
Anemone coronaria,	février	Champs.
« *id.* var. fl. cærul.	fév.	id.
« *pavonina*,	fév.	Villefranche.
« *id.* var. fl. plen.	fév.	Gairaut.
« *hortensis*,	janvier	Champs.
Ranunculus muricatus,	mars	id.
Nigella damascena,	juin	id.
Delphinium pubescens,	août	id.
« *peregrinum*,	id.	id.
Crucifères.		
Cheiranthus incanus,	janvier	Baus.
« *triscupidatus*,	janvier	Menton.
Alyssum maritimum,	mai	Tous les champs.
Biscutella ambigua,	février	Vinaigrier.
« *hispida*,	mars et avril	Mer d'Eza.
Cakile rugosa,	mai	Champs et chemins.
« *maritima*,	août	Bords de la mer.
Erysimum canescens,	août	Vinaigrier.
Brassica arvensis,	id.	Champs.
« *erucastrum*,	juin	id.
« ✻ *balearia*,	janvier	Baus.
Sinopis incana,	août	Var.
Diplotaxis erucoides,	février	Champs.
Capparidées.		
Capparis spinosa,	septembre	Bords des chemins.
Cistinées.		
Cistus albidus,	avril	St-Pons.
Helianthemum lutinosum,	mai	Mont-Gros.
« *canum*,	mai	Labadie.
« *nummularium*,	mai	Château-Neuf.

Noms des plantes.	Floraison.	Localités.
	Caryophylées.	
Gypsophila saxifraga an var.	avril	Château.
Dianthus ※ *collinus*,	avril	Montalban.
« *carthusianorum*,	mai	Lieux arides.
« *id. varietas*,	id.	id.
« *attenuatus*,	juin	id.
Saponaria ocymoides,	avril	Vinaigrier.
Silène quinque vulnera,	juillet	Caros.
« *nocturna*,	juin	Champs.
» *nicœncis*,	id.	Bords de la mer.
Arenaria rubra,	mai	Raubâ-Capen.
« *id.* var. marit.	mai	Rauba-Capen.
	Linées.	
Linum maritimum,	septembre	Var.
« *narbonense*,	mai	Turbie.
« *strictum*,	juin	Tous les champs.
« *glandulosum*,	mai	Paillon.
	Malvacées.	
Malva nicœnsis,	avril	jardins.
Lavatera ※ *arborea*,	avril	jardins.
« ※ *olbia*,	juillet	Monceau.
« *maritima*,	février	Baus.
« ※ *punctata*,	juin	Carabacel.
	Malpighiacées.	
Coriara myrthifolia,	mars	Var.
	Hypéricoïdes.	
Hypericum coris,	juillet	Vinaigrier
« *tomentosum*,	juillet	Saint-André
	Géraniées.	
Erodium romanum,	janvier	Bords des chemins

Noms des plantes.	Floraison.	Localités.
Suite des Géraniées.		
« *moschatum*,	avril	Bords des chemins.
« *malacoïdes*,	id.	Champs.
Rutacées.		
Ruta angustifolia,	avril	Montboron.
« *bracteosa*,	mars	Château.
Tribulus terrestris,	juillet	Bords de la mer.
Rhamnées.		
Ziziphus vulgaris,	mai	Jardins.
Rhamnus alatermus,	janvier	Vinaigrier.
Thérébinthacées.		
Pistacia terebinthus,	mars	Carabacel.
« *lentiscus*,	février	Villefranche.
Rhus coriaria,	mai	Collines.
« *cotinus*,	mai	Vinaigrier.
Cneorum tricoccon,	septembre	Lazaret, Villefranche.
Légumineuses.		
Anagyris fœtida,	février, mars	Château.
Spartium junceum,	juin	Lieux arides.
Genista cenirea,	juin	Falicon.
« *hispanica*,	mai	St-André.
Cytisus sessilifolius,	avril	Vallons.
« *triflorus*	avril	Collines.
« *argenteus*,	id.	Villefranche.
« *spinosus*,	mai	idem.
« *capitatus*,	mai	Trinité.
Ononis cherleri,	id.	Carabacel.
« *ramossisima*,	août	Vallon de Magnan.
« *breviflora*,	juillet	Carabacel.
Anthylis tetraphilla,	avril	idem.
« * *barbajovis*,	mars	Beaulieu.

Noms des plantes.	Floraison.	Localités.
	Suite des Légumineuses.	
Medicago ❋ *circinata*	id.	Villefranche.
« *turbinata,*	avril	Champs.
« *pubescens* ,	id.	Grenouillères.
« *lappacea,*	id.	Champs.
« *littoralis* ,	mai.	Embouchure du Var.
« *intertexta,*	avril	Champs.
« *echinus* ,	id.	idem.
Trigonella polycerata,	avril	Champs.
« *prostrata* ,	id.	Carabacel.
« *corniculata* ,	id.	Lieux arides.
« *monepeliensis* ,	id.	Carabacel.
Melilotus leucantha ,	mai	Var.
« *massanensis,*	id.	Champs.
« *gracilis* ,	id.	Lieux arides.
Trifolium angustifolium ,	avril	Carabacel.
« *stellatum* ,	avril	Bords des chemins.
« *suffocatum* ,	id.	Château.
« ❋ *vesiculosum,*	id.	Champs.
« *tomentosum* ,	id.	Château.
Dorycnium suffruticosum ,	mai	Var.
Lotus ❋ *edulis* ,	avril	Lieux secs.
« *ornithopodioïdes* ,	mars	Baus.
« *hirsutus* ,	avril	Rauba-Capen.
« *rectus* ,	avril	Bords des chemins.
« ❋ *cytisoïdes* ,	mars	Baus.
« *siliquosus* ,	avril	Var.
Astragalus sesameus,	id.	Château.
« *purpureus* ,	juin	Saint-André.
Scorpiurus subvillosa	mars	Beaulieu.
Coronilla emerus ,	id.	Vallons.
« *juncea* ,	mai	Collines.
« *stipularis* ,	mars	St-André, Menton.

Noms des plantes.	Floraison.	Localités.
	Suite des légumineuses.	
Ornithopus compressus,	avril	Champs.
« *scorpioides*,	id.	idem.
Hyppocrepis multisilicosa	id.	idem.
« *unisilicosa*,	id.	idem.
« *ciliata*,	id.	Vallon obscur.
Securigera ✻ *coronilla*,	avril	Villefranche.
Hedysarum coronarium,	mai	Champs.
Onobrychis crista galli,	mai	Var.
Cicer arietinum,	juin	Campagnes.
Vircia hirta,	avril	Champs.
Lathyrus cicera,	mars	Beaulieu.
« *sativus*,	avril	Champs.
« *setifolius*,	avril	Carabacel.
« *sphæricus*,	avril	Champs.
« *inconspicuus*,	avril	Carabacel.
« *articulatus*,	avril	Villefranche.
« *ochrus*,	avril	Lazaret.
« *latifolius*,	avril	Dans les buissons.
Lupinus albus,	mai	Champs.
Cerathonia siliqua,	octobre	Villefranche
Cercis siliquastrum,	avril	Campagnes.
	Rosacées.	
Prunus insititia,	mars	Haies.
Rosa sempervirens	avril	idem.
« *majalis*,	avril	idem.
« *semperflorens*,	toute l'année	idem.
	Myrtinées.	
Myrthus communis,	mai	Fontaine du temple.
Punica granatum,	juin	Haies.
	Crassulacées.	
Cotyledon umbilicus,	mars	Vieux murs.

Noms des plantes.	Floraison.	Localités.
Suite des Crassulacées.		
Sedum altissimum,	avril	Lieux secs.
Sedum stellatum,	avril	idem.
Ombellifères.		
Daucus mauritanicus,	mai	Mer d'Eza.
Caucalis platycarpos,	avril	Champs.
Angelica verticillaris,	septembre	Vallons.
Biforis testiculata,	avril	Champs.
Athamanta macedonica,	avril	idem.
Seseli tortuosum,	mai	Bords de la mer.
Athusia buniosl,	mai	Champs.
Achinophora spinosa,	août	Bords de la mer.
Eryngium maritimum,	août	idem.
Caprifoliées.		
Viburnum tinus	mars	Vallons.
Lonicera caprifolium	avril	Haies.
« ❋ *balearica*	id.	Vinaigrier.
« ❋ *etrusca*	mai	Monteau.
Rubiacées.		
Valantia muralis	mars	Ste-Héléne.
Gallium rubrum	mai	Carabacel.
« *purpureum*	id.	id.
« *murale*	avril	Champs.
« *maritimum*	id.	Bords de la mer.
Valérianées.		
Valerianella discoïdea	avril	Champs.
« *echinata*	id.	Beaulieu.
Dipsacées.		
Scabiosa transylvanica	juillet	Lieux secs.
« *leucantha*	mai	Haies.
« *collina*	juin	Saint-Pons.

Noms des plantes.	Floraison.	Localités.
	Composées.	
Cineraria maritima	mars	Rauba-Capen.
Aster aeris	septembre	Caros.
« *tripolium*	id.	id.
Hyoseris radiata	mai	Champs.
« *scabra*	avril	Villefranche.
« *hedipnoïs*	id.	Saint-Hospice.
« ✻ *cretica*	id.	Champs.
Thrincia tuberosa	octobre	Saint-Hospice.
Erigeron viscosum	août	Château.
« *graveolens*	id.	Paillon.
Coniza sordida	mai	Chemin de Villefranc.
« *saxatilis*	avril	Baus.
« *ambigua*	juin	Champs.
Inula odora	id.	Villefranche.
« *squarrosa*	id.	Chemin de Gènes.
Gnaphalium stœcas	mai	Montalban.
Filayo ✻ *pygmea*	avril	Lazaret.
Buphtalmum spinosum	mai	Carabacel.
« *aquaticum*	id.	Route de Gènes.
Matricaria maritima	juillet	Bords de la mer.
Anthelmis altissima	août	Villefranche.
« *pubescens*	juillet	Champs.
« *australis*	id.	Mer d'Eza.
« *incrassata*	id.	Champs.
Arthemisia abrotanum	id.	Embouchure du Var.
Achillea ageratum	id.	Route de Gènes.
« *ligustica*	mai	Château neuf.
« *nobilis*	id.	Col d'Eza.
Santolina chamœcyparissus	juin	Champs.
Balsamita virgata	septembre	Vallons.
Carthamus tinctorius	id.	Bords des chemins.
Cardus leucographus	juillet	Carabacel.

Noms des plantes.	Floraison.	Localités.

Suite des Composées.

Leuza conifera	id.	Mer d'Eza.
Galactites tomentosa	juin	Carabacel.
Centaurea crupina	id.	Montgros.
« *aspera*	mai	Bords des Chemins.
« *collina*	juin	Eza.
Carlina lanata	id.	Lazaret.
Stæhelina dubia	id.	St-Hospice.
Atractylis caucellata	id.	Lazaret, St-Hospice.
Scolymus hispanicus	juillet	Bords des chemins.
Urospermum dalechampii	avril	Champs.
Bellis annua	mars	Antibes.
Prenanthes ramosissima	mai	Bords de la mer.
Lapsana stellata	avril	Var.
Pterotheca nemausencis	id.	Champs.
Tolpis virgata	id.	id.
Seriola ※ *athnensis*	id.	id.
Leontodon tuberosum	id.	id.
Barchansia taraxacifolia	juin	id.
« *nicœnsis*	id.	Col de Fabron.
Sonchus picroides	mai	Champs.

Campanulacées.

Campanula urticifolia	avril	Haies.
« ※ *falcata*	mai	Champs.
« *medium*	id.	Vallons.

Cucurbitacées.

Momordica elaterium	id.	Bords de la mer.

Éricinées.

Arbutus unedo	octobre	Vallons.
Erica multiflora	id.	id.
« *arborea*	id.	id.

Noms des plantes.	Floraison.	Localités.
	Apocinées.	
Nerium oleander	août	Menton.
	Convolvulacées.	
Convolvulus althæoides	avril	Lieux arides.
« *cantabrica*	id.	Montalban.
	Borraginées.	
Cerintha aspera	mars	Villefranche.
Echium calycinum	id.	id.
Symphytum tuberosum	id.	Les prés.
	Solanées.	
Lycium europeum	avril	Haies.
Hiosciamus albus an aureus	mars	Villefranche.
	Antherrinées.	
Linaria chalepensis	avril	Beaulieu.
Scrophularia peregrina	mai	Champs.
« *ramosissima*	juillet	Bords de la mer.
« *lucida*	id.	Saint-Pons.
	Rhinanthacées.	
Orobanche comosa	avril	Baus.
Bartha trixago	mai	Villefranche.
Veronica filiformis	mars	Champs.
« *cymbalaria*	id.	id.
	Labiées.	
Rosmarinus officinalis	toute l'an.	Montboron.
Salvia id.	avril	Campagnes.
Ajuga iva	septembre	Mer d'Eza.
Teucrium lucidum	avril	Saint-André.
« *flavum*	id.	Château.
« *marum*	id.	Lieux secs.
« *polium*	id	Montboron

Noms des plantes.	Floraison.	Localités.
	Suite des Labiées.	
Molucella frutescens	mai	Eza.
Stachys maritima	id.	Grenouillères.
« *hirta*	id.	St-Hospice.
Sideritis romana	id.	id.
« *hirsuta*	id.	Lieux arides.
Lavandula stœcas	septembre	Mer d'Eza.
Thimus vulgaris	avril	Montalban.
« ✻ *piperella*	»	Menton.
	Pyrenacées.	
Vitex agnus castus	avril	Vallon de Magnan.
	Acanthacées.	
Achantus mollis ,	avril	Var.
	Jasminées.	
Jasminum fruticans ,	avril	Vinaigrier.
« *humile* ;	mai	Campagnes.
Phyllirea media ,	mars	Lieux arides.
« *angustifolia* ,	id.	Vinaigrier.
« *latifolia* ,	id.	Villefranche.
	Prymulacées.	
Lisimachia linum stellatum,	avril	Saint-Pons.
Coris monspeliensis ;	mai	Villefranche.
	Globulaires.	
Globularium alypum ,	déc. janv.	Lieux arides.
	Plumbaginées.	
Plumbago europea,	novembre	Col. de Villefranche.
Statice minuta ,	mai	Rochers près la mer,
	Plantaginées.	
Plantago lagopus	mai	Montalban.
« *subulata* ,	mai	Lieux arides.
« *psyllium* ,	mai	Bords des chemins.

Noms des plantes.	Floraison.	Localités.
	Amaranthacées.	
Amaranthus postratus,	mai	Bords des routes.
	Chenopodées.	
Theligonum cynocrambe,	février	Champs.
Camphorosma monspeliaca,	mars	Villefranche.
Salsola tragus,	août	bords de la mer.
Atriplex halimus,	mai	Haies.
« *rosea*,	octobre	Grenouillères.
Chenopodium setigerum	juin	Var.
Herniaria glabra,	août	Champs.
« *hirsuta*,	id.	idem.
	Polygonées.	
Rumex bucephalophorus	mai	St-Etienne.
Polygonum roberti	avril	Bords des chemins.
« *maritimum*,	id.	Bords de la mer.
	Laurinées.	
Laurus nobilis,	avril	Vallons.
	Thymélées.	
Passerina tarton-raira,	mars	St-Hospice.
Daphne gnidium,	janvier	Vallons.
	Eléaginées.	
Osyris alba,	mars	Lazaret.
	Aristolochées.	
Cytinus hypocistis,	mai.	Château-Neuf.
	Euphorbiacées.	
Euphorbia chamæsice,	avril	Bords de la mer.
« *canescens*,	avril	Champs.
« *thymifolia*,	juin	Escaréne.
« *falcata*,	juin	Vallons.
« *serrata*.	mars	Villefranche.

Noms des plantes.	Floraison.	Localités.
	Suite des Euphorbiacées.	
Euphorbia ✻ *dendroïdes*,	février	Château.
« *characias*,	mars	Col. de Villefranche.
« *spinosa*,	id.	Montalban.
Croton tinctorium,	janvier	Mer d'Eza.
Mercurialis tomentosa,	avril	Champs.
	Urticées.	
Urtica membranacea,	mai	Champs.
	Amentacées.	
Quercus ilexvarietas,	avril	Lieux arides.
« *pseudo-coccifera*,	id.	Vallons.
« *suber*,	id.	Bellet.
	Coniféres.	
Juniperus oxicedrus,	avril	Saint-André.
Pinus maritima,	mars	Escaréne.
« *halepensis*,	id.	Château.
	Orchidées.	
Orchis longibrateata,	janvier	Cimier.
Ophris lutea,	mars	Saint-Hospice.
« *speculum*,	id.	Vinaigrier.
Serapias lingua,	mai	Saint-Hospice.
« *cordigera*,	id.	Trinité.
	Iridées.	
Gladiolus communis	avril	Champs.
Crocus sativus	janvier	Campagnes.
« *versicolor*	id.	Vinaigrier.
Ixia bulbocodium	id.	Montboron.
	Liliacées.	
Narcissus tazetta	mars	Champs.
« *polyanthos*	id.	id.

Noms des plantes.	Floraison.	Localités.
	Suite des Liliacées.	
Narcissus chrysanthus	mars	Champs.
Leucojum ❄ *hiemale* fl. albo.	avril	Montboron.
Tulipa oculus solis	mars	Champs.
« *clusiana*	id.	Cimier.
Asphodelus fistulosus	id.	Baus, Château.
Scilla hyacinthoides	avril	Vinaigrier, Cimier.
Hyacinthus ❄ *orientalis*	mars	Fontaine de Cannet.
Ornithogalum narbonense	avril	Villefranche.
Allium ❄ *arabicum*	id.	id.
« *acutifolium*	id.	Montboron.
« *rotundum*	id.	Vinaigrier.
« *paniculatum*	id.	id.
« *roseum*	id.	Champs.
« *album*	mars	id.
« *triquestrum*	avril	id.
« *subhirsutum*	id.	Villefranche.
« *magicum*	id.	id.
Agave americana	septembre	Lieux exposés au mid.
« V. *foliis variegatis*	id.	id.
	Asparagées.	
Asparagus acutifolius	mai	Baus.
Smilax aspera	août	Montboron.
« ❄ *mauritanica*	id.	Villefranche.
	Joncées.	
Aphyllantes monspeliensis	mars	id.
	Aroides.	
Arum dracunculus	id.	Campagnes.
« *italicus*	avril	Bords des chemins.
« *arisarum*	février	id.
	Cypéracées.	
Cyperus monti	août	Var.

Noms des plantes.	Floraison.	Localités.
	Suite des Cypéracées.	
Schœnus mucronatus	août	Var.
Scirpus holoschœnus	id.	id.
« *junciformis*	septembre	Grenouillères.
Carex provincialis	avril	Riquier.
	Graminées.	
Andropogon allionii	avril	Baus.
Saccharum cylindricum	mai	Grenouillère.
Milium cœruscelens	avril	Villefranche.
« *multiflorum*	mai	Lieux secs.
Stipa juncea	id.	Vinaigrier.
» *tortilis*	juin	Montboron.
Panicum capillare	mai	Eau Fraiche.
Polypogon monspeliense	id.	Grenouillères.
Avena fragilis	id.	Les prés.
Bromus polytachius	id.	Champs.
Festuca phœnicoïdes	id.	Lieux arides.
« *ciliata*	id.	id.
Arundo donax	id.	Bords des ruisseaux.
Kocleria phleoides	id.	Sur les murs.
Briza maxima	id.	Champs.
Cynosurus cylindrica	id.	Les prés.
« *aureus*	id.	St-André.
Rottboclia filiformis	id.	Rives fourrageuses.
Triticum sespitosum	id.	Campagnes.
« *phœnicoïdes*	id.	Carabacel.
Secale villosum	id.	Champs.
Hordeum jubatum	id.	Vieux murs.
« *maritimum*	id.	Bords des chemins.
	Palmiers.	
Phœnix dactylifera	avril	Jardins.
Chamœrops ❄ *humilis*	mars	Villefran., Mer d'Eza.

Noms des plantes.	Floraison.	Localités.
	Fougères.	
Pteris * *cretica*	janvier	Vallons des moulins.
Scolopendria officinale	mars	Vallons.

Ce chapitre a été extrait des ouvrages de MM. Risso et Roubaudi. Nous devons de sincères éloges à ces deux écrivains de mérite, et il est bien douloureux que la mort ait enlevé M Risso, bien jeune encore, victime de son travail et de son amour pour les sciences.

Nous désirons beaucoup que M. l'abbé Montolivo termine la *Flore de Nice* dont il nous a promis la publication depuis plusieurs années. Ce travail d'un botaniste distingué nous intéresserait vivement.

Nous devons également rendre justice aux connaissances approfondies de M. le pharmacien Verany, professeur de botanique, qui, avec infiniment de complaisance, nous a fourni divers renseignements dont nous avions besoin.

Etat social.

Dispositions naturelles. — Comparons l'habitant de la ville avec celui de ces montagnes, établissons quelle peut-être la différence dans leurs mœurs, etc., et voyons quels peuvent en être les résultats.

Etudions cette population dans ses formes, ses couleurs, son tempérament, ses habitudes, son instinct et ses qualités morales.

Nous voyons les plantes et les animaux porter l'empreinte du climat ; l'homme ne démentira pas cette influence naturelle, car il est lui aussi enfant de la terre. (*Voyage aux Alpes maritimes, par* Fr. E. FODÉRÉ.)

Niveau de la mer, montagnes plus ou moins élevées, chaleur humide ; chaleur sèche, froid humide, froid sec,

lieux éclairés par le plus beau soleil, et où, en sortant des ombres de la nuit, le ciel est recréé par un spectacle toujours riant ; lieux sombres presque costamment ombragés par des rochers arides, qui sont le premier objet aperçu par l'homme en se réveillant ; terre féconde donnant facilement et largement ; terre ingrate ne donnant qu'un pain trempé de sueur; eh! quel serait l'esprit assez stupide qui ne concevrait pas que toutes ces choses doivent opérer de grandes différences ! Joignez y la force des institutions, pour ajouter de nouvelles nuances aux tableaux comparatifs que vous voudrez faire des différents peuples.

Rien ne contraste plus que l'habitude du corps et la physionomie des habitants de Nice et de Menton, comparées à celles de l'habitant d'un village voisin élevé au dessus de la plaine, tel que Falicon ou Ese avec Nice, Sainte-Agnés ou Castellar avec Menton. Nulle part, il n'y a plus de facilité à reconnaître l'influence d'un sol fertile et arrosé, et celle d'un sol âpre et parfaitement sec, qu'en passant de Nice à Villefranche, deux villes éloignées seulement de vingt minutes de marche l'une de l'autre. Nulle part encore, on ne voit mieux que dans ces Alpes la puissance des alimens et de l'oisiveté sur la grandeur du corps, et la rondeur des membres : car les fortunes étant très divisées, on ne trouve guère dans chaque village qu'une ou deux familles qui vivent sans travailler et qui soient distinguées par la beauté du sang. (Fodéré, idem.)

Les habitants de ces contrées ont un type à eux, qui les fait distinguer de leurs voisins, les Provençaux, les Piémontais et les Liguriens. Les premiers ont plus de physionomie et annoncent dans les traits du visage plus de finesse d'esprit. Les seconds sont plus grands, plus replets, plus colorés, et leurs regards annoncent la promptitude du dessein et de l'exécution. Les troisièmes avec une habitude du corps pareille à celle des hommes des Alpes maritimes,

ont dans le geste et sur le visage quelque chose de fier et de décidé qui laisse percer l'esprit de liberté où ils ont vécu, et l'habitude d'une vie active et commerçante.

Les habitants des villes de Nice, Menton et Sospello, sont en général gras, potelés, plus blancs que les Marseillais et les autres Provençaux ; d'une stature médiocre, mais plus grande que dans la montagne, avec la tête plus grosse, l'angle facial plus ouvert ; des yeux plus grands, mais peu vifs et peu signifiants ; ils sont tardifs, lents, paresseux, peu propres à supporter les fatigues, manquant d'adresse et d'agilité.

Plusieurs femmes, à Nice, peuvent passer pour belles par la régularité de leurs traits, la fraicheur de leur teint, la rondeur de leurs membres; elles ont de grands yeux qu'elles savent rouler languisamment ; mais peu, à l'avis de Fodéré (de qui je copie une partie de ce chapitre) sont jolies; toutes, en général, sont d'une petite taille, parce que la gestation trop précoce met des limites à leur accroissement.

Les femmes de la campagne qui se marient beaucoup plus tard, sont assez grandes, bien faites et bien proportionnées, quoiqu'en général peu agréables de visage.

Le climat de Nice étant généralement chaud et un peu sec, les habitants sont, par instinct, plutôt herbivores et icthyophages, que carnivores ; ils sont sobres dans le repas ; mais le vin et les liqueurs spiritueuses étant généralement la boisson favorite du peuple, sa constitution physique et les traits de son visage doivent nécessairement porter l'empreinte du climat et de la nature des boissons.

Les habitants de Nice ont communément le teint brun, ou même un peu cuivré et halé, les cheveux châtains, ou noirs, les yeux vifs. Ils ne rappellent guère que Nice fut une colonie fondée par les Phocéens-marseillais. « On a de la peine, fait observer M. le docteur Naudot, de

retrouver dans les traits et dans la stature de ce peuple un souvenir des beaux types de la Grèce. » (*Nice et ses environs ; par* Louis Roubaudi.)

Pour conclure, si nous considérons ces peuples sous la rapport des tempéraments, nous trouvons le bilieux prononcé chez l'habitant des lieux élevés, le mélancolique dans les vallées étroites et sombres et le mucoso-sanguin chez le peuple de Nice (Fodéré.)

Les caractères distinctifs des habitants du Midi sont fort tranchés à Nice, comparativement à Villefranche, quoique les deux villes ne soient séparées que par une colline. Mais à Villefranche, le sol est beaucoup plus sec et le climat plus chaud qu'à Nice. Dans cette dernière ville, on remarque même une différence assez sensible dans la physionomie et l'habitude du corps, entre les paysans qui habitent les lieux élevés des environs, Cimier par exemple, et ceux qui ont leur demeure dans les localités basses et humides, telles que les quartiers du Var, de Riquier, etc. Les habitants de ce quartier ont le teint pâle, un peu livide, l'œil abattu, la démarche lente, si on la compare à celle des villageois des collines, en général plus robustes, plus colorés, plus agiles, ayant la poitrine plus développée, et la physionomie plus gaie, plus ouverte.

Nice, par sa position, offre un mélange de mœurs italiennes et de mœurs françaises. Le costume des habitants participe aussi des costumes des deux pays dont cette ville est la frontière.

Il dolce farniente italiano parait sourire autant au Niçois qu'au peuple parthénopéen, cependant le travail les ennuie plus qu'il ne les fatigue. Rarement ils portent leurs regards sur l'avenir ; rarement ils spéculent pour le lendemain. Quoique de mœurs naturellement douces, ils sont impressionnables, très-susceptibles et colères ; à entendre les torrents d'injures, les vociférations, les gros

mots, qui, dans le bas peuple, sont lancés de part et d'autre, on s'imaginerait qu'une facheuse issue va terminer des querelles aussi animées ; mais, en général, il n'en est rien, ils s'appaisent bientôt, et rarement ils gardent le souvenir, encore moins le ressentiment d'une offense.

C'est là surtout le caractère des femmes des pécheurs, chez lesquelles on remarque cette irritabilité, ces clameurs, ces gestes grotesques qui caractérisent ces poissardes de Naples. A Nice, sur la place du marché aux poissons, les manières et les emportements de ces femmes sont quelquefois des plus dégoutants.

Le Niçois voyage peu ; il ne trouve rien de mieux que ce qu'il a coutume de voir, rien d'aussi beau que son pays : il en résulte un rétrécissement de conception qui fait que le commerce reste borné, et qu'à Nice, on ne spécule jamais qu'à coup sur. L'esprit et le cœur y sont à la fois sombres et joyeux, crédules et défiants, polis et grossiers, timides et hardis; on s'aime beaucoup pour soi, et il est rare d'y trouver des gens généreux et hospitaliers à moins de l'espérance de quelque service. Leur imagination est ardente et surtout fertile en expédients quand ils sont éloignés de leur patrie, et abandonnés à eux-mêmes ; et cela explique pourquoi, loin du pays, ils réussissent presque toujours, tandis que, chez eux, ils sont généralement peu appliqués, insouciants, paresseux.

Le Niçois est, en général, très-bavard, s'occupant constamment des affaires des autres, et voulant toujours pénétrer dans l'intérieur des ménages voisins; aussi les étrangers les aiment peu et les désignent par ce que nous nommons *cancaniers*.

Le Niçois est à la fois gai et mèlancolique, extrémement irritable et prompt à s'émouvoir, naturellement belliqueux. Il est devenu craintif à force d'avoir passé sous tant de jougs étrangers ; il est attaché au sol

qui l'a vu naître; il y revient presque constamment finir ses jours ; toujours charmé par les jouissances de la vie champêtre, il parle avec passion de la beauté de son climat.

Nous devons dire à sa louange qu'il est constant dans le parti qu'il a pris, et que sa fidélité envers son ancien souverain était à toute épreuve.

Fodéré écrit avec raison qu'un moyen excellent pour connaître à fond le caractère d'un peuple, c'est de fouiller dans les archives de la justice.

Les lois sévères qui régissaient les contrées de Nice avant la dernière prise par les Français, fesait que l'on pouvait voyager en toute tranquillité, car le voleur, comme l'assassin, était puni de mort. Mais les révolutions et les guerres diverses qui s'ensuivirent changèrent les habitudes de ces peuples fort peu éclairés; jamais le sol de Nice n'avait été arrosé du sang d'autant de criminels, jamais autant de tribunaux, jamais autant d'exécutions que lors de notre première révolution.

Avec la paix, les entraves furent de nouveau mises au caractère violent des Niçois, mais il leur est resté l'envie de la chicane, aussi les procès sont-ils de leurs goûts ; les tribunaux ne peuvent se mettre à jour, et les procès qui traînent souvent des années entières, devraient décider les plaideurs à transiger, et tout autant que leur amour propre n'en souffre pas, sacrifier de leurs demandes et perdre amiablement.

Le Niçois aime passionnément tout ce qui est spectacle, mais chez lui, pas de ces fêtes champêtres qui font le charme de nos réunions de campagnes où l'élégance des salles improvisées, la propreté des décorations, la gaité de cœur et l'entrainement général forment une véritable réunion d'amis et n'occasionnent point ces disputes qui sont toujours la suite des fêtes rurales de Nice où l'on n'a que trop souvent à regretter des excès et des incidents

malheureux, causés surtout par le vin que l'on boit beaucoup et de très-mauvaise qualité.

Le vin dont ils sont amateurs les pousse à l'abrutissement et les conduit à l'immoralité ; aussi les mœurs s'en ressentent cruellement, et c'est à peine si de nos jours, et dans des quartiers écartés, vous oseriez sortir de nuit avec une femme sous votre bras; il n'y a que peu de temps que grâce aux réclamations énergiques, la police s'est émue et en sévissant a intimidé des malheureux qui ne respectaient ni l'âge, ni la condition ; l'écrivain lui-même a été témoin de ces déplorables excés qui, il faut l'espérer, disparaîtront tout à fait, soit par l'éducation que l'on donne aux jeunes gens, soit par les agents chargés de faire suivre les lois, qui en sachant les faire respecter, sauvegarderont la société des désordres que lui suscite l'immoralité.

Dans ces amusements qui appartiennent au déréglement des mœurs, au libertinage, il n'y a point ce reste de convenances que l'on rencontre chez nous et la plus honteuse impudeur, l'excès le plus immoral président à ces orgies qu'il ne nous appartient point de retracer.

Mais ne faut-il pas attribuer cette conduite à deux causes principales? L'éducation morale et religieus emanquaient complètement et ce n'est que depuis quelque temps que l'on commence à se préoccuper sérieusement de l'avenir des jeunes générations.

Croirait-on, par exemple, que de vieilles femmes n'aient jamais connu l'Evangile, et que bien peu de jeunes gens, pour ne pas dire point, répondraient à une des plus simples demandes sur le catéchisme que nos jeunes gens apprennent et retiennent avec tant de facilité et de joie.

Les frères des écoles chrétiennes, les écoles nationales et les nombreux pensionnats ouverts aux diverses positions sociales font espérer de voir les jeunes enfants des classes ouvrières élevés dans des principes honnêtes et devenir

des ouvriers laborieux, des fils dévoués et reconnaissants envers leurs parents, des maris bons et adonnés à leur ménage, des pères de famille élevant leurs enfants dans l'amour du travail, la crainte de Dieu, et leur inculquant de bonne heure les principes vertueux d'où dépend leur avenir.

Les enfants sont trop négligés et, grâce à l'insouciance de leurs parents, ils entrent dès leur plus bas âge dans la voie du vice. Ainsi un préjugé populaire (qui commence à se perdre) est que le vin leur tue les vers; dans cette idée, on les accoutume étant à la mamelle à faire usage de cette boisson funeste; l'enfant grandit en s'accoutumant insensiblement à boire du vin qui est ici généralement de mauvaise qualité, attaque tous ses organes et le conduit bientôt à un anéantissement complet de ses forces physiques et morales.

Sitôt que les enfants peuvent se tenir seuls debouts, les parents les laissent vaguer dans les rues, et dès qu'ils peuvent porter une pierre, ou tenir un marteau, on les met au travail de maçons, forgerons, ou ménuisiers, non pour leur faire apprendre un étât qui leur assure une position, mais pour qu'ils puissent leur rendre au plutôt quelques sous.

L'enfant élevé comme une brute se fait bien vîte aux mauvais propos, aux mauvais conseils, aux exemples pernicieux. Aussi grandit-il sans crainte de Dieu, sans respect pour ses parents, sans sentiment d'amour propre, sans honnêteté; cependant, il ne sera pas voleur, il ne sera pas assassin, il sera de mauvaise foi, il sera fripon, dévergondé, mais jamais il ne portera une main homicide, jamais il ne forcera vos portes, et la meilleure preuve était dans la confiance qu'avaient tous les habitants de ne jamais fermer leurs portes et de les laisser ouvertes toutes les nuits.

Si dernièrement l'administration municipale crut devoir en ordonner la fermeture à 10 heures, il faut plutôt voir là un cas de prudence causé par la grande quantité de réfugiés français, italiens et allemands qui s'étaient donnés rendez-vous dans cette ville, et au nombre desquels, on craignait qu'il ne se glissât des gens mal-intentionnés.

Nous aurions encore bien à traiter sur cette question des enfants ; mais nous y reviendrons au chapitre sur l'éducation, reconnaissant ne devoir pas nous écarter de l'ordre qui nous est tracé dans le programme.

Maladies. — Dans toute la partie méridionale et occidentale de ces Alpes, où la surface du sol n'est privée par les montagnes ni de l'action directe des rayons du soleil, ni de l'influence des vents du Sud et de l'Est, l'évacuation périodique commence chez le sexe à la douzième ou à la treizième années, et les signes de puberté s'annoncent chez l'homme de 14 à 15 ans. Les garçons se marient à l'âge de 20 ans et les filles à l'âge de 16 ans.

L'âge de nubilité est aussi pour les filles celui de la fécondité; il est assez ordinaire de voir des mères qui n'ont pas plus de treize ans, et cette maturité précoce ne nuit même pas à la durée de la fécondité, car Fodéré écrit avoir connu plusieurs femmes qui, après avoir été mères à treize ans, l'étaient encore à 45. L'époque de la cessation des règles, est pour toutes les régions des Alpes maritimes à 45 ans, et comme toutes les mères, à part quelques femmes délicates de la ville, nourrissent leurs enfants, et qu'elles prolongent l'allaitement pendant deux à trois ans, il en résulte souvent que les dernières années de leur fécondité se passent tranquillement avec leur enfant à la mamelle.

Les hommes ne sont pas moins longtemps vigoureux, et il n'est pas rare de les voir encore pères à l'âge de 75

ans, lorsque les premières années de leur jeunesse n'ont pas été passées dans la débauche.

Fodéré écrit encore que relativement aux proportions des deux sexes pour la naissance, et aux mois les plus favorables à la conception des filles ou des garçons, il a remarqué :

1° Qu'il naît dans ces contrées annuellement un trente-neuvième de garçons de plus que de filles, ce qui prouve que le chaud n'influe pas plus que le froid sur la génération des sexes.

2° Que les trois mois d'été qui correspondent pour la conception aux trois mois d'automne, sont aussi féconds en naissances que les trois mois d'hiver, qui correspondent aux trois mois de printemps pour la conception ; qu'après viennent les trois mois d'automne qui correspondent aux trois mois d'hiver, et ensuite les trois mois de printemps qui correspondent aux trois mois d'été, lesquels paraissent être les mois favorables à la conception.

3° Que les naissances du printemps répondant aux mois d'été pour la conception, produisent presque toujours un excédant de garçons sur les filles. Ce qui renverse entièrement les opinions systématiques de certaines personnes qui ont rêvé que parce que durant l'été, on est moins propre au physique de l'amour, ses résultats ne peuvent être que des filles.

Il y a deux autres causes propres à favoriser la reproduction et dont les effets sont plus universels, ce sont le repos et la facilité des moyens de nourriture. Le mot de Beaumarchais, que l'homme diffère des animaux par la puissance *de faire l'amour en tout temps*, n'est applicable qu'aux habitants des villes, chez qui la nature est sans cesse provoquée ; c'est le contraire chez l'homme laborieux, l'homme des champs : l'on observe qu'il se livre rarement à la cohabitation dans le temps des grands

travaux de la campagne ; on observe encore que les années où les récoltes sont abondantes sont aussi celles où il y a le plus de naissances et de mariages. Une nourriture assurée et les longues nuits d'hiver favorisent infiniment le rapprochement des sexes..

Or, lé tableau des naissances de cette contrée coïncide parfaitement avec le temps des travaux champêtres et celui des récoltes, surtout celles des olives. On y voit les conceptions se multiplier lorsque le cultivateur ajoute à ses moyens de nourriture par la vente de son huile, en automne pour la plage maritime ; en hiver, et successivement au printemps pour les zônes les plus retardées. Mais, quand toute l'huile est vendue, quand déjà son produit en argent a disparu et lorsqu'on est parvenu à cette saison, celle de l'été, où les grands travaux exigeraient précisément ce qui manque, ce qu'on ne peut plus procurer, des aliments très nourrissants et abondants, alors nécessairement le penchant se tait, et les naissances dont l'origine appartient à cette saison, ont lieu en plus grande partie dans les villes de Nice ou de Menton où l'on travaille moins et où la subsistance est presque toujours assurée. (*Voyage aux Alpes maritimes, par* Fodéré.)

Il y a beaucoup plus de femmes que d'hommes qui parviennent en général, à l'âge de 60 ans. Mais il y a plus d'hommes que de femmes parmi les octogénaires.

Les situations chaudes et humides, ou froides et humides, renferment peu de vieillards : les cultivateurs qui avoisinent les marais du Var, ne vieillissent pas.

Le dépouillement des régistres mortuaires de la ville de Nice pour plus de 20 ans, donne, dit Fodéré, année commune, 857 décès sur lesquels on trouve annuellement 100 à 106 vieillards, dont 80 de l'âge de 60 à 80 ans, 26 de 80 à 90 ans, et à l'époque où il faisait ces recherches, il mourut une femme à l'âge de 103 ans, un mois et quelques jours.

Dans les régions riches en oliviers, où le peuple est mieux nourri, et où ses fatigues sont moindres, on trouve un plus grand nombre d'octogénaires; Nice en est une preuve. Mais dans ces parties mêmes, comme à Breglio et à Savergio, où le cultivateur est obligé de faire des montées longues et pénibles pour aller travailler les champs, il y a déjà infiniment moins d'octogénaires. Sont bien plus loin encore de pouvoir atteindre cet âge ceux de la partie Nord, qui vivent au milieu des rochers, et dont la nourriture est très mauvaise. Ainsi, FODÉRÉ a trouvé dans le village de Venauson, peuplé de 200 âmes, situé sur un lieu élevé, froid et difficile, que sur 20 naissances, 2 individus parviennent à peine à l'âge de 50 ans, et que la plus longue vie n'y est que de 55 ans.

Lorsqu'on est parvenu à un certain âge, l'on vit plus longtemps dans les villes que dans les villages; ce qui tient à la facilité des subsistances et à d'autres circonstances, et ce qui n'implique pas contradiction avec ce que FODÉRÉ va dire de l'excédant des mortalités des villes sur les campagnes.

Le nombre des décès était pour tout le pays, en 1790, de 3,024, par conséquent inférieur de 539 au nombre des naissances. L'excédant de ces dernieres sur les premiers a encore été plus favorable en 1802 : naissances 3,330; décès 2,588; excédant 742. Cet avantage de plus d'un quart en sus des nés sur les morts, qui a lieu toutes les années franches d'épidémies, est une nouvelle preuve de la salubrité de l'air des Alpes maritimes.

La mort se partage tous les nés annuellement de la manière suivante : 886 enfants de 0, à 5 ans; 175 de 5 à 10 ans; 114 de 10 à 20 ans; 165 de 20 à 30 ans; 152 de 30 à 40 ans; 174 de 40 à 50 ans; 161 de 50 à 60 ans; et le plus grand nombre de ceux qui restent, meurt dans la dizaine qui suit : ainsi le tiers des naissances était dévoré

à 20 ans. On peut remarquer, dans ce mouvement de décès, 1° que l'âge de la puberté, dans les deux sexes, n'est pas très défavorable dans cette contrée ; 2° que celui de la cessation des règles chez les femmes, n'est pas non plus très orageux, car dans les détails qu'il a cru inutile d'insérer ici, Fodéré a trouvé, au contraire, qu'il meurt plus d'hommes que de femmes de 40 à 50 ans ; de sorte que, s'il s'agissait d'avoir égard aux années climatériques, le sexe mâle aurait plus à les redouter ici que les femmes.

Nous avons vu plus haut qu'il naît un trente-neuvième de plus de garçons que de filles. Or, Fodéré a trouvé qu'il meurt chaque année, à peu près dans cette proportion plus d'hommes que de femmes ; ce qui rétablit l'équilibre entre les deux sexes, et ce qui est le contraire de ce qui a lieu dans les pays froids, comme dans le département de la Moselle, où, suivant la statistique de ce département, il meurt chaque année un vingtième de femmes de plus que d'hommes. Cet excédant de mortalité de notre sexe sur l'autre s'établit ainsi qu'il suit :

Le premier mois de la naissance 37 garçons de plus que de filles.

Les 5 mois suivants.	31
Age d'un an.	29
de 2 ans à 2 ans 1/2. . . .	17
de 3 ans à 4 ans.	15
de 20 à 30 ans	47 hommes de plus que de femmes.
de 30 à 40 ans	18
de 40 à 50 ans	44
de 50 à 60 ans	9

Il y a, par conséquent, deux époques, celle de 0 à 5 ans et celle de 20 à 50 ans, qui sont très défavorables au sexe mâle dans ce pays.

Si l'on fait attention que le sexe masculin est doué, de bonne heure, d'une excitation supérieure à celle du sexe féminin, on ne pourra s'empêcher de penser que c'est dans la source même de cette vitalité qu'il puise son anéantissement plus prompt, dans des pays d'une température élevée, qui est elle même une grande excitation; tandis que dans les pays froids et humides, le sexe féminin, muqueux et lymphatique de sa nature, est plus exposé à périr que dans les lieux secs et d'une haute température. Delà, l'indicatiou du régime qui convient le mieux à l'enfance et que Fodéré a exposé dans le 5e tome de sa médecine légale. Cette cause n'est pourtant pas la seule, et il est juste de reconnaître, dans le premier âge où les garçons exigent une attention plus spéciale, les négligences et les erreurs de l'éducation physique; de 20 à 30 ans, les excès d'intempérance si communs dans une jeunesse fougueuse, et, enfin, les fatigues, les travaux excessifs et les injures de l'air, auxquels les hommes sont exposés dans la vigueur de l'âge et que les femmes ne partagent pas. Ce que Fodéré vient de dire sur l'excédant relatif de mortalité dans les deux sexes, lui semble devoir être commun à tout le Midi de la France.

La proportion générale des morts pour tout le pays était, année commune, de 30 par 1000. Mais en la considérant en détail, elle n'est pas la même dans toutes les localités.

On peut affirmer que, toutes choses égales, les campagnes présentent près de la moitié de plus de probabilités de vie que les villes un peu peuplées.

Les mois de janvier, février, mars, avril et juin sont ceux qui sont le moins chargés de décès. Viennent après, mai, novembre et décembre; septembre en a davantage, puis août, ensuite juillet et octobre sont les mois qui sont constamment les plus chargés.

L'année 1801 a fourni, comme on l'a dit ci-dessus, 747 morts pour la ville de Nice, et les deux trimestres d'été et d'automne en ont seuls épuisés 454. L'année d'ensuite où il y a eu 867 morts, 557 ont eu lieu du 22 septembre au 3 décembre, et du 26 mai au dernier août, de sorte que 190 jours ont absorbé plus des deux tiers des décédés. Il est digne de remarque que cette année 1802 a eu un été extrêmement chaud et sec, et que c'est à cet excès de chaleur que l'on peut raisonnablement attribuer l'excès de décès que l'on a remarqué cette année en comparaison des années précédentes et autres franches d'épidémies. Du moins ne saurait on l'attribuer à aucun motif connu.

Les sourds-muets et les boiteux de naissance sont en très petit nombre à Nice.

Les maladies endémiques sont les hernies, les maladies de peau, les écrouelles, les fièvres d'accès, les obstructions de viscères, l'hydropisie, l'asthme sec et humide, la phthysie pulmonaire et les rhumatismes.

Les maladies rares sont la folie, le calcul, la goutte, la chlorose et la stérilité.

On y trouve peu d'hernies inguinales. La maladie, la pire de toute et que l'on observe encore chez quelques familles est la lèpre. Cette maladie hideuse existant dans certaines familles de la Turbie et dans une au Château de Nice, se perpétue de génération en génération par un abus insigne du lien conjugal. La lèpre est chez eux vraiment héréditaire, car elle commence à paraître vers la 25e année de la vie, chez des sujets en apparence très sains. Son développement est lent jusqu'à ce qu'enfin elle ait fait des progrès si violents que le malade en meurt à l'âge de 50 ans environ.

Les pêcheurs de Nice sont très sujets à des engorgements aux jambes, avec de gros tubercules ulcérés,

parfaitement insensibles. Cette maladie parut à FODÉRÉ tout à fait analogue à l'éléphantiasis des Arabes.

Il n'y a qu'un moyen d'anéantir cette maladie, c'est d'interdire le mariage aux sujets qui en sont attaqués, ainsi qu'à tous leurs parents en ligne directe et collatérale.

On rencontre des scrophuleux parmi les bourgeois et les agriculteurs qui habitent les quartiers du Var.

Les scrofules suivent, dans ce pays, les maladies occasionées par des puissances rélachantes. On n'en connaît pas même le nom dans les régions élevées, chaudes ou froides.

L'épilepsie est une maladie dont on rencontre assez de cas dans les Alpes méridionales.

Les travaux de l'endiguement du Var terminés, la santé de tous les riverains se trouvera bien meilleure, car les fièvres d'accés qui y étaient três fréquentes disparaîtront et avec elle cette terrible mortalité qui avait lieu.

Les fièvres d'accès sont par dessus tout la maladie endémique la plus répandue et la plus connue; elle se montre tous les ans au printemps et en automne, dans les Alpes; excepté dans les régions très froides. On la voit même à St-Martin de Lantosca, commune qui n'a pas plus de marais que le reste de la contrée, mais dont l'atmosphère est très humide. Toute la rive du Var, depuis Bouson jusques au terroir de Nice est infectée de ces fièvres. Dans ce terroir, le quartier du Var était tellement insalubre qu'il suffisait d'y aller chasser ou d'y faire une journée de travail pour y prendre la fièvre : les bergers de Briga et de Tende, qui y conduisent leurs troupeaux dans la saison de l'hiver, l'y contractaient ordinairement, et ils en guérissaient sans aucun remède, en allant respirer l'air natal; car dans ces communes jamais les fièvres d'accès n'ont paru sans avoir été prises au dehors.

Tous les habitants des vallées, soit du Midi, soit du Nord, sont aussi singulièrement sujets aux obstructions, lesquelles suivent d'ordinaire les fièvres d'accès dans tous les lieux humides. Au quartier du Var, la maladie, au second ou au troisième paroxisme, s'est déjà portée sur le foie ou sur la rate et particulièrement sur cette dernière où la malade éprouve une douleur vive qui est ce qui l'incommode le plus.

L'hydropisie est consécutive aux obstructions et cause en définitive la mort de la plupart des habitants des lieux humides.

Nous nous arrêterons avec plus de détails sur la *phthysie pulmonaire*, maladie qui emporte annuellement le dixième des habitants de l'Europe et de l'Amérique septentrionale. Puisque nous avons fait voir, d'après Fodéré, que les scrofules ne sont pas rares dans les Alpes maritimes, on doit s'attendre également à rencontrer cette autre maladie. En effet, on trouve plusieurs poitrinaires à Nice, à Villefranche et sur toute la côte maritime où les scrofules sont communes.

Fodéré écrit qu'il a été étonné que les anciens médecins (et nous ne sommes souvent que leurs singes) aient renvoyé les phthysiques sur les plages maritimes, car de nos jours l'observation médicale faite sur les lieux, prouve d'une manière irrésistible que l'air de la Méditerranée est contraire à ces malades. L'air plus chaud, plus mou et plus humide de Nice, ne leur est guère avantageux; tous les malades attaqués de phthysie tuberculeuse héréditaire y périssent.

Ici, la maladie n'est pas chronique comme dans la Suisse, sur les bords de la Saône et en Alsace, et un médecin des pays que je viens de citer, dit encore Fodéré, serait surpris de la promptitude avec laquelle les hémopthysies se succèdent, les tubercules suppurent et

les poumons se détruisent. Les Anglais sur lesquels nous reviendrons, en font tous les ans la triste expérience, et leur cimetière situé à la Croix de marbre en fournit la preuve. On peut bien accuser les variations brusques qui se succèdent dans l'atmosphère de cette contrée, mais dans quels pays ces variations n'ont elles pas lieu, et dans quel livre de médecine ne s'en plaint on pas comme causes de maladies? Et cependant cette marche rapide de la phthysie pulmonaire est assez rare partout ailleurs, et, dans l'intérieur des terres, dans des contrées plutôt froides et humides, sans jamais donner des espérances solides de guérison, la maladie peut faire souvent une assez longue trêve. Il doit donc exister un autre principe malfaisant sur les bords de notre Méditerranée, et je ne saurais le voir que dans quelques-uns des éléments des sels muriatiques que l'analyse fait trouver en abondance dans tous les végétaux de ces parages, soit le gaz acide muriatique lui-même ou l'un de ses composants, développé dans cette atmosphère par l'influence électro-chimique.

D'après cela, Fodéré croit, et nous partagerions son opinion, qu'il est contraire à l'observation et à l'expérience de conduire les phthysiques par tubercules sur les bords de la mer. D'où vient donc cette habitude constante de les y envoyer? Y a-t-on jamais obtenu quelque guérison? Si l'on en a obtenu (ce que Fodéré dit ignorer) ce n'a pu être que chez des corps phlegmatiques et dans de fausses phthysies, des phthysies muqueuses.

Une autre espèce de phthysie pulmonaire, mais qui n'est pas héréditaire, est encore très fréquente dans cette contrée; les poids énormes que les paysans portent sur leurs épaules à des distances considérables, les montées rapides qu'ils doivent continuellement franchir, joints aux effets de l'inconstance de l'air, donnent fréquemment lieu à des maladies inflammatoires de poitrine, qui,

négligées ou mal traitées, produisent des vomiques. On fit observer cette maladie à Fodéré dans tous les lieux élevés et dont la culture est pénible.

La folie est très rare à Nice, encore ne sont ce pas des maniaques, mais simplement des gens en démence qu'on observe.

Le calcul de la vessie n'est pas moins rare dans ces contrées.

La goutte et le rhumatisme y sont connus, mais la douceur du climat est très favorable à la guérison ou à l'adoucissement des douleurs arthritiques, la tendance de la vie y portant beaucoup à la peau et vers les organes respiratoires.

La première menstruation se fait en général très facilement dans les Alpes maritimes.

A Nice, les plaies de tête guérissent facilement; celles des jambes, au contraire, sont extrêmement opiniâtres.

Tous les ulcères en général y sont rebelles. Les écrouelles des Piémontais guérissent quelquefois, mais celles du pays ne guérissent jamais ou que très rarement.

Les maladies vénériennes y sont assez communes, surtout en l'absence des maisons publiques et par ce que les femmes soumises ne sont point sujettes aux visites des médecins. Espérons que par la sollicitude des autorités l'on s'occupera d'une manière sérieuse de sauvegarder la santé et la position des jeunes gens victimes de leur ignorance et de leurs passions.

Nous transcrivons ici les observations écrites par Fodéré sur la phthysie : « L'on cherche à s'étourdir sur les raisons qui rendent la phthysie pulmonaire si commune aujourd'hui, et l'on en accuse mille causes qui ne feraient certainement rien sur des hommes robustes. Les tristes Anglais portent avec eux le poison dans leurs colonies des Indes, dans les terres australes, et en accusant les

variations d'un climat qui ne produit pourtant point de phthisiques parmi les aborigènes; ils ne veulent pas voir que c'est un mal constitutionnel, le produit de l'efféminaton, la malheureuse compensation du haut degré de civilisation auquel nous sommes parvenus. « A Calcutta, « vous disent-ils dans les recherches asiatiques, les dames « périssent de la poitrine, parce que les matinées et les « soirées y sont froides et humides. Dans la capitale de « la Nouvelle Galles du Sud, à Sydney, dont l'air est si « tempéré qu'un enthousiasme a donné à cette colonie « le nom de Montpellier du monde, les affections pul- « monaires sont très ordinaires chez les jeunes gens des « deux sexes, elles sont sans doute causées par la varia- « tion trop soudaine de la température; le changement « d'air offre aux personnes nées dans le pays, la seule « chance de guérison possible, tandis que les étrangers « attaqués de la même maladie, éprouvent un soulage- « ment presque instantané à leur arrivée dans la colonie.» *(Description historique, statistique et politique de la Colonie de la Nouvelle Galles du Sud*; publiée à Londres, en 1819, par W.-C. Wenworth, en extrait dans les *Nouvelles Annales des Voyages*, tom. V, pag. 183.)

Tel est donc le remède des Anglais; courir le monde et ne pas rester longtemps à la même place; se faire au moins illusion sur le lieu où l'on finira, et voilà pourquoi on en rencontre partout, et sur terre et sur mer. A dire vrai, les anciens avaient déjà recommandé les longs voyages dans les maladies de consomption; mais sans se livrer à l'esprit de critique. Il faut dire aussi que l'observation nous démontre que les phthisiques ne sont jamais bien dans le même endroit; que leur imagination inquiète leur présente l'idée du rétablissement dans un autre pays, et que la plupart meurent en formant des projets de voyage.

Fodéré convient même en avoir fait voyager en poste avec beaucoup de succès ; l'esprit se soutient pendant cette attente d'un bien être futur et semble exercer un empire temporaire sur la mort. Les médecins ne doivent donc pas négliger cet instinct. Mais il faut voir vers quel point plus propice il convient de le diriger, quel est le lieu de retard pour l'heure dernière.

Après les observations que M. Laënnec a insérées dans son beau travail sur les maladies de poitrine, je n'oserai plus dire (c'est Fodéré qui parle) que les tubercules du poumon soient absolument incurables, quoique je n'aye jamais eu le bonheur de les guérir. Mais on conviendra, du moins, que ces chances de guérison sont extrêmement rares, principalement par ce que cette maladie est ordinairement constitutionnelle et l'effet d'une diathése. Quoi qu'il en soit, une bonne hygiène étant la partie principale de tout traitement et la fonte des tubercules étant ce qui conduit les phthisiques au tombeau, il me semble rationnel d'examiner d'abord dans laquelle de ces deux températures, chaude ou modérément froide, cette fonte se fera plus rapidement ; et ce qui se passe à Nice, est une preuve que c'est dans le premier cas, et qu'il doit y avoir nécessairement plus de chance de prolongement dans un climat plus tempéré.

Il est bien à craindre que la routine n'ait son empire dans le choix des climats, comme en tant d'autres choses. Il y a des poitrinaires là où l'on ne croirait pas devoir en trouver, et, dans une quantité de lieux où il devrait y en avoir, les habitants ne savent pas ce que c'est que des maux de poitrine. Toutes les relations sur Tombouctou et Hamessa, villes négres de l'intérieur de l'Afrique, où il fait très-chaud et où il pleut très-rarement, portent que la toux et les douleurs de poitrine y sont les maladies les

plus communes. Si nous consultons les constitutions morbifiques de l'Europe, nous trouvons aussi ces maladies plus communes dans les années très-chaudes. Par exemple, l'état atmosphérique, dans toute l'Europe, fut extrêmement chaud, pendant l'année 1807, à Paris et à Londres ; durant les mois de juin et juillet, la chaleur fut excessive avec des calmes de longue durée, et les affections catarrhales, la phthisie pulmonaire et, en général, les maladies de poitrine y furent extrêmement fréquentes et parurent en quelque sorte liées à cette élévation de température. N'y a-t-il, parconséquent, pas de l'imprudence à faiae transporter dans un pays chaud un phthisique qui était habitué à un climat plus tempéré, ou même froid et humide ?

Mais les malades, non plus que les médecins et les gens du monde, ne raisonnent pas de cette manière : c'est la mode, l'habitude et la routine qui font règle, et les premiers ne doivent pas être privés de la consolation d'espérer de se rétablir, ou du moins de prolonger leur vie en quittant leurs pays et en allant habiter un autre climat ; au moins ils sont heureux de cet espoir pendant tout le voyage et durant les premiers jours de leur arrivée. Telle est l'influence de cette idée qu'ils se croient guéris pour tomber ensuite dans un plus grand désespoir. Les choses étant ainsi, il faut au moins voir si la chaleur sur laquelle on compte beaucoup, doit être cherchée sur les bords de la mer ou loin des influences de cet élément. FODÉRÉ croit avoir suffisamment resolu par la négative la première question, et on peut lui accorder quelque confiance, puisqu'il a exercé longtemps la médecine sur le bord de la mer. La ville d'Hyeres, qui en est éloignée d'une lieue, pourrait, sous certains rapports, obtenir la préférence et paraîtrait même un peu plus chaude en hiver et moins

exposée que celle de Nice, aux variations brusques de la température. Ainsi que dans tous les climats où la chaleur favorise le transpiration, les habitants d'Hyères sont moins sujets, à l'asthme, à la goutte et aux rhumatismes, et les étrangers qui sont attaqués de ces maladies et qui viennent y passer l'hiver, sont presque sûrs, de même que sur le littoral des Alpes maritimes, d'y éprouver un grand soulagement : l'absence des pluies et des brouillards, et l'exercice qu'on peut faire tous les jours dans cette saison, au milieu d'une belle végétation, rendent certainement ce séjour très-recommandable. D'une autre part, le voisinage des marais, des étangs, des salines, la malpropreté des rues dont plusieurs sont remplies de fumier, et l'absence d'une quantité assez considérable d'eau potable, présentent de graves inconvénients, malgré la salubrité de la saison. Puis, l'auteur de l'*Essai* sur cette ville, M. Gensolen, au lieu de nous dire si quelque phthisique y a guéri, se plaint, au contraire, de ce que les étrangers y arrivent ordinairement dans un état désespéré, et qu'ils y succombent, sous des maladies de poitrine que l'on sait être essentiellement mortelles. Mais comme on ne se déplace pas pour des maux encore légers, de là, la conclusion que les phthisiques ne sont pas plus heureux à Hyeres qu'à Nice. Le sont-ils plus en Toscane, à Pise, par exemple ? Du moins, en y allant, ils ont espéré plus longtemps.

Malheureusement, le climat de cette jolie ville est très-variable et sujet à des vents violents ; il est même plus froid que celui de Nice, pendant les 6 mois de mauvaise saison, de sorte qu'il ne convient pas non plus aux phthisiques. M. le docteur James Clark, que Fodéré eut le plaisir de voir à Strasbourg, à l'occasion du voyage qu'il avait entrepris exprès pour la recherche de la résidence la plus convenable à ses malheureux compatriotes, dans le Midi

de l'Europe, et qui a publié là dessus un très-bon mémoire (*Médical notes on climat*, etc. London 1820), M. James Clark, disons nous, a trouvé que Rome l'emporte sur les autres villes par la douceur et la température de l'air, en hiver et au printemps, et il penche fortement à regarder ce climat comme préférable à tout autre pour les phthisiques. Mais Fodéré fait observer que cet air a aussi l'inconvénient de favoriser les maladies de nerf, très-fréquentes à Rome, et qui assiègent assez souvent les phthisiques, surtout les femmes.

Toutes les contrées maritimes présentent au surplus les mêmes dangers pour ceux qui ont la poitrine délicate, dans les quatre parties du monde, très-vraisemblablement à cause du gaz acide muriatique dont l'atmosphère de ces lieux est tout imprégnée. « Dans les lieux voisins de la « mer, le long des côtes de la Manche, dit M. Trannoy, « dans sa topographie médicale, règnent des affections « catarrhales et la phthisie pulmonaire aiguë, par rapport « aux brouillards qui contiennent toujours du gaz acide « muriatique. » (*Traité élémentaire des maladies épidémiques*, pag. 81, 82). Peut être serait-il permis d'en induire la raison pour laquelle à l'opposé de ce rivage, l'on se plaint si fort de la fréquence de cette maladie. Mais, en ce cas, ne serait-il pas contre le bon sens de fuir la mer pour aller retrouver la mer?

Les brouillards sont très-fréquents dans tous les lieux bas, humides et marécageux, le long des rivières et des étangs, et surtout dans les saisons et les climats froids. Ils sont habituels, en Alsace, depuis la fin d'octobre jusqu'au mois de mars, de quelque coté qu'on pénètre alors dans cette vallée, depuis 8 heures du matin jusqu'à midi. le brouillard cache tout; on n'y découvre rien. Souvent, il en est de même après midi. Ces météores viennent du Rhin

et de l'Ill, et sont la plupart du temps simplement humides; ils occasionnent des ophthalmies sérieuses, des affections catarrhales des membranes des fosses nasales et des bronches; des diarrhées, des coliques, des catharres de la vessie et de l'utérus. Les brouillards simplement humides sont donc une occasion prochaine de la phthisie catarrhale, et ceux qui ont les organes de la respiration très susceptibles, ne doivent donc pas habiter les lieux où il y en a. Mais cette phthisie ne s'y montre pas, ou du moins ne s'y montre que très-rarement d'une manière aiguë, parce que les brouillards ne tiennent pas en dissolution un fluide très-irritant.

Où les poitrinaires devraient ils donc se réfugier pour vivre un peu plus longtemps? Fodéré parcourut la Haute-Bourgogne, pays crayeux, ouvert, sec et très exposé aux vents du Nord. Il y interrogea les médecins des hôpitaux, qui lui dirent que les maladies de poitrine y emportaient le cinquième des habitants. Ce ne sont, parconséquent, ni les pays maritimes, ni les pays froids, ni les pays chauds, ni les pays trop secs, ni les pays humides, ni les expositions sujettes aux grands vents, ni celles où règnent des brouillards, qui conviennent dans la consomption. Fodéré est loin certainement d'avoir fait un choix, mais il est porté à croire qu'une gorge de montagne, un vallon garanti de vents violents, orné d'une brillante verdure et de quelques bouquets de pins, visité chaque jour par un beau soleil et habité par de nombreux troupeaux, est l'endroit où l'on respire le plus à son aise, et où, avec la paix de l'âme, s'exécutent mollement, à notre insçu, et avec facilité, les diverses fonctions auxquelles se rattache le principe de la vie.

Nous nous sommes étendus longuement sur ce chapitre et les citations de diverses villes, autres que Nice, ont pu

faire supposer que nous nous écartions de notre but, on remarquera que toutes les personnes riches et souffrant de maladies de poitrine, viennent de France, d'Angleterre, de Russie, etc., à Nice ; ce qui lui donne une partie de la célébrité dont elle jouit, et procure à ses habitants la plupart de leurs revenus. Nous devions, dès lors, transcrire les reflexions faites par le docteur Fodéré, réflexions que nous avons trouvées justes et bien écrites, quoique un peu anciennes.

Les principales maladies accidentelles sont les fièvres épidémiques, la petite-vérole, les fièvres putrîdes, gastriques et vermineuses ; les affections inflammatoires ; les fièvres catarrhales exanthématiques ; les fièvres chaudes bilieuses (*causus* des anciens), les flux intestinaux.

Il est à croire que la population des Alpes maritimes s'est renouvelée plusieurs fois par le mélange des peuples voisins, à en juger par la quantité de pestes et d'épidémies que ce pays a éprouvées et par le peu de progrès qu'y a fait l'hygiène publique. Les registres anciens et l'historien de Sospello nous apprennent que du 6e siècle jusques en 1722, époque de la dernière peste de Marseille, ce mal affreux a désolé 35 fois ces Alpes, étendant ses ravages partout et y fesant quelquefois un séjour de plusieurs années. Il est vraisemblable que, dans les anciens temps, on a souvent compris sous le nom de pestes, des fièvres suscitées par des *contagions* (1) d'Europe, car, autrement, ce

(1) Nous ne saurions admettre une semblable opinion, passablement surannée. Croyons plutôt que les prétendues fièvres dont il est question, ont été produites par l'absence de mésures hygiéniques convenables, abstraction faite de circonstances météorologiques insolites ; ce que l'auteur paraît, du reste, avoir entrevu en partie.

Note du directeur du Répertoire.

pays eut été totalement désert. Mais, d'une autre part, quoique moins meurtriers que la véritable *peste*, ces typhus ont du emporter beaucoup de monde chez un peuple encore grossier.

Comme pays maritime, le comté de Nice est exposé à contracter la peste, et, comme pays frontière, il est le théâtre de toutes les guerres qui ont pour but la possession de l'Italie. Il est exposé, par conséquent, à être *infecté* par les fièvres qui règnent toujours plus ou moins au milieu des camps et des hôpitaux. Tel a été trois fois son sort, dans le dernier siècle ; en 1735, où la maladie enleva à Nice 3000 habitants, et fit des dégats immenses dans le reste du pays ; en 1793 et 1799. Celle de 1793 (an III) qui fit périr beaucoup de soldats dans les hôpitaux, fut cependant moins meurtrière dans la ville que dans les villages de la montagne où l'armée française séjournait. Celle de 1799 (an VIII) exercea particulièrement ses ravages à Nice et dans un cordon de 13 à 14 lieues, c'est à dire partout où l'armée française repoussée de l'Italie, prenait des positions. Cette maladie fesait encore des victimes, en 1802.

Cette longue durée d'une pareille affection est facile à expliquer. Le pauvre habitant de la campagne, mal propre et ignorant de sa nature, non seulement ne detruit pas les vêtements de laine et autres qui ont été à l'usage des décédés, mais encore il ne les lave pas avant de s'en servir. Une famille entière n'a souvent qu'une ou 2 couvertures et qu'un lit pour son usage. On couche la nuit d'après sur le même grabat et dans le même linge où un malade a expiré la nuit précédente ; les enfants se revetant immédiatement des habits du père, on s'assemble dans les églises, dans les maisons, dans les lieux publics, avec ces habits infectés ; enfin, on ne fait rien pour circonscrire

l'infection et on fait tout pour la répandre. Delà vient qu'elle ne s'arrête qu'alors qu'elle n'a plus d'aliment, ou que sa puissance est épuisée.

Fodéré a appelé ces maladies contagieuses-épidémiques, et non pas simplement épidémiques, parce qu'il croyait qu'elles étaient le produit de la contagion. Le climat de ces contrées est généralement salubre et peu propre à engendrer par lui même de ces graves pendémies. Delà, la nécessité, pensait-on, de bons règlements sanitaires pour prévenir la contagion et pour la circonscrire lorsqu'on n'a pu empêcher son invasion. La position géographique et militaire du pays y rend indispensable l'établissement d'un magistrat de santé, pourvu de lumières et de moyens suffisants, pour n'être pas réduit à n'opérer le bien qu'à demi.

La petite vérole n'y est plus meurtrière ; il y a quelques affections gastriques, causées en partie par la mauvaise nourriture.

Les fièvres catarrhales exanthématiques y sont assez fréquentes au printemps ; mais elles sont toujours bénignes.

Le croup est presque inconnu dans ces contrées.

Fodéré, ayant écrit que l'époque des grandes chaleurs était celle de la plus grande mortalité, a du rechercher d'où cela provenait. Nous avons cru trouver, dit-il, que la tendance des maladies dans la région méridionale de ces Alpes, est dirigée vers le système respiratoire, et que ce sont les poumons qui finissent toujours par s'engorger et par faire périr les malades. Indépendamment des symptômes observés sur le vivant, l'autopsie cadavérique laisse voir dans ce climat, plus souvent qu'ailleurs, les poumons non enflammés, mais injectés de sang et hépatisés. On ne peut se refuser à considérer cette détermination si

fréquente comme un effet de la raréfaction du sang qui produit une pléthore *ad vasa*, tandis que les forces épuisées par des sueurs continuelles, sont insuffisantes pour la réaction nécessaire à la libre circulation pulmonaire. Ainsi, cette même chaleur qui est le principe de la longévité, lorsqu'elle est modérée, ou que les vaisseaux, non encore affaiblis, peuvent lutter contre ses effets, est aussi le principe de la destruction, lorsqu'elle est excessive ou que quelques dispositions maladives ne permettent plus de résister à son action. Si, lorsque cette tendance s'est exercée (ce qu'on reconnait par un sentiment de plénitude et de gêne à la poitrine et par une faiblesse inusitée), on ne meurt pas en été ; ce sera immanquablement en automne, quand les matinées et les soirées commencent à être fraiches ; car la retrocession de la transpiration augmentera l'engorgement, et la nature aura encore moins de forces à lui opposer.

La saignée fait dans ces contrées beaucoup de bien et beaucoup de mal ; elle est ici, dans quelques circonstances, un vrai spécifique dont on ne peut se passer et dans un grand nombre de cas, une préparation à l'administraction d'autres remédes. Nous avons dit la tendance du sang à la raréfaction et à se porter vers les organes respiratoires pour les engorger. Alors, la saignée, considérée même que comme un moyen de diminuer la masse du sang, et quand il n'y a que pléthore par expansion, a produit les meilleurs effets, dans tous les âges de la vie, pourvu que les forces ne fussent que simplement opprimées. FODÉRÉ la conseilla à un vieillard de 85 ans, ménacé de suffocation et qui lui dût son prompt et entier retablissement.

En second lieu, eu égard à la grande irritabilité du tube intestinal, il a vu maintes fois que ni tisane, ni laxatifs, ni lavements ne pouvaient passer, si l'on ne faisait précéder

la saignée, laquelle agissait, dans ce cas, comme un calmant immédiat et universel.

Beaucoup de médecins étrangers au pays, ont commis de grandes fautes en venant s'établir dans ces contrées, et n'ayant pas préscrit leur traitement d'après ces principes, surtout dans la phthisie pulmonaire tuberculeuse, notamment par les médecins anglais qui accompagnent les malades de cette nation, et qui arrivent avec ce système, qui peut être bon chez eux, que les malades de consomption ont besoin de vivre dans une température élevée, fesant faire des feux dans leurs appartements sans ouvrir les fenêtres, prescrivant un régime animal très nourrissant, donnant force extraits de bois de campèche, de quinquina et d'autres substances échauffantes, et, employant, à la place des acides végétaux, l'acide sulfurique, dans l'intention, selon eux, de consolider des ulcères. Qu'arrive-t-il de là? que leurs malades s'en vont avec une rapidité extrême, et certainement ces MM. ne rapportent dans leur patrie que des éloges.

Mais, d'une autre part, la saignée fait un très grand mal parce qu'on l'emploie indifféremment en toute occasion, convaincu que le climat le demande, et comme si les maladies ne présentaient aucune autre indication, ou que la thérapeutique n'eut fait aucun progrès, depuis la découvertes des saignées ; la plupart des médecins et tous les chirurgiens croyaient manquer aux règles, s'ils ne commençaient par là un traitement ; ni âge, ni sexe, ni tempérament, ni saison, ni nature du sol ne les arrêtait ; ils saignaient pour des fièvres d'accès, pour les obstructions qui en sont la suite, pour les hydropisies. On les voyait souvent, après avoir saigné et purgé plusieurs fois, ne savoir plus où diriger leur pensée, si ce n'était vers les thériaques, mithridates, confection d'hyacinthe et autres, ainsi

que vers les vésicatoires qu'on ne savait pas encore appliquer au moment opportun et dans les circonstances seules où ils peuvent être utiles. Ainsi des rémedes qui, maniés habilement, peuvent faire des miracles, fesaient des victimes, faute de discernement.

Cependant, nous ajouterons que la médecine a évidemment profité des lumières si repandues dans le reste de l'Europe, et que, dans ces contrées, elle a également fait beaucoup de progrès. Nous ne cesserons de nous récrier, toutefois, contre cette surabondance de saignées que l'on pratique presque toujours, principalement dans la haute Italie.

Ce que nous venons d'avancer nous l'avons emprunté au savant Fodéré. Nous allons maintenant faire un emprunt (indépendamment de ce que nous avons déjà dit sur la population de Nice), à M. L. Roubaudi sur le même sujet. Il fait observer que la population était, en 1802, de 20,000 âmes; en 1823, de 27,000; en 1825, de 32,000; en 1838, de 33,811. Dans la 1re période, la population s'est accrue, par année, de 333 individus; dans la 2de, la progression a été de 638; dans la 3e, de 569 individus.

Le récensement de 1838 comprenait 10,164 garçons; 5517 mariés; 517 veufs; 10,338 filles; 5,658 mariées; 1656 veuves; 322 israélites dont 151 hommes et 171 femmes.

216 personnes appartenant aux cultes dissidents, dont 120 hommes et 96 femmes font partie du chiffre total de 33,811.

La garnison forte de 1558 hommes, et la population flottante évaluée à 3,613 individus ne sont pas comprise dans ce chiffre.

Tableau de la population de Nice et de son territoire, en 1838.

NOMBRES DES					INDICATION DES QUARTIERS.
Maisons.	Familles.	habitants.	hommes.	Femmes.	
1236	4530	19009	8719	10290	Cité.
36	329	1382	635	747	Port de Limpia.
63	254	1123	584	539	Faubourg St-Jean-Baptis.
124	281	1178	566	612	id. Croix de marbre St-Pierre.
97	114	646	352	294	Buffa inférieure et supér.
61	72	365	198	167	Cap de Croix.
33	37	217	117	100	Brancolas.
51	59	310	152	158	Carabacel.
72	124	684	351	333	Camplomg infér. et supér.
15	17	110	49	61	Fuon-Cauda.
62	82	491	245	246	St-Barthélemy sup. et inf.
61	67	317	164	153	Arquet
111	140	658	314	344	Magnan infér. et supér.
48	83	445	235	210	Bellet idem.
71	159	763	381	382	Bari des Maçons.
58	67	325	174	151	Fabron.
74	89	430	222	208	Carras.
57	75	412	209	203	Mantega.
27	37	187	99	88	St-Sylvestre.
21	24	122	64	58	Pessicart.
29	32	195	92	103	Rimiés.
67	81	437	233	204	Gairaut infér. et supér.
27	34	199	98	101	Serena.
34	47	212	105	107	Abbadie.
32	52	252	121	131	Ariane.
62	99	419	189	230	Riquier.
60	79	414	213	201	Col de Villefranche.
119	134	759	411	348	Rocallière infér. et supér.
34	36	202	103	99	Montgros.
24	32	148	87	61	St-Pierre de Ferik.
33	43	273	134	139	Ray.
115	264	1127	566	561	Les Baumettes.
3014	7573	33811	16182	17629	

Tableau de la population de Nice, en 1838, divisée par âge et par sexe.

Ages.	Sexe.	
	masculin	féminin.
Au dessous de 5 ans	1852	1775
« de 5 à 10 ans, . .	1766	1729
» de 10 à 20 ans, . .	3452	3644
« de 20 à 30 ans. . .	2683	3283
« de 30 à 40 ans. . .	2283	2571
« de 40 à 50 ans. . .	1638	1885
« de 50 à 60 ans. . .	1244	1393
« de 60 à 70 ans. . .	799	889
« de 70 à 80 ans. . .	338	304
« de 80 à 90 ans. . .	121	142
« de 90 à 100 ans. .	5	14
Au dessus de cent ans.	1	0

Ce tableau et le suivant ont été dressés par M. Louis Roubaudi, d'après des documents qui lui ont été communiqués par l'administration municipale.

Années	Naissances. Enfants légiti^es masculins.	Naissances. Enfants légiti^es féminins.	Naissances. Enf. naturels. masculins.	Naissances. Enf. naturels. féminins.	Total des Naissances.	mariages.	Décés. Sexes masculins.	Décés. Sexes féminins.	Total des décès.	Accroissement annuel de la population par l'excédant des naissances sur les décès.	Diminution annuelle de la population par l'excédant des décès sur les naissances.	Observations.
1828	494	469	27	20	1010	255	486	470	956	54		Variole.
1829	546	528	18	16	1108	224	415	418	833	275		
1830	523	482	12	31	1048	278	386	389	775	273		
1831	554	471	16	29	1070	236	379	351	730	340		
1832	499	522	29	15	1065	252	396	447	843	222		
1833	546	506	24	19	1169	304	529	498	1027	68		Grippe.
1834	586	540	22	21	1095	232	435	400	835	334		
1835	524	520	21	30	1095	211	621	601	1222	«	127	Choléra.
1837	564	496	23	19	1102	355	395	394	789	313		
1838	603	569	14	20	1206	267	603	550	1153	53		Idem.
	5439	5103	206	220	10968	2614	4645	4518	9163	1932	127	

Le rapport des naissances des garçons et des filles, calculé sur une période de 10 années, est comme le nombre 17 est à 18, c'est-à-dire que les naissances masculines excédent d'un dix-septième celles des filles, tandis qu'en France sur 33 naissances, il y a 17 garçons et 16 filles.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, l'accroissement de la population, dans une période de 21 ans, a été de 333 individus par année. Dans le cours de la période suivante, qui fut de 8 années, cet accroissement fut de 638 individus, et, dans la période consécutive de 3 années, il a été de 569 individus.

2614 mariages, à raison de 4 enfants par ménage, donnent 34,161 habitants, chiffre à peu près conforme au nombre légal.

Sur 10 naissances, il y a eu 8 décès à Paris; le rapport des naissances aux décès est à Nice comme 100 est à 81, 8. —. En retranchant l'excédant de la mortalité, produit de 4 années d'épidémie, on trouve que le rapport des naissances aux décès est comme 10 est à 7, 3. D'après ces calculs qui ont été donnés à M. L. Roubaudi par le docteur Naudot, la longévité est en faveur de Nice.

La vie moyenne en faveur des hommes est de 29 années 1 mois. La vie des femmes est de 31 ans 7 mois, longévité un peu plus grande que la moyenne de plusieurs états de l'Europe.

Le passage de l'enfance à la puberté a lieu, chez les garçons, de 14 à 15 ans, et chez les filles, de 12 à 13. On en a vu devenir mère à l'âge de 12 ans. Les femmes ne cessent d'être fécondes que dans la 45e année; à la cinquantième, généralement la grande précocité des femmes niçoises les fait vieillir rapidement; il y en a qui, à

30 ans, sont plus fanées que les femmes du Nord, dans leur 45e année.

Le rapport des naissances des enfants naturels sur les enfants légitimes est de 1 à 26, tandis qu'en France, sur 13 enfants légitimes, il naît un enfant naturel, différence double.

La loi de la mortalité relativement aux mois et aux saisons, d'après le relevé des hôpitaux, prouve qu'elle est plus facile en hiver et en automne, que dans les autres saisons; le rapport est de 1 à 3.

Des maladies épidémiques ont plusieurs fois sévi contre les habitants de Nice. Les époques les plus reculées sur lesquelles on puisse avoir quelques données sont celles de 1348, 1406, 1498, 1523, 1550, 1580, 1631 et 1735. Dans cette dernière année, il périt plus de 3000 personnes.

La maladie épidémique qui désola cette ville sur la fin de 1799, et au commencement de 1800, moissonna 3256 personnes. Mais de ce nombre il faut déduire la mortalité ordinaire qui est d'environ 800 personnes par an.

En 1835, le nombre des personnes attaquées du choléra fut de 401, dont 229 périrent.

En 1837, sur 70 qui furent atteintes de cette maladie, 43 moururent.

Langage du pays. Nous empruntons à M. Risso le passage suivant relatif à ce langage.

L'idiôme niçard est un dialecte qui présente peu de différence avec le dialecte provençal; il s'est, pourtant, mêlé d'un grand nombre de mots de diverses nations, et on s'en sert depuis les Alpes maritimes jusques aux Pyrénées. Plusieurs mots des premiers habitants des montagnes se sont conservés dans cette langue; ainsi que plusieurs de ceux employés par les Celtes, et ils sont encore en usage aujourd'hui parmi les peuplades de ce Comté.

Patois niçois.	*Français.*	*Patois niçois.*	*Français.*
Abra.	Allumer.	Grupia.	Crèche.
Agassin,	Cor.	Huosca.	Entaille.
Arna.	Teigne.	Lacea.	Ardoise.
Basseu.	Soufflet.	Lasagna	Vermicelle large
Baccias.	Bouc.		et plat.
Badaja.	Bailler.	Maloun.	Brique.
Baùs.	Rocher.	Menoun.	Chevreau.
Baumà.	Grotte.	Nasca.	Inule.
Bourneu.	Tuyeau.	Niera.	Puce.
Bresca.	Rayon de miel.	Oouriou.	Maquereau.
Daighl.	Faulx.	Pantai.	Rêve.
Draja.	Sentier.	Peiroou.	Chaudron.
Scandaigl.	Romaine.	Roumegas.	Ronce.
Fauda.	Giron.	Sivada.	Avoine.
Fea.	Brebis.	Seglioun.	Sceau de bois
Gaule;	Adressa.		sans anses.
Gaugna.	Ovie de poissons.	Tap.	Bouchon.
Gaveou.	Sarment.	Trufà.	Se moquer.
Giaina.	Solive	Tea.	bois résineux.
Ciarra.	Cruche.	Vana.	Couverture piquée.
Greigl.	Cœur de salade.		

Niçard.	*Celtique.*	*Français.*
Aglaià.	Aglaià.	Crier.
Accordi.	Accord.	Accord.
Aiga.	Aigar.	Eau.
Alp.	Alp.	Elevé.
Bal.	Bal.	Bal.
Baldoquin.	Baldoquin.	Baldaquin.
Baile.	Bayle.	Maire.
Beghin.	Beguin.	Beguin.
Caulc.	Caul.	Chou.
Cancan.	Cancan.	Cancan.

Niçard.	*Celtique.*	*Français.*
Cat.	Cat.	Chat.
Cal.	Kal.	Maison tombée en ruines.
Dol.	Dol.	Dol et fraude.
Drôle.	Drôle.	Plaisant.
Drut.	Drut.	Bien fermée
Dum.	Dum.	Eminence.
Escoubà.	Escoubà.	Balayer.
Espià.	Espià.	Espion.
Estoffa.	Estoff.	Etoffe.
Escot.	Escot.	Ecot.
Fourn.	Fourn.	Four.
Fanga.	Fanga.	Boue.
Flac.	Flac.	Mal.
Fuol.	Fol.	Fou.
Glas.	Glas.	Deuil.
Gril.	Gril.	Grille.
Giela.	Giela.	Crier.
Habil.	Habil.	Habile.
Hamgard.	Hamgard.	Hangard.
Hapà.	Hapà.	Prendre.
If.	If.	Vert.
Jarre.	Jarre.	Vase léger.
Klap.	Klap	Petit amas de pierre
Lanas.	Laous.	Pierre plate.
Lampea.	Lampa.	Lampe.
Lega.	Legha.	Lieue.
Ma.	Mam.	Mère.
Mar.	Mar.	Mer.
Menut.	Menut.	Très petit.
Mouis.	Mouis.	Chat,
Nad.	Nad.	Rien.

Niçois.	*Celtique.*	*Français.*
Oa.	Oa.	Courage.
Pa.	Pa.	Père.
Quasi.	Quasi.	Presque.
Remocà.	Remoqua.	Remorquer.
Ricanna.	Ricana.	Ricaner.
Scudella.	Scudella.	Ecuelle.
Sabat.	Sabat.	Sabat.
Taigl.	Tail.	Coupure.
Taula.	Taula.	Table.
Toupin.	Toupin.	Vase de terre.
Vergié.	Vergez.	Verger.
Virà.	Vira.	Tourner.
Zicotta.	Zicotta.	Secouer la tête.

Lors de l'établissement des Phocéens marseillais, fondateurs de la ville de Nice, les documents étaient en grec, et plusieurs mots de cette langue s'y naturalisèrent et enrichirent l'idiome des peuples de cette contrée.

Niçard.	*Grec.*	*Français.*
Achi.	Achi.	Là.
Andronilla.	Andron.	Guenille.
Arghe.	Ergasia.	Cabestan.
Ase.	Ragion.	Acine.
Barri.	Barris.	Muraille.
Belluga.	Balleka.	Etincelle.
Blestoun.	Blaisotes.	Matteau.
Bourrica.	Brichon.	Ane.
Bresin.	Brochis.	Filet.
Broumec.	Bromec.	Amorce.
Brous.	Brous.	Recuite.
Buga.	Bosas.	Bogue.
Bugada.	Bouchada.	Lessive.

Niçard.	*Grec.*	*Français.*
Calignà.	Calindes.	Courtiser.
Canestre.	Canastron.	Corbeille.
Canton.	Cantos.	Coin.
Corpo.	Colpos.	Fond du filet.
Couffa.	Kouphos.	Panier.
Destrau.	Dextralion.	Hache.
Dourca.	Dorca.	Vase.
Esca.	Jska.	Amadou.
Esparmà.	Spalmeo.	Enduire de suif.
Estau.	Estia.	Maison.
Fanau.	Phanos.	Fanal.
Feneant.	Phenox.	Paresseux.
Fregi.	Phrigo.	Frire.
Gamata.	Gabathon.	Auge des maçons.
Ganciou.	Kampsos.	Croc.
Gangui.	Gamgami.	Filet.
Gauta.	Gauthos.	Joue.
Gobo.	Kobios.	Goujon.
Gibous.	Ybos.	Bossu.
Gip.	Gypsos.	Platre.
Guorga.	Gorgyra.	Gouttière.
Goi.	Goios.	Boiteux.
Jmo.	Esmajos.	Mou.
Kabessa.	Kabe.	Tête.
Kalen.	Kale.	Lampe.
Lapea.	Lepas.	Patelle.
Lar.	Laros.	Vent favorable.
Labea.	Libanothos.	Sud.
Léon.	Ileos.	Poumon.
Mandraga.	Mandra-ago.	Madrague.
Magagna.	Maganon.	Ruse.
Mastra.	Maetra.	Huche.
Matou.	Matajos.	Fou.

Niçard.	*Grec.*	*Français.*
Moëlla.	Muelodes.	Mie.
Moustas.	Mustax.	Moustache.
Nougat.	Nugala.	Nougat.
Ourton.	Orton.	Pain.
Panto.	Pantoios.	Déguenillé.
Peas.	Paidicos.	Maillot.
Préou.	Prico.	Pressure.
Racca.	Rax.	Marc de raisin.
Raj.	Reon.	Ruisseau.
Rusca.	Rou.	Tan.
Sardina.	Sardinos.	Sardine.
Sauma.	Sagmarios.	Anesse.
Sepon.	Suepon.	Billot.
Strassinà	Stracinar.	Se fatiguer.
Tarabastéri.	Tarabros.	Importun.
Tian.	Thycia.	Vase de terre.
Tibla.	Tryblion.	Truelle.
Tante.	Teuthis.	Calmar.
Touma.	Tomos.	Fromage.
Tron.	Bronte.	Tonnerre.
Ueigl.	Ilos.	OEil.
Ueiglau.	Ilaino.	Eclair.

A l'époque de la domination romaine le dialecte prit un nouvel essor et acquit une infinité de noms latins qu'il conserve encore de nos jours.

Niçard.	*Latin.*	*Français.*
Amboura.	Amphora.	Bouteille.
Aiglet.	Allium.	Ail.
Api.	Apium.	Céléri.
Araire.	Aratrum.	Charrue.
Arena.	Arena.	Sable.

Niçard.	*Latin.*	*Français.*
Arra.	Arrha.	Harres.
Aigarden.	Aqua ardens.	Eau-de-vie.
Babi.	Bubo.	Crapaud.
Baubà.	Baubare.	Aboyer.
Bolet.	Boletus.	Champignon.
Cadena.	Catena.	Chaîne.
Caléna.	Festa calenda,	Noël.
Caucà.	Calcare.	Fouler.
Coua.	Cauda.	Queue.
Cougi.	Cogere.	Contraíndre.
Cremà.	Cremare.	Bruler.
Embriac.	Ebrius.	Ivre.
Febre.	Febris.	Fièvre.
Faire.	Fari.	Dire.
Gramoun.	Gramen.	Chien-dent.
Gauce.	Gaudium.	Allegresse.
Giudieu.	Judœus.	Juif.
Giudissi.	Judicium.	Bonsens.
Insert.	Insertum.	Greffe.
Lac.	Lac.	Lait.
Lecca.	Laqueus.	Piège.
Mattansà.	Muctare.	Tuer.
Mouloum.	Moles.	Amas.
Mauta.	Maltha.	Mortier.
Mastra.	Mactra.	Huche.
Nebla.	Nebula.	Brouillard.
Ouort.	Hortus.	Jardin.
Ourtiga.	Urtica.	Ortie.
Orfaneu.	Orphanus.	Orphelin.
Palus.	Palus.	Marais.
Paret.	Paries.	Muraille.
Passida.	Passa.	Fanée.
Pouâ.	Putare.	Tailler.

Niçard.	*Latin.*	*Français.*
Rabia.	Rabies.	Rage.
Riba.	Ripa.	Rive.
Rementa.	Rementum.	Balayure.
Scala.	Scala.	Echelle.
Spiga.	Spica.	Epi.
Sau.	Sal.	Sel.
Seou.	Sevum.	Suif.
Sartaja.	Sartago.	Poële.
Sublà.	Sibilare.	Sifflet.
Serra.	Serra.	Scie.
Tela.	Tela.	Toile.
Tourdo.	Turdus.	Grive.
Vacca.	Vacca.	Vache.
Vindimia.	Vindemmia.	Vendanger.
Vespa.	Vespa.	Gueppe.
Vespre.	Vespere.	Après midi.

Les Goths, les Huns, les Vandales, les Lombards, les Francs, les nations appelées Barbares qui envahirent ce pays, y laissèrent aussi des traces de leur langage, et avec le temps cet idiome acquit une forme grammaticale telle qu'il devint susceptible de pouvoir donner à l'imagination tout l'essor poétique des langues les plus parfaites.

Niçard.	*Francique.*	*Français.*
Frau.	Frau.	Femme.
Flasco.	Flasche.	Flacon.
Garbe.	Garbe.	Gerbe.
Harnesch.	Harnisch.	Harnais.
Kat.	Kater.	Chat.
Matou.	Mat.	Fou.
Muscle.	Muschel.	Moule.
Necioula.	Nachoule.	Chouette.

Niçard.	*Francique.*	*Français.*
Nuéce.	Nacht.	Nuit.
Nebla.	Nebel.	Brouillard.
Raïssa.	Reis.	Averse.
Ranso.	Ransig	Rance.
Rainart.	Reinard.	Renard.
Roda.	Rod.	Roue.
Raubà.	Rauben.	Voler.
Tastà.	Tasten.	Tater.
Tascha.	Tasche.	Poche.

L'idiôme niçard reçut des langues italienne, espagnole, française, plusieurs mots, et cela à mesure que le patois se développait sur une plus grande échelle de lumières. Maintenant la langue française est généralement parlée à Nice ; mais les actes du gouvernement se font en italien, tandis que le peuple ne se sert que du niçois qu'il débite toujours avec geste et énergie en l'accompagnant souvent du mouvement des yeux, de la tête et des bras, pour donner plus de véhémence et une force plus expressive aux mots qu'il veut prononcer.

M Rancher ayant décrit en vers niçois le festin de Cimier, nous croyons devoir transcrire ici ce morceau remarquable qui servira, d'ailleurs, à donner une idée de l'idiôme ou du patois du pays, lequel n'est, après tout, qu'un des mille démembrements de la langue romane, immortalisée par les troubadours.

. . . .

. . . .

Enfin en acheu luec destrui é solitari,
Un mortal inspirat bastisse un santuari :
Don era Giupiter e sent Dieu impuissant,
L'estendart de la crous s'eleva trionfant ;
De sages religious ben leu li si retiroun ,

L'ombra dei gran martir ch' encara achi respiron,
E la santa virtù ch'abita l'ou couvent
Atiron lu devot, et meme lou savent.
Lubin ch'avian laissat au peu de la puada *(montée)*
Dau couvent es degià souta la bella arcada.
Lou festin es degià plen d'un monde infinit ;
De gouarba de ciaudéu pareisse ben garnit,
Et l'archet campagnart soubre de couarda frusti
Grafigna a rabaton de nota non troù giusti.
Enfin de *Richichi* s'avanson lou paisan,
Fan tres o catre saut, e la gigiola en man,
Voughés o non voughés, che sighe mouola o reda,
La si coù laissà metre, e sourti de moneda.
Pertout trouvas de gent, cu drec, cu assetat.
Lu mousseù de giambon, et de roustit gelat
Parton, chés un plesi, e Bacchus, e l'ostessa
Lu toui lu festinié fan ploure l'alegressa.
La verdura dai camp li servé de taulié ;
Si vesent group format souta daï olivié ;
Aissi vira la brocia, aja la casserola,
Manda de fricassada un andou che consuola.
De gigot casi crut, de poulas bourousclat,
Tout es bouen, tout si vende, e tout es avalat,
Pertout s'aude un renom, che l'alegressa enfanta
De tout coustà si ri, de tout cousta si canta,
Et l'amant cauche fes ha deugut au festin
Un regart de la bela, un plus urous destin,

Counsert dei Passeron.

Per Passeron.

Aiglià d'intr'acheu giardin
Li ha un nouveu galofre e un deissemin,
Un beu balichi esplandi
Una magiurana e una flou de li

Lo gauce, e lo toulipan
La rosa, et lo sangioan
Son achi per flouri,
E la violetta es già da cuegli.

Li si sente au fà d'oou giour
Canta lo canari versets d'amour,
Li s'aude lo roussignòou,
Che n'appren d'ariete au barbairòou;
La bouscarla e lo gai
Cour ven lou mes de mai
Che s'abiglia de vert,
Aloura li ven faire lo consert.

Li s'aude fin lo chinson
Che fa intrà lo dièsis au rigaudon,
Au menuet lo bemol
Coura dis la grica ut, re, mi, fa, sol.
Li va lo becafie
D'oou buon Colomb amie
Che rende lo salut
A la Cagliera en trilan, la, si, ut.

La calandra è lo morguos,
La griva, la neccioula e lo pessuos
Li van fà cicirici
Au clar de la luna embe tant d'esprit.
Li va lo darnagas
Che non sau faïre un pas
Se non ha lo verdon
Che fa au papagau dire la lisson.

Tirsi, vòou che lo faigià
Regle lo concert, e lo pitablà
S'accorde embau ganaveu,
Embe la petoua, embe l'estourneu,

Cagliera, e espervié
Che siblon volentié,
E puorte lo cuorrous
Cada giou a Clori un bouchet de flous.

Plas au canard, au pavon
E a la tordorella lo faus bourdon
Che suol dintre lo giardin
Faire la tardiera sera e matin.
Li s'aude aï noou d'abril
La sesera gentil
Canta embe lo garon
Embe la ernella, embe lo faucon.

Rondinella che non vas
Assistre au consert? E tu aigla che fas,
Camponero grassious,
Che sies tant alert e tant amouroux?
Se ti vuos faïre onour,
Sibla embe lo nastour;
En tan becassa estaï,
E tu cardolina all'entour d'oou mai.

Li va cantà lo rigau,
Lo tourdo, cour non fa ni frei, ni cau,
La perdis, e lo vautour
E lo merlo che sau fa lo tenour;
Li va embau courpatas,
Lo duc che fa lo bas
L'aigla ch'ha l'ueigl ardi
E la ballarina ch'ha un beu clari.

Tu che cantés cour fa frei
Dintre lo giardin embau ventre vuèi,
Tourneten en lo desert
Non veni n'embrouglia sto dous consert

Embe la tieu canson,
Sauvage passeron
Aissi non cantà plùs;
E vai, vaiti escondre d'intr'un pertus:

La canson val un patau
Val un giaune d'òou, ansi val plus paù
Val un ren, e jeù mencion
N'hai perdu lo tap e lo cougourdon,
Enfans grans e piccions,
Aumanco d'ausselons,
Coujèmen aissi nòòu,
Catre su la gràia, e sinc au pairoou.

Histoire.

Les premiers peuples qui occupèrent la côte et les montagnes depuis Gènes jusqu'à Marseille, portaient les noms de Liguriens et de Celtes.

Les Liguriens, si nous en croyons Caton, dans son histoire de l'origine des peuples, avaient une origine grecque. Phaeton, dit-il, fut le premier des Grecs, qui, parti de l'Adriatique avec son fils Ligure, au temps du premier Tarquin, vint établir des colonies en Italie, depuis l'embouchure du Tibre jusqu'à Nice de Marseille. Il construisit un port au milieu de sa colonie, et voulut que toute cette partie de terre portât le nom de Ligurie, du nom de son fils. Dés lors, ajoutent C. Sempronius et L. Florus; les peuples de toute cette étendue de terre, compris entre les fleuves du Var et Macra-Portoluna, à l'extrémité du Levant, portèrent le nom de Liguriens. (*Voyage aux Alpes maritimes*, par Fodéré.)

Les Celtes, peuples gaulois dont on ignore l'origine, mais qui paraissent plus anciens que les Liguriens, formaient une nation puissante, divisée en plusieurs peuples

qui avaient chacun son gouvernement séparé. Ainsi, nous apprenons de STRABON qui a très bien décrit le littoral d'Antibes et de Nice, ainsi que de TITE-LIVE qui a parlé des guerres que les premiers Marseillais furent forcés de faire à ces peuples, que la nation établie sur les rives du Var et sur les montagnes qui environnent Nice, s'appelait la nation des Salyens ou Salviens, laquelle même, au dire de STRABON, aurait compris tous les habitants des montagnes depuis les Alpes maritimes jusques à Aix en Provence, et aurait donné le nom à cette chaîne de rochers, laquelle, depuis les Alpes de Barcelonnette jusqu'à la mer, était connue sous la désignation de Monts Salyens.

Ainsi, quoique les anciens aient appelé indifféremment Liguriens tous les peuples depuis Gènes jusqu'au Var, il me semble bien prouvé que les Liguriens, proprement dits, habitaient la côte et les montagnes où ils sont encore aujourd'hui, tandis que les peuples des Alpes maritimes étaient d'origine celtique et connus sous le nom général de Salyens, ou de Capillati, chevelus, par conséquent aussi, d'origine gauloise.

Un autre aventurier, plus célèbre encore que PHAETON, et dont l'existence est attestée par un plus grand nombre de preuves, serait arrivé dans ces Alpes pour y former des établissements. Si nous en croyons l'antiquité, la tradition et quelques monuments, c'est HERCULE. On sait que les Grecs donnaient le nom d'Hercule à tous les grands personnages qui, par leurs entreprises, leurs conquêtes ou leur génie se dévouaient au bien de l'humanité. (RISSO, *Notice sur l'histoire civile et naturelle de Nice*). Plusieurs ont figuré sous ce nom qui veut dire force, parmi les Grecs et les Egyptiens. DIODORE de Sicile, DENIS d'Alicarnasse et AMMIEN MARCELLIN attestent unanimement qu'un Hercule s'est ouvert un passage par ces Alpes impraticables avant lui : que, pour y établir son empire, il dut livrer plusieurs

batailles aux naturels, gens, disent-ils, d'une grande stature et très belliqueux. Suivant les deux premiers auteurs, cet Hercule était grec, ce qui est le plus vraisemblable. Suivant AMMIEN, il était de Thèbes en Egypte, et fils d'un Roi Osori. Il serait arrivé en conquérant, à travers l'Italie jusqu'aux plaines du Piémont où il aurait vaincu un certain TAURISCUS, Roi de Turin. Delà, redresseur des torts, il aurait passé en Espagne pour exterminer un Roi GÉRION, aurait descendu les Alpes jusqu'à la Méditerranée au milieu de victoires continuelles, et aurait consacré à sa mémoire le rocher Arcem et le port de Monaco, voisin de Nice.

Le fait est que de temps immémorial, le port de Monaco a été nommé *Herculis Monaci portus*; soit qu'HERCULE y eut réellement abordé, soit que son culte y eut été porté par les Grecs. Le fait est encore qu'il y eut un temple qui, parce qu'il était seul, donna au rocher où il fut bâti, le nom de Monaco.

Il est, au reste, positif que le culte de ce demi-Dieu fut établi dans cette contrée, et il n'est pas étonnant que des peuples qui ne connaissaient que la guerre, aient élevé des autels à l'emblème de la force.

Ou il faut se condamner à l'ignorance, ou il faut, pour les choses anciennes, se contenter des preuves que l'on peut avoir. D'ailleurs, les temps présents nous font croire à la possibilité de beaucoup de choses que nous aurions regardées comme extravagantes. (*Voyage aux Alpes maritimes*, ouv. cité.)

Au temps du premier TARQUIN (ce temps fut sans doute une époque de grandes migrations), disent encore VALÈRE-MAXIME, STRABON, POLYBE, et plusieurs autres historiens et géographes, un grand nombre de jeunes Phocéens, arrivés de l'Asie mineure, ayant à leur tête SIMOS et PROTÈS, se présentèrent à l'embouchure du Tibre, d'où, après avoir

fait amitié avec les Romains, ils partirent pour les Gaules, et allèrent fonder Marseille, entre les peuples féroces de la Ligurie. L'adresse qu'eurent ces Grecs de faire tomber le choix de la fille de NONNUS, Roi des Segobrigiens, sur PROTÉS, pour en faire son époux, leur facilita singulièrement l'obtention du territoire. Mais la stérilité et le peu d'étendue du sol obligèrent bientôt les Phocéens à s'attacher plus à la mer qu'à la terre, en s'adonnant à la pêche et au commerce. Ils durent livrer plusieurs combats aux peuples voisins, aux Salyens et aux Liguriens, et en étant sortis victorieux, ils fondèrent à droite et à gauche, c'est-à-dire du côté de l'Espagne et de la Ligurie, diverses colonies sur la côte pour protéger leur commerce; les principales furent du côté de la Ligurie, Antibes et Nice. (*Voyage aux Alpes maritimes*, ouv. cité.)

Ils choisirent pour bâtir leurs villes, tous les points des rochers qui s'avançaient dans la mer, et ils les fortifièrent. Nice n'occupait, elle même, que le sommet du rocher actuel, où fut autrefois le Château, et ne pouvait être qu'une misérable bicoque, formée de quelques cabanes, ainsi que le furent, en principe, les villes qui ont joui de la plus grande célébrité. Ces nouveaux venus étendirent leur domination sur la côte jusqu'à Monaco, terme de la navigation marseillaise, et commencement du territoire ligurien. Aussi, PTOLOMÉE et les autres anciens géographes appelaient ils tous ces petits points de la côte, d'Antibes à Monaco, terres de Marseille.

On ignore la date précise de la fondation de Nice, et l'époque où s'élevèrent sur le promontoire ses premières fortifications. D'après ce qui précède et le témoignage de la plupart des historiens anciens, il est probable que la construction de cette ville sur cette hauteur suivit de près celle de Marseille, qui remonte à l'an 598 avant J. C. Les Marseillais la fortifièrent, dès son origine, pour opposer

une digue puissante aux invasions des Saliens et des Liguriens qui occupaient le littoral et une partie de l'intérieur des terres. Ce serait même, suivant une version, à une grande victoire remportée aux environs du promontoire, sur ces peuples à demi-sauvages, qu'elle aurait du son premier mot *Nika*, qui, en grec, signifie victoire. Envain, des historiens ont ils prétendu quelle aurait reçu son nom de Nicia, du Duc d'Etrurie Nicius Laertis et celui de Nissa, des Phocéens, du nom d'une montagne de l'Ionie, leur patrie. Ces interprétations n'ont jamais fait fortune, et l'on en est toujours revenu à la première.

Du reste, la cité de la victoire n'a pas toujours conservé son premier nom. Au temps de Charlemagne, elle portait celui de Bellanda que Goffredi fait dériver de debellata, vaincue par les Lombards. Bouche combat fortement cette étymologie peu naturelle et trouve bien mieux l'origine de Bellanda dans les deux mots bel, beau, et lande qui, en celtique ou ancien gaulois, signifie terre. Bellanda, suivant cette version, équivaudrait donc à Belleterre, dénomination qui peint admirablement la localité. Le nom de Bellanda aurait été donné ensuite à l'une des tours de l'ancien château, dont les ruines ont été converties en une terrasse.

Les colonies que Marseille avait fondées, restèrent plusieurs siècles sous sa puissance. Marseille, amie des Romains, jusques au temps des Césars, conserva toute son autorité sur ces villes, quoique enclavées parmi des peuples soumis au joug de l'empire romain. Aussi, a-t-on trouvé sur toute cette côte, parmi des médailles romaines, grand nombre de médailles marseillaises portant d'un côté l'empreinte d'un taureau flechissant les genoux et de l'autre le mot ΜΑΣΣΑ.

Ces villes étaient régies par des gouverneurs que la métropole leur envoyait et qui, évidemment, avaient réuni,

en une seule personne, la puissance civile, militaire, judiciaire et financiere. On en juge par une ancienne inscription qu'on avait transportée dans le palais de l'Evêque de Nice, dans laquelle il est question d'un C. MEMMIUS MACRINUS, *quintumvir Massiliensi præfectus*, agonothela, episcopus, nicæensium. On sait que par Episcopus les anciens entendaient un magistrat du prétoire et un surintendant. Cette manière de gouverner les colonies, si différente de celle des Grecs d'Europe, était absolument analogue aux mœurs des Grecs de l'Asie mineure, dont la constitution oligarchique fut transportée à Marseille.

Du reste, le territoire que Marseille occupait sur la côte, était infiniment petit. Les Salyens, divisés en plusieurs peuplades dont la principale était celle des Védiantiens, (comme on peut en juger par plusieurs inscriptions recueillies par GOFFREDI), les Salyens, disons nous, occupaient toutes les collines et montagnes voisines, ainsi que la plaine, sans avoir été sous le joug marseillais. On peut donc croire que les colonies de cette ville de marchands n'étaient que des espèces de comptoirs, pour favoriser son commerce maritime, et qu'elle se souciait même peu d'étendre son empire fort avant dans les terres.

Les Vediantiens occupaient toutes ces collines et montagnes qui sont entre le Paglion et le Var, appelées *Montes Cemenei*, monts céménéens, nom qui a été conservé à la colline voisine de Nice, appelée aujourd'hui Cimier, qui était la ville de Cemenellon ou Cemenelion, *Cemellum* des Latins, Cimier des Français, capitale des Vediantiens. Cemenelion, nom grec ou troyen, atteste l'origine de ses fondateurs, On a trouvé, dans ses ruines, diverses médailles ayant l'empreinte d'ENÉE portant sur ses épaules son père ANCHISE, tenant le palladium de la main droite, et à côté de lui son fils Jules avec [ce mot ΙΑΙΩΝ qui désigne, à ce que l'on croit, la ville de Troye. C'est pour

quoi Fodéré, d'après Goffredi, a interprété Cemenelion par Cemen ilion, c'est à dire Ilion entre les monts cémé-néens. Il en resulterait que la fondation de cette ville aurait été bien antérieure à l'arrivée d'Hercule et des Grecs de la Phocide dans ces contrées. Strabon dit que, quoique tous les habitants des monts céménéens eussent des origines différentes, ils avaient pourtant tous la même manière de vivre.

Que firent pour la postérité Nice, Cimier et tant d'autres petites villes, durant une longue suite de siècles? Rien du tout, car les historiens se taisent, excepté pour les nommer dans les guerres ; ce n'est même que depuis que les Romains poussèrent leurs conquêtes dans les Alpes maritimes, que leurs noms sont connus. Cimier, dès lors, éclipsa Nice. Marseille subjuguée par le premier Cesar, en l'an 708 de Rome, perdit sa puissance et avec elle la plus grande partie de son autorité sur ses colonies qui furent insensiblement beaucoup reduites et dont aucune n'est inscrite sur la liste des peuples vaincus dans le trophée d'Auguste. Nice, elle même, ne porte plus, depuis lors, chez les écrivains de l'Empire, que le titre modeste d'oppidum, tandis que Cimier est décoré de celui de civitas jusqu'à l'époque de sa ruine où Nice reprit le nom de ville. (*Voyage aux Alpes maritimes*, ouvr. cité.)

Tacite nous apprend, au 15me livre de ses annales, que, dans la 9me année de son règne, Néron donna le droit de bourgeoisie à tous les peuples des Alpes maritimes. Dejà, les Romains avaient gratifié les citoyens de tous les privilèges qu'ils avaient coutume d'accorder à leurs colonies. Ainsi plusieurs inscriptions nous apprirent (*Voyage aux Alpes maritimes*) que les Céméléens furent divisés en trois collèges, des sénateurs, des chevaliers et du peuple. Des inscriptions annoncent aussi qu'il y avait un ordre de la noblesse.

Plusieurs colonies de Vétérans furent en même temps reparties dans tous les principaux endroits de ces Alpes, non seulement sur le littoral, mais dans l'intérieur des terres, comme on l'infére d'un grand nombre de médailles romaines trouvées par des laboureurs. En outre, la douceur du climat attira sur le littoral plusieurs familles illustres qui trouvaient dans les beaux vallons des environs de Cimier, un repos que la crainte des tyrans de Rome ne permettait plus de goûter dans la capitale du monde. On peut voir dans la collection de Goffredi, une multitude d'inscriptions sépulcrales où sont les noms des Jules, des Servilius, Verus, Manilius, Valerius, Gabinius, Cassius, etc., et celui de plusieurs matrones romaines et princesses du temps du bas empire.

Non seulement les Romains vinrent y jouir dans l'obscurité et l'éloignement des affaires, des commodités que leur procuraient la richesse et la puissance, mais encore ils y apportèrent leurs arts, leurs usages et leur langue, (plusieurs noms ont encore dans ces Alpes et celles de la Ligurie, une étymologie romaine). Ils apprirent vraisemblablement l'agriculture à ces peuples. Enfin ce fut de cette époque que commença à dater la civilisation de ces diverses peuplades, et Fodéré fait remarquer que parmi tant de monuments d'anciens peuples dont cette terre antique est couverte, si l'on en excepte les médailles marseillaises dont il a parlé, il n'en existe aucun de cette puissance maritime, quoiqu'il soit prouvé par les historiens que la domination de Marseille sur les bourgades du rivage était bien plus ancienne que celle de Rome.

Ces peuples avaient déjà donné plusieurs fois de l'inquiétude aux Romains qui prenaient cette route pour aller dans les Gaules, d'après le témoignage même de leurs historiens Tite-Live, L. Florus et Orosius. D'abord, les Romains furent appelés par la ville de Marseille pour

défendre ses colonies qu'elle ne pouvait protéger contre les insultes continuelles des montagnards. Cette ville partageant l'erreur commune à presque toutes les petites puissances, cette ville que Rome appelait *fidissima atque amicissima civitas*, ignorait que cette amitié du lion finirait par l'engloutir elle même. En 568 de Rome, ces peuplades défirent tellement l'armée de L. Babius, qui allait en Espagne, que les Marseillais, au rapport d'Orosius, furent les seuls à pouvoir en donner des nouvelles à Rome, n'étant resté aucun messager parmi les Romains. Battus ensuite par le Consul Q. Opimius, en l'an de Rome 627 ; par le proconsul Sextius, fondateur d'Aix en Provence, en 631 ; puis par le Consul Q. Marcius, et, en 663, par C. Coecilius, les Liguriens et les Salyens renaissaient sans cesse de leurs cendres. Ils furent encore battus près du Var, en bataille rangée, par le proconsul C. N. Domitius, et les Allobroges, leurs alliés, y eurent 20,000 morts et 3,000 prisonniers. Nous leur voyons encore perdre, après une longue guerre, 14,000 hommes dans une seule bataille où ils furent vaincus par Appius Claudius Pulcher et par C. Valerius Falconius. Cependant, jamais on n'avait pu les reduire en servitude et ils étaient encore assez redoutables pour que ce fut un honneur de les avoir vaincus et d'ajouter leur nom à ceux des peuples soumis par les armées d'Auguste. *Alpes etiam maritima, quos Ligures Capillati actenus liberi incoluerant, in servitutem reductæ sunt.* (Dion. livre 54.)

Deux puissantes causes rendaient ces peuples si difficiles à être domptés : la première était l'amour de la liberté dont ils étaient si jaloux qu'ils préféraient la mort à la servitude. Tite Live et Orosius nous apprennent qu'en l'an 635 de Rome, les Salyens se voyant enveloppés et hors d'état de résister aux armes du Consul Q. Marcius, se jetèrent dans les flammes après avoir égorgé leurs

femmes et leurs enfants ; que ceux qui n'eurent pas le temps de périr ainsi et d'échapper aux Romains, se firent mourir soit par le fer, soit en s'étranglant, soit en se refusant toute nourriture ; qu'enfin il n'y en eut aucun, pas même parmi les enfants, à qui l'amour de la vie put faire supporter la captivité (TITE-LIVE, *liv.* 62, *Oros. hist. lib.* 5, *cap.* 14). La seconde cause était leur manière de faire la guerre. Pendant les deux siècles qu'ils ont harcelé les Marseillais et les Romains, cachés dans les épaisses forêts de leurs montagnes, il était souvent plus difficile, dit L. FLORUS, de les trouver que de les vaincre. Cette race d'hommes, dure et veloce, fesait moins une véritable guerre qu'une guerre d'embuscade et de brigandage, et elle ne la tentait jamais que lorsque l'occasion des défilés à elle seule connus, lui permettait de fuir dans une retraite assurée. Mais, lorsque aprés avoir échappé long temps par leur vélocité et à la faveur de leurs repaires et de leurs détours, ces peuples virent leurs abris découverts par les généraux romains, qu'ils y mirent le feu, ils cessèrent d'être redoutables (*Flor. lib.* 2. *cap.* 3). La guerre et l'esprit des conquêtes ont été de tous temps le plus grand fléau, non seulement du monde moral, mais du monde physique (*Voyez aux Alpes maritimes pag.* 37.)

Quand les peuples alpins ne firent plus la guerre de montagnes et qu'ils furent attirés en bataille rangée, ils cessèrent d'avoir des succès, car sans ordre et sans discipline, ils n'étaient pas en état de regarder en face le soldat romain. Leur valeur fut ensuite totalement abattue quand ils perdirent leur liberté. Lors de la dispute d'OTHON et de VITELLIUS pour l'empire du monde, et successivement dans plusieurs autres occasions, il leur fut indifférent à quels maître le sort serait favorable.

Ce pays fût témoin de la première bataille qui se livra

sur terre et sur mer par les troupes des deux Empereurs. TACITE nous apprend que les Alpes maritimes étaient alors gouvernées par MARIUS MATURUS, du parti de VITELLIUS qui avait assemblé la nombreuse jeunesse des montagnes, pour tacher de défendre aux troupes d'OTHON, l'entrée de la Gaule narbonnaise, mais que ces montagnards levés à la hâte, sans chefs et sans discipline, n'étaient piqués ni de l'honneur de vaincre, ni de la honte de fuir, lachèrent le pied à la première attaque. *(Corn. Tacite, hist. lib. 2.)*

On doit de la reconnaissance au peuple romain, d'avoir civilisé ces peuples grossiers, car ces habitants des Alpes vivaient sans art, sans commerce, à demi sauvages, sans demeures fixes, sans agriculture et toujours prêts à butiner sur les étrangers et les voyageurs.

Nous n'avons rien à regretter de ces anciennes peuplades. Seulement nous devons désirer, en écrivant leur histoire, que leurs descendants voyent à quels excès de maux mènent la férocité et la barbarie. Nous ne devons pas oublier que sur ce littoral, entre Nice et Monaco, est né l'empereur HELVIUS PERTINAX, vénérable vieillard, fils d'un esclave, qui, de simple soldat, s'éleva successivement à tous les emplois, mérita l'estime de MARC AURELE, prince cher à tous les cœurs, et réunit les vœux du Sénat et du peuple romain pour l'Empire qu'il n'accepta que malgré lui. Déjà, on voyait renaître le temps des Antonius, quant tant de vertus le firent massacrer par ses soldats, au bout d'un règne de trois mois.

JULES CAPITOLIN qui nous a conservé ses lois, fait remarquer, entre autres choses, la phrase suivante de sa harangue au Sénat :

« Sénateurs, il vaut mieux voir la République pau-
« vre, que de la voir parvenir au comble des richesses,
« à force de dissensions, de dangers et d'infames vexa-
« tions. »

Comme si elle eût dû payer cher la beauté de son climat et son voisinage des Gaules et de l'Italie, Nice eut à souffrir toutes les incursions des différents peuples barbares que la dissolution des deux empires fit déborder par l'Afrique et la Germanie dans les plus belles contrées de l'Europe.

Les Maures ou Sarrazins occupèrent longtemps les Alpes maritimes. Vaincus par CHARLÉS MARTEL, et chassés de la Guyenne où ils s'étaient d'abord établis, ils revinrent quatre ans après, c'est-à-dire en 729, avec de nouvelles forces, sur les côtes du Languedoc, de la Provence et des Alpes maritimes et renversèrent, dans cette invasion, toutes les villes qui ne purent leur résister. Les peuples de ces contrées, depuis longtemps adonnés au christianisme, quittèrent leurs demeures pour aller vivre dans les cavernes et les antres des rochers. Telle était la faiblesse des Etats, à cette époque, que ces terribles ennemis des Chrétiens firent, dans les Alpes maritimes, un séjour de près de trois siècles ; ils donnèrent leur nom à plusieurs montagnes où ils s'établirent et construisirent dans la péninsule de St-Hospice un fort redoutable alors appelé Fraxinet, d'où ils portaient leurs ravages dans les Alpes voisines, et sur les côtes de Provence et d'Italie.

AUGUSTE, subjugua, en 740, les Alpes maritimes : *Pannonii Rubellantes, denuo subjugati sunt. Ligures etiam comati qui Alpes maritimas liberis hactenus coluerant in servitutem reducti sunt.* Pour éterniser la mémoire de ce grand événement, le Sénat et le peuple romain firent ériger un monument sur les Alpes Summas, dans l'endroit connu sous le nom de Turbie (premier relai de Nice à Gênes) sur un rocher en face des Alpes et de la Méditerranée, à 500 mètres au dessus du niveau de la mer.

Malgré toutes les vicissitudes auxquelles ce pays fût

en proie pendant cette période, le droit romain ne cessa jamais de former la base de toute la législation de cette contrée, et il paraît que les vainqueurs se contentaient de régler les impôts et laissaient aux habitants le droit de s'administrer suivant leurs lois et leurs usages. Mais aux mœurs et à la civilisation romaines succédèrent les temps de barbarie au milieu desquels apparut le régime féodal (RISSO, *Notice sur l'histoire civile et naturelle de Nice*, 2e *édition*). Sous ses auspices, les hauteurs les plus escarpées se couvrirent de châteaux forts, la culture des plaines fut abandonnée, les versants des collines donnèrent à peine de quoi subvenir aux premiers besoins des habitants, dont la plus grande partie veillait continuellement pour écarter l'ennemi.

Il paraît que les Alpes maritimes obéissaient alors aux Comtes de Provence, Rois d'Italie; car SIGONIUS écrit qu'en l'an 941, HUGUES, Roi d'Italie et Comte de Provence, tenta de chasser les Sarrasins du Fraxinet, et qu'il envoya demander à l'Empereur grec des galères et le feu grégeois. Ces secours étant arrivés l'année d'après, les Maures furent attaqués par mer et par terre. Leurs vaisseaux furent incendiés et la plupart quittèrent la plaine pour se réfugier au mont Mauron. Ils ne furent pourtant pas chassés pour cela, Au contraire, le même prince, par une contradiction insigne, fit un traité d'alliance avec ces infidèles et leur donna des terres dans les montagnes ; il leur laissa le Fraxinet et la domination des lieux d'alentour, que l'Empereur OTHON voulut envain leur disputer quelques années après.

CHARLEMAGNE, dans l'un de ses voyages qu'il fit en Italie, passa par ces contrées, et son premier soin fut d'y relever le peuple de l'avilissement et de l'ignorance dans lesquels il était plongé, de lui donner des lois plus en rapport avec ses vœux et ses besoins. Ce grand prince

laissa à Nice le comte de Brie, connu des Niçards sous le nom de Siagre, lequel gouverna en père cette ville surnommée alors Bellanda (1). Il fit construire le monastère de St-Pons, dirigea les esprits vers l'agriculture et mourut Evêque de Nice, après une vie de saint. Sa mémoire fut chérie et vénérée par les habitants de cette contrée.

Suivant l'usage de ces temps là, CHARLEMAGNE fit beaucoup de bien aux églises. Il battit les Sarrasins et les obligea d'abandonner le pays. Mais l'empire était trop vaste pour pouvoir protéger ce pays sur tous les points contre ces audacieux conquérants qui revenaient aussitôt que le vainqueur était parti. Ils profitèrent, en effet, de la faiblesse des successeurs de CHARLEMAGNE pour reprendre leurs premiers postes et ils y parurent même établis plus solidement encore. Le port de Villefranche et leur fort de Fraxinet les plaçaient très commodément pour se tenir en relation avec ceux de leurs compatriotes qui avaient envahi la Sicile, la Corse et la Sardaigne, ainsi que pour exercer des pirateries et faire des incursions dans les pays circonvoisins. On ignore le temps positif où les Maures en furent chassés. Il paraîtrait que ce n'a été qu'au commencement du 11e siècle, époque où ils furent battus par les armes victorieuses d'OTHON le grand, et de ses successeurs.

A la place de monuments périssables, les Maures ont

(1) «Civitas Niciæ in rupe, supra mare ab antiquiis Bellanda vocata.» Quelques écrivains veulent que ce nom dérive de deux mots celtiques : de bel land (land) belle terre, tandis que d'autres prétendent qu'il signifie belle vue, et fut donné à la tour (maintenant Clerici) parceque l'on découvre de ce point tout le panorama de Nice et de son golfe jusqu'au cap de la Garoupe. (Note de Risso.)

augmenté les moyens de subsistances des pays qu'ils ont envahi, en y portant le blé sarrazin, le maïs et le riz, et c'est ainsi que du plus grand des maux, la Providence éternelle fait toujours ressortir quelque bien *(Voy. aux Alpes maritimes.)*

Les Rois et Comtes d'Arles, les Aragonais, les princes de la maison d'Anjou, et les Rois de Naples occupèrent successivement ce pays, c'est-à-dire en furent les seigneurs suzerains, car les vassaux et les petites républiques qui s'y établirent, ne paraissent pas avoir donné autre chose que l'hommage à ces Princes éloignés et trop occupés de leurs querelles pour pouvoir porter leur attention sur les diverses parties de l'Etat.

En 1108, Nice se proclamait indépendante, demandait l'ordre et la paix à ses lois municipales.

En 1115, elle se ligua avec la république de Venise pour résister soit aux Comtes d'Arles, qui regrettaient leur ancienne domination, soit à ses Comtes particuliers qui reprenaient sans cesse les armes pour revendiquer leurs droits.

Raymond Beranger, devenu seigneur de Provence, tenta en 1166, d'en faire la conquête. Mais il échoua devant ce hardi projet.

Idelphonse ou Alphonse II, Roi d'Aragon, Marquis de Provence, fut plus heureux en 1176; Nice fut obligée de le reconnaître pour seigneur suzerain. Il lui conserva, pourtant, ses Consuls, ses usages et toutes ses justices, ce qu'il renouvella encore 12 ans après, mais en s'assurant de sa fidélité par la construction d'un château fort qui ne fut achevé qu'en 1440 par les souverains actuels. Toutefois, dès 1215, elle rompit avec lui, proclama pour la troisième fois, le gouvernement libre consulaire, rédigea le Code de ses lois municipales et signa avec Pise et Gênes un traité d'alliance offensive et défensive. Cette

ligue paraît avoir subsisté jusqu'en 1229, époque où RAYMOND BÉRANGER V vint attaquer Nice avec une puissante armée, la soumit et la força de le reconnaître pour son souverain légitime.

En 1246, elle passa dans la maison d'Anjou, par le mariage de BÉATRIX, fille de RAYMOND-BÉRANGER, avec CHARLES d'Anjou I, frère de St-LOUIS, Roi de France. Le droit de suzeraineté de la maison d'Anjou sur le Comté de Nice, dura jusqu'à la reine JEANNE de Naples (1382), dernier rejeton de cette dynastie, et petite fille de ROBERT, Roi de Naples et comte de Provence. (*Nice*, par L. ROUBAUDI),

Cette princesse dont le souvenir se conserve dans les montagnes de ce pays, fut plus facile encore que ses prédécesseurs à accorder des privilèges et à se dépouiller insensiblement de son autorité, parce qu'elle eut un besoin continuel d'argent. Il résulte de divers titres du 13e siècle, que, lorsque fuyant LOUIS de Hongrie, elle vint se refugier dans son comté de Provence, elle affranchit plusieurs communes et leur vendit diverses parties de son domaine.

On sait que JEANNE mourut étouffée pour avoir voulu, à défaut de postérité, adopter pour son héritier, LOUIS, Duc d'Anjou, frère de CHARLES V, Roi de France. Cet événement, provoqué par CHARLES de Duras qui croyait avoir des droits incontestables à la succession de JEANNE, comme dernier prince du sang du Roi ROBERT, et comme époux d'une nïèce de cette Reine, donna naissance à de grands orages politiques, et à une guerre civile entre les partisans de la maison d'Anjou, et ceux de CHARLES de Duras.

On sait aussi qu'en même temps régnaient à la fois deux Papes, qui divisaient l'Europe : URBAIN VI et CLÉMENT VII. La ville de Nice, qui était entrée dans le parti d'URBAIN, ennemi de JEANNE, oubliant ce qu'elle devait à la mémoire de cette Reine malheureuse, se déclara pour CHARLES de

Duras. Cependant, Louis d'Anjou, que Jeanne avait adopté deux mois avant sa mort, envahit le comté de Provence et se rendit maitre de la plus grande partie de ses places. Nice résista et même après la mort de Charles, devenu Roi de Hongrie, elle soutint avec la même vigueur le parti de Ladislas son fils et son successeur. Enfin, affaiblie par une longue resistance, et à la veille de tomber au pouvoir de Louis d'Anjou II, elle envoya des députés à Ladislas pour lui exposer son extrême détresse et le besoin pressant qu'elle avait d'être promptement secourue. Ce monarque, déjà assez occupé de défendre ses royaumes de Naples et de Hongrie contre des ennemis puissants, consentit à ce que la ville et le Comté de Nice se choisissent tels princes qu'ils voudraient, à l'exception, pourtant, des Ducs d'Anjou, et à la condition expresse que lui ou ses héritiers rentreraient en possession de tous ses droits sur la ville et ses vigueries, si, dans 3 ans, il parvenait à rembourser à qui de droit tous les frais de la guerre, de défense et d'occupation.

Les Comtes de Savoie, les Princes les plus voisins et qui se distinguaient par leur bonne administration, autant que par leurs vertus guerrières, furent préférés, et l'espérance de leurs nouveaux sujets ne fut pas déçue. Nice passa donc, le 28 septembre 1388, par l'intermédiaire de ses Consuls et de Jean Grimaldi fils de Barnabé, Baron de Broglio, sénéchal du Comté pour Charles de Duras et son fils, une convention avec Amédée VII dit le Rouge, sous l'ormeau qui était devant l'église du monastère de St-Pons, par laquelle elle le reconnut pour son souverain sous certaines conditions. (Fodéré).

Cependant les trois années fixées pour le remboursement étaient expirées, et Ladislas se voyait hors d'état de revendiquer ses droits. La ville et le Comté ne balancèrent plus à prêter hommage définitif de fidélité et d'obéissance

au brave AMÉDÉE VIII, et dans la personne du bailli de Savoie Perretto BAUSANI qui, de son côté, leur confirma, au nom du Prince, tous les droits et privilèges compris dans le premier acte de donation en tête desquels figure la reconnaissance de Nice, comme port-franc. (L. ROUBAUDI).

Les premiers soins des nouveaux souverains furent d'ouvrir une grande route au Nord pour pénétrer dans le Piémont, ensuite de fortifier la ville de Nice et d'en achever le château consistant en trois forts placés par étage les uns au dessus des autres, et déjà tellement redoutables, au commencement du XVI[e] siècle, qu'il était considéré comme le boulevard de l'Italie. Ce soin était d'autant plus nécessaire que le parti de la maison d'Anjou continua la guerre jusqu'en 1406, portant ses armes aux portes mêmes de Nice.

Le schisme continuait à désoler l'église. Envain CHARLES VI, Roi de France, de concert avec la cour de Savoie, employa ses soins auprès du successeur de CLÉMENT VII, pour l'engager, au nom de la réligion et de la paix des peuples, à faire cesser cette lutte scandaleuse, BENOIT XIII, nourri dans le silence et l'austérité d'un cloitre, y avait fortifié son opiniatreté de caractère ; les prières et les menaces étant inutiles, on essaya d'employer la force: le Pontife, assiégé dans Avignon, par une armée française sous les ordres du maréchal de BOUCICAULT, se montra enfin disposé à soumettre la validité de son élection à la décision d'un concile. Mais, tandis que les princes catholiques s'occupaient à le réunir, BENOIT prit la fuite, déguisé en pèlerin, et courut de ville en ville rechauffer en Provence le zèle de ses partisans (*Murat. ann. ital.*).

Telle était alors la force de l'opinion que personne n'osa l'arrêter, quoique son autorité comme chef légitime de l'église, fut généralement contestée. Les cours de France, d'Aragon, de Savoie, de Provence et de Naples eurent de

nouveau recours aux négociations; elles proposèrent aux deux Papes de quitter, l'un et l'autre, la thiare et de se soumettre à la décision d'un concile général. GRÉGOIRE XII, moins opiniatre que son concurrent, accepta le premier cette voie de conciliation, (*Murat. ann. ital.*); BÉNOIT y consentit à son tour, mais de part et d'autre on employa tant de subtilités, de prétextes et de stratagémes, qu'on ne put jamais venir à bout d'obtenir ce pénible sacrifice. Pour mieux gagner du temps, ils proposèrent une entrevue dans la ville de Savone, afin de traiter, disaient ils, un arrangement de gré à gré, (DURANTE Louis, *histoire de Nice*). BÉNOIT, au mois de décembre 1404, vint s'embarquer à Marseille sur les galéres catalanes qui devaienl le conduire au rendez-vous. Pendant la traversée, soit qu'il eut regret d'avoir consenti à ce rapprochement, soit qu'il voulut auparavant s'assurer de la bonne foi de GRÉGOIRE, il s'arrêta à Nice parce que la majorité des habitants lui était dévouée. Ceux qui n'étaient pas de son parti, l'accusèrent ensuite d'avoir provoqué sur la ville la colère du ciel, car durant son séjour, d'environ une année, elle fut affligée par la peste et par toutes les calamités que ce terrible fléau traine à sa suite (1)

Les galères d'Aragon entrèrent au port de Villefranche, le 5 janvier, veille de l'Epiphanie, et y débarquèrent le

(1) Benedictus XIII anno 1405 pro summo pontifice se gerentis, qui ob schisma, quod ecclesiam divexabat, Avenione discedens Nicæam venit, acceptus que est à Francisco episcopo, ac consulibus civitatis pro cujus partibus ab extremum usque Nicæa stetit; ex quo forsistam iratum Deum, multis incommodis publice, privatim que afflicta experta est (Gioffr. Nic. civit. de episc. part. 2 p. 190), et ecce pestis sævissima invadit Nicæam. (Bened. gononus in vit. patr. occid. lib. 6. MS. delle cose di Nizza).

Pape avec sa suite nombreuse, composée d'une foule de cardinaux, de prélats et de religieux, parmi lesquels le célèbre Vincent Ferrero, de l'ordre des Dominicains, et que l'Eglise a mis au rang des saints, en recompense de ses vertus et de ses prédications évangeliques. Ce même jour, le ciel se chargea de nuages, et au milieu des éclairs parut tout à coup un météore enflammé qui porta l'épouvante dans toutes les familles (1). C'était, disait-on, le présage de malheurs publics, ou plutôt un avis du ciel dont les habitants devaient profiter ! L'Evêque François, référendaire de Bénoit XIII, s'empressa d'aller à Villefranche recevoir le Pontife à la tête de son clergé. Les Consuls suivis du corps de la noblesse et d'une foule immense de peuple, vinrent aussi lui présenter leurs hommages. Benoit revetu de ses habits pontificaux, entouré d'un brillant cortège, monté sur une superbe mule blanche, fut reçu à Nice au bruit de l'artillerie du château, et aux sons de toutes les cloches ; il se rendit processionnellement à l'église cathédrale, marchant sous le dais que portaient l'Evêque, le Gouverneur et les premiers Magistrats ; il y fit son entrée, précédé de toutes les Confréries et des différentes corporations religieuses qui chantaient des hymnes pieux, entouré de 50 jeunes gentilhommes en habits de gala avec des flambeaux allumés (2), escorté enfin par une troupe de cavaliers commandée par Antoine de Chiel.

(1) Voici comment Ludovic Ravelli, dans son calendrier rapporte cet evénement : « 1405, die quinta jannarii vigilia epiphaniæ, dum ibi adesset Benedictus XIII apparuit Nicæa, pluribus videntibus, globus ad modum lunæ clarus et resplendens valde, discurrens, ad modum certi hominis, per aerem, plano modo inferius versus aquilonem protendens. »

(2) MS. delle cose di Nizza, bibl. Aidiss.

Le Pape alla loger au couvent des Franciscains, situé sur les bords du Paglion, derrière les remparts de la Ville. C'était alors un édifice remarquable par son étendue, par la commodité du site, et par les vastes enclos dont il était entouré. Les moines de St-François avaient jadis obtenu ce terrain de la libéralité de la maison Badat; ils y dépensèrent des sommes énormes pour en faire un monastère somptueux, et il devait être réellement très considérable puisque l'année précédente, à l'occasion du chapitre général de l'ordre, on y avait reçu environ 1200 moines venus de la Ligurie, du Piémont, de la Provence et du Languedoc pour assister à cette réunion (1). Vincent Ferreno pieux compagnon du Pape, s'établit au couvent des Dominicains. Là il ouvrit une mission dont la

(1) On a prétendu que St-François passant à Nice pour aller combattre les erreurs des Vaudois, fût lui-même le fondateur de l'ancien monastère des mineurs conventuels, jadis situé au couvent de Limpia, sous le titre de St-Récupéré, vulgairement appelé St-Recoubre. Cette conjecture n'est pas appuyée sur des notions assez positives pour la donner comme un fait historique; ce qu'il y a de certain, c'est que le couvent de St-Recoubre étant tombé de vétusté, Augier Badat, riche gentillomme de Nice, par acte du 17 novembre 1250, reçu par le notaire royal Pierre d'Arexano, fit donation à ces réligieux du local dont nous avons parlé, dans l'intérieur de la ville, pour y transporter leur habitation. Ce monastère à la suite des désastres successifs, ayant été considérablement dégradé, fut de nouveau restauré, en 1410, par la pieuse générosité de plusieurs riches gentilhommes, parmi lesquels nous citerons Pierre Martini, Ludovic Badat et Auguste Caïs. L'ancienne voute de l'église s'étant écoulée, en 1483, les principaux citoyens fournirent desuite aux frais de sa reconstruction (MS. delle cose di Nizza.) Louis Durante, histoire de Nice.)

durée, se prolongea jusqu'au départ de Pierre de Luna (1).

Ce fut au fond d'une cellule que l'adroit Pontife, assisté de ses cardinaux, employa toutes sortes de manèges et d'intrigues pour triompher de son rival, tantôt l'amusant par des promesses, tantôt l'accusant de mauvaise foi, ou le pressant de venir au rendez-vous, puis fesant naître des difficultés pour ne pas s'y rendre lui même. Au moyen de ses entraves et de ses négociations auprès des principaux souverains, il espérait pouvoir conserver la thiare, il regardait même le château de Nice comme un rempart assuré contre les entreprises de ses ennemis, dans le cas où ils auraient tenté d'employer la force pour vaincre sa résistance. Amédée VIII était trop bon politique pour se prononcer dans cette grande question; un Concile général des pères de l'Église devait la décider; il fallait donc attendre qu'elle fut résolue et dans cette incertitude son intérêt et sa conscience lui commandaient de respecter l'autorité d'un Pape auquel ses sujets accordaient vénération et obéissance. Voulant, néanmoins, empêcher le choc des

(1) Le noble citoyen de Nice, Jourdan Richiera, dont la libéralité était très grande, céda, en 1243, aux religieux de l'ordre de St-Dominique, un terrain lui appartenant, situé au quartier dit de Seleya, non loin de l'ancien hôpital des lépreux. Là fut bâti le couvent où les Dominicains vinrent s'établir 11 ans après.

Le cardinal Simon de Boissan, Archevêque de Milan et littérateur distingué, célébré dans les poésies de Pétrarque, mourut à Nice, le 27 août 1381, lors de son passage pour se rendre à la cour d'Avignon et fut enterré dans le cœur de l'église de St-Dominique. En 1482, Christophe Gioffredo, fils, de Cosme, consacra des sommes considérables à l'agrandissement de la nef et à l'embellissement du sanctuaire (MS delle cose di Nizza Durante L.)

opinions, qui, en matières religieuses, produit presque toujours de funestes conséquences, il défendit sous les peines les plus sévères, par lettres datées de Chambéry, le 1er juillet, aux Consuls, juges et officiers civils et militaires de la ville et des vigueries de Nice, de se mêler en aucune manière, directement ou indirectement, d'affaires ecclésiastiques, les exhortant d'attendre avec calme et résignation la décision du Concile. Cependant le Pontife aragonais, habile à faire mouvoir les ressorts de sa politique, se livrait en public à tous les actes d'une dévotion exemplaire, paraissait indifférent aux résultats des négociations et ne se montrait occupé que des besoins du clergé. Il employa ses premiers soins à terminer les anciennes contestations, en fait de juridictions entre l'Evêque et l'abbé de St-Pons, à la grande satisfaction des habitants de Nice, presque toujours entraînés dans ces querelles.

L'abbaye de St-Pons était alors gouvernée par Robert de Rupecula, d'une famille distinguée de Provence *(Chronol. abat. S. pontii.)*

Le Pape visita en détail l'intérieur de chaque monastère, donnant son attention au rétablissement d'une exacte discipline et à l'observance des instituts, provoquant enfin par lui-même toutes les améliorations qui lui étaient indiquées par les circonstances et par les besoins particuliers de chaque communauté.

Le couvent des Augustins, nouvellement établi dans l'enceinte de la ville inférieure, fixa particulièrement ses regards (1). il intervint personnellement à un arrangement conclu entre l'Evêque et le Prieur Pierre Gautier,

(1) On croit que très anciennement l'église de St-Etienne de Cortine, située au voisinage du port de Villefranche, où s'établirent ensuite les religieuses de l'ordre de citeaux, était desservie par des moines de l'ordre de St-Augustin. En 1154

relativement à l'église paroissiale de St-Martin, située au quartier de Camos,qui fut confiée aux soins apostoliques de ces moines (L. DURANTE). il s'interessa auprès des Consuls en faveur des Carmelitains pour leur obtenir un emplacement dans l'enceinte dela ville, du côté de la porte marine, à l'effet d'y batir un nouveau monastère, attendu que l'ancien situé au delà du Paglion, non loin de l'hôpital des lépreux, tombait en ruine (1). Enfin, il reçut la visite de la bienheureuse Colette, venue tout exprés à Nice pour solliciter la réforme de l'institut de l'ordre de Ste-Claire et fit assigner à ces religieuses un local entre le château et la ville supérieure pour s'y établir en cas de

Guillaume Bouza leur fit donation de plusieurs terres qu'il possedait au quartier de Montgros, et Raymond Ausan, gentilhomme renommé dont on retrouve le nom dans plusieurs anciennes chartes, les enrichit par de nouveaux dons. Cela resulte d'une inscription qui existait, en 1161, dans l'ancienne chapelle de St-Etienne de Cortine près de Villefranche.

Les Augustins se transportèrent plus tard au faubourg de Sincaire ou soit de Riquieri, hors la porte Pairolière. La communauté s'y fixa non loin du Paglion, dans l'endroit même où s'élève aujourd'hui la façade de la place Victor, du côté du chemin de Villefranche. Mais les guerres des Angevins et les ravages continuels du torrent, ayant détruit cet édifice, l'Evêque François, référendaire de Benoit XIII, du consentement du chapitre, céda à ces religieux, l'église paroissiale de St-Martin, (positam ad campum martium, nunc camas), en échange du couvent et des jardins attenant qui passèrent en propriété à l'Evêque. Cela resulte d'un acte, en date du 28 mars 1405, reçu par le notaire Roccamaura. Ce fut là que les Augustins bâtirent leur nouveau monastère, en détruisant plusieurs vieilles masures attenantes à l'église. (MS. delle cose di Nizza, L. Durante, histoire de Nice).

(1) Non loin de l'hôpital des lépreux, nommé St-Lazare, situé au de là du Paglion, sur la route du Var, où existait

guerre, les autorisant à conserver le couvent de Richier et à l'habiter en temps de paix, lorsquelles n'auraient aucun danger à courir (1). Sur ces entrefaites la ville de Florence lui envoya des députés afin de l'engager à effectuer ses promesses. Grégoire XII venait de débarquer au port de Gênes, annonçant les meilleures dispositions pour un arrangement définitif. Les galères de la République arrivèrent au port de Villefranche, le 7 septembre 1406.

La peste qui, à cette époque, exerçait, à Nice, ses funestes ravages, détermina le Pape, peut être plus que les instances des Florentins, à se mettre en route pour Savone. On ne prenait alors aucune précaution sanitaire ; les habitants se confiaient exclusivement à la providence, continuaient à se livrer, comme à l'ordinaire, aux affaires publiques , et malgré les nombreuses victimes du fléau

naguères une petite chapelle de ce nom, à l'endroit vulgairement appelé le Paradis, parce que plus tard ce site fut planté en jardins d'orangers , les Carmelitains possédaient un monastère, sous l'invocation de Ste Marie de Mont-Carmel, ou lo carme vioil. Les mêmes motifs qui avaient déterminé la translation des Augustins, engagèrent Benoit XIII à solliciter les Consuls afin d'accorder aux Carmelitains un emplacement dans l'intérieur de la ville pour leur nouvelle habitation; ils obtinrent, en conséquence, la cession d'un terrain que Gioffredi désigne sous le nom de Podium de Costa ex parte urbis inferiori, où ils firent construire un nouveau couvent. (Gioffred. de episcop. pag. 190. — MS. delle cose di Nizza, L. Durante).

(1) Le couvent des religieuses de l'ordre de citeaux, existait très anciennement aux environs du Mont-Olive, au delà du golfe de Villefranche, sous le titre de St-Etienne de Cortine. Ayant été ruiné par les Sarrasins, leur nouveau monastère fut bâti non loin des remparts de Nice, au mouilu dit Richiés, dans la propriété de la famille Varletto, très distinguée parmi les gentilhommes du pays, et ces religieuses s'y transportèrent

destructeur, les cœurs endurcis par l'habitude du malheur, ne refusaient pas de se donner aux plaisirs toutes les fois qu'ils en trouvaient l'occasion. Ainsi, au mois de septembre de cette même année, au sujet du mariage de Pierre Louis GRIMALDI, fils aîné du baron de BUEIL, avec Cathérine GATTILUZZO, illustre demoiselle de Gênes, on fit, à Nice, de grandes réjouissances pour célébrer cet hyménée. Cathérine apporta en dot 5000 florins d'or, somme très considérable au commencement du XVe siècle. Les noces se firent au palais GRIMALDI avec beaucoup de magnificence.

Le baron profita de la circonstance pour solliciter les bontés du Comte de Savoie à l'effet de terminer quelques différents qui existaient encore relativement aux fiefs de Torrettes-Revest et de Maria. AMÉDÉE VIII consentit à lui en donner l'investiture, moyennant la reserve du haut hommage, avec renouvellement de l'indult pour tous les griefs passés, sous la condition que le baron prêterait de nouveau le serment de fidélité. A cette même époque, la

vers le milieu du XIIe siècle. Ce fait historique résulte de plusieurs chartes et notamment d'un acte du 16 octobre 1422, reçu par le notaire Ludovic Massilia, où l'on voit figurer Antoine de Caïs, chevalier de St-Jean de Jerusalem, qui vend à Jean Baptiste Varletto, capitaine d'armes de la ville de Nice un petit jardin attigu au moulin de Richiés, pour être annexé au couvent des religieuses de Citeaux, avec promesse de faire ratifier l'acte de vente par l'abbé de Toronet qui tenait ce monastère sous sa juridiction immédiate.

Les réligieuses de Richiés obtinrent à cette occasion un nouveau local situé entre la ville supérieure et le château appelé dans la suite le Monastié, pour s'y réfugier en temps de guerre. La bulle définitive d'autorisation est en date du 20 juillet 1407. (Arch. eccles. cath.; hon. pastorellus in monast. S. Clara hist. — Gioffredi de episc. — MS. delle cose di Nizza, bibl. Ardiss. Louis Durante, histoire de Nice).

ville de Nice envoya à Chambéry en qualité de ses députés, Hugues GRAGLIERI et BARTHÉLEMY de Souliers, pour se plaindre du Chancelier de Savoie qui, au préjudice des anciens privilèges, avait nommé des étrangers aux emplois judiciaires. Leur réclamation fut favorablement accueillie par le souverain. Mais comme il était alors engagé dans la guerre du Montferrat, il saisit cette circonstance pour demander à ses sujets du Comté de Nice quelques secours pécuniaires pour hater le succès de ses armes. Les députés, au nom des Vigueries de Nice, offrirent un don de 6000 francs d'or, et obtinrent en correspectif de cette somme, la confirmation pleine et entière du privilège dont il s'agit. Cet arrangement fut conclu au château de Chambéry, en présence du chevalier Ludovic de GRIMALDI, Jean de ROCCAMAURA, Ludovic MARQUESAN et Pierre MOLLETTI licencié en droit, tous les quatre désignés dans l'acte, ambassadeurs de la ville et des vigueries de Nice.

Si nous devons en juger par cet acte où figurent les quatre gentilhommes avec la qualité d'ambassadeurs, nous devons croire que le Comte de Savoie jugeait prudent de tenir à la cour de Chambéry ceux, parmi les principaux habitants, qui, par leurs richesses, leur naissance et leur crédit, pouvaient lui offrir des garanties de fidélité dans un temps, surtout, où la continuation du schisme, les prétentions de la maison d'Anjou et l'esprit de vertige qui agitait les familles puissantes, pouvaient encore lui inspirer de l'inquiétude.

Les galères de Florence étant heureusement arrivées à Savone, on se flatta que l'entrevue des deux Papes rendrait enfin la paix à l'église. Vain espoir ! Tout-à-coup, le bruit se repand que BÈNOIT, multipliant les prétextes et les difficultés, a de nouveau rompu les négociations. Le Roi de France, fatigué de ces nouvelles entraves, donne

ordre au Maréchal de BOUCICAULT, commandant les galères de Gènes, de s'assurer de la personne de l'opiniatre Pontife. Celui-ci, en ayant été informé par ses émissaires, prend la fuite, se sauve au port de Livourne, s'y embarque sur un navire catalan et se met à courir la mer. Le voilà donc pour la seconde fois errant, fugitif et poursuivi, mais toujours plus décidé à ne pas se dessaisir de la thiare. Les vents contraires l'obligèrent de relacher au port de Villefranche. La crainte d'y être arrêté le fit repartir presque aussitôt. Arrivé à Marseille, tourmenté par les mêmes inquiétudes, il ne s'y trouva pas plus en sureté et alla bientôt s'enfermer, dans les murs de Perpignan, place du premier ordre, que le Roi d'Aragon consentit à lui céder pour sa résidence.

Le Maréchal de BOUCICAULT arriva devant le port de Villefranche quelques heures après le départ du Pape; il se disposait à continuer sa poursuite, lorsqu'il fut attaqué par une flotille de Corsaires barbaresques dont l'audace ne respectait aucun pavillon.

Le combat s'engagea dans la matinée du 20 septembre 1408, en face du château de Nice, et en présence de toute la population accourue en armes sur le rivage. Quoique le Maréchal n'eut avec lui que deux galères, il attaqua les pirates avec tant de courage et de resolution que ceux ci, après une lutte de quelques heures, se rétirèrent en désordre vers les côtes d'Afrique.

Tout à coup les pères de l'église, assemblés au Concile de Pise, ayant perdu l'espoir d'opérer une réconciliation, prirent le parti vigoureux de déposer les 2 papes. Le 17 juin 1409, ils donnèrent la thiare au Cardinal Pierre de Candie, surnommé PHILARGE, recommandable par sa piété, et par sa haute sagesse, proclamé sous le nom d'ALEXANDRE V. Les fonctions de notaire, secrétaire apostolique à ce conseil, furent remplies par Raymond GARNERI, de Nice, chanoine de la cathédrale.

Cet acte de fermeté ne fit qu'augmenter les plaies de la religion. Au lieu de deux Papes, il y en eut trois!... Le Roi de France, les Comtes de Provence et de Savoie, la République de Gênes et presque tous les princes italiens et allemands se déclarèrent pour le nouveau Pontife. Quoique FRANÇOIS, Evêque de Nice, fut une créature du Pape BÉNOIT XIII, il se soumit le premier à la décision du Concile. Ainsi, les sentiments du devoir l'emportèrent sur ceux de l'affection et de la reconnaissance.

GRÉGOIRE se rétira dans le royaume de Naples où il continua d'exercer une ombre d'autorité. BÉNOIT, enfermé dans les remparts de Perpignan, conserva sous son obéissance la Sicile et la péninsule espagnole. ALEXANDRE, reçu dans Rome, comme le seul successeur légitime de PIERRE, était digne de son élévation. Mais il n'en jouit pas longtemps, car il mourut à Bologne, le 28 du mois d'avril 1410. Les cardinaux romains lui donnèrent pour successeur, Balthazar COSSA, connu sous le nom de JEAN XXII. Ce nouveau Pape, entièrement dévoué aux intérêts de la maison d'Anjou, sollicita vivement le Roi de France de tenter la conquête du royaume de Naples. Il espérait ainsi de pouvoir triompher de l'opiniatreté de GRÉGOIRE XII et de forcer ensuite BÉNOIT XIII à la soumission. L'exécution de ce plan exigeait le concours de tous les princes qui reconnaissaient son autorité. Le Comte de Savoie, sollicité de prendre part à cette guerre, allégua ses engagements avec le Roi LADISLAS; il avait sagement adopté le système de ne jamais se mêler des affaires d'autrui, lors qu'elles ne compromettraient pas ses intérêts particuliers; il mérita ainsi le nom de pacifique, titre bien plus glorieux que celui de conquérant, puisque l'un est fondé sur les vertus qui assurent la félicité des peuples, l'autre sur l'ambition qui cause leurs calamités et souvent leur ruine.

Les Papes ayant choisi, pour leur demeure, d'autres

contrées que Nice, nous ne les suivrons pas dans les détails de la solution de leur lutte. Seulement, nous dirons que le Concile de Constance, décidé de terminer ces luttes, ne garda plus aucun ménagement; il nomma pour gouverner l'église, OTHON, Cardinal-diacre de St-Georges, qui prit le nom de MARTIN V.

Tous les princes chrétiens, fatigués du schisme, se mirent immédiatement sous son obéissance, et obligèrent les Papes recalcitrants de se soumettre.

AMÉDÉE VIII, voulant visiter ses fidèles sujets au delà des Alpes pour s'occuper plus particulièrement de leur bonheur, franchit le Col-de-Tende, vers la fin de mai 1420, suivi d'une cour brillante et de personnages de distinction (parmi lesquels nous citerons HENRI de MONT-MAJEUR, guerrier renommé et capitaine général de la garde ducale, Jean de BEAUFORT, chancelier de Savoie; Boniface de CHALANS, chevalier du collier, et Pierre de BONNIVAULT, nommé gouverneur de Nice), conduisant des troupes fraiches et des provisions destinées pour la garde et l'approvisionnement du château. L'entière population accourut à sa rencontre avec des rameaux d'olivier; l'Evêque, les magistrats de la ville, à la tête d'une députation de la noblesse, allèrent l'attendre au château du Drap, où le Duc arriva dans l'après midi du 3 juin.

Les sentiments les plus sincères de respect et d'amour signalèrent cette première entrevue. Pressé de se rendre aux vœux de son peuple, le Prince se mit en route, aux cris sans cesse répétés de vive Savoie. Arrivé aux portes de cette ville, il fut complimenté par les Consuls Raymond de BLACAS, Antoine PAPACINO, François TUBIA, avocat, et Jacques CAIRASCO qui lui offrirent les clefs de la cité et lui exprimèrent dans une courte harangue, prononcée par Raymond de BLACAS, combien les habitants, satisfaits de jouir de sa présence, regrettaient de ne pouvoir célébrer

son arrivée d'une manière plus conforme à leurs désirs, attendu les malheurs de la dernière guerre. La figure noble et majestueuse du Prince laissait éclater sa satisfaction ; il était en habit de guerre, couvert du manteau ducal, monté sur un superbe cheval, entouré de ses courtisans et de ses gardes. Il entra dans la cité au milieu des acclamations du peuple ivre de joie.

Amédée VIII trouva le séjour de Nice, si agréable, qu'il s'y arréta tout l'été, s'occupant sans relache des besoins de ses sujets et des moyens de leur créer de nouvelles ressources. Il donna particulièrement ses soins à favoriser le commerce maritime, parce qu'il le regardait avec raison, comme la première source des prospérités publiques ; il fit construire à ses frais deux galères destinées à défendre le littoral contre les pirates africains, ordonna de promptes réparations à l'arsenal et au chantier ducal, qui tombaient en ruines, et, pour engager les armateurs étrangers à venir y construire, comme auparavant, des batiments de commerce, il défendit par lettres-patentes du 20 juin de cette année, aux officiers et gardiens des dits établissements, d'exiger aucun droit de construction sous peine d'être destitués de leurs emplois, (*MS. hist. alp. marit.*); il renouvella les représailles de mer, précédemment accordées contre les corsaires pisans, florentins et catalans, à l'occasion de la capture, jusque dans le port de Villefranche, par une galère de Florence, d'une galiote chargée de marchandises pour compte du négociant Marinet Arnaud de la ville de Barcelonette. (MS. *hist. alp. marit.* — L. Durante).

Amédée interposa son autorité pour terminer à l'amiable diverses contestations: conformément à l'usage établi sous les comtés de Provence, les Evêques de Nice, lors de leur élévation à l'épiscopat, renouvellait leur hommage au souverain pour le fief de drap. Jean de Barla, du village

de Bourg en Savoie, nommé à la chaire de Nice, en 1409, n'avait pas rempli cette formalité, sous prétexte que les contestations élevées par la maison d'Anjou, au sujet de la souveraineté du comté de Nice, n'étaient pas définitivement décidées. Vaincu, cependant, par les instances du Duc de Savoie, il se décida deux ans après à prêter l'hommage dans les formes usitées. L'acte en fut dressé à Thonon, le 5 du mois de juin 1411, non seulement pour la terre de Drap, mais encore pour celle de St-Blaise, en qualité d'administrateur de l'abbaye de St-Pons, (*Arch. epis. Nicia*; *MS. hist. Alp. marit.)* Mais Bertrand Riquièri et Raymond Antoine de Blacas, coseigneurs des terres de St-Blaise et de Merindol, reclamèrent vivement leur part de juridiction sur le fief de Drap, dont ils se prétendaient en jouissance, en vertu d'anciens titres. Le 7 du mois de septembre 1414, il intervint une sentence arbitrale de Jean de la Chambbe, Gouverneur, lieutenant général du comté de Nice, qui imposa silence aux parties par défaut de preuves suffisantes. Les parties profitèrent du séjour du souverain à Nice, pour renouveler la contestation qui fut enfin terminée au profit de l'Evêque, moyennant le débours d'une legère somme. (*MS. hist. Alp. marit.*)

Un procès plus sérieux existait depuis longtemps entre Guillaume Riquieri et Jean de Grimaldi, baron de Bueil, relativement à la possession du château de Levens, (à 3 lieues de Nice). Les parties plaidèrent par devant Amédée VIII qui, par sentence du 20 juin 1420, en adjugea la propriété à Jean de Grimaldi, lequel paya à son compétiteur la somme de 3000 florins d'or.

Fidèle à remplir les engagements contractés par son aïeul, Amédée s'empressa de revoquer plusieurs aliénations précédemment faites au préjudice du baron de Bueil, et contraires aux privilèges des communes, confirmant en cette occasion les statuts des quatre vigueries et mettant

ordre aux abus d'autorité auxquels ses officiers se livraient par fois impunément.

En reconnaissance de ces bienfaits, la ville de Nice offrit au souverain un don gratuit de 10,000 florins d'or, somme considèrable dans un temps où le numéraire était devenu entièrement rare, à la suite de la longue stagnation du commerce. (*MS. hist. Alp. marit.* — *MS. delle cose di Nizza.* — L. Durante, *hist. de Nice)*.

Aux approches de l'automne, Amédée VIII repassa les monts, accompagné de plusieurs gentilhommes du pays, parmi lesquels le baron de Bueil et Jean de Grimaldi, seigneur d'Antibes, dont il appréciait particulièrement le dévouement et les mérites (1). Pierre de Bonnivault resta au gouvernement de Nice. Ce seigneur, connu par la douceur de son caractère, et par l'affabilité de ses manières, n'eut pas, cependant, assez de prudence pour se maintenir en bonne harmonie avec l'autorité consulaire, toujours inflexible, lorsqu'il s'agissait de soutenir les anciennes prérogatives communales.

Le Duc était à peine parti, que les officiers du domaine se permirent de prononcer la confiscation des biens de deux marchands de la ville, au préjudice de leurs héritiers, sous prétexte qu'ils s'étaient livrés à l'usure. C'était le moyen ordinaire dont ils se servaient pour réduire les successions *ad manus domini.* Comme ils avaient une bonne part à ces confiscations, la cupidité était continuellement excitée aux dépens de la justice; les Consuls de la ville, juges suprémes en matière de commerce, en vertu des anciens statuts. élevèrent leurs plaintes contre ces saisies qu'ils qualifièrent de spolations. Mais Pierre de

(1) Ce même Grimaldi passa ensuite au service du Roi de France, en qualité de Commandant les galères de Gênes, soldées contre le Roi d'Angleterre Henri V. (MS. hist. alp. marit.)

Bonnivault n'en fit aucun cas et confirma la sentence. Ce conflit d'autorité mit les habitants en rumeur ; ils décidèrent d'envoyer à la cour de Savoie, pour solliciter la réintégration des condamnés et la réforme de cet abus, cinq députés, savoir, pour la Viguerie de Nice, Hugues Graglieri, jurisconsulte et premier consul, et Antoine Brandi, licencié en droit ; pour la Viguerie de Sospello, Barthelemy Martini ; pour la Viguerie du Puget-Theniers, Pierre Grisolles, et, pour celle de Barcelonnette, Hugues Guiramaudi. (*MS. hist. Alp. marit.* — L. Durante). Ces députés arrivèrent, le 27 avril 1421, à Thonon où séjournait alors le Duc et en obtinrent, le 7 du mois suivant, des lettres patentes portant cassation de la sentence des officiers domaniaux, et abolition à perpétuité de la peine de confiscation pour cause d'usure. A la suite de ces doléances, Pierre de Bonnivault, accusé d'avoir participé aux concussions des officiers inférieurs, eut la mortification d'être rappelé en Savoie. On lui donna pour successeur Ludovic de Ravoine, seigneur de Gerbaix, dont le caractère conciliant et l'intégrité reconnue achevèrent de faire renaître la bonne harmonie entre les habitants et les employés civils et militaires ; il fut habilement secondé par Assolo-Tonduti, Comte de Falicon, nommé au commandement du château. Ce seigneur jouissait alors de toute la confiance de son maître et d'une grande influence sur l'esprit des habitants. (*Papiers de la famille* Alli de Maccarani, L. Durante.)

Ces démêlés étaient à peine terminés qu'un événement bien plus important vint causer la ruine du commerce de Nice. Alphonse, Roi d'Aragon, chassé du royaume de Naples, par les partisans de Louis d'Anjou III et par les victoires du Connétable Jacques d'Attendole, surnommé Sforza, si renommé dans les annales d'Italie, conçut le projet audacieux d'une vengeance barbare.

Se trouvant en mer avec sa flotte pour regagner les rivages de la Catalogne, il surprit la ville de Marseille qu'il livra, pendant 3 jours, à toutes les horreurs d'un saccage. Une soldatesque effrénée, poussée par la soif du butin et par l'animosité nationale, après avoir triomphé de la faible résistance des habitants, pénétra dans les maisons des particuliers et dans les magasins du commerce, pillant tout ce qui tombait sous sa main, ruinant ce qu'elle ne pouvait emporter, sans aucune distinction d'amis ou d'ennemis, car alors la ville de Marseille était devenue pour la seconde fois l'entrepôt général du commerce de la Méditerranée. Les Marseillais regrettèrent de ne pas avoir prêté l'oreille aux avertissements que leur avaient donnés les Consuls de la ville de Nice (1). Les négociants niçards en éprouvèrent des pertes énormes. Vainement le baron de Bueil, Ludovic de Grimaldi, qui continuait de résider à la cour de Savoie pour ses intérêts particuliers (2)

(1) La catastrophe de Marseille eut lieu, le 7 du mois de décembre 1423. On aurait pu, probablement, l'empêcher, en prenant d'avance quelques précautions de défense. Car une galère catalane ayant relaché au port de Villefranche, à la suite d'une grosse mer, le capitaine confia le projet de cette expédition à une femme du pays, qui en informa Bertrand Riquieri, seigneur d'Eza, premier Consul de la ville de Nice. Celui-ci s'empressa d'en écrire aux Consuls de Marseille, qui, malheureusement, ne tinrent aucun compte de cet avis. (MS. hist alp. marit. — L. Durante). Il faut croire plutôt que les Consuls de Marseille ne reçurent jamais cet avis.

(2) Par acte du 10 août 1424, Ludovic de Grimaldi céda à Amédée VIII, une rente annuelle de 500 florins sur les gabelles de Nice, et une autre de 200 florins sur la chatellerie de Menton, moyennant la mise en possession de la vallée de Massoins et l'investiture du fief du Puget-Theniers. (MS. hist. alp. marit. L. Durante.)

employá son crédit auprès du Duc pour obtenir une juste réparation de ces dommages.

Par l'événement de Marseille, plusieurs familles se trouvèrent tout à coup reduites à la misère. Il fallut que la charité des habitants les plus aisés vint à leur secours et ce fut alors qu'on sentit tout l'avantage d'un établissement pieux, récemment introduit dans la ville sous le nom de confrèrie de la miséricorde. On le dut au zèle des Consuls André Granerio, Antoine Caïs, Pierre Massilia et François de Berra, qui, en 1422, décidèrent l'abbé de St-Pons Ludovic Azon à céder à cette société religieuse un local dépendant de l'église de Ste-Reparate, pour s'y établir. L'acte est du 30 novembre de la susdite année. *(Arch. sodalit. miser.* Gioffr. *de episc. niciens.)* La confrérie de la misèricorde a obtenu par la suite plusieurs privilèges particuliers, non seulement de la part des souverains Pontifes, mais encore de la munificence de la maison de Savoie ; elle continue à s'occuper des œuvres de bienfaisance, qui forment les bases de son institution et elle entretient un mont de piété pour le secours des familles indigentes.

Le Duc de Savoie trouva dans les ressources de son génie des moyens assurés pour faire refleurir le commerce ; il renouvella les anciennes franchises du port de Villefranche, tombées en désuétude pendant les dissensions avec la maison d'Anjou et offrit d'entretenir à ses frais, un nombre suffisant de galères pour la défense du littoral, moyennant le payement, par les navires étrangers, du droit de passage, tel qu'il avait été anciennement établi. Charles VII, Roi de France, reconnaissant l'avantage de cet établissement, y consentit sans difficultés : par ordonnance datée de Saint-Germain-en-Laye, le 26 septembre 1426, il prescrivit à tous les bâtiments portant pavillon français, chargés en

marchandises, venant des côtes d'Italie, d'acquitter ce droit, fixé à 2 pour 0/0 sur la valeur de la cargaison, se réservant seulement les provisions, étoffes et denrées, purement destinées pour le service royal (*Notizie sul Porto-franco e distretto de Villafranca. — Bibliothèque royale de Turin.* L DURANTE.)

Cette convention avec le monarque français eût les plus heureux résultats pour le commerce; non seulement elle décida les autres puissances maritimes à respecter l'établissement de Villefranche, mais encore à le fréquenter; ce qui ouvrit un nouveau champ aux spéculations et aux entreprises de mer.

Le Duc de Savoie accueillit avec empressement l'offre d'un gentilhomme nommé Paganino DALPOZZO qui proposa d'ouvrir à ses frais une nouvelle route à travers les montagnes du Comté, pour le transport du sel en Piémont, moyennant l'établissement d'un droit de péage à son profit. Son père, originaire d'Alexandrie, étant venu s'établir à Nice, vers la fin du XIV• siècle, s'y livra à des spéculations maritimes qui lui réussirent au delà de ses espérances. Paganino augmenta encore sa fortune, ce qui le mit à même d'entreprendre diverses constructions et travaux qui ont rendu son nom célèbre (*Ms. delle cose di Nizza).* Voilà comment ses descendants, possesseurs de grandes richesses et comblés d'honneurs, furent depuis lors comptés parmi les plus illustres gentilhommes de Nice.

A l'époque où l'offre de DELPOZZO fut acceptée par le souverain, l'exploitation du sel était une branche très considérable du commerce de Nice. On le tirait en grande partie des salines situées le long du rivage de la mer, depuis le Magnan, (petit torrent qui coule à trois quarts de distance à peu près entre le Paglion et le Var), jusques au Var, dans l'étendue du terrain vulgairement

appelé les Sagnes, marais assez étendus que l'industrie des cultivateurs a rendu en grande partie à l'agriculture. Des excavations pratiquées, en 1625, dans la campagne de la famille Capello, située auprès du Magnan vers l'embouchure de la mer, firent retrouver les traces des anciennes salines.

Les fermiers des gabelles avaient le droit de s'associer d'autres négociants; ils approvisionnaient non seulement le Piémont et la Savoie, mais encore la Provence, la rivière de Gênes et une partie de la Lombardie.

La route tracée par Paganino Delpozzo, par l'échelle de Levens, Utelle, Lantosca, St-Martin et la chaine des montagnes, qui aboutit à Vinay et aux vallées de Coni, offrait plusieurs avantages remarquables. L'économie du temps et des frais de transport, une plus grande facilité pour le passage des mulets chargés et l'affranchissement des avanies sans nombre que l'on faisait auparavant essuyer aux conducteurs, à leur passage sur les terres du Comte de Tende ou sur celles de Menton et de Vintimiglia.

Le passage du Col de Tende était jadis extrêmement périlleux, non seulement à cause des frimats et des glaces, mais encore parce qu'il fallait le franchir sur un sentier très étroit, reste de l'ancienne route des Romains, extrêmement dégradé et entouré d'affreux précipices. Les communications étaient sans cesse interceptées, soit à cause de ces difficultés, soit par les brigandages que commettaient les vassaux du Comte de Tende; montagnards farouches et cruels, souvent excités par la jalousie et la cupidité de leurs seigneurs.

Les Chatelains de Menton et de Vintimiglia se permettaient sans cesse des vexations et des violences qui excitèrent plusieurs fois des plaintes des négociants et les réclamations du Duc de Savoie.

Pour réprimer ces violences, AMÉDÉE VIII fut obligé de recourir à Philippe-Marie VISCONTI, Duc de Milan et seigneur de Gênes, avec lequel il venait de conclure un traité d'alliance, il porta nominativement des plaintes contre Jacques GRIBAUDI, chatelain de Menton et de Monaco, qui saisissait les mulets, arrêtait les conducteurs et les fesait ensuite rançonner pour leur accorder le passage. Le Duc de Milan fit satisfaction à son allié, destitua le chatelain et ordonna aux habitants de Monaco et de Menton, de refaire les dommages et pertes qu'ils avaient fait essuyer injustement au commerce de Nice. *(Lettres patentes du 14 octobre* 1434. — *Ms. hist. Alp. marit. — Bibliot. roy. de Turin.)*

L'ouverture de la nouvelle route sur un territoire indépendant, protégé par le souverain, encouragea les expéditions commerciales, reveilla l'industrie des habitants et créa des ressources aux montagnards jusques alors cachés au fond de leurs rochers sauvages. Cette route construite par Paganino DALPOZZO, était entièrement pavée selon le genre ancien, ornée de plusieurs ponts jetés à grands frais sur la Vesubia et sur les torrents qui se précipitent du haut des montagnes. Ce même gentilhomme prit aussi l'entreprise d'une nouvelle route de Breglio à la Briga et fit construire deux ponts en pierre.

Les premiers travaux de la route à travers les montagnes du Comté, commencés vers la fin de 1431, furent entièrement achevés en 1434. Le nom de Paganino DALPOZZO proclamé par la reconnaissance de ses concitoyens, mérite de vivre dans l'histoire, à côté de ces hommes généreux qui, favorisés par la fortune, savent justifier ses dons, en les employant à l'avantage public ; il consacra sa vie entière à faire fructifier le commerce, à exciter l'émulation du bien et des entreprises utiles, à fournir du travail et de l'occupation à la classe indigente dont il

fut pendant une longue vieillesse le soutien et le père. Le Duc de Savoie le nomma Conseiller de commerce, entrepreneur général des gabelles, directeur du chantier de construction ; il mourut à la fin du règne de Louis I, regretté par la population entière, laissant après lui une grande réputation de vertu, de bonne foi et de générosité.

Quoique le traité de paix de 1419 eut anéanti toutes les prétentions de la maison d'Anjou sur le Comté de Nice, Amédée VIII, pour mieux en consolider les bases, fit négocier auprès de la reine Yolande, le mariage de sa fille Marguerite de Savoie, avec Louis d'Anjou III, Roi de Jérusalem et de Sicile, et Comte de Provence. La cour de France ayant approuvé cette union, Bertrand de Beauveau, chargé de la procuration du Roi qui se trouvait alors à Naples, épousa la princesse au nom de son maître. (Samuel Guichenon, *hist. de la maison de Savoie*. — Papon, *hist. génér. de Provence*). Elle vint s'embarquer au port de Villefranche sur les galères napolitaines, pour aller rejoindre son époux. Les habitants de Nice célébrèrent son arrivée par des réjouissances d'autant plus sincères, que l'alliance des deux familles était une assurance de plus pour la durée de la paix. Cependant la Providence qui se joue des calculs humains, trompa de si belles espérances. Louis d'Anjou III mourut sans postérité, à la fleur de son âge, laissant sa succession au prince Réné, son frère, et Marguerite de Savoie descendit d'un trône qu'elle eut embelli autant par ses graces que par ses vertus ; elle épousa en secondes nôces Ulric, comte de Witemberg, elle obtint le duché de Bar en Provence, en restitution de sa dot, qui s'élevait à la somme de 33,000 écus d'or (*Transaction du 11 octobre* 1466. — Papon, *hist. génér. de Provence*. Louis Durante.)

Une autre alliance illustre consola Amédée VIII du

mauvais résultat de la première : LOUIS, Prince de Piémont, épousa ANNE de Lusignan, sœur de JEAN, Roi de Chypre, qni, déjà avancé en âge et n'ayant point d'enfants, lui laissait l'espoir de posséder un jour ce royaume. La Princesse vint débarquer à Nice, au printemps de l'année 1435, accompagnée d'une cour brillante. Les Consuls la reçurent avec les plus grands honneurs. Les rues qu'elle traversa pour se rendre au palais, étaient jonchées de fleurs. *(Ms. his. Alp. marit.)* — *Ms. delle cose di Nizza.*)

Elle partit pour Chambéry après deux jours de repos, laissant parmi les habitants un doux souvenir de son affabilité et de ses bienfaits. Mais la joie qu'avait fait naître cet hyménée, fut presque aussitôt troublée par un événement funeste. AMÈDÉE perdit son épouse, MARIE de Bourgogne, fille de PHILIPPE le Hardy, et qu'il aimait tendrement. Frappé de ce coup inattendu, il forma le projet bizarre d'abandonner le tumulte des affaires et les jouissances de la cour ; ayant fait construire un hermitage à Ripaille, non loin du lac de Géneve, il s'y retira avec un petit nombre de ses courtisans. Là, il fonda l'ordre religieux et militaire de St-Maurice, célèbre dans les annales de Savoie, et quoique livré à la méditation et à la pénitence, il continua encore quelque temps à tenir d'une main assurée le timon des affaires publiques. Cependant, pour se soulager en partie du fardeau du gouvernement, il nomma son fils aîné LOUIS, Prince de Piémont, en qualité de son lieutenant général dans les provinces au delà des Alpes. PASQUIER, POGGIO et MONSTRELET, historiens du XV[e] siècle en parlant de l'illustre hermite de Ripaille, l'ont injustement accusé d'hypocrisie. Mais MURATORI, dans ses annales, et l'historien de la maison de Savoie le vengent de cette calomnie, en assurant qu'il sut allier l'humilité et la rigidité monastique avec la sagesse et la fermeté d'un bon souverain.

La ville de Nice était alors divisée d'intérêts et de partis entre la famille Grimaldi et celle des Caïs, rivales d'ambition et de puissance. Nous ne les suivrons pas dans toutes leurs discussions qui entrainèrent des scènes vraiment scandaleuses et obligêrent Amédée VIII d'envoyer à Nice, Nicole de Menton, guerrier renommé, habile à manier les affaires dans les circonstances les plus difficiles et jouissant de la haute réputation que donnent les talents, l'activité et le courage.

Non seulement il imposa, par son arrivée, aux haines particulières qui divisaient les habitants, ainsi qu'à l'audace des ennemis extérieurs, mais il alla les punir dans leurs propres foyers, des ravages qu'ils avaient commis sur les terres de Nice.

Le Pape Eugéne VI, qui appréciait son mérite, le fit nommer Capitaine général, commandant la flotte chrétienne, destinée à aller chercher à Constantinople le patriarche et les évêques de la communion grecque, dont le Concile de Bâle avait négocié la réunion à l'église romaine.

Parti du port de Villefranche, le 6 août 1437, avec trois galères de Savoie auxquelles se réunirent celles de Provence et du Pape, il fut attaqué par les corsaires catalans à la hauteur de l'île de Sardaigne, fit prisonnier, après un combat opiniâtre, le capitaine Rodriguez, devenu la terreur de la Méditerranée et l'envoya à Nice où il fut enfermé dans les prisons du palais dit le Château vieux. Rodriguez obtint la liberté quelques années après, moyennant une forte rançon payée au Gouverneur.

Aux élections de 1437, les Grimaldi, les Marquesan, les Riquieri, les Roccamaura et plusieurs autres gentilhommes des plus marquants demandèrent l'exclusion de Caïs et de ses partisans; il s'en suivit de tels désordres et de tels excés que le Duc de Savoie fut obligé de faire partir

en toute hâte NICOLE de Menton, récemment de retour de son expédition de Constantinople (1) avec un bon nerf de troupes pour rétablir la tranquillité et punir les coupables.

Le Gouverneur fit son entrée à Nice, le 4 mars 1438, avec un appareil militaire imposant. Le lendemain il créa un tribunal entièrement composé d'étrangers et il ordonna la poursuite des premiers moteurs de la révolte; plusieurs furent arrêtés et condamnés à l'exil, d'autres prirent la fuite et échappèrent ainsi à un jugement plus rigoureux. Nous n'avons pas trouvé les noms des condamnés. Il faut croire que les familles intéressées au procès, en auront fait disparaître les traces pour ne pas flétrir leur honneur.

Les juges délégués dans cette affaire prononcèrent qu'en punition des excès auxquels les habitants s'étaient livrés, ils avaient encouru la perte de leurs anciens privilèges. Mais le Gouverneur ne voulut pas prendre sur lui l'exécution d'une mesure qui aurait pu amener des troubles plus sérieux; il en déféra à la décision du souverain, et, en attendant, il s'empara des clefs de la ville, qu'il retint en son pouvoir. (Les Consuls jouissaient de l'ancien privilège de garder ces clefs qu'ils ne présentaient au souverain que lorsqu'il venait en personne).

Dans cette circonstance, l'Evêque Ludovic BADAT employa tout son crédit pour fléchir la colère du Duc; le corps de la bourgeoisie envoya une députation particulière au Prince de Piémont, afin de plaider leurs droits et d'adoucir

(1) L'expédition de Constantinople couta des dépenses considérables sans aucun avantage pour la religion : le patriarche grec, apres de belles promesses, refusa de s'embarquer, et le Pape ayant perdu toute espérance de pouvoir réunir les deux églises, rompit enfin la négociation, (Baron. annal. eccles. — L. Durante.)

la sévérité de la sentence. Ils obtinrent des lettres patentes datées de Thonon, le 12 mai 1438, portant confirmation aux habitants de Nice de tous leurs anciens privilèges, moyennant le payement d'une somme de 6000 florins d'or, à titre d'amende. Le Prince de Piémont stipula dans l'acte que les clefs de la ville seraient gardées par le Gouvernement pendant 10 ans, et les députés promirent, au nom de leurs commettants, de ne faire aucune réclamation à ce sujet durant cet intervalle et de donner des preuves d'entière soumission et fidélité. (Les clefs de la ville furent rendues aux Consuls, en 1447, par les soins du Gouverneur Lancellot de Luyrac.)

Le Gouverneur trouva cette précaution insuffisante, et pour mieux contenir la population dans le devoir, il conseilla d'augmenter les fortifications du château et d'y ajouter des ouvrages extérieurs, devenus nécessaires depuis qu'une invention funeste avait introduit l'usage des machines foudroyantes. Les anciennes tours, construites par la maison d'Aragon sur la sommité du rocher qu'on appèle encore aujourd'hui le donjon, étaient entourées de hautes murailles crenelées, flanquées de petites tours, placées de distance en distance, pour empêcher les approches. Mais, outre que la plus grande partie de ces fortifications tombaient de vétusté, elles n'étaient plus en rapport avec les progrès de l'art.

Les ingénieurs envoyés par le Prince de Piémont, décidèrent de construire de nouveaux remparts, à l'éntour du donjon et de leur donner plus d'étendue, tant du côté de la terre que du côté de la mer, de manière à pouvoir, au besoin, y enfermer une plus forte garnison. Pour achever ces fortifications, Pierre Litardi, noble citoyen de Nice, vendit en 1438, au Duc de Savoie, pour la somme de 300 florins d'or, un terrain complanté en vignes, qu'il possédait entre l'ancienne tour, ou soit l'horloge de la ville et les nouveaux remparts.

Les travaux dirigés par NICOLE de Menton, très versé lui même dans la science des fortifications, furent poussés avec une telle activité, qu'en peu de temps on vit s'élever une nouvelle forteresse, toute batie en pierre-de taille, offrant un front formidable de défense surtout vers le couchant, qui était jadis la partie la plus faible.

Voilà comment la forteresse de Nice, célèbre dans les annales militaires des siècles suivants, acquit tout à coup une nouvelle importance et obtint la renommée d'être le premier boulevard de l'Italie.

A la suite de ces nouvelles constructions, la cathédrale, sous le nom de Ste-Marie de l'Assomption, l'Evêché, le palais du Gouverneur et plusieurs maisons appartenants à l'ancienne noblesse, se trouvèrent enfermés dans l'enceinte du château.

AMÉDÉE VIII ayant été proclamé Pape sous le nom de FÉLIX V, abdiqua la couronne de Savoie en faveur de son fils aîné le Duc LOUIS, mort en passant à Lyon, le 29 janvier 1465.

Ce fut à ce Prince, ainsi qu'à son épouse Anne de LUSIGNAN, que la ville de Nice dut la fondation du célèbre couvent de Ste-Croix où s'établirent les frères mineurs de l'observance. Le Pape PIE II, par bulle datée de Bologne, le 19 mai 1459, en autorisa la fondation, et, par lettres expédiées du château de Montcallier, le 27 avril de l'année suivante, la Duchesse de Savoie ordonna aux Consuls de Nice de chercher un local convenable pour cet établissement, et de procéder aux constructions de l'église et du monastère à ses frais. Ces magistrats achetèrent d'un particulier nommé Jacques ANDRÉ un enclos hors de la ville, situé au delà du Paglion, sur la route de France, non loin du couvent des Carmelitains, et ce fut là que FRANÇOIS de Ravenne, envoyé tout exprès pour organiser l'institution des Frères mineurs de Saint-FRANÇOIS, jetta la

première pierre de cet établissement, le 17 novembre 1460. L'église était regardée jadis comme un modèle de bonne architecture, et le monastère comme l'un des plus vastes de la Provence et de la Ligurie; il fut détruit lors du siège de 1543, rebati après cet événement mémorable, et entièrement ruiné dans les guerres suivantes. (*Archiv. publ. civit. Nic. Paul. Brét. in monum.*; LUDOVIC. *Revelli in veter monument*; *MS. hist. Alp. marit. livr.* 13. GIOFFREDI, *episcop. page* 159. L. DURANTE.)

A la requête de la Duchesse YOLANDE de Savoie, fille de CHARLES VII, Roi de France et femme d'AMÉDÉE IX (fils ainé du Duc LOUIS), le Pape SIXTE IV, par bulle expédiée en 1473, reduisit l'abbaye de St-Pons en Commanderie dont il investit l'Evêque de Nice Barthélemy CHUETTI. (GIOFFR. *de episcop. Nic. civit. pag.* 169.— L. DURANTE.)

L'année 1467 sera à jamais mémorable dans les annales de Nice, par les calamités sans nombre qui s'appésantirent sur cette ville, à la suite de la peste qui s'y était déclarée : toutes les affaires suspendues, les maisons désertes et abandonnées, les cadavres entassés dans les rues, le reste de la population poursuivi par la mort, errant dans les campagnes, sans secours, sans aliments. On vecut, pendant plusieurs mois, en rase campagne, en proie à tous les besoins, se fuyant les uns les autres comme d'objets d'épouvante et d'horreur. L'historien doit signaler à la reconnaissance publique ROBERT, abbé de St-Pons, et Guillaume LASCARIS, moine de ce couvent, qui, au péril de leur propre vie, se consacrèrent à servir les pestiférés, l'Evêque Barthelemy CHUETTI, intrépide au milieu des cadavres et des mourants, leur portant les dernières consolations de la religion, et le Consul Albert GALLÉAN qui sacrifia toute sa fortune au soulagement de ses concitoyens, fortune considérable acquise dans le commerce maritime. Son frère Jean GALLEAN, littérateur distingué

et profond moraliste de son temps, partagea les bienfaits et les nobles travaux de ce vertueux magistrat.

Le dénombrement des habitants, fait, quelques mois après, par les ordres du Comte d'Entremont, porta les morts à 7843, parmi lesquels 211 religieux de tous les ordres.

Dans le village de St-Laurent du Var, anciennement appelé *Castrum agremontis*, il ne resta pas un seul des habitants ; ils furent remplacés par 30 familles de la vallée d'Oneille, envoyées par l'Evêque d'Albenga, sur la demande de RAPHAÉL de Mons, Evêque de Grasse.

Quelques discussions entre l'Evêque et l'abbé de St-Pons, terminées, en 1476, par l'arbitrage d'Antoine FIESQUE, Evêque de Mondovi, délégué du St-Siège ; l'achevement du couvent de Ste-Croix, en 1474 ; des craintes de peste, en 1479, qui, heureusement, ne se réalisèrent pas ; des querelles particulières de famille sagement conciliées par les soins du Gouverneur PHILIBERT de Compeys, enfin quelques armements maritimes faits dans le port de Villefranche par Fouques VARLETTI et Christophe GIOFFREDO, voilà les événements importants qui se passèrent jusqu'à la mort de RÉNÉ, Comte de Provence, arrivée le 11 juillet 1480. Remarquons, en passant, que Fouques VERLETTI et Christophe GIOFFREDO, gentilhommes de Nice, armateurs du port de Villefranche, devinrent la terreur des corsaires barbaresques et entreprirent plusieurs expéditions dans les mers de la Syrie qui leur apportèrent de grandes richesses.

En 1481, la flotte des Chevaliers de Rhodes vint débarquer à Villefranche le Prince ZIZIMI, frère du grand sultan BAJAZET qu'ils avaient fait prisonnier. Ce fut pour la population un spectacle à la fois curieux et nouveau de voir cet illustre captif, accompagné d'une foule d'esclaves, conserver dans les fers la dignité de son rang et étaler le

faste d'un luxe oriental. Quoique enfermé dans le château de Nice, on lui laissa une apparence de liberté dont il profita pour converser avec les principaux gentilhommes du pays en vers lesquels il se montra affable et généreux. Le Prince musulman se rendit à la cour de Chambéry pour assister aux fêtes du mariage du Duc avec la princesse Blanche, fille du Marquis de Montferrat.

Au mois de septembre 1488, le Duc se rendit à Nice suivi d'une cour brillante au milieu de laquelle on remarquait particulièrement le Baron Anselme de Médans, Maréchal de Savoie ; Pierre de Piscinis, seigneur de Brondissons ; Hugues de la Palud, Comte de Varax ; Philibert de Chalans, Baron d'Amaville ; Antoine de Giugius, seigneur de Divonne et Jacques de Galléan, avocat fiscal de la cour suprême de Chambéry. (*Rélation manuscrite de* Bertrand Richièro). Le Prince était, en outre, accompagné d'un bon nerf de troupes, (destinées à la défense du pays) c'est à dire de quatre compagnies de fantassins suisses, des hallebardiers de la garde et de 400 hommes de cavalerie.

Le souverain fit son entrée en ville, en habit de guerre, monté sur un superbe coursier, richement caparaçonné, marchant au petit pas, précédé et suivi par ses gentilhommes, entouré par ses gardes, salué par une double haie de peuples, qui faisait éclater son ivresse par de bruyantes acclamations. Les Consuls tenaient les étriers et la bride de son cheval. Une troupe de jeunes garçons choisis parmi la première noblesse, portait les armes de Savoie et de la ville, au bout d'une longue pique entourée de fleurs; d'autres agitaient des rameaux d'olivier en signe de réjouissance ; les mères offraient leurs enfants; les vieillards lui tendaient les bras et semblaient oublier le poids des années. C'est ainsi que le Prince arriva aux portes de la ville où il trouva l'Evêque Barthelemy Chuetti, le Gouverneur

Hugues de Forest, son lieutenant Guillaume de Forax, le juge Mage François de Portis, et tous les employés civils et militaires réunis pour le recevoir selon le cérémonial.

Le Duc ayant de nouveau mit pied à terre, s'agenouilla sur un coussin de velours pour baiser les reliques apportées expressément par l'Evêque ; il se plaça ensuite sous un baldaquin à six bâtons, et, précédé de son clergé, il se rendit directement à la cathédrale.

Des fêtes continuelles célébrèrent à Nice le séjour et les bienfaits du souverain. Mais des intérêts pressans le rappelèrent presque aussitôt en Piémont, en laissant pour gouverneur de Nice, à la place de Hugues de Forest, désigné pour remplir d'autres fonctions, Pierre de Piscinis, seigneur de Brandisson, l'un des gentilhommes de la cour qui jouissait particulièrement de sa faveur.

Nous croyons faire plaisir en donnant la copie fidèle de la relation manuscrite, en langue vulgaire, de Bertrand Richiero, premier Consul de la ville, en 1488, sur l'arrivée à Nice, du Duc, Charles Ier, telle que L. Durante l'a trouvée dans le *MS. hist. Alp. marit. livre* 13e, d'autant plus que cette pièce curieuse qui trace tout le cérémonial de la reception du souverain, fait aussi connaître la simplicité des mœurs des habitants du XVe siècle et donne une idée non seulement de notre langue, mais encore de la singularité des usages qui se pratiquaient en pareilles circonstances.

« L'an 1488 et le jort XXX del mes de octobre, Monsur
« le Duc Charles de Savoyà es arribat aisit a Nisa, essent
« sentecques Bertrand Righièro, Loys Armano, Lions
« Barral et Giaume Cavallier. »

« Primô lo forrier prengué los logissos per la gent de la
« cort en tos los bons hostals d'acquesta villa, tant per
« hommes come per chivals. — Item fezer far VI et VIII
« armas de Savoya de miech fuelch de papier l'una, que

« douen a les enfans que porteron quascun sus una canna
« et aneron tot premier dos à dos. Quascuna arma costet
« un quart, six patachs 11. — Secondament aneron la
« gent da pé ben abillas, embe albarestas, lanssas, tar-
« guettas, colobrinas, tos dos à dos embe tres gentils
« hommes après de la sobre dècha gent d'armas. L'un, le
« plus anssian portava l'estendart de Savoyà lo long de
« son caval devant dels autres dos gentils hommes, que
« portavan los dos estendars ambe los armos de la villa,
« l'un d'una part, l'autre de l'autra, et a quel de Savoya
« anet un pas davant.

« Terssament vengheron los 4 senteques premiers ambés los citadins, los quels senteques porteron las claus del portales de la villa, quascun dous claus, et anéron ambé los dichs citadins tant avant, como fins en arigaua al prat de la Badia, et aquit attenderon fins que lo scinhor Duc vengué, et incontinent que lo vison, tot bel cavalqueron de ver el. Pueis descenderon de caval, li presentant las dichas claus, en li disent : mon trés redousté scinhor nous vous presentant las claus de vostra cieutat, que en fasses vostre bon plasser, et ausi que vous présentant las claus des notre corayes, cors et bens. Del sieu, et venes devizant de la cieutat et pays. — S'entornant davant premier los enfants crédant Savoya! pueis la gent a pè et los estendars après per ordre — item y aura 40 VI gentils hommes de la villa ben abeillas que si metran da pe monsur en luec de staffiers et dirans als staffiers de Monsur en doulssas paraulas : s'il vous plas, nos serviren Monsur per staffiers et si mettren trés dessa et trés della à pé toiors la man sus la cropa del chival de Monsur, et los quals auran bona avvertensia che se lo caval bricava, quels sostengan Monsur o passant aiga, e per una mountada o vallada, o per una encalladura de peiros fins à son logis ; et cavalqueran fins al portal de la villa, o verament luengh

el portal XL passes, ont sera l'Evesque et son vicari que recevran Monsur le Duc en pontifical, ambé las reliquies de la Gleiza cathedral, ont mon sobré scinhor deysendra et baisera las dichas reliquias, et baizades remontera à caval, l'Evesque davant tot à pé; et a qui auran los senteques lo palli de la villa anbé VI bastons ont lo premier a banda senestra portera lo senteque laurador, a banda drecha premier l'autre senteque que va davant lo laurador, lo trés senteque a banda senestra, portara l'autre; lo quart senteque che es lo gentilhomme portera lo quart baston a banda senestra lo VI baston portera lo governador abanda drecha, car los derniers et plus prés de la persona del prince, son los plus honorables, et en a quella fasson accompagneran Monsur fins à l'autard, ont sanera aginolhar, pueis à qui sera l'escucier d'escurie que porta l'espaza devant Monsur, que penara se el vol lo passy et del receberan los senteques 40 VI escus o coma s'accorderan. Pueis accompagneran Monsur à son logis et li diran qu'el sia lo bon venghut, et que els sont toiors à son bon plasser, etc. item, cor Monsur s'en vol anar, los senteques, et aquels citadins que en chival lo compagnan fins à la torre de capeau o fins a sant Pons, et aussi c a co gentils compagnons, espaza et lanssa et targuetta fins à sant Pons, et a qui prenont congiet de el, en li pregan que vu elhe aver escuzada la cieutat si ella non avia fac son dever enver de sa illustrissima segnoria, como li appartent en li pregant che li plasse aver toiors per recomandata su paura cieutat et pays, como aven nostra ferma esperanza, e che Dieu les donne honnor et longa vida. Amen, deiscendant pé à terra tos prenon congiet. »

Charles 1er avait pour guide unique de ses actions une exacte équité, l'amour du bien public et le respect des conventions. Il fut malheureusement enlevé à l'amour

de ses peuples, à l'âge de 21 ans, victime d'une maladie de langueur. . . .

Pour faire l'éloge de ce jeune prince et justifier les regrets que causa sa perte, il suffit de dire que BAYARD, le modèle des preux et loyaux chevaliers, élevé à la cour de Chambéry en qualité de page du Duc, y puisa les nobles sentiments qui ont fait sa célébrité *(Mémoires hist. de la maison de Savoye, par le marquis* COSTA de BEAUREGARD.)

CHARLES ne laissa qu'un fils encore au berceau, nommé CHARLES Jean ; sa veuve BLANCHE de Montferrat obtint la régence des Etats de Savoie, et les habitants de Nice s'empressèrent de lui envoyer Jean de GRIMALDI, baron de Bueil, pour renouveler l'hommage de leur fidélité, et ils en obtinrent, suivant l'usage, la confirmation de leurs privilèges. A l'occasion de ce message, Jean de GRIMALDI reçut le titre de conseiller ducal et la Chatellenie de Belvedere, château fortifié dans le baillage de Levens.

Vers la fin du XVe siècle, le commerce maritime de Nice était devenu très important, et les premiers gentilhommes du pays ne dédaignaient pas d'y consacrer leurs veilles et leurs capitaux.

L'exercice de l'autorité consulaire, raffermi sur ses antiques bases, contribua puissamment á faire fructifier l'industrie des citoyens de Nice. Les affaires publiques y étaient ainsi administrées : les nobles, les bourgeois, les artisans et les cultivateurs avaient une part égale au gouvernement municipal ; quatre consuls pris dans chacune de ces classes, présidaient à ce gouvernement, et un assesseur, ou soit orateur de la ville, avait soin de veiller particulièrement à la conservation des privilèges. Le corps de ville se composait de 48 notables, 12 dans chaque classe, divisés en grand et petit conseil ; le petit, nommé il consiglio degli otto, s'assemblait tous les jours

selon les besoins de l'administration et s'occupait des affaires courantes. Il Colloquio, ou soit grand conseil, n'était convoqué que pour discuter et décider les affaires importantes, telles que les conventions, les acquisitions, les dons au souverain, la levée des troupes, les travaux publics et les autres besoins extraordinaires. Les membres les plus anciens du grand conseil passaient annuellement de droit au petit, et ceux composant ce dernier exerçaient à tour de rôle les fonctions du consulat pour une année. Puis, ils rentraient dans la vie privée, sans pouvoir être réélus, pendant cinq ans.

Les magistrats consulaires jouissaient de la plus grande considération, exerçaient exclusivement la police municipale et, en qualité de juges nés du commerce, prononçaient en dernier ressort sur toutes les affaires litigieuses entre négociants. Un et quelquefois deux membres du grand conseil résidaient auprès du souverain, en qualité d'ambassadeurs, soit pour la défense des privilèges de la ville, soit pour solliciter de la bienfaisance du Prince, les mesures et les concessions d'utilité publique.

L'usage de tenir des ambassadeurs permanents à la cour de Chambéry, pour veiller aux intérêts de la ville et du Comté, était déjà tombé en désuétude vers le milieu du XVe siècle. Le Conseil de ville se bornait à y envoyer des députés temporaires toutes les fois que quelque affaire importante l'exigeait.

Le 23 juin 1494, la ville de Nice essuya un affreux tremblement de terre (Ludovic REVELLI, de *Memorabil.*) Les habitants désertèrent leurs foyers pour aller vivre en rase campagne; plusieurs jours après, il fallut un ordre des magistrats pour engager le peuple à reprendre les occupations ordinaires.

A l'avènement au trône de PHILIBERT II, la ville de Nice lui envoya pour le féliciter Pierre-Antoine MARQUESAN

et Ludovic FREGOSO, illustre patricien génois, plusieurs fois doge de la République, qui, banni de sa patrie, s'était établi à Nice et y avait acquis les droits de cité; il possédait une superbe campagne au quartier del Bosco. Il mourut à Nice, dans un âge très avancé, laissant aux hospices de charité, tout ce qu'il possédait sur la terre de son exil.

En 1498, la ville de Nice essuya une décadence progressive, fatale à son commerce, à son industrie et à sa population, par suite de la lutte entre la maison d'Autriche et celle des Bourbons, sous LOUIS XII, de France.

Vers la fin du mois de mars 1499, la peste y recommença ses ravages. Quoique moins terrible que celle de 1457, elle enleva, pourtant, bon nombre d'individus.

Cinq années consécutives d'une cruelle sécheresse tarirent ensuite toutes les ressources du sol; les habitants réduits au désespoir, manquèrent souvent des aliments les plus indispensables à la vie, et la faim succédant au fléau de la peste, épuisa ses fureurs sur de nouvelles victimes. On était tellement environné de pleurs et de tristesse, qu'à l'occasion du mariage du Duc PHILIBERT avec MARGUERITE d'Autriche, on ne fit à Nice aucune réjouissance, tandis que le Piémont et la Savoie célébrèrent cet illustre hyménée par des tournois et des fêtes brillantes. RÉNÉ de Tende, nommé au gouvernement général du Comté, voulut réparer l'extrême dépopulation de la ville de Nice; il proposa aux Consuls d'accorder un asile aux juifs chassés de l'île de Rhodes par le grand maître Pierre d'AUBUSSON. Jules MARQUESAN, Chevalier de St-Jean de Jérusalem, chargé de cette négociation, obtint le consentement du Duc PHILIBERT; une foule de familles israélites portèrent sur cette terre hospitalière leurs richesses, leurs habitudes et leurs trafics particuliers (*MS. hist. Alp. marit.* L. DURANTE.)

Le 15 septembre 1516, la ville de Nice fut horriblement ravagée par un ouragan tel, que de mémoire d'homme on n'en avait jamais essuyé de semblable. Le vent appelé communément mistral, soufflant avec fureur, renversa presque toutes les toitures des maisons, les murailles, les arbres, tout ce qui s'opposa à ses tourbillons impétueux, une foule de personnes périt misérablement sous ces funestes ruines !.... Les eaux de la mer s'élevèrent à une hauteur prodigieuse, abattirent une partie des remparts, du côté de la porte marine, et inondèrent la partie inférieure de la ville ; 24 vaisseaux naufragèrent sur le rivage et couvrirent le littoral d'immenses débris. Le peuple accouru dans les églises pour implorer la clémence du ciel, dut abandonner ces asiles sacrés à cause des décombres que le vent précipitait du haut des rochers sur les voûtes ébranlées. On n'entendait partout que plaintes et gémissements. Ludovic Rovelli, témoin oculaire de ce terrible ouragan, en a fait le tableau suivant, dans ses mémoires manuscrits, intitulé : « *De memorabilibus : MDXVI die lunæ circiter meridiem, XV septembris, postridie sanctæ crucis, luna augustis XIX, horrenda tempestas fuit, et maxima arborum depopulatio, naufragia in portus herculis (Villafranca) multa fuere; tecta, domos, turres et templa in ruina trahebat, portas et tegula asportando, omnia in agro nicano arborum gœnera radicitus avvelendo, et alia dicta mirabilia faciendo, quœ tantum per dimidiata hora spatium perduravit, ecc.*, » (*Ms. hist. Alp. marit. — MS. delle cose di Nizza. Ouv. cité.*)

Au mois de mars 1518, François Ier envoya un hérault d'armes à la cour de Savoie, pour demander la restitution de Verceil et du Comté de Nice ; le Duc Charles, ne se laissant pas intimider, leva ses sujets en masse et obtint l'alliance des Suisses ; il ordonna de mettre de suite

la place de Nice en bon état de défense. D'après les progrès rapides qu'avait fait l'art de la guerre, à la suite de l'emploi du canon, les fortifications de 1440 ne furent plus jugées suffisantes pour conserver ce premier boulevard de l'Italie; on décida d'en ajouter de nouvelles, tant du côté de terre, que du côté de la mer, et d'agrandir le Château au moyen d'une double enceinte de remparts, construction moderne, sur le plan tracé par André Berganti, habile ingénieur piémontais. Mais pour cela, il fallut détruire les anciennes habitations au point le plus élevé de la ville vieille, et transporter l'évêché et l'église cathédrale dans la ville inférieure.

Les Consuls, d'accord avec l'Evéque, traitèrent avec les religieux de l'abbaye de St-Pons, l'échange de la petite église de Ste-Reparate, située dans la ville inférieure et dépendante de leur juridiction, avec l'église paroissiale de St-Jacques, afin de construire dans cet emplacement les deux établissements dont il s'agit. La première de ces églises n'était jadis qu'une chapelle fondée vers l'année 1078 par les libéralités de Raimbaud Rostaing, noble citoyen de Nice, desservie par les frères mineurs du couvent de Ste-Croix. Mais, en 1406, le Pape Benoit XIII interposa son autorité pour en obtenir la cession en faveur de l'abbaye de St-Pons, gouvernée par Paul Laugieri, de Nice (Pierre Gioffredi, *Nic. civit. pars* 1, *de sanctis et pietate illustribus.*) L'acquisition du local de Ste-Reparate n'eut définitivement lieu qu'en 1531, ainsi qu'il résulte de l'acte rapporté ad extensum par Gioffredi (*Nic. civit. pors* 11, *de episc. pag.* 199-201), sous la date du 19 octobre, où l'on voit parfaitement désignée l'étendue des deux juridictions et l'obligation au chapitre de payer annuellement aux moines de St-Pons, 15 écus d'or à l'éffigie du Roi de France, pour le surplus de rente provenant de la cession du dit local.. La convention

stipulée entre l'Evêque Jérôme d'ARSAGIS et l'abbé de St-Pons, Honoré MARTELLI de LANTOSCA, fut reçue par le notaire Isoard BAUDOYN, en présence du Gouverneur de la ville, Antoine de BELLETRUCHE, Chevalier et chambellan ducal, des Consuls Ludovic CAIS, Léonce LARDE, Hugues CAPEAU et Gruet BARROS, du docteur es-lois Pierre LARDE, de Barthélemy de GRIMALDI et Gaspard FLOTTE, le premier assesseur, les deux autres co-défenseurs des privilèges de la ville, etc.

Par délibération successive du même jour, le Conseil de ville décréta la construction, à ses frais, de la nouvelle cathédrale et de l'évêché sur le plan tracé par l'architecte Amédée BESTEN et l'Evêque s'obligea en propre au paiment d'une somme annuelle de 500 écus d'or jusqu'à ce que cet édifice fut achevé (*MS. hist. Alp. marit.; ex arch abbat. S. Pontii*; *ex archiv. eccles. cathed. Nic. — Histoire de Nice.*)

BERGANTI, sous la direction du Gouverneur Louis de BELLEGARDE, fit construire, du côté du Couchant, trois vastes et solides remparts en pierres de taille carrées, défendus par des fossés et des fortins avancés. Il ordonna la démolition de l'ancienne tour dite de Malvicino, qui défendait la porte occidentale de la ville, et la remplaça, au moyen d'un nouveau bastion en forme moderne, avec éperons et fossés; plusieurs basses redoutes avec contre escarpes et casemates garnirent la partie inférieure de la place du côté du Midi, et tous ces ouvrages achevés en très peu de temps, furent justement regardés comme des chef-d'œuvres de l'art.

Le 13 octobre 4519, Louis de BELLEGARDE mourut et fut remplacé par Ludovic de MALINGRE, gentilhomme savoyard, qui jouissait d'une brillante réputation comme diplomate et comme guerrier. On lui dut le premier projet de procurer à la garnison du château l'eau nécessaire

dans le cas où elle aurait à soutenir un long blocus, chose très difficile à se procurer sur une élévation presque entièrement formée de roche vive ; il consulta un ingénieur allemand qui était de passage à Nice et dont l'histoire n'a pas conservé le nom. Celui-ci indiqua une source souterraine et proposa de creuser un vaste puits à la partie méridionale du rocher en face de la mer. Cet ouvrage coûta des sommes énormes, parce qu'il fallut percer le roc, à force de mines jusqu'au niveau de la mer où l'on trouva effectivement la source indiquée.

Plusieurs historiens et notamment le poète Muzio Giustiniani, de Naples, ont célébré ce beau travail ; celui-ci fit tout exprès le voyage de Nice et cite le puits du château comme la huitième partie des merveilles du monde.

Tous les travaux étant achevés, le Duc voulut venir les visiter. Il arriva à Nice, le 24 du mois d'avril 1520, en compagnie de son frère Philippe, Comte du Gènevois, amenant trois compagnies d'élite commandées par Jean d'Orliac, et 200 cavaliers d'escorte.

Le Duc de Savoie ayant recherché en mariage l'infante Béatrix, fille d'Emanuel, Roi de Portugal, et sœur de la femme de Charles Quint, la ville de Nice fut désignée pour la célébration du mariage, et l'infante arriva au port de Villefranche, le 29 septembre 1521.

Jamais le bassin de l'ancien port d'Hercule n'avait offert un tableau plus magnifique et plus animé ! 25 galères richement décorées et pavoisées aux armes d'Espagne, de Portugal et de Savoie, s'avancèrent à force de rames, par un temps superbe, au bruit continuel de l'artillerie de terre et de mer, et aux acclamations des habitants qui couvraient tous les rochers environnants. La galère, surtout, qui portait la jeune princesse, paraissait toute étincellante d'or et de pourpre. L'Archevêque de Lisbonne, Martin Costa, et le comte Villanova de Soliman,

commissaires du Roi de Portugal, accompagnaient l'épouse avec une cour brillante où figuraient les dames et les seigneurs les plus illustres des deux royaumes.

Le Duc de Savoie, arrivé la veille à l'abbaye de Saint-Pons avec la fleur de sa noblesse, ne voulut entrer dans la ville qu'après le débarquement de la Princesse. Par ses ordres, Louis de MALINGRE, Jean d'ORLIAC, l'Evêque Jérôme d'ARSAGIS, l'ambassadeur Honoré CAIS et les Consuls à la tête des premiers gentilhommes du pays, allèrent la recevoir et la complimenter sur le quai de Villefranche. Malgré l'heure avancée et l'approche de la nuit, l'infante se mit en route pour Nice ; elle franchit le col de Montalban, à la lueur des flambeaux, sur une chaise fourrée de velours et d'hermine que portaient quatre gentilhommes portugais. Arrivée au moulin de Riquieri, les acclamations redoublées de la multitude annoncèrent la rencontre du Duc de Savoie qui venait la recevoir. Toute la campagne environnante parut à l'instant illuminée, des milliers de flambeaux répandaient une clarté qui le disputait à l'éclat du plus beau jour. Le bruit du canon, les sons belliqueux des instruments guerriers, les applaudissements prolongés de la foule respectueuse, tout cela ajoutait à l'ivresse générale. Le Duc accompagna l'infante jusqu'à la porte Pairoliera; là il prit congé d'elle et retourna à l'abbaye de St-Pons. (*Hist. alp. mar. lib.* 15. — *Ms. delle cose de Nizza.* — *De memorabilibus, etc.*)

BEATRIX alla prendre son logement au palais ducal. La cérémonie du mariage se fit le 1er octobre, dans l'église des Dominicains. L'illustre couple reçut la bénédiction nuptiale des mains de Boniface FERRERO, Evêque de Verceil, décoré de la pourpre romaine par le Pape LEON X. (*Anno* 1521, *die festo S. Hyeronymi*, *Niciæ in templo divi dominici sacro solemniter peracto*, *serenissimo Carolo Sabaudiæ duci*. *Beatricem*, *Emanuelis lusitanis*

regis filiam, in matrimonium conjugavit Bonifacius Ferrerius, episcopus Vercellensis multarum in Pedemonte abbatiarum commendatorius, etc. (*Ludovic* REVELLI, *de memorabilibus*.)

Les fêtes et les réjouissances se succédèrent sans interruption; illuminations, danses, chœurs de musique, courses sur mer, rien ne fut épargné. Mais ce qui surtout excita l'admiration des habitants, ce fut un vaste tournois construit près de la porte marine, dans lequel plusieurs *Chevaliers* espagnols, portugais et savoyards rompirent leurs lances en honneur de la princesse.

Le 3 octobre suivant, vers les cinq heures du soir, le Duc de Savoye fit son entrée solennelle dans la ville avec l'infante parée du diadéme ducal, d'après le cérémonial de la cour adopté en pareilles circonstances. A l'occasion de cette solennité, la noblesse portugaise étala un luxe éblouissant. « Ils étaient, dit le manuscrit déjà cité, (*MS. hist. Alp. marit. — MS. delle cose di Nizza.* L. DURANTE), couverts d'or et de pierreries, parés de magnifiques colliers dont un seul aurait fait la fortune de plusieurs familles, montés sur de superbes chevaux ornés de pourpre, de rubis et de panaches éblouissants; les selles, les brides, les étriers, les éperons, tout était presque entiérement d'or massif. A la somptueuse élégance du costume espagnol se réunissait tout ce que le faste oriental peut produire de plus recherché. »

Ludovic REVELLI, temoin oculaire de ces fêtes, affirma que le nombre des étrangers dépassait 5000; que la pompe du cortège était digne d'admiration à cause de la profusion des ornements, de la quantité de chevaux, d'oiseaux rares, d'animaux inconnus et d'autres choses curieuses de l'Afrique, de l'Inde et des deux Amériques.

La saison avancée et les projets hostiles de FRANÇOIS Ier obligèrent bientôt le Duc de Savoie à repasser les Alpes;

il quitta la ville de Nice, le 8 octobre, avec son auguste compagne, suivi des regrets et des bénédictions de tous les habitants. La flotte portugaise mit presque immédiatement à la voile, de sorte qu'au bruit et au mouvement d'une ville animée par la présence de la cour et de tant d'illustres étrangers, succédèrent le calme, le silence et l'abattement des esprits. Toutefois, les profits qui en resultèrent pour la classe industrieuse, auraient pu la dédommager de ce changement rapide, si l'activité des communications et les fréquents arrivages de mer, pendant les fêtes du mariage, n'avaient malheureusement été suivis de l'invasion de la peste dans la ville.

Ce terrible fléau, devenu pour ainsi dire permanent sur les côtes de la Méditerranée, moissonna de nombreuses personnes dans la Ligurie, le Comté de Nice et la Provence, tantôt ralentissant ses fureurs, tantôt redoublant de violence pendant 7 années consécutives.

Le Connétable de Bourbon, qui avait déserté les drapeaux de la France et s'était mis au service de l'Empereur Charles Quint, vint, dans la matinée du 30 juin 1524, camper aux environs de Nice avec toute son armée, composée de 25,000 fantassins et de 2000 chevaux, espagnols, allemands, italiens et français qui avaient suivi sa fortune. Les historiens de Provence portent cette armée à 35,000 hommes, infanterie et cavalerie; nous avons plus de confiance dans les mémoires de Jean Badat, temoin oculaire de cet événement, qui parle seulement du chiffre précédent.

Les officiers supérieurs obtinrent des logements en ville, mais ils en sortirent presque aussitôt, à cause de la peste qui s'y déclara, quelques jours après, d'une manière effrayante; Dom Diègue de Salamanque, capitaine distingué, commandant le régiment de Cordoue, y mourut subitement de cette maladie et fut enterré avec beaucoup de

pompe dans l'église des Dominicains. Ce fut sa mort qui fît abandonner aux autres chefs, leurs logements dans la ville.

Les troupes reparties le long du rivage de la mer, depuis le Paglion jusqu'au Var, couronnèrent toutes les collines qui dominent le fleuve, et malgré la sévérité du Connétable, achevèrent la ruine des campagnes.

La flotte française, commandée par M. DE-LA-FAYETTE, et composée de 12 vaisseaux, 10 galères, 4 grandes caraques, avec plusieurs galions et galiotes, se trouvait dans la rade de Villefranche, dont elle défendait l'entrée aux Espagnols ; elle s'empara d'un brigantin venant de Barcelonne, où était embarqué PHILIBERT de Chalons, Prince d'Orange, porteur de depéches de l'Empereur CHARLES QUINT au Duc de Bourbon. Ce prince, envoyé prisonnier en France, fut enfermé dans une tour du château de Bourges, d'où il ne sortit qu'à la paix.

Par ces dépéches, les Français connurent tout le plan de la campagne qui allait s'ouvrir en Provence et prirent en conséquence leurs mesures défensives. Le Connétable ne pouvait entreprendre le passage du Var qu'après l'arrivée des bagages et des provisions, d'autant plus que le pays de Nice n'offrait aucune ressource pour les subsistances d'une armée aussi considérable. Dans cette position, il écrivit, à Monaco, à l'Amiral espagnol de tenter le sort d'un combat contre la flotte française pour la déloger de Villefranche. Le 7 du mois de juillet Hugues de MONCEDA, grand prieur de Capoue, parut sur les rivages de Nice avec une division de galères escortant les bâtiments de transport. Aussitôt, André DORIA (qui était alors au service de la France) favorisé par le vent, s'avança contre les Espagnols, tandis que l'Amiral français maneuvra de manière à leur couper la retraite sur Monaco. Cependant MONCEDA engagea un combat opiniatre en présence de

l'armée impériale rangée en bataille le long du littoral. Mais à l'approche de la nuit, désespérant de pouvoir forcer les ennemis à lacher prise, il prit le parti de virer de bord. Le vent ayant renforcé dans l'intervalle, trois de ses galères ne purent doubler le Cap-de-St-Hospice, et repoussées par les vagues, investirent la terre à la pointe dite de Caras. Les Français s'approchèrent du rivage pour s'en emparer. La perte de ces navires était inévitable si le Duc de Bourbon et le Marquis de Pescara n'étaient accourus à la tête de plusieurs compagnies ; les grenadiers espagnols s'avancèrent dans les flots de la mer, ayant de l'eau jusqu'à la ceinture, et firent une fusillade si vive, que les ennemis prirent le large après avoir essuyé quelques pertes. Mais les trois galères n'étant plus en état de reprendre la mer on se décida d'y mettre le feu, après en avoir retiré tout ce qui pouvait encore servir. (Bouche, *hist. de Provence.— Ludovic* Revelli, *calend. — Relation manuscrite de Jean* Badat.) La nuit suivante, le Connétable profitant de ce que les Français n'avaient pas pris toutes leurs précautions pour la garde de cette rade, entra avec toute sa flotte dans Villefranche ; ce qui mit le Connétable de Bourbon en mesure d'entreprendre le passage du Var, 2 jours après.

Nous ne suivrons pas ce chef dans la suite de cette campagne qui aboutit au siège de Marseille assez connu par la défaite et l'anéantissement de presque tous les équipages, les chevaux, et l'artillerie du général traitre à sa patrie.

Le 13 du mois d'octobre, les impériaux repassèrent à Nice, fuyant devant l'armée française, mais ils étaient dans un état de délabrement complet. En outre, ces fuyards se jetèrent sur les faubourgs et sur les campagnes environnantes, pillant les maisons, coupant les arbres et se livrant aux mêmes excés qu'ils avaient commis en Provence. Hugues de Mongeda, abandonnant le port de Villefranche, mit à la voile pour Gênes avec toute la flotte espagnole.

(*MS. hist. alp. marit.* — *Mémoires manus. de Jean* BADAT.)

Le lendemain, le Maréchal de MONTMORENCY, accompagné de M. de FLORANGES et de Fréderic BOZZOLO, capitaine italïen au scrvicc dc la France, sc présenta aux portes de Nice avec un corps dc 800 cavaliers et des fantassins; il fit son entrée par la porte marine. Mais il prit bientôt la route de la Ligurie avec le reste de son armée, harcelant la retraite dcs impériaux ct combinant ses mouvements avec la marche de la grande armée déjà maitresse des plaines du Piémont.

Lorsque la fortune trahissant le courage de FRANÇOIS I l'eut livré à scs ennemis qui le conduisirent en Espagne avec une escorte de 20 galères, les vents contraires le forcèrcnt de relacher à Villefranche où il reçut aussitôt la visite du Gouverneur, des Consuls, de l'Evêque et des principaux officiers du Duc, qui lui offrirent des raffraichissements et lui témoignèrent lcs regrets qu'inspirait son malheur.

Un événcment important pour la ville de Nice, signala l'année 1527. Depuis que les Chevaliers de St-Jean de Jerusalem avaient été chassés de l'île de Rhodes par les infidèles, le grand Maitre VILLIERS, de l'île Adam, ne cessait de solliciter les Princes chrétiens de leur accorder un nouvel établissement sur les côtes de la Méditerranée. Le Pape CLÉMENT VII s'intéressa auprès du Duc dc Savoie, (par lettrcs datées de Rome, le 15 décembre 1523) pour leur obtenir un asile, dans l'endroit même où jadis les Maures avaient construit le fraxinet de si funeste mémoire. La pointe dite de St-Hospice, située entre Nice et Monaco, attenante au port de Villefranche, où la religion entretenait constamment un nombre de bâtiments armés, pouvait, au moyen de nouvelles fortifications, devenir un boulevard redoutable contre la puissànce des Turcs et

offrir toutes les facilités pour courir sur les pirates africains. Les bons offices de la cour de Rome ayant entièrement réussi en 1526, Frère Pierre DELPOZZO, Commandeur d'Avignon, vint lui même à Villefranche avec mission du grand maître d'examiner les lieux et de former le plan de cet établissement. (*Giacomo* BOSIO, *istoria de Caval. ospi. di San Giovanni di Jerusalemme.)*

Tout étant préparé pour recevoir les Chevaliers, la flotte de la religion partit de Civitavecçhia, au printemps de 1527, et aborda heureusement au port de Villefranche, aux acclamations des habitants charmés d'accorder l'hospitalité aux malheureux et vaillants défenseurs de la foi. Frère HERCULE de nom, d'une illustre famille piémontaise, se rendit en diligence auprès du Duc de Savoie, en qualité d'ambassadeur, pour traiter des conditions auxquelles l'ordre pourrait se constituer en exercice. Par lettres ducales datées de Verceil, le 26 septembre de la même année. (*MS. hist. alp. marit. — Hist. de Nice*) ce Prince lui accorda les concessions suivantes :

1° Que les Chevaliers de St-Jean de Jerusalem auraient leur résidence fixe à Nice et à Villefranche, sous sa protection spéciale jusqu'à ce que les Princes chrétiens eussent repris l'île de Rhodes ou que la religion eut obtenu un autre local maritime, en toute propriété, avec obligation, dans l'intervalle, de défendre le golfe de St-Hospice, et d'armer en course contre les infidèles.

2° Que le grand Maître conserverait l'exercice de l'autorité suprême sur les Chevaliers, les troupes, les marins et autres individus de sa dépendance, sous promesse de ne rien entreprendre, ni permettre contre les prérogatives des droits souverains du Duc.

3° Que l'administration de l'ordre aurait libre et entière faculté de construire et entretenir à sa charge les arsenaux,

chantiers, magasins, moulins, fours et boucheries avec exemption de toute redevance et droit de gabelle.

4° Que relativement aux achats des marchandises et denrées pour la consommation de la communauté, l'ordre jouirait des mêmes franchises et avantages accordés aux habitants; que les frais de logement et loyers seraient à sa charge et que le Gouverneur de Nice lui fournirait un nombre de condamnés pour le service de ses galères.

A la suite de cette capitulation, le grand maître Villiers, de l'île Adam, proclama son établissement à Villefranche par manifeste du 8 octobre 1527, qu'il envoya à toute la chrétienté, nommant pour son lieutenant, à Villefranche, Frère Honoré Chiabaudi des seigneurs de Tourette, natif de Nice, qui jouissait de toute sa confiance. Il fit partir en même temps son Sénéchal, le bailli de Langon pour aller complimenter le Maréchal Baron de Lautrec sur la prise de Pavie et pour reclamer ses bons offices auprès du Connêtable Charles de Bourbon, afin d'obtenir quelques pièces de canon, nécessaires à l'armement des galères. A cette époque le Duc de Bourbon, vainqueur en Italie, avait souillé ses lauriers par le saccage que son armée donna à la ville de Rome, et par la captivité du Pape qu'il fit enfermer dans le château St-Ange. (*Murat. ann. d'Ital. — hist. de Nice.)*

Le grand maître de l'ordre prit lui même son logement à Nice, dans la ville basse, au quartier de Mascoinas, pour être plus à portée de conférer avec le Gouverneur sur les affaires de son administration. Cependant, il n'avait pas renoncé à l'espoir de chasser les infidèles de l'île de Rhodes et ce fut dans ce dessein que, le 11 janvier 1528, il entreprit un voyage en France et en Angleterre, dans le but d'aller solliciter en personne les cabinets de Versailles et de Londres, de lui accorder des secours nécessaires à cette expédition. Avant de partir, il nomma pour son lieutenant

général, de résidence à Nice, le grand prieur de Saint-Gilles et donna le commandement des galères au Chevalier Claude GIMEL, avec ordre de commencer les caravanes, sur les instances du Pape. Le Duc de Savoie en arma trois à ses frais, qui se joignirent à celles de la religion, et pour indemnités des dépenses, il obtint par bulle du St-Siège, la faculté d'exiger un ducat pour cent sur la valeur de toutes les marchandises chargées sur les bâtiments venant des côtes d'Italie, débarquées en transit dans les ports de Nice et de Villefranche. Non seulement les armements des Chevaliers servirent avec zèle les intérêts des habitants pour tenir constamment éloignés les pirates d'Afrique, mais ils fournirent, pendant la disette qui régna en 1528, des secours continuels en blés et autres approvisionnements qu'ils allaient charger sur les côtes de la Sicile et du Languedoc. Dans l'un de ces voyages, le Commandeur Claude GIMEL soutint, dans les eaux de Marseille, un combat glorieux contre les Barbaresques qui cherchaient à intercepter son convoi. Les infidèles complètement battus abandonnèrent une galiote au pouvoir des Chevaliers qui la conduisirent en triomphe au port de Villefranche, où le Reys qui la commandait fut, par ordre du lieutenant général de l'ordre, pendu au grand mât de la caraque la Ste-Anne, afin de servir d'exemple à ses pareils. Ce succès fit, pourtant, éprouver à la religion une perte très douloureuse, puisque le Prieur de saint Gilles mourut à Nice, quelques jours après, à la suite des blessures reçues dans cette action où il avait déployé le courage le plus brillant.

VILLIERS, de l'île Adam, de retour de son voyage en Angleterre, tomba dangereusement malade à Lyon. Rappelé à la vie par les soins d'une foule de Chevaliers qui s'empressèrent d'aller lui prodiguer leur assistance, il se rendit en suite à Chambéry, pour tenir sur les fonts baptismaux, au nom de Dom EMMANUEL, Roi de Portugal

le Prince Emmanuel PHILIBERT, fils du Duc CHARLES. La naissance d'un héritier de la couronne combla de joie la ville de Nice.

Au retour du grand maître, le 12 décembre de la même année, sa qualité de parrain du jeune Prince ajouta à la vénération et aux sentiments affectueux des habitants. (*MS. hist. alp. marit. liv.* 15.)

Ce fut à la suite du traité de paix de Cambrai, en 1529, que CHARLES QUINT, vaincu par les sollicitations de la cour de Rome, céda l'île de Malthe aux Chevaliers de St-Jean de Jerusalem pour y fixer leur résidence. Cet événement causa à Nice la perte d'un établissement qui lui avait procuré de grands avantages.

Avant de quitter le port de Villefranche, le grand maître envoya en qualité d'ambassadeur au près du Duc de Savoie, le Chevalier Philibert RIQUIERI, de Nice, pour le remercier de l'asile qu'il lui avait généreusement accordé. (BOSIO, *istoria dei cavalieri di san Giovanni di Gerusalemme.* — COLUMBI, *id. pag.* 47 *et* 48). Il exprima également aux Consuls de la ville et au Gouverneur Nicolas de BEAUFORT, toute sa reconnaissance pour le dévouement qu'ils avaient fait paraître à l'avantage de la religion, laissant aux principales églises des souvenirs de sa pieuse munificence; il enrichit les églises de Ste-Croix, de St-Pons et de St-François, de vases précieux et de tableaux, ouvrages de LOUIS et de François BRÉA, peintres renommés de Nice. Louis et Jean François, son fils, acquirent à Rome et à Naples, où ils firent leurs études, beaucoup de célébrité par la justesse du dessin, la fraicheur du coloris et la vérité d'expression. Toutefois le père fut plus grand artiste que le fils. Il mourut pauvre et ne lui laissa pas l'héritage de ses talents. (*MS. delle cose di Nizza.*)

La flotte des Chevaliers mit à la voile le 18 juin 1529; l'accueil qu'ils avaient reçu à Nice, cimenta une union

d'amitié, d'hospitalité et de commerce, qui exista toujours entre les deux gouvernements jusqu'à la chute de l'ordre.

Le 14 août 1529, CHARLES QUINT, se rendant en Italie, relâcha à Villefranche (par suite des vents contraires) avec une flotte considérable, composée de plus de 80 voiles commandées par Antoine de LEVA, ayant à bord 1000 chevaux et 9000 fantassins. André DORIA, Commandant 32 galères, le suivait portant à son bord l'Empereur avec sa garde et l'élite de ses troupes. Le Gouverneur, l'Evêque et les Consuls s'empressèrent d'aller rendre leurs hommages à CHARLES QUINT. L'Assesseur, Pierre Larde, harangua sa majesté, au nom de la ville et la supplia de daigner accepter un présent en parfums, flambeaux, fruits, confitures et provisions fraîches et autres raretés du pays. L'Empereur accepta ce don avec bienveillance et, voulant en témoigner sa gratitude aux habitants, leur accorda le privilège d'extraire de tous les ports soumis à sa domination, la quantité de sel dont ils pourraient avoir besoin pour leur usage, sans payer aucun droit de gabelle. (PASTORELLI, *discorso sopra alcune antichità e cose curiose di Nizza.)*

Des pluies continuelles, pendant l'été et l'automne de 1530, ruinèrent presque entièrement les récoltes de Nice. Le dimanche, 9 octobre, les campagnes essuyèrent une inondation générale. Le Var et le Paglion, ayant débordé avec fureur, couvrirent de leurs eaux orageuses toute la plaine qui s'étend le long des collines, renversant les murailles, les maisons, les arbres, causant partout des dommages incalculables. Les habitants du faubourg de Sincaire abandonnèrent leurs foyers pour chercher un asile dans l'intérieur de la ville (1). Nombre d'individus périrent dans

(1) La ville de Nice avait au XVI[e] siècle un faubourg considérable nommé Sincaire, qui s'étendait le long du quartier Riquieri. Les couvents de St-Etienne de Cortine, des religieux de

celui de St-Antoine, et, pour comble de désastres, le pont du Paglion fut emporté, de sorte que les communications furent interceptées pendant plusieurs jours d'un bord à l'autre (1). On entendait les cris déchirants de ceux qui s'étaient réfugiés au haut des arbres et des toits des maisons, sans qu'il fut possible de leur apporter aucun secours !

Le volume des eaux augmentant sans cesse, l'alarme se répandit dans la ville où l'on craignait à tout moment une dernière catastrophe ! . . . Heureusement le vent du Sud-Est qui souffla avec violence, pendant la nuit, chassa les sombres nuages ammoncelés sur l'horizon, et fit renaitre l'espérance. On connut alors toute l'étendue des pertes causées par l'inondation : toutes les propriétés de la plaine ruinées, une foule de familles reduites à la dernière misère, les cadavres flottant sur les eaux limoneuses et croupissantes, les propriétaires ne reconnaissant plus, au milieu

Citeaux et des moines carmélites s'y trouvaient compris. (Pastorelli,, discorso etc.)

(1) Le Paglion, nommé Paulon du temps des Romains, coule entre la ville de Nice et son faubourg, qu'il sépare dans toute leur étendue. Ceux qui ne connaissent pas le cours de ses eaux, ne peuvent se faire une idée qu'il puisse causer d'aussi funestes ravages. On le voit presque à sec les trois quarts de l'année. Ce n'est alors, pour ainsi dire, qu'un paisible ruisseau qui sert à l'arrosage des jardins. Mais, dans la saison des orages, on le voit tout à coup s'élancer en fureur du haut des montagnes de Scarèna où il prend sa source, et, grossi par une foule de petits torrents tributaires qu'il reçoit, déborder sur les deux rivages et causer parfois de véritables inondations.

Le Conseil municipal vient de voter l'endiguement du Paglion. Les dépenses qu'il nécessitera seront payées, partie par la ville, partie par le propriétaire. Puissions nous voir ces travaux réalisés et qu'il n'en soit pas comme de ceux de l'endiguement du Var.

de cette confusion, l'emplacement du terrain qui leur avait appartenu. Voila le triste tableau qu'offrirent les belles et fertiles campagnes de Nice. Barthelemy Bensa et Ludovic Revelli, de *memorabilibus*, rapportent à peu près dans les mêmes termes, les désastres de 1530 : « 1530, *inundatio* « *aquarum maxime supervenit sub* 9 *octobris, quod pon-* « *tem S. Antonii rupit; versus Lempedam maximum tran-* « *situm fecit, plusquam* 300 : *moenia hortorum, faissarum* « *et vinearum, pratorum que protraxit; adeo vigebat* « *aquarum inondatio, ut plana campilongi omnia, et roc-* « *cabilieriæ, ac lempeæ, omnia tecta essent sine aliquali* « *terra visione penitus, etc.* »

Dans cette désolation générale, l'administration consulaire fit paraitre un noble dévouement. A la tête de cette magistrature se distinguait particulièrement Ludovic Caïs, dont le nom mérite de vivre à jamais dans nos annales. Non seulement il employa au soulagement de ses concitoyens toutes les ressources communales, mais il y consacra la majeure partie de sa fortune. Ce généreux exemple fut imité par l'Evêque Jerôme d'Arsagis, vertueux prélat dont Gioffredi a célébré les bienfaits. (Gioff. *Nic. civ. pars* 11, *de episcop. pag.* 198, 202. — *Hist. de Nice.*)

Plusieurs riches gentilhommes voulurent aussi s'associer à sa gloire. Gioffredi a conservé leurs noms à notre reconnaissance. « *Anno* 1532 *ab aliquibus piis et nobilibus* « *civibus, scilicet Joannes Badati, Andrea Capelli, Mi-* « *chaele de judicibus, Ludovic Martelli et Gabrielle Ca-* « *pelli, pro pauperibus leprosis novum nozochomium sub* « *invocatione S. Lazari ædificatur, cum vetus mare erat,* « *ob crebras paulonis fluvii eluviones damna non modica* « *accepisset.* »

Les Consuls s'occupèrent de faire reconstruire le pont du Paglion, sur le plan tracé par Amédée Besten, ingénieur piémontais, qui jouissait de beaucoup de reputation.

On y travailla avec ardeur. L'Evêque attacha le gain des indulgences à cette œuvre d'utilité publique de sorte qu'il fut achevé au printemps de 1532. (*Ludovic* REVELLI *de memorabilibus. — MS. delle cose di Nizza.)*

Le Pape CLÉMENT VII ayant proposé et obtenu qu'un congrès essayât de réconcilier FRANÇOIS 1er et CHARLES QUINT, la ville de Marseille fut désignée pour lieu de réunion, à la place de Nice primitivement indiquée.

Les galères d'André DORIA vinrent prendre le Pape au port de Pise pour le conduire au rendez-vous. Mais la mer orageuse força l'escadre de se réfugier à Villefranche. CLEMENT VII y arriva le 7 octobre 1533, au bruit de l'artillerie, aux acclamations universelles des habitants. Aussitôt, une députation composée du Gouverneur, de l'Evêque, de l'abbé de St-Pons et des Consuls s'empressa d'aller complimenter le chef suprême de l'Eglise, CLÉMENT les reçut sous un riche pavillon dressé sur le rivage, entouré d'une cour brillante, où l'on remarquait onze cardinaux, sans compter une foule de prélats et seigneurs italiens, français et espagnols. Le lendemain Sylvestre de PRIE, prélat domestique du Vatican, lui ayant apporté la nouvelle que FRANÇOIS 1er était arrivé à Marseille, la flotte mit immédiatement à la voile. « *Anno* 1533, *die* 7 « *octobris, Clemens VII, Pontif. max. stipatus a duabus* « *et vigenti triremibus, in quibus, vehebantur purpurati* « *patres XI, portu herculis monœci, Seu Villalibera in-* « *gressus est, et die jovis sequenti, Massiliam versus* « *navigationem instituit, ubi a Francisco* 1° *christianis-* « *simo Rege exceptus est* (*Ludovic* REVELLI *in miscel.* « — GIOFFREDI, *Nic. civit. de episcopo pag.* 201, *pars* 11. »

Les efforts du Pape CLEMENT VII n'eurent aucun résultat favorable et la guerre reprit entre ces souverains ; le Duc de Savoie se déclara pour l'Empereur CHARLES QUINT.

FRANÇOIS 1er s'étant emparé de Turin, le Duc CHARLES,

surpris à l'improviste, n'eut d'autre parti à prendre que de se renfermer dans la forteresse de Verceil et d'envoyer à Nice la duchesse Béatrix avec son fils le prince Emanuel Philibert, alors âgé de 5 ans, pour le confier à la garde d'un peuple fidèle et éprouvé.

L'Empereur Charles Quint ayant résolu de mettre sur sa tête l'ancien diadême des Rois d'Arles, voulut marcher en personne avec ses troupes pour s'emparer de la Provence et aller ainsi le saisir de sa propre main. Cette expédition, entreprise avec des forces imposantes, non seulement ne réussit pas, mais fut bientôt suivie de nouveaux désastres! L'armée impériale forte de 90,000 hommes dont 10,000 de cavalerie, se dirigea sur le Comté de Nice où l'Empereur arriva, le 21 juillet 1536, accompagné du Duc de Savoie et d'une foule de princes et de généraux qui servaient sous ses ordres, parmi lesquels on distinguait les Ducs de Bavière, de Brunswick et d'Alva, le Marquis du Vast, Antoine de Leva et dom Fernand-Gonzagues. (*Murat. aum ital. Alberti ist. di Sospello. — Ms. delle cose di Nizza.*)

La Duchesse Beatrix et le jeune prince Emanuel Philibert allèrent à la rencontre de l'Empereur jusqu'au château de Drap, avec l'Evêque, le Gouverneur et les Consuls de la ville. Ceux-ci présentèrent aux deux souverains les clefs de la cité, ainsi que des couronnes de lauriers, et obtinrent l'honneur de les accompagner pendant le trajet de Drap jusqu'à la porte Pairolière. Au moment où le canon du château annonça la présence des monarques, la flotte d'André Doria, composée de 40 galères, arrivait au port de Villefranche et répondait par de nombreuses décharges à ses transports unanimes de joie.

Le 25 juillet, fête de St-Jacques, patron de l'Espagne, l'Empereur ordonna le passage du Var.

Les détails des opérations des impériaux sortant de

notre sujet, il suffit d'indiquer que les obstacles rencontrés par le connétable de Bourbon, lors de son expédition désastreuse en 1524, amenèrent les mêmes résultats; l'héroïque résistance des Marseillais, les lenteurs d'un siège opiniâtre, la tentative infructueuse faite sur la ville d'Arles et suivie d'une retraite, donnèrent le temps à François 1er d'organiser aux bords de la Durance, une armée imposante et aux Provençaux de secouer la stupeur qui d'abord avait frappé leur courage. Déjà le manque de vivres, la désertion et les maladies sous un ciel brûlant, au plus fort de la canicule, avaient considérablement diminué les troupes impériales; les partis qui s'étaient formés dans l'intérieur commençaient à intercepter les communications, à enlever les convois, à massacrer les soldats isolés; les gentilshommes provençaux, pour mieux ôter aux ennemis toutes les ressources, excitèrent la fureur de leurs vassaux. Ceux-ci, dans leur désespoir, ruinèrent toutes les récoltes, incendièrent les blés et les foins, enfoncèrent les tonneaux remplis de vin, et détruisirent leurs fours et moulins (*hist. de Nice*, L. Durante.)

Les Français se renforçaient toujours de plus en plus, l'automne approchait et la dégradation des chemins, suite inévitable des pluies, dans cette saison, firent enfin connaître à l'Empereur l'embarras de sa position. Le Conseil des généraux décida la retraite; elle commença le 14 septembre. Les Impériaux suivis de près par l'armée française, harcelés par l'entière population des campagnes, abandonnèrent la majeure partie de leur artillerie et de leurs équipages et ne se trouvèrent en sûreté que lorsqu'ils eurent passé le Var.

Cette armée naguère si florissante offrait alors l'aspect de la désorganisation et de la déroute; elle campa, le 24 septembre, dans les campagnes de Nice; les soldats

coupèrent les vignes et les oliviers, enlevèrent les bestiaux violèrent les femmes, pillèrent les maisons isolées, comme s'ils étaient encore en pays ennemis. Les quartiers de Caras et de Magnan furent entièrement ruinés. (*Papiers de la famille* MILON. — *Ms. delle cose di Nizza*).

L'Empereur ne s'arrêta que quelques instants à Nice ; il se rendit presque aussitôt à Monaco, où les galères d'André DORIA vinrent le prendre pour le conduire à Gênes, il laissa, pour la défense du château, 2000 hommes sous les ordres du maréchal de camp, Jean de VASQUES; du reste, les autres principaux officiers qui commandaient la garnison espagnole de Nice, étaient Jean de BOCCANEGRA, Martin de MONTGUIA, JÉAN de PETRAS, Pierre de VIDEA et LOUIS de CASADA.

Il fallut bientôt que la population demandât le renvoi de cette troupe, car les soldats indisciplinés, pendant leur séjour à Nice, commirent impunément des vols, des meurtres et des violences de toutes espèces ; ils logeaient arbitrairement dans les maisons des particuliers, forçaient les propriétaires à leur abandonner leurs habitations et leurs meubles, ravageaient les campagnes environnantes et disposaient, à leur gré, des provisions et des récoltes des habitants. On lit, dans le manuscrit où L. DURANTE a puisé ces notions, cette phrase remarquable : « Ho notate queste particolarità a futura memoria, affinche i cittadini di Nizza non abbino veruna guardia che dio e loro stessi. »

Le 8 janvier 1535, la Duchesse BEATRIX mourut à Nice, au milieu des larmes des habitants longtemps témoins de ses vertus, de sa piété et de ses bienfaits. Son corps, embaumé et placé dans une caisse de plomb, fut déposé dans l'église cathédrale de l'Assomption, à la chapelle consacrée à St-Barthélemy, (GIOFFREDI, déjà cité, etc.)

Le Pape PAUL III voulant reconcilier FRANÇOIS Ier et

CHARLES QUINT, et mettre un terme aux maux nombreux résultant de la guerre, Nice fut choisie pour rendez-vous.

Le Pape vint habiter le couvent de Ste-Croix, au delà du Paglion; l'Empereur CHARLES QUINT demeura à Villefranche, et FRANÇOIS 1er, au quartier des Baumettes. Mais, PAUL III, après bien des démarches infructueuses, voyant qu'il était impossible d'obtenir un traité de paix définitif, et que les conférences allaient se terminer sans aucun résultat, prit l'expédient de proposer une trêve de 10 ans. Les deux monarques y consentirent non sans quelque répugnance. Elle fut signée, le 18 juin 1538, au château de Capres par le Roi de France, et à Villefranche par l'Empereur. Les deux souverains exigèrent pour condition expresse du traité que, pendant cet intervalle, le Duc de Savoie n'ajouterait aucune fortification au château (GUICHENON, *Histoire de la maison de Savoie, etc.*)

Pour perpétuer le souvenir de cette époque mémorable, les Consuls de Nice élevèrent, en 1568, un monument là même où le Pape PAUL III avait négocié la paix.

Ce monument, dit de la Croix de Marbre, a donné son nom au faubourg où habitent ordinairement les étrangers qui viennent tous les ans, pendant l'hiver, jouir du beau ciel de Nice; ilexiste encore en entier, tel qu'il fut construit en 1568. L'antique croix qui s'élève au milieu de quatre colonnes surmontées d'une coupole, avait été enlevée, en 1792, lors de l'invasion des Français. Mais, en 1810, la Comtesse de VILLENEUVE, illustre dame française dont on se rappelle la piété et la bienfaisance, la fit restaurer et replacer à ses frais.

L'inscription suivante, placée jadis au haut de la façade supérieure et dont il reste encore un fragment, mérite d'être conservée :

1538. *Pont. Paulus III, una cum Carolo V, cæs. ac*

Francisco I gal. Reg. maximis christ. orbis princip. hic pacem concilio, et ad perpetuam memoriam.

Lignum hoc crocis dedicarunt nob. Melchio. Maletus-Marius Balduinus.

Emanuel Gerbonus I cuqgio côss. E N. dinus honoratus Grimaldis Richierius assess. An 1568 *die* 4 *martii E. E.*

Et plus bas au pied de la colonne à droite :

F.
N. L. D. P. E. F. G. G. L. S.
M. A. FARAVDI ISS.
FECIT.

La trêve ayant été rompue, FRANÇOIS I[er] conclut un alliance offensive et défensive avec SOLIMAN II, Empereur des Turcs. Ce pacte, que MEZERAY, dans son histoire de France, traite comme infâme, hérétique et détestable, fut secrétement négocié, en 1542, par le baron de LAGARDE, plus connu sous le nom du capitaine PAULIN. Le Sultan s'obligea à envoyer sur les côtes de la Provence une flotte formidable avec les troupes de débarquement. Il en confia le commandement au fameux Cheradin ou Ariedan, surnommé BARBEROUSSE, corsaire africain, devenu l'effroi de la Méditerranée. On sait que, né à Mitilène, il parvint, après d'horribles pirateries, à se faire reconnaître Dey de Tunis, et que l'Empereur SOLIMAN II, qui appréciait sa bravoure et ses connaissances sur mer, le prit à son service et le nomma grand amiral de toutes les flottes ottomanes. (*Murat. ann. ital. — hist. de Nice.*)

Des avis secrets firent bientôt connaître au Duc de Savoie que le Comte Adhemar de GRIGNAN, lieutenant-général en Provence, préparait une expédition formidable dans les ports de Toulon et de Marseille, destinée contre le château de Nice. Voulant s'assurer par lui-même s'il était en état de faire une vigoureuse résistance, il passa

de nouveau les monts avec quelques troupes choisies, destinées à renforcer la garnison ; il trouva les habitants disposés à faire toutes sortes de sacrifices dans l'intérêt du Prince et de la Patrie ! La défense de la place fut confiée au brave chevalier André Odinet de MONTFORT, gentilhomme savoyard qui jouissait de la plus haute réputation militaire. Le Prince EMANUEL Philibert suivit son père en Piémont et alla s'enfermer avec lui dans la citadelle de Verceil.

Tandis que François de Bourbon, Duc d'ENGHIEN, destiné au commandement de l'armée organisée en Provence, attendait à Marseille l'arrivée de la flotte ottomane pour entreprendre l'expédition projetée, Jean-Baptiste GRIMALDI, seigneur d'ASCROS, Gaspard de CAIS, Boniface CEVA et Benoît GRIMALDO GENGIS, surnommé OLIVA, vendirent honteusement leurs services au Comte de GRIGNAN et lui proposèrent de tenter la surprise du château de Nice, à l'aide de quelques intelligences qu'ils assuraient s'y être ménagées. le Duc d'ENGHIEN y donna la main; quelques déserteurs savoyards : Antonoret TIBAULT, Jean DORCHE, Pierre FREINET dit le fifre et Guillaume BOANCHY, gagnés à force d'argent, s'offrirent de servir de guides à ces traitres ; ils finirent par connaître qu'on pouvait s'introduire dans la forteresse, par un égout, à la petite porte de secours du côté de Limpia. On décida en conséquence, de faire partir pour cette expédition quatre galères bien armées avec 200 hommes d'élite. Ceux-ci, profitant d'une nuit obscure, devaient s'approcher furtivement de la place, se glisser dans l'égout et tomber à l'improviste sur la première porte, tandis que M. de GRIGNAN, avec une autre division de galères, se tiendrait à portée pour leur envoyer des secours. Ce plan hardi, secrétement médité, eut peut-être trompé la vigilance du Gouverneur, si quelques jours avant son exécution,

l'un des déserteurs, touché de remords, n'était parvenu à en donner avis à son colonel.

On promit le pardon et même une récompense aux déserteurs, à condition qu'ils auraient attiré les Français dans le piége, et l'on prit toutes les mesures pour les bien recevoir. Afin de mieux tromper les ennemis, l'Amiral André Doria sortit du port de Villefranche avec ses galères et feignit de se retirer à Gênes. Mais, arrivé en haute mer, il vira de bord et se plaça de manière à pouvoir tomber à l'improviste sur les galères francaises et leur couper la retraite si elles paraissaient. Tout étant ainsi disposé de part et d'autre, le capitaine Magdalon, parti de Hyères avec 4 galères, arriva sur la plage de Nice, dans la nuit du samedi 16 juin 1543, et débarqua son monde sans rencontrer aucun obstacle. Benoît Grimaldo, à la tête des volontaires, marcha hardiment vers l'égout, précédé des déserteurs savoyards qui s'évadent à la faveur de l'obscurité. Parvenu aux pieds des remparts, il est accueilli par une fusillade à bout portant, qui tue nombre de ses soldats et met le reste en fuite. Les Français se hâtent de regagner les galères et cherchent à s'éloigner à force de rames. Tout à coup André Doria paraît pour leur barrer le chemin. Malgré l'infériorité du nombre, l'intrépide Magdalon engage le combat, mais percé mortellement d'un coup de mousquet il est forcé de se rendre prisonnier avec sa galère, les trois autres poursuivies jusqu'à l'entrée du port d'Antibes, tombent également au pouvoir de l'Amiral génois. Toutefois, l'héroïque résistance du capitaine Magdalon sauva M. de Grignan d'une perte certaine ; il eut le temps de connaître le danger et de gagner le port de Toulon (du Bellay, *hist. de France.* — Papon, *hist. de Provence.* —*Ms. hist. alp. mart.*, *etc.*) Le traitre Grimaldo parvint à se sauver à la nage.

Ce premier succès des défenseurs de Nice redoubla la

confiance et le courage. Leur joie fut, cependant, de courte durée; car dans la journée du 5 juillet, la flotte des Turcs passa devant le Château à la portée du canon; la mer était couverte de leurs vaisseaux; le vent n'étant pas favorable, ils manœuvrèrent longtemps comme s'ils avaient voulu rentrer dans le port de Villefranche. La garnison et les habitants coururent aux armes; l'épouvante se répandit dans toutes les familles *(Relazione Ms. di Francesco Gioffredo di Nizza, etc.)* Mais pendant la nuit la flotte ennemie fit voile vers les côtes de Provence.

Il était important pour Nice de connaître les projets des ennemis; Jean Badat s'offrit de se rendre à Marseille; ses relations de commerce lui facilitèrent cette mission; il apprit que le siége du Château était décidé pour la première opération de la campagne. A cette nouvelle les Consuls Barthélemy Galléan, Léonard Guisolis, Jean Gandolfo et Laurent Blancone, s'assemblèrent chez le Gouverneur pour prendre les mesures que les circonstances exigeaient. On forma six compagnies d'arquebusiers, composées des habitants les plus valides, dont on confia le commandement au Colonel Ludovic de Castellar; on leur joignît un corps de 300 miliciens levés dans le Comté de Nice; les hommes les plus âgés et les adolescents furent distribués en escouades pour porter les munitions et réparer les bréches; les femmes mêmes voulurent prendre leur part à ce généreux dévouement.

L'arrivée de dom Jérôme Sangro, capitaine espagnol qui conduisait un renfort de troupes vint animer ce noble enthousiasme; il était porteur d'une lettre du Duc de Savoie, datée de Verceil, dans laquelle, en exhortant les habitants à persévérer dans leur fidélité, il leur promettait de promps secours (*Notes ms. de Jean* Badat, *etc.*)

On vivait depuis un mois, dans des alarmes coninuelles, lorsque le 5 août, jour de dimanche, la flotte réunie

des Turcs et des Français, au nombre d'environ 300 voiles, parut devant Nice se dirigeant à pleines voiles sur le port de Villefranche. Trop faible pour lutter contre ces forces, André Doria ne leur opposa aucune résistance.

Il serait difficile d'exprimer la terreur dont la population fut saisie à la vue de ces vaisseaux que le vent poussait vers le rivage. Les citoyens les plus aisés firent sortir de la ville les femmes, les enfants, les malades ; les uns se réfugièrent en Provence, les autres dans la rivière de Gênes ; les paysans désertérent la campagne, emportant leurs effets, leurs bestiaux et leurs récoltes ; la plupart s'enfuirent dans les montagnes où ils vécurent longtemps dans les plus cruelles privations ; les religieux des différents monastères situés hors de la ville, se hâtèrent de les abandonner et se dispersèrent d'un côté et d'autre, selon qu'ils étaient entraînés par la peur.

Dans la soirée du même jour, la flotte ennemie occupa le port de Villefranche. Les Consuls firent aussitôt partir Jean Badat, André Capello et Léon Larde chargés d'aller supplier Barberousse et le capitaine Paulin d'épargner les récoltes qui étaient encore sur pied. L'Amiral Turc reçut ces députés avec une fierté barbare. Après s'être amusé quelque temps de leur frayeur, le superbe africain leur dit que le pays serait respecté si les habitants voulaient se donner au Roi de France ; mais, en cas de résistance, il jura par Mahomet de ne pas laisser pierre sur pierre. Il ordonna en même temps aux députés de retourner en ville et d'y accompagner un trompette français habillé de rouge, porteur d'une lettre sous la date du 5 août, à minuit, ainsi adressée aux Consuls par le capitaine Paulin : *ai molto magnifici ed eccelente signori i consoli dell' inclità città di Nizza;* on lisait à l'entour du cachet : *Antonius Paulinus regius capitaneus.* Ce capitaine engageait les Consuls, au nom de leurs intérêts les plus chers,

à recevoir les troupes françaises, afin de ne pas s'exposer à la fureur des Turcs, promettant, au nom du Roi, son maître, d'accorder protection aux habitants et la confirmation de tous leurs privilèges. Ces magistrats répondirent qu'ils avaient prêté serment d'être fidèles et qu'ils étaient décidés à le tenir.

Au retour du parlementaire, Barberousse ordonna sur le champ à un corps de ses troupes d'occuper les hauteurs de Montboron et de Montgros, et de ravager la plaine jusqu'aux portes de la ville.

Le 7, au matin, les Turcs se jetèrent sur le quartier de Richieri, en poussant des cris effroyables, menaçant à la fois le faubourg de Limpia et celui de Sincaire. Le Colonel de Castellar sortit courageusement de la place, à la tête de deux compagnies, et, après quelques coups de fusils, força les infidèles à rentrer au camp de Montgros. Les journées du 8 et du 9 se passèrent en escarmouches continuelles entre les habitants retranchés aux faubourgs et les maraudeurs ennemis qui dévastaient les jardins et les campagnes environnantes. Le jour suivant, une division de galères turques sortit de Villefranche et vint débarquer quelques pièces d'artillerie au quartier dit de Barri-Viel où l'on dressa une batterie en face de la porte St-Eloi. Sur le soir un nouveau parlementaire français (un tambour habillé d'une casaque de velours noir, blanc et incarnat, portant un petit pavillon blanc au bout d'une pique, pour faire cesser le feu) remit une seconde sommation au Gouverneur de rendre la forteresse, avec menace en cas de résistance, de n'accorder aucun quartier. Ce chef intrépide fit cette belle réponse : « Je me nomme « Montfort mes armes sont des pals; ma devise, il faut « tenir ; avec l'aide de Dieu et le courage des habitants, « je défendrai ces remparts tant qu'il me restera un souf- « fle de vie. » (*Mémoires hist. de la maison de Savoie, par le Marquis Costa de* Beauregard.)

Barberousse s'étant établi au couvent de Ste-Croix, au delà du Paglion, cerna la ville de tous les côtés et la fit entourer de nombreuses batteries. Les plus importantes consistaient en trois redoutes qui communiquaient entre elles par de petits fortins placés de distance en distance. La première, au haut de la colline de Cimier, dans l'endroit aujourd'hui appelé St-Charles, fut garnie de 25 canons de gros calibres portant des balles de 109 livres, poids de marc; on construisit la seconde sur les flancs du col de Montboron, dans la vigne de Cathérine de Caïs, où les Turcs placèrent 28 canons et 2 couleuvrines d'une longueur extraordinaire, destinées à battre le château; la troisième fut élevée sur la pente du col de Montgros, près du chemin de Villefranche, avec 6 couleuvrines et 20 canons.

Pendant que ces travaux se poussaient avec activité, le gros de l'armée française traversa le Var, dans la matinée du 11 août. Elle occupa successivement le haut des collines, depuis le Magnan jusqu'à St-Pons où le Duc d'Enghien établit son quartier général. Parmi les principaux officiers étaient le Marquis de Baquincourt, général d'avant garde, Claude Comte de Tente, commandant l'arrière garde, le Duc de la Rochechouard, les Comtes de Tavannes, de la Tour, du Maine, de Castellane, de Pontevés et le Chevalier d'Aulx. (Mezeray, *hist. de France.*)

Il y eut le lendemain un Conseil de guerre dans lequel Barberousse et le général français décidèrent d'établir leurs troupes de la manière suivante: l'Amiral avec sa garde au couvent de Ste-Croix; le Capitaine Paulin, au faubourg de St-Antoine, le Comte de Tavannes en face du bastion de St-Sébastien, Ali-Drogut, en face de la tour de Sincaire, et l'Aga des Janissaires, Osman, vis-à-vis le faubourg de Limpia; le reste des troupes couronnant les hauteurs environnantes en seconde ligne. Depuis le 12 jusqu'au 14 au matin, les batteries ennemies tirèrent plus de 200

coups de canon. On eut dit que l'enfer vomissait toutes ses fureurs sur la ville de Nice. La place leur riposta avec la plus grande vivacité ; la batterie ennemie de Montboron fut presque entièrement ruinée ; un jeune officier d'artillerie, neveu de BARBEROUSSE, qui lui était extrêmement cher, y perdit la vie. (*Notes MS. de Jean* BADAT, *etc.*)

Le feu redoubla dans l'après midi du 14. Une partie de la tour de Sincaire s'écroula avec un fracas épouvantable, deux brèches s'ouvrirent, une au bastion St-Georges, l'autre à celui de St-Sébastien. La nécessité de les reparer décida les assiégés de tenter une sortie. Le Colonel de CASTELLAR s'avança à la tête de 500 hommes déterminés, qui essayerent de mettre le feu aux ouvrages avancés des Turcs. Mais il fut repoussé. Ce fut à la suite de cette action que le grand Prieur de Lombardie, Paul-Siméon BALBS de Quiers, seigneur de Cavouret, parvint à traverser les lignes ennemies et à pénétrer dans la place avec le Colonel Erasme de GALLIAN, conduisant un faible détachement de troupes et quelques provisions. Paul Siméon s'était acquis une grande réputation militaire, en combattant les infidèles sous l'étendard de St-Jean de Jerusalem. Le Duc de Savoie l'envoya à Nice, en qualité de commandant du château. Erasme de GALLIAN, Colonel au service de CHARLES QUINT, avait accompagné à Verceil le Prince EMANUEL Philibert; mais il voulait venir partager les périls et la gloire de ses concitoyens, et reçut, pendant le siège, deux blessures, en combattant à la tête des volontaires.

Dans la nuit qui précéda le 15 août, fête de l'Assomption, les généraux ennemis décidèrent de tenter un assaut. A la pointe du jour 120 galères sortirent du port de Villefranche, vinrent se placer en bataille le long du rivage de la mer, en face de la ville et du château, et les troupes du siège se disposèrent le long des remparts en colonnes d'attaque, formées de Turcs, d'Italiens et de Français. Un

feu terrible commença à 8 heures du matin. Tout à coup les ennemis s'ébranlent aux sons des fanfares guerrières, et s'avancent, enseignes déployées, animés par la voix de leurs chefs, et munis de longues échelles pour escalader les murailles. Dans cet instant de crise, la vue du danger électrise le courage des habitants; partout ils opposent une intrépide resistance à la fureur des assiégeants, partout ils renversent les échelles. Tous les efforts des ennemis deviennent infructueux contre les deux brèches tour à tour attaquées et défendues avec un égal acharnement. Cependant BARBEROUSSE ordonne aux Janissaires de sa garde, commandés par ALI DROGUT, de recommencer l'attaque du bastion de Sincaire; ils sont suivis par la compagnie des Toscans et par les volontaires de Provence, ayant à leur tête Léon STROZZI et le Capitaine PAULIN. Ce choc terrible porte l'épouvante parmi les défenseurs déjà épuisés de fatigue; plusieurs abandonnent la brèche, d'autres tombent victimes de leur noble dévouement. Déjà, les Turcs arrivés au haut du rempart, y avaient planté l'étendard du croissant.... C'en était fait de la ville infortunée sans l'héroïque courage d'une femme du peuple, nommée Cathérine SEGURANNA, surnommée *Maufaccia*. Cette heroïne accourt à la tête de quelques citoyens déterminés, et ralliant les fuyards du geste et de la voix, parvient à rétablir le combat; elle profite de la première stupeur des ennemis, s'élance jusqu'au bord du parapet, renverse d'un coup de hache l'enseigne turc qui tenait le drapeau, saisit cet étendard de ses mains ensanglantées, et criant victoire! victoire! achève de ramener parmi les siens, le courage, l'espoir et la confiance. A cette vue, les Janissaires saisis de terreur, abandonnent la brèche, se précipitent pèle mèle dans les fossés, et entraînent dans leur déroute la compagnie-Strozzi et les volontaires de Provence; alors on sonne

la retraite et le triomphe de cette journée mémorable est l'ouvrage d'une femme.

Le nombre des coups tirés sur la ville, dans la journée du 15 s'éleva à 975 environ; les canons des galères causèrent surtout des ravages considérables aux quartiers de la Marine, de St-Jacques et de St-Eloi. Toute cette partie aurait été entièrement ruinée, si les boulets avaient porté plus juste, car la plupart dépassaient la ville et ravageaient les campagnes environnantes. Le pont de pierre de St-Antoine et la tour dite de l'horloge furent presque entièrement détruits. Les assiègeants eurent une grande quantité de morts et de blessés ; les assiégés eurent particulièrement à regretter le Colonel Jean-François LASCARIS, seigneur de CASTELLAR, Jeannet PAPACINO et Barthélemy de St-JEAN, Capitaines des milices, tués tous les trois en défendant la brèche du bastion St-Georges. Le brave Erasme de GALLÉAN, le Capitaine espagnol, Dom Jerôme SANGRO, Jean Ludovic DALANGE, maître bombardier, et un nombre d'autres officiers distingués reçurent, sur les remparts, de glorieuses blessures, en combattant aux endroits les plus périlleux.

La piété des fidèles attribua la délivrance de la ville à l'intervention miraculeuse de la Vierge de l'Assomption, dont les habitants invoquèrent l'assistance au plus fort du danger ; ils s'empressèrent de lui en rendre des actions solennelles de grâce. Plus tard, en 1552, on érigea là où les Turcs avaient été repoussés, une somptueuse chapelle en l'honneur de la Vierge qui porta longtemps le nom de la Vierge de Sincaire, chapelle qui, detruite lors de la démolition du château par le Maréchal Duc de Brunswick, avait au dessus de sa porte principale, une inscription rapportée par GIOFFREDI (*Nic. civit. pars* 11 *de episcop pag.* 240) et que voici :

DIVO CAROLO III SABAVDIA DVCE, SVBALPINOR. PRINCIPE, NICIAE COMITE. ANNO 1543. NICIA A GALLIS, ET TVRCIS, TERRA, MARIQVE OBSESSA, IN ACERIMMO VTRIVSQ. INIMICORVM EXERCITVS, AGGRESSIONIS CONFLICTV, MIRA DEI OPTIMI MAX. GRATIA, EIVSDEMQ. MATRIS INTEMERATAE MARIAE PIIS PRECIB., VIRILITER REPVLSIS HOSTIB., XVIII KAL. SEPTEMB. EIDEM VIRGINI, SACRO TOTIVS CLERI, DECVRIONVMQUE SCITO, ANNVIS SVPPLICATIONIBVS AMBVRBIIS DECRETIS, SACELLVM HOC OMNIP. DEO, DEI PARAEQVE VIRGINI IN COELVM ASSVMPTAE DICATVM ANNO MDLII.

Les Consuls avaient fait le vœu de se rendre processionnellement à cette chapelle, toutes les années, le 15 août, pour renouveler, au nom des habitants, les sentiments de leur pieuse gratitude.

Cathérine SEGURANNA devenue l'objet de la reconnaissance de ses concitoyens, obtint les honneurs du triomphe; le drapeau qu'elle avait enlevé aux Turcs, fut placé sur la sommité de la tour du Donjon où il resta longtemps exposé après la levée du siège.

Cette femme extraordinaire, naquit à Nice, en 1506, de parens obscurs, vivant de leur travail; elle était douée d'une grande force de corps, ayant des formes presque viriles, des traits mâles, et on lui donna, ainsi que nous l'avons dit, le nom de *donna maufaccia*, mot qui, dans le dialecte du pays, signifie laide, difforme; elle se fit remarquer pendant toute la durée du siège par une ardeur et un courage au dessus de son sexe, montant jour et nuit la garde sur les remparts, partageant les périls et les fatigues de la garnison comme un simple soldat. Lorsqu'en suite la ville fut obligée de capituler, Cathérine s'enferma dans le château avec ses braves defenseurs et s'y signala de nouveau par sa bravoure. En 1544, les Consuls de la

ville lui élevèrent une statue en pierre, qui resta longtemps placée au haut de la porte dite Pairolière. L'inscription suivante gravée au bas du piédestal conserva le souvenir de son dévouement :

NICAENA . AMAZON
IRRVENTIBVS . TVRCIS . OCCVRRIT
ERREPTO . VEXILLO
TRIVPHVM . MERVIT
MDXLIII

Le Chevalier Louis ANDRIOLI a élevé à Catherine un monument plus durable par son joli poëme en vers italiens, intitulé : *Seguranna.*

On a prétendu que le nom de *maufaccia* fut seulement donné à la statue de cette femme, à cause de la rusticité du travail, comme on peut en juger par un reste du buste qui existe encore à l'hôtel de ville. Nous ne partageons pas cette opinion, car les quatre notes manuscrites de Jean BADAT qui a vu et connu Catherine SEGURANNA, la désignent comme excessivement laide et même repoussante.

Revenons à notre récit, quant au résultat du siège : les défenseurs ne s'endormirent pas sur leur victoire..... Dans la crainte d'une nouvelle escalade, Paul Siméon de BALBS fit descendre du château quatre compagnies, sous les ordres de Nicolas de BEAUMONT et de Richard d'ARENTHON, pour la défense des remparts. Le peuple travailla avec une ardeur infatigable à reparer les brèches sous le feu continuel des batteries ennemies ; du 16 au 19, elles tirèrent journellement 300 à 400 coups et ruinèrent une partie des bastions de la tour de Sincaire et de celle de Suziers. (*Ms. trouvé dans les papiers de la famille* MILON.)

Dans la matinée du 19, un grand mouvement se fit remarquer dans les lignes occupées par les Turcs. La crainte d'un assaut fit courir tous les habitants aux armes ; on ne tarda pas à s'apercevoir que de fortes colonnes détachées

du camp, prenaient la route des montagnes. C'étaient des maraudeurs envoyés par BARBEROUSSE, dans les villages voisins, avec ordre de détruire les récoltes, d'enlever les femmes et les bestiaux. Il fut cruellement obéi ! Les infidèles, dans cette excursion, se livrèrent à tous les excès d'une brutalité sans exemple, pillant les habitations, violant les femmes, détruisant les églises, massacrant les ministres de la religion, sans aucun respect pour l'âge, pour les infirmités, pour les larmes de la vertu et de l'innocence. Ils retournèrent deux jours après, amenant en esclavage une foule de malheureuses victimes dont les assiégés entendirent les cris déchirants.

Depuis le 21, le feu des assiégeants avait recommencé avec une nouvelle vivacité ; une batterie construite du côté du Paglion, dans le jardin d'Honoré Capello, en face du bastion de St-François, ouvrit une large brèche dans laquelle deux hommes à cheval pouvaient librement passer de front. La crainte d'une ruine totale engagea les Consuls à écouter les propositions d'un certain Nicolin BESTENT, agent de GRIMALDI, qui, pendant la nuit du 21 au 22, s'introduisit dans la ville en qualité de parlementaire. Il persuada à ces magistrats que le seul moyen de se soustraire à la vengeance des Turcs, c'était de capituler avec le Duc d'ENGHIEN, promettant de leur faire accorder des conditions honorables. M. de MONTFORT ayant laissé les habitants en liberté de prendre une détermination conforme à leurs intérêts, les Consuls assemblèrent un grand conseil dans la sacristie de l'église de St-François, où intervinrent les Conseillers de ville, les capitaines des différents quartiers et les principaux chefs de famille. Après quelques débats, on décida, vu l'impossibilité d'une plus grande résistance, d'accepter les offres de BESTENT et d'envoyer auprès du Duc d'ENGHIEN, Honoré MARTELLI, Abbé de St-Pons, Gaspard CAÏS, et Bertin BOYER, avec pleins pouvoirs

de traiter une bonne capitulation. On convint que les Français occuperaient exclusivement la ville; que l'honneur, la vie, la liberté et les propriétés des habitants seraient respectés; que tous ceux qui voudraient se retirer en France, ou dans la Ligurie, obtiendraient des saufs-conduits; enfin que chaque habitant aurait le droit de s'enfermer dans le château, sans que sa famille pût en être recherchée.

Les choses étant ainsi conclues, le Duc d'Enghien se rendit lui même à Villefranche auprès de Barberousse, pour le prier d'approuver la capitulation; il y consentit d'assez mauvaise grâce, et dès ce moment l'Amiral turc se brouilla avec le Général français, l'accusant d'avoir voulu frustrer les troupes ottomanes de leur part à la prise de la ville; il fallut toute l'influence dont le Capitaine Paulin jouissait sur son esprit, pour adoucir l'humeur farouche du redoutable Africain. Pendant ces négociations Ludovic Duprey, seigneur de Courcelles, sergent major de la garnison du château, descendit dans la ville et fit retirer les canons, les armes, les munitions de guerre et jusques aux cloches, excepté celle de l'horloge public, qu'on ne put emporter à cause de sa pésanteur. Mathieu Badat, avec 500 hommes de milice et 200 citoyens volontaires, le suivit dans la forteresse. Parmi les gentilshommes, on remarquait son neveu Marc Antoine Galléan, enseigne de la compagnie, qui, à peine sorti de l'enfance, s'était déjà distingué par une bravoure à toute épreuve, et Jean André Tonduti, comte de Falicon, l'un des plus intrépides défenseurs des remparts, à la journée du 15 août.

Le jeudi 23 août, à dix heures du matin, le Chevalier d'Aulx, nommé par le Duc d'Enghien commandant de la place, y fit son entrée à la tête de deux régiments, et en prit possession au nom du Roi de France. Avec lui entrèrent la compagnie de Léon Strozzi et les bandes

provençales commandées par Jean-Bap. Grimaldi, ayant sous ses ordres Gaspard de Caïs et Boniface Ceva.

Le Commandant français détacha immédiatement le Capitaine Caïs avec une troupe de tirailleurs, pour se porter dans la haute ville afin de repousser les soldats savoyards, qui, pour démasquer les approches, avaient mis le feu aux maisons environnantes; il s'en suivit un engagement qui couta la vie à M. de Vaudray, capitaine dans le régiment de Bourgogne. Ce gentilhomme fut vivement regretté par ses camarades et enterré avec tous les honneurs militaires dans l'église de St-François.

Maître de la ville, le Chevalier d'Aulx fit sommer le Gouverneur du château de rendre la forteresse aux pactes de bonne guerre, lui signifiant, au nom de Barberousse et du Duc de Bourbon, que la garnison serait passée au fil de l'épée, si elle persistait à vouloir se défendre. Mais Paul Siméon de Balbs refusa de recevoir le parlementaire.... Un nouveau Conseil de guerre détermina le plan d'attaque; il décida d'établir un front de batteries plus rapprochées; une batterie de 11 gros canons à l'angle du chemin de Villefranche, 9 couleuvrines au Monferret, au dessus du couvent des Carmélites, 8 autres couleuvrines au revers du col de Montboron dans la vigne de Donna Cattarina Caïs, 10 pièces de gros calibre au rivage de St-Elme hors la gabelle et 6 autres sur le plateau de la colline de St-Charles. (*Journal du siège*, *par* C. Gioffredo etc.) Des contre redoutes furent disposées dans l'intérieur de la ville sur la place St-Jean, d'où les Français dirigèrent leurs canons contre la porte du château et la tour dite royale. Dans la nuit du 27, le brave Ludovic de Prey essaya d'y mettre le feu, mais il fut repoussé par la Compagnie des Toscans. Dans cette affaire, on regretta la perte de deux gentilshommes savoyards nommés le Marest et Claude Le Perrier, officiers du plus grand mérite.

Les 1, 2, 3 et 4 septembre, la batterie du Monferret, où les Turcs avaient ajouté 7 gros canons et un basilisque, causa dans la place des ravages effrayants. Claude de Menthon, parent de l'ancien Gouverneur, eut les deux jambes fracassées par un boulet, en essayant d'arrêter le feu des ennemis. Le 5 septembre, les redoutes de Montboron battirent en brêche le boulevard de Malabocca et la courtine du bastion de Malbuisson. Le Chevalier Hospice Richieri de Nice, qui en avait la défense, y fit transporter en toute hâte plusieurs pièces de gros calibre pour leur riposter ; il fut malheureusement tué pendant qu'il donnait l'exemple aux cannoniers.

Une nouvelle sommation de Barberousse au Gouverneur du château, ne produisit pas plus d'effet que la première ; il reçut cette courte reponse. « Nous sommes tous déter-« minés de mourir les armes à la main. »

Tout à coup le manque de poudres se fit sentir dans les lignes françaises, car depuis le commencement du siège, ils en avaient consommé environ 7000 quintaux. Le Duc d'Enghien recourut à l'Amiral turc pour en obtenir ún emprunt. Celui-ci, toujours mécontent depuis la capitulation de la ville, reprocha au Capitaine Paulin d'avoir fait provision de vins et de liqueurs préférablement à des munitions de guerre ; il assembla même son divan et proposa de mettre à la voile puisque les Français n'avaient plus les moyens de continuer le feu. Il fallut que le Duc d'Enghien vint le trouver à Villefranche et mit en mouvement toute son adresse pour appaiser cet orage. (*Mémoires de Barthélemy* Bensa, *etc.*)

Dans l'intervalle, le Chevalier d'Aulx intercepta une lettre que le Marquis du Vast écrivait au Gouverneur Siméon de Balbs, pour lui annoncer que bientôt il arriverait avec le Duc de Savoie, au secours de la place. Cette nouvelle repandit l'alarme parmi les assiégeants déjà

lasses par la résistance et désunis par l'aigreur des chefs ; ils résolurent secrètement la levée du siège ; les Français commencèrent à retirer la grosse artillerie, couvrant leurs mouvements par de fausses attaques, afin de tromper la garnison.

Mais, tandis que les habitants de Nice se reposaient sur la foi de la capitulation, BARBEROUSSE méditait une lâche perfidie ! ! . . Dans la nuit du 6 au 7 septembre, les Turcs entrèrent dans la ville et la livrèrent aux horreurs d'un pillage. Ces Barbares, non contents d'un énorme butin, ruinèrent les églises, brisèrent les vases sacrés, violèrent les vierges consacrées à Dieu, mirent, en se retirant, le feu aux différents quartiers et amenèrent en esclavage 5200 victimes de tout âge, sexe et condition, dont l'Amiral fit charger deux galères détachées de sa flotte. « BARBARUSSA « *classem ad nicœam provincia admovet, urbem graviter* « *oppugnavit ac capit ; cumque milites turcos deripiunt,* « *et incendiis deformant,* 5200 *captis, interquos* 200 *vir-* « *gines deo consacratœ, et prœda ducatorum* 60,000 *capta.* » (GIOFF. presso Gioanni Bernardo VENEROSO, etc., etc.)

L'Amiral avait choisi, parmi ces captifs, 200 jeunes filles et garçons des plus beaux qu'il destinait au Sultan SOLIMAN. Mais les deux galères furent heureusement rencontrées en mer par Dom GARCIA de Tolede, fils du Vice-Roi de Naples, Commandant la flotte de Sicile. Ce brave marin délivra les captifs et les fit conduire à Nice sous bonne escorte.

Sans le secours de la garnison du château, Nice eut été entièrement reduite en cendres. Parmi les chefs qui méritent la reconnaissance de leurs concitoyens, nous devons particulièrement citer Ludovic de PREY, Erasme GALLÉAN, Mathieu BADAT et son neveu Marc Antoine GALLÉAN. Leur intrépidité ralluma le courage des habitants consternés. Cependant on touchait au terme de tant de calamités !

Le bruit du canon annonça l'arrivée de l'avant-garde de l'armée impériale, tous les cœurs s'ouvrirent à l'espérance et à la joie. Fidèle aux promesses faites aux habitants de Nice, le Duc de Savoie s'était occupé avec une activité infatigable à réunir les secours nécessaires pour leur délivrance. Il apprit avec une profonde douleur la prise de la ville, et craignant que le château n'éprouvât le même sort, il hata le départ des troupes qui s'étaient réunies en Lombardie sous les ordres du Marquis du Vast. Ce général se mit en marche à travers les Apennins, suivit la crête des Alpes maritimes, et, par des chemins jusques alors jugés impraticables, pénétra dans le Comté de Nice, par les montagnes de la Briga d'où il détacha le Comte de Monterymont avec un corps de Lansquenets. Cette avant garde parut tout à coup, dans la soirée du 9 septembre devant les lignes des ennemis, au moment où ils s'occupaient de les évacuer, et y porta le découragement. Les Impériaux attaquèrent hardiment les postes avancés, se jetèrent sur la route du Var au quartier dit de *Bari-Viell* où les Français embarquaient la grosse artillerie du siège. Là s'engagea un combat opiniâtre, à la suite duquel les Français sortirent de la ville et se retirèrent partie du côté de Villefranche, partie vers le Var. Le 10, au soir, le Comte de Monterymont entra dans Nice, aux acclamations des habitants délivrés enfin d'un ennemi barbare.

Le lendemain arriva le gros de l'armée commandée par le Duc Charles de Savoie et par Dom Alphonse d'Avales, Marquis du Vast. L'armée de secours ne dépassait pas 12,000 hommes d'infanterie avec 1500 chevaux, dont 3,000 Lansquenets, 7000 Italiens et 2000 Espagnols. Parmi les troupes savoyardes, il y avait un corps de Mousquetaires, commandé par Jacques de Provana, seigneur de Leing; 500 lansquenets, à la solde du Pape, et 600 cavaliers sous les ordres d'Othon de Provana, frère du premier.

(Chronique de Savoie, par G. Paradin de Beaujeu. —Hist. milit. du Piémont par le Comte A. de SALUCES, *etc.)*

Le mouvement avait été si bien combiné que, le 11 septembre au matin, on vit paraître à la hauteur de Villefranche les galères d'André DORIA, qui portaient les gros bagages et l'artillerie, ainsi qu'un corps de reserves de six bannières impériales. Déjà le Duc d'ENGHIEN avait opéré sa retraite en Provence, abandonnant une partie de ses bagages et quelques pièces de canons. BARBEROUSSE et le Capitaine PAULIN se hatèrent de quitter le port de Villefranche avec toute la flotte et de gagner à force de voiles les îles de Ste-Marguerite. La mer orageuse empêcha l'Amiral génois de les poursuivre ; il essuya lui même une perte douloureuse à l'entrée du port ; quatre de ses galères poussées sur les rochers par l'impétuosité des vagues, s'y brisèrent l'une après l'autre, et une partie de l'équipage fut engloutie dans la mer.

Il serait impossible d'exprimer les transports de joie et l'ivresse des habitants, en voyant paraître le Souverain libérateur à la tête de l'armée impériale. Sa présence fit oublier tous les désastres. Les Consuls suivis de la foule du peuple, accoururent à sa rencontre. Barthélemy GALLÉAN qui présidait cette magistrature, lui adressa cette belle harangue, digne d'être conservée dans nos annales : « Prince, lui dit-il, vous voyez devant vous le reste de « cette population fidèle qui a tant souffert pour garder « ses serments ! . . . Nos plaies sont encore sanglantes et « profondes ! . . . Vos yeux verront le tableau effrayant de « nos ruines, mais vos bienfaits sauront les réparer!.....» CHARLES en fut vivement touché; sa bonté paternelle justifia cette espérance ; il fit distribuer au peuple de l'argent, des vivres et des provisions, ordonna la réparation, à ses frais, des maisons détruites pendant le siège et recompensa, par des pensions et des honneurs, ceux qui s'étaient distingués par leur bravoure et leur dévouement.

Bientôt les évènements qui se passaient en Piémont forcèrent le Duc de Savoie et le Marquis du Vast de repasser les Alpes avec une partie de leur armée. Le Prince Doria mit aussi à la voile pour Gênes après avoir approvisionné le Château. . ..Informé de leur départ, Barberousse fit de nouveau occuper le port de Villefranche par une division de la flotte turque, commandée par le rays Saleck. Ce Capitaine arriva, le 19 septembre, avec un corps de janissaires et la compagnie de Léon Strozzi. L'Amiral y retourna lui-même dans la journée du 23. Les troupes ennemies franchirent une seconde fois le col de Montboron et vinrent porter l'épouvante jusques aux portes de Nice. Mais ses remparts garnis d'une nombreuse garnison défiaient la rage de ces barbares. Six bannières impériales, sous les ordres de M. de Monterymont, sortirent à l'improviste de la place, attaquèrent les Turcs et les poursuivirent l'épée dans les reins avec une telle vivacité, que plusieurs, ne pouvant regagner Villefranche, furent obligés de mettre bas les armes.

Barberousse, désespérant de forcer les murs de Nice, remit de nouveau à la voile pour les ports de Provence.

Ainsi se termina la catastrophe de l'année 1543!... Une médaille en bronze que fit frapper le Duc de Savoie, au commencement de l'année suivante, éternisa le souvenir du siége mémorable de Nice et la gloire de ses défenseurs. On lisait du côté de cette médaille : CAROL. II. DVX. SABAVDIAE et de l'autre : NIC. FIDELIS. A. TVRC. ET. GALL. OBS. 1543.

Après le départ de la flotte turque, l'administration communale employa ses premiers soins à réparer les ruines dont la ville de Nice était environnée. Il n'y avait pas une habitation qui n'eut plus ou moins souffert ; les campagnes depuis le rivage de la mer jusqu'au sommet des plus hautes collines n'offraient partout que le triste

tableau d'une terre désolée. Le zèle des Consuls pourvut aux besoins les plus pressants de la population ; ils s'occupèrent de réparer les différents monastères situés hors de la ville, que les Turcs avaient presque entièrement détruits, surtout l'abbaye de St-Pons et le couvent de Ste-Croix ; les pieuses libéralités du Prince vinrent au secours de la religion et les gentilshommes du pays imitèrent ce noble exemple (1). Nous citerons parmi les plus

(1) L'abbaye de St-Pons fut restaurée en partie aux frais du Duc de Savoie. L'Evêque Jean-Baptiste de Provana, l'abbé Honoré Martelli de Lantosca et les plus riches propriétaires de la ville voulurent prendre part à cette œuvre pieuse. L'église rebâtie à neuf dans un goût moderne, devint alors un des beaux monuments du pays (Archiv. monum. S. Pont.)

Le monastère de Ste-Croix avait été fondé, en 1461, par la munificence de la Duchesse de Savoie, Anne de Lusignan. Plus tard, la maison Lascaris consacra des sommes considérables à l'embellissement de l'église, renommée par sa vaste nef et ses ornements d'architecture. Les Turcs ayant ruiné cet édifice l'Evêque ordonna la translation des pères mineurs de l'Observance sur la colline de Cimier, au local où existait jadis une petite chapelle consacrée à la Vierge Marié et dépendante de l'abbaye de St-Pons ; le nouveau couvent y fut bâti du produit des aumônes. (Discours d'Honoré Pastorello et de François Giuglaris, jésuites.)

Le couvent des carmélitains, situé dans la basse ville, aujourd'hui ville vieille, ayant été incendié lors de l'évacuation de Nice, les Consuls assignèrent à ces religieux un autre loca dépendant de l'église paroissiale de St-Jacques, où, pourtant ils ne se retirèrent qu'à la fin de l'année 1555.

On transporta le couvent des religieuses de Citeaux dans u autre emplacement non loin de la porte de St-Eloi, au vois nage du Paglion, attendu que la maison de Richieri et le M nastié, au quartier du Camos, se trouvaient inhabitables. Cette translation résulte d'un acte reçu, le 3 juillet 1544, par le

généreux, Jean-André TONDUTI, seigneur de Falicon et le Colonel Erasme de GALLÉAN, qui, non contents, l'un et l'autre, d'avoir versé leur sang pour la défense de la patrie, consacrèrent une partie de leur fortune au soulagement de leurs concitoyens.

Erasme GALLÉAN obtint en récompense de ses services le commandement de la ville de Nice où il mourut le 16 juin 1544, extrêmement regretté de toutes les classes des habitants. Son corps fut enterré avec beaucoup de pompe dans l'église des Dominicains, où sa famille possédait une chapelle. Le Duc de Savoie lui donna pour successeur Christophe PALLAVICINI, et quelques mois après, Etienne DORIA, Marquis de Dolceaqua.

Aux inondations de l'année 1544, qui détruisirent toutes les récoltes et dévastèrent les plus belles propriétés, aux alarmes continuelles de voir renouveler la guerre avec la France, se joignirent les ravages d'un fléau plus terrible. La peste éclata à Nice, au mois de février 1550, et porta la désolation dans toutes les familles, tantôt paraissant diminuer de fureur, tantôt redoublant de violence. Un recensement de la population, fait par ordre des Cónsuls, au commencement de 1551, éleva la perte des habitants de Nice, seulement dans l'intérieur de la ville, à 3,534 individus de tout âge, sexe et condition.

CHARLES de Savoie mourut au château de Verceil, le 16 septembre 1553, à l'âge de 66 ans. Les disgrâces et les chagrins sans nombre dont il fut abreuvé pendant un

notaire Ludovic Milonis, par lequel on voit que le nombre de ces religieuses était réduit à 8, et que la maison où elles s'étaient réfugiées, n'était pas sujette à clausure. Cela continua jusqu'en 1551, époque à laquelle les Consuls leur firent construire un autre monastère dans la haute ville, au dessus de l'église paroissiale des Augustins (Ms. delle cose di Nizza.)

règne orageux de 49 années abrégèrent sa vie ! .. Il fut victime d'une fièvre lente.

Emanuel Philibert, fils du Duc Charles, malgré la rigueur du mois de janvier 1560, s'embarqua au port de Marseille avec Marguerite de Valois, son épouse, et vint à Nice.

Les Consuls avaient fait préparer un pont de bateaux, qui s'avançait dans la mer et traversait ensuite tout le gravier jusqu'à la porte marine. Ce fut là que les Souverains furent reçus avec le plus grand cérémonial. Ils descendirent au palais ducal où ils reçurent les honneurs de la noblesse et de la première bourgeoisie; malgré l'extrême disette qui se fesait sentir au commencement de cette année, le peuple se livra tout entier aux vifs transports de sa joie. Pendant cette disette, les habitants des montagnes furent réduits la plupart à vivre d'herbes sauvages (Alberti, *istor. di Sospello.*)

Le Duc consacra une année entière à verser ses bienfaits sur la ville de Nice; il se plaisait à dire que sans la conservation du Château, jamais peut être il n'eut recouvré le reste de ses Etats. Aussi, il voulut en agrandir les fortifications en y consacrant des sommes considérables, provenant de la rançon des prisonniers faits à la bataille de St-Quentin. Egalement intéressé à protéger le commerce et à fermer l'entrée du port de Villefranche aux flottes ennemies, il ordonna la construction de trois nouvelles forteresses, destinées à rendre les approches difficiles. Les forts de St-Hospice, de Villefranche et de Montalban ajoutèrent à l'importance du Château de Nice et une nombreuse artillerie servit à garnir ces nouveaux remparts; les travailleurs animés par la présence du Duc, aussi bon ingénieur qu'habile capitaine, poussèrent ces constructions avec une telle activité qu'en moins d'une année, elles s'élevèrent comme par enchantement au

milieu des rochers et des anciennes ruines. Déjà, depuis l'année 1557, le Gouverneur de Nice, André de Seiny, avait, d'après les ordres du Duc, fait tracer la place et poser la première pierre du château de Montalban, comme nous l'apprend un mémoire écrit en langue vulgaire, cité par le *Ms. delle cose di Nizza.*

Pendant que le Duc assistait aux travaux de Villefranche, un évènement imprévu faillit lui être funeste. Depuis quelque temps, un rénégat calabrais, nommé Ochiali, parcourait la Méditerranée avec une escadre de galiotes, armées au port d'Alger, et portait la terreur de son nom sur les côtes d'Italie. Peu content d'avoir dévasté les rivages de Final et d'Oneille. d'avoir pillé la ville de Taggia et incendié le château de Roquebrune, il conçut l'entreprise plus hardie d'enlever le Duc de Savoie (*Murat. ann. d'Ital.*) Sachant que ce Prince, occupé à surveiller les travaux de Villefranche, ne prenait aucune précaution pour la garde de sa personne, il hasarda un coup de main, dans la nuit du 29 au 30 avril 1560.... S'étant furtivement approché du golfe de St-Hospice; l'audacieux corsaire mit à terre une partie de son monde, traversa en silence la plus petite langue de terre qui sépare les deux mers et parvint jusqu'à l'habitation du Duc; les cris des voisins donnèrent le signal d'alarme. Le Prince, éveillé en sursaut, eut à peine le temps de se sauver par une petite porte du jardin attenant à cette maison; aussitôt il demande des armes pour punir le téméraire rénégat. Envain, ses fidèles serviteurs le pressent de se soustraire au danger : « Le vainqueur de St-Quentin, leur répondit-il, ne reculera pas devant un misérable corsaire, » et à l'instant se mettant à la tête des gentilshommes de sa maison et de quelques bourgeois mal armés, il marche témérairement contre les forbans. Ceux-ci, supérieurs en nombre, s'élancent sur la petite troupe

en poussant des cris affreux. Des gens peu accoutumés au maniement des armes, ne pouvaient longtemps faire tête à des marins déterminés. Les bourgeois prirent la fuite; il ne resta que quelques gentilshommes qui, serrés autour du Souverain, se dévouèrent à sa défense. (Sam. GUICHENON, *hist. de la maison de Savoie — Ms. his. alp. marit. — Ms. delle cose di Nizza.*)

On a prétendu qu'EMANUEL Philibert, entraîné par deux Africains, fut un instant leur prisonnier, mais que l'intrépide courage de trois gentilshommes savoyards le délivra de ce danger, au péril de leur propre vie. L'histoire ne nous a pas conservé leurs noms glorieux. Le Duc ne se tira de ce mauvais pas qu'en se sauvant derrière une muraille, où sa petite troupe se défendit vaillamment jusqu'à l'arrivée d'une compagnie d'arquebusiers, qui descendit en toute hâte du col de Montalban. Alors OCHIALI se retira en bon ordre jusques à ses navires, emmenant avec lui plusieurs prisonniers, parmi lesquels deux gentilshommes auxquels le Duc devait particulièrement sa délivrance. Ce bon Prince, entraîné par le sentiment de sa gratitude, oublia l'orgueil de son rang et envoya Georges COSTA, son grand chambellan, pour traiter de leur rançon avec le rénégat. Elle fut fixée à 2000 écus d'or. Mais en sus du marché l'impudent corsaire exigea impérieusement qu'on lui présentât la Duchesse, afin d'obtenir la faveur de lui baiser la main : « Cet honneur, dit-il, rendra mon nom célèbre dans toute l'Europe. » Vainement, on lui fit sentir l'inconvenance de sa demande; il persista, menaçant d'amener les prisonniers. Un expédient trompa son audace : on lui présenta une jeune personne magnifiquement habillée, à la place de la Duchesse. OCHIALI lui baisa la main avec respect et, fier de cette bizarre aventure, mit à la voile, glorieux et triomphant. Cette anecdote tirée en grande

partie du manuscrit de Jean Badat, intitulé : *Notizie istoriche*, parut assez intéressante à L. Durante pour l'insérer dans son histoire de Nice.

Pendant son séjour dans cette ville, le Duc de Savoie ne borna pas à l'activité de son génie de fortifier seulement le littoral maritime, toutes les branches de l'administration, toutes les sources de la prospérité commerciale et de l'instruction publique, intéressèrent également sa sollicitude, il augmenta considérablement sa marine, fit réparer les chantiers de constructions et ordonna le creusement, à Villefranche, du bassin nommé la Darse, fixant au nombre de quatre les galères permanentes destinées à protéger cet établissement.

Nous avons vu que, lors de la fondation de Villefranche en 1295, Charles d'Anjou avait établi la perception d'un droit de passage sur la valeur des marchandises. Ce droit, consacré par une foule de transactions, était entièrement tombé en désuétude à la suite des vicissitudes de trois siècles, notamment depuis que la maison de Savoie avait été écrasée par la puissance française. La victoire, en restituant à Emanuel Philibert ses Etats héréditaires, le mit à même d'en revendiquer le rétablissement. Une ordonnance du 18 avril 1560 confirma les anciens privilèges du port de Villefranche, offrit asile, protection et entière liberté à tous les bâtiments de commerce, avec commission au Capitaine général des galères de courir sur les navires qui chercheraient à éluder le droit de transit. (*Arc. de la bibl. de la ville. — Recueil d'actes et ordon.*) Une autre ordonnance régla la vente des prises et des saisies au profit du trésor ducal et nomma deux consuls de commerce, choisis parmi les négociants, leur accordant ample juridiction en matière commerciale. (Azuni, *Diction. du com.*) Ce fut sur ces bases que Charles Emanuel 1er établit, 53 ans après, la franchise des ports de Nice, de

Villefranche et de St-Hospice, monument d'une sage politique.

Tout en s'appliquant à régulariser les formes du Gouvernement et de l'administration, il s'attacha à détruire les abus et à réprimer les prétentions de quelques seigneurs qui avaient profité de ces temps de calamité pour opprimer et se rendre de nouveau indépendants. Le Comte de Broglio (Nice) fut réduit à l'impuissance par un acte de vigueur, et les terres du comte de Tende furent échangées contre des fiefs dans la Bresse. Ainsi les Alpes maritimes n'obéissant qu'à un Souverain, furent délivrées, dès la fin du XVI[e] siècle, des maux que le régime féodal y avait introduit depuis près de 600 ans. C'est aussi d'Emanuel Philibert que date l'impôt territorial jusque là arbitraire et qu'il régularisa par un édit, trouvé dans les Archives de la commune de Tende, par lequel chaque communauté était imposée, suivant la richesse de son territoire, à tant d'écus d'or avec l'empreinte du soleil et à l'effigie du Roi de France.

La cour de Savoie quitta Nice à la fin de novembre 1561. Charles Emanuel, né le 12 janvier de cette année, était destiné à surpasser la gloire de son père.

Dans la soirée du 20 juillet 1524, les habitants du Comté de Nice essuyèrent un tremblement de terre; des secousses violentes se succédèrent alternativement jusques au commencement d'août, avec la ruine d'une quantité de maisons et d'édifices publics. La population déserta ses foyers et s'établit en rase campagne; le port de Villefranche s'abaissa beaucoup; le cours de la Visubie fut interrompu; d'énormes rochers se détachèrent du haut des monts et écrasèrent les villages environnants, surtout ceux de Bollina, Lantosca, Belvedere, St-Martin, Roccabligliera et Venanson; les eaux de différentes sources devinrent chaudes et sulfureuses; ce qui semble

indiquer que ce tremblement qui fit tant de bruit en Europe et occupa les physiciens les plus renommés, fut produit par l'explosion d'un volcan caché dans la chaîne des Alpes. EMANUEL Philibert s'empressa de réparer ces désastres ; il confia la distribution de ses bienfaits au zèle de THOMAS de Valperga, Gouverneur du Château, qui, en ces tristes circonstances, sut calmer les inquiétudes et ramener la confiance pàrmi les habitants.

Quoique le souffle empoisonné de l'hérésie eut pénétré dans des provinces du Duc de Savoie, celui-ci la combattit heureusement ; il fit triompher la religion catholique par la sagesse et la modération qu'il mit à vaincre l'égarement. Connaissant la force des institutions religieuses et l'utilité des résultats d'une noble émulation, il convoqua à Nice, en 1573, l'ordre des Chevaliers de St-Maurice et St-Lazare ; là au milieu de fêtes et réjouissances publiques, il se fit reconnaître grand maître de la religion, perfectionna les statuts de l'ordre et publia de nombreuses promotions pour recompenser les vertus et les services militaires.

Il ordonna, à cette occasion, la construction de deux nouvelles galères pour être entretenues, à Villefranche, aux frais du magistére, et en donna le commandement au sieur de LEING. L'établissement de Villefranche était devenu l'objet de sa prédilection... Deux ans après, une horrible tempête le ruina ; la mer s'éleva à une hauteur prodigieuse, les vagues menacèrent d'engloutir les rivages ; plusieurs galères savoyardes et espagnoles périrent dans le port ; une partie du môle fût renversée ; l'arsenal et les chantiers n'offrirent que des décombres (*Ist. dell' ord. eq. de SS. Maur. e Laz. — Not. hist. de la bibl. de Turin*). Mais telle était la sollicitude du Prince que bientôt ces ruines furent complètement réparées.

On ne peut concevoir comment le Souverain d'un petit

Etat parvint à faire fleurir le commerce, à faire construire des forteresses, armer des flottes, à créer des établissements maritimes, à faire des acquisitions importantes qui agrandirent les domaines de sa famille. Il faut l'attribuer à l'ordre introduit dans ses finances, à l'économie qui régnait dans les dépenses de la cour, à la sagesse de son administration, à la supériorité de son génie.

Le Duc revint à Nice avec Charles Emanuel, son fils, et les autres princes de sa suite, le 6 janvier 1577. Le 17 de ce mois, la noblesse du Comté et les députés des quatre vigueries lui renouvelèrent l'hommage solennel de fidélité et votèrent un don de 25,000 florins pour subvenir aux dépenses du trésor ducal ; les habitants obtinrent la confirmation de leurs anciens privilèges. Les Consuls publièrent les nouveaux statuts de la ville sur la police municipale, la vente des comestibles, la salubrité publique, la surveillance des marchands au détail. Enfin, la régularité des poids et mesures y est réglée avec ordre, précision et sagesse. Ces statuts furent approuvés à Turin, le 4 décembre 1577, à la requête de Marin Baldoino, agent de la cité. Les baus champêtres le furent le 12 octobre 1578, à la suite d'une ordonnance du conseil communal, en date du 31 août, présidé par le Préfet César Cortina, sénateur et conseil ducal, sous le consulat de Pierre-Jean Galléan, seigneur de Châteauneuf, Claude Rostagni, Boniface Solaro et Ludovic Emeric (*Protocole de Jean-Marie* Milonis, *notaire*, *etc.*)

En 1580, la peste fit bien des victimes à Nice, et dans tout le Comté, même en Piémont. On déserta les lieux habités ; les cadavres restèrent sans sépulture, les campagnes incultes n'offrirent plus que le tableau d'une désolation générale. Pendant quatre mois que dura l'infection, la population de Nice fut réduite à moins du tiers ; on évalua le nombre des morts dans le seul faubourg de

Sincaire à 5460 ; ce qui peut être exagéré, mais prouve du moins que depuis le siége de 1543, la masse des habitants avaient bien augmenté. Des historiens ont prétendu qu'Emanuel Philibert mourut de la peste, mais on peut assurer qu'il fut enlevé à l'amour de ses peuples, le 30 août 1580, à la suite d'une hydropisie de poitrine, à l'âge de 52 ans (Guichenon, *hist. gén. de la maison de Savoie, etc.*) Son fils Charles Emanuel Ier, formé à son école, suivit le même système de gouvernement. Doué d'une âme sensible, d'un esprit solide et pénétrant, d'un courage à toute épreuve, il se montra à la tête de l'armée aussi redoutable à ses ennemis, qu'il était, dans l'intérieur de son administration, juste, économe et bienfaisant ; il fit chef de son conseil, l'Amiral André de Provana, dont il appréciait les talents et l'expérience, et nomma Gouverneur lieutenant général du Comté de Nice, Ascagne Boba, comte de Bussolin, auquel il confia le soin de réparer les malheurs causés par la peste, et de rendre les habitants à leurs occupations ordinaires.

Le Gouverneur, d'ordre du Souverain, fit publier, en mars 1582, la reforme du calendrier romain, faite par bulle du Pape Grégoire XIII, en date du 24 février de la même année, avec injonction aux notaires, officiers publics et marchands de s'y conformer dans leurs actes et écritures sous peine de destitution et d'amende.

Le jeune Duc, pressé par les vœux de ses peuples, de se choisir une compagne, fit demander la main de l'infante Catherine d'Autriche, fille de Philippe II. Un manifeste publié à Chambéry, le 18 août 1584, annonça son prochain départ pour la Catalogne, afin d'aller serrer ces illustres vœux.

Charles vint à Nice au printemps de l'année suivante accompagné d'une cour nombreuse, où figuraient les Princes et les premiers gentilshommes de ses Etats. le

Duc de NEMOURS, le Prince de RACONIS, le seigneur Dom AMÉDÉE de Savoie, le Comte de MASIN, le Comte d'AVY, le Marquis de SULLINS, le Marquis Philippe d'Est, le Baron de BUEIL, le Marquis de la CHAMBRE, etc., etc. CHARLES s'embarqua au port de Villefranche sur les galères de Savoie, commandées par Georges de PROVANA, élevé au grade d'Amiral à la place d'André son père. Les noces célébrées à Saragosse, en présence des deux cours réunies, firent naître des réjouissances générales.

Nice oublia ses désastres récents pour ne s'occuper qu'à faire éclater ses transports d'amour ; elle apprit bientôt que l'auguste couple allait arriver. Le 18 juin 1585, à midi, un cri de joie se fait entendre et se repète de bouche en bouche avec un grand enthousiasme : Voilà la flotte ! Voilà la flotte ! Tous les habitants se précipitent à la rencontre des Souverains. Au milieu de la flotte catalane forte de 40 voiles, s'avançait la galère, la royale d'Espagne, magnifiquement pavoisée, portant la Duchesse infante, accompagnée du Prince SULMONA, du Comte d'ALVE, Vice-Roi de Sicile ; de Dom PEDRO de Tolède, Vice-Roi de Naples, de l'Amiral André DORIA, Prince de Melfi, etc. Le Duc CHARLES était embarqué sur la galère le St-Maurice commandée par G. de PROVANA.

L'escadre réunie mouilla au port de Villefranche, le lendemain 19, veille de la Fête de Dieu ; la Duchesse fit son entrée solennelle à Nice ; CHARLES, en cette occasion voulut la surprendre par une fête de mer digne de son objet. Tous les vaisseaux sortirent de Villefranche en ordre de bataille et s'avancèrent vers Nice à petites voiles, au son des instruments, au carillon de toutes les cloches, aux salves de l'artillerie du château. La garnison était en parade le long du rivage ; le peuple garnissait toutes les élévations environnantes. Dès que la galère royale parut en face de la porte marine, des tritons guidés par des génies

l'environnèrent tout à coup et lui offrirent une ingénieuse allégorie, où l'on vit les dieux de la mer confondre leurs transports de joie avec ceux de la ville. L'infante mit ensuite pied à terre ; on avait préparé en face de la porte un pont orné de fleurs et d'orangers ; il aboutissait à une place formée sur le gravier. Là, s'élevait un arc de triomphe, richement décoré, offrant 4 façades soutenues par des colonnes d'ordre corinthien, avec des statues allégoriques parfaitement exécutées. Le cortège traversa le pont à la suite de la Duchesse et vint prendre place sous le monument en face d'un autel richement décoré. Le Cardinal Fieschi, nonce apostolique, assisté de l'Evêque de Nice, J. Ludovic Pallavicini, entouré de tout le clergé, complimenta l'illustre épouse, au nom du Pape Grégoire XIII et lui présenta la rose d'or. Les Consuls, ensuite, dans une courte harangue, lui offrirent l'hommage des habitants. Après cette cérémonie le cortège se mit en marche dans l'ordre suivant : les archers de la garde, le corps de la bourgeoisie, les gentilshommes, les pages et les écuyers, les Chevaliers de l'Annonciade, l'Evêque de Nice et son clergé, le Nonce apostolique, le Duc et la Duchesse, tous les deux à cheval, celle-ci habillée de velours incarnat brodé or et perles, montant un palefroi armelin couvert d'or et de pierreries ; le Prince sur un cheval bai de la plus grande beauté, était en costume espagnol, habit de satin blanc, manteau de pourpre doré en or, chapeau de velours noir, orné de plumes et de diamants, marchant avec son épouse sous le baldaquin. Le Baron Sfondrato, Ambassadeur de S. M. catholique et grand majordome de la Duchesse, suivait immédiatement avec les gentilshommes de la cour ; venaient ensuite les dames nobles et les demoiselles magnifiquement parées ; les livrées et les gardes suisses fermaient la marche. A l'entrée de la porte, le Baron de Bueil, Gouverneur du Château offrit au

Duc les clefs de la forteresse. Ce fut ainsi que le couple auguste traversa les principales rues de la ville, ornées de fleurs et de pavillons aux armes de Savoie et d'Espagne ; ils se rendirent directement à la cathédrale pour rendre à Dieu leurs actions de grâce et allèrent prendre leur logement au palais qu'on avait d'avance préparé et somptueusement meublé.

Le lendemain, jour de la Fête de Dieu, toute la cour accompagna la procession avec un recueillement exemplaire. Jamais semblable cérémonie n'avait été plus brillante, ni plus majestueuse!...

Nous regrettons que le défaut d'espace ne nous permette pas de retracer ici la relation de la fête donnée à la Duchesse, lors de son débarquement, relation que l'on trouve (imprimée en 1585) dans la bibliothéque de Turin. On voit aussi dans L. Durante la description que nous aurions bien voulu pouvoir rapporter, de l'arc de triomphe destiné à la reception de l'infante. Nous nous contenterons de dire que ce monument, inventé et exécuté par A. Ardenti, peintre-sculpteur de la cour de Savoie, couta des sommes considérables et fut longtemps cité comme un modèle de bon goût.

Le 30 juin, la flotte de Savoie et d'Espagne fit voile pour le port de Savone avec les Souverains qui, y étant arrivés, prirent la route du Piémont, le 3 juillet suivant.

Nous ne suivrons pas Charles Emanuel dans son invasion en Provence ; ses premiers succés contre les ligueurs furent bientôt suivis de pertes réitérées. Les Ducs de Lesdiguières et de Montmorency lui reprirent en partie les villes dont il s'était emparé.

Le nom de la Comtesse de Caulx est trop connu en Provence, pour ne pas rappeler que ses intrigues toutes puissantes contribuèrent beaucoup aux revers du Duc de Savoie.

Charles EMANUEL revint à Nice, amenant de nouveaux renforts. La guerre avait entièrement dévasté la Provence. Le passage continuel des troupes dans le Comté de Nice, en détruisant les ressources du pays, livra les habitants à une horrible disette. . . . Touché de ces besoins, le Souverain accueillit avec bonté les prières de J. CAPELLO, premier Consul de la ville, et ordonna à l'intendant de l'armée de distribuer aux habitants, une quantité de blé, tirés des magasins de Gênes et destinés pour la Provence.

On ne sait ici comment mettre d'accord la misère publique et les malheurs d'une guerre ruineuse, avec les dépenses énormes faites alors dans les gorges de Saorgio, pour ouvrir une communication assurée avec le Piémont. Le génie d'un grand Prince peut à peine expliquer ce phénomène.

Avant le règne de Charles EMANUEL le grand, on ne traversait les Alpes maritimes que très difficilement à cause des chemins périlleux, très souvent impraticables; il fallait gravir des montagnes hérissées d'énormes rochers, bordées de précipices épouvantables, s'abandonner à travers de sombres forêts où le voyageur était sans cesse exposé à périr de faim, de froid et de fatigue. Aussi, rapporte-t-on qu'avant de partir, il avait d'ordinaire soin de faire son testament.

Charles EMANUEL conçut le projet gigantesque de tracer une grande route qui, après avoir franchi les cimes orageuses du col de Tende, aboutirait aux rivages maritimes de Nice, par les gorges de Saorgio. Il faut avoir une légère idée de l'apreté et de la bizarrerie des lieux pour connaître les obstacles qui s'opposaient à l'exécution de ce plan. La Roya roulant ses eaux bondissantes du haut des monts, à travers d'énormes rochers, semble repousser loin de ces bords sauvages toute barrière que voudrait lui imposer la main des hommes. D'énormes masses taillées à pic lui

laissent à peine un étroit passage au fond d'un précipice qui se prolonge le long d'un cours bizarre et tortueux. Ce fut là que le Souverain fit tracer la nouvelle route. Le roc fut vaincu par le salpêtre ; des digues imposantes, des ponts hardis et solides triomphèrent de tous les obstacles et, vers la fin de 1592, une communication facile avec le Piémont fut ouverte au commerce et à l'industrie des habitants. Ces ouvrages, dignes du temps de la grandeur romaine, font l'admiration des personnes de l'art et des voyageurs distingués qui fréquentent ce pays. Une inscription en lettres d'or, fut gravée sur le rocher qui borde la Roya, en face du château de Saorgio, pour transmettre à la postérité la gloire du Prince qui conçut de pareils ouvrages et les fit exécuter à ses frais. Voici cette inscription :

PVBL . CISMONT . AC . CITRAMONT . DITIONIS . BONO
ITAL . TOTIVS . ORBIS . COMMODO . IN . VIIS . VTRIVSQ
ALPIVM . MARITIM . PRAECIPITIIS . FERRO . FLAMMAQUE
PRAECISIS . D . CAR . EMANUEL . I . SABAVD . DVX . XI
P . P . P . P .
PACE . BELLOQ . FELICISS . PROPRIO . MOTV
PROPRIO . SVMPTV . PROP . INDVSTRIA . HANC
VIAM . BASIL . PERFECIT .

Cette inscription a existé jusqu'en 1794, époque où des soldats la détruisirent.

La campagne de 1594 n'offrit qu'une suite de revers. L'armée savoyarde évacua presque entièrement la Provence. Seulement des garnisons occupèrent le fort Notre-Dame de Marseille, la forteresse de Berre et les châteaux de Martigues, Grasse et St-Paul. Le Colonel Taffin qui passa le Var avec un corps de cavalerie pour ravitailler ces places, ne put y réussir. L'abjuration de Henri IV, en frappant la ligue d'un coup de massue, ramena tous les partis aux véritables intérêts de la France. Le Duc de

Guise arriva en Provence avec une puissante armée, et dès lors l'étendard des lys flotta victorieux jusqu'aux bords du Var. Les Français devenus les plus forts, attaquèrent, à leur tour, le Comté de Nice ; ils pénétrèrent dans la vallée de St-Dalmas, prirent les villages de St-Etienne, d'Entraunes, de St-Martin, Lantosca, et menacèrent le littoral maritime. Le Comte de Bueil nommé au commandement du Comté de Nice, assisté par le Chevalier Ponte qui lui envoya quelques troupes tirées de la garnison de Coni, parvint à repousser les Français. Mais des désastres irréparables suivirent bientôt ce succès momentané. Le fort de Notre-Dame-de-Marseille capitula, (Bouche, *hist. de Provence*, etc.) ; le Capitaine Plana livra le château de St-Paul, et son frère, qui commandait à Grasse, lâchement assassiné par les habitants, vit en mourant les ennemis maîtres de la ville, qu'il avait vaillamment défendue.

Pendant le cours de ces événements, le Cardinal Rodolphe, d'Autriche, frère de l'Empereur, arriva à Villefranche sur les galères d'Espagne; il vint à Nice, le 6 octobre 1592. On se flatta que les troupes espagnoles qu'il amenait avec lui, au nombre de 3,000 hommes, seraient destinées pour la défense du Comté. Mais dans la même nuit, le Prince mit à la voile pour le port de Savone.

A la faveur d'une nouvelle trève, les Français respectèrent le Comté de Nice, jusqu'à la fin de septembre 1597. Alors, les hostilités ayant été dénoncées, une division de l'armée du Duc de Guise, commandée par M. de Mirabel, s'empara de nouveau de St-Etienne et de toute la Vallée de St-Dalmas. Puis, les Français s'avancèrent en force sur les bords du Var, menaçant la ville de Nice d'un nouveau siège. Heureusement, le traité de Vervins, signé le 25 mars 1598, fit luire un rayon d'espoir ; les Français évacuèrent le Comté de Nice et la vallée de Barcelonnette ; le brave Chevalier Guerini, qui avait si long-temps résisté aux

efforts du Duc de GUISE, fut enfin forcé par le manque de vivres, de lui livrer l'importante place de Berre, en obtenant, toutefois, une capitulation honorable.

Cette paix, dont les deux populations avaient un si pressant besoin, ne dura que quelques mois.... Les hostilités recommencèrent à la fin de septembre 1600. Le Duc de GUISE passa le Var, le 28, à la tête de 12,000 hommes, sans essuyer aucune rèsistance; il investit aussitôt la ville de Nice de tous les côtés et fit sommer le Comte de BUEIL de rendre la place, avec ménace, en cas de refus, de n'épargner ni la garnison, ni les habitants. Annibal de GRIMALDI lui repondit qu'il l'attendait sur les remparts. Le Duc de GUISE ordonna l'assaut, le dimanche 2 octobre, jour de la fête de la Vierge du Rosaire. Les Français s'avancèrent sous les remparts de la ville, du côté de la porte marine, et dressèrent leurs échelles, malgré un feu terrible qui portait les ravages et la mort dans leurs rangs. Animés par la voix du Duc qui marchait intrépidement à leur tête, ils franchissent le fossé, et parviennent jusque dans l'intérieur des palissades de la porte. Là s'établit un combat des plus opiniatres pendant lequel une foule de braves gentilshommes, serrés au tour du Comte de BUEIL, font des prodiges de valeur et repoussent tous les efforts des assiégeants. C'est en vain que le Duc de GUISE s'expose à tous les points pour ranimer le courage de ses soldats. Vivement pressé de tous les côtés, il est entraîné par les fuyards, laissant son épée sur le champ du combat; il faillit même être fait prisonnier par le brave Jean CARAVASCHINO, fils du premier Consul de la ville, qui lui abattit le chapeau d'un coup de sponton. La garnison profitant du désordre qui s'était mis dans l'armée française, fit une vigoureuse sortie et repoussa l'ennemi jusqu'au delà du Paglion. Deux jours après le Duc de GUISE repassa le Var, abandonnant une partie de ses bagages. Pendant son

invasion, un gentilhomme nommé Louis Biglion de Luserne, Capitaine porte clefs du château de Nice, ayant été convaincu d'intelligences criminelles avec les ennemis, fut justicié de la main du bourreau dans le pré des Oies (aujourd'hui place St-Dominique). La tête du traître, plantée au haut d'une pique sur le bastion de St-Elme, y resta longtemps exposée pour servir d'exemple à ses pareils.

Les plénipotentiaires des deux couronnes se réunirent au congrès de Lyon, au commencement de 1601. La paix y fut signée le 17 février. Henri IV renonça définitivement à toutes ses prétentions sur la ville, le Comté de Nice et le Marquisat de Salucces. Il reçut en indemnités la cession des provinces de Bresse, du Bugay et du pays de Gex, anciens domaines de la maison de Savoie. Ainsi, le XVIIe siècle commença sous de meilleurs auspices et ouvrit tous les cœurs aux espérances d'un avenir plus heureux.

Tandis que les habitants de Nice célébraient les bienfaits de la paix, par leurs réjouissances, un orage épouvantable éclata sur les campagnes déja foulées par la guerre; des torrents de pluie grossirent les eaux impétueuses du Paglion, portèrent l'alarme dans la ville, abattirent une quantité de murailles et de maisons, et ruinèrent entièrement toute la plaine et les collines jusques au Var, entraînant les hommes, les bestiaux et tout ce que les eaux rencontraient dans leur cours. Cette inondation, l'une des plus terribles que le territoire de Nice aît essuyé dans l'espace de plusieurs siècles, eut lieu le 15 août 1601. La masse des eaux du torrent s'éleva à une hauteur prodigieuse et menaça d'emporter le rempart du côté de la porte du pont. Dans le faubourg de St-Antoine plusieurs personnes périrent misérablement sans qu'on pût les secourir. Il fallut, à la suite de ce désastre, implorer l'assistance paternelle du Souverain en faveur de le population privée de toutes ses ressources.

Charles EMANUEL vint expressément à Nice, le 12 mai 1603, avec ses enfants, les Princes Philibert EMANUEL Victor Amédée et Thomas EMANUEL, pour compléter l'œuvre de sa bienfaisance. Il défendit aux Consuls de faire aucune dépense pour sa réception. Touché des souffrances de ce bon peuple, écrivait-il à ces magistrats; *il me suffit de recevoir l'hommage de son fidèle dévouement.*

La présence du Souverain entouré des jeunes Princes, l'espoir et la gloire du trône, fit oublier tous les malheurs passés. Bientôt les galères de Savoie, préparées d'avance au port de Villefranche, mirent à la voile avec les trois princes pour les côtes d'Espagne. Ce voyage, entrepris sous d'heureux auspices, fut suivi d'une perte douloureuse; le Prince de Piémont, Philippe EMANUEL, attaqué d'une fièvre pernicieuse, y mourut à l'âge de 19 ans; ses jeunes frères se hatèrent alors de retourner en Piémont pour calmer les inquiétudes d'une mère éplorée; ils débarquèrent à Villefranche, le 13 juin 1606.

Charles EMANUEL, connaissant que la bonne éducation de la jeunesse est la première base de la félicité des peuples, favorisa l'établissement, à Nice, d'un collège de Jésuites. François PEIRE, religieux de cet ordre, jouissant de la confiance de ses concitoyens, vint expressément de Rome, en 1606, pour ouvrir cet asile aux sciences et à la religion. Le Duc lui céda l'emplacement de l'ancienne gabelle; les Jésuites ouvrirent provisoirement les écoles publiques dans une maison appartenant à Pierre CAISSOTTI, seigneur du Mas, située non loin du moulin communal, attenante à la chapelle de St-Bassa, qui fut transformée en oratoire de la congrégation. Pons CEVA, citoyen de Nice, consacra une partie de sa fortune à la dotation du collège, à condition que la jeunesse, sans distinction de classes, y serait instruite gratuitement; il céda un capital de 15,000 écus romains sur les monts de Rome, produisant

une rente annuelle de 840 écus et fit don de 1,000 écus comptant, outre tous les meubles et livres qu'il possedait à Nice.

L'église et le couvent de Jésus ayant été bâtis en 1607, les Jésuites y furent installés, le 12 novembre de cette année, par l'Evêque François Martinengo.

Aux ravages causés par l'inondation de 1601 s'en joignit une espèce toute nouvelle : des nuées d'insectes, connus sous le nom de vers-chenilles, détruisirent toutes les récoltes et n'épargnèrent pas même les feuilles des arbres, Les habitants eurent recours aux prières publiques pour implorer l'assistance du ciel ; les Consuls promirent aussi des récompenses à ceux qui trouveraient un remède contre le fléau destructeur. Parmi les procédés proposés, un nommé Pierre Robaudo indiqua des fumigations sous les arbres, en brûlant de la paille et des broussailles humides ; le remède fut pire que le mal, car dans un pays pauvre en pailles, foins et litière, on eut bientôt enlevé à l'agriculture ses premières ressources. Le manuscrit *delle cose di Nizza* assure que ceux qui firent l'essai de ce moyen, obtinrent l'extirpation des insectes.

Des objets non moins importants occupèrent, en 1610, la sollicitude du Souverain. Par édit du 10 avril, Charles Emanuel établit à Nice et dans les Vicariats du Comté, l'office de l'insinuation, si nécessaire pour la conservation et la sûreté des transactions publiques. Il créa en même temps un collége de notaires, voulant qu'ils fussent choisis parmi les personnes de bonne réputation et de confiance, sans que cette charge fit déroger à la noblesse, déclarant, au contraire, que ceux qui l'exerceraient avec honneur, pourraient aspirer aux premières places de finance et de robe. A cette même époque la colonie de juifs, établie à Nice, obtint la protection du gouvernement contre les avanies auxquelles elle était anciennement en lutte. Le

Duc de Savoie leur accorda des lettres patentes en vertu desquelles ces proscrits furent exemptés du service militaire et de la loi d'urbaine avec la faculté de pouvoir librement acquérir et contracter.

Pendant un incendie qui, dans la journée du 8 mai 1610, ruina presque entièrement le palais du Gouvernement, le Comte de Bueil, qui courut risque de sa vie, perdit ses meubles, ses bijoux et jusques à ses papiers de famille. Charles fit reparer le palais, à ses frais, d'une manière plus commode et plus analogue au goût moderne.

Il interposa son autorité pour assoupir des contestations sérieuses qui, s'étaient élevées dans le Conseil, et fit punir sévérement ceux qui les avaient provoquées.

Charles Emanuel, inquiet des armements considérables des Espagnols, qui semblaient destinés contre le château de Nice, passa les Alpes à la tête d'un corps de troupes allemandes, en janvier 1614, malgré la rigueur de la saison et vint renforcer la garnison du château de Nice. Les habitants de cette ville célébrèrent son heureuse arrivée par de grandes réjouissances; un corps de volontaires nationaux, levé aux frais de la ville, s'offrit spontanément de marcher en Italie sous ses nobles drapeaux.

Ce bon Prince connaissait la nécessité de créer dans le Comté une cour souveraine chargée d'administrer la justice.... Par lettres patentes du 8 mars 1614, il établit à Nice le siège d'un Sénat, auquel il concéda les mêmes attributions et prérogatives qu'à ceux de Turin et de Chambéry. Richard Roacinda, gentilhomme savoyard dont il appréciait les talents et l'intégrité, obtint la première présidence. Le Senat tint sa première séance dans la maison Maletti, appartenant à J.-B. Caisotti. La première cause plaidée fut celle de J.-P. Thaou contre Augustin Auda de Villefranche. Voici les noms des Sénateurs: Bernardin Nadon, Jh. Humalis, Paul Antoine Duchi et Bernardin

Clercio, tous les quatre déjà membres du Sénat de Turin. Charles voulut entourer ces magistrats suprêmes de la vénération du peuple; leur installation eut lieu, le 16 du même mois, avec la plus grande pompe militaire et religieuse; sa présence la rendit encore plus imposante.

Les Princes Victor Amédée et Thomas vinrent presque en même temps rejoindre leur auguste père; le premier, de retour de la guerre d'Espagne, arriva à Nice sur les galères de Savoie, le 14 avril, et le second de Turin, quelques jours après, avec la nouvelle que le Marquis de Ste-Croix, Commandant la flotte espagnole, forte de 56 galères et nombre de bâtiments de transports, avait mis à la voile du port de Gênes se dirigeant vers les rivages de Nice. L'alarme se repandit dans la ville; on fit sur le champ tous les préparatifs de défense qu'exigeaient les circonstances. On ajouta quelques ouvrages avancés à l'entour de la place; on garnit aussi la côte de plusieurs batteries pour s'opposer à un débarquement; toute la population en armes, animée par la présence du Souverain, jura de se montrer digne de sa confiance. L'orage alla se décharger sur la ville d'Oneille qui capitula, le 29 novembre 1614, après s'être longtemps défendue avec courage.

Le 9 octobre 1617, le Pape Paul V négocia le traité de Pavie, qui ramena la paix entre le Roi de France et le Duc de Savoie et amena le mariage entre le Prince de Piémont Victor Amédée et Christine de France, sœur du Souverain, union qui eut lieu, le 11 février 1619, avec de grandes réjouissances.

En 1621, Annibal de Grimaldi, Comte de Bueil, Lieutenant général du Comté de Nice, ayant été reconnu coupable de haute trahison, fut saisi de force dans son château de Tourettes-Revest, et pendu aux créneaux; son fils qui s'était réfugié en France, fut pendu en effigie, et leurs immenses propriétés furent distribuées en partie à ceux

qui avaient pris le plus de part à cette expédition.

La baronie de Bueil et dépendances se composait des fiefs suivants : Bueil, Peona, Sauze, Rigaud, Toët, Mallanssena, Tourrette-Revest, Todon, Ascros, Sigale, Laroche, Liencia, Massoins, Tournefort, Latorre, Maria, Rora, Illonza, Thieri, Pierlas, Auvare, Villars, Robion, Bairols, Puget-Theniers, Aloz, Châteauneuf, D'Entraunes, Villeneuve d'Entraunes, St-Jean et Cherio. Ces deux dernières n'existent plus aujourd'hui.

Les brigandages des Pirates africains suscitèrent de grandes alarmes : le 17 juillet 1623, huit galères et une galiote sorties du port d'Alger, prirent terre vers l'embouchure du Var et débarquèrent une partie des équipages ayant à leur tête deux rénégats provençaux qui connaissaient parfaitement le pays. Ces brigands se jetèrent sur les campagnes, pillant les maisons isolées, amenant les femmes, les enfants, les bestiaux et détruisant tout ce qui échappait à leur cupidité. Envain, André de Piossasque, Colonel-commandant la garnison du château s'offrit de marcher contre ces forbans. La terreur avait glacé les plus courageux ; personne n'osa quitter les remparts. Enhardis par l'impunité, les infidèles s'avancèrent jusqu'au voisinage de Nice, commettant partout d'horribles dévastations. L'épouvante gagna les habitants des quartiers environnants; des familles entières se refugièrent dans les tours isolées, destinées pour leur servir d'asile; celle dite des Serres n'opposa qu'une faible résistance; elle fut incendiée avec une foule d'hommes, de femmes et d'enfants qui périrent misérablement au milieu des flammes. Sur le soir, les Pirates mirent à la voile avec un riche butin et une centaine de prisonniers.

Depuis le premier janvier 1613, Charles Emanuel avait fait publier l'édit du port franc, ouvert à toutes les nations du monde, offrant aux personnes, bâtiments et cargaisons,

asile, protection, exemption des droits de gabelles, sauf le droit de transit, ou soit de passage, dit de Villefranche. Cette ordonnance, premier monument de sa généreuse sollicitude et de la justesse de sa conception, régla tout ce qui pouvait favoriser les arrivages. Des magasins publics furent établis pour l'entrepôt des marchandises, moyennant un modique loyer. Le droit d'ancrage, justement reparti, en proportion du tonnellage, et toutes les contestations en matières commerciales, furent soumis à l'arbitrage de gré à gré, par devant le Consul de chaque nation ou au jugement de deux Consuls maritimes, choisis dans la classe des négociants. (AZUNI, *Diction. univ. de jurisprud. commerc. — Notizie sul porto franco e scala di Nizza. — Bibliot. roy. de Turin.*)

Une nouvelle déclaration du 26 mars 1626, confirma tous ces avantages et perfectionna ce que l'expérience de peu d'années avait indiqué; elle régla les droits de péage et de naufrage, nomma de nouveaux employés pour la sûreté et la direction du port franc, accorda l'usage du pavillon de Savoie aux bâtiments étrangers pour pouvoir s'en servir en temps de guerre, fixa les droits de douane pour les marchandises tirées du port franc et expédiées en Piémont par la route de St-Martin de Lantosca ou du col de Tende, réorganisa le Consulat de mer sur de meilleures bases. Etabli à Nice, le 26 mars 1626, le Consulat de Commerce fut ainsi composé: un Conseiller d'État, Président; un Sénateur; un Auditeur de la chambre des comptes, juges; deux Consuls des marchands, juges consultateurs; un Secrétaire et un député pour les consignes. Six courtiers de commerce, un peseur public et un percepteur des droits de péage et d'ancrage furent placés sous la surveillance de ce magistrat. (*Arch. du Consulat, etc.*)

Une ordonnance du 18 juillet de la même année, pressa l'armement de plusieurs galères pour la sûreté du port

franc, abolit le droit de 2 0|0 sur les bois de constructions, tirés des forêts du Comté de Nice, établit une caisse publique d'emprunt, en fixant les intérêts au 6 0|0 et prescrivit toutes les mesures de polices pour la santé publique, la salubrité de la ville, la surveillance et la protection des étrangers placés sous la surveillance du même magistrat. *(Arch. du Consulat. — Bibl. de la ville.)* Le Gouverneur Félix de Savoie, fit à ce sujet publier un règlement de police sous la date du 16 août 1627.

Charles Emanuel fut, dans cette circonstance, habilement secondé par André Pellegrino, illustre citoyen de Nice, Conseiller d'Etat et Général des finances, qui, en mettant à profit la bienfaisance du Prince à l'avantage de ses compatriotes, obtint sa part de gloire dans l'organisation de cet utile établissement.

Ce Ministre fit imprimer et publier un avis aux négociants et armateurs étrangers, le 30 octobre 1627, pour les engager à venir profiter du bénéfice du port franc ; il obtint une déclaration souveraine portant que les gentilshommes qui feraient fructifier leurs capitaux dans le Commerce, ne dérogeraient point à la noblesse, et que les bourgeois qui se distingueraient dans cette branche industrieuse, pourraient espérer à s'ennoblir par récompense du Prince. Il organisa le cours regulier des postes de Turin à Nice, deux fois par semaine, pour faciliter les communications du commerce; il obtint de l'autorité souveraine des privilèges en faveur des comptoirs et maisons d'achats, qui du Piémont viendraient à Nice pour y activer l'échange des marchandises. Quinze de ces maisons furent bientôt établies et gérées dans cette ville par des négociants piémontais. Enfin, A. Pellegrino fonda une compagnie de commerce et d'assurance, dite du Port franc, à laquelle il fit verser des sommes considérables, à titre d'emprunt, prises sur les fonds du trésor ducal. Voici les

noms des négociants qui composaient cette compagnie: Jerôme PEYRE, Jn. Dominique PELLEGRINO, Jn. François VACQUIERO, André ADRECCHI, Lazare RICARDO, Clément GUBERNALIS, Pons RATO, honoré MASIMI, Barthélemy BARRALIS, Honoré COTTO, Honoré BLAVETTO, Jn. CALVINO et Pierre CLARI. Voilà comment A. PELLEGRINO protecteur du commerce, sut justifier la confiance de Charles EMANUEL et mériter la reconnaissance de la patrie.

L'établissement du port-franc procura des avantages immenses non seulement au commerce maritime de Nice, mais encore aux États de la Maison de Savoie, en favorisant l'échange des productions du Piémont avec les objets manufacturés à l'étranger; il associa la nation entière aux richesses et aux profits des autres nations. Des inscriptions long-temps conservées à Nice et à Villefranche célébrèrent la munificence du Souverain et les bienfaits de cette création.

L'une de ces inscriptions fut placée d'ordre des Consuls au dessus de la porte marine, la voici:

MAGNI CAROLI EMANVELIS SABAUD. DVCIS
VICTORIS AMEDEI INVICTISSIMI F.
SOLLICITAM ERGA SE MVNIFICENTIAM SEMPER EXPERTA
DEMVN PORTVOSI LITTORIS IMMVNITATE
MAGNIS AVCTA COMMODIS
MARITIMO CONSVLATV PROINDE INSTITVTO
NICIA FIDELIS
QVOD MAXIMVM ERGA DOMINOS POTEST
GRATISSIMAM TANTI BENEFICII MEMORIAM
AETERNAT.

Une autre inscription fut placée au dessus de la porte de Villefranche, du côté de la mer. Nous la rapportons ici.

MAGNO CAROLO EMANUELI DVCI
VICTORIO AMEDEO INVICTISS. FILIO
QVOD DIVINA QVADAM IMMENSITATE ANIMI

NON SVOS MODO POPVLOS
SED VNIVERSVM TERRARVM ORBEM CIRCVMPLEXIT
NATIONES OMNES
GRATVITA LITTORIS HVIVS SECVRITE SOSPITENT
PORTVS HERCVLEVS
MONVMENTVM ISTHVC
AB OMNIBVS POPVLIS DEBITVM
SOLVIT.

(*Bibliothéque royale de Turin.*)

Le Duc Charles, frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante, mourut à Savillon (Savigliano), le 26 juillet 1630, à l'âge de 69 ans, laissant à son héritier Victor Amédée un trône chancelant, et ses peuples dans la consternation.

L'histoire lui a donné le nom de grand et jamais titre ne fut mieux acquis ! Guerrier intrépide, administrateur économe, sage législateur, protecteur des arts et des talents, il ne fut étranger à aucun genre de gloire.

Nous croyons devoir donner ici, un extrait du règlement de police concernant les abbés de ville, en date du 8 juin 1614, pendant le carnaval et les autres jours de l'année, tel qu'il est rapporté *ad extensum* dans un protocole du notaire Marie Aurélien MILONIS de Nice (*Arch. de la ville, etc.*) : les Consuls nomment quatre compagnies de prieurs et d'abbés chargés de veiller au bon ordre, tant en ville qu'à la campagne, à l'occasion des fêtes, danses, noces et festins, une pour la noblesse, l'autre pour la bourgeoisie, la troisième pour les artisans, la quatrième, enfin, pour le bas peuple.

Le local nommé *Sotto-loggia* (petit portique attenant à l'église de St-Jacques, donnant une idée de ce qu'étaient à Nice, les bals de la noblesse au commencement du XVIe siècle) est exclusivement destiné pour les amusements et danses de la noblesse, sous la surveillance de deux abbés-directeurs, dont l'un doit être marié, l'autre

jeune homme..... Personne, s'il n'est gentilhomme, ne peut s'introduire dans ces réunions, et tout masque ne pourra danser qu'à visage découvert, pour qu'il puisse être reconnu par les abbés-directeurs. Aux nobles seuls appartient le droit de danser avec le manteau et l'épée.

Dans les bals et fêtes nocturnes, le corps de la noblesse pourra éclairer le point de réunion avec six flambeaux, la bourgeoisie avec cinq, les artisans avec quatre, et le bas peuple avec deux.

Chaque classe, dans les lieux de réunion qui lui sont désignés, jouira des mêmes prérogatives de n'admettre que des personnes de son rang, bien entendu que les supérieurs pourront toujours visiter les inférieurs en se fesant reconnaître aux abbés.

Le droit de charivari est fixé de la manière suivante : un noble passant à secondes nôces payera aux abbés quatre écus d'or pour la dispense du charivari. Un bourgeois et marchand, trois écus. Un artisan deux écus. Un ouvrier ou paysan, un écu. Les veuves épousant un jeune homme, sont soumises au même payement. Si les époux sont veufs, l'un et l'autre, la rétribution sera double. En cas de refus de payement, les abbés de chaque classe sont autorisés, avec la permission du Gouverneur et des Consuls, à leur faire le charivari, pendant trois jours, en surveillant qu'il ne se commette aucun désordre. Tout étranger ayant épousé une demoiselle ou une veuve de la ville, ne pourra amener son épouse chez lui sans en prévenir les abbés de la classe à laquelle elle appartient, trois jours avant le départ, pour que ceux-ci la fassent accompagner avec les honneurs d'usage. Sur cet avis les abbés assemblent la jeunesse et se rendent le jour indiqué en habits de nôces, à la porte de la maison où logent les époux, avec des instruments, pour les recevoir, leur faire cortège et les conduire hors la ville par la porte désignée à chaque classe,

savoir : celle de la marine pour la noblesse ; celle du pont pour les bourgeois; celle de la Pairolière pour les artisans, et celle de St-Eloi pour le bas peuple.

Les limites de l'accompagnement sont fixées ainsi qu'il suit : sur la route de Villefranche, jusqu'au moulin de Riquier; sur celle de Cimier et de St-Barthélemy, jusqu'au moulin dit De Bois, sur celle de Piémont, jusqu'au monastère de St-Pons, et sur celle du Var, jusqu'à l'*Abcurator* (mot dont nous n'avons pu trouver la signification). Le rivage de la mer servira de limite en cas d'embarquement, les droits d'accompagnement sont établis de la même manière que ceux pour les charivaris proportionnellement à chaque classe.

En cas de refus, les abbés, après avoir épuisé les bons procédés et pris les ordres du Gouverneur et des Consuls, auront le droit de faire barricader la porte des récalcitrants, et d'empêcher leur sortie, etc., etc.

Victor EMANUEL était âgé de 45 ans lorsqu'il succéda à son père; ses Etats envahis, ses finances épuisées et les ravages de la peste semblaient menacer le trône de Savoie jusque dans ses derniers fondements, lorsque tout d'un coup la paix de Ratisbonne, signée le 30 octobre 1630, amena le traité de Cherasco, conclu le 6 avril suivant, en vertu duquel Victor AMÉDÉE obtint la restitution de tous ses Etats au delà des monts ; et les quelques contestations qui existaient encore furent applanies par le traité de Mirefleurs.

Victor AMÉDÉE sachant que le Cardinal infant d'Espagne, dom FERDINAND, nommé au gouvernement des Pays-Bas, devait partir de Barcelonne pour se rendre à sa destination, proposa à ce Prince d'avoir une entrevue avec lui à son passage à Villefranche. L'offre ayant été acceptée ; le Duc traversa les Alpes en septembre de la même année et vint à Nice avec une cour brillante conduisant en

qualité de Gouverneur-général, Philibert du CARRET, Marquis de Bagnasco, son grand chambellan, maréchal de camp général des armées.

Le Cardinal infant arriva quelques jours après au port de Villefranche avec la flotte espagnole et fut reçu avec les plus grands honneurs.

Comme il y avait à bord de la flotte quelques troupes de débarquement, toute la population prit les armes dans la crainte d'une surprise : l'entrevue dura plusieurs jours avec des marques réciproques d'amitié et de confiance. Victor AMÉDÉE n'eut pas de peine à tranquilliser le Cardinal au sujet du traité de Mirefleurs, dont l'Espagne n'était pas satisfaite ; il accepta même sa médiation pour applanir les difficultés qui s'étaient élevées entre lui et la République de Gênes, et après s'être donnés, l'un et l'autre, les témoignages du meilleur accord, ils se séparèrent au milieu des regrets des habitants, témoins de cette heureuse conférence.

L'Infant continua son voyage et le Duc rentra quelques jours après en Piémont : Pendant son séjour à Nice, le Duc publia trois édits importants : par le premier, il ordonna la tenue d'un registre public pour constater les décès et les naissances ; le second fixa la taxe des médicinaux, et le troisième le salaire des ouvriers.

LOUIS XIII, ou plutôt RICHELIEU ayant déclaré la guerre à PHILIPPE IV, entraîna le Duc de Savoie dans cette nouvelle lutte.

Victor AMÉDÉE, nommé généralissime en Italie, commença les hostilités contre les Espagnols ayant sous ses ordres le Maréchal Duc de CRÉQUY. La milice nationale organisée dans le Comté de Nice voulut prendre sa part de gloire en combattant pour l'alliance du Souverain. Les campagnes de 1635 et de 1636 n'eurent aucun résultat décisif.

Les généraux espagnols, en Lombardie, se tinrent constamment sur la défensive. Mais d'heureux succès signalèrent la campagne de 1637. Le Marquis de Laganes fut complètement battu aux environs de Verceil, et ensuite à l'affaire de Montaldone. Victor Emanuel songeait à poursuivre ses avantages, lorsque la mort le surprit à Verceil, à l'âge de 50 ans. Il fut emporté par une maladie violente, le 7 octobre 1637.

La ville de Nice apprit cette funeste nouvelle au milieu des réjouissances d'une fête religieuse. Quelques menaces de peste inspirèrent aux habitants de se mettre sous la protection de Ste-Rosalie dont les reliques se conservaient en grande vénération à Palerme. Le corps municipal décida d'envoyer une députation au Sénat sicilien pour en obtenir une partie. Jacques Marengo, gentilhomme piémontais, récemment nommé à l'Evêché de Nice, obtint la permission de la Cour d'armer deux galères au port de Villefranche pour le Voyage de Palerme. Ses députés Jean Gaspard de Caïs, Ant. Blavetti et Jn-F. Todon s'y embarquèrent en mai 1636. Un ouragan qu'ils essuyèrent dans la traversée, les obligea de chercher un asile à Malte où le Bailli Jean-Paul Lascaris les accueillit avec la plus grande amitié. Arrivés ensuite à Palerme, ils obtinrent du Sénat sicilien les reliques que la ville de Nice demandait et retournèrent l'année suivante à Villefranche avec ce précieux dépôt. Le clergé, le corps de ville, toutes les confréries et une foule immense de peuples se rendirent processionnellement au lieu de débarquement pour recevoir ces reliques. On les transporta à l'église cathédrale avec toute la pompe religieuse. Mais cet enthousiasme pieux se changea en deuil général, lorsqu'on apprit la perte du Souverain bien aimé.

La minorité du Prince François-Hyacinthe avait décidé le Duc mourant à accorder la régence à son épouse

Christine de France, plus connue dans les annales de la maison de Savoie, sous le nom de Madame Royale. Par cet acte de dernière volonté, les Princes Thomas et Maurice furent exclus de la tutelle. La mort du jeune héritier arrivée neuf mois après, acheva de brouiller les cartes. La France fit reconnaître pour son successeur Charles Emanuel, à peine âgé de 4 ans et confirma l'acte de tutéle, en faveur de Madame Royale. Les Princes soutenus par l'Espagne, déclarèrent qu'ils s'y opposaient et aussitôt le fléau de la guerre civile se déclara dans toutes les provinces; ils publièrent un manifeste dans lequel ils représentèrent la Régente comme l'esclave du Cardinal Richelieu, vendue aux intérêts de la France, et firent un appel à la fidélité des peuples soumis à la maison de Savoie. Pour donner plus de poids à leurs protestations, Thomas et Maurice quittèrent les cours d'Espagne et de Rome, et vinrent se mettre à la tête de leurs partisans. Le premier s'avança en Piémont à la tête de l'armée espagnole commandée par le Marquis de Leganes, s'empara successivement de Chivas, de Crescentin et de Verrue, où la Régente eut à peine le temps de s'enfermer dans la citadelle. Ayant ensuite réussi d'en sortir, elle rejoignit son fils en Savoie et se mit en sûreté dans la forteresse de Montmeillan.

(La suite au volume suivant. Volume XX.)

TROISIÈME PARTIE.

EXTRAIT DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE, PENDANT L'ANNÉE 1855.

Séance du 11 *janvier* 1855.

M. Plauche, Président sortant, occupe le fauteuil.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 21 décembre 1854.

Correspondance : Lettre de M. le Marquis de Bausset-Roquefort qui souscrit au Répertoire de nos travaux et désire savoir si nous possédons la collection complète des statistiques officielles de la France publiées par le gouvernement.

Son intention serait de demander au Ministre des travaux publics, etc., toutes les statistiques qui manquent à notre Société, s'il était autorisé à faire cette demande.

M. le Marquis de Bausset-Roquefort ajoute une autre question qui lui semble également intéresser la Société. Ne serait-il pas utile, dit-il, d'affilier à la Société de statistique M. Alfred Legoyt que je connais personnellement? Et dans l'affirmative, il le propose pour le titre de membre correspondant.

Le Secrétaire appuye cette demande qui est accueillie à l'unanimité conformément à nos statuts ;

Lettre de M. A.-J.-B. Daiguepesse, correspondant à Lyon, qui fait hommage de quatre brochures dont il est l'auteur, l'une intitulée : *recherches sur l'emplacement de Lunna et sur deux voies romaines traversant la partie Nord du département du Rhône*, avait obtenu de l'institut en 1847, une mention honorable. Depuis, ce travail

entièrement refondu, a paru dans l'histoire du Beaujolais, par M. Laroche Lascaselle, et c'est un tirage à part de cet intéressant souvenir de l'époque romaine qui est mis aujourd'hui sous les yeux de notre compagnie. Les trois autres brochures sont aussi des tirages à part d'articles qui ont paru dans la *Revue du Lyonnais*. Elles ont pour titres, l'une : *Rome en* 1853, l'autre, *découverte d'une ville gallô-romaine entre Villefranche et Saint-Georges*; la troisième, *la Ville de Pau*, *son château*, *ses environs*, *ses archives*. Ce dernier travail lu, en 1853, à la Société littéraire de Lyon, a été revu récemment.

Sont ensuite déposés sur le bureau 1° un exemplaire des discours prononcés par M. le docteur G.-A.-T. Sue, directeur de l'Ecole préparatoire de médecine de Marseille, aux séances solennelles de rentrée, années scolaires 1850, 1851, 1854 et 1855.

2° Un volume intitulé : *Manuel d'Agriculture, etc.*, par M. Michel de St-Maurice, notre collègue qui, en dédiant cet ouvrage à la Société de statistique a voulu donner à ses collègues un témoignage de ses sympathies.

La correspondance étant épuisée, M. le Président procède à l'installation des nouveaux fonctionnaires ; il remercie d'abord ses collègues de la haute marque de confiance qu'ils lui ont donnée, ainsi que de leur concours, et il dit modestement que l'habileté et les profondes connaissances de son prédécesseur de regrettable mémoire, ayant rendu sa tache difficile, il avait cherché à l'accomplir par un zèle soutenu. Arrivé au terme de sa mission, M. Plauche se félicite d'être remplacé dans ses honorables fonctions par M. Feautrier si apte à les bien remplir et à qui, après l'accolade fraternelle d'usage, il cède immédiatement le fauteuil.

Avant de s'y asseoir, M. le Président nouvellement élu remercie la société du témoignage d'estime quelle lui a

accordé, et des paroles élogieuses qui lui ont été adressées par M. PLAUCHE dont il se plait à parler des émnentes qualités. Craignant de ne pouvoir le remplacer, il aime à déclarer que M. PLAUCHE a bien mérité de notre compagnie par le zèle qu'il a constamment déployé, par l'heureuse impulsion qu'il a su donner à nos travaux, par l'aptitude et le talent dont il a fait preuve pour diriger la discussion et la maintenir dans de justes limites.

M. FEAUTRIER retrace en peu de mots tout ce qui a valu à la Société de Statistique de Marseille la réputation dont elle jouit et qu'elle ne saurait manquer de conserver, si elle continue de marcher de manière à se tenir constamment à la hauteur de sa mission. Il voudrait qu'elle prît à tache la continuation de la Statistique des Bouches-du-Rhône publiée par M. le Préfet VILLENEUVE, à une époque bien éloignée de nous. Ce serait là une chose qui, moins difficile qu'on ne pense, serait bonne et utile et tournerait au profit de notre Société. M. FEAUTRIER finit par assurer qu'il mettra dans la direction qui lui a été confiée tous les soins dont il est capable. Son discours est vivement applaudi.

La parole est à M. GENTET, Trésorier, pour rendre compte de sa gestion en 1854. Après ce rapport dont la lecture a été écoutée avec intérêt, on procède à la nomination, par voie de scrutin, d'une commission de trois membres, chargée d'apurer les comptes trésoraires.

MM. SEGOND-CRESP, CHAPPLAIN et MORTREUIL ayant réuni la majorité absolue des voies, sont proclamés auditeurs de compte.

Concours extraordinaire. — L'ordre du jour amenait ensuite la proposition faite et prise en considération, en décembre dernier, d'accorder en 1855, un prix extraordinaire pour le meilleur mémoire sur la Statistique du choléra à Marseille pendant l'épidémie de 1854.

La Société regrette que M. Rondelet, auteur de la proposition, ne soit pas venu la soutenir. Toutefois une discussion s'engage non sur l'importance de cette proposition, mais sur l'opportunité ou l'inopportunité de provoquer actuellement le concours qu'elle a pour sujet.

Il résulte de cette discussion la manifestation de deux façons de penser : Suivant l'une on ouvrirait immédiatement le concours pour le rapprocher le plus possible de l'époque où a régné l'épidémie qui en est l'objet. Cette opinion est soutenue par MM. Vaucher, Chapplain et Marcotte ; l'autre opinion qui tend à renvoyer la proposition à la commission du concours de cette année, pour ne pas entraver la marche et l'ordre des travaux de la Compagnie a pour défenseurs MM. Segond-Cresp, Catelin, Plauche et P.-M. Roux.

Les esprits étant ainsi partagés, M. le Président consulte la Société sur le parti convenable à prendre et elle est unanimement d'avis de ne rien décider avant d'avoir entendu M. Rondelet.

Proposition. M. Ségond-Cresp demande que la Société nomme une Commission pour observer les travaux actuels de la démolition de la cathédrale.

A ce sujet, M. Feautrier raconte que l'administration municipale s'est préoccupée de l'intérêt des fouilles dont il s'agit au point de vue archéologique. Mais ce sont là des travaux qui regardent l'Etat, et M. le préfet, tout en reconnaissant la justesse des vues de la municipalité, a dit que le gouvernement avait été au devant de l'intention manifestée par M. le Maire, puisque M. le Ministre a nommé pour cela M. Talon, et les choses en sont restées à ce point. M. Feautrier se demande si une commission de la Société de statistique aurait le pouvoir de s'immiscer dans cette affaire.

M. Segond-Cresp ne voit pas en quoi l'autorité se

trouverait contrariée par une commission qui, émanée de notre Société, serait indépendante et aurait pour but de concourir à la constatation des faits observés.

M. P.-M. Roux appuye cette manière de voir ; il fait remarquer même que la Société, ayant dans ses attributions la recherche de tout ce qui intéresse l'histoire de notre localité, manquerait à ses devoirs en ne pas adoptant la proposition de M. Segond-Cresp.

La discussion fixée à ce point, M. le Président met aux voix la proposition qui est adoptée. En conséquence, il nomme membres de la Commission MM. Mortreuil, Segond-Cresp, Carpentin, C. Bousquet et Gentet.

Discussion au sujet du prix Félix de Beaujour. — Un membre voudrait savoir où en est le concours pour le prix Félix de Beaujour.

M. Marcotte fait quelques remarques à ce sujet ; il lui paraît que dans un cadre aussi restreint que celui tracé par M. de Beaujour, il devient toujours plus difficile aux concurrents de remplir les intentions du testateur ; il serait peut-être utile, ajoute-t-il, et à désirer conséquemment que l'on revit le testament en vue d'élargir le cadre du programme, si cela était permis.

M. C. Bousquet dit avoir lu, l'an dernier, les mêmes observations dans un journal de la cité. On exprima le vœu émis par M. Marcotte ; personne n'a bougé. Un nouvel article dans ce sens a été publié, il y a peu de mois. Enfin, au sein du Conseil municipal, on a chargé M, Augustin Fabre de faire un rapport à cet égard.

L'intention de M. Marcotte a été d'émettre le vœu que la question fut examinée par les corps appelés à examiner les mémoires et à les juger.

M. Mortreuil fait observer que toutes les années on éprouve des difficultés, quand il y a lieu d'interpréter ce qu'a voulu le testateur.

M. Marcotte voudrait connaître les termes du testament afin de savoir précisément à quoi s'en tenir quant aux volontés de M. de Beaujour. Il prie M. le Bibliothécaire de nous apporter, à la prochaine séance, l'ouvrage de M. Jules Julliany sur le commerce de Marseille ; ouvrage dans lequel le testament a été consigné en entier.

Candidats proposés. — Indépendamment de la candidature de M. Alfred Legoyt déjà proposé pour le titre de membre correspondant, une nouvelle proposition est faite pour l'admission d'un membre actif ; elle est signée par MM. Marcotte, C. Bousquet et P.-M. Roux, et déposée sur le bureau.

Le candidat est M. Marius Chaumelin, employé à la direction des Douanes, à Marseille.

Cette proposition est prise en considération aux termes du réglement, et plus rien n'étant proposé, ni délibéré, M. le Président lève la séance.

Séance du 1er *février* 1855.

Présidence de M. Feautrier.

M. le Secrétaire lit et la Société adopte le procès verbal de la séance du 11 janvier 1855.

Correspondance. — Lettre de M. le Marquis de Bausset-Roquefort qui adresse une note des ouvrages et de diverses publications de M. A. Legoyt, candidat au titre de membre correspondant.

Lettre de M. le docteur Levrat-Perrotton, correspondant à Lyon, qui fait parvenir un exemplaire d'une

brochure dont il est l'auteur et qui est intitulée : *Note sur l'efficacité d'un nouveau mode de traitement de la blennorragie.*

Sont ensuite déposés sur le bureau par M. le Secrétaire 1° un numéro du Bulletin agricole du Var ; 2° quelques numéros du Recueil des actes administratifs du département des Bouches-du-Rhône ; 3° le numéro 2 des archives de physiologie, de thérapeutique et d'hygiène, publiées sous la direction de M. le professenr BOUCHARDAT.

La correspondance étant épuisée, M. RONDELET prend la parole pour s'excuser de n'avoir pas assisté à la dernière séance, bien qu'alors sa proposition d'ouvrir un concours extraordinaire dut être discutée ; il dit que précisément parce que la Société avait à s'occuper de cette proposition, il avait cru devoir s'abstenir de se présenter, pour laisser, par discrétion, toute liberté à la discussion, et il tient à ce que cet acte de condescendance, qui justifie son absence, soit mentionné au procès-verbal.

Rapports. — L'ordre du jour appelle en premier lieu le rapport de la Commission qui, composée de MM. MORTREUIL, SEGOND-CRESP et CHAPPLAIN, avait été chargée d'apurer les comptes de M. le Trésorier pour l'exercice 1854. Organe de cette oommission, M. CHAPPLAIN rapporte qu'il résulte de l'examen qu'elle a fait des recettes et des dépenses, que la situation des finances de la Société a été prospère, les recettes ayant offert, en 1854, un excédant d'environ trois cents francs, et que les livres de caisse sont si bien tenus, que l'on peut en extraire, à quelle époque que ce soit, l'état exact de notre comptabilité. En conséquence, MM. les Auditeurs de comptes ont conclu à ce que des remercîments mérités soient votés à M. le Trésorier.

Ce rapport ne soulève aucune discussion ; il est mis aux voix et adopté, et par suite M. le Président remercie,

au nom de la compagnie, M. Gentet de la manière dont il a rempli ses fonctions de Trésorier.

— La parole est ensuite à M. Casimir Bousquet pour faire, au nom de M. Léopold Ménard, Vaucher et au sien, un rapport sur un nouveau métier propre à confectionner les lacets et dont M. Marius Pau, horloger-mécanicien, s'est attribué le mérite de l'invention. D'abord M. le rapporteur examine ce genre d'industrie au double point de vue historique et statistique, et en signale, d'après un habile fabricant, M. Michelez, l'importance totale de la production. Puis, jetant un coup-d'œil sur le mécanisme de M. Pau, il retrace textuellement l'exposé que celui-ci en a fait pour en montrer les avantages et il regrette, ces avantages n'étant constatés que jusques à un certain point, que la commission n'ait pas eu sous les yeux un modèle des métiers actuels pour pouvoir bien apprécier les améliorations apportées par M. Pau dans ce qu'il appelle l'ancien système. D'ailleurs, la machine de cet industriel n'étant point encore sortie de son atelier, ne saurait lui attirer, avant que l'expérience ait prononcé, l'une des récompenses réservées par notre Société aux auteurs de nouvelles industries d'une utilité incontestable.

La Commission a, par ces motifs, ajourné sa décision jusqu'à ce que l'appareil de M. Pau ait présenté des résultats satisfaisants à un certain nombre de fabricants appelés à en faire l'essai. Ce rapport est adopté.

— L'ordre du jour amène, en troisième lieu, le rapport d'une commission composée de MM. Chapplain, Gouirand et Léopold Ménard, sur un procédé inventé par M. Thieux pour l'imperméabilisation des vêtements et des étoffes.

Le Rapporteur, M. Léopold Ménard, se livre avant tout à des considérations ayant pour but d'indiquer les limites dans lesquelles il pense qu'une Société de statistique doit

se renfermer quand elle a à se prononcer sur la valeur de tels ou tels procédés en matière d'industrie ; elle a uniquement pour objet, dit-il, d'enregistrer les effets de ces procédés lorsqu'ils ont fait leurs preuves et donné des résultats appréciables et positifs. Or, après avoir examiné avec attention les produits de M. Thieux et en avoir constaté l'importance d'une certaine manière, la Commission a été, néanmoins, réduite à déclarer que les faits sur lesquels on s'est fondé pour démontrer l'excellence du procédé, ne sont ni suffisants ni assez pourvus de caractère officie pour servir de base à une appréciation statistique. Aussi, M. Léopold Ménard se borne-t-il à dire que le système Thieux présente des expériences de laboratoire d'un intérêt réel, mais qu'il y a également un intérêt véritable, pour les personnes exposées aux intempéries des saisons, à ce que les résultats qui ont été mis sous les yeux de la Commission et qui lui ont paru remarquables, soient étudiés au point de vue de l'efficacité du système, de la durée des préparations et des avantages hygiéniques qu'il peut offrir sur les tissus imperméables actuellement en usage. C'est dire que la Commission a été d'avis d'attendre des renseignements plus complets qui lui permettent de se décider d'une manière définitive.

La Société abonde d'autant plus dans ce sens, que la Commission générale d'industrie devant émettre plus tard son opinion sur chacune des industries dont des commissions spéciales auront eu à s'occuper, pourra être alors munie de tous les renseignements désirables.

— La parole est à M. Vaucher pour faire un rapport, au nom d'une commission dont lui, MM. Carpentin et L. Menard font partie, laquelle a eu à examiner un nouveau procédé de gravure sur métal aussi rapide et aussi économique que la gravure sur bois.

L'auteur de cette découverte, M. Popineau, compositeur

typographe, en a passé en revue, dans une lettre adressée à la Société, tous les avantages que M. le rapporteur a reproduit, en y ajoutant les considérations et réflexions qui lui sont propres ; il a fini par émettre cette opinion de la Commission que M. POPINEAU parait avoir résolu le problême que jusqu'à présent on a tenté sans succès de résoudre, celui de substituer à la gravure sur bois, toujours longue et dispendieuse, une gravure en relief sur pierre ou sur métal.

Les conclusions de la Commission sont qu'une récompense doit être accordée à M, POPINEAU.

M. Léopold MENARD aurait désiré que la Commission eut connu ce qui a pu être exécuté de semblable.

M. le Secrétaire perpétuel fait remarquer que dans l'hypothèse où quelque chose d'analogue aurait été mis jadis en pratique. cela ne diminuerait pont l'importance dn procédé POPINEAU, puisque de nos jours rien ne saurait être comparé à ce procédé.

M. VAUCHER est disposé à modifier ses conclusions d'après la remarque de Léopold MÉNARD.

M. PLAUCHE dit qu'au comité départemental il s'est agi du même procédé et qu'il n'y a point d'inconvénient d'attendre pour porter un jugement, celui du jury de l'Exposition générale de l'industrie', exposition à laquelle M. POPINEAU a été admis à faire figurer les produits de son invention.

La Société décide de renvoyer le rapport de M. VAUCHER à la Commission générale d'industrie qui doit statuer en dernier ressort.

Concours extraordinaire. — La proposition de M. RONDELET d'onvrir un concours extraordinaire sur le choléra de 1854, à Marseille, occupe ensuite l'assemblée. M. RONDELET développe cette proposition et M. le Président la met aux voix, personne ne s'oppose à son adoption quant au

fond, mais M. le Secrétaire, appuyé par M. Chapplain, fait sentir que le programme qui paraît susceptible de quelques modifications, exige des recherches auxquelles on n'aura guère le temps de se livrer si l'on met la question au concours, pour obtenir une solution bien avant la fin de cette année.

M. Rondelet soutient que, vu son importance majeure, le concours doit être annoncé dans un délai très-rapproché, sauf ensuite à le renvoyer si l'on n'a pas obtenu une solution satisfaisante.

M. Plauche abonde dans ce sens, en vue des circonstances et puisqu'il s'agit d'un concours spécial.

La discussion fixée à ce point, M. le Président demande s'il ne conviendrait pas de nommer une commission pour arrêter la rédaction du programme et le publier dans les feuilles de la localité avant une quinzaine de jours au plus. L'assemblée se décide pour l'affirmative ; il est décidé aussi que les mémoires présentés à ce concours, devront être remls le 15 octobae 1855, terme de rigueur.

Les membres de la Commission sont MM. Rondelet, Chapplain, Ricard, Bousquet, Mortreuii, Géntet, le Président et le Secrétaire de la Société.

Le programme sera à la date de ce jour et consigné en entier, par cela même, dans le procès-verbal de cette séance.

M. P.-M. Roux fait, aux termes du règlement, un rapport non seulement sur les interessants travaux statistiques de M. Alfred Legoyt, chef de la division de la statistique au ministère de l'agriculture et du commerce, proposé pour le titre de membre correspondant, mais il ne tarit pas sur tout ce qui atteste le mérite distingué de ce candidat. Aussi M. Legoyt a-t-il réuni tous les suffrages pour le titre de membre correspoudant.

A la fin de la séance, M. le Secrétaire s'est aperçu

d'avoir omis, au commencement, de parler d'une demande de M. FONTAINE qui désire soumettre à l'examen de la Compagnie une presse double pour l'imprimerie en taille douce, et dont il est l'inventeur.

La Société faisant droit à cette demande, M. le Président charge MM. BOUSQUET, GENTET et TOULOUZAN de l'examen à faire de cette invention, et personne ensuite ne demandant la parole la séance est levée. Voici maintenant le programme du *Prix extraordinaire qui sera décerné, s'il y a lieu, en* 1855, *par la Société de statistique de Marseille.*

La Société de statistique de Marseille a décidé, dans sa séance du 1er février 1855, qu'elle accordera, cette année, un prix extraordinaire de 500 francs pour le meilleur mémoire sur la *Statistique du choléra à Marseille*, pendant l'épidémie de 1854, et conformément au programme qui suit :

Les concurrents devront examiner séparément :

1° Les cas ;

2° Les décès cholériques

et procéder sur chacune de ces catégories aux trois ordres de recherches suivants :

1° Statistique proprement dite.

2° Statistique comparative.

3° Inductions tirées des faits constatés.

I. Statistique proprement dite ou relevé sous formes de tableaux des cas et des décès :

A Suivant l'âge et le sexe.

B — le quartier.

C — la profession.

II. Statistique comparative des cas et des décès cholériques avec ;

A les variations météorologiques.

B Les circonstances hygiéniques générales et particulières.

C Les habitudes physiques et morales des individus.

III. Inductions tirées de ces faits et relatives :

A Aux origines probables de l'apparition, des fluctuations et de la disparition du fléau.

B Aux précautions et moyens curatifs de toute nature que l'expérience paraît autoriser.

La Société croit devoir recommander aux candidats de se tenir en garde dans cette dernière partie contre la séduction des hypothèses et de se renfermer dans les limites des raisonnements fondés sur les faits.

La Société verrait avec plaisir ce travail complété par deux ordres de recherches quelle recommande et appréciera sans les imposer comme obligatoires :

1° Statistique comparative des mêmes phénomènes dans les autres communes du département des Bouches-du-Rhône ;

2° Statistique historique des apparitions antérieures du fléau dans nos murs.

Les concurrents ne devront point se faire connaître, mais ils joindront à leur travail une épigraphe qui sera répétée sur un billet cacheté, contenant leur nom et leur demeure.

Les ouvrages adressés resteront dans les archives de la Société. Il sera facultatif aux auteurs d'en faire prendre copie.

Les membres actifs de la Société sont seuls exclus du concours.

Les mémoires écrits LISIBLEMENT devront être déposés le 15 octobre 1855, terme de rigueur.

Le prix sera décerné dans la séance publique qui suivra.

Les travaux des concurrents seront adressés *francs de port*, à M. le docteur P.-M. ROUX, de Marseille, Secrétaire perpétuel, rue Mazade, n. 12.

Séance du 1er mars 1855.

Présidence de M. Feautrier.

Le procès-verbal de la séance du 1er février, lu par M. le Secrétaire perpétuel, est adopté par la Société.

Correspondance.—Lettre de M. le Maire de Marseille qui demande à notre Société l'état des consommations principales faites dans cette ville, en 1853. M. le Secrétaire perpétuel est appelé à dresser cet état dans le plus bref délai.

Lettre de M. le Marquis de Bausset-Roquefort, correspondant, à Paris, qui annonce avoir obtenu le don et l'envoi sans frais des volumes qui manquaient à notre Société de la collection des statistiques officielles publiées par le ministère de l'agriculture et du commerce. M. de Bausset, qui a tant fait pour que cette affaire fut promptement terminée, ajoute que M. A. Legoyt, chef du bureau de la statistique générale de France, reçu membre correspondant dans la dernière séance, a une bonne part dans le succès immédiat dont toutes les démarches ont été couronnées.

Lettre de M. A. Legoyt qui remercie vivement et bien sincèrement la Société de l'avoir reçu membre correspondant et qui, après avoir parlé de l'envoi, par l'intermédiaire de M. le Préfet des Bouches-du-Rhône, des volumes destinés à compléter notre collection des publications de la statistique générale de France, promet la transmission des publications subséquentes et prochainement, surtout, de deux volumes de population dont l'un a été entièrement écrit de sa main.

Lettre de M. P. Ricard, archiviste des Bouches-du-Rhône, qui fait parvenir une copie, délivrée par M. le Secrétaire-

général de ce département, d'une lettre ministérielle portant envoi des volumes annoncés par M. Legoyt et M. le Marquis de Bausset-Roquefort, et qui consistent en *Agriculture*, 4 volumes; *Industrie*, 3e et 4e volumes; *Commerce extérieur*, 1 volume; *Territoire*, *Population*, 1 volume.

Ces huit volumes déposés sur le bureau par M. le Secrétaire perpétuel qui les a reçus depuis quelques jours, sont ensuite confiés à la garde de M. le Bibliothécaire-conservateur, et la Société, par l'organe de son président, vote des remercîments à M. Legoyt, pour l'obligeance et l'empressement qu'il a mis à faire accorder ces volumes par M. le Ministre et pour la promesse qu'il a fait d'adresser les volumes suivants, notamment, bientôt, deux volumes de population qui sont plus particulièrement son œuvre.

La Société vote aussi des remercîments à M. le Marquis de Bausset-Roquefort pour l'attention qu'il a eue de faire doter notre Compagnie de ces publications précieuses, et pour les démarches qu'il a entreprises en vue d'en activer l'envoi.

Tous les membres applaudissent au zèle de ces deux honorables collègues.

Lettre de M. le Baron Jh. Jacquemoud, conseiller d'état de S. M. le roi de Sardaigne, sénateur du royaume, etc., qui remercie la Société du titre de membre correspondant qu'elle lui a décerné et qui exprime les sentiments de gratitude dont il est pénétré pour cette distinction.

Lettre de M. Fontaine, Sébastien, instituteur libre, à Barbentane, qui, ayant publié une brochure qui a l'histoire et la statistique de cette commune pour objet et dont il a adressé, dans le temps, un exemplaire à notre Société, demande aujourd'hui que ce travail soit soumis à l'examen de la commission des récompenses, bien qu'il ne se dissimule point de ne pouvoir le présenter au

prochain concours, l'ayant déjà livré au public. Cette demande est prise en considération.

Lettre du gérant de la société marseillaise des filets à la mécanique qui, à la date du jour d'hier, a invité notre Compagnie à assister aujourd'hui, à 2 heures, au premier essai d'un métier relatif à ce genre d'industrie. La lettre ne nous étant parvenue que ce soir, c'est-à-dire qu'après l'expérience annoncée, il n'y a pas lieu de nommer une députation pour répondre à l'invitation faite à ce sujet.

Lettre-circulaire de M. le Président de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure, qui annonce que cette Société doit élever une colonne en granit, dans les champs de Cocheret, en mémoire de la victoire remportée, le 24 mai 1364, par Bertrand DUGUESCLIN, etc., et qu'elle espère voir concourir les sociétés savantes à l'érection de cette colonne.

La Société de statistique regrette que ses moyens ne lui permettent pas de voter des fonds pour contribuer collectivement à tous les monuments de ce genre, mais elle invite chacun de ses membres à y souscrire individuellement.

Lettre de M. C. BOUSQUET qui signale à l'attention de ses collègues un établissement particuler de lithographie où l'on ne confectionne que des étiquettes dorées et coloriées. Il demande qu'une commission soit nommée à l'effet de constater la valeur de ce genre d'industrie, lequel a été importé dans notre ville par un estimable industriel, M. CANQUOIN, dont la modestie l'a empêché de se présenter lui-même.

Sont nommés membres de cette commission, MM. MARCOTTE, P. RICARD et C. BOUSQUET.

Lettre de M. le docteur Gustave LEVRAT, correspondant, à Lyon, qui annonce le décès de son digne père, LEVRAT-PERROTTON, membre correspondant aussi de notre Société.

Celle-ci témoigne combien elle est sensible à la perte d'un tel membre qui au mérite associait un zèle ardent et les qualités d'un excellent confrère.

Lettre de M. DISDIER, inventeur d'un pétrin mécanique à chemin de fer, qui témoigne le désir de soumettre à une commission nommée par notre Société, cet appareil qu'il s'empressera de faire fonctionner devant elle, en donnant toutes les explications désirables pour en faciliter l'intelligence.

M. le Président charge MM. CHAPPLAIN, MICHEL, de St-Maurice, et NATTE du rapport à faire à ce sujet.

La correspondance présente, en outre, les n°° 2 et 3, année 1855, du Recueil des actes administratifs de la Préfecture des Bouches-du-Rhône ; le n° 2, seconde année, du compte rendu des séances de l'Académie royale d'économie et d'agriculture des géorgophiles de Florence, et une circulaire émanée d'une commission spéciale de cette Académie, laquelle circulaire a pour but de provoquer des réponses à une série de questions sur la maladie de la vigne.

M. P.-M. ROUX fait hommage de deux exemplaires des actes de la première session des Assises scientifiques du sud-est de la France, tenues à Aix, en 1853, et qu'il a eu l'honneur de présider. Il dit ensuite avoir reçu deux mémoires pour les concours de statistique ; l'un a été enregistré sous le n° 1 ; il a pour épigraphe ces paroles : la *Science statistique*. appartient d'autant plus à l'empire du cœur, que l'homme d'Etat, éclairé, ne la met ordinairement à profit dans l'intérêt de l'administration qu'il représente, que parceque les bienfaits de cette science positive embrassent toutes les classes industrielles de la société progressive et pensante. L'autre mémoire a été coté n. 2, il porte pour épigraphe ces mots : *Prenons garde de faire peu, en écrivant trop.*

Nomination de délegués. — La Société de statistique de Marseille, invitée à se faire représenter au Congrès des délégués des Sociétés savantes des départements, qui s'ouvrira à Paris le 20 mars prochain, choisit, sur la proposition de son Secrétaire perpétuel, cinq de ses correspondants les plus distingués : MM. les docteurs Boudin, Désormeaux et Mélier, MM. Alfred Legoyt et le Marquis de Bausset Roquefort, et décide qu'un extrait de la présente délibération sera délivré à chacun de ces honorables membres pour l'accréditer comme l'un des cinq représentants dénommés.

Rapports. — L'ordre du jour appelle en premier lieu le rapport, par M. Casimir Bousquet, sur la presse double pour l'imprimerie en taille douce, inventée par M. H. Fontaine.

M. le Rapporteur jette d'abord un coup-d'œil rétrospectif sur les divers procédés employés jusqu'à ce jour, en fait d'imprimerie en taille douce, et prouve, ainsi, que cette industrie a été trop longtemps routinière. Mais l'invention de la presse dont il s'agit offre évidemment des avantages très-nombreux et incontestables sur le système actuel.

Cette presse, dont M. Bousquet n'entreprend la description que jusques à un certain point, afin de n'avoir pas à faire la nomenclature d'un certain nombre de pièces mécaniques ; ce qui l'obligerait de se servir d'une foule de mots techniques, cette presse, disons-nous, est toute en fonte et faite de manière qu'étant mise en mouvement, trois opérations s'accomplissent successivement l'une après l'autre et cela au moyen de plusieurs tours faciles de manivelle : 1° encrage des planches gravées ; 2° essuyage ; 3° tirage.

Par ce système, qui nécessite le concours de quatre

ouvriers, on obtient, par jour, 10,000 impressions grandes ou petites, c'est-à-dire neuf fois plus que par le système encore en usage.

Quant à l'exécution, elle ne laisse rien à désirer, à en juger par des épreuves comparatives de musique, mises sous les yeux de l'assemblée et obtenues les unes par l'ancienne presse, les autres au moyen de la nouvelle.

La Commission n'a pu que donner un avis favorable sur l'invention de M. Fontaine en faveur duquel elle a émis le vœu qu'une médaille d'argent fut votée.

La Société, après avoir écouté avec intérêt ce rapport, en ordonne le renvoi à la Commission générale d'industrie, à qui est réservé le soin de proposer définitivement l'espèce de récompense dont l'inventeur paraît s'être rendu digne.

— Puis, la parole est à M. Catelin pour faire, au nom d'une commission spéciale qu'il a présidée, un rapport sur le loch sondeur inventé par M. A. Pecoul, capitaine au long cours. Nul, parmi les membres de notre Compagnie, n'était plus compétent pour traiter un pareil sujet que M. Catelin dont les connaissances dans l'art de la navigation sont si profondes, au double point de vue théorique et pratique.

Cet estimable collègue nous raconte qu'ayant voulu apprécier consciencieusement et par des épreuves multipliées les instruments présentés par M. Pecoul, la Commission a renouvelé par deux fois ses essais à bord d'un bateau à vapeur mis à sa disposition à cet effet.

M. Catelin décrit le loch sondeur, en fait connaître les dimensions, parle des expériences qui ont été faites pour en constater l'utilité, et de toutes les opérations qui ont porté la Commission à conclure que l'on peut avec cet instrument obtenir : 1° le fond perpendiculairement jusques à 30 mètres avec une vitesse quelconque, en employant

moins de monde que dans le sondage ordinaire ;

2° Le fond perpendiculairement jusqu'à 50 mètres en filant 6 nœuds à l'heure et n'employant que deux hommes pour le halage à bord.

3° Le fond perpendiculairement par 90 à 100 mètres, en n'occupant qu'un seul homme pour haler l'instrument à bord, cette profondeur exigeant d'avoir très peu de vitesse.

Le loch sondeur employé comme loch mesurant le chemin offre les avantages suivants :

1° Donner une estime plus parfaite du chemin en pleine mer, et cela sans employer plus de force ni de temps que par le loch actuel ;

2° Pouvoir estimer la vitesse et la direction des courants en se servant du loch-sondeur et du loch actuel pour terme de comparaison ;

3° Prévenir de l'approche de la terre en cas de fausse route, du passage sur un banc non porté sur les cartes et que l'on traverserait la nuit, sans s'en appercevoir avec le loch actuel ;

4° Enfin, servir à l'atterage de nuit ou par de fortes brumes, en prévenant à temps pour n'avoir rien à craindre en cas d'erreur dans l'estime ou les observations.

La Commission, satisfaite des resultats obtenus par le loch-sondeur, a proposé d'accorder à l'inventeur, M. Pecoul, une médaille dont la valeur sera déterminée par la Commission générale d'industrie.

La Société, après avoir entendu la lecture du rapport ci-dessus, en approuve la rédaction et en adopte les conclusions.

En conséquence, elle en a ordonné le renvoi à sa Commission générale d'industrie, à laquelle il appartient de déterminer la récompense à décerner à l'inventeur de l'instrument appelé loch-sondeur.

Il est, en outre, délibéré qu'une copie du même rapport

sera transmise immédiatement à M. PECOUL, capitaine au long cours, comme un témoignage de la satisfaction que son invention a fait éprouver à tous les membres de la compagnie, et en attendant les éloges qui pourront lui être ultérieurement donnés par la Commission générale d'industrie dans le rapport qu'elle doit faire sur toutes les découvertes et les perfectionnements qui lui auront été soumis cette année.

Lecture.— M. FEAUTRIER lit un apperçu statistique sur le choléra épidémique qui a régné à Marseille en 1854. Les chiffres, les renseignements qu'il produit ont été puisés à des sources officielles, et, par un tableau comparatif avec les quatre invasions précédentes, il fait ressortir certaines différences dignes d'une sérieuse attention.

Cette lecture qui a valu à l'auteur des applaudissements, suggére, pourtant, quelques remarques. Ainsi, M. E. FLAVARD trouve que le chiffre relatif aux décès appelés *ordinaires* est, proportionnellement aux chiffres habituels dans les circonstances normales, beaucoup trop élevé.

M. MARCOTTE pense qu'en temps d'épidémie, des médecins, par des considérations de ménagement pour les familles, ont imputé à des maladies ordinaires certains décès cholériques, de sorte que bien des chiffres des décès attribués, en temps de choléra, à des maladies ordinaires, comprennent aussi des décès cholériques. M. MARCOTTE ajoute que beaucoup de maladies ordinaires tendent à prendre le caractère cholérique.

M. MORTREUIL fait remarquer que M. FEAUTRIER n'avait pas à entrer dans ces détails; il a donné des chiffres officiels, il ne pouvait faire plus.

Une légère discussion ne continue pas moins d'avoir lieu à peu près dans le sens des honorables préopinants, entre MM. SEGOND-CRESP, CATELIN, CHAPPLAIN et PLAUCHE.

Prorogation des concours statistiques. — Ensuite, M. le Secrétaire perpétuel fait observer que le concours ouvert sur le choléra de 1854, oblige la Société à tenir sa séance publique de 1855, seulement dans le dernier trimestre de cette année; qu'il convient donc de proroger les concours pour les prix à décerner, s'il y a lieu, aux auteurs des meilleurs travaux statistiques sur les cantons ou les communes des Bouches-du-Rhône. Cette manière de voir est goûtée par la compagnie qui fixe au 1er juillet 1855, comme terme de rigueur, l'époque à laquelle devront être remis les travaux des concurrents pour les prix statistiques. Ceux des concurrents qui, fidèles à l'avis donné dans le programme de 1853, ont déjà fait parvenir leurs mémoires, auront la faculté d'y ajouter les modifications qu'ils croiraient nécessaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, M. le Président lève la séance.

Séance du 12 *avril* 1855.

Présidence de M. Feautrier.

—

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 1er mars.

Correspondance. — Lettre de M. le Marquis de Bausset-Roquefort qui, l'un des représentants de notre Société, au Congrès des délégués des sociétés savantes, la remercie de l'avoir honoré de cette mission qu'il a remplie aussi utilement que possible. Il parle ensuite de renseignements

qu'il désire recevoir sur la chapelle mortuaire de sa famille, à la cathédrale la Major, de laquelle chapelle il dit avoir appris trop tard la démolition, étant surpris qu'on ne lui en ait pas donné avis, et cherchant avec raison à la faire rétablir dans la nouvelle cathédrale.

Au sujet de cette lettre, M. le Secrétaire demande ce qu'a fait une commission nommée par la Société pour suivre les fouilles, etc., entreprises à la Major et recueillir les faits dignes d'intérêt sous le rapport archéologique. Un membre répond que cette commission a dû ajourner ses travaux par des considérations qui ne doivent plus s'opposer à ce qu'elle se constitue de suite et procède à ses investigations.

D'après cette déclaration, M. le Président invite MM. les membres de la commission à se réunir lundi, 16 du courant, et, d'ailleurs, toutes les fois qu'ils le jugeront convenable pour s'acquitter de leur tâche.

Lettre de M. l'abbé Magloire GIRAUD, membre correspondant, à St-Cyr, qui adresse un exemplaire d'un ouvrage dont il est l'auteur et qui, couronné par l'institut, a pour titre : *Histoire du prieuré de St-Damien*, établi sur les ruines de l'ancien Taurœntum (in-8° de 120 pages, avec planches). M. MORTREUIL veut bien se charger de faire un rapport sur cet ouvrage.

Lettre de M. BOUCHER de PERTHES, membre correspondant, à Abbeville, qui, après avoir accusé réception et remercié, au nom de la Société d'émulation qu'il préside, du répertoire qu'elle a reçu de nos travaux, promet de compléter, dans la bibliothèque de notre Société et dans la bibliothèque publique de Marseille, la collection des ouvrages qu'il a publiés et celle des mémoires de la Société d'Abbeville.

M. BOUCHER de PERTHES communique en même temps une note qui montre que dans le département de la

Somme, un fait qui fut mis en doute est aujourd'hui de notoriété publique ; c'est-à-dire que M. BOUCHER de PERTHES était dans le vrai quand, dans son ouvrage intitulé : *Antiquités celtiques et antédiluviennes*, et publié en 1847, il annonça la découverte par lui faite d'instruments en silex, portant les traces de la main d'hommes, dans le diluvium ou les terrains tertiaires. Une semblable nouvelle devait nécessairement contrarier les géologues admettant que l'espèce humaine n'a paru qu'après l'époque diluvienne.

M. P.-M, ROUX propose de reproduire la note communiquée, en rendant compte de la séance d'aujourd'hui, dans l'un des journaux de notre localité, afin d'engager les géologues du midi à faire aussi des recherches tendant, comme celles de l'auteur, à prouver la coexistence de l'homme avec des espèces perdues d'animaux antédiluviens, et à reconcilier ainsi la science avec la Genése. Cette proposition est adoptée.

Lettre de M. NICOT qui transmet, au nom de l'Académie du Gard, dont il est le secrétaire perpétuel, la collection des mémoires qu'elle a publiés, formant six volumes. Des remercîments sont votés à cette Académie à laquelle il est décidé d'envoyer en échange la collection aussi du répertoire des travaux de notre Société.

Lettre de M. POPINEAU, imprimeur et graveur, qui désire obtenir une copie du rapport fait au nom d'une commission spéciale sur un nouveau procédé de gravure.

La Société de statistique de Marseille avait renvoyé, le 1er février dernier, le rapport ci-dessus à la Commission générale d'industrie pour préciser la récompense que M. POPINEAU paraît avoir méritée comme inventeur d'un procédé de gravure, sur métal, dont l'importance n'est pas douteuse.

M. POPINEAU demandant aujourd'hui une copie de ce rapport, la Société décide de la lui livrer de suite, et

cela pour reconnaître le mérite de son invention, en attendant que la Commission générale d'industrie lui vote une distinction plus élevée.

Lettre de M. le docteur THIEBAUT qui, ayant atteint sa 72e année et éprouvant le besoin de se reposer, invoque l'article 11 du règlement favorable à tout membre qui, réunissant la double condition de 60 ans d'âge et de 10 ans de travaux, obtient, quand il le demande, le titre de membre honoraire. La Société ne peut que faire accueil à cette demande, mais non sans regretter d'être privée désormais de la participation active à ses actes, d'un collaborateur estimable comme M. le docteur THIÉBAUT. En conséquence, ce collègue sera porté à dater d'aujourd'hui sur le tableau des membres honoraires.

Lettre de M. CRAUZAZ, bottier, qui, ayant, dit-il, inventé une chaussure imperméable en caoutchouc et en gutta percha, désire concourir pour les encouragements que la Société accorde aux inventeurs d'une industrie nouvelle. Sont nommés membres de la commission chargée du rapport à faire sur cette invention, MM. MICHEL, de St-Maurice, NATTE et SEGOND-CRESP.

Lettre de M. le directeur-général des postes, en réponse à une demande faite au nom de notre compagnie, en vue d'obtenir la détaxe d'une brochure sous bande, venue de Sicile et taxée à la poste de Marseille, à 66 fr. 30 c.

Persuadé qu'une taxe semblable, si peu encourageante pour les sciences, ne pouvait être que pour les envois sous enveloppe, et que les imprimés sous bandes devaient être taxés comme d'usage, à 5 centimes la feuille, plus les centimes dus à l'étranger, M. le Secrétaire s'est adressé à M. le directeur général des postes qui a répondu *qu'aux termes de l'article 24 de la convention du 23 décembre* 1852, *entre la France et le royaume des Deux-Siciles, les imprimés échangés entre les deux pays par la*

voie de la poste, ne pourront jouir de la modération qu'autant qu'ils auront été affranchis jusqu'à destination. Delà, refus de faire droit à la demande de la Société.

M. le Secrétaire perpétuel annonce avoir reçu trois travaux dont deux pour les concours de statistique dans le département des Bouches-du-Rhône; l'un de ces travaux, portant pour épigraphe ces mots latins, *Non quia magna, sed quia sua*, a été coté n. 3.

L'autre, ayant cette épigraphe : Il est une série de connaissances humaines, qui est destinée à devenir la science générale de l'humanité, et c'est à ce noble but que doivent tendre les personnes qui s'occupent de statistique, a été coté et paraphé sous le n. 4.

Le troisième travail dont l'auteur a soigneusement renfermé son nom dans un billet cacheté, a pour épigraphe ces paroles : Le bien que nous faisons, amis, n'est pas perdu; non, dans le ciel, un jour il nous sera rendu; il a pour titre *Mémoire historique et statistique sur les Sociétés de secours mutuels et de bienfaisance, ainsi que sur les établissements de charité publique de la ville de Castres (Tarn) au* 31 *décembre* 1854. M. Timon-David est nommé rapporteur de ce mémoire. Les deux autres sont renvoyés à la Commission du concours.

M. le Secrétaire dépose sur le bureau pour être confiés à la garde de M. le Bibliothécaire, les brochures et ouvrages suivants : le n° 3, deuxième année, du compte rendu des séances de l'Académie des Géorgophiles de Florence. — Le troisième volume du Journal d'un voyage en Chine en 1843, 1844, 1845 et 1846, par M. Jules Itier, membre correspondant. — Le Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, à Evreux. — Une circulaire de MM. Firmin Didot frères, annonçant que le premier volume du Catalogue de la Bibliothèque impériale vient de paraître à leur librairie

et qu'il coûte 24 francs. — Une brochure intitulée : Considérations pratiques sur la propagation du choléra-morbus, et sur les circonstances qui la favorisent ou l'arrêtent, par M. le docteur PASCAL, médecin principal d'armée, chef de service à l'hôpital militaire de Bayonne. — Un exemplaire d'un discours de M. CHALLE, prononcé à la clôture de la 7e session du Congrès des délégués des Sociétés savantes, le 27 mars 1855. — Quelques exemplaires envoyés par M. le Maire de Marseille, du programme du concours pour le prix quinquennal fondé par M. Félix de BEAUJOUR.

Rapports.— Consommations.— La correspondance étant épuisée, M. P.-M. ROUX présente sur les principales consommations, à Marseille, en 1853, un tableau statistique qu'il a dressé conjointement avec son honorable collègue, M. SAPET, d'après des documents officiels.

La Société approuve ce travail et l'envoi qui en a été fait à M. le Maire de Marseille conformément à une demande pressante de ce magistrat.

— Puis la parole est à M. CHAPPLAIN qui lit un rapport sur le pétrin de M. DISDIER. Il s'attache avant tout à faire apprécier l'appareil, en le décrivant dans les moindres détails, et fixe particulièrement l'attention de ses auditeurs sur un double mécanisme d'où résulte que le pétrin roule sur un chemin de fer de droite à gauche et de gauche à droite pour opérer convenablement le pétrissage.

Appréciant ensuite les résultats obtenus, M. le rapporteur fait ressortir la puissance de ce double mécanisme pour pétrir les matières les plus difficiles, et même avec plus de rapidité que par le pétrin ordinaire, ce qui permet que des fournées ont lieu en moins de temps; que la perte du calorique est moindre, et, partant, qu'il y a économie dans l'usage du combustible. Du reste, à la confection d'un pain très-beau, s'associent d'autres

considérations non moins majeures, telle que la propreté sur laquelle l'auteur a eu raison de ne pas trop insister pour être compris. Il nous annonce que sa conviction, ainsi que celle de ses collègues de la commission, quant à la haute importance du pétrin-Disdier, est née d'expériences faites en leur présence à la boulangerie de St-Barnabé. Ils ont donc été portés à proposer à la Société d'accorder l'une de ses premières récompenses à M. Disdier.

La Société de statistique de Marseille, après avoir entendu avec intérêt la lecture du rapport ci-dessus, fait au nom d'une commission spéciale, l'a adopté dans tout son contenu et en a ordonné le renvoi à la Commission générale d'industrie, à laquelle il est particulièrement réservé de proposer les espèces de récompenses dont ont pu se rendre dignes les personnes qui, ayant inventé ou perfectionné tels ou tels genres d'industrie, les ont soumis à l'appréciation de la dite Société.

Il a été décidé, en outre, qu'une copie de ce rapport sera immédiatement délivrée à M. Disdier, comme un témoignage de satisfaction pour son invention si utile.

Lecture.—L'ordre du jour appelle ensuite M. Guys à lire un travail intitulé : *Conseils pour la composition d'un guide du voyageur en Syrie.* L'auteur fait d'abord remarquer que tout aujourd'hui semble concourir à répandre le goût des voyages : plus de facilité et d'aisance dans les moyens de transport ; plus de sûreté dues aux mesures prises par les gouvernements ; plus de relations d'affaires dans l'industrie commerciale. Il ne manque qu'un guide qui mette le voyageur sur la voie des renseignements dans un pays où il est si difficile de se les procurer.

Le but de M. Guys a été donc de réunir des faits, des observations, des descriptions qui servent à composer pour les voyageurs en Syrie, un guide complet qui instruise, d'ailleurs, les personnes ne pouvant se rendre dans

cette contrée si digne d'être explorée. Cette lecture, que l'auteur se propose d'accompagner de quelques autres sur le même sujet, est écoutée avec beaucoup d'attention et non moins d'intérêt.

— La parole est ensuite à M. CARPENTIN pour lire une première lettre sur l'histoire monétaire de Marseille, depuis la réunion de la Provence à la France. Sous Charles VIII et Louis XII, Aix et Tarascon avaient chacun un hôtel des monnaies; Mais par édit de François Ier, Aix eut seul le droit de frapper les monnaies royales, au type de la Provence; ce qui eut lieu jusques en 1786, époque où l'atelier d'Aix fut transféré à Marseille.

M. CARPENTIN a suivi une à une toutes les phases des ateliers d'Aix et de notre ville. Nous passons ici sous silence les détails dans lesquels il est entré, les ordonnances qu'il a citées. Nous dirons seulement que du mois de fructidor an IX jusques en 1839, l'hôtel de Marseille a frappé environ cent millions, et que la fabrication totale de la France a été de quatre milliards et demi.

M. CARPENTIN, dans un relevé par année, fait voir qu'en 1822, les ateliers sont restés fermés; qu'en 1821, ils n'avaient frappé que pour 990 francs; mais qu'en 1838, l'émission s'était élevée à 10 millions et demi.

L'auteur, surpris de ce qu'aucun établissement, à Marseille, n'a conservé les spécimens annuels des pièces frappées dans cette ville, s'applique à combler cette lacune par des recherches continues et promet d'offrir gratuitement à la ville tout ce qu'il aura pu recueillir.

Après cette lecture, suivie de nombreux applaudissements, M. P.-M. ROUX demande qu'elle soit insérée dans le recueil des travaux de la Société, et, comme elle intéresse notre histoire locale, qu'un jeton d'argent soit décerné à M. CARPENTIN. La Société adopte à l'unanimité ces deux propositions.

Commission du concours. — Enfin M. le Président nomme membres de la Commission du concours MM. Carpentin, Chapplain, Feautrier, E. Flavard, Gentet, Guys, Léopold Ménard, Plauche, P. Ricard, Rondelet, Sapet, Second-Cresp, Tempier, Timon-David, Vaucher et P.-M. Roux.

Sont proposés par M. le Secrétaire pour le titre de membre honoraire, M. H. Fortoul, Ministre de l'instruction publique; pour le titre de correspondant, M. Charles Fortoul, chef du secrétariat du ministère de l'instruction publique, et M. le docteur Lumbroso, médecin, à Tunis.

Ces trois propositions sont prises en considération aux termes du réglement et personne ensuite ne demandant la parole, M. le Président lève la séance.

Séance du 3 *mai* 1855.

Présidence de M. Feautrier.

M. Anacharsis Combes, membre correspondant, assiste à la séance.

Le procès verbal de la séance du 12 avril 1855 est lu et adopté sans réclamation.

M, le Président adresse des paroles de félicitation à M. A. Combes à qui il dit que la Société est fière de voir assister à la séance de ce jour, l'un de ses zélés correspondants, qui depuis longtemps s'occupe avec persévérance et succès de travaux d'économie politique et de statistique.

M. A. Combes se lève et témoigne qu'il est heureux de pouvoir réitérer oralement les remercîments qu'il fit dans le temps à la Société en lui écrivant à l'occasion du titre de membre correspondant qu'elle lui avait décerné. Il ajoute qu'indépendamment des publications qu'il lui a transmises à diverses époques, il eut entretenu avec elle des relations aussi actives qu'il se les était promises, si sa bonne volonté n'avait pas été le plus souvent contrariée par l'obligation de consacrer presque tous ses instants à des fonctions administratives. Il parle ensuite d'un ouvrage dont il a offert tout récemment un exemplaire, à titre d'hommage, à la compagnie, par l'intermédiaire de M. le Secrétaire perpétuel.

Correspondance.— Lettre de M. le ministre de l'instruction publique et des cultes,qui annonce que quatre exemplaires du XVIe volume du Recueil de nos travaux, exemplaires qui lui avaient été transmis par la voie de la poste, les 1er et 4 mars, pour les Sociétés académiques du Puy, de Caen, de Bayeux et pour la Société de statistique de Grenoble, ne lui sont pas parvenus.

La Société charge son Secrétaire de demander à M. le ministre si elle doit réclamer ces exemplaires à M. le directeur des postes de Marseille ou à celui de Paris, bien qu'il soit facile d'entrevoir le peu de succès de cette démarche. Il convient aussi de témoigner à S. Exc. combien il serait à désirer que le pouvoir mit un frein à ces infidélités du service postal, lesquelles, ainsi que cela a eu lieu, sous un autre ministre de l'instruction publique, finirait par décourager les sociétés savantes au point de les faire renoncer à l'envoi mutuel et si avantageux de leurs travaux par l'entremise du ministère.

Lettre de M. H. Fontaine, par laquelle il a témoigné le vif désir d'obtenir de la Société une expédition du rapport fait par une commission spéciale sur le genre d'imprimerie qu'il a inventé.

La Société de statistique de Marseille ayant apprécié les avantages de la presse double de M. H. FONTAINE, exposés dans le rapport ci-dessus, avait ordonné, le 1er mars dernier, le renvoi de ce rapport à la Commission générale d'industrie qu'elle a instituée dans son sein et à laquelle appartient essentiellement le droit de proposer les récompenses à accorder pour les inventions ou perfectionnements utiles en fait d'industrie dans le département des Bouches-du-Rhône.

M. H. FONTAINE ayant depuis sollicité une copie du même rapport, il a été décidé de la lui délivrer immédiatement pour lui donner un premier témoignage de satisfaction, en attendant que la Commission générale d'industrie se soit prononcée sur l'espèce d'encouragement qu'il a pu mériter.

Lettre de M. Prosper MELLER jeune qui adresse une brochure intitulée : *Phare aérostatique*, *loch-compteur*, va et vient nautique, etc., M. CATELIN veut bien se charger d'examiner cette production et d'en rendre compte.

Sont ensuite déposés sur le bureau, par M. le Secrétaire perpétuel, 1° un ouvrage ayant pour titre les *Paysans français* considérés sous le rapport historique, économique, agricole, médical et administratif, par Anacharsis COMBES et Hippolyte COMBES. M. BOUSQUET est nommé rapporteur de cet ouvrage.

2° Un exemplaire du procès-verbal de la séance publique annuelle de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles lettres d'Aix, laquelle séance publique, la 37e, a eu lieu le samedi 16 décembre 1854.

3° Le n° 7, année 1855, du *Recueil des Actes administratifs* de la préfecture du département des Bouches-du-Rhône.

4° Une brochure intitulée : *Etudes sur la langue italienne*, précédées d'un parallèle entre DANTE et

KLOPSTOCK, par Hippolyte TOPIN, membre correspondant, etc.

5° Une brochure qui a pour titre ; *Paouro Martino*, élégie en vers provençaux (dialecte languedocien), précédée d'un léger prologue, par Mathieu LACROIX, maçon de la Grand-Combes, et accompagnée d'une traduction française ainsi que d'une notice biographique sur l'auteur, par M. C. BOUSQUET, de Marseille.

Lecture.—M. le docteur PIRONDI communique la sixième partie d'un mémoire qu'il a rédigé sur le choléra ; elle a pour sujet des relevés statistiques suivis de quelques remarques générales.

Sans vouloir faire une statistique complète du choléra épidémique dans ses différentes invasions à Marseille, statistique dont il réserve le soin au Conseil d'hygiène des Bouches-du-Rhône, M. PIRONDI a cru, pourtant, qu'il lui fallait, pour arriver à une conclusion pratique, étayer sa relation de quelques tableaux de statistique comparative.

Rappelant ce que l'on connaissait déjà du chiffre des décès cholériques en 1834, 1835, 1849 et donnant une statistique analogue pour l'épidémie de 1854, l'auteur a été conduit à soutenir : 1° que cette épidémie a été pour le moins aussi meurtrière que celle de 1835 ; 2° que si le choléra peut sévir dans toutes les saisons, c'est surtout pendant les chaleurs qu'il exerce le plus de ravages.

Pour prouver que le choléra frappe rarement une seule personne dans une même maison et dans une même rue, il a été dressé un relevé de 19 rues d'où sont provenus 99 cholériques graves reçus à l'Hôtel-Dieu, et il a été fait cette remarque que sur 35 marins atteints du choléra à bord et transportés à l'Hôtel-Dieu, il y en a eu jusques à trois frappés sur le même navire, et 23 ont succombé ; ce qui attesterait une influence funeste du port sur les marins cholériques, mais ne prouverait pas, suivant l'auteur, que

les lieux bas et humides sont des circonstances très aggravantes par rapport à la violence de la maladie, si l'on considère qu'à Eygalières, commune de 1,300 âmes, penchée sur un mamelon des Alpins et constamment battue par tous les vents, on a compté 45 décès sur 60 cholériques.

Il paraît aussi qu'à l'Hôtel-Dieu les syphilitiques traités par le mercure, n'ont pas été à l'abri du choléra, puisque sur une trentaine de filles soumises, subissant le même traitement, 8 ont été atteintes de choléra grave et 4 d'entr'elles en ont été victimes.

Si, en 1834 et 1835, les décès féminins ont été plus nombreux que ceux du sexe masculin et qu'ils aient été à peu près égaux, quant aux âges, le contraire a eu lieu, en 1849 et 1854, surtout pendant cette dernière époque à laquelle le sexe ne paraît avoir eu d'influence notable sur l'atteinte épidémique, mais où, par rapport à l'âge, les décès ont été très considérables parmi les enfants, le chiffre en ayant été de 1196.

Dans l'impossibilité de bien apprécier par des chiffres si l'épidémie de 1854 a été ou non plus meurtrière que les précédentes, car on ne connaît pas tous les décès qui ont eu lieu en dehors des hôpitaux et autres établissements publics, M. Pirondi s'est borné, dans ses appréciations, à prendre pour base les relevés fournis par les hôpitaux et hospices, et il a ainsi reconnu que le choléra n'avait nullement perdu de sa léthalité primitive.

Nous aurions été surpris qu'il n'eut fait qu'effleurer l'invasion cholérique de 1837, s'il n'avait avancé que l'on ne peut donner à cette invasion le nom d'épidémie ; mais ne serait-il pas permis de se demander si c'est là une assertion bien soutenable ?

C'est aussi en vue de traiter la question de la proportion des guérisons avec les traitements employés que l'auteur a cru devoir faire exclusivement appel aux hôpitaux

non seulement de Marseille, mais encore de Nîmes et d'Arles, ainsi qu'aux 9 bureaux de secours établis à Marseille, à l'occasion de l'épidémie de 1854. Il a terminé son travail par une supputation des certificats de décès délivrés par les médecins allopathes, comparés aux certificats des médecins dits homœopathes, et il en conclut qu'il y a eu résultat presque identique de part et d'autre.

Bien que les calculs faits à cet égard soient sujets à contestation, ils ne donnent lieu à aucune discussion, évidemment parce que l'heure est avancée et que l'ordre du jour est loin d'être épuisé.

D'ailleurs, ce qui paraît interdire toute discussion, c'est que M. PIRONDI, en terminant, a prévenu l'assemblée, qu'il a écrit pour les médecins et non pour notre Société de statistique, à laquelle il avait, pourtant, regardé comme un devoir de communiquer les relevés statistiques qu'il a produits sur un sujet essentiellement médical, il est vrai, mais palpitant d'intérêt pour tout le monde.

Rapports. — L'ordre du jour appelle en premier lieu le rapport d'une Commission spéciale sur l'établissement lithographique de M. CANQUOIN. Organe de cette commission, M. MARCOTTE commence par des détails sur l'origine et les procédés de la lithographie. Ainsi, il raconte comment SENEFELDER fut amené à créer l'art lithographique qui, importé en France, en 1815, par MM. de LASTEYRIE et ENGELMANN, n'a cessé de rendre des services à l'industrie et au commerce. Il ne fut d'abord exercé avec succès qu'à Paris. Mais il s'introduisit peu à peu dans les grandes villes et ici M. le Rapporteur aurait pu rappeler que Marseille fut l'une des premières à profiter de cette invention. On sait que notre Société a décerné, en 1836, une médaille d'encouragement à M. BEYSSON, graveur, pour avoir établi, en 1824, la première presse lithographique à Marseille où, de nos jours, on ne compte pas moins de 30

établissements de ce genre. Parmi ceux qui méritent une attention particulière, est celui de M. CANQUOIN qui, après avoir travaillé comme écrivain et dessinateur, pendant six ans, pour plusieurs de nos lithographes, débuta lui-même, en 1850, avec une seule presse par l'impression des étiquettes de luxe que l'on fesait seulement alors à Paris. Ses succès l'engagèrent, en 1852, à faire l'acquisition de deux presses nouvelles ; il en avait dix, en 1854, et en possède actuellement une vingtaine avec tous leurs accessoires.

Le personnel de cet établissement est de 50 personnes. La valeur des travaux, qui, en 1850, était de 10,000 fr., a augmenté de 10,000 et plus chaque année, au point qu'elle était de 60,000 francs, en 1854, et qu'elle sera probablement de 120.000, en 1855. Il s'imprime dans cet établissement, tous les mois, en moyenne, 800,000 étiquettes, sans compter les travaux d'écriture et de commerce.

Il est donc évident que M. CANQUOIN a doté Marseille, sinon d'une invention nouvelle, du moins d'une industrie dont Paris seul profitait ; l'habileté d'exécution et le perfectionnement des procédés ajoutent à l'importance de cet établissement pour la fondation duquel la commission a jugé M. CANQUOIN digne d'un encouragement, tel qu'une médaille de bronze.

Ce rapport, écouté avec intérêt, est renvoyé à la Commission générale d'industrie, plus particulièrement appelée à proposer la récompense à laquelle M. CANQUOIN paraît avoir droit.

— La parole est à M. SEGOND-CRESP, chargé de rendre compte d'un travail présenté par M. CHAUMELIN, proposé pour le titre de membre actif. Voici avant tout une courte analyse de ce travail :

Sous le titre de *Coup d'œil statistique sur les Constructions modernes élevées à Marseille*, M. CHAUMELIN a produit

une notice, ou après avoir raconté ce qu'était cette ville, quant à ses quartiers, ses rues, ses maisons, alors que son commerce était assez limité, il montre le goût qu'elle a eu pour les constructions, quand, au commencement de notre siècle, une ère nouvelle a commencé pour elle. Ainsi, elle a été prodigieusement agrandie par les quartiers nouveaux : Breteuil, Castellanne, Mempenti, de la Plaine, Longchamp, St-Lazare, et la Société de statistique a constaté par des tableaux consignés dans son Répertoire, ce rapide agrandissement, pendant la période de 1830 à 1839 inclusivement, offrant 1254 constructions nouvelles et 625 reconstructions et exhaussements.

M. Chaumelin, ayant pu croire que MM. les annotateurs qui n'ont pas dressé un tableau semblable pour la période des dix années suivantes, avaient ajourné indéfiniment ce travail, l'a entrepris lui-même et a puisé pour cela des chiffres d'une exactitude rigoureuse, dans les bureaux de l'administration départementale et de l'administration communale qui s'occupent, celle-ci, de la petite voirie, celle là de la grande. Il est ainsi parvenu à nous apprendre que de 1840 à 1849, les constructions neuves ont été de 2058 ; qu'il y a eu donc 804 maisons de plus que dans l'autre période décennale, ce qu'il faut attribuer en grande partie au décret de l'Assemblée nationale, en date du 13 juillet 1848, portant exemption temporaire d'impôt, pendant 10 ans, pour les constructions commencées avant le 1er janvier de l'année suivante ; à la vérité, les reconstructions et exhaussements, n'ayant été que de 581, ont présenté une diminution de 44 sur le total du 1er tableau.

L'auteur parle ensuite de certaines irrégularités et souvent du peu de solidité des édifices, et cela à cause de la facilité qu'ont les propriétaires de construire comme ils l'entendent, sans être astreints en tous points à la surveillance de l'administration municipale ; il fixe aussi

l'attention sur l'état pitoyable où se trouve le pavé des rues nouvelles, etc.

En somme, le travail de M. Chaumelin atteste le statisticien consciencieux, fesant plus que de grouper des chiffres, puisqu'il en tire des conséquences qui prouvent son savoir dans la véritable manière d'utiliser la statistique.

Tout en rendant justice au mérite de ce travail, M. Segond-Cresp fait remarquer que l'auteur paraît douter que Marseille vers la fin du siècle dernier, eut raison de se croire l'une des premières villes de France. N'avait-elle pas pour justifier cette prétention ses agrandissements de 1666 à 1760? Sans doute les travaux de ce temps-là n'ont point à redouter la comparaison avec ceux de notre époque.

M. le rapporteur aurait désiré que M. Chaumelin eut indiqué, dans sa notice, pour la période de 1830 à 1850, les rues que l'on pouvait continuer en ligne droite, ce qui n'a pas été fait; celles auxquelles ont été donnés certains alignements; celles où sont divers nivellements, alors que rien ne s'opposait à ce qu'on les fit à pleins jalons; celles où l'on a établi des pentes très-rapides, quand il eût été facile de les éviter. Enfin, toutes les rues ouvertes dans la même période et ayant une largeur inférieure à dix mètres. Ce sont là autant de lacunes que M. Segond-Cresp espère voir combler dans un travail plus étendu sur la cité, par M. Chaumelin, qu'il considère comme un bon historiographe. C'est dire qu'il vote pour son admission parmi les membres actifs.

L'ordre du jour amène ensuite la lecture, par M. l'abbé Timon-David, de son rapport sur un écrit anonyme intitulé : *Mémoire historique et statistique sur les Sociétés de secours mutuels et de bienfaisance, ainsi que sur les établissements de charité publique de la ville de Castres, (Tarn) au* 31 *décembre* 1854.

M. le rapporteur commence par quelques considérations sur l'utilité qu'offrirait une Statistique générale complète des établissements qui attestent la misère en France, et les soulagements qu'elle reçoit. Mais il ne se dissimule pas toutes les difficultés d'un pareil travail et fait sentir ainsi l'importance des investigations qui s'y rattachent.

Puis, abordant le mémoire dont il avait à rendre compte, il regarde d'abord les renseignements qui y sont contenus comme incomplets et exposés d'une manière peu méthodique. Aussi, pour procéder avec ordre, divise-t-il en trois catégories les œuvres de bienfaisance et de charité, au nombre de 22, sur une population de 20,815 habitants que renferme la ville de Castres, y comprise la ville Godon de l'autre côté de l'eau.

Dans la première catégorie, sont 8 sociétés de secours mutuels ayant 2270 membres et des règlements à peu près semblables. Celle de St-Vincent-de-Paul, la plus nombreuse, la plus florissante, se distingue, pourtant, dans sa règle, par des articles dignes d'attention. Elle a, outre des membres actifs, des membres honoraires qui payent une cotisation mais renoncent à tous secours. Ce sont des notabilités parmi lesquelles la Société choisit ses fonctionnaires.

M. Timon-David dit qu'il faisait partie, en 1851, d'une commission nommée par M. le Préfet de Suleau, qui avait pour but d'introduire cette modification dans les sociétés marseillaises. On fut obligé de reculer devant les difficultés que les innovations rencontrent dans notre pays.

Il est un autre article assez remarquable du Règlement de la Société de St-Vincent-de-Paul, c'est celui par lequel les membres s'engagent de ne jamais plaider devant le juge-de-paix qu'après avoir essayé la conciliation devant leur Président.

Dans la deuxième catégorie, sont rangées ... de charité publique et officielle, au nombre de sept : deux Hospices, un Hôpital, un Bureau de bienfaisance, une Crèche et deux Salles d'asile.

La troisième catégorie comprend 7 œuvres de charité privée.

A la fin de son excellent résumé, M. le rapporteur fait cette remarque que le mémoire qui en est l'objet, est plutôt une nomenclature qu'une statistique proprement dite. Si la partie historique est assez étendue, les chiffres manquent en général et les résultats ne sont donnés avec quelque étendue que pour quatre sociétés de secours mutuels et les deux hospices publics.

M. Timon-David fait des vœux pour que l'auteur achève son travail et lui fournisse ainsi des points de comparaison qu'il pourrait établir avec les œuvres de Marseille, son intention étant d'offrir à notre compagnie une statistique générale des sociétés de secours mutuels de cette ville.

Ce rapport, écouté avec intérêt, est beaucoup applaudi.

Enfin, l'ordre du jour est un rapport de M. le Secrétaire perpétuel sur les titres 1° de M. H. Fortoul, Ministre de l'instruction publique et des cultes, dont l'admission parmi les membres honoraires avait été demandée ; 2° de M. Charles Fortoul, chef du cabinet, Secrétaire général du ministère de l'instruction publique et 3° de M. le docteur Lumbroso, médecin, à Tunis, l'un et l'autre portés pour la nomination de membre correspondant.

Tout ce que dit M. le Secrétaire du mérite et de la position sociale de ces trois candidats fixe particulièrement l'attention et reçoit l'assentiment de l'assemblée.

Réception de membres. On procède ensuite par voie de scrutin à l'élection 1° de M. Marius Chaumelin, pour le

titre de membre actif ; 2° de M. H. Fortoul, pour le titre de membre honoraire ; 3° et 4° de M. Charles Fortoul, ainsi que de M. Lumbroso, pour le titre de membre correspondant. Tous ces candidats ayant obtenu l'unanimité des suffrages sont proclamés par M. le Président.

M. C. Bousquet propose de recevoir membre correspondant M. le commandeur Luigi Canina, homme de lettres, à Rome, membre de l'Institut. Cette proposition est prise en considération aux termes du règlement et personne ne demandant la parole, M. le Président lève la séance.

Séance du 7 juin 1855.

Présidence de M. Feautrier.

Allocution à un membre actif. Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la séance du 3 mai, M. le Président ayant à recevoir M. Chaumelin, membre actif nouvellement élu, lui adresse un discours dans lequel il lui fait remarquer que, pour atteindre les buts qu'elle s'est proposés, la Société de statistique a besoin d'hommes qui réunissent, comme lui, les qualités du statisticien instruit, zèlé, possédant cette rectitude de jugement qui fait apprécier sainement les faits observés et permet d'en tirer d'utiles inductions.

Parmi les productions sorties de la plume de M. Chaumelin, celle ayant pour titre : Promenades artistiques autour de Marseille, est, aux yeux de M. le Président, un brillant panorama décrit avec talent, un goût exquis et une justesse d'appréciation remarquable.

Puis, M. Feautrier dit au récipiendaire que, par son travail présenté à l'appui de sa candidature, il a prouvé

que le langage des chiffres lui est familier et revet sous sa plume les formes les plus gracieuses ; l'auteur a de plus fait entrevoir que s'il donne, ainsi qu'il l'a promis, à ce travail intitulé : *Coup d'œil statistique sur les constructions modernes élevées à Marseille*, tout le développement désirable, il en fera un ouvrage non moins intéressant que le précédent. Mais, pour en augmenter le mérite, il faudrait remonter à l'époque où notre ville, bornée au Levant par la ligne qui suit aujourd'hui le cours, et au Sud par le rempart auquel étaient adossées les maisons de la rue des Fabres, franchit tout-à-coup ces étroites limites ; c'était en 1666. Alors l'entrepreneur Roustan commença des constructions auxquelles se sont succédées insensiblement toutes celles qui, en constituant une nouvelle ville remarquable par la régularité de son plan, etc., ont fait, en un mot, de Marseille la troisième ville de France. Or, M. Chaumelin possède évidemment tout ce qu'il faut pour entreprendre la statistique complète des agrandissements successifs de la cité depuis le milieu du 17e siècle ; il a fait ses premières armes dans le professorat, au collège de Tournon, s'y est formé à l'art de penser et d'écrire, à l'habitude de se nourrir des chefs d'œuvres anciens et modernes, et on connaît son goût décidé pour la statistique. Aussi, M. le Président se plait-il à lui dire que la Société, en l'admettant dans son sein, a rendu un juste hommage à son mérite et se félicite de l'avoir associé à ses travaux.

Réponse de M. Chaumelin. Dans sa réponse, M. Chaumelin témoigne qu'il est d'autant plus sensible à l'accueil dont il vient d'être honoré, qu'il s'est présenté non avec des antécédents statistiques nombreux, mais avec l'unique intention de travailler au sein de la compagnie autant qu'il le pourrait. « Les éloges, ajoute-t-il, que M. le Président a bien voulu me donner et dont je le remercie

sensiblement, sont si flatteurs, qu'il me sera permis de ne pas y répondre. Si l'on a cru que je réunirai constamment mes efforts pour justifier le titre de membre actif, quant au zèle, on n'a pas préjugé de mon concours. Agir ainsi, sera pour moi à la fois un devoir et un plaisir, ne me dissimulant pas que je trouverai au milieu de mes collègues des modèles à suivre et des exemples à imiter.»

On passe à la correspondance : Un industriel écrit à la Société pour lui demander son appui, dans l'intention où il est de fabriquer en grand des consommés portatifs à l'usage des voyageurs sur terre et sur mer, etc., consommés dont il adresse un échantillon.

Une discussion s'engage entre MM. Marcotte, Carpentin, Léopold Ménard et P.-M. Roux, au sujet de cette demande que la Société ne croit pas devoir prendre en considération, par la seule raison que l'industrie qui en est l'objet, n'a pas pour elle la consécration d'une chose accomplie, c'est-à-dire qu'elle ne saurait être statistiquement appréciée, alors qu'elle n'est encore qu'en projet.

La Société est ensuite appelée à se prononcer sur une demande de M. Rémuzat, ancien instituteur, qui, ayant fait paraître, en 1853, un nouveau traité d'arithmétique simplifiée à l'usage du commerce et de la banque, se propose de publier une nouvelle édition de cet ouvrage augmenté d'un supplément assez étendu et sur lequel il désirerait que la Société de statistique fit faire un rapport par une commission spéciale.

M. Feautrier pense que la compagnie sortirait de ses attributions, si elle approuvait un ouvrage destiné aux écoles, quelqu'en fut le mérite, puisque ce privilège est exclusivement réservé au Ministère de l'instruction publique, après un examen préalable d'un conseil nommé pour cela.

MM. Bousquet et Natte sont d'avis de ne pas repousser

la demande de M. Rémuzat, en considérant que son ouvrage n'a probablement pas été fait pour l'instruction publique ; qu'il est principalement pour tous les commerçants auxquels il peut être utile.

M. Carpentin pense qu'il faut s'en tenir au texte de la lettre. Or, elle a évidemment pour but une réclame, afin de débiter une édition.

M. Catelin appuye cette manière de voir, partagée aussi par M. Plauche qui se demande si la Société doit s'ériger en censeur de tous les ouvrages.

Après cette discussion, il est unanimement décidé de témoigner à M. Rémuzat le regret qu'éprouve la compagnie de ne pouvoir par le motif qu'a fait valoir M. le Président, soumettre à l'examen d'une commission spéciale l'ouvrage dont il s'agit.

M. le Secrétaire perpétuel poursuit le dépouillement de la correspondance, dans l'ordre suivant :

Lettre de M. H. Fortoul qui, ayant appris que la Société de statistique de Marseille, l'avait appelé dans son sein en qualité de membre honoraire, exprime combien il apprécie cette distinction et promet de seconder les efforts de ses nouveaux collègues dans l'accomplissement des travaux qu'ils se sont imposés.

Lettre du même ministre qui annonce avoir pris récemment un arrêté tendant à reconnaître par une allocation de 200 fr. l'importance des travaux de la Société de statistique de Marseille.

M. Charles Fortoul, Secrétaire en chef au ministère de l'instruction publique et M. Lumbroso, célèbre médecin de Tunis, ont également écrit à la Société pour la remercier du titre de membre correspondant qu'elle leur a décerné dans la dernière séance.

Lettre de M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie impériale de médecine de Paris, qui remercie la Société de

l'exemplaire qu'elle a reçu du dernier volume du Répertoire de nos travaux.

Lettre de M. le Secrétaire de l'Académie du Gard qui accuse aussi réception et remercie de la collection complète du Répertoire des travaux de notre Société.

Lettre de M. Segond-Cresp qui adresse, au nom de la Société d'horticulture de Marseille et par l'entremise de M. Lions, trésorier de cette Société, la collection de la Revue horticole des Bouches-du-Rhône. (Dépôt dans la bibliothèque et lettre de remercîment.)

Lettre de M. Arnaud qui transmet deux exemplaires d'une brochure publiée depuis peu, à Marseille, sous ce titre : *Rapport sur l'origine de la Confrérie des Pénitents blancs de la Très-Sainte Trinité et de Notre-Dame d'Aide, pour la rédemption des captifs*, fondée à Marseille en 1306, etc., etc. M. Arnaud désirerait que ce travail fut examiné et approfondi par notre Société. M. le Président charge MM. Mortreuil, Carpentin et Segond-Cresp de cet examen.

M. Dupuis, membre correspondant, à Orléans, fait parvenir une brochure ayant pour titre : *Jeanne d'Arc aux Tourelles*. Cantate exécutée, le 6 mai 1855, aux fêtes de l'inauguration de la nouvelle statue de la pucelle.

M. l'abbé Magloire Giraud, correspondant, à St-Cyr, fait l'envoi d'un tableau synoptique de la réponse de la commission cantonale de statistique du Beausset, au questionnaire du gouvernement, pour l'année 1854.

Sont ensuite déposés sur le bureau 1° le bulletin (août 1854 et janvier 1855) de la Société d'émulation du département de l'Allier.

2° Le bulletin de la Société des antiquaires de Picardie (année 1855 n. 1.)

3° Le numéro 26, mars 1855, de l'Agronome praticien, journal de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Compiègne.

4° Le 2e trimestre, année 1855, du compte rendu des séances de l'Académie royale, économico-agraire, des Georgofiles de Florence.

5° Le n° 8, année 1855, du Recueil des actes administratifs du département des Bouches-du-Rhône.

Rapports. La correspondance étant épuisée, M. Catelin prend la parole pour faire remarquer que l'article intitulé: *Loch compteur*, contenu dans une brochure de M. Prosper Meller jeune et sur lequel il avait été chargé de faire un rapport, ne consiste qu'en quelques mots nullement susceptibles d'analyse et qu'il suffit de lire pour avoir une idée du Loch-compteur, proposé, d'ailleurs, comme un projet qui ne paraît avoir été soumis à aucune expérience. M. Catelin remet donc à M. le Président la brochure de M. Meller, ne croyant pas devoir, par les motifs qu'il vient de déduire, faire un rapport par écrit.

— L'ordre du jour appelle le rapport, par M. Natte, sur une demande de M. Barthélemy, tendante à obtenir une récompense pour avoir introduit, à Marseille, la chèvre dite d'Angora. Cette chèvre originaire de l'Anatolie, est répandue dans toute l'Asie centrale, l'Asie mineure, jusqu'en Chine. Elle habite donc les climats tempérés entre les 35° et 45° de latitude Nord. M. le rapporteur reproduit textuellement la description de cet animal, quant à sa configuration et à sa douceur, description donnée par M. Barthélemy qui a aussi exposé les nombreux avantages de la chèvre Angora au point de vue de l'économie rurale.

M. Natte raconte que la commission dont il est l'organe, composée de lui, de MM. Feautrier et Toulouzan, s'est transportée au Jardin zoologique où se trouve le couple, un bouc et une chèvre, qu'elle avait à examiner. Par le peignage on en avait retiré, en avril 1854, un échantillon de lainage soyeux pesant 525 grammes dont 500

grammes produits par la femelle et 25 seulement par le mâle. Ce lainage avait dix centimètres de longueur, au lieu de 15 à 20 comme d'ordinaire ; ce que l'on a attribué à ce que les deux sujets n'avaient pas encore acquis leur entier développement. Un troupeau de 15 chèvres arrivées au Jardin zoologique, depuis la visite de la commission et distribuées dans les Vosges, sera bientôt suivi d'une soixantaine de ces animaux ; ce qui pourra permettre à M. Barthélemy de continuer et de complèter ses essais.

La Commission cédant au vœu de ce naturaliste voudrait que la Société de statistique l'appuyât auprès des autorités ; qu'elle lui accordât certains encouragements pécuniaires ; qu'elle fit placer des chèvres-Angora dans tout le département des Bouches-du-Rhône, chez des éleveurs intelligents et cela sous sa surveillance immédiate et avec le concours de M. Barthélemy lui-même. M. Natte soutient qu'il résulterait de très-grands avantages, de cette manière de procéder et qu'en attendant il y a lieu de décerner à celui qui a fait les premiers essais d'acclimatation chez nous d'une nouvelle race caprine, une récompense digne du service rendu.

Ce rapport est mis à la discussion : MM. Carpentin et Marcotte pensent que c'est spécialement à la Société d'agriculture des Bouches-du-Rhône qu'il appartient de statuer sur la demande de M. Barthélemy.

M. Plauche entre dans quelques considérations pour faire entrevoir qu'un duvet obtenu beau en principe peut ensuite perdre par l'influence du climat. « La nature, dit-il, refuse le duvet à l'animal là où il n'en a pas besoin. Ce duvet trouvera probablement dans les Vosges toutes les conditions favorables à sa belle qualité. Les chèvres Angora pourront bien ne pas y dégénérer. Mais ce serait une erreur de vouloir les acclimater dans le Midi. »

M. Natte rappelle que des essais ont réussi autrefois en Toscane et en Suède.

M. Marcotte qui trouve très-judicieuses les observations de M. Plauche, est d'avis de ne se prononcer qu'après une longue expérimentation.

M. Pirondy, quant à l'acclimatation, partage la manière de voir de M. Plauche, non seulement à cause des effets de la latitude, mais encore parce que la nourriture influè sur l'épaisseur du duvet. Toutefois, il convient d'encourager les tentatives déjà commencées et de chercher à obtenir que l'expérimentateur opère sur une plus grande quantité de sujets.

M. Marcotte, persistant dans son opinion, est d'avis de déclarer que la Société a vu avec un vif intérêt ce qui a été commencé, mais que pour s'assurer qu'il y aura eu ou non dégénérescence, elle a besoin d'apprécier les résultats qui auront été obtenus par la suite.

Puisque M. le ministre de la guerre fait faire des expériences en grand sur l'acclimatation qui nous occupe, il paraît à M. Carpentin que la Société doit ajourner toute décision à cet égard.

Un membre fait remarquer qu'il doit être au moins question aujourd'hui de renvoyer le rapport à la commission générale d'industrie.

M. Catelin, résumant ce qui a été dit, voit trois choses distinctes à considérer : 1° le renvoi du rapport à la commission générale d'industrie ; 2° l'encouragement de l'acclimatation ; 3° l'allocation d'une somme, quelque minime quelle soit, pour cet encouragement.

Ces trois propositions sont mises aux voix et le renvoi seul du rapport à la commission générale d'industrie est prononcé.

M. Natte parle ensuite des difficultés qu'il a rencontrées à Marseille quand il a voulu y faire filer la quantité

mise à sa disposition de la laine soyeuse de la chèvre d'Angora et il montre un échantillon de ce qu'il est parvenu à en faire filer dans le département du Var.

— L'ordre du jour appelle ensuite le rapport, par M. Bousquet, sur un ouvrage de MM. Anacharsis et Hippolyte Combes, intitulé : *les Paysans français considérés sous les rapports historique, économique, agricole, médical et administratif* (un vol. in-8° de 458 pages.)

M. le rapporteur fait sentir d'abord combien il aurait à écrire s'il lui fallait entrer dans tous les détails d'appréciation que mérite ce livre. Seulement, il s'attache par des remarques assez longues, mais aussi piquantes que fondées, à montrer l'état du paysan, le peu de cas, le mépris même que l'on a fait trop souvent de ce travailleur rustique sans lequel, pourtant, nous manquerions de la première nourriture.

Puis, donnant une briève analyse de l'ouvrage, M. Bousquet parle avec intérêt d'une introduction historique divisée en trois parties, savoir : 1° les paysans depuis la dissolution de l'Empire romain, jusques à l'émancipation des communes de France.

2° Les paysans par comparaison de leur sort avec celui des ouvriers des villes, avant et jusqu'à 1789.

3° Les paysans depuis la Révolution française.

Ensuite les auteurs s'occupent de l'hygiène des habitants des campagnes, de leur habitation, des causes d'insalubrité, des mesures hygiéniques quant aux vêtements, à l'alimentation, aux boissons.

Vient le tour des travaux auxquels le paysan est soumis selon qu'il figure comme métayer, maître valet, journalier à la tache.

Un chapitre est consacré à la physiologie des paysans, un autre à leur pathologie et à leur thérapeutique.

La dernière partie de l'ouvrage a rapport aux mesures

administratives concernant les paysans : *Organisation de l'hygiène publique.* — *Education, assistance et secours*, tels sont les moyens proposés pour améliorer le sort du paysan et lui rendre sa condition non seulement supportable mais attrayante. L'une des principales tendances de ce livre est de retenir aux champs les ouvriers de l'agriculture, trop portés à accepter, sans les connaître, les servitudes de l'homme d'industrie. Oui, les auteurs ont écrit pour mettre un frein à cet esprit de divorce entre l'agriculteur et la terre. C'est là sans doute un louable but, digne de toute la reconnaissance publique et des faveurs du gouvernement. En attendant, M. Bousquet engage la Société à voter une mention honorable aux auteurs de cet intéressant travail.

Ce rapport entendu avec plaisir, est adopté dans tout son contenu.

— Enfin, la Société écoute avec non moins d'attention un rapport de M. le Secrétaire perpétuel sur les travaux de M. le commandeur Louis Canina, homme de lettres, à Rome, membre correspondant de l'institut de France, auteur de huit ouvrages remarquables d'archéologie et de statistique sur la ville de Rome, ses monuments, ainsi que sur les environs de cette ville.

Admission d'un correspondant. Sous l'influence de ce rapport tout favorable, la Société procède par voie de scrutin à la nomination de M. Louis Canina, proposé pour le titre de membre correspondant, et il est proclamé tel par M. le Président, ayant réuni tous les suffrages.

L'heure étant avancée, la Société renvoie à la prochaine séance deux lectures qui avaient été mises à l'ordre du jour, l'une sur les hôpitaux civils de Marseille, par M. Chapplain, l'autre sur les banques agricoles, par M. Sapet.

La séance est immédiatement levée.

Séance du 5 juillet 1855.

PRÉSIDENCE DE M. FEAUTRIER.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la séance du 7 juin, M. le Secrétaire perpétuel dépouille la correspondance comme il suit :

Lettre de M. Jean PIANELLO, Consul de Buenos-Ayres, qui, ayant reçu et communiqué à notre Société la demande, par M. le Ministre des relations extérieures de ce gouvernement, des travaux imprimés de notre compagnie, en échange de ceux de statistique publiés dans les Etats de Buenos-Ayres, et qui, ayant bientôt obtenu les 17 volumes formant actuellement la collection de notre Recueil, adresse de vifs remercîments, tant au nom de son gouvernement qu'au sien propre, pour ce don qu'il va transmettre à M. le Ministre des relations extérieures.

Lettre de M. Robert de CRÈVECOEUR, auditeur au Conseil d'Etat, attaché à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, qui, pour le Préfet empêché et par autorisation, demande une notice historique sur la Société de statistique de Marseille, ainsi qu'un exemplaire de son règlement, pour être remis à M. le Sénateur, Préfet du Rhône, qui a manifesté le désir de posséder ces documents.

M. le Secrétaire perpétuel, qui s'était chargé de la rédaction de cette notice, en donne de suite lecture ; elle reçoit l'approbation de la Société.

Reprenant la correspondance, M. le Secrétaire perpétuel lit une lettre de l'Académie des Sciences, (Institut impérial de France), qui accuse réception et remercie du

tome XVIme du Répertoire quelle publie de ses travaux.

Sont ensuite déposés sur le bureau 1° la 5e livraison, mai 1855, du *Bulletin des Sociétés savantes.*

2° Les nos d'octobre, novembre et décembre 1854, du *Bulletin agricole du Var.*

3° Le n° de mai 1855, du compte rendu des séances de l'*Académie royale, économico-agraire, des Georgofiles de Florence.*

4° Le compte rendu de la séance semestrielle du 28 octobre 1854, tenue par la Société d'Agriculture, des Sciences et Arts de Boulogne-sur-Mer.

5° Le n° 9 du Recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

6° Une brochure publiée par M. Guillory aîné, membre honoraire, à Angers, et ayant pour titre : *Viande de boucherie. Association de cultivateurs pour la vente en détail de la viande, à Genève. — Rapport sur quelques publications adressées à la Société indnstrielle.*

7° Deux brochures adressées par M. le chevalier Berluc, dont l'une qu'il a rédigée, est intitulée : les *Chansons de Carrateyron, poète du XVIe siècle*, et l'autre a pour titre : *les Adages de Berluc* par M. Gustave Rambot, membre de l'Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-lettres d'Aix.

8° Enfin, le programme d'un concours ouvert par la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-lettres du département de l'Eure. Cette Société décernera, dans sa séance publique du mois d'août 1856, une médaille d'or de la valeur de 300 fr., à l'auteur du meilleur mémoire sur *les Fiefs et la féodalité en Normandie, d'après les enquêtes, les hommages, déclarations et aveux rendus au Roi.*

Les mémoires devront être envoyés avec les formalités ordinaires, avant le 1er juillet 1856.

Rapport. La parole est à M. S. Pirondy pour rendre compte d'une brochure de M. le baron Silvio Ferrari qui s'est proposé dans ce travail de démontrer que le calcul *deci-douzainal* devrait être adopté de préférence à tout autre.

M. le Rapporteur entre dans les considérations les plus propres à faire saisir ce nouveau mode qu'il finit par considérer comme plutôt fait pour embrouiller les calculs que pour les faciliter.

Suivant M. Léopold Ménard, il y aurait, ce semble, analogie entre ce système et le duodécimal. M. Mortreuil pense que la préférence donnée à celui-ci vient de ce qu'il permet aux astronomes d'obtenir plus aisément la solution de leurs problèmes.

M. Pirondy fait remarquer qu'il n'est pas question de système duodécimal, mais d'une manière de calculer à l'aide de douze chiffres dont quelques uns représentés par des signes qui sont loin de simplifier les calculs. Toutefois, M. Pirondy ne termine pas son rapport sans proposer à la Société de voter des remercîments à M. Ferrari, pour sa communication intéressante à divers égards.

— M. P.-M. Roux fait un rapport sur le tome 2. 2me série, comprenant le territoire et la population de la France, ouvrage de statistique publié par M. le Ministre de l'agriculture et du commerce, sous la direction de M. A. Legoyt, chef du bureau de la statistique à ce ministère.

M. le Rapporteur analyse, quant à ce qui touche le département des Bouches-du-Rhône, les tableaux relatifs au territoire, aux voies de communication, à la population, aux mouvements de celle-ci, etc. Il fait observer que toutes les évaluations concernant la superficie des propriétés imposables ou non imposables sont établies suivant le cadastre qui, commencé en 1808, n'a été achevé

qu'en 1838 et il ajoute que les nombreuses mutations survenues depuis cette époque font désirer qu'un nouveau cadastre vienne jeter un plus grand jour sur l'état actuel de notre territoire. Ce qui a trait à la population est également examiné et M. P.-M. Roux appréciant ce grand travail statistique, est d'avis de bien remercier M. Legoyt qui l'a parfaitement coordonné, de nous l'avoir communiqué, à peine sorti de la presse.

Lectures. M. Chapplain fait une intéressante lecture sur les hôpitaux civils de Marseille : l'hôpital du St-Esprit ou Hôtel-Dieu et l'hôpital de St-Pierre nouvellement édifié, mais n'ayant point encore reçu de malades. Celui-ci serait le seul que l'on maintiendrait, en considérant que l'ancien passe pour être insalubre.

De l'examen fait avec soin de ces deux établissements par M. Chapplain, il résulte bien évidemment qu'ils doivent être conservés, l'un et l'autre, pour satisfaire à toutes les exigences, et les motifs qu'il fait valoir pour autoriser une pareille conclusion sont si palpables que l'on ne peut que partager la manière de voir de notre honorable collègue.

— M. Sapet lit un apperçu sur les avantages qui résulteraient de la création de banques agricoles dans le Midi. Il expose les raisons qui l'ont amené à se préoccuper d'un pareil sujet qui a déjà fixé l'attention des économistes en Allemagne et dans certains départements français. M. Sapet aborde ensuite la question de savoir comment ces banques devront être établies pour les rendre vraiment profitables à l'agriculteur et il communique quelques idées après lesquelles il conclut à ce qu'une commission soit nommée pour donner suite à son projet et le faire fructifier.

La Société adoptant cette conclusion, M. le Président nomme membres de la commission chargée de faire

réaliser la proposition de M. Sapet, M. Sapet, lui même, ainsi que MM. Plauche et Vaucher.

Délégations. — On passe ensuite à la nomination de deux délégués à divers Congrès.

Et d'abord la Société de statistique de Marseille, invitée à se faire représenter au Congrès scientifique de France, qui se réunira, cette année, le 10 septembre, au Puy-en-Velay, choisit pour remplir cette importante mission, son Secrétaire perpétuel, M. le docteur P.-M. Roux, à qui elle a précédemment confié le même mandat à l'occasion de diverses autres solennités scientifiques.

La Société lui délivre, séance tenante, un extrait de la présente délibération pour l'accréditer auprès du Congrès.

La Société de statistique de Marseille ayant député l'un de ses membres à la première session du Congrès international de statistique, tenue à Bruxelles, en 1853, et voulant donner à cette institution un nouveau témoignage de sa sympathie, délibère de se faire représenter à la deuxième session qui se réunira à Paris, le 10 septembre prochain; de confier les honorables fonctions de délégué à M. le Marquis de Bausset-Roquefort, l'un de ses membres correspondants les plus dignes et de lui expédier immédiatement un extrait de la présente délibération.

La Société de statistique de Marseille, sur la proposition de son Secrétaire perpétuel, délibère à l'unanimité des voix, de se faire représenter à la réunion internationale de charité qui s'ouvrira à Paris, le 19 du mois courant, et de choisir pour son représentant M. le Marquis de Bausset-Roquefort, l'un de ses membres correspondants les plus distingués.

Un extrait de la présente délibération sera délivré à M. le Marquis de Bausset-Roquefort pour attester le choix dont il vient d'être honoré.

Plus rien n'étant délibéré, et personne ne demandant la parole, M. le Président lève la séance.

Séance du 2 août 1855.

Présidence de M. Feautrier.

M. le Secrétaire perpétuel fait annoncer qu'une indisposition l'oblige à rester chez lui. Cet incident regrettable prive l'assemblée d'entendre la lecture du procès-verbal de la séance précédente.

Sur l'invitation de M. le Président, M. Chaumelin prend place au bureau pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Correspondance. Lettre de M. Popineau qui, pour mettre la Société au courant des progrès de l'invention qu'il lui a soumise dans le temps, lui envoie un spécimen de gravures commandées pour l'Exposition universelle. Il paraîtrait que ces gravures auraient produit une certaine sensation, en ce qu'elles auraient été plus promptement et plus régulièrement exécutées qu'avec l'aide des presses ordinaires, et cela à un prix très-avantageux.

Renvoi à la commission générale d'industrie.

Sont ensuite déposés sur le bureau :

1° Les numéros 11, 12, 13 et 14 du *Recueil des actes administratifs de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.*

2° Le n° 12 (juin 1855) de la *Revue horticole.* Recueil des travaux de la Société d'horticulture de Marseille.

3° Un rapport imprimé, extrait des bulletins de la Société industrielle de Mulhouse, et ayant pour titre : *des Institutions de prévoyance fondées par les industriels du Haut-Rhin en faveur de leurs ouvriers.*

4° Une brochure intitulée : *Etudes statistiques sur la fièvre typhoïde*, par le docteur Edouard Cornaz, membre correspondant, à Neufchâtel (M. Chapplain, rapporteur.)

5° La deuxième livraison du tome 12e *des Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique.*

6° Le bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et

Arts de la Sarthe, année 1854, XIe volume de la collection.

7° Le procès-verbal de la séance sémestrielle tenue par la Société d'Agriculture, des Sciences et des Arts de Boulogne-sur-Mer, le 31 mars 1855.

8° Le compte rendu des séances de l'Académie royale, économico-agraire, des Géorgophiles de Florence, 2e trimestre, 2e année.

Lecture. La parole est donnée à M. CARPENTIN pour continuer la lecture de son excellent travail sur les *Monnaies marseillaises.*

M. CARPENTIN remonte à l'origine de la monnaie, et avec une érudition des plus brillantes en suit les traces chez les divers peuples de l'antiquité. Après des considérations générales, il arrive à l'introduction des métaux monnayés, en Gaule, introduction qu'il attribue aux fondateurs de Massilia. Les savants détails qu'il nous donne sur la forme, la matière et les figures des monnaies phocéennes ne laissent plus rien à faire aux numismates. L'étude des monnaies massiliennes jusqu'à l'apparition du christianisme est également traitée avec une science et une ampleur remarquables.

Cette nouvelle communication est écoutée avec l'attention la plus vive et couverte d'applaudissements.

M. le Président adresse, au nom de l'assemblée, des félicitations à l'orateur sur le mérite de son ouvrage et le plaisir qu'il fait éprouver à la Société.

La lecture de M. CARPENTIN a seule défrayé la séance.

Commission archéologique. M. BOUSQUET demande la parole.

Il rappelle qu'une Commission d'archéologie ayant été nommée dans le but de suivre les travaux de démolition de la Cathédrale, cette Commission ne s'est rendue qu'une fois encore à la Major. Il serait urgent, d'après ce membre, que la dite Commission, dont il fait lui-même partie,

se rendît de nouveau à cette église pour voir à quel point en sont les fouilles et pour présenter à la Société un rapport sur les découvertes que l'on a déjà faites.

A cette occasion, M. Bousquet croit devoir informer ses collègues qu'ayant eu quelque raison de craindre que l'architecte chargé des travaux ne se prêtât pas de bonne grâce à renseigner la Commission sur l'état des fouilles, il a dû se mettre en mesure d'obtenir les détails qui lui étaient personnellement nécessaires pour l'ouvrage qu'il achève sur notre Cathédrale.

A cet effet, ayant appris que M. Vaudoyer, inspecteur général des édifices diocésains, se trouvait de passage à Marseille, mais ne pouvant aller lui faire visite puisqu'il était retenu au lit à cette époque (25 juillet), il prit le parti de lui écrire en son propre et privé nom.

La réponse de M. Vaudoyer ne se fit point attendre et fut telle que M. Bousquet la désirait.

Par cette lettre M. l'inspecteur général informe notre confrère que M. Tallon est chargé de lui fournir tous les renseignements dont il pourra avoir besoin pour achever son ouvrage.

M. Bousquet croit ne pouvoir mieux faire que de mettre cette lettre à la disposition de la Commission d'archéologie, afin qu'elle s'en serve, si le cas l'exige.

M. Carpentin fait observer que M. Tallon étant subordonné aux ordres de M. Vaudoyer, ne pouvait pas, en effet, prendre sur lui de communiquer à la Commission les renseignements qu'il aurait pu lui donner.

M. Vaucher appuye l'objection de M. Carpentin.

M. Bousquet répond que M. Tallon s'était engagé formellement à éclairer lui-même soit l'orateur, soit la Commission dont il fait partie, sur le résultat des fouilles, et cela bien avant l'arrivée de M. Vaudoyer. C'est précisément le jour où M. Tallon a changé de langage

que M. BOUSQUET a douté de l'obligeance que cet architecte avait manifestée jusqu'alors.

M. CATELIN dit qu'en l'état il y a lieu d'accepter l'offre de M. BOUSQUET et de faire usage de la lettre que lui a adressée M. VAUDOYER, si besoin est.

M. le Président annonce que la commission d'archéologie ira le mercredi suivant (8 août) à la Major. Les membres composant cette commission sont invités à se rendre individuellement sur les lieux, à 7 heures 1/2 du matin.

La séance est levée.

Séance du 25 *août* 1855.

PRÉSIDENCE DE M. FEAUTRIER.

M. le Secrétaire perpétuel lit et la Société adopte le procès-verbal de la séance du 5 juillet.

M. CHAUMELIN, ayant tenu la plume dans la séance du 2 août, lit le procès-verbal de cette séance qui est également adopté.

Correspondance. Lettre de M. TRICAUD qui demande à notre Société de faire examiner par une commission spéciale, une machine à air comprimé et dilaté par la vapeur; machine qu'il a inventée et sur l'utilité de laquelle il désirerait que la commission fit connaître son opinion par un rapport écrit.

M. le Président, après avoir consulté la Société, compose la commission demandée de MM. C. BOUSQUET, PLAUCHE et TOULOUZAN.

Lettre de M. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics qui invite la Société, dans la personne de son Président ou de son Secrétaire perpétuel, à assister au Congrès de statistique qui s'ouvrira

à Paris, le 10 septembre. Quoique M. le Marquis de BAUSSET-ROQUEFORT, correspondant, ait été chargé de représenter la Société à ce Congrès et que M. P.-M. ROUX ait été appelé à la représenter au Congrès scientifique, au Puy-en-Valais, néanmoins, elle décide, en vue de répondre à l'appel spécial de M. le Ministre, 1° que M. le Secrétaire perpétuel partagera son temps de manière à assister à l'une et à l'autre solennités, bien qu'elles doivent être ouvertes le même jour; 2° que, dans le cas où il ne saurait être rendu à Paris pendant la session, il écrirait à Son Excellence pour la remercier sensiblement de son invitation si flatteuse.

Lettre de M. C. BOUSQUET qui, rappelant que M. CHANUEL, artiste distingué, aujourd'hui dans un âge avancé et infirme, fut pendant quelque temps notre collègue, fait un appel à la générosité des membres de la compagnie pour qu'ils lui viennent en aide.

Sur la proposition de M. NATTE, il est décidé qu'une liste de souscription en faveur de M. CHANUEL, sera dressée et présentée à chaque membre.

Lettre de M. ROUX, directeur d'une école industrielle, à Marseille, qui, après avoir parlé des grandes expositions de Londres, de New-York et de Paris, comme ayant offert des merveilles, pense que pour généraliser les bienfaits de ces expositions, il faudrait en établir une permanente dans les principaux centres industriels, ainsi qu'il se propose de le réaliser lui-même pour Marseille, au moyen d'une souscription dont il signale les conditions.

La Société regrette de ne pouvoir souscrire collectivement; mais elle engage chacun de ses membres à le faire individuellement,

Lettre de M. SEUX, médecin, qui, venant de publier une brochure sur les maladies des enfants nouveaux-nés, brochure dont il adresse un exemplaire, dit qu'il serait

très-flatté si la Société de statistique voulait bien lui accorder l'honneur d'un rapport. M. E. Flavard est chargé d'examiner ce travail évidemment basé sur des chiffres.

Sont ensuite déposés sur le bureau :

1° Le tome 1er de l'*histoire de la Réforme et de la Ligue dans la ville d'Autun*, précédée d'une introduction et suivie de pièces justificatives, par Hippolyte Abord, avocat; publication de la Société éduenne (M. Mortreuil veut bien accepter l'invitation qui lui est faite par M. le Président, de rendre compte de cette publication.

2° *Recueil des Actes administratifs de la Préfecture des Bouches-du-Rhône*, n° 16, année 1855.

3° *Compte rendu des Séances de l'Académie économico-agraire des Géorgophiles de Florence*, 2e trimestre de la 2e année.

4° *Recueil des publications de la Société havraise des études diverses de la* 20e *et de la* 21e *année.* (M. Chaumelin, rapporteur).

L'ordre du jour appelle, en premier lieu, la lecture, par M. P.-M. Roux, d'une notice médico-statistique sur la fabrication des allumettes phosphoriques, à Marseille. Cette notice est précédée d'un document sur les invasions du choléra à Marseille, du 1er décembre 1834 au mois de novembre 1855 inclusivement; invasions pendant lesquelles il est mort 25,596 personnes dont 11,217 du choléra et 14,379 de maladies ordinaires.

Parmi les 11,217 décès cholériques ne se trouve aucun fabricant ou ouvrier fabricant d'allumettes chimiques.

M. P.-M. Roux est parvenu à s'assurer de l'exactitude du fait signalé, en se livrant à des recherches consciencieuses dans les quatorze établissements qui, pendant une période de vingt années, ont été consacrés au genre d'industrie dont il s'agit. Ainsi donc, par l'immunité dont les fabricants d'allumettes phosphoriques ont joui en temps

d'épidémie cholérique, ils font présumer, dit le narrateur, que leur industrie est un préservatif du choléra, à moins qu'ils aient été garantis par hazard. C'est à des recherches ultérieures à confirmer ou à infirmer cette immunité. Quoique peu nombreux, les faits actuellement produits, ne sont pas moins de nature à fixer l'attention des observateurs.

Le même membre, continuant d'avoir la parole, lit un mémoire sur la première invasion du choléra à Marseille. Puis, il soutient oralement que les propositions développées dans son travail ont reçu la sanction de l'expérience si tristement acquise dans les invasions subséquentes.

Cette lecture toute de circonstance, où les phases de la maladie ont été dessinées pour faciliter l'intelligence de la différence des traitements à leur opposer, à été écoutée avec une attention flatteuse par l'auteur.

Personne ensuite ne demandant la parole, la séance est levée.

Séance du 4 octobre 1855.

Présidence de M. Feautrier.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la séance du 25 août, M. le Secrétaire perpétuel dépouille la correspondance :

Elle présente trois lettres; l'une de M. le Maire de Marseille qui prie la Société de statistique de lui transmettre le mouvement du personnel médical dans la commune de Marseille, en 1854-1855, pour satisfaire au désir exprimé par M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce, d'obtenir ce renseignement.

M. P.-M. Roux se charge de préparer ce travail et de l'adresser à M. le Maire, dans le plus court délai.

La 2e lettre est de M. Brémond qui, ayant imaginé un appareil destiné à empêcher les cheminées de fumer et fonctionnant bien, dit-il, demande que la Société de statistique nomme une commission pour examiner cet appareil et en constater l'utilité. Cette demande étant accueillie, la commission qui en est l'objet, est immédiatement composée de MM. Chaumelin, Natte et Plauche, ainsi que du Président et du Secrétaire perpétuel.

L'autre lettre est de M. Maurin, membre correspondant au Luc, qui en communique une de M. Octave Teissier, chef du cabinet de la préfecture du Var, membre de la commission de statistique, à Draguignan, par laquelle lettre ce statisticien témoigne le désir d'être associé à nos travaux, en qualité aussi de membre correspondant, et adresse une brochure qu'il a publiée sous ce titre : *Statistique du Var et résumés généraux de la statistique de l'Empire.*

La demande de M. Teissier, appuyée par M. Maurin, est prise en considération aux termes du règlement et encore que la Société tienne particulièrement à ce que les personnes qui sollicitent l'honneur d'être admises dans son sein, étayent leur candidature de quelques travaux manuscrits spéciaux.

Sont ensuite déposées sur le bureau les brochures dont voici les titres : 1° *Les possessions de l'Eglise de Marseille au commencement du neuvième siècle*, par J. A. B. Mortreuil, juge de paix, etc., Marseille, 1855. — 2° *Rapport sur quelques publications adressées de Genève, Lyon et Turin à la Société industrielle d'Angers*, par M. Guillory aîné, Président de cette Société. — 3° La 7e livraison, juillet 1855, du *Bulletin des Sociétés savantes, missions scientifiques et littéraires, etc.*

M. Marcotte annonce que M. Boucher de Perthes, membre correspondant, à Abbeville, étant dernièrement

à Marseille, a témoigné l'intention de faire don à notre Compagnie de la collection complète des ouvrages qu'il a publiés et dont depuis longtemps quelques uns ont été envoyés. Mais il voudrait connaître ceux qui nous manquent, pour éviter de doubles emplois, et afin de savoir à quoi s'en tenir à cet égard, il s'est adressé à M. le Secrétaire perpétuel. Celui-ci fait remarquer qu'il s'est déjà mis en mesure, de concert avec M. Bousquet, conservateur bibliothécaire, de répondre à la demande de M. Boucher de Perthes.

Rapport. La correspondance étant épuisée, M. P.-M. Roux prend la parole pour rendre compte de diverses solennités scientifiques auxquelles il a assisté en septembre dernier et dans lesquelles il a joué un rôle plus ou moins actif.

Abordant d'abord ce qui concerne le Congrès archéologique et les Assises scientifiques tenues à Aix, du premier au 3 de ce mois, et à Avignon, du 4 au 6 inclusivement, il a mis en lumière les dispositions de ces deux villes à accueillir les réunions de ce genre.

Déjà plusieurs journaux ont fait connaître brièvement les travaux assez nombreux auxquels on s'est livré en si peu de jours. L'*Annuaire de l'Institut des provinces* les retracera avec assez de détails. En attendant, M. P.-M. Roux, qui se croit par cela même dispensé d'en parler plus au long dans le Répertoire des travaux de notre Société, signale les membres qui, par leur participation aux discussions, les ont rendues très-attrayantes.

Parmi les différentes productions communiquées au Congrès et aux Assises scientifiques, M. P.-M. Roux se plaît à signaler un grand tableau dont M. de Caumont l'a chargé d'offrir un exemplaire à notre Société, et qui, contenant les questions posées au Congrès archéologique de 1855, à Châlons-sur-Marne, présente cela de remarquable

qu'à la suite de chaque question se trouvent une ou plusieurs gravures qui s'y rapportent et en facilitent l'intelligence.

Déroulé sur le bureau, ce tableau fixe agréablement l'attention de l'assemblée.

Sont encore déposés, au nom de M. de CAUMONT, un ouvrage dont il est l'auteur et qui a pour titre : *Statistique routière de la Basse Normandie* et un autre ouvrage, c'est-à-dire l'*Annuaire des cinq départements de l'ancienne Normandie*, publié par l'Association normande, 1855, 19me année.

La Société française pour la conservation et la description des mouuments historiques, au nom de laquelle le Congrès archéologique a été tenu, a admis, parmi ses membres, quarante-cinq adhérents à ce Congrès, indépendamment desquels M. P.-M. ROUX, inspecteur divisionnaire de la même Société, a provoqué et obtenu la nomination de quatre membres distingués de notre Société de statistique. Ce sont MM. CARPENTIN, FEAUTRIER, MORTREUIL et SEGOND-CRESP.

M. le Rapporteur passe ensuite à la narration de ce qui a été fait au XXIIe Congrès scientifique de France, dont l'ouverture a eu lieu, le 10 septembre 1855, au Puy-en-Velay.

M. de CHÉVREMONT, Préfet et Président d'honneur de la Société académique de la Haute-Loire, a été appelé à occuper le fauteuil de la présidence générale du Congrès. Les honneurs de la Vice-Présidence générale ont été partagés entre MM. de CAUMONT, de Caen; P.-M. ROUX, de Marseille; LEGALL, de Rennes et BERTRAND de DOUE, du Puy.

Les bornes d'un procès-verbal s'opposant à la reproduction de toutes les discussions soulevées au sein des sections, M. P.-M. ROUX ne croit pas devoire entretenir ses collègues de toutes les questions au sujet desquelles il a pris

incidemment la parole. Mais il s'attache à raconter les actes de la section des sciences médicales : On a d'abord recherché les moyens d'organiser un service médical au profit des indigents des campagnes.

M. le docteur P.-M. Roux a pris part aux discussions sur le traitement des maladies par l'acide arsenieux ; sur l'histoire de l'hydrothérapie (considérée par lui comme se perdant dans la nuit des temps) ; sur les propriétés temporaires ou indéfinies du virus vaccin comme préservatif de la petite vérole, etc.

La 15e question, ayant trait à l'étude, aux causes et aux moyens curatifs du choléra si malheureusement et si improprement nommé *asiatique* dans le programme, à l'exemple de certains auteurs, n'a pu, par manque de temps, être abordée. M. P.-M. Roux l'eut traitée avec d'autant plus d'empressement et de plaisir, que les observations par lui recueillies, dans beaucoup d'épidémies à Marseille et ailleurs, sur l'étiologie du choléra, sont confirmées par des tableaux statistiques sur cette maladie, dressée avec un soin particulier par M. de Chévremont, alors qu'il était sous-préfet de la Marne. Un résumé de ces tableaux sera transmis à la Société de statistique de Marseille.

Le représentant de cette Société n'oublie pas, dans son récit, 1° les expositions qui ont eu lieu, des produits de l'agriculture et de l'industrie, ainsi que d'objets d'arts de diverses époques, et notamment, au palais épiscopal, de tous les riches monuments et ornements d'église, anciens et modernes, ar tenant au diocèse et ayant échappé aux spoliations et aux ravages de 1793 ; — 2° un concours de races d'animaux utiles à l'agriculture ; — 3° des excursions faites à Notre-Dame-du-Puy (constructions successives du VIIe au XIIe siècles) — au Rocher-Corneille, l'emplacement où sera érigé une statue colossale de la

Sainte-Vierge), — à l'église de St-Michel (Chapelle du Xe siècle, peintures murales) — aux colonades basaltiques dites orgues d'Espaly, etc., etc.

Le jour de la clôture du Congrès scientifique, le délégué de Marseille s'est rendu à Paris, non pour participer aux travaux du Congrès de statistique, car celui-ci les ayant commencés, le 10 septembre aussi, les avait terminés avant la fin de l'autre Congrès. Mais invité au Congrès de statistique, M. P.-M. Roux avait écrit au Ministre qui en était le Président pour lui exprimer le regret d'avoir été empêché d'assister à la fois à l'une et à l'autre solennités, et avait adressé à Son Exc. une remarque relative à l'organisation de la Statistique en France ; elle est dans une lettre qu'il communique à ses collègues.

Le ministre a ordonné le classement de cette lettre parmi les documents bons à consulter.

A Paris, M. P.-M. Roux a vu M. le Marquis de Bausset-Roquefort, membre correspondant, qui, délégué aussi au Congrès de statistique, en rendra compte, ainsi que du Congrès international de charité. Il a raconté à M. P.-M. Roux des faits dont celui-ci entretient l'assemblée, déposant sur le bureau, après en avoir donné une idée, une brochure intitulée : *Description historique et populaire du système métrique et décimal en France, par* M. W. W. Manne, *citoyen des Etats-Unis, précédé d'une lettre de M.* A. Vattemare *au Président de la Commission du commerce, du Sénat des* Etats-*Unis d'Amérique, suivie d'un rapport sur la fabrication des monnaies françaises par M.* Durand, *directeur général des monnaies et médailles.* Cette brochure est terminée par une pétition pour l'adoption du système décimal métrique aux Etats-Unis, et d'une adresse en faveur de l'uniformité des poids et mesures chez toutes les nations.

A l'occasion de cette unité si justement réclamée, M.

P.-M. Roux fait remarquer que le Congrès de statistique ayant spécialement en vue *l'unité* de constatation des faits, afin de pouvoir bien comparer les travaux des diverses nations, a approuvé une proposition de lord Ebrington, tendante à l'admission d'un Code de commerce universel.

M. le Rapporteur ajoute à ces considérations un mot sur l'exposition universelle qu'il a visitée plusieurs fois, toujours avec infiniment de plaisir, bien que l'attention ne puisse qu'être fatiguée, pour peu qu'elle soit soutenue, à la vue des produits si variés de l'industrie de toutes les nations, offerts aux regards publics, en nombre plus ou moins grand, par chaque exposant, le chiffre des exposants ayant été de plus de 21,000 dont plus de la moitié appartenant à l'Empire français, suivant la deuxième édition d'un catalogue officiel publié par ordre de la Commission impériale. M. le Marquis de Bausset-Roquefort a bien voulu destiner un exemplaire de ce catalogue à notre Société.

Après ce rapport fait oralement par M. le Secrétaire-perpétuel, la parole est donnée à M. Flavard pour rendre compte d'une brochure récemment publiée par M. Seux sous le titre de : *Recherches sur les maladies des enfants nouveaux nés.* (*Etat physiologique du pouls, muguet, entérite, ictère.*

M. E. Flavard commence par faire remarquer que l'étude à laquelle l'auteur vient de se livrer, n'a pas été négligée par ses prédécesseurs, comme il semble le supposer. Mais elle réclamait de nouveaux faits, et c'est en en recueillant qui attestent un bon esprit d'observation, que M. Seux est parvenu à composer une brochure propre à confirmer les résultats de ses devanciers.

M. Flavard se renfermant dans ce qui a trait à la statistique médicale (ce qui est principalement digne d'être apprécié par notre Société) fait un résumé de beaucoup de

chiffres : 1° sur l'état du pouls suivant bien des auteurs et d'après M. Seux lui-même ; 2° sur les trois maladies auxquelles sont bornées les considérations pratiques dont il s'agit, et il est conduit à conclure que c'est là l'œuvre d'un praticien consciencieux qui, par ses recherches, s'est acquis des droits légitimes à la reconnaissance des médecins et des statisticiens. Aussi, M. le rapporteur vote-t-il des remercîments à M. Seux et demande-t-il que son travail soit déposé dans la bibliothèque de la Société à côté des productions du même genre, offrant quelque intérêt.

— L'ordre du jour appelle enfin la lecture, par M. Chaumelin, d'un rapport qu'il avait été chargé de faire sur le recueil des publications de la Société havraise d'études diverses. Il contient des articles de médecine, de physique, d'histoire naturelle, d'économie politique, de littérature proprement dite, mais non de statistique, si ce n'est que cette Société a jugé le répertoire de nos travaux statistiques digne d'un rapport. Ce motif a surtout fait penser à M. Chaumelin qu'il était très convenable d'examiner successivement les articles si variés de la Société havraise ; ce qu'il a fait de manière à captiver l'attention de ses auditeurs. Il nous montre ces articles comme sérieux et très-importants, parsemés de temps à autre de morceaux de poésie, de romans moraux fesant diversion aux dissertations savantes.

Candidats proposés. — Après cet intéressant rapport, écouté avec plaisir, M. le Secrétaire perpétuel annonce qu'indépendamment de la candidature de M. O. Teissier pour le titre de membre correspondant, le même titre est demandé en faveur de MM. de Chévremont, Préfet de la Haute-Loire, Président général du XXII[e] Congrès scientifique de France, et de M. de Brives, Secrétaire général de ce Congrès.

Puis, MM. Feautrier, Toulouzan et P.-M. Roux proposent d'admettre au nombre des membres actifs, M. A. Lucy, Receveur général, membre de plusieurs corps savants.

Toutes ces propositions sont prises en considération aux termes du règlement, et, personne ensuite ne demandant la parole, la séance est levée.

Séance du 8 novembre 1855.

Présidence de M. Feautrier.

Le procès-verbal de la séance du 4 octobre est lu et adopté sans réclamation.

Correspondance. — Lettre de M. de Chévremont, Préfet de la Haute-Loire, qui, proposé pour le titre de membre correspondant, a l'intention de nous envoyer quelques résultats principaux d'un grand travail qu'il a fait sur le choléra.

Lettre de M. de Brives, Président de l'Académie des sciences, etc., du Puy en Velay, qui, proposé également pour le titre de membre correspondant, promet de faire ce qui dépendra de lui pour se rendre digne de cette distinction.

Lettre de M. Valére-Martin, statisticien, qui, porté depuis quelque temps candidat pour le titre de correspondant, adresse à l'appui de sa candidature un travail manuscrit intitulé : *Notice Statistique sur Cavaillon*, (Vaucluse).

Sont déposés sur le bureau par M. le Secrétaire perpétuel les travaux imprimés suivants :

1° *Rapport fait à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, au nom de la commission des Antiquités de la France*, par M. Berger de Xivrey, lu dans les séances du 10 et du 17 août 1855.

2° Statistique des quatre premières législatures et de la première session de la 5e fermée le 29 mai 1855 ; par M. le docteur B. Bertini, député.

3° *Recueil des délibérations et des vœux du Conseil général des Bouches-du-Rhône*, session de 1855.

4° Le numéro 15, septembre 1855, de la *Revue horticole des Bouches-du-Rhône*, journal des travaux de la Société d'horticulture de Marseille.

5° L'*Agronome praticien*, journal de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Compiègne, fondée le 30 août 1834, N° 27. Mai 1855.

6° Le numéro 1, tome 7, du *Recueil agronomique*, *industriel et scientifique*, publié par la Société d'agriculture de la Haute-Saône.

7° Enfin, une brochure ayant pour titre : *Etudes sur le drainage en France*, dans ses rapports avec la météorologie et la géologie, par M. H. de Villeneuve, ingénieur en chef des mines, membre honoraire de la Société.

Rapports. — M. le Secrétaire perpétuel fait un rapport sur cette dernière brochure comme lui paraissant digne, à divers points de vue, d'attirer l'attention des agronomes, des hygiénistes, des économistes, etc.; il fait ressortir, entre autres considérations d'une haute portée, les avantages du drainage par empierrement, tel que l'auteur le décrit ; il pense que l'on ne saurait trop propager les importantes remarques que contient cette production dont il se propose par conséquent de donner des extraits dans le Répertoire des travaux de notre Société.

— L'ordre du jour appelle en second lieu le rapport d'une commission chargée de constater l'utilité d'un appareil dit *anti-fumiste*, imaginé par M. Brémond, industriel, qui, pour une autre invention, obtint dans le temps de notre Société une médaille de bronze. M. Chaumelin, rapporteur, annonce d'abord que MM. Plauche et Nattet, membres de la commission, n'ont pu, pour cause de maladie, assister aux expériences qui étaient

indispensables, puisqu'il a été décidé, depuis plusieurs années, de ne point examiner les inventions n'existant qu'en théorie. Mais M. le Secrétaire perpétuel, membre de toutes les commissions, s'est rendu avec M. Chaumelin au Vallon des Auffes, quartier d'Endoume, chez M. Brémond, pour y voir fonctionner l'appareil, après en avoir étudié le mécanisme.

M. le Rapporteur donne une idée exacte de ce mécanisme par une bonne description et un dessin. On voit que suivant le règne de tel ou tel vent, on l'empêche de refouler la fumée dans la cheminée, en fermant au moyen d'une soupape l'ouverture où il tendrait à s'introduire. On connaît le vent qui souffle par la position d'une girouette dans la cheminée, ayant avec une girouette extérieure des rapports tels que les mouvements de l'une et de l'autre sont les mêmes; ce qui indique assez laquelle des quatre soupapes pour les quatre points cardinaux doit être fermée. Or, on n'a qu'à abaisser alors la rondelle vers laquelle se tourne la pointe de la girouette, tandis que les soupapes correspondantes restent ouvertes.

Les deux membres de la Commission, s'étant placés, l'un et l'autre, alternativement sur les toits ou intérieurement près de la cheminée, pendant la durée d'un feu à demi flamboyant pour produire de la fumée, ont pu se convaincre que l'appareil anti-fumiste n'est pas sans défauts, mais que si, en l'état, il n'empêche pas entièrement le vent de tournoyer au point de se briser et de s'amortir dans les espaces interposées entre les ouvertures; que si la vue des rondelles et des fils de fer sur le manteau d'une cheminée, de celle d'un salon surtout, n'a rien de gracieux; que si dans une cheminée étroite et basse, on ne saurait porter la main sur les rondelles sans s'exposer à la brûler, ces défauts que, du reste, M.

Brémond s'applique déjà à corriger, sont rachetés par des avantages tels que celui d'empêcher le refoulement de la fumée dans les appartements, et celui de pouvoir éteindre promptement le feu de cheminée si fréquent dans une grande ville, et cela en fermant toutes les soupapes pour intercepter le courant d'air.

Par ces motifs : la Commission a pensé que M. Brémond mérite d'être encouragé, à la condition, pourtant, qu'il s'attachera à perfectionner son appareil, ainsi qu'il en a manifesté l'intention.

Ce rapport donne lieu à une assez longue discussion; la plupart des membres y prennent part et il en résulte que l'on ne doit pas récompenser une invention qui, outre les défauts exposés par M. le Rapporteur, a encore contre elle des inconvénients non moins évidents. Ainsi, il paraît à M. Vaucher que l'appareil est assez compliqué pour qu'il ne soit pas facile de le faire fonctionner. Le coût en étant d'une soixantaine de francs, M. Carpentin ne voit pas, avec raison, que ce prix soit à la portée de tout le monde, et M. Léopold Ménard fait remarquer que les yeux devront être continuellement fixés sur la girouette, puisque pour agir, sa direction est un avertissement nécessaire ; on conçoit d'après cela la possibilité, au cas où du feu serait laissé dans un appartement (muni de cet appareil) d'où l'on serait sorti, qu'on le trouvât plein de fumée en y rentrant.

M. Chaumelin répond à ces objections, et M. P.-M. Roux qui ne s'était pas dissimulé que dans un tuyau oblique de la cheminée, la tringle des girouettes ne pourrait tourner comme si la position était verticale, n'insiste pas moins sur l'encouragement proposé sauf les perfectionnements reconnus indispensables.

M. le Président consulte l'assemblée pour déterminer s'il y a lieu de renvoyer le rapport sur l'appareil Brémond

à la Commission générale d'industrie. M. Second-Cresp, appuyé par deux autres membres, s'y oppose, par cette considération qu'il s'agit d'une invention qui laisse beaucoup à désirer.

M. le Secrétaire perpétuel soutient que la Société, ne devant se prononcer qu'après l'opinion émise par la commission générale d'industrie, doit lui soumettre le rapport dont il s'agit.

En conséquence, le renvoi du rapport à la Commission générale d'industrie est ordonné.

M. P.-M. Roux communique ensuite le tableau qu'il avait été chargé par la Société de dresser concernant le mouvement du personnel médical, dans la commune de Marseille, en 1854-1855. Une copie de ce tableau approuvé par le Conseil d'administration a été transmise à M. le Maire de Marseille, conformément à une demande de ce magistrat.

— L'ordre du jour amène ensuite la lecture, par M. C. Bousquet, d'un rapport sur la machine à air comprimé, inventée par M. Tricaud, qui semble s'être proposé de donner l'air pour auxiliaire à la vapeur, en vue de diminuer, dans une certaine proportion, l'emploi du combustible. Cette machine qui a seulement 50 centimètres de hauteur sur 2 mètres de largeur, est mise en mouvement au moyen d'un petit récipient contenant de l'eau chauffée par un fourneau extrêmement réduit, et pourtant qualifié du nom de chaudière. M. Tricaud prétend y introduire à l'aide d'un piston, une certaine quantité d'air. Par cette dilatation s'effectuerait le mouvement plus lent ou plus rapide de la machine.

Evidemment, celle-ci, dans les minimes proportions où elle a été présentée, au point de n'être justement considérée que comme un spécimen ou modèle, ne permet nullement d'évaluer, même approximativement, la

diminution du combustible et le degré de puissance de l'invention.

Jusqu'à ce qu'il soit donné d'opérer avec une machine ayant les dimensions ordinaires, l'invention de M. Tricaud est, aux yeux de M. le Rapporteur, à l'état d'embryon et le jugement de la Commission serait prématuré. Il y a donc lieu de l'ajourner. M. Bousquet, en terminant, dit que cette invention paraît bien dépassée par la découverte que viennent de faire deux jeunes ingénieurs, MM. Ghilliano et Cristin, celui-ci marseillais, laquelle découverte consiste dans l'emploi de la vapeur d'acide carbonique liquéfié comme force motrice, d'où résulterait une diminution, dans l'emploi du combustible, de 90 0/0, et, dans le volume des appareils, de 40.

La Société, partageant la manière de voir de M. le Rapporteur, en adopte la conclusion qui est de répondre à M. Tricaud, par un ajournement que commandent des expériences ultérieures et plus concluantes.

— M. P.-M. Roux prend ensuite la parole pour faire un rapport sur la statistique de Cavaillon, par M. Valère-Martin. Un peu moins de la moitié de cette notice contient, sous le titre d'introduction historique, un aperçu qui fait connaître dans un cadre circonscrit, ce qu'a été Cavaillon dès son origine, c'est-à-dire dans les temps anciens et moyens, etc. C'est en s'étayant des travaux les plus consciencieux de nos historiens modernes que l'auteur est parvenu à composer, avec beaucoup de clarté et d'exactitude, cette première partie de sa notice au titre de laquelle il eut pu, par cela même, ajouter le mot historique avec non moins de raisons que celui statistique.

Abordant statistiquement son sujet, M. Valère-Martin parle d'abord des célébrités civiles, militaires et cléricales que peut revendiquer la localité dont il s'occupe. Puis il décrit les monuments anciens, du moyen-âge et de la

renaissance. Passant en revue les communautés religieuses, les établissements d'éducation, les œuvres de bienfaisance, de charité, l'hôpital, il en trace l'historique sans négliger de produire les chiffres propres à chaque sujet. Il dit un mot de l'hôtel-de-ville, fait cette remarque que la population de Cavaillon, qui compte aujourd'hui 7350 habitants, n'en avait que 5034, en 1789. Il traite ensuite de la climatologie, de l'agriculture et de l'industrie.

Dans ce travail, M. VALÈRE-MARTIN s'est montré historien, archéologue et statisticien ; aussi, M. le Rapporteur a-t-il pensé et manifeste-t-il que la Société de statistique de Marseille ne pourrait que gagner à se l'associer comme membre correspondant.

— M. P.-M. ROUX, appelé à rendre compte aussi d'une *Statistique du Var*, par M. Octave TEISSIER, chef du cabinet de M. le Préfet du département du Var, commence par dire que l'autenr proposé pour le titre de membre correspondant s'en est rendu digne par cette production, en ce sens qu'elle n'est pas seulement une analyse bien faite de la statistique générale de la France, publiée par le ministère de l'agriculture et du commerce, mais elle décèle aussi un statisticien d'une aptitude remarquable par les comparaisons qu'elle offre entre le département du Var et les autres départements de France, ainsi que par les inductions tirées de ces comparaisons. En un mot, l'excellent esprit d'analyse qui se révèle dans ce résumé, le zèle bien évident qui anime l'auteur pour les progrès de la science des faits chiffrés, le recommandent assez aux suffrages de la Compagnie. En conséquence, M. le Rapporteur conclut pour son admission.

Continuant d'avoir la parole, M. P.-M. ROUX expose les travaux de MM. de CHÈVREMONT et de BRIVES, proposés également pour le titre de membre correspondant.

M. de CHÈVREMONT, dit-il, Préfet de la Haute-Loire,

Président d'honneur de la Société académique du Puy, s'est acquis des droits incontestables à l'obtention de ce titre, par le discours qu'il a prononcé en ouvrant la séance générale que cette académie a tenue en septembre dernier en présence et en l'honneur du XXIIe congrès scientifique de France; par la manière distinguée avec laquelle il a dirigé les travaux de ce congrès, qui connaissant son mérite, s'était empressé de le choisir pour son Président général; enfin par des écrits qui nous intéressent particulièrement, puisqu'ils sont du ressort de la statistique. En effet, M. de Chévremont a dressé avec un rare talent, et d'après des recherches faites par lui-même, de nombreux tableaux sur le choléra envisagé sous tous les points de vue et a promis d'en transmettre un extrait à notre Société, ainsi que tous les documents statistiques qu'il pourra recueillir par la suite.

L'acquisition de M. de Chévremont sera donc une excellente acquisition pour la Société de statistique de Marseille.

M. de Brives, Président de l'Académie des sciences du Puy, en est l'âme, car cette académie a pris, sous sa direction, pendant bien des années, un grand développement et s'est fait une belle réputation. M. de Brives a, en outre, comme agronome et statisticien, fait ses preuves, et il a montré autant de zèle que d'aptitude comme Secrétaire général de la XXIIe session du congrès scientifique. Il a, du reste, annoncé l'envoi de travaux se rattachant à notre science favorite. Notre Compagnie ne peut donc que l'admettre dans son sein.

Nomination de membres. — Sous l'influence de ces quatre rapports, on procède sucessivement à la nomination, par voie de scrutin, de MM. de Chévremont, de Brives, Teissier et Valère-Martin. Chacun de ces candidats, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, est proclamé membre correspondant par M. le Président, et la séance est levée.

Séance du 6 décembre 1855.

PRÉSIDENCE DE M. FEAUTRIER.

Le procès-verbal de la séance du 8 novembre est lu et adopté sans réclamation.

Correspondance. — Lettre de M. le Préfet des Bouches-du-Rhône, qui demande des renseignements sur notre Société de statistique pour les transmettre à M. le Ministre de l'instruction publique, qui, tenant à connaître l'état actuel des Sociétés savantes, leur a fait parvenir, dans cette vue une série de questions à résoudre. M. le Secrétaire perpétuel est chargé de la réponse à faire à cet égard.

Plusieurs lettres de M. le marquis de BAUSSET-ROQUEFORT. Dans l'une, ce zélé membre correspondant fait part de la manière dont il a représenté notre Société au 2me Congrès de statistique et à la réunion internationale de charité. Dans l'autre lettre qui accompagne un rapport complet sur cette réunion, il promet l'envoi d'un grand nombre de brochures qu'il a destinées à notre bibliothèque pour laquelle il promet également toutes les publications statistiques émanées des différents ministères et quelle ne posséderait pas. M. le Secrétaire se propose, en remerciant M. de BAUSSET-ROQUEFORT, de lui signaler les ouvrages que nous avons reçus des ministres, afin qu'il sache ceux dont nous avons besoin pour rendre complètes les collections qui ne les sont pas et afin d'obtenir celles qui ne nous ont point encore été envoyées.

Lettre de M. ARMAN, membre correspondant, à Ajaccio, qui soumet à la Société une Notice statistique sur un homme remarquable et sur les phases historiques de l'existence de l'oranger en Corse.

Lettre de M. le comte de Soultrait, membre correspondant, à Lyon, qui adresse comme tribut académique, un Mémoire sur la Statistique archéologique de l'arrondissement de Moulins (Allier).

Lettre de M. Octave Teissier, à Draguignan, qui, flatté de l'honneur que lui a fait la Société de l'admettre comme membre correspondant, la remercie beaucoup et se met complètement à sa disposition.

Lettre de M. Valère-Martin, à Cavaillon, qui accuse réception du diplôme de membre correspondant, qui lui a été décerné, promettant de faire ce qui dépendra de lui pour justifier cette distinction.

Lettre de M. A. Lucy, Receveur-général des finances, qui, proposé pour le titre de membre actif, temoigne la crainte qu'il éprouve de ne pouvoir coopérer, autant qu'il le voudrait, aux travaux de la Compagnie, à cause de ses occupations obligées et des charges volontaires qui l'occupent beaucoup. Toutefois, M. Lucy joint à sa lettre quelques publications dont il est l'auteur, extraites des Mémoires de l'Académie impériale de Metz qu'il a présidée. Déjà, une commission a été nommée pour faire un rapport sur les titres de l'honorable candidat.

Sont déposés sur le bureau par M. le Secrétaire un exemplaire d'un rapport de M. le marquis de Bausset-Roquefort sur l'Interdiction de la mendicité en France et dix exemplaires d'un rapport du même auteur sur les enfants trouvés. Ces exemplaires sont distribués à quelques-uns des membres présents, et il en est confié un, ainsi que celui sur l'Extinction de la mendicité, à la garde de M. le Bibliothécaire à qui il est remis aussi deux exemplaires d'une brochure intitulée : *Assises scientifiques d'Aix*, *session de* 1855.

Rapports. — M. le Secrétaire prend ensuite la parole pour faire un rapport sur les travaux suivants :

D'abord, il analyse une notice manuscrite fort intéressante, adressée par M. A. ARMAN, correspondant à Ajaccio. Elle a pour sujet la vie de PADOVANO-CROCE, vie à laquelle se rattachent deux faits rémarquables de l'existence de l'oranger dans une île de la Méditerranée, c'est-à-dire la disparition et la replantation, en Corse, du Citrus Aurantium.

En second lieu, M. le Secrétaire fait l'éloge d'un travail manuscrit sorti de la plume de M. le marquis de BAUSSET-ROQUEFORT qui, ayant représenté notre Société à la réunion internationale de charité, y a pris une part très-active et rend aujourd'hui compte de sa mission.

Passant à l'examen d'un mémoire manuscrit sur la Statistique archéologique de l'arrondissement de Moulins (Allier), par M. le comte de SOULTRAIT, M. le Secrétaire dit que l'auteur a fait un résumé complet et substantiel de ses études sur une contrée dont il a tracé avec supériorité les périodes artistiques et archéologiques, indiquant les principaux caractères des monuments de toute nature. Il termine par un tableau synoptique de l'histoire monumentale de cette partie du Bourbonnais.

Tous ces mémoires ne peuvent qu'enrichir notre Répertoire et attirer l'attention du Conseil d'administration pour l'une des distinctions que l'on accorde aux travaux bien exécutés.

Les conclusions de M. le Rapporteur sont adoptées.

Puis l'ordre du jour amène le rapport de M. MARCOTTE sur les titres de M. A. LUCY dont la réception comme membre actif, a été proposée.

M. le Rapporteur dit beaucoup en peu de mots et fait entrevoir qu'il aurait pu donner plus de développement à son exposé, s'il n'avait été sûr d'avance de l'élection du candidat en considérant que, dès qu'elle a été demandée elle a été jugée très-honorable pour la Société de statistique

en général et qu'elle a été sympathique à chacun des membres en particulier qui ont pu apprécier le mérite et la variété des connaissances de M. LUCY. L'expérience, l'autorité qu'il a acquises pendant 24 ans qu'il a rempli les fonctions de Receveur-général des finances, seront sans doute très-utiles aux travaux et aux discussions de notre Société.

Déjà membre de l'Académie des sciences, etc., de Metz, que M. LUCY a présidée, il y a fait des lectures remarquables sur l'agriculture, l'application de la mécanique à l'industrie. A peine arrivé à Marseille, il a montré son dévouement aux intérêts de la cité et du département. C'est notamment, dans les Sociétés qui l'ont accueilli avec empressement, qu'il a mis au service de la science et des arts, les aptitudes de son esprit, la libéralité de son caractère et de sa fortune. Ces sociétés sont la Société artistique, la Société d'agriculture, celle d'horticulture, dont il ne tarda pas à être le Président, le Comité de la fondation de la Société zoologique.

Toutes ces considérations ont porté M. MARCOTTE et les autres membres de la commission dont il a été l'honorable rapporteur, à conclure pour l'admission du candidat.

Séance publique. — L'ordre du jour amène la fixation de l'époque à laquelle devra être tenue la future séance publique. M. le Président demande si tous les préparatifs pour cela auront été faits avant la fin de l'année actuelle.

M. le Secrétaire dit qu'il sera toujours là pour remplir sa tache, mais que la commission du concours, dont bien des membres ont été plusieurs mois absents de Marseille, étant loin d'avoir examiné *six* mémoires qui lui ont été remis, il n'est pas probable que cet examen soit terminé ce mois-ci. M. le Secrétaire ajoute qu'aucun mémoire n'étant parvenu au concours ouvert sur la Statistique du choléra, en 1854, et cela, vraisemblablement parce que le programme de ce concours n'a pas été publié assez tôt

pour permettre aux concurrents de faire toutes les recherches indispensables, il conviendrait d'accorder quelques mois de plus pour cela, et l'on justifierait ainsi le renvoi de la séance publique au 1er ou au 2e trimestre de 1856.

Ces remarques, quoique généralement goûtées, donnent lieu à une discussion à laquelle la plupart des membres, notamment MM. Catelin, Chapplain et P.-M. Roux, prennent part, et il en résulte cette décision : que le concours sur la question du choléra, en 1854, mais avec addition des faits se rattachant au choléra de 1855, est prorogé jusqu'au 25 mars 1856 et que la séance publique sera tenue vers le commencement de juillet suivant. Il est décidé, deplus, que les modifications à apporter au programme sur ce concours, seront, vu l'urgence, faites immédiatement, mais mentionnées dans le procès-verbal de la séance d'aujourd'hui, quoique rédigées, après cette séance, au nom d'une commission spéciale. Or, voici le programme adopté par cette commission :

Concours extraordinaire ouvert par la Société de statistique de Marseille.

La Société de statistique de Marseille avait promis, en février 1855, un prix de 500 francs à l'auteur du meilleur mémoire sur la Statistique du choléra à Marseille en 1854.

Aucun mémoire ne lui étant parvenu le 15 octobre 1855, terme du concours, elle s'est persuadée que l'importance de la question a dû la faire aborder par des concurrents capables de la bien traiter, mais que le temps (8 mois) pendant lequel ils avaient à faire leurs recherches, n'a pas suffi pour que celles-ci fussent nombreuses et profondes, comme l'exige une pareille question.

En conséquence, la Société a, dans sa séance du 6 décembre 1855, prorogé le concours jusqu'au 25 mars 1856 et renvoyé par ce seul motif à l'un des mois suivants,

la séance publique qu'elle s'était proposée de tenir le dimanche 30 décembre 1855.

Elle a décidé, en outre, de faire insérer dans les journaux de la localité, le programme concernant ce concours. et tel qu'il a été publié depuis quelques mois. Seulement, il est recommandé aux concurrents d'ajouter à leur travail, pour le rendre complet, les chiffres relatifs à l'invasion du choléra à Marseille en 1855. La suite de ce programme est la même que celle arrêtée dans la séance de février dernier.

Election d'un membre actif. — L'ordre du jour est, enfin, la nomination par voie de scrutin, de M. A. Lucy, proposé pour le titre de membre actif. M. Lucy ayant réuni tous les suffrages, est proclamé membre actif par M. le Président qui lève la séance, après s'être assuré, toutefois, que plus rien n'est mis en délibération et que personne ne demande la parole.

Séance du 20 *décembre* 1855.

Présidence de M. Feautrier.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la séance du 6 décembre, on passe à la correspondance.

Lettre de M. Ad. Lucy qui, s'étant proposé de remercier de vive voix la Société de statistique de l'avoir nommé à l'unanimité membre actif, regrette beaucoup qu'une absence de huit jours qu'il lui est impossible d'ajourner, l'empêche d'assister à la séance d'aujourd'hui, précisément celle où il devait être reçu. La réception de M. Lucy aura donc lieu à la séance du premier jeudi de janvier prochain.

Lettre de M. le Maire de Marseile qui, par suite d'une délibération du 7 juillet 1853, ayant été admis, en sa qualité,

au nombre des membres d'honneur de notre Société, lui transmet l'expression sincère de ses remercîments pour ce titre qui ne peut que donner plus d'attraits à ses rapports déjà fort agréables avec elle.

Sont ensuite déposés sur le bureau par M. le Secrétaire 1° le numéro spécimen et le numéro 1 de la *Revue bibliographique du Midi de la France, de l'Algérie et des Colonies*, publiée par une société dé bibliophiles sous la direction de MM. Marius Chaumelin et Casimir Bousquet, membres de la Société de statistique de Marseille.

2° Les numéros 16 et 17, octobre et novembre 1855, de la *Revue horticole* des Bouches-du-Rhône, journal des travaux de la Société d'horticulture de Marseille.

3° Un document statistique de 4 pages in-8°. intitulé : *Tarif du prix du froment et de l'huile* sur le marché de Toulon, pendant les XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles; communiqué par M. Magloire Giraud, membre correspondant, à Saint-Cyr.

4° Le numéro 30, novembre 1855, de l'*Agronome praticien*, journal de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Compiègne.

5° Le numéro 2, 2e série, du *Moniteur des Comices et des cultivateurs*, journal spécial des associations, des établissements et des intérêts agricoles, illustré de gravures et publié le 1er de chaque mois,

6° La troisième livraison, tome douzième. des *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique.*

Communications. — Continuant d'avoir la parole, M. P.-M. Roux présente un projet de réponse à M. le Préfet de notre département et relatif à la solution des questions suivantes posées par S. E. M. le ministre de l'instruction publique et des cultes.

« La Société de statistique aurait elle subi quelque modification dans son organisation?

« Aurait elle été reconnue comme établissement d'utilité publique?

« Porte-t-elle toujours la même dénomination?

« (Prière de fournir deux exemplaires de ses statuts avec la liste de ses membres et la composition de son bureau d'administration).

« Quelles sont la nature et la quotité de ses ressources financières ?

« Quels sont les travaux qu'elle a publiés jusqu'à ce jour ?

Le travail de M. le Secrétaire perpétuel répond à toutes ces questions et ne donne lieu à aucune remarque. Mis aux voix, il est adopté à l'unanimité pour être transmis immédiatement à M. le préfet des Bouches-du-Rhône.

Encouragement. — M. P.-M. Roux fait ensuite, au nom du Conseil d'administration, et développe une proposition ayant pour but d'encourager plus encore qu'il n'a été fait jusqu'à ce jour, les auteurs des productions manuscrites adressées spécialement à la Société et reconnues comme méritant, par leur importance, d'être distinguées.

Outre les encouragements, tels que diplômes, mentions honorables, médailles, M. P.-M. Roux propose, ainsi qu'il l'a déjà fait au Conseil, d'accorder aux auteurs qui en seraient jugés dignes, une centaine d'exemplaires de leurs travaux tirés à part, dont l'insertion aurait été faite dans le Répertoire.

Une discussion s'élève à cet égard : MM. Carpentin, Léopold Menard, Catelin, Segond-Cresp, Chapplain, Gentet et le Secrétaire y prennent part; il en résulte que, encore que ce nouveau mode d'encouragement doive augmenter les dépenses, il convient à la Compagnie de l'adopter comme un moyen d'attirer à elle plus de richesses statistiques.

Il est donc délibéré que le Conseil d'administration

pourra, toutes les fois qu'il le jugera convenable et dans le sens qui vient d'être énoncé, voter le tirage à part de tels ou tels travaux imprimés dans le Recueil de la Société.

Puis, M. le Secrétaire rend compte de deux mémoires manuscrits d'un haut intérêt : l'un, ayant pour auteur M. A. Legoyt, correspondant, à Paris, a pour objet la *Statistique de l'émigration européenne*, d'après des documents la plupart inédits. Ce que dit d'élogieux M. le rapporteur de cette savante statistique fixe beaucoup l'attention de la Société.

Il en est de même de l'autre mémoire ayant pour titre, *Lettres médico-statistiques sur la régence de Tunis*, adressées à un médecin, par le docteur Lumbroso, membre correspondant.

M. le Secrétaire se réserve d'exposer plus tard tout ce qui, dans ces deux mémoires, légitime l'acceuil favorable qui leur est fait aujourd'hui par la Compagnie.

Enfin, l'ordre du jour appelle l'élection des membres du Conseil d'administration pour l'année 1856.

Il en résulte que le Conseil d'administration, pour l'année 1856 se trouve composé de la manière suivante :

Prèsident : M. Guys.

Vice-Président : M. Marcotte.

Secrétaire perpétuel : M. P.-M. Roux.

Vice-Secrétaire : M. Vaucher.

Annotateur de la 1re classe : M. Carpentin.

Annotateur de la 2e classe : M. Plauche.

Annotateur de la 3e classe : M. Mortreuil.

Conservateur-bibliothécaire : M. C, Bousquet.

Trésorier : M. Gentet.

Les élections ainsi faites et personne ne demandant la parole, M. le Président lève la séance.

TABLEAU

DE L'ORGANISATION DES COMMISSIONS
DE
LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE
DE MARSEILLE,
en 1855.

—

PREMIÈRE SECTION.

STATISTIQUE PHYSIQUE.

Cette section est divisée en six commissions.

Commission de topographie.

MM. Gentet, Toulouzan et Vaucher.

Commission de météorographie.

MM. Dugas, Pirondy et P.-M. Roux, de Marseille.

Commission d'hydrographie.

MM. Catelin, Plauche et P.-M. Roux, de Marseille.

Commission de géologie.

MM. Catelin, Michel, de St-Maurice et Toulouzan.

Commission de botanique.

MM. Chapplain, Flavard, Gouirand, Michel, de St-Maurice et P.-M. Roux, de Marseille.

Commission de zoologie.

MM. Bertulus, Dugas, Pirondy, et P.-M. Roux, de Marseille.

DEUXIÈME SECTION.

STATISTIQUE POLITIQUE.

Cette section est divisée en neuf commissions.

Commission de division politique et territoriale.

MM. Hornbostel, P. Ricard et Vaucher.

Commission de population,.

MM. Feautrier, Natte et P.-M. Roux, de Marseille.

Commission d'histoire.

MM. Bousquet (Casimir), Carpentin, Chaumelin, Feautrier, Guys, Mortreuil, Paul Ricard, A. Rondelet, Second-Cresp et Tempier.

Commission d'organisation politique et administrative.

MM. Hornbostel, Marcotte, Plauche, Sapet et Vaucher.

Commission des institutions.

MM. Feautrier, Léopold Ménard, P.-M. Roux, de Marseille, A. Rondelet, Sakakini (G.), et Timon-David.

Commission des travaux publics.

MM. Gentet, Toulouzan et Vaucher.

Commission des établissements industriels,

MM. Bousquet, Natte et Sapet.

Commission de nécrologie.

MM. Bousquet, P.-M. Roux, de Marseille et P. Ricard.

Commission de législation.

MM. Hornbostel, Mortreuil, Second-Cresp et Tempier.

TROISIÈME SECTION.

STATISTIQUE INDUSTRIELLE.

Cette section est divisée en cinq commissions.

Commission d'agriculture.

MM. Michel, de St-Maurice, Plauche, Prou-Gaillard et P.-M. Roux, de Marseille.

Commission d'industrie.

MM. Bousquet (Casimir), Sapet et Toulouzan.

Commission de commerce.

MM. Bousquet (Casimir), de Prat et Prou-Gaillard.

Commission de navigation.

MM. Catelin, de Prat et Marcotte.

Commission des finances.

MM. Carpentin, Marcotte, Plauche et Sapet.

— Une quatrième section a pour objet la réunion, en un seul corps, des travaux des diverses commissions.

Ce sont les trois annotateurs qui forment une vingtième commission, la seule dont la quatrième section se compose. Elle est chargée de la coordination des travaux des autres commissions, sous la direction du Secrétaire-perpétuel de la Société.

TABLEAU DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

DE MARSEILLE,

Au 31 Décembre 1854.

La Société de statistique de Marseille se compose de Membres honoraires, de Membres actifs et de Membres correspondants. Elle a, en outre, un Conseil d'administration composé de tous les fonctionnaires, pris parmi les Membres actifs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ANNÉE 1855.

MM. FEAUTRIER, Président ; GUYS, ✻, Vice-Président ; P.-M. ROUX, ✻, de Marseille, Secrétaire-perpétuel et Archiviste ; TOULOUZAN, Vice-Secrétaire ; MARCOTTE, ✻, Annotateur de la première classe ; SECOND-CRESP, Annotateur de la deuxième classe ; SAPET, Annotateur de la troisième classe; C. BOUSQUET, Conservateur-bibliothécaire; GENTET, Trésorier.

MEMBRES HONORAIRES.

Président d'honneur, Mgr le Prince de JOINVILLE. (*Nommé membre honoraire, en* 1831, *devenu Président d'honneur, le* 3 *août* 1843).

MEMBRES D'HONNEUR DE DROIT.

(*Délibération du* 7 *juillet* 1853.)

MM. Le Général Commandant la division militaire (M. de ROSTOLAN).

Le Préfet du département des Bouches-du-Rhône (M. de CRÈVECOEUR).

Le Maire de Marseille (M. HONNORAT).

7 *juin* 1827.

AUBERT (AUGUSTIN), ex-Directeur du Musée et Membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, boulevard de Rome, 60.

2 *novembre* 1830.

Le baron DUPIN (CHARLES), G. ✻, Membre de l'Institut et d'autres sociétés savantes, à Paris.

5 *mai* 1831.

REYNARD (ÉLISÉE), C. ✻, ex-Maire de la ville de Marseille, ex-Pair de France, Membre honoraire de la Société impériale de médecine de Marseille, etc., place Noailles, 49.

18 *décembre* 1833.

MAX. CONSOLAT, O. ✻, ex-Maire de la ville de Marseille, boulevard Longchamp, 21.

9 janvier 1834.

MIGNET, ✻, Conseiller d'État, Membre de l'Institut, Directeur-archiviste au ministère des affaires étrangères, etc., à Paris.

4 septembre 1834.

MOREAU (César), de Marseille, Membre de plusieurs sociétés savantes, à Paris *(Nommé membre correspondant en* 1830, *devenu honoraire).*

LAURENCE (Jean), ✻, Directeur général des contributions directes, etc., à Paris.

Le baron TREZEL, ✻, Général de division.

Le baron de S[t]-JOSEPH, ✻, Général de division.

8 *septembre* 1836.

MÈRY (Louis), Professeur à la Faculté des lettres d'Aix, Membre des Académies des sciences de Marseille et d'Aix, Inspecteur des monuments historiques des Bouches-du-Rhône et du Gard, Correspondant de la Société des sciences du Var, à Aix. *(Membre actif, en* 1827, *devenu honoraire).*

7 *décembre* 1837.

SEBASTIANI (Vicomte Tiburce), O. ✻, Général de division, à Paris.

De MAZENOD (Charles-Joseph-Eugène), Evêque de Marseille, ✻, Commandeur de l'ordre des SS. Maurice et Lazare et membre honoraire de la Société de médecine de Marseille, au Palais épiscopal, à Marseille.

5 *janvier* 1844.

D'HAUTPOUL (le Comte), G. O. ✻, Général de division, grand Référendaire du Sénat[1], à Paris.

7 *mars* 1844.

AUTRAN (Paul), ✻, Secrétaire de l'Académie des

sciences, belles-lettres et arts de Marseille, Correspondant de l'Académie des sciences de Lyon, de la Société géographique de Paris, rue Venture, 23. *(Membre actif, en 1836, devenu honoraire).*

MM. GASSIER (HYACINTHE-VERAN-HIPPOLYTE), Docteur en médecine, Correspondant de la Société impériale de médecine de Marseille, à Gordes, (*Membre actif, en 1827, devenu honoraire*).

3 *décembre* 1846.

SALVANDY (le comte de), G. C. ✱, ex-Ministre de l'instruction publique, à Paris.

22 *décembre* 1846.

BEUF (JEAN-FRANÇOIS-ALBAN), employé de la garantie en retraite, Membre de la Société française de statistique universelle, du XIVe Congrès scientifique de France et des Assises scientifiques d'Aix, à Alger (*Membre actif, en 1827, devenu honoraire.*)

6 *mai* 1847.

AUDOUARD (ANTOINE-JOSEPH), Membre du XIVe Congrès scientifique de France, Secrétaire de la Faculté des sciences et de l'Ecole de médecine, à Marseille, (*membre actif, en 1827, devenu honoraire.*)

4 *novembre* 1847,

FALLOT (FRÉDÉRIC-AUGUSTE-GUSTAVE), Membre du XIVe Congrès scientifique de France, rue Joli-Bourg 57 (*membre actif, en 1834, devenu honoraire*).

2 *mai* 1848.

DE MONTLUISANT (CHARLES-LAURENT-JOSEPH), O ✱, Ingénieur en chef en retraite, Membre du XIVe Congrès scientifique et du 3e Congrès des Vignerons français (*membre actif, en 1839, devenu honoraire.*)

8 *juin* 1848.

MM. SAINT-FERRÉOL (JEAN-LOUIS-JOSEPH), Liquidateur des Douanes en retraite, place d'Aubagne 6, (*membre actif, en* 1827, *devenu honoraire.*)

6 *juillet* 1848.

BOUIS (JEAN-JACQUES), Juge au tribunal civil de première instance de Marseille, Membre du XIVme Congrès scientifique de France, rue des Princes, 20 (*membre actif, en* 1829, *devenu honoraire.*)

3 *août* 1848.

DIEUSET (JACQUES-JEAN-BAPTISTE), ✵, Membre de l'Académie des sciences de Marseille, de la Société d'agriculture d'Ajaccio et du XIVe Congrès scientifique de France, rue Paradis 143 (*Membre actif, en* 1834, *devenu membre honoraire.*)

7 *septembre* 1848.

HUGUET (SIMON-THÉODORE), ✵, Commissaire de la Monnaie, en retraite, Membre du XIVe Congrès scientifique de France, rue du Muguet, 19, (*Membre actif, en* 1827, *devenu honoraire.*)

PEAUGER, ex-Préfet du département des Bouches-du-Rhône, à Paris.

7 *décembre* 1848.

DE CAUMONT (ARCISSE), O. ✵, ✵, ✵, Fondateur du Congrès scientifique et de l'Institut des provinces de France, Président général de plusieurs sessions de ce Congrès, Membre de l'Institut et du Conseil-général de l'agriculture près le ministre de l'Agriculture et du Commerce, Membre d'un grand nombre d'autres corps savants, etc., etc., à Caen (*Membre correspondant, en* 1844, *devenu honoraire*).

MM. FRESLON (ALEXANDRE), Avocat général à la Cour de Cassation, membre du Congrès scientifique de France, etc., à Paris.

GUILLORY aîné, ※, Président de la Société industrielle d'Angers et du Congrès des Vignerons français, Secrétaire-général de la XI[e] session et Vice-Président général de la XII[e] session du Congrès scientifique de France, Membre de plusieurs autres Sociétés savantes, à Angers, (*Membre correspondant, en* 1843, *devenu honoraire*).

MOREAU DE JONNÉS (ALEXANDRE), Membre correspondant de l'Académie des Sciences, de l'Institut de France et de plusieurs autres Sociétés savantes, à Pàris (*membre correspondant, en* 1839, *devenu honoraire*).

12 *avril* 1849.

LACROSSE, ex-ministre des travaux publics, etc., à Paris.

4 *octobre* 1849.

DE FALLOUX, ex-ministre de l'instruction publique et des cultes, à Paris.

8 *novembre* 1849.

PASSY (HIPPOLYTE-PHILIBERT), ※, ancien officier de cavalerie, ex-Ministre des finances, Membre de l'Institut de France, à Paris.

6 *décembre* 1849.

VALZ (JEAN-FÉLIX-BENJAMIN), ※, Directeur de l'Observatoire impérial de Marseille, correspondant de l'Institut, Membre du XIV[e] Congrès scientifique de France, à l'Observatoire impérial (*membre actif, en* 1839, *devenu honoraire*.)

28 *février* 1850.

MM. DE SULEAU (LOUIS-ANGE-ANTOINE-ELISÉE), C. ✻, ✻, Sénateur, membre correspondant des Académies des sciences, belles-lettres et arts de Metz et de Dijon, etc., rue du Bac, 38, à Paris.

6 *juin* 1850.

MIEGE (DOMINIQUE), O. ✻, Consul de première classe en retraite, ex-agent du ministère des affaires étrangères, Membre de plusieurs sociétés savantes, à Paris, (*Membre actif, en* 1840, *devenu honoraire.*)

1er *août* 1850.

VILLENEUVE (HIPPOLYTE-BENOIT, Comte de), ✻, Ingénieur en chef des mines, Professeur d'agriculture à l'école impériale des mines, Membre de plusieurs corps savants, à Paris (*Membre actif, en* 1831, *devenu honoraire.*)

12 *septembre* 1850.

LERAT DE MAGNITOT (ALBIN), ✻, ex-Préfet du Gers, Membre des Sociétés archéologiques de Sens et de Châlon-sur-Saône, etc., à Auch.

17 *décembre* 1850.

COSTE (PASCAL), ✻, ✻, Architecte et professeur de dessin, membre de l'Académie de Marseille, et du XIVe Congrès scientifique de France, cours Saint-Louis 4, (*Membre actif en* 1828, *correspondant en* 1839, *redevenu actif, en* 1842, *aujourd'hui membre honoraire.*)

3 *avril* 1851.

DUFAUR DE MONTFORT (JEAN-BAPTISTE-JACQUES), ✻, Directeur des Contributions indirectes, en retraite,

Membre du XIV[e] Congrès scientifique, de l'Institut des Provinces de France, des Sociétés littéraires de Marseille, d'Aix, de Lyon et de Rochefort, à Riscle (Gers). (*Membre actif, en* 1847, *devenu honoraire.*)

MM. HECQUET (ANTOINE-CHARLES-FÉLIX), C. ❋, ❋, ❋, Général de division en retraite, Membre honoraire de la Société de médecine de Marseille, à Paris.

5 *février* 1852.

LEFEBVRE-DURUFLÉ, O. ❋, Sénateur, Membre de plusieurs corps savants, à Paris.

4 *mars* 1852.

MATHERON (PHILIPPE-PIERRE-EMILE), ❋, Ingénieur civil, Membre de l'Académie des Sciences de Marseille, et d'autres corps savants, Secrétaire de la Section des sciences naturelles du XIV[e] Congrès scientifique de France, à Toulon, (*Membre actif, en* 1831, *devenu honoraire*).

3 *novembre* 1853.

VANHALL (FLORIS-ADRIAN), Ministre d'État et des affaires étrangères de S. M. le Roi des Pays-Bas, décoré de la grande croix de l'ordre du Lion Néerlandais, de l'ordre du Faucon Blanc de Saxe-Weimar-Elsenach, de l'ordre russe de l'Aigle polonais, de l'ordre de la branche Ernestine de la maison de Saxe, de l'ordre de Léopold de Belgique, lauréat de la Société de littérature de la Hollande, Membre de la Société des sciences à Harlem, de celle de littérature hollandaise à Leyde, de celle d'agriculture des deux provinces de la Hollande, et de beaucoup d'autres corps savants, à La Haye.

12 *avril* 1855.

THIEBAUT (Nicolas-Alphonse), Docteur en médecine, Membre du XIVme Congrès scientifique de France, de la Société de médecine de Marseille et du Comité médical des Bouches-de-Rhône, allées de Meilhan, 78, (*membre actif*, *en* 1845, *devenu honoraire.*)

3 *mai* 1855.

FORTOUL (Hippolyte-Nicolas-Honoré), C. ✻, Ministre de l'Instruction publique et des cultes, Sénateur, Membre de l'institut, etc., à Paris.

MEMBRES ACTIFS.

26 *avril* 1827.

MM. ROUX (Pierre-Martin), de Marseille, ✻, Commandeur de l'ordre royal de la Couronne de Chêne, décoré de plusieurs médailles civiques, lauréat de diverses sociétés savantes, Docteur en médecine, Médecin du service sanitaire, Membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts, ancien Président de la Société de médecine et du Comité médical des dispensaires de Marseille, Fondateur et Secrétaire-perpétuel du Comitémédical des Bouches-du-Rhône, Administrateur-Secrétaire de la

Caisse d'épargne, Administrateur honoraire de la Société de Bienfaisance, Président de la section des sciences médicales de la XIe et de la XIIe sessions du Congrès scientifique de France, Secrétaire général de la XIVe session et vice-Président général de la XVe, de la XVIe, de la XIXe et de la XXIIe sessions de ce Congrès, Président des Assises scientifiques du sud-est de la France, Inspecteur divisionnaire de la Société française pour la conservation des monuments, Membre honoraire et correspondant de beaucoup d'autres corps savants, rue Mazade, 12.

6 *octobre* 1831.

RICARD (Joseph-César-Paul), Archiviste de la préfecture des Bouches-du-Rhône, Membre du XIVe Congrès scientifique de France, rue Puget, 4.

7 *décembre* 1837.

FEAUTRIER (Jean), Secrétaire-général adjoint de la Mairie de Marseille, Secrétaire du Comité d'instruction primaire, Membre du XIVe Congrès scientifique de France, de la Société française pour la conservation des monuments, rue des Deux-Empereurs, 18.

1er *avril* 1841.

TOULOUZAN (Philippe-Auguste), Chef de bureau à la préfecture des Bouches-du-Rhône, Secrétaire de la Section des sciences naturelles de la XIVe session du Congrès scientifique de France, rue Paradis, 158.

9 *mai* 1844.

HORNBOSTEL (Charles), Avocat, Membre du XIVe Congrès scientifique de France, rue des Minimes, 48.

3 *juillet* 1845.

MORTREUIL (Jean-Anselme-Bernard), ✠, Juge de paix, Membre de l'Académie de Marseille, de la Commission de surveillance de l'asile des aliénés et de celle pour les prisons, de la Société française pour la conservation des monuments, Secrétaire de la section d'archéologie et d'histoire de la XIVe session du Congrès scientifique de France ainsi que des assises scientifiques d'Aix, rue Sylvabelle, 116.

7 *août* 1845.

BOUSQUET (Casimir-Gabriel), Négociant, Membre du XIVe Congrès scientifique de France, des Sociétés littéraire de Lyon, industrielle d'Angers et de celle pour la conservation des monuments, rue Saint-Jacques, 68.

16 *avril* 1846.

BERTULUS (Evariste), ✠, Docteur en médecine, Professeur suppléant à l'école préparatoire de médecine, rue Sénac, 4

PROU-GAILLARD (Dominique-Louis-Auguste), Négociant, Membre de la XIVe session du Congrès scientifique de France, rue Nau, 23.

1er *février* 1849.

SAKAKINI (Georges) Orientaliste, Professeur d'arabe vulgaire au Lycée de Marseille, Membre du XIVe Congrès scientifique de France, rue Peirier, 18.

12 *avril* 1849.

MARCOTTE (Edme-Marie-Antoine), ✠, Directeur des Douanes, Membre de l'Académie des sciences, lettres et arts de Marseille, des Assises scientifiques d'Aix et Président de la Société artistique, rue Mazade, 20.

MM. NATTE (Charles), Membre de la Société française de statistique universelle, de l'Académie pontanienne de Naples, du XIV[e] Congrès scientifique de France, rue Grignan, 43. (*Membre actif en* 1827, *correspondant en* 1844, *de nouveau membre actif.*)

VAUCHER-CRÉMIEUX (Jean-Marc-Samuel-Louis), ✻, Architecte, Lieutenant colonel du Génie à l'État-major fédéräl, Membre de la Société des Arts, de celle d'industrie et de la Société d'utilité publique de Genève, rue de Villages, 60.

7 *juin* 1849.

DUGAS (Pierre-Alexis-Théodose), ✻, Docteur en médecine, Administrateur de la Caisse d'épargne, Membre de la Société impériale de médecine de Marseille, du Comité médical des Bouches-du-Rhône, rue Montgrand, 60.

20 *décembre* 1849.

MICHEL (Jean-Pierre-Antoine), Agronome, Membre des Sociétés d'Agriculture de l'Aveyron, de la Drôme, des Bouches-des-Rhône, etc., Plaine St-Michel.

1 *août* 1850.

CATELIN (Jean-Antoine-Firmin), ✻, ✻, ex-officier de la marine militaire, Membre de l'Académie de Marseille, de l'administration de l'école des mousses et de la Commission de surveillance des bateaux à vapeur, Président de la caisse d'épargne, rue Paradis, 118.

GENTET (Victor-Marius), Agent voyer du premier arrondissement des Bouches-du-Rhône, Lauréat de l'Académie de Marseille, rue des Petits-Pères, 22.

3 *octobre* 1850.

JEAN DE PRAT (Lea Bermudez), O. ✻, ex-Consul de

S. M. Catholique à Marseille, Commandeur des ordres royaux de Charles III et d'Isabelle la catholique, Membre de la Société d'agriculture des Bouches-du-Rhone, rue Breteuil, 21.

MM. SAPET (ANTOINE-FRANÇOIS-LAZARE), Inspecteur de l'Octroi de Marseille, etc., Boulevard du Muy, 47.

3 *avril* 1851.

PLAUCHE (MARIUS-MARTIN), ✻, Régisseur de la manufacture des tabacs, Membre de l'Académie de Marseille etc., rue Sainte, 137.

15 *avril* 1852.

RONDELET (ANTONIN), Docteur ès-lettres, Professeur de philosophie au Lycée de Marseille, Membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de cette ville, etc., boulevard du Musée, 16.

3 *février* 1853.

GUYS (HENRY-PIERRE-MARIE-FRANÇOIS), O. ✻, Chevalier de divers ordres, Consul en retraite, Membre de plusieurs corps savants, rue Dragon, 24. *(Correspondant en* 1844, *devenu membre actif.)*

28 *novembre* 1853.

SEGOND-CRESP (PAUL-JEAN-BAPTISTE-THÉODORE), Avocat, Membre du bureau de consultation gratuite, de la Société d'horticulture de Marseille, du Congrès scientifique de France, de la Société française pour la conservation des monuments, et des Assises scientifiques d'Aix, rue 1re Calade, 15.

14 *décembre* 1853.

CHAPPLAIN (JACQUES-JOSEPH-ABDON), Docteur en médecine, Membre de la commission cantonale de

statistique de Marseille, Correspondant de l'Académie royale d'Athènes, rue de Rome, 77.

MM. FLAVARD (EUGÈNE-JEAN-PIERRE-NOEL), Docteur en médecine, Membre du Comité médical des Bouches-du-Rhône et de la Société impériale de médecine de Marseille, rue Fongate, 21.

2 *février* 1854.

PIRONDY (SIRUS-PRIMUS-FRANÇOIS-SIMON), †, Docteur en médecine, Membre du Comité médical des Bouches-du-Rhône et des Sociétés de médecine de Paris, Marseille, Montpellier, Londres, Edimbourg, Bruxelles, Hambourg, Madrid, Florence, Rome et Turin, boulevard du Muy, *(Correspondant en* 1834, *devenu membre actif).*

TEMPIER (PAUL-JOSEPH), Avoué, Membre des Académies des sciences de Marseille, Toulouse, Rheims, de la Société de l'histoire de France et de la Société littéraire de Lyon, place Royale, 6.

2 *mars* 1854.

MENARD (LÉOPOLD-BRANCHU), Inspecteur des prisons, des établissements d'aliénés et des dépôts de mendicité des Bouches-du-Rhône, Membre de la commission de statistique de Marseille, rue de Lodi, 24.

1er *juin* 1854.

GOUIRAND (JOSEPH-ISIDORE-EULALIE), Pharmacien, Secrétaire du jury médical, Membre du Comité médical des Bouches-du-Rhône, des Sociétés de médecine et de Pharmacie de Marseille, rue de Rome, 9 bis.

6 *juillet* 1854.

CARPENTIN (VICTOR-ADOLPHE-THÉODORE), O. ✻,

Officier supérieur en retraite, Commissaire impérial près le Conseil de guerre de Marseille, correspondant de l'Académie de Metz et de la Société française pour la conservation des monuments, rue Pastoret, 7.

7 *septembre* 1854.

MM. TIMON-DAVID (JOSEPH-MARIE), Prêtre, Fondateur et Directeur de l'œuvre de la jeunesse, pour la classe ouvrière, membre de la délégation pour la surveillance de l'instruction primaire, rue d'Oran, 13.

3 *mai* 1855.

CHAUMELIN (JEAN-MARIE-MARIUS), ex-membre de l'Université, employé des Douanes, etc., boulevart St-Arnaud.

6 *décembre* 1855.

LUCY (ADRIEN), O. ✻, Receveur général des finances, ex-Président de l'Académie impériale de Rheims, Président de la Société d'horticulture de Marseille, Membre de la Société d'agriculture, Inspecteur des monuments historiques et vice-Président de la Société artistique des Bouches-du-Rhône, rue Sylvabelle, 105.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

14 *juin* 1827.

MM. BOSQ, (LOUIS-CHARLES), naturaliste et son frère BOSQ (P.-J.), Correspondants des Académies des sciences de Marseille, d'Aix, de Toulon, à Auriol.

24 *juillet* 1827.

PIERQUIN DE GEMBLOUX, ☼ Docteur en médecine, Inspecteur de l'Université de France, Membre d'un grand nombre de sociétés savantes, à Bourges.

TRASTOUR, O. ☼, Docteur en médecine, Chirurgien principal d'armée en retraite, Membre du Comité médical des Bouches-du-Rhône et de plusieurs autres sociétés savantes, etc., à Marseille.

28 *décembre* 1827.

LAROCHE, Docteur en médecine, Membre titulaire de la Société de médecine, etc., à Philadelphie.

20 *janvier* 1828.

DECELLES (ALBERT), propriétaire, à Hyères.

10 *avril* 1828.

JOUINE (A.-B.-ÉTIENNE), Avocat et avoué près le Tribunal de première instance, etc., à Digne.

REYNAUD (JOSEPH-TOUSSAINT), ☼, Conservateur des manuscrits orientaux de la Bibliothèque impériale, Membre de l'Institut et du Conseil de la Société asiatique de Paris, de celles de la Grande Bretagne et d'Irlande, de Calcutta, Madras, etc., à Paris.

1er *juillet* 1828.

TAILLANDIER, Avocat à la Cour de Cassation, etc., à Paris.

7 *août* 1828.

BARBAROUX, O. ☼, ex-Procureur-général, à l'ile de la Réunion.

FARNAUD (PIERRE-ANTOINE), Licencié en droit, etc., à Gap.

6 *novembre* 1828.

MM. RIFAUD (J.-J.), ☼, Homme de lettres, Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris.

18 *décembre* 1828.

DECOLLET, ☼, ex-chef de bureau de vente à la direction de la monnaie et des médailles, à Paris.

5 *février* 1829.

FLOUR DE SAINT-GENIX, ☼, Directeur de Douanes, à Alger.

5 *juin* 1829.

ROUARD (ÉTIENNE-ANTOINE-BENOIT), ☼, Membre de l'Académie des sciences, etc., et Bibliothécaire de la ville d'Aix, Correspondant du ministère de l'instruction publique, de la Société des antiquaires de France, de l'Académie des sciences de Turin, à Aix.

28 *décembre* 1829.

Le Comte PASTORET (AMÉDÉE), C. ☼, ex-conseiller d'État, etc., à Paris.

4 *février* 1830,

PRÉAUX-LOCRÉ, C. ☼, Commandant du Château de Compiègne, Membre de la Société maritime de Paris, de la Société orientale, à Compiègne (Oise).

DE CLINCHAMP (VICTOR), ☼, ex-Professeur des élèves de la marine, etc., à Paris.

VIGAROSI, ☼, Maire de Mirepoix, Membre de plusieurs académies, à Mirepoix.

CLAPIER, Avocat-avoué, à Toulon *(Nommé membre actif, en* 1827, *devenu membre correspondant).*

8 *mai* 1831.

MALO (CHARLES), ☼, Homme de lettres, Membre de plusieurs sociétés savantes, à Paris.

11 *juillet* 1831.

MM. De CRISTOL (Jules), Docteur ès-sciences, Professeur de géologie, à Dijon.

4 *août* 1831.

AUDOUIN de GERONVAL (Maurice-Ernest), Homme de lettres, à Paris.

5 *octobre* 1831.

De BLOSSEVILLE (Ernest), ancien Conseiller de préfecture du département de Seine et Oise, à Amfréville la Campagne, près le Neuf-Bourg (Eure).

3 *novembre* 1831.

SAINTE-CROIX (Félix-Renouard, Marquis de), ❊, Homme de lettres, à Paris.

DESMICHELS, ❊, ex-recteur de l'Académie d'Aix, à Rouen.

5 *avril* 1832.

PENOT (Achille), Professeur de chimie, à Mulhouse.

6 *septembre* 1832.

BARBAROUX, ex-juge de paix, à Constantine (*Fondateur, devenu membre correspondant*).

6 *décembre* 1832.

MAGLIARI (Pierre), ❊, Secrétaire-perpétuel de l'Académie royale de médecine de Naples, et Membre de plusieurs académies, à Naples.

7 *février* 1833.

DE SAMUEL GAGNAZZI (Luc), Archidiacre, Membre de plusieurs académies, à Naples.

PETRONI (Ricard), Abbé et statisticien, chargé par

le gouvernement de Naples de la direction du recencement, etc., à Naples.

19 *décembre* 1833.

MM. ARMAND DECORMIS (ÉTIENNE-ATHANASE-PIERRE), Médecin de l'hospice et des épidémies, Membre du conseil de salubrité du Var, des Sociétés médicales de Marseille et de Montpellier, à Cotignac.

7 *août* 1834.

BOUCHER DE CRÉVE-COEUR DE PERTHES (JACQUES), ✲, Directeur des Douanes, Chevalier de l'Ordre de Malte, Président de la Société d'émulation, Membre de plusieurs académies, à Abbeville.

MAGLOIRE NAYRAL, Juge de paix, Membre de plusieurs sociétés académiques, à Castres.

MILLENET, Littérateur, etc., à Naples.

QUENIN ✲, Docteur en médecine, Juge de paix, Correspondant de la Société de médecine de Paris, des Académies d'Aix, de Marseille, des Sociétés d'agriculture de Lyon et de Montpellier, à Orgon.

LAGARDE (ALEXANDRE-JULES), Avocat-avoué près la Cour de Paris, ancien collaborateur de la *France Littéraire*, Membre titulaire du Caveau, à Paris.

2 *octobre* 1834.

CARPECNA (comte PH. de), ✲, Lieutenant-colonel, Directeur du depôt central d'artillerie, à Paris.

DEVERNON, Directeur des postes, Membre de la Société française de statistique universelle, à Valence.

REGNOLI (GEORGES), Docteur en médecine, Correspondant des Académies de médecine de Paris et de Naples, des sociétés médicales de Marseille, de Lyon, de Florence, de Livourne, etc., et Professeur de clinique chirurgicale à l'Université de Pise.

MM. SOUMET (Alexandre), Directeur de la Bibliothèque de Compiègne, Membre de l'Institut et de plusieurs autres corps savants, à Paris.

4 décembre 1834.

WILD, Mécanicien, premier adjoint de la Mairie, à Montbéliard (Doubs).

4 juin 1835.

VILLERMÉ (L.-R.), ✻ Docteur en médecine, Membre de l'Institut, de l'Académie impériale de médecine, et d'autres corps savants, à Paris.

DELANOU (Jules), Géologue, à Nontroi (Dordogne).

2 juillet 1835.

COMBES (Jean-Félicité-Anacharsis), ✻, Avocat, créateur et directeur de la caisse d'épargne de Castres Fondateur du premier Comice agricole du département du Tarn, Membre de la commission des prisons et de la Société d'agriculture de la Haute-Garonne, à Castres (Tarn).

DUVERNOY, Membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, correspondant de la Société des antiquaires de France, à Montbéliard.

FALLOT (Samuel-Frédéric), ancien Notaire, avoué, à Montbéliard.

OUSTALET, Docteur en médecine, à Montbéliard.

VIGNE (Pierre), ✻, Docteur en médecine, médecin titulaire de l'hôpital de Phalsbourg (Meurthe).

8 octobre 1835.

DUCASSE, ✻, Docteur en chirurgie, Professeur de l'école de médecine, Correspondant de l'Académie impériale de médecine, des Sociétés médicales de Lyon, Marseille, Bordeaux, Tours, etc., à Toulouse.

MM. MONTFALCON, ☼, Docteur en médecine, Membre de plusieurs académies, à Lyon.

PASSERINI, Naturaliste, à Florence.

7 *avril* 1836.

GAULARD, Professeur de physique, à Verdun.

2 *juin* 1836.

MALLET (Édouard), Docteur en droit, à Genève.

VANDEBMAELEN (Philippe), Chevalier de l'ordre de Lèopold, Géographe, Fondateur et propriétaire de l'établissement géographique de Bruxelles, Membre de l'Académie de cette ville, et d'un grand nombre d'autres sociétés savantes, à Bruxelles.

7 *juillet* 1836.

DELASAUSSAYE (L.), ☼, Conservateur honoraire de la bibliothèque et Secrétaire-général de la Société des sciences de Blois, Membre de plusieurs autres sociétés savantes, à Blois.

6 *octobre* 1836.

PASCAL, Docteur en médecine, Médecin militaire, Correspondant de la Société de médecine de Marseille et d'autres corps savants, à Bayonne.

ROUGÈ (Vicomte de), Propriétaire, à Paris.

31 *octobre* 1836.

JULLIANY (Jules), ☼, Négociant, Membre de l'Académie de Marseille, du XIV[e] Congrès scientifique de France, de l'Institut historique du Brésil et de plusieurs autres sociétés savantes, à Paris (*Nommé membre actif, en* 1827, *devenu correspondant.*)

3 *novembre* 1836.

NANZIO (Ferdinand de), Directeur de l'école royale

vétérinaire de Naples, Membre de plusieurs sociétés scientifiques et vétérinaires, à Naples.

22 *décembre* 1836.

MM. BAUDENS (L.), O. ✻, Docteur en médecine, Chirurgien-principal, Professeur d'anatomie et de chirurgie opératoire, Membre des sociétés de médecine de Marseille, Lyon, Montpellier, etc., à Paris.

ULLOA (le chevalier PIERRE), Avocat, Juge au tribunal civil, Membre de l'Académie pontanienne, de celle de Pise, et de presque toutes les sociétés économiques du royaume de Naples, à Trapani.

12 *janvier* 1836.

DOUILLIER, Imprimeur-libraire, à Dijon.

11 *mai* 1837.

DELRE (JOSEPH) Statisticien, à Naples.

SAUTTER (JEAN-FRANÇOIS), ✻, Pasteur, à Genève. (*Membre actif, en* 1831, *devenu correspondant.*)

3 *juillet* 1837.

FARIOLI (ACHILLE), Homme de lettres, à Reggio-Modène.

JACQUEMIN (L.), Pharmacien, Membre de plusieurs sociétés savantes, à Arles.

20 *décembre* 1838.

MARLOY (CLAIR-PAUL-JEAN-BAPTISTE), Docteur en médecine, à Auriol.

7 *mars* 1839.

BIENAIMÉ (IRÉNÉE-JULES), ✻. Inspecteur-général des finances, Membre de la Société philomatique de Paris, à Paris.

2 *mai* 1839.

MM. DE SEGUR DUPEYRON, ❋, Consul de France, Correspondant de l'Académie de Marseille et d'autres corps savants, à Bucharest.

4 *juillet* 1839.

CEVASCO (Jacques), Trésorier du magistrat de santé de Gênes, Membre de la société d'encouragement du département de Savone, à Gênes.

LAFOSSE-LESCELLIÈRE (F.-G.), Professeur agrégé à la faculté de médecine de Montpellier, Membre de plusieurs sociétés médicales, à Montpellier.

8 *août* 1839.

DE MOLÉON, ancien élève de l'école polytechnique, Directeur-fondateur de la Société polytechnique Membre de plusieurs corps savants, à Paris.

7 *novembre* 1839.

LOMBARD, Docteur en médecine, Membre de plusieurs sociétés médicales, à Genève.

18 *décembre* 1839.

DUPIERRIS (Martial), Docteur en médecine, Membre de plusieurs sociétés médicales, à la Nouvelle-Orléans.

HEYWOOD (James) Membre de la Société royale et Vice-Président de la Société de statistique de Londres, membre de celle de Manchester, à Acresfield prés de Manchester.

6 *mars* 1840.

AVENEL (Pierre-Auguste), docteur en médecine, Membre de l'Académie des sciences et de la Société

libre d'émutation de Rouen, de l'Association normande, du Cercle médical, de l'Athénée de médecine de Paris, des Sociétés des sciences de Troye et de Nancy, du Conseil de salubrité, à Rouen.

MM. CAPPLET (Amédée), ✻, ancien manufacturier, Membre de plusieurs sociétés d'utilité publique, à Elbeuf.

LECOUPEUR, Docteur en médecine, etc., à Rouen.

MARCEL de SERRES (Pierre-Toussaint), ✻, Conseiller à la Cour d'appel, Professeur de minéralogie et de géologie à la faculté des sciences, Membre d'un grand nombre de sociétés savantes, à Montpellier.

Le Baron L.-A. d'HOMBRES-FIRMAS, ✻, Docteur ès-sciences, Correspondant de l'Institut et de la Société impériale et centrale d'agriculture, à Alais.

8 *octobre* 1849.

GARCIN de TASSY (Joseph-Héliodore), ✻, Professeur à l'école spéciale des langues orientales, Membre de l'Institut et des Sociétés asiatiques de Paris, de Londres, de Calcutta, de Madras, de Bombay, à Paris.

GODDE-LIANCOURT (Calixte-Auguste), ✻, Fondateur d'un grand nombre de sociétés humaines, etc., aux États-Unis d'Amérique.

MERCIER (Alexandre-Victor), Rédacteur au ministère de l'intérieur, membre de la Société de statistique et de l'Académie de l'industrie, à Paris.

RHALLY (Georges-Alexandre), Chevalier de la croix d'or de l'ordre royal du Sauveur, Président de la Cour d'appel d'Athènes, ex-professeur de droit commercial et recteur de l'Université Othon, Membre de la Société d'instruction primaire, à Athènes.

12 *novembre* 1841.

MASSE (Étienne-Michel), Propriétaire, Homme de

lettres, Membre du XIVe Congrès scientifique de France et des Assises scientifiques d'Aix, à la Ciotat.

7 *janvier* 1840.

MM. LARDEREL (le comte de), Président de la section toscane de sauvetage, etc., à Livourne.

LETAMENDI (de), Consul-général d'Espagne, à Mexico.

MARTORELLI (CAMILLE de), Chambellan du Pape, Membre de plusieurs Académies, à Rome.

PRIEUR-FENZY, Banquier, etc., à Florence.

KRIESIS (ANTOINE-G.), ex-ministre de la marine, Membre de la Société archéologique, à Athènes.

4 *mars* 1841.

DARMENTIER, Juge au tribunal civil, Président de la Société humaine, à Bayonne (Basses-Pyrénées).

6 *mai* 1841.

JANEZ (DON AUGUSTIN), Secrétaire de l'Académie des sciences de Barcelonne, etc., à Barcelonne.

LLOBETT (JOSEPH-ANT.), Président de l'Académie des sciences de Barcelonne, etc., à Barcelonne.

VIENNE (HENRI), Membre des Sociétés des sciences de Toulon, d'agriculture et du commerce de Draguignan, de la morale chrétienne, de l'Athénée des arts, à Gevray-Chambertin, département de la côte d'or.

10 *juin* 1841.

BORCHARD (MARC), Docteur en médecine, Sécrétaire de la Société de médecine de Bordeaux et Membre de plusieurs autres corps savants, etc., à Bordeaux.

SAUVÉ (SAINT-CYR LOUIS), Docteur en médecine, Membre de la Société médicale de la Rochelle, de celle de Marseille, de la Société des sciences du

département de la Charente inférieure, de la Société des Amis des Arts, etc., à la Rochelle.

16 *septembre* 1841.

MM. BELLARDI (Louis), Naturaliste, Membre de plusieurs sociétés savantes, à Turin.

MAUNY DE MORNAY, Inspecteur d'agriculture, Membre de plusieurs corps savants, à Paris.

2 *décembre* 1841.

CALCARA (Pierre), Docteur en médecine, Membre de l'institut royal d'encouragement pour la Sicile, de l'Académie des sciences, etc., à Palerme.

13 *janvier* 1842.

GUEYMARD (Emile), Ingénieur en chef des mines, Docteur ès-sciences, Professeur de minéralogie et de géologie, à Grenoble.

MARCELLIN (l'abbé Joseph), Prêtre-prédicateur, Membre de la Société des sciences, etc., de Tarn-et-Garonne, Correspondant du ministère de l'instruction publique et Inspecteur des monuments historiques, etc., à Montauban.

RIDOLPHI COSIMO (le Marquis de), Vice-Président de l'Académie impériale et royale des Georgoffiles, Président général du IIIe Congrès scientifique italien, Directeur-propriétaire de l'Institut agricole de Meleto.

TARTINI (Ferdinand), Chevalier sur-intendant général de la communauté du grand-duché de Toscane, Membre honoraire du Conseil royal des ingénieurs, Secrétaire général du IIIe Congrès scientifique italien, etc., à Florence.

2 *mars* 1842.

ROBERT (Jean-Baptiste-Eugène), ❋, propriétaire-

agronome, Secrétaire de la Société d'agriculture des Basses-Alpes, Membre de plusieurs autres sociétés savantes, à Sainte-Tulle, (Basses-Alpes).

1.er *décembre* 1842.

MM. BONNET (SIMON), ❄, docteur en médecine, Professeur d'agronomie, Membre du conseil municipal et de plusieurs sociétés savantes, à Besançon.

CHAMOUSET (l'abbé), Professeur de physique au grand séminaire de Chambéry (Savoie).

HERMANN (CHARLES-HENRI), ❄, Professeur d'anatomie et d'anatomie pathologique à la faculté de médecine de Strasbourg, Accoucheur en chef de l'hôpital civil, Directeur de l'école départementale du Bas-Rhin et Membre de plusieurs sociétés savantes, à Strasbourg.

GAYMARD (PAUL), ❄, Docteur en médecine, Président de la Société scientifique du Nord, Vice-président de la 1re section des sciences naturelles du XIVe Congrès scientifique de France et membre de plusieurs autres corps savants, à Paris.

RICHE (MICHEL), Membre de la Société asiatique de Paris, etc., au Mont-Liban.

27 *juin* 1843.

BOUDIN (JN.-M.-F. J.), O. ❄, Docteur en médecine, médecin en chef de l'hôpital militaire du Roule, à Paris, (*Correspondant en* 1837, *devenu membre actif en* 1842, *redevenu Correspondant*).

6 *juillet* 1843.

MAURIN (ÉLÉAZARD-FRANÇOIS), Aumônier, Membre de l'Académie des sciences, etc., d'Aix, Correspondant du ministère de l'instruction publique, à Aix.

2 *novembre* 1843.

MM. BARILLON (François-Guillaume), Négociant, Membre du Conseil municipal, Administrateur des chemins de fer de Paris à Marseille, à Lyon.

BOUCHEREAU (Henri-Xavier-Anne-Charlotte), ✵, Membre de plusieurs corps savants, à Bordeaux.

BURGUET (Henri), Docteur en médecine, Secrétaire de la Société linnéenne et Conservateur du cabinet d'histoire naturelle de Bordeaux, à Bordeaux.

MAGNÉ, Pharmacien major de la marine, Secrétaire de la Société des sciences et d'agriculture de Rochefort, etc., à Rochefort.

18 *janvier* 1844.

BERTONI (Raphael), Docteur en médecine, à Erzéroum.

BORÉLY (Pascal), Statisticien, à Palerme.

DEFLY (Charles), Consul de France, à Rome.

DESCARNEAUX, Statisticien, à Bucharest.

FLURY (Hippolyte), Consul de France, dans le royaume de Valence.

HURSANT, Consul de France, aux îles Baléares.

PRASSACACHI (Jean), Docteur en médecine, à Salonique.

PISTORETTI (Jacques-Charles), Négociant, à Soussa.

THORE, Docteur en médecine, à Sceaux.

1er *février* 1844.

HIPPOLYTE de St-Cyr, Gérant du Consulat de France, Chancelier national, à Mobile.

7 *mars* 1844.

AUGRAND, Consul de France, à Cadix.

PHILIBERT (Jean-Etienne), Vice-Consul de France, à Jaffa.

MM. VICENTE MANUEL de Cocina, Président de l'Académie littéraire de Saint-Jacques de Compostelle, à la Corogne.

1er *août* 1844.

FAYET (Pierre), ✠, Inspecteur d'Académie, ancien Recteur, Membre de plusieurs corps savants, à Chaumont (Haute-Marne).

12 *décembre* 1844.

BERTINI (B.) O. ✠, ✠, Député, Président de la faculté de médecine de Turin, Membre de plusieurs corps savants, à Turin.

CANALE (Michel-Joseph), Avocat et Historien, à Gênes.

EREDE (Michel), Membre de l'Association agraire de Turin et de la Société littéraire de Lyon, à Gênes.

VIVOLI (Joseph), Auteur des Annales de Livourne, etc., Membre de plusieurs corps savants, à Livourne.

9 *janvier* 1845.

NUGNES (Maxime de St-Seconde), Vice-consul du royaume des Deux-Siciles, Membre de plusieurs sociétés savantes, à Livourne.

6 *mars* 1845.

GASPARIN (le Comte de), O. ✠, ancien Ministre, Membre de l'Institut, Président général de la XIIme session du Congrès scientifique de France, etc., à Paris.

LAURENS (Pierre-Paul-Denis), Chef de la première division de la préfecture du Doubs, à Besançon.

15 *mars* 1845.

ROUMIEU (Cyp.), Conseiller à la Cour impériale de Pau. *(Correspondant, en* 1836, *devenu membre actif, en* 1842, *redevenu correspondant.)*

8 *mai* 1845.

CÉSAR CANTU, ✠, Vice-Président de la 4me section

du XIVme Congrès scientifique de France et Membre de plusieurs autres corps savants, à Turin.

7 *août* 1845.

MM. YVAREN (Prosper-Joseph), Docteur en médecine, Secrétaire de l'Académie des sciences, à Avignon.

20 *septembre* 1845.

BONNET (Jules), Juge de paix, Membre du Comice agricole, à Aubagne. *(Membre actif, en* 1838, *devenu correspondant).*

4 *décembre* 1845.

CHAMBOVET (Pierre), Constructeur-mécanicien, Membre de la XIVme session du Congrès scientifique de France, etc., à Nice.

18 *décembre* 1845.

BANCHERO (Joseph), Membre correspondant de la Société littéraire de Lyon, etc., à Gênes.

16 *avril* 1846.

PONCHET (F.-A.), Docteur en médecine, Professeur de zoologie au Muséum d'histoire naturelle de Rouen, Membre de plusieurs Académies, à Rouen.

6 *mai* 1846.

DE BEC (Augustin-Marius-Paul), Directeur de la Ferme-modèle de la Montaurone, Membre de l'Académie des sciences, etc., d'Aix, à la Montaurone.

HEUSCHLING (Xavier), ✵, ✵, Chef du bureau de statistique générale, au ministère de l'intérieur, Secrétaire de la Commission centrale de statistique de Belgique, à Bruxelles.

4 *juin* 1846.

SCHEULTZ (J.-J.), Consul de France, à la Trinité.

CHERIAS (Jules-Louis-Joseph), Avocat et Juge suppléant près le Tribunal, Correspondant de la Société des sciences et des arts de Grenoble, à Gap.

5 *novembre* 1846.

MM. BALBI (Eugène), Membre de plusieurs sociétés savantes, à Venise.

FERRARIO (Joseph), Docteur en médecine et en chirurgie, fondateur de l'Institut médico-chirurgical de la Lombardie, et de l'Académie de physique, de médecine et de statistique de Milan, Membre d'un grand nombre d'autres corps savants, à Milan.

LONGHI (Antoine), Docteur en médecine, Membre de plusieurs sociétés savantes, à Milan.

SALARI (Jean), Employé près de la comptabilité centrale du gouvernement de la Lombardie, à Milan.

SALVAGNOLI-MARCHETTI (Antoine), Docteur en médecine, Inspecteur-général sanitaire de Grossetto, Membre de plusieurs sociétés savantes, à Florence.

3 *décembre* 1846.

GRIMALDI (Louis), Secrétaire de la Société économique de la Calabre, Membre de divers corps savants.

GUÉRIN-MÉNEVILLE (G.-E.), ✠, Membre de la Société centrale d'agriculture, Président de la Société entomologique et de la 2me section de la XIVme session du Congrès scientifique de France, à Paris.

7 *janvier* 1847.

CONFOFANTI (Silvestre), Professeur à l'Université de Pise.

SABBATINI MAUR, Homme de lettres, à Modène.

SCLOPIS (Frédéric), Avocat-général, Président du Sénat, Membre de l'Académie des sciences de Turin et correspondant de l'Institut de France, à Turin.

TROYA (Charles), Historien, à Naples.

4 *mars* 1847.

CHASTEL (Louis-François), Avocat, Membre de la Société littéraire de Lyon, à Lyon.

MM. DAIGUEPERSE (Antoine-Jean-Baptiste), ex-Président de la Société littéraire de Lyon, Correspondant de la Société éduenne d'Autun, à Lyon.

FRAISSE (Charles), Docteur en médecine, Secrétaire de la Société littéraire, Membre de plusieurs sociétés médicales et d'utilité publique, à Lyon.

MARTIN D'AUSSIGNY (Edme-Camille), Peintre, Membre de la Société littéraire de Lyon, à Lyon.

MULSANT, Professeur d'histoire naturelle, à Lyon.

PÉRICAUD aîné (Antoine), Bibliothécaire de la ville de Lyon, Membre des Académies de Lyon, Marseille, Dijon, Besançon, Chambéry, etc., à Lyon.

6 *mai* 1847.

GAGOGNE (Alphonse), Membre de la Société littéraire et de la Société linnéenne de Lyon, à Lyon.

LEVRAT (Barthélemi-Nicolas-Jean-Gustave), Membre titulaire de la Société linnéenne, à Lyon.

7 *octobre* 1847.

DE CUSSY (Vicomte), O. ✠, Vice-président général du XIVme Congrès scientifique de France, Membre de l'Institut des provinces, et de plusieurs autres corps savants, à Vouilly par Isigny (Calvados).

THURCHETTI, Membre de plusieurs Académies, à Fuscecchio.

19 *octobre* 1848.

MOUAN (Jean-Louis-Gabriel), Avocat, Bibliothécaire, Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, belles-lettres, agriculture, etc., d'Aix, à Aix.

9 *novembre* 1848.

D'ANDELARRE (le Comte), Membre du Conseil général des manufactures et du Conseil général du département de la Meuse, à Traveray par Ligny (Meuse).

HALLEZ-D'ARROS, ex-Secrétaire-général de préfecture, à Metz.

3 *février* 1848.

MM. MAGNONE, †, Docteur en droit, Membre de l'Association agricole de Turin et du XIVme Congrès scientifique de France, à Turin. *(Membre actif, en* 1843, *devenu correspondant.)*

6 *juillet* 1848.

ITIER (JULES-EUGÈNE-ALPHONSE), O. ✻, Directeur des douanes, Correspondant des Académies des sciences, etc., de Marseille, Lyon et Chambéry, de la Société des sciences et de celle de statistique de Grenoble, à Montpellier. *(Correspondant, en* 1842, *devenu membre actif, en* 1846, *redevenu correspondant.)*

5 *juillet* 1849.

CLÉMENT (HONORÉ-EUGÈNE), Secrétaire de la Société centrale d'agriculture et du Comice agricole des Basses-Alpes, à Digne.

LEBRUN (ISIDORE-FRÉDÉRIC-THOMAS), Membre du Congrès scientifique de France et d'autres sociétés académiques, à Paris.

8 *novembre* 1849.

BALLY (VICTOR-FRANÇOIS), ✻, ✻, Docteur en médecine, ancien Président de l'Académie de médecine, Président de la XVme session du Congrès scientifique de France et de la section médicale de plusieurs sessions de ce Congrès, Membre d'un grand nombre d'autres corps savants, à Villeneuve-sur-Yonne.

DE MAICHE (JEAN-CLAUDE), Licencié ès-lettres, Bachelier en droit, ex-Secrétaire du Ministre de l'instruction publique et des cultes, Professeur au Lycée de Vendôme, à Oiselay (Haute-Saône).

LAMBRON DE LIGNIN (HENRI), Capitaine de cavalerie en retraite, Membre de l'Institut des provinces, de la Société française pour la conservation des

monuments historiques, du Collége héraldique et archéologique de France, de la Société archéologique de Touraine, etc., au château du Morier, près et par Tours.

MM. LEGALL, ❀, Conseiller à la Cour d'appel de Rennes, Secrétaire-général de la XVIe session du Congrès scientifique de France, et Membre de plusieurs autres corps savants, à Rennes.

MARTEVILLE (ALPHONSE-EDMOND), Membre de la Société des sciences et arts de Rennes et de la Société d'archéologie bretonne, etc., à Rennes.

MOREAU DE JONNÈS fils (ALEXANDRE), Membre de la Société d'économie charitable et de la Société des crèches, à Paris.

TAROT (FRANÇOIS), ❀, Président de chambre à la Cour d'appel de Rennes, Membre de l'Institut des provinces, Secrétaire-général du XVIme Congrès scientifique de France, Membre de la Société archéologique d'Ile-et-Vilaine, de la Société d'agriculture, arts et commerce de Saint-Brieuc, et de plusieurs administrations d'utilité publique, à Rennes.

TOULMOUCHE (ADOLPHE), Docteur en médecine, Secrétaire de la section de médecine du XVIe Congrès scientifique de France, Correspondant de l'Académie de médecine, et d'autres sociétés savantes, à Rennes.

6 *décembre* 1849.

VINTRAS (ALPHONSE-ALEXANDRE), ❀, Directeur des postes, Membre du XIVme Congrès scientifique, à Lyon. *(Membre actif, en 1839, devenu correspondant.)*

20 *décembre* 1849.

BERTEAUT (SÉBASTIEN), ❀, Secrétaire de la Chambre de commerce, Membre de l'Académie des sciences de Marseille et du XIVe Congrès scientifique de

France, à la campagne, près Marseille. *(Membre actif, en 1845, devenu correspondant.)*

MM. PEREIRA DE LÉON (GABRIEL), Homme de lettres, Président de l'Académie Labronica, Membre de plusieurs autres sociétés savantes, à Livourne.

TOCCHI (ESPRIT-BRUTUS), Chimiste manufacturier, Membre de l'Académie de Marseille, de la Société asiatique de Paris, à la campagne, près Marseille. *(Membre actif, en 1838, devenu correspondant.)*

7 *février* 1850.

BONAFOUS (NORBERT-ALEXANDRE), Officier de l'ordre grec du Sauveur, Professeur à la faculté des lettres d'Aix, Docteur ès-lettres, Membre des Académies des sciences de Marseille, de Clermont-Ferrand, d'Aix et de Turin, de la Société littéraire de Lyon et de la Société des arcades de Rome, à Aix.

2 *mai* 1850.

REMACLE (BERNARD-BENOÎT), ✻, Avocat, ancien Inspecteur général des établissements de bienfaisance, Préfet du Tarn, Membre de plusieurs corps savants, à Alby.

SAKAKINI (Joseph), Membre de la XIVe session du Congrès scientifique de France, etc., en Egypte. *(Membre actif, en 1848, devenu correspondant.)*

6 *juin* 1850.

DE FONTENAY (JOSEPH-ÉTIENNE), Secrétaire de la Société éduenne, Membre de la Commission des antiquités et de la Société d'agriculture d'Autun, de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlon, de la Commission des antiquités de Dijon, de la Société des recherches utiles de Trèves, de celle d'histoire et d'archéologie de Genève, etc., à Autun.

FRÉDÉRIC-LANCIA (Marquis, Duc de Brolo), Docteur en philosophie et en jurisprudence, Membre de

l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Palerme, etc., etc., à Palerme.

MM. MAUFRAS-DUCHATELLIER (ARMAND-RÉNÉ), Propriétaire, Membre des Académies de Brest, de Nantes, d'Angers, de Saint-Lô, de l'Institut des provinces, etc., à Quimper (Finistère).

ORLANDINI (F.-SILVIO), Secrétaire perpétuel de l'Académie Labronica de Livourne, Membre de plusieurs autres sociétés savantes, à Livourne.

PRÉAU-LOCRÉ (GUSTAVE), Substitut du Procureur-général près la Cour d'appel de l'île de la Réunion.

4 juillet 1850.

ORSINI (JULES-CÉSAR-FORTUNÉ-NICOLAS). Docteur en médecine, Conservateur de la bibliothèque labronique, Fondateur de la Société médicale de Livourne, Membre de l'Académie labronique, l'un des Préfets de l'Ecole hypocratique de Pise, Correspondant de plusieurs corps savants, à Livourne.

12 *septembre* 1850.

BONNAFOUX (EUGÈNE), Contrôleur des contributions indirectes, Membre de plusieurs sociétés savantes, à Saint-Etienne.

DESORMEAUX (ANTONIN-JEAN), ✱, Docteur en médecine, Chirurgien des hôpitaux de Paris, Membre de la Société anatomique et de la Société de médecine du 1er arrondissement, Correspondant de la Société impériale de médecine de Marseille, à Paris.

DUFAUR DE MONFORT (RAYMOND), ex-Percepteur des contributions directes, etc., à Riscle.

MÉLIER (FRANÇOIS), C. ✱, ✱, Docteur en médecine, Inspecteur-général des services sanitaires, Membre titulaire de l'Académie impériale de médecine, du Comité consultatif d'hygiène publique, de la Société

de médecine de Paris, Correspondant de l'Académie de médecine de Bruxelles et de la Société impériale de médecine de Marseille, à Paris.

8 *octobre* 1850.

MM. CORNAZ (CHARLES-AUGUSTE-EDOUARD), Docteur en médecine et en chirurgie, Correspondant des Sociétés de médecine pratique de Montpellier et d'Anvers, de la Société allemande des médecins et des naturalistes de Paris, de celle des sciences médicales et naturelles de Malines, à Neuchâtel (Suisse).

YEMENIZ, de Lyon, Bibliophile, Membre de plusieurs sociétés scientifiques, à Lyon.

7 *janvier* 1851.

TOPIN (JOSEPH-CLAUDE-HIPPOLYTE), Correspondant de l'Académie des sciences, etc., d'Aix, de la Société d'horticulture de Paris, à Florence. *(Membre actif, en* 1848, *devenu correspondant.)*

2 *avril* 1851.

ARMAN (ALEXANDRE), ❀, ancien Sous-Préfet, Membre des Sociétés d'agriculture d'Ajaccio, de Marseille, centrale de Paris, de la Société académique d'instruction de Bastia, de la Société française de statistique universelle, etc., à Ajaccio.

9 *juin* 1851.

TEXTORIS (MARIUS-CÉSAR), ❀, Capitaine en retraite, Membre de la Société industrielle et de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, du Congrès scientifique de France, etc, à Angers.

TOCQUEVILLE (LOUIS-ÉDOUARD), ❀, Président de la Société d'agriculture de Compiègne, à Compiègne.

7 *août* 1851.

BUZONNIÈRE (LOUIS-LÉON-AUGUSTIN-NOUEL DE), Secrétaire-général du XVIIIme Congrès scientifique,

Membre de la Société des sciences et de la Société archéologique d'Orléans, de la Société académique de Blois, de l'Institut des provinces, à Orléans.

9 *octobre* 1851.

MM. MAURIN (François), Docteur en médecine, ex-Chirurgien de la marine, au Luc (Var).

6 *novembre* 1851.

BRACHET (Jean-Louis), ✻, Docteur en médecine, correspondant de l'Académie impériale de médecine, et de plusieurs autres sociétés savantes, à Lyon.

DUPUIS (François), Vice-Président du Tribunal civil d'Orléans, Membre de plusieurs sociétés savantes, etc., à Orléans.

SOULTRAIT (Jacques-Hyacinthe-George-Richard Comte de), Chevalier de plusieurs ordres, Membre de l'Académie des sciences et arts de Mâcon, et d'autres corps savants, à Mâcon (Saône-et-Loire).

27 *décembre* 1851.

BAUSSET-ROQUEFORT (Jean-Baptiste-Gabriel-Ferdinand, Marquis de) O. ✻, Lauréat de l'Institut, Membre de la Société d'agriculture et du commerce du Var, et d'autres corps savants, à Paris.

GENDARME, de Bevotte (Guy-François-Louis-Auguste), ✻, Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, Membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts d'Aix, etc., à Draguignan. *(Membre actif, en 1848, devenu membre correspondant.)*

31 *août* 1852.

BOMPAR (Jean-Paul-Philippe), ancien Géomètre, Secrétaire de la Chambre consultative d'agriculture du département du Var, Membre honoraire de la Société d'agriculture et du Comice agricole, à Draguignan.

MM. BONAFOUS (Hippolyte), Recteur de l'Académie du Tarn, Chanoine honoraire, à Alby.

4 novembre 1852.

CHAMBON (Adolphe-Barthélemi), Chirurgien, Membre du XIVme Congrès scientifique, à la Martinique. *(Membre actif, en* 1844, *devenu correspondant.)*

9 *décembre* 1852.

ERMIRIO (Jérôme), ✠, ✠, Consul-général en retraite, Membre du XIVme Congrès scientifique de France. *(Membre actif, en* 1843, *devenu correspondant.)*

13 *janvier* 1853.

GUYS (Alphonse), Négociant et Statisticien, à Smyrne.

3 *mars* 1853.

BARD (Joseph), Commandeur et chevalier de plusieurs ordres, Correspondant du Ministère de l'instruction publique, de l'Académie de Marseille, de la Société de médecine de la même ville et d'autres Sociétés savantes, à Chorey (Côte-d'Or).

12 *mai* 1853.

GUÉRIN (Jean-Baptiste-Casimir-Germain), Professeur de belles-lettres, Membre de plusieurs corps savants, à Paris. *(Membre actif, en* 1852, *devenu correspondant.)*

4 *août* 1853.

ROUSTAN (Roch), ✠, Inspecteur-général d'Académie, Membre de l'Académie des sciences, agriculture, belles-lettres et arts, et des Assises scientifiques d'Aix, Correspondant de l'Académie du Gard, à Paris.

ROUX (Marius), ancien Notaire, Président du Conseil du 2me arrondissement des Bouches-du-Rhône, Membre de plusieurs administrations de bienfaisance et de la 1re session des Assises scientifiques d'Aix, à Aix.

8 *septembre* 1853.

MM. QUETELET (LAMBERT-ADOLPHE-JACQUES), ✠, Commandeur de l'ordre de LÉOPOLD, Chevalier de plusieurs autres ordres, Directeur de l'Observatoire royal de Bruxelles, Président de la Commission centrale de statistique et Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences de Belgique, Correspondant de l'Institut de France, etc., à Bruxelles.

3 *novembre* 1853.

KERCKHOVE dit VANDERVARENT (le Vicomte JOSEPH-ROMAIN-LOUIS de), Grand'Croix, Commandeur et Chevalier de plusieurs ordres, ancien Médecin en chef aux armées, Président de l'Académie d'archéologie de Belgique, et Membre d'un très grand nombre d'autres corps savants, etc., à Anvers.

MAUMENÉ (E.), Docteur ès-sciences, Professeur de chimie et de physique à la Chaire municipale et Membre de l'Académie des sciences, à Reims.

PERROT (E.), Membre de la Commission centrale de statistique de Belgique, rédacteur en chef de *l'Indépendance belge,* etc., à Bruxelles.

SAUVEUR (D.), Chevalier de plusieurs ordres, Docteur en médecine, Inspecteur général du service médical civil, Membre de la Commission centrale de statistique de Belgique, de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts et Secrétaire de l'Académie royale de médecine de Bruxelles, à Bruxelles.

2 *mars* 1854.

DE KUSTER (CHARLES-LOUIS), Chevalier de plusieurs ordres, Consul-général de Russie. *(Nommé membre actif,* *en* 1850, *devenu correspondant.)*

GIRAUD (MAGLOIRE, l'Abbé), Chanoine honoraire des

cathédrales de Fréjus et d'Ajaccio, Curé de St-Cyr, Correspondant du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, des Académies des sciences, lettres et arts de Marseille, du Gard, d'Aix, de la Société des sciences, arts et belles-lettres du Var, Secrétaire-archiviste de la Commission cantonnale de statistique du Beausset (Var), à Saint-Cyr.

1er *juin* 1854.

MM. CORNILLON (Vincent-Hippolyte), Négociant-minotier, Membre de la Société d'encouragement, Correspondant de la Société aérostatique et météorologique de France, à Arles.

7 *septembre* 1854.

MANDEZ ALVARO (Don Francisco), Docteur en médecine, Secrétaire du Conseil de santé, etc., à Madrid.

7 *décembre* 1854.

JACQUEMOUD (le Baron Joseph), O. ✠, Commandeur et Chevalier de plusieurs ordres, Conseiller de S. M. le roi de Sardaigne, Sénateur, Président de la Chambre royale d'agriculture et de commerce de Savoie, Membre des Académies de Chambéry, Turin, Genève, Lyon, Grenoble, Angers, etc., à Turin.

1er *février* 1855.

LEGOYT (Alfred), ✠, Chef des travaux de la statistique générale de France, Membre correspondant de la Commission centrale de statistique de Belgique, de la Société de statistique de Londres, etc., etc.

3 *mai* 1855.

FORTOUL (Charles), Chevalier de l'ordre pontifical de Pie IX, chef du cabinet et du secrétariat du Ministère de l'Instruction publique et des cultes, Membre du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, etc., à Paris.

MM. LUMBROSO (ABRAHAM), ✻, Grand-officier de l'ordre Iftikar de Tunis, Docteur en médecine et en chirurgie, Médecin en chef de S. A. le Bey de Tunis, Député du Comité de santé, Inspecteur-général sanitaire, Fondateur de la Société des études littéraires de Tunis, Correspondant de la Société impériale de médecine de Marseille et de la Société des sciences, lettres et arts du département du Var, à Tunis.

7 *juin* 1855.

CANINA (le Commandeur LOUIS), Correspondant de l'Institut de France, Membre de plusieurs autres corps savants, à Rome.

8 *novembre* 1855.

DE BRIVE (ALBERT), ✻, Président de la Société académique du Puy, Vice-Président de la Chambre d'agriculture, Membre du Conseil général de l'agriculture, de la Société française pour la conservation des monuments, des Sociétés d'agriculture de la Seine, des Deux-Sèvres, de l'Académie d'archéologie de Belgique, du Comice agricole de Brioude, Secrétaire-général de la XXIIe session du Congrès scientifique de France, etc., au Puy (Haute-Loire).

DE CHEVREMONT (Alexandre), ✻, C. ✻, Préfet de la Haute-Loire, Président-général de la XXIIe session du Congrès scientifique de France, Président d'honneur de la Société académique du Puy, Membre de l'Académie impériale des sciences de Reims, etc., au Puy (Haute-Loire).

TEISSIER (OCTAVE-MARIUS-CHARLES-ANTOINE), ex-Chef du cabinet à la préfecture du Var, Membre-Secrétaire de la Commission de statistique de Draguignan, Délégué au Congrès international de statistique de 1855, aujourd'hui Receveur municipal, à Toulon (Var).

M. VALÈRE-MARTIN (JOSEPH-LUC-ELZÉAR-HYACINTHE-ANTOINE), Président de l'ancienne Société philharmonique de Cavaillon, Membre de la Société d'agriculture et d'horticulture de Vaucluse, de la Société Française pour la conservation des monuments, de plusieurs congrès scientifiques et associations de bienfaisance, à Cavaillon (Vaucluse).

AVIS.

Quelques membres honoraires et correspondants n'ont point encore adressé à la Société de statistique de Marseille les documents biographiques qui les concernent. Chacun d'eux est invité de nouveau à faire connaître : 1° *ses nom et prénoms ;* 2° *son âge, le lieu de sa naissance et celui de sa résidence;* 3° *son emploi ou sa profession et ses occupations habituelles* ; 4° *ses études préliminaires ;* 5° *quelles sont les langues mortes ou vivantes qui lui sont familières ;* 6° *les pays dans lesquels il a voyagé ;* 7° *les sciences et beaux-arts qu'il cultive ;* 8° *les sociétés savantes et d'utilité publique dont il est membre, et la date de l'admission dans chacune d'elles ;* 9° *les titres et époques des ouvrages publiés ;* 10° *s'il a obtenu des récompenses et de quelle nature ;* 11° *s'il a fait des découvertes et des perfectionnements ;* 12° *s'il s'est livré ou s'il se livre à l'enseignement public.*

NOTA. Les avis relatifs aux erreurs par omissions, changements de domicile, décès, etc., qu'on aurait à nous signaler dans le tableau des membres honoraires et à celui des correspondants, seront reçus avee reconnaissance.

Pour pouvoir mettre de l'ordre dans la correspondance, et répondre promptement aux personnes qui auraient des réclamations ou des demandes à faire à la Société de statistique, cette société tient à ce qu'on s'adresse directement à son Secrétaire perpétuel, rue Mazade, 12.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

dans le dix-neuvième volume.

Pages.

Pages.

FIN

De la table du tome dix-neuf du Répertoire des travaux de la Société de Statistique de Marseille.

